de Budget 2026

volume 1

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Chambre des Députés / Doc. parl. n°8600
Session ordinaire 2025-2026

VOLUME 1

de Budget 2026

Table des matières

A. Conjoncture économique et perspectives 9

1. Évolutions récentes au niveau international et national 9
2. Prévisions économiques internationales 12
3. Perspectives pour le Luxembourg 13

B. Orientations budgétaires 17

1. Politique budgétaire pour 2026 17
2. Situation financière de l'Administration centrale (SEC) 19
3. Cadre pluriannuel du projet de budget pour 2026 23
4. Projet de budget pour 2026 (loi de 1999) 24

C. Priorités politiques du projet de budget 2026 29

1. Logement 29
2. Fiscalité 31
3. Mobilité et travaux publics 31
4. Environnement (comprenant le PNEC) 34
5. Digitalisation 36
6. Fonction publique 37
7. Économie et énergie 38
8. Défense 39
9. Éducation, enfance, jeunesse 40
10. Emploi 41
11. Famille, inclusion, cohésion sociale et accueil 43
12. Sécurité sociale 44
13. Affaires intérieures 45
14. Solidarité internationale 45

D. Commentaire du budget des recettes 49

1. Administration des contributions directes 49
2. Administration des douanes et accises 57
3. Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA 62

E. Commentaire du budget des dépenses 69

F. Commentaire du projet de loi budgétaire 129

G. Texte du projet de loi budgétaire 143

Annexes

1. Tableaux budgétaires 159
2. Fonds d'investissements publics – Projets de construction 657
3. Fonds d'investissements publics – Frais d'études 661
4. Fonds du rail – Frais d'études 665
5. Fonds des routes – Projets de construction 667
6. Fonds des routes – Frais d'études 675

Liste des abréviations 685

Table des matières des tableaux budgétaires

Budget des recettes

Chapitre Ier — Recettes courantes

64 — Ministère des Finances 163
65 — Ministère des Finances: Trésor 173

Chapitre II — Recettes en capital

94 — Ministère des Finances 187
95 — Ministère des Finances: Trésor 189

Chapitre III — Recettes pour compte de tiers

98 — Compte de tiers 195

Chapitre IV — Recettes des opérations financières

99 — Opérations financières 201

Budget des dépenses

Chapitre V — Dépenses courantes

00 — Ministère d'État 207
01 — Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur 224
02 — Ministère des Affaires intérieures 249
03 — Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture 265
04 — Ministère de la Culture 282
05 — Ministère de la Digitalisation 298
06 — Ministère de l'Économie 303
07 — Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse 320
08 — Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité 355
09 — Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité 359
10 — Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil 376
11 — Ministère des Finances 393
12 — Ministère de la Fonction publique 410
13 — Ministère de la Justice 420
14 — Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire 441

15 — Ministère de la Mobilité et des Travaux publics 451
16 — Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur 484
17 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 491
18 — Ministère des Sports 519
19 — Ministère du Travail 528

Chapitre VI — Dépenses en capital

30 — Ministère d'État 543
31 — Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur 548
32 — Ministère des Affaires intérieures 555
33 — Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture 561
34 — Ministère de la Culture 565
35 — Ministère de la Digitalisation 571
36 — Ministère de l'Économie 573
37 — Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse 579
39 — Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité 584
40 — Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil 591
41 — Ministère des Finances 595
42 — Ministère de la Fonction publique 601
43 — Ministère de la Justice 603
44 — Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire 607
45 — Ministère de la Mobilité et des Travaux publics 611
46 — Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur 629
47 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 631
48 — Ministère des Sports 636
49 — Ministère du Travail 638

Chapitre VII — Dépenses pour compte de tiers

58 — Compte de tiers 643

Chapitre VIII — Dépenses des opérations financières

59 — Opérations financières 653

A. Conjoncture économique et perspectives[1]

Tableau : Résumé des prévisions macroéconomiques pour le Luxembourg

	1995-2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
					Evolution en % (ou spécifé différemment)		
PIB (en vol.)	2,9	0,4	1,0	2,0	2,3	2,3	2,4
Emploi total intérieur	3,0	1,0	1,0	1,5	1,7	1,8	1,9
Taux de chômage (% de la pop. active, déf. ADEM)	4,6	5,8	6,0	5,9	5,7	5,4	5,1
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2,1	2,1	2,1	1,4	2,0	2,1	2,0
Echelle mobile des salaires	2,0	2,5	1,7	1,9	2,1	1,9	1,7
Coût salarial moyen	3,1	3,5	3,3	2,3	2,3	2,4	2,5
Emissions de gaz à effet de serre[1]	-2,2	-0,3	-2,6	-3,4	-4,6	-5,1	-3,9

Source : STATEC (1995-2024: données observées ou estimées ; 2025-2029 : prévisions du STATEC)

[1] 2005-2023

1. Évolutions récentes au niveau international et national

La croissance mondiale est demeurée solide en 2024 (+3,3% selon les données de la Commission européenne (CE)), portée notamment par le dynamisme des États-Unis (+2,8%), de la Chine (+5,0%, conforme à l'objectif annoncé par les autorités chinoises) et de l'Inde (+6,5%, marquant toutefois un ralentissement par rapport aux années précédentes). Sous l'effet du recul de l'inflation, les politiques monétaires ont pris une tournure plus accommodante, se traduisant majoritairement par des baisses de taux d'intérêt. Sur ce point, la situation a varié d'un pays à l'autre : au Japon, l'inflation est demeurée élevée et supérieure à la progression des salaires, entraînant une chute de la consommation (le pays s'est retrouvé en quasi-stagnation). L'inflation s'est nettement rétractée en Europe, mais sans pour autant redynamiser significativement l'économie : en zone euro, la croissance est restée inférieure à 1% (+0,8% en 2024, après +0,7% en 2023). L'Allemagne, enchaînant une deuxième année consécutive de légère récession, a nettement pesé sur ce résultat, contrairement à l'Espagne qui a joué un rôle moteur grâce à la robustesse de sa demande intérieure, de la fréquentation touristique et de la bonne tenue du marché du travail (sur fond d'une immigration particulièrement dynamique).

Le contexte économique international a sensiblement évolué depuis le début de 2025, sous l'effet majeur de la nouvelle politique commerciale américaine. Celle-ci s'est largement axée sur le levier des droits de douane pour protéger l'économie américaine d'une concurrence internationale jugée déloyale, avec des taux d'application extrêmement élevés (il faut remonter à plus d'un siècle en arrière pour retrouver de tels niveaux). Cette orientation comporte de nombreux risques, pour les États-Unis eux-mêmes et pour leurs principaux partenaires commerciaux. Les effets attendus incluent notamment une baisse de l'activité économique et du commerce mondial, une désorganisation des chaînes de production et une résurgence de l'inflation (aux États-Unis en particulier et dans les pays qui prendraient des mesures de rétorsion significatives sur les importations de produits américains).

Le relèvement des droits de douane américains a largement perturbé l'évolution du PIB des États-Unis et de l'Europe au 1er semestre 2025. Les importations américaines ont fortement accéléré au 1er trimestre (jouant à la baisse sur le PIB US) dans l'anticipation du relèvement des tarifs douaniers, puis se sont nettement rétractées au 2e trimestre.

[1] Ce chapitre a été rédigé par le STATEC en septembre 2025.

Le mouvement a été symétrique pour l'Europe, avec une forte progression des exportations vers les États-Unis au 1er trimestre (jouant à la hausse sur le PIB), puis un contrecoup à la baisse au 2e. Au-delà de ces résultats trimestriels volatils, si l'on compare l'évolution du PIB sur l'ensemble du 1er semestre 2025 à celle du second semestre 2024, les États-Unis enregistrent un freinage alors que la zone euro (hors Irlande) affiche une croissance stable. Sur la première moitié de 2025, l'Espagne continue à montrer la performance la plus solide de la zone euro. Les enquêtes de conjoncture de l'été montrent dans l'ensemble une légère amélioration en zone euro. L'indice composite d'activité issu des enquêtes PMI (*Purchasing Managers' Index*, ou indice des directeurs d'achat visant à mesurer rapidement l'évolution de l'activité économique) y progresse en août pour le 3e mois d'affilée, avec des signaux à la fois plus positifs pour l'industrie (qui sort en août de la zone de contraction dans laquelle elle se trouvait depuis la mi-2022) et les activités de services.

Au Luxembourg, les données annuelles révisées des comptes nationaux[2] viennent confirmer le constat – déjà relevé dans leur version précédente – de la fébrilité de l'activité depuis 2022. Le PIB en volume n'enregistre qu'une très légère progression en 2024 (+0,4%) après une quasi-stagnation en 2023 (+0,1%) et une récession en 2022 (-1,1%). Avec +0,6% sur un trimestre au 2e trimestre 2025, le PIB en volume du Luxembourg enchaîne trois trimestres consécutifs de hausse, mais cette reprise intervient après un très net repli au cours des 2e et 3e trimestres 2024, notamment au niveau des services d'information et communication (c'est la branche dont les révisions ont le plus impacté les évolutions annuelles du PIB en volume, à la hausse pour 2023 et à la baisse pour 2024). Ces derniers affichent un certain rétablissement sur les deux premiers trimestres de 2025, contribuant largement à la croissance d'ensemble. Les activités à dominante non marchande (administration publique, défense, éducation et santé), les services aux entreprises ainsi que la branche du commerce participent également – mais dans une moindre mesure – à la reprise de l'activité sur le 1er semestre 2025. Pour les services financiers, l'activité suit globalement une tendance de stagnation sur les trimestres récents (la valeur ajoutée de cette branche a cependant été revue à la hausse pour l'année 2024, avec une progression en volume proche de 4%, contre une baisse de l'ordre de 1% sur base des estimations antérieures).

Du côté des enquêtes de conjoncture, dont les données ont été arrêtées à août 2025, les tendances sont très mitigées. La construction, dont l'activité avait fortement chuté en 2022 et 2023, demeure dans une situation difficile, mais le moral des entrepreneurs y a repris une tendance ascendante depuis le début de 2025. Dans l'industrie, l'indicateur de confiance avait pour sa part touché un point bas au printemps 2023. Il s'est tendanciellement redressé depuis, mais accuse une détérioration assez nette depuis juin dernier, sous l'effet majeur d'un ressenti plus défavorable de la part des domaines de la métallurgie et des biens d'équipement. Le moral des entreprises de services non financiers, relativement bien orienté sur la 2e partie de 2024, a repris une trajectoire baissière à l'entrée de 2025 et ne montre pas de signes de rétablissement sur les mois les plus récents, à l'inverse de celui observé en zone euro. La confiance des consommateurs du Luxembourg, malgré la volatilité assez importante qui caractérise les données mensuelles, tend globalement à s'améliorer sur les derniers mois (avec des ménages plus optimistes quant à l'évolution de leur situation financière). Le moral des consommateurs de la zone euro est plutôt dans une phase de stabilisation sur la même période, avec des divergences notables selon les États membres (amélioration en Allemagne et détérioration en France notamment).

L'inflation au Luxembourg avait connu une envolée en 2022 et 2023 (respectivement +6,3% et +3,7%) dans le sillage de la crise énergétique déclenchée par le conflit en Ukraine, une tendance également relevée à l'échelle de la zone euro. Elle est nettement retombée en 2024 (+2,1%), repassant même sous la barre des 1% en fin d'année. La progression des prix à la consommation remonte légèrement sur le début de 2025, mais ce mouvement s'explique surtout par des phénomènes isolés tels que la levée partielle des boucliers tarifaires sur l'énergie ainsi que l'entrée en vigueur d'une nouvelle tranche indiciaire en mai 2025.

[2] Publiées le 5 septembre 2025, conjointement aux données du 2e trimestre 2025.

Dans l'ensemble cependant, les pressions sur les prix à la consommation demeurent stables au Grand-Duché, à l'instar des tendances relevées en zone euro. Par ailleurs, et comme déjà observé en 2024, le Luxembourg continue à montrer une inflation relativement faible sur les services et l'alimentation comparé aux autres pays européens.

Les salaires avaient connu une progression très marquée en 2023 (avec une hausse du coût salarial moyen de +7,5%), sous l'effet majeur des trois indexations intervenues dans le courant de l'année. Le coût salarial moyen affiche une progression plus modérée (+3,5%) en 2024, le ralentissement de l'inflation entraînant une moindre contribution de l'indexation. Sur l'ensemble du 1er semestre 2025, la progression s'avère du même ordre (+3,6% sur un an).

La mauvaise tenue de l'activité économique depuis 2022 évoquée ci-avant s'est traduite par un net recul des créations d'emploi. L'emploi intérieur a ainsi vu sa progression ralentir, passant de 3,3% en 2022 à 1,9% en 2023 puis 1,0% en 2024. Sur la première moitié de 2025, l'emploi progresse sur un rythme annuel toujours proche de 1%, avec toutefois une légère amélioration au 2e trimestre (+1,0% sur un an, contre +0,8% au 1er trimestre). Cette amélioration provient cependant en partie de branches à dominante non marchande (administration publique, santé), ainsi que d'un recul des effectifs moins prononcé dans la construction et l'industrie (les perspectives d'emploi pour ces deux branches tendent à s'améliorer sur les derniers mois dans les enquêtes de conjoncture, y compris dans celle couvrant la période jusqu'en août). Le taux de chômage, après un point bas à 4,7% de la population active à la mi-2022, est progressivement remonté pour atteindre 6,0% au printemps 2025. Il est toutefois légèrement redescendu à 5,9% en juin et juillet 2025, mais il serait prématuré d'évoquer un tendance baissière durable.

Graphique : Enquêtes de conjoncture Luxembourg - indicateurs de confiance
(dernier point : août 2025)

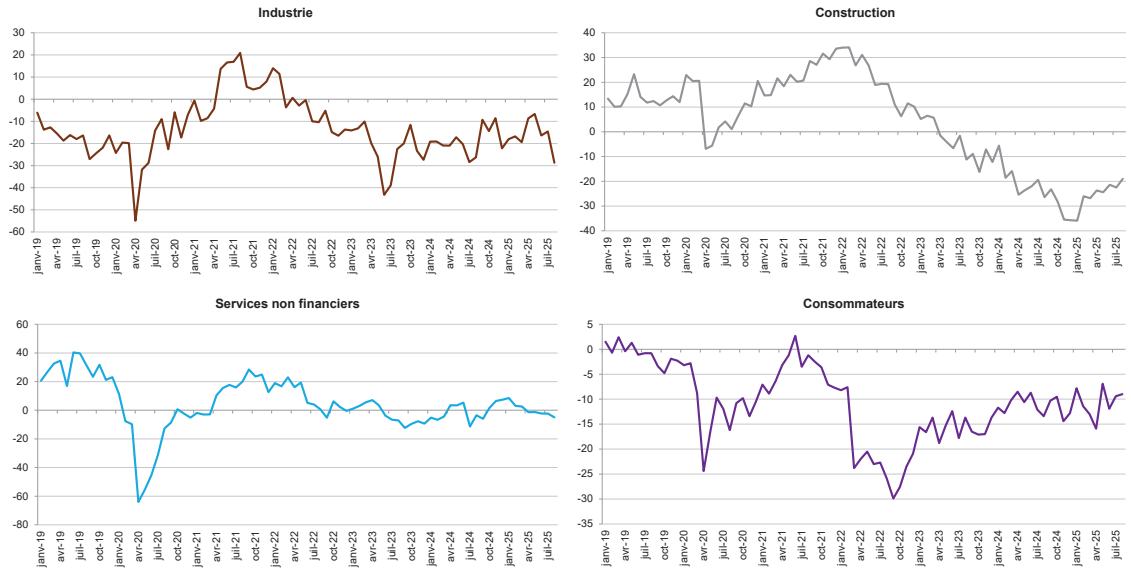

Sources : STATEC, BCL (données désaisonnalisées, indicateurs exprimés en points)

Tableau : Indicateurs conjoncturels récents

	nov.-24	déc.-24	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	Moyenne des 3 derniers mois	Même période de l'année précédente
											Variations annuelles en %, sauf mention contraire
Activité											
Production industrielle par jour ouvrable, en volume	-2,1	3,3	2,2	1,5	-3,5	-0,3	-1,8	...	...	-1,9	0,9
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	-1,7	-6,5	8,9	1,1	-0,4	0,7	-5,9	...	...	-1,8	-4,4
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail hors vente par correspondance et carburants	-2,1	2,8	3,3	-2,8	-4,1	5,4	-1,1	-0,7	...	1,1	-5,3
Prix, salaires											
Indice des prix à la consommation (IPCN)	0,8	1,0	1,9	1,7	1,3	1,7	2,0	2,2	2,3	2,2	2,3
Inflation sous-jacente	1,6	1,5	1,8	1,8	1,5	2,0	2,3	2,3	2,4	2,4	2,3
Indice des produits pétroliers	-12,6	-8,1	4,4	-0,1	-2,7	-6,1	-4,1	-1,0	0,0	-1,7	2,0
Indice des prix à la production industrielle	-0,4	-0,4	0,9	2,3	3,1	6,1	5,4	4,5	...	5,3	-10,4
Indice des prix à la construction[1]	0,8	0,8	1,2	1,2	1,2	1,5	1,5	1,5	...	1,5	1,7
Coût salarial moyen par personne (CNT)	2,2	2,2	2,8	2,8	2,8	4,4	4,4	4,4	...	4,4	3,1
Commerce extérieur											
Exportations de biens en volume	-6,2	1,3	0,7	1,0	-4,0	-3,4	-1,4	...	...	-3,0	1,3
Importations de biens en volume	-2,1	-2,7	-10,2	-9,9	4,0	-3,1	0,2	...	...	0,4	-4,0
Emploi, chômage											
Emploi salarié intérieur	0,9	0,6	0,7	0,8	0,7	0,7	1,0	0,9	1,3	1,1	0,7
Emploi national	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	1,1	1,0	1,2	1,1	0,6
Taux de chômage (en % de la population active, cvs, ADEM)	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	6,0	6,0	5,9	5,9	5,9	5,8

Source : STATEC
CNT – Comptes nationaux trimestriels ; cvs – corrigé des variations saisonnières
[1] Estimations sur base de données semestrielles

2. Prévisions économiques internationales

L'accord commercial entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis, annoncé le 27 juillet dernier, a contribué à atténuer certaines incertitudes économiques, notamment le risque d'escalade vers une guerre commerciale. Il a ainsi apporté un élément de stabilité aux prévisions publiées dans la Note de conjoncture (NDC) 1-25. Malgré cette avancée, le contexte international reste marqué par de fortes tensions, tant sur le plan commercial que géopolitique.

Il convient de noter que les prévisions du STATEC pour le projet de budget 2026 du Luxembourg reposent principalement sur les hypothèses internationales de l'institut *Oxford Economics* (OE) datées d'avril 2025. Ces prévisions ont été mises à jour en août (pour ce qui concerne le volet inflation/ salaires) avec les annonces faites par le Gouvernement concernant la stabilisation des prix de l'électricité. Les effets de ces annonces sur l'activité, l'emploi, les finances publiques etc. à court-terme seront quantifiés par le STATEC dans le cadre de la NDC 2-25.

Les hypothèses utilisées dans la NDC 1-25 tablent sur une croissance du PIB en zone euro de 0,8% en 2025 et 1,0% en 2026. Les perspectives économiques de la zone euro pourraient s'avérer meilleures qu'anticipé en 2025, portées par une dynamique économique plus favorable qu'anticipée au cours des deux premiers trimestres, notamment grâce à une bonne tenue des exportations et une consommation intérieure robuste. À plus long terme, sur la période 2026-2029, OE anticipe une amélioration progressive de la croissance jusqu'à 1,8% en 2028, puis un ralentissement à 1,5% en 2029.

Du côté des prix à la consommation, les hypothèses considérées anticipent une inflation pour la zone euro à 1,9% pour 2025. En 2026, elle serait de 1,5%. À partir de 2027, l'inflation annuelle des prix à la consommation se stabiliserait légèrement au-dessus de 2 %, avec une moyenne de 2,2% sur la période 2027-2029.

En matière de politique monétaire, les prévisions considèrent un taux d'intérêt à 2,2% en 2025 qui devrait se stabiliser à 2,1% à partir de 2026. Pour les marchés boursiers en Europe, particulièrement importants pour les activités financières luxembourgeoises, l'Euro Stoxx devrait connaître une croissance de 4,6% en 2025, qui serait mise en pause en 2026, avant de reprendre un rythme moyen de 2,7% sur la période 2027-2029. L'évolution des marchés indique néanmoins une performance meilleure que prévu en 2025. En effet, depuis le début de l'année l'indice affiche une progression de 8,6% par rapport à 2024.

Enfin, les prévisions sur les marchés de l'énergie et l'évolution des taux de change traduisent une vision plus prudente de l'économie mondiale. Le prix du Brent passerait sous la barre des 70 USD/baril à partir de 2026, reflétant une dégradation des perspectives globales à court terme. Par ailleurs, en lien avec la politique économique de l'administration Trump, OE prévoit un euro relativement fort face au dollar, avec un taux de change de 1,13 USD/EUR en 2025 et de 1,16 USD/EUR sur la période 2026-2029. Cette appréciation de l'euro contribuerait à accentuer le repli des prix pétroliers en Europe.

Risques

L'incertitude entourant les prévisions économiques reste particulièrement élevée. Au moment des prévisions, l'incertitude principale était liée aux droits de douane américains à laquelle s'ajoutaient des tensions géopolitiques (toujours présentes). Dans ce contexte, le STATEC a présenté deux scénarios alternatifs dans sa NDC 1-2025, afin d'illustrer les trajectoires possibles en fonction des orientations budgétaires internationales.

Le scénario défavorable, intitulé « Correction des marchés », suppose une perte de crédibilité de la politique budgétaire américaine, entraînant dès 2025 une chute des valorisations boursières et une remontée des taux d'intérêt à long terme. Ce choc financier pèserait lourdement sur la demande mondiale et sur la croissance du PIB en zone euro, avec un écart négatif estimé à -0,8 point de pourcentage en 2026 par rapport au scénario central.

À l'inverse, le scénario favorable, « Relance publique », repose sur une intensification des mesures de relance, notamment en Chine et dans l'UE, ainsi que sur une hausse des dépenses de défense. Cette dynamique stimulerait les échanges intra-européens et renforcerait la croissance, avec un impact positif estimé à +0,2 point en 2025 et +0,4 point en 2026 par rapport au scénario central.

3. Perspectives pour le Luxembourg

Les comptes nationaux annuels révisés, publiés par le STATEC le 5 septembre 2025, indiquent une légère révision à la hausse de la croissance cumulée sur la période 2023-2024, de +0,2 point de pourcentage. La croissance pour l'année 2023 est désormais estimée à +0,1%, contre -0,7% dans les estimations précédentes. En revanche, la prévision pour 2024, initialement fondée sur les comptes trimestriels, est revue à la baisse à +0,4%, contre +1,0% auparavant.

3.a. Activité

Une fois les prévisions finalisées, les comptes nationaux trimestriels révisés pour 2024 et le 1er trimestre 2025, ainsi que la première estimation pour le 2e trimestre, ont été publiés. Ils révèlent d'un côté une évolution moins dynamique du PIB au deuxième semestre de 2024, mais un meilleur 1er trimestre 2025 que celui considéré dans la NDC 1-25 (0,7% au lieu de -1% en variation trimestrielle). L'acquis de croissance pour 2025 passe ainsi à 0,2% (contre -0,5% précédemment).

La prévision de croissance de 1% pour 2025, formulée dans la NDC 1-25, pourrait donc se confirmer, à condition que le second semestre affiche une croissance trimestrielle moyenne de 1%.

Pour 2026, une amélioration des performances du secteur financier permettrait d'atteindre une croissance du PIB de 2,0%. Sur la période 2027-2029, le STATEC anticipe une croissance moyenne de 2,4%, principalement portée par le secteur privé. Bien que cette dynamique soit plus soutenue que celle prévue pour 2025-2026, elle représente une révision à la baisse par rapport aux projections précédentes, qui tablaient sur une croissance de 2,7% entre 2025 et 2027.

Cette révision reflète la nouvelle trajectoire du potentiel de croissance. Depuis environ six ans, le PIB potentiel de l'économie luxembourgeoise est régulièrement revu à la baisse. Il serait inférieur à 2% pour les années 2025-2026, mais devrait progressivement s'ajuster à la hausse pour atteindre 2,1% en fin d'horizon. L'écart de production négatif ne se renfermerait que très lentement sur la période de prévision.

3.b. Marché du travail

Depuis 2022, la croissance de l'emploi au Luxembourg a nettement ralenti et s'est stabilisée à un niveau historiquement bas entre 2024 et 2025, en particulier dans les branches marchandes. Bien que les perspectives se soient légèrement améliorées dans l'industrie et la construction au 2^{e} trimestre 2025, sur l'ensemble de l'année la progression de l'emploi afficherait une croissance modérée de 1% et serait portée principalement par le secteur public. Le taux de chômage se maintiendrait à un niveau élevé, autour de 6%.

À partir de 2026, en lien avec le redressement de l'activité économique attendu, le STATEC anticipe un renforcement modéré de la croissance de l'emploi (+1,5%) accompagné d'une légère baisse du taux de chômage (de 6% à 5,9%), avec un soutien accru du secteur marchand.

En fin d'horizon de prévision, la croissance de l'emploi atteindrait 1,9%, tandis que le taux de chômage reculerait progressivement pour s'établir à 5,1%.

3.c. Inflation/salaires

L'indexation automatique des salaires en mai 2025 a contribué à une hausse marquée des prix des services. L'inflation devrait continuer à progresser dans les mois à venir, portée par le renforcement des effets de base positifs liés à l'énergie en fin d'année. L'inflation plus soutenue qu'anticipé au deuxième trimestre 2025 conduit le STATEC à relever sa prévision annuelle à 2,1%, contre 1,9% précédemment.

En 2026, la baisse attendue des prix du pétrole, combinée aux mesures gouvernementales sur les tarifs de l'électricité (correspondant à une réduction de 9% sur l'ensemble de l'année), devrait entraîner une diminution des prix de l'énergie de près de 7%. Cette évolution contribuerait à ramener l'inflation globale à 1,4%. L'inflation des services est estimée à 2,3% en 2025 et à 2,5% en 2026, tandis que celle de l'alimentation passerait de 2,0% en 2025 à 2,3% en 2026. La prochaine tranche d'indexation des salaires est prévue pour le troisième trimestre 2026.

À moyen terme, l'inflation devrait se stabiliser autour de 2%, en ligne avec la tendance observée dans la zone euro. L'espacement des tranches indiciaires limiterait les hausses salariales directement liées à l'évolution des prix (comme cela a été le cas en 2023 avec trois tranches déclenchées) réduisant ainsi les potentiels effets de second tour sur l'inflation.

Par ailleurs, la baisse temporaire des cotisations patronales a contribué à contenir la progression des coûts salariaux en 2024. Leur normalisation en 2025 devrait toutefois soutenir une hausse, avec une augmentation anticipée de 3,3% cette année.

À partir de 2026, les coûts salariaux devraient évoluer de manière plus modérée, autour de +2,3% par an, avant de remonter légèrement à +2,5% en fin d'horizon de prévision. Les dernières mesures retenues dans le contexte de la Sozialronn n'ont pas été considérées, notamment en ce qui concerne les coûts salariaux ainsi que les revenus des ménages à partir de 2026.

3.d. Ventes de carburants/émissions de CO_2

Les émissions de CO_2 sont en baisse depuis plusieurs années, principalement en raison du recul des ventes de carburants. Cette tendance s'est accentuée lors des récentes crises (Covid-19, flambée des prix de l'énergie) avant de s'atténuer légèrement en 2023 et 2024.

Après une diminution de 2% en 2023 et de 3% en 2024 (contre une baisse annuelle moyenne de 8% entre 2019 et 2023), les ventes de carburants devraient encore reculer de 4% en 2025, puis de 5% en 2026. Ces prévisions reposent sur une politique inchangée et tiennent compte notamment de la hausse progressive de la taxe CO_2 au Luxembourg. La transition vers les véhicules électriques et hybrides devrait accentuer cette tendance, entraînant également une baisse des recettes fiscales liées aux accises sur les carburants.

Dans ce contexte, les émissions de gaz à effet de serre devraient suivre une trajectoire similaire, avec une baisse estimée à 2,6% en 2025 et à 3,4% en 2026. Toutefois, l'introduction du système d'échange de quotas d'émission « ETS2 », prévue pour 2027, introduit des incertitudes quant à l'évolution des prix des énergies fossiles, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et donc sur la trajectoire future des émissions de CO_2.

Tableau : Prévisions macroéconomiques pour le Luxembourg (détail)

	1995-2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Environnement international				*Évolution en % (ou spécifié différemment)*			
PIB zone euro (vol.)	1,5	0,8	0,8	1,0	1,7	1,8	1,5
Indice boursier européen EuroStoxx	4,4	14,0	4,6	-0,1	3,3	2,4	2,3
Prix PIB zone euro	1,9	2,9	2,3	2,1	2,0	2,0	2,1
Prix pétroliers (USD/baril)	58,5	80,5	69,8	64,3	66,5	69,8	72,3
Taux de change (USD/EUR)	1,2	1,08	1,13	1,16	1,16	1,16	1,16
Taux d'intérêt court terme EUR	2,1	3,6	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1
Taux d'intérêt long terme EUR	3,4	3,0	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5
Principaux agrégats macroéconomiques				*Évolution en % (ou spécifié différemment)*			
PIB valeur (mia EUR)	.	86,18	89,64	94,31	99,57	105,11	111,00
Idem, évolution en %	6,2	5,0	4,0	5,2	5,6	5,6	5,6
RNB (mia EUR)	.	61,097	62,01	64,30	67,12	70,25	73,67
Idem, évolution en %	5,2	8,7	1,5	3,7	4,4	4,7	4,9
PIB potentiel (vol.)[1]	3,1	1,5	1,6	1,8	1,9	2,0	2,1
Ecart de production (en % du PIB pot.)[1]	-0,2	-5,3	-5,9	-5,7	-5,3	-5,0	-4,7
PIB (en vol.)	2,9	0,4	1,0	2,0	2,3	2,3	2,4
Emploi total intérieur[2]	3,0	1,0	1,0	1,5	1,7	1,8	1,9
Taux de chômage (% de la pop. active, déf. ADEM)	4,6	5,8	6,0	5,9	5,7	5,4	5,1
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2,1	2,1	2,1	1,4	2,0	2,1	2,0
Echelle mobile des salaires (1.1.1948=100)	.	944,43	960,17	978,12	998,44	1017,05	1034,00
Idem, évolution en %	2,0	2,5	1,7	1,9	2,1	1,9	1,7
Coût salarial nominal moyen, évolution en %	3,1	3,5	3,3	2,3	2,3	2,4	2,5
Ventes de carburants	1,0	-2,9	-3,4	-4,5	-6,8	-7,9	-6,2
Emissions de gaz à effet de serre[4]	-2,2	-0,3	-2,6	-3,4	-4,6	-5,1	-3,9
Population, marché du travail				*Niveaux (1000 pers.) et taux de croissance*			
Population totale (1000 pers.)[3]	.	682,8	692,4	702,0	712,2	722,7	733,5
Idem, évolution en %	1,8	1,6	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5
Emploi total intérieur (1000 pers.)	.	516,0	521,2	529,0	538,0	547,9	558,4
Idem, évolution en %	3,0	1,0	1,0	1,5	1,7	1,8	1,9
Emploi résident (1000 pers.)	.	294,2	297,1	300,7	304,6	308,5	312,5
Idem, évolution en %	1,9	0,7	1,0	1,2	1,3	1,3	1,3
Emploi frontalier (1000 pers.)	.	235,9	238,5	243,0	248,5	254,4	260,9
Idem, évolution en %	5,1	1,2	1,1	1,9	2,3	2,4	2,6
Population active (1000 pers.)	.	312,2	316,1	319,7	323,1	326,0	329,1
Idem, évolution en %	2,0	1,3	1,3	1,1	1,0	0,9	0,9
Nombre de chômeurs (1000 pers., déf. ADEM)	.	18,0	19,0	19,0	18,5	17,5	16,7
Idem, évolution en %	4,9	11,4	5,5	0,0	-2,7	-5,2	-5,0

Source : STATEC (1995-2024: données observées ou estimées ; 2025-2026 : prévisions issues de la NDC 1-2025 et des prévisions d'inflation du 6 août 2025 ; 2027-2029 : Projections de moyen terme du STATEC de l'été 2025) ; Hypothèses internationales : *Oxford Economics*

[1] PIB potentiel basé sur la méthode "Com-Lux", c.-à-d. la méthode communautaire harmonisée, adaptée aux spécificités luxembourgeoises

[2] Concept comptes nationaux

[3] Au 31 décembre

[4] 2005-2024

B. Orientations budgétaires

1. Politique budgétaire pour 2026

La politique budgétaire pour 2026 s'inscrit dans un contexte international toujours marqué par des tensions géopolitiques et économiques persistantes. Les conflits prolongés en Ukraine et au Proche-Orient, les remises en cause croissantes du multilatéralisme et de l'État de droit, le vieillissement démographique, l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, ainsi que les promesses et les risques liés au développement rapide de l'intelligence artificielle (IA) exercent une pression accrue sur les économies mondiale et européenne.

Ces facteurs nourrissent une forte volatilité conjoncturelle et monétaire, qui affecte directement une petite économie ouverte et fortement intégrée aux échanges internationaux comme le Luxembourg. Cette instabilité affaiblit la confiance des consommateurs et des investisseurs, fragilise la compétitivité des entreprises et exerce une pression accrue sur la gestion des finances publiques. Elle contribue aussi, par ses effets sur l'activité économique et l'inflation, à l'érosion du pouvoir d'achat des ménages.

Le Luxembourg doit demeurer un repère de stabilité et de fiabilité, tout en poursuivant sa trajectoire de progrès. L'ensemble des acteurs – publics, privés, associatifs et citoyens – est appelé à contribuer à la réponse aux grands défis : sécurité collective, soutenabilité du système de sécurité sociale, dynamisation du marché du travail, accès au logement et lutte contre la pauvreté. Parallèlement, il s'agit de consolider la compétitivité et la cohésion sociale, de simplifier l'action publique, et de relever collectivement les défis structurels liés aux transitions numérique, énergétique et climatique.

Le projet de budget de l'État pour 2026 poursuit la mise en œuvre des engagements de l'accord de coalition 2023-2028, en mettant l'accent sur quatre priorités stratégiques :

- Une politique économique efficace, moteur de prospérité et garante d'un État social solide ;
- Une politique sociale ciblée, fondée sur l'équité et la lutte contre la pauvreté ;
- Une politique énergétique ambitieuse, axées sur l'efficacité, les énergies renouvelable et la transition climatique ;
- Une politique sociétale moderne, protectrice des droits et des libertés fondamentales.

À travers une politique budgétaire active et orientée vers la stabilité, le Gouvernement réaffirme son engagement à préserver la notation souveraine maximale (AAA) auprès des agences de référence, ainsi que le respect de ses engagements européens. Cette démarche vise à consolider la stabilité institutionnelle du pays, renforcer son attractivité économique auprès des investisseurs internationaux et garantir la pleine maîtrise des conditions de financement de l'État.

Le projet de budget de l'État pour 2026 reflète pleinement les actions engagées par le Gouvernement, dans un contexte politique particulièrement dynamique. Il conjugue de nouveaux engagements en matière d'effort de défense et de soutien aux prix de l'énergie, avec des mesures concertées avec les partenaires sociaux visant à stabiliser les trajectoires de l'assurance pension et de l'assurance maladie, dans le cadre des discussions *Sozialronn* et quadripartites.

Les perspectives budgétaires traduisent une progression solide des recettes entre 2025 et 2026, après un pic exceptionnel en 2023-24. Cette dynamique repose sur la consolidation de la reprise économique et la performance attendue de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Côté dépenses, la maîtrise des hausses observées ces dernières années dans un contexte de polycrise est engagée. Sans renoncer à un niveau élevé d'investissement public et à son effet d'entraînement, l'objectif est de dégager des marges de manœuvre pour financer des priorités évolutives.

En conséquence, un déficit de 1,489 milliard d'euros est prévu pour l'Administration centrale en 2026, tandis que le niveau d'endettement public devrait rester stable aux alentours de 27% du PIB sur l'ensemble de la période de programmation. L'effet ciseau, encore négatif en 2025 et 2026, devrait s'inverser ensuite, porté par une reprise plus dynamique des recettes par rapport aux dépenses.

En 2026, le Gouvernement entend prolonger et élargir les efforts engagés en 2025 dans plusieurs domaines clés.

La protection du pouvoir d'achat reste au cœur de la politique budgétaire, à travers la pérennisation des allégements fiscaux et l'adaptation de certaines aides au coût de la vie, afin d'éviter une nouvelle réduction du revenu disponible des ménages.

Les actions en faveur de l'emploi continuent de monter en puissance. Si le chômage s'est stabilisé, il demeure à un niveau élevé. L'attraction de talents reste un enjeu central, dans un contexte de pression sur le vivier grand régional et de concurrence internationale accrue, afin de pourvoir les postes indispensables à l'économie, y compris les profils hautement qualifiés qui constituent un levier essentiel pour l'innovation. Le moindre dynamisme du marché contribue par ailleurs à accentuer la pression sur le système de sécurité sociale, confortant la détermination du Gouvernement à agir.

Face à la crise du logement, qui demeure une priorité nationale, le Gouvernement intensifie son action. Il étend les compensations aux bailleurs sociaux à l'échelle des communes, pérennise le crédit d'impôt à 40 000 euros sur les actes notariés du *Bëllegen Akt*, augmente les subventions aux loyers en rehaussant les montants alloués par ménage et en élargissant les critères d'éligibilité, et poursuit un niveau élevé d'investissement dans le logement abordable via les projets en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Ces efforts visent à élargir l'offre disponible et à garantir l'accessibilité pour tous.

Dans un contexte d'incertitude sur les marchés de l'énergie, l'accès à des sources diversifiées, abondantes et abordables, ainsi qu'à des systèmes de distribution efficaces, demeure essentiel à la fois pour la prospérité économique et pour la transition verte. Le Gouvernement poursuit le soutien aux prix de l'électricité pour les particuliers et les entreprises, tout en lançant le préfinancement des installations photovoltaïques et le développement de projets liés à l'hydrogène. Ces mesures répondent à trois objectifs : renforcer la souveraineté énergétique, améliorer la compétitivité et réduire les émissions.

Pour faire face aux défis liés à la croissance démographique et à la gestion optimale du territoire, le Gouvernement réaffirme son engagement en faveur d'un investissement public ambitieux. Dans le secteur ferroviaire, des projets structurants sont en cours, notamment l'extension du tramway et le développement du fret. Sur le réseau routier, les aménagements autoroutiers et les mesures de sécurisation des routes nationales marquent des avancées significatives. À l'aéroport, la construction d'une nouvelle infrastructure de contrôle et d'un dépôt de carburant vise à accompagner l'évolution du trafic tout en renforçant l'efficacité opérationnelle.

Le Luxembourg entend aussi renforcer sa souveraineté numérique, en particulier dans le domaine de la sécurité des données, et aspire à devenir une référence en matière d'adoption à grande échelle des technologies de pointe. Le budget 2026 prévoit des investissements stratégiques dans l'IA, avec le développement de capacités de calcul connectées au réseau européen, ainsi que le développement d'un premier ordinateur quantique.

Dans le prolongement de la revue des finances publiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiée début 2025, le Luxembourg a par ailleurs engagé la modernisation de sa procédure d'élaboration budgétaire pour renforcer la précision des prévisions et la soutenabilité des finances publiques. L'intégration renforcée des prévisions de recettes, conformément aux recommandations de la Cour des comptes, constitue une avancée importante. Elle se traduit notamment par l'ajout d'un chapitre dédié aux recettes dans le présent volume.

À la suite des recommandations de l'OCDE visant à renforcer la budgétisation axée sur la performance et à améliorer l'impact des politiques publiques, le Luxembourg intègre aussi désormais le PIBien-être dans sa procédure budgétaire. Élaboré par le STATEC depuis 2017, cet ensemble d'indicateurs socioéconomiques et environnementaux, complète le PIB traditionnel pour mieux refléter le développement du pays. Dans le cadre du projet de budget 2026, une première identification des dépenses publiques ayant un impact direct et positif sur une sélection d'indicateurs de qualité de vie, tels que le risque de pauvreté, la charge des coûts du logement ou la confiance dans les institutions, révèle que l'État consacrera un peu plus de 5% du PIB national projeté au bien-être de la population.

La résilience nationale repose sur la solidité de ses institutions. En 2026, le Luxembourg poursuivra le renforcement des moyens alloués à la justice et à la sécurité au sens large. Conformément à l'engagement international pris au niveau de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) visant à consacrer 5% de son revenu national brut (RNB) à la défense d'ici 2035, les dépenses prévues pour 2026 répondent à des enjeux de sécurité immédiats. Une attention particulière sera aussi portée à leur contribution à l'économie nationale, notamment en matière d'innovation et de développement industriel.

Face à un contexte économique incertain, la politique budgétaire pour 2026 s'inscrit dans une logique de croissance partagée. Tout en maintenant une attention portée à la solidité des finances publiques, elle privilégie des investissements stratégiques dans les secteurs d'avenir. Cette orientation, prometteuse et ambitieuse nécessitera un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire ainsi qu'une capacité d'ajustement en fonction de l'évolution du cadre macroéconomique.

2. Situation financière de l'Administration centrale (SEC)

La présentation dite « administrative » du budget de l'État, qui est définie par les règles de la comptabilité publique arrêtées dans la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, a pour finalité de permettre à la Chambre des députés d'assurer le contrôle des recettes et des dépenses de l'État sur lesquelles le Gouvernement a une emprise directe.

Dans le contexte européen et international, la présentation purement administrative des budgets nationaux ne suffit plus. Il est essentiel de pouvoir analyser les agrégats financiers de manière harmonisée, en considérant l'ensemble des Administrations publiques : non seulement le budget de l'État, mais également les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux, des services de l'État à gestion séparée, des établissements publics et autres entités relevant du périmètre étatique, ainsi que celles de la sécurité sociale et des communes[3].

[3] Pour plus de détails sur la définition des Administrations publiques, de leurs sous-secteurs, ainsi que des différentes catégories de recettes et de dépenses, se référer aux sections 2, 8, 9 et l'annexe 5 du volume II relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2025-2029.

2.a. Vue globale

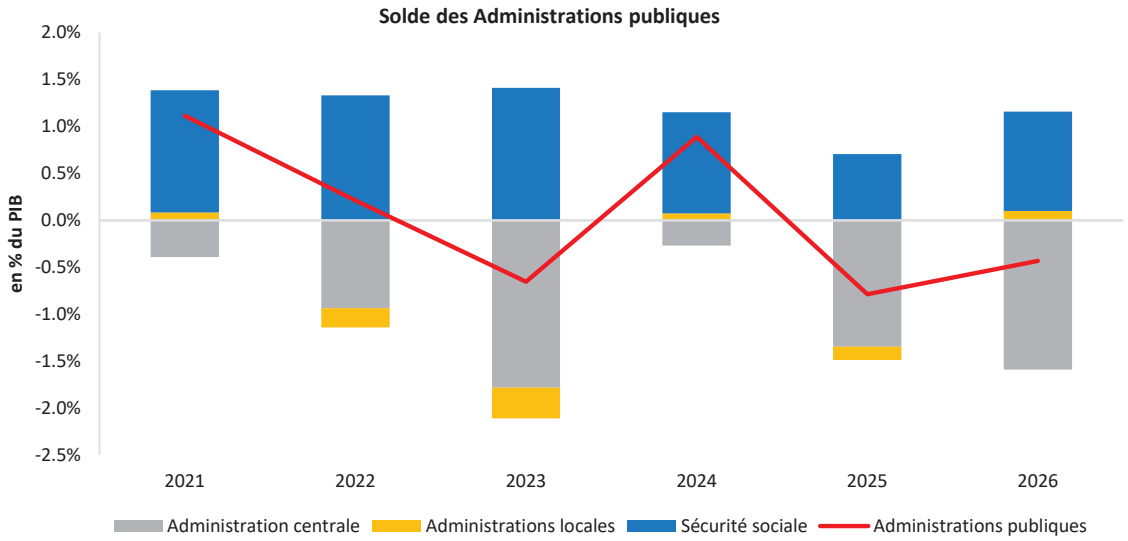

Les tableaux ci-après résument l'évolution du solde consolidé des trois secteurs des Administrations publiques entre 2021 et 2026, telle qu'elle se présente à l'issue des travaux budgétaires. Les prévisions budgétaires tiennent compte des données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget.

Après s'être dégradé jusqu'en 2023 en raison des mesures prises dans le cadre de la crise énergétique, le solde des Administrations publiques s'établit à 766 millions d'euros en 2024 (0,9% du PIB). Cette évolution positive résulte principalement d'un fort dynamisme de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), de l'impôt sur le revenu des capitaux et des accises sur le tabac, contribuant à une réduction du déficit de l'Administration centrale de -1,2 milliard d'euros par rapport à 2023.

En 2025, le solde des Administrations publiques se détériorerait pour atteindre -706 millions d'euros en 2025 (-0,8% du PIB). Cette évolution trouve son origine dans la diminution du surplus de la Sécurité sociale et dans une dégradation du solde de l'Administration centrale.

Ainsi le solde de la Sécurité sociale passerait de +930 millions d'euros en 2024 (+1,1% du PIB) à +633 millions d'euros en 2025 (+0,7% du PIB) en raison d'un rythme de croissance des recettes (+4,9%) inférieur à celui des dépenses (+7,1%).

Quant à l'augmentation du déficit de l'Administration centrale, elle découle d'une progression plus rapide des dépenses (+6,1%) par rapport aux recettes (+2,8%). Le faible dynamisme de l'emploi pèse sur les recettes fiscales et les cotisations sociales, tandis que les dépenses sont notamment influencées par l'intégration du satellite militaire[4].

Le projet de budget prévoit une amélioration du solde des Administrations publiques en 2026, qui atteindrait -408 millions d'euros (-0,4% du PIB), reflétant la hausse du surplus de la Sécurité sociale. Cette évolution positive du solde de la Sécurité sociale provient d'une croissance des dépenses (+5,7%) moindre que celles des recettes (+7,5%). Celles-ci sont surtout influencées positivement par la hausse des cotisations.

[4] Selon la comptabilité européenne (SEC), les dépenses liées au satellite militaire doivent être enregistrées au moment de la mise en orbite en août 2025. Les dépenses totales s'élèvent à 209 millions d'euros, dont 154 millions sont comptabilisées en tant que formation de capital et 55 millions en tant que consommation intermédiaire.

Le solde de l'Administration centrale s'établirait à -1,49 milliard d'euros en 2026 (-1,6% du PIB). L'évolution du solde de l'Administration centrale s'explique par un effet ciseau négatif, la progression des recettes étant inférieure (+1 461 millions d'euros, soit +4,9%) à celle des dépenses (+1 744 millions d'euros, soit +5,7%).

En millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Administrations publiques	**+728**	**+144**	**-574**	**+766**	**-706**	**-408**
Administration centrale	-285	-718	-1 463	-228	-1 206	-1 489
Administrations locales	+62	-159	-270	+63	-133	+85
Sécurité sociale	+951	+1 021	+1 159	+930	+633	+996

En % du PIB	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Administrations publiques	**+1,0%**	**+0,2%**	**-0,7%**	**+0,9%**	**-0,8%**	**-0,4%**
Administration centrale	-0,4%	-0,9%	-1,8%	-0,3%	-1,3%	-1,6%
Administrations locales	+0,1%	-0,2%	-0,3%	+0,1%	-0,1%	+0,1%
Sécurité sociale	+1,3%	+1,3%	+1,4%	+1,1%	+0,7%	+1,1%

2.b. Les recettes de l'Administration centrale suivant le SEC

En 2025, les recettes totales de l'Administration centrale s'élèveraient à 29,6 milliards d'euros soit une progression de 2,8% par rapport à 2024. Ce taux de croissance modéré s'explique par un effet de base lié aux performances exceptionnelles enregistrées en 2024, notamment en matière d'IRC, de l'impôt sur le revenu des capitaux et des accises sur le tabac. La fin de la réduction d'un point de pourcentage de certains taux de TVA a également contribué au niveau élevé des recettes cette année-là.

À l'inverse, les mesures fiscales en faveur des ménages et des entreprises dans le cadre du *Entlaaschtungs-Pak* entrainent un déchet fiscal estimé à -421 millions d'euros en 2025. La croissance des recettes en 2025 repose principalement sur les impôts sur la production et les importations (+6,2%), en particulier les accises sur le tabac et les cigarettes.

En 2026, les recettes de l'Administration centrale augmenteraient de +4,9%, soit de +1 461 millions d'euros, pour atteindre un peu plus de 31 milliards d'euros (33% du PIB). La progression des recettes en 2026 serait portée, d'une part, par les impôts sur la production et les importations, en hausse de +6,1%, soit +625 millions d'euros, principalement grâce à la TVA, qui devrait bénéficier de la reprise économique attendue.

D'autre part, les impôts sur le revenu et le patrimoine contribueraient également de manière significative à cette évolution avec une augmentation estimée de +4,3%, soit +652 millions d'euros. Les prévisions du STATEC anticipent une hausse du taux d'emploi, ce qui renforcerait l'impôt sur les traitements et salaires (RTS). L'introduction d'un impôt national Pilier 2 viendrait compléter cette dynamique (+80 millions d'euros).

Cependant, les prévisions fiscales restent entourées incertitudes propres à une petite économie ouverte, particulièrement dans le contexte macroéconomique actuel, instable et vulnérable. La croissance économique et l'emploi demeurent en-dessous des moyennes historiques et ont été revus à la baisse par rapport au budget 2025. La forte concentration sectorielle et les comportements des contribuables difficiles à prévoir avec exactitude constituent également un facteur d'incertitude à surveiller.

Le tableau suivant résume l'évolution prévue des principales catégories de recettes de l'Administration centrale entre 2025 et 2026 suivant le SEC.

En millions d'euros	2025	2026	Variation
Recettes de l'Administration centrale	**29 634**	**31 095**	**+4,9%**
Production marchande	114	134	+17,1%
Production pour usage final propre	430	450	+4,6%
Production non marchande	988	1 040	+5,2%
Impôts sur la production et les importations	10 319	10 944	+6,1%
Revenus de la propriété	623	656	+5,3%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	15 105	15 757	+4,3%
Cotisations sociales	1 396	1 429	+2,3%
Autres transferts courants	312	305	-2,3%
Transferts en capital à recevoir	347	381	+9,8%

2.c. Les dépenses de l'Administration centrale suivant le SEC

Les dépenses de l'Administration centrale s'établiraient à 30,8 milliards d'euros en 2025, soit une croissance de 6,1% par rapport à 2024. L'évolution des dépenses s'expliquerait principalement par la progression des rémunérations de +599 millions d'euros (+8,7%) dont la dynamique est influencée entre autres par l'accord salarial et la tranche indiciaire du mois de mai 2025. Les investissements directs progresseraient de +550 millions d'euros (+24%) en raison notamment du satellite militaire mis en orbite au mois d'août. Les transferts courants constitueraient la troisième composante majeure de progression des dépenses (+376 millions d'euros soit +3,2%). Il s'agit notamment de la participation de l'Administration centrale au financement des assurances maladie et pension, de la contribution au budget de l'UE ainsi que la participation dans les frais relatifs à l'accueil et l'enfance.

En 2026, les dépenses de l'Administration centrale connaîtraient une progression de +5,7% (+1 744 millions d'euros) en 2026 pour atteindre 32,6 milliards d'euros (34,6% du PIB). La progression des transferts courants, de +684 millions d'euros (+5,6%), constitue le principal moteur de l'augmentation des dépenses. Elle s'explique par la contribution accrue de l'Administration centrale au financement des assurances maladie et pension, impactée par la hausse du taux de cotisation. Les rémunérations (+347 millions d'euros soit +4,6%) et les transferts en capital (+313 millions d'euros soit +22%) participent également à cette dynamique. L'augmentation de la consommation intermédiaire et des investissements s'explique en partie par l'effort consenti en matière de défense, priorité politique en 2025. Enfin, la progression marquée de la charge d'intérêt (+129 millions d'euros soit 42,2%) mérite aussi d'être soulignée.

Le tableau ci-après présente les prévisions des dépenses de l'Administration centrale selon les règles du SEC pour 2025 et 2026.

En millions d'euros	2025	2026	Variation
Dépenses de l'Administration centrale	**30 840**	**32 585**	**+5,7%**
Consommation intermédiaire	2 338	2 453	+4,9%
Formation de capital	2 841	2 777	-2,2%
Rémunération des salariés	7 472	7 819	+4,6%
Subventions	1 019	1 113	+9,3%
Revenus de la propriété	307	436	+42,0%
Prestations sociales en espèce	2 802	2 877	+2,7%
Prestations sociales en nature	373	409	+9,7%
Autres transferts courants	12 279	12 962	+5,6%
Transferts en capital	1 423	1 736	+22,0%
Autres dépenses	-13	2	+115,4%

Les dépenses d'investissements représentent une composante essentielle du budget en raison de leur impact positif sur la croissance économique. Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses d'investissements directs (formation de capital) et indirects (transferts en capital) de l'Administration centrale en 2025 et 2026. En 2026, ces investissements atteindraient 4,8% du PIB, un niveau supérieur à la moyenne observée sur la période 2014-2024 (3,8% du PIB). Cette dynamique reflète les priorités du Gouvernement en matière de logement, de défense ainsi que de transition climatique et énergétique.

En millions d'euros	2025 (hors satellite)	2026	Variation
Investissements directs	2 752	2 777	+0,9%
Investissements indirects	1 423	1 736	+22,0%
Total des investissements	**4 175**	**4 513**	**+8,1%**
En % du PIB	4,7%	4,8%	
En % des dépenses totales	13,5%	13,8%	

Une analyse complémentaire de l'évolution des dépenses de l'Administration centrale est fournie dans la partie A du projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2025-2029 (volume 2).

3. Cadre pluriannuel du projet de budget pour 2026

En vertu de la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques, les lois de programmation pluriannuelle constituent un pilier de l'encadrement législatif de la politique budgétaire.

Elles visent à offrir une vision d'ensemble et à moyen terme des orientations financières des trois composantes de l'Administration publique : l'Administration centrale, les Administrations locales et la Sécurité sociale. Ces orientations s'inscrivent dans l'objectif d'équilibre des comptes pour chacun de ces secteurs.

Sur la base des prévisions établies dans le cadre des travaux budgétaires pour l'exercice 2026, la trajectoire des finances publiques sur la période 2025-2029 se présente comme suit :

	2025		2026		2027		2028		2029	
	en mio	en % du PIB	en mio	en % du PIB	en mio	en % du PIB	en mio	en % du PIB	en mio	en % du PIB
1) Solde nominal :										
Administration centrale	-1 206	-1,3%	-1 489	-1,6%	-1 498	-1,5%	-1 501	-1,4%	-1 535	-1,4%
Administrations locales	-133	-0,1%	+85	+0,1%	+142	+0,1%	+137	+0,1%	+126	+0,1%
Sécurité sociale	+633	+0,7%	+996	+1,1%	+615	+0,6%	+451	+0,4%	+145	+0,1%
Administrations publiques	**-706**	**-0,8%**	**-408**	**-0,4%**	**-741**	**-0,7%**	**-913**	**-0,9%**	**-1 264**	**-1,1%**
2) Solde structurel :										
Administrations publiques		**+0,8%**		**+0,8%**		**+0,1%**		**-0,3%**		**-0,9%**
3) Dette publique	**23 990**	**26,8%**	**25 480**	**27,0%**	**26 980**	**27,1%**	**28 480**	**27,1%**	**29 980**	**27,0%**
Administration centrale	22 181	24,7%	23 671	25,1%	25 171	25,3%	26 671	25,4%	28 171	25,4%
Administrations locales	1 702	1,9%	1 702	1,8%	1 702	1,7%	1 702	1,6%	1 702	1,5%
Sécurité sociale	108	0,1%	108	0,1%	108	0,1%	108	0,1%	108	0,1%

4. Projet de budget pour 2026 (loi de 1999)

La présentation administrative des recettes et des dépenses de l'État, telle qu'elle est exposée ci-dessous, peut présenter des différences importantes par rapport à celle découlant du Système européen des comptes (SEC). De manière générale, la présentation suivant la loi de 1999 a un périmètre plus restreint (p.ex. elle ne comprend pas les dépenses ajustées des fonds spéciaux) et elle repose sur un enregistrement de caisse alors que les chiffres SEC suivent un enregistrement plus économique.

Par ailleurs, prenant acte des observations réitérées du Conseil d'État, de la Commission de l'Exécution budgétaire et de la Cour des comptes sur les déséquilibres fréquemment constatés en fin d'exercice dans le budget pour ordre, le Gouvernement a engagé une démarche de simplification, notamment par la réduction du nombre d'articles de recettes et de dépenses pour ordre.

Dans cette continuité, il a été décidé de supprimer intégralement ce budget à compter de l'exercice 2026 et de le remplacer par un budget « pour compte de tiers ». Ce nouveau dispositif, intégré directement au budget de l'État, repose sur un équilibre pluriannuel plus fidèle à la réalité économique et est soumis aux contrôles prévus par la loi.

4.a. Vue globale

En millions d'euros	2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet	Variations	
				En millions	en %
Budget courant					
Recettes	25 129,6	25 873,7	26 875,8	+1 002,1	+3,9%
Dépenses	22 641,0	24 190,5	25 799,9	+1 609,4	+6,7%
Excédents	+2 488,6	+1 683,2	+1 075,9	-	-
Budget en capital					
Recettes	163,0	151,6	148,2	-3,5	-2,3%
Dépenses	3 217,4	3 417,9	4 283,4	+865,5	+25,3%
Excédents	-3 054,4	-3 266,3	-4 135,2	-	-
Budget courant et en capital					
Recettes	25 292,6	26 025,3	27 024,0	+998,6	+3,8%
Dépenses	25 858,4	27 608,4	30 083,2	+2 474,8	+9,0%
Excédents	-565,8	-1 583,1	-3 059,3	-	-

En millions d'euros	2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet	Variations	
				En millions	en %
Budget pour compte de tiers					
Recettes	8 186,3	6 454,7	11 421,7	+4 967,0	+77,0%
Dépenses	8 181,5	6 454,7	11 421,7	+4 967,0	+77,0%
Excédents	+4,8	-	-	-	-

En millions d'euros	2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet	Variations	
				En millions	en %
Opérations financières					
Recettes	2 542,4	2 750,4	3 200,3	+449,8	+16,4%
Dépenses	583,1	1 649,3	1 852,6	+203,3	+12,3%
Excédents	+1 959,2	+1 101,1	+1 347,6	-	-

4.b. Les recettes budgétaires suivant la loi de 1999

En 2026, la croissance des recettes courantes et en capital s'élèverait à +5,7% par rapport au compte prévisionnel de 2025. Le tableau ci-après résume l'évolution des principales recettes entre 2024 et 2026.

Le chapitre D du présent volume donne davantage de détails quant à l'évolution des principaux impôts.

Recettes budgétaires (en millions d'euros)	2024	2025		2026	
	Compte	Budget voté	Compte prévisionnel	Projet de budget	Variation en %[1,2]
1 Impôts directs	**14 440,5**	**14 683,9**	**14 432,7**	**15 137,6**	**+4,9%**
dont :					
Impôt général sur le revenu	12 216,1	12 307,5	12 297,5	12 938,0	+5,2%
Impôt fixé par voie d'assiette	1 330,3	1 450,0	1 350,0	1 360,0	+0,7%
Impôt sur le revenu des collectivités	3 301,9	3 160,0	3 350,0	3 430,0	+2,4%
Impôt minimum Pilier 2	0,0	0,0	0,0	80,0	+0,0%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	6 516,6	6 840,0	6 740,0	7 180,0	+6,5%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	1 061,0	850,0	850,0	880,0	+3,5%
Impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants	6,3	7,5	7,5	8,0	+6,7%
Impôt sur la fortune	1 101,9	1 230,0	1 000,0	1 040,0	+4,0%
Impôts de solidarité sur le revenu des collectivités	248,5	237,8	252,2	258,2	+2,4%
Impôts de solidarité sur le revenu des personnes physiques	608,8	643,2	627,7	662,6	+5,6%
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	77,8	76,0	76,0	77,0	+1,3%
Retenue libératoire nationale sur les intérêts	163,1	160,0	150,0	130,0	-13,3%
Droits de timbre	20,7	20,1	20,1	22,6	+12,4%
Autres impôts directs	3,6	9,3	9,3	9,3	+0,0%
2 Impôts indirects	**9 755,9**	**10 293,8**	**10 085,5**	**10 778,5**	**+6,9%**
dont :					
Taxe sur les véhicules automoteurs	68,8	68,0	68,0	68,0	+0,0%
Part dans les recettes communes de l'UEBL	1 184,9	1 180,0	1 258,0	1 300,6	+3,4%
Accises autonomes huiles minérales	152,1	149,1	141,9	136,2	-4,0%
Accises autonomes cigarettes	426,3	515,5	559,4	610,0	+9,1%
Droits d'enregistrement	186,8	255,4	162,8	289,9	+78,1%
Droits d'hypothèques	32,8	49,0	29,3	48,5	+65,5%
Taxe sur la valeur ajoutée	5 841,1	6 117,0	5 908,0	6 324,0	+7,0%
Taxe sur les assurances	81,0	92,3	92,3	87,9	-4,8%
Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	1 289,8	1 349,0	1 358,0	1 374,0	+1,2%
Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	57,3	59,4	59,4	59,4	+0,0%
Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	116,0	116,4	113,9	113,1	-0,7%
Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	1,7	2,0	2,0	2,0	+0,0%
Produit de la contribution taxe CO2	258,5	286,2	273,9	291,9	+6,6%
Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées	13,4	9,0	9,0	11,4	+26,4%
Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie	1,5	5,0	5,0	10,0	+100,0%
Autres impôts indirects	43,9	40,5	44,6	51,6	+15,7%
3 Autres recettes	**1 096,2**	**1 047,6**	**1 048,7**	**1 107,9**	**+5,6%**
dont :					
Intérêts créditeurs sur avoirs en compte et dépôts à terme	102,3	75,0	75,0	65,0	-13,3%
Dividendes provenant des participations de l'État dans le capital de sociétés de droit privé et de droit public	388,3	393,0	393,0	407,0	+3,6%
Droits de succession	136,0	140,0	140,0	140,0	+0,0%
Autres recettes	469,6	439,6	440,7	495,9	+12,5%

Recettes budgétaires (en millions d'euros)	2024	2025		2026	
	Compte	Budget voté	Compte prévisionnel	Projet de budget	Variation en %[1,2]
A Recettes budgétaires *courantes et en capital* (=1+2+3)	**25 292,6**	**26 025,3**	**25 566,8**	**27 024,0**	**+5,7%**
B Recettes budgétaires pour opérations financières	**2 542,4**	**2 750,4**	**2 750,4**	**2 750,3**	**-0,0%**
dont:					
Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises	0,2	0,3	0,3	0,3	-19,4%
Institutions financières internationales: Restitutions en rapport avec des ajustements de valeur de la participation dans le capital et remboursement de prêts octroyés par l'Etat	0,6	0,0	0,0	0,0	+0,0%
Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: principal	32,8	0,0	0,0	0,0	-100,0%
Produit de vente de participations de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé	8,7	0,0	0,0	0,0	+0,0%
Produit d'emprunts nouveaux	1 960,5	1 250,0	1 250,0	1 050,0	-16,0%
Remboursement de prêts octroyés par l'Etat	0,1	0,1	0,1	0,0	-99,9%
Produit d'emprunts nouveaux pour refinancement de la dette publique	539,5	1 500,0	1 500,0	1 700,0	+13,3%
C. Recettes pour compte de tiers	**8 186,3**	**6 454,7**	**6 454,7**	**11 416,7**	**+76,9%**
dont:					
Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette OSS collectée pour les autres Etats membres	6 432,4	4 700,0	4 700,0	9 600,0	+104,3%
Impôt commercial communal	1 553,5	1 500,0	1 500,0	1 660,0	+10,7%
D. Recettes budgétaires totales	**27 834,9**	**28 775,7**	**28 317,2**	**41 190,9**	**+45,5%**

Note : 1. Variation en % par rapport au compte prévisionnel 2024.
2. D'éventuelles différences par rapport aux variations des recettes suivant le SEC (section 3.c) peuvent apparaître compte tenu des règles de comptabilisation divergentes et des périmètres de consolidations considérés.

4.c. Les dépenses budgétaires suivant la loi de 1999

Les dépenses budgétaires s'inscrivent à la fois dans la continuité des actions engagées les années précédentes et dans la mise en œuvre des priorités définies pour l'année à venir (cf. chapitre C).

Au total, les dépenses budgétaires (hors budget pour compte de tiers et opérations financières) s'élèvent à 30 083,2 millions d'euros en 2026, soit +2 474,8 millions d'euros par rapport au budget 2025.

Cette progression du total des crédits budgétaires entre 2025 et 2026 s'explique notamment par la variation des postes de dépenses ci-après (en millions d'euros) :

Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	*+ 276*
Alimentation du fonds d'équipement militaire	*+ 245*
Frais en relation avec la prise en charge par l'État de frais engendrés par l'utilisation des réseaux d'électricité	*+ 150*
Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé	*+ 100*
Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	*+ 100*
Participation de l'État au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature	*+ 67*
Alimentation du fonds climat et énergie	*+ 64*
Alimentation du fonds du rail	*+ 60*
Système de préfinancement des installations photovoltaïques pour personnes privées	*+ 43*
Alimentation du fonds spécial pour le logement abordable	*+ 42*
Construction d'une nouvelle infrastructure pour le contrôle aérien à l'aéroport de Luxembourg	*+ 42*
Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	*+ 40*
Participation de l'État au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire	*+ 39*
Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense	*+ 38*
Contribution de l'État au financement de la Mutualité des employeurs	*+ 37*
Alimentation du fonds de la coopération au développement	*+ 34*
Participation de l'État aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil	*+ 31*
Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'État	*+ 30*
Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	*+ 30*
Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire	*+ 30*

Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport	*+ 27*
Compensation de service public - bailleur social	*+ 26*
Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	*+ 25*
Participation de l'État aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants	*+ 23*
Participation de l'État aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires	*+ 22*
Dotation du Fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 28.7.2018 relative au revenu d'inclusion sociale, compte tenu des recettes du fonds	*+ 21*
Participation de l'État au financement de l'assurance dépendance	*+ 21*
Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée	*+ 20*
Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	*+ 20*
Construction d'un dépôt de carburant pour l'aviation à l'aéroport de Luxembourg	*+ 18*
Participation de l'État aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants	*+ 17*
Dotation financière de l'État au profit du service CTIE	*+ 17*
Indemnités et participations aux frais des médecins en voie de spécialisation : frais encadrement, bourses, indemnités de stage, participations rémunérations	*+ 16*
Participation de l'État aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général	*+ 15*
Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire	*+ 14*
Participation de l'État dans le financement de l'enseignement musical	*+ 14*
Participation de l'État aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes et de centres médico-sociaux aux frais de la mise en œuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	*+ 13*
Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques	*+ 12*
Acquisition de vaccins, médicaments d'urgence, trousses d'urgences et frais connexes	*+ 10*
Subvention de loyer	*+ 10*
Participation en capital de l'État aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base	*+ 10*
Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	*+ 10*
Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	*+ 10*

C. Priorités politiques du projet de budget 2026

Dans son rapport intitulé « Revue du système de finances publiques du Luxembourg », publié en février 2025, l'OCDE recommande de « développer une gestion budgétaire axée sur la performance ».

En réponse, les départements ministériels ont été invités à identifier trois priorités politiques et à leur associer des indicateurs de suivi pertinents – c'est-à-dire mesurant le phénomène ciblé, adapté aux décisions à prendre et facile à produire régulièrement.

Ces priorités figurent dans les chapitres C et E du présent document. Cette démarche vise à sensibiliser les acteurs de la procédure budgétaire à ces enjeux et à anticiper une transition potentielle vers une budgétisation par programme. Par ailleurs, le commentaire du budget des dépenses (chapitre E) présente, pour les principaux départements ministériels en termes de volumes budgétaires, une analyse détaillée dans la continuité des exercices précédents.

1. Logement

Le logement constitue une priorité absolue du Gouvernement, avec pour objectif de :

Soutenir l'offre en logements abordables

Au premier semestre 2025, plusieurs ajustements ont été apportés à la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable afin d'en améliorer l'efficacité et l'attractivité pour les promoteurs sociaux et les bailleurs sociaux. Parmi les principales modifications figurent :

- Élargissement du bénéfice de la compensation de service public aux communes ;
- Ajout de la monoparentalité comme critère socio-économique d'attribution d'un logement abordable ;
- Création d'un *top up* pour la rénovation et l'assainissement énergétique de logements et biens existants.

Le Gouvernement poursuivra ses investissements élevés en faveur du logement abordable, afin de maintenir sa stratégie active d'acquisition foncière et de projets de logement VEFA. Ces efforts permettront de renforcer le soutien aux différents acteurs du secteurs qu'ils soient publics (Fonds du Logement, Société Nationale des Habitations à Bon Marché – SNHBM, et communes) ou privés (asbl et promoteurs immobiliers).

Ainsi, le Fonds spécial sera doté chaque année de crédits budgétaires à hauteur de 360 millions d'euros en moyenne.

De plus, le Gouvernement entend renforcer la collaboration avec les acteurs privés du secteur immobilier notamment via un partenariat public-privé (PPP) axé sur la location de logements abordables.

Enfin, le Pacte Logement 2.0, qui vise à mobiliser les communes pour la création de logements abordables, est amendé, et un projet de loi a été déposé courant 2025. L'objectif est de simplifier les procédures et d'ajouter de nouveaux critères pour l'attribution des dotations annuelles des communes signataires du pacte logement, tels que la mobilisation de *Baulücken*, l'acquisition des logements par l'État ou le développement d'une zone prioritaire d'habitation (ZPH) dans le cadre du plan sectoriel logements (PSL).

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- Le nombre de logements VEFA acquis par l'État ;
- Le nombre de terrains acquis par l'État en vue d'une réserve foncière ;
- Le nombre de conventions pour projets de logements abordables avec les montants nouvellement engagés et nombre de logements abordables conventionnés.

Soutenir la demande de logement

La loi modifiée du 7 août 2023 relative aux aides individuelles a permis un certain nombre de changements des aides individuelles au logement. L'objectif principal était de revaloriser les aides individuelles afin de les adapter davantage aux besoins des ménages-cible et de permettre une simplification administrative accrue.

La loi sera à nouveau optimisée, afin de simplifier les démarches des bénéficiaires et de clarifier certaines notions-clés, soutenant ainsi les ménages à faibles revenus et le combat contre la pauvreté des enfants.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- Nombre de ménages bénéficiant des aides au logement.

Faciliter le développement urbain

Une priorité du département de l'Aménagement du territoire (DATer) réside dans la mise en œuvre des projets de développement urbain pour donner un caractère opérationnel à la politique d'aménagement du territoire, notamment en coopération avec les communes et les acteurs concernés.

Les projets prioritaires incluent :

- Reconversion de la zone de Foetz ;
- Développement de projets urbains d'envergure dans les communes de Bertrange et de Junglinster ;
- Mise en œuvre des ZPH du PSL avec le soutien de la Cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE) à travers des conventions État-communes.

Parallèlement, il s'agit de modifier le PSL pour définir de nouvelles ZPH. La CFUE en tant que facilitateur dans le cadre des processus de planification et d'autorisation de projets d'aménagement et de développement urbain contribue également à l'accélération de la mise en œuvre de ces projets.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- Nombre de projets urbains accompagnés par le DATer et la CFUE.

2. Fiscalité

Dans un environnement économique complexe, le Gouvernement continuera à renforcer le pouvoir d'achat des citoyens et à améliorer la compétitivité des entreprises.

Pour concrétiser ces priorités, la mise en œuvre des mesures fiscales prévues dans l'accord de coalition se poursuivra en 2026. En particulier, les travaux sur l'introduction éventuelle d'une imposition individuelle progresseront, avec pour objectif un modèle fondé sur une classe unique d'imposition.

Afin de promouvoir le troisième pilier de la prévoyance vieillesse, la déduction fiscale annuelle des versements réalisés dans ce cadre sera augmentée. De même, un abattement fiscal pour les assurés ayant rempli les conditions pour le bénéfice d'une pension de vieillesse anticipée mais qui continuent volontairement leur activité professionnelle jusqu'à l'âge légal de départ en pension sera élaboré.

Parmi les mesures axées sur l'attractivité du Luxembourg, il y a lieu de mentionner :

- L'introduction d'un nouveau crédit d'impôt destiné à inciter les personnes physiques à investir dans les jeunes entreprises innovantes et ainsi à soutenir la diversification et la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ;
- La modernisation du régime de l'intéressement aux surperformances touché par les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ;
- D'autres mesures visant à soutenir spécifiquement le secteur agricole et viticole et l'artisanat.

Parmi les autres sujets figurent les travaux portant sur la mise en œuvre du Pilier 2 (taxation minimale effective), tant au niveau de l'OCDE qu'au niveau national, ainsi que les nombreuses propositions en matière de fiscalité directe et indirecte actuellement en négociation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mise à jour du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg, le prix de la taxe carbone sera une nouvelle fois majoré de 5 euros par tonne de CO_2.

Les recettes générées par la taxe CO_2 continueront d'être affectées à des mesures de protection du climat et de transition énergétique et à des mesures de compensation sociale pour les ménages à revenus modestes. Une des mesures visant à atténuer l'impact potentiel de la taxe CO_2 sur des personnes ayant des revenus faibles ou moyens est le crédit d'impôt CO_2 (CI-CO_2).

À cet effet, le présent projet de loi propose d'augmenter le crédit d'impôt CO_2 de 24 euros de sorte que ce dernier s'élève à un montant de 216 euros à partir du 1er janvier 2026.

Enfin, la taxation des produits du tabac sera revue à la hausse.

3. Mobilité et travaux publics

Mobilité

La politique du Gouvernement, qui fait de la mobilité l'une de ses priorités, s'articule autour du concept de mobilité multimodale, visant à améliorer les capacités des transports en commun (train, bus et tramways) et à développer une mobilité favorable aux cyclistes et piétonnes et piétons. Aussi, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour l'amélioration du trafic routier.

Le Plan national de mobilité (PNM 2035), confirmé par le programme gouvernemental anticipe continuellement la demande de mobilité au niveau national et transfrontalier sur un horizon de quinze ans, évalue l'adéquation des projets étatiques dans le domaine des transports avec cette demande future, veille à la cohérence intermodale de ces projets et identifie d'éventuelles lacunes dans l'offre de mobilité qu'il conviendra de combler avec de nouveaux projets.

Le PNM 2040, en cours d'élaboration, s'inscrit dans la continuité de cette approche, en s'appuyant notamment sur les enquêtes publiques menées au niveau national et dans la Grande Région. Ces enquêtes permettront à l'Observatoire digital de la mobilité (ODM) de déterminer de manière objective les besoins de la population.

En ce qui concerne les transports publics par route nationaux et transfrontaliers, la réalisation des stratégies retenues dans le PNM 2035 sera poursuivie. Des analyses et propositions d'amélioration seront élaborées pour les réseaux de transports publics réguliers et scolaires, ainsi que pour les services spécialisés Adapto et Mobibus. Toutes ces démarches seront entreprises pour les rendre encore plus performants.

Le Gouvernement continuera sur la lancée consistant à consentir des efforts considérables afin d'adapter et de développer le réseau ferré national aux défis en mobilité que le pays devra relever au cours des prochaines années. Dans le cadre des raccordements ferroviaires internationaux des projets sont financés en France visant le renforcement de la capacité en termes de nombre de trains par heure et le prolongement des quais dans toutes les gares du sillon lorrain jusqu'à Metz. Évidemment le réseau routier devra suivre cette évolution.

Quant au tramway, le Gouvernement souhaite poursuivre l'extension du réseau tram. Dans cette optique et au vu du succès incontestable du tram, il est prévu de poursuivre l'extension du réseau telle qu'évoquée dans le PNM 2035.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- La capacité des trains (places assises circulant par jour sur le territoire national) ;
- Le nombre de passagers (c.-à-d. « montées ») transportés par les transports en commun par an et par mode (train, tram, bus régional et scolaire) ;
- La satisfaction des clientes et clients des transports en commun par genre et par mode (train, tram, bus régional, Adapto, Mobibus) ;
- Le nombre de kilomètres de voies bus supplémentaires mis en service ;
- Le nombre de kilomètres de voies de covoiturage supplémentaires mis en service ;
- Le nombre de kilomètres d'infrastructures cyclables en site propre supplémentaires mis en service ;
- Le nombre de kilomètres d'apaisements de la circulation supplémentaires mis en service sur la voirie étatique ;
- Le nombre d'arrêts de tram supplémentaires mis en service ;
- Le nombre de places de P&R supplémentaires mises en service avec du financement ou co-financement étatique.

Infrastructures aéroportuaires

Le Gouvernement encouragera la modernisation et l'adaptation des infrastructures aéroportuaires aux besoins actuels et futurs afin de garantir un haut niveau de qualité et de service. Les installations de l'Aéroport devront être améliorées et mises en conformité pour augmenter la fluidité des opérations et donc du traitement des passagers.

La sécurité dans les transports aériens requiert que les administrations en question soient dotées de ressources financières et humaines appropriées. L'aviation au sens large est un pilier stratégique à la fois du Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics, mais aussi de l'économie nationale. Les besoins et investissements sont déterminés par les exigences des réglementations internationales (EASA, Eurocontrol) et les nouvelles initiatives « ciel unique européen » en matière d'aviation.

Au sein de la direction de l'aviation civile, de nouveaux services pour l'aviation étatique (Police, CGDIS, Armée) et pour l'encadrement des drones (réglementation, certification, surveillance, formation) devront bénéficier d'une augmentation en personnel et équipements. La stratégie nationale en cours d'élaboration accordera une place importante aux retombées économiques de ce nouveau domaine d'activité, avec l'ambition de générer des investissements significatifs, tant civils que militaires.

L'Administration de la navigation aérienne (ANA) devra se positionner à l'avant-garde de la digitalisation, qui transformera encore davantage les services de navigation aérienne dans les années à venir. Les équipements actuels sont devenus obsolètes, et certaines technologies en place ne répondent plus aux exigences opérationnelles.

Après une période de modernisation limitée, il devient nécessaire de renforcer l'ANA comme prestataire de services afin d'assurer durablement la souveraineté nationale sur l'espace aérien. Les conséquences de cette transformation dépassent largement le champ aérien : par exemple, la hauteur autorisée des constructions et des éoliennes dans les zones d'approche élargies de l'aéroport dépend en partie de la performance des équipements de navigation et de leurs opérateurs.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- Le nombre de travaux d'infrastructure réalisés et le taux d'avancement des chantiers engagés ;
- Le nombre de mises en conformité avec les réglementations internationales ;
- L'évolution du trafic passager à l'aéroport, témoignant de la capacité du secteur à répondre efficacement à une demande toujours croissante.

Bâtiments publics et assainissement énergétique

La réalisation de projets de construction, de remise en état, de modernisation et de rénovation en vue de l'assainissement énergétique des bâtiments publics constitue une priorité, conformément à l'accord de coalition. Ces efforts visent une amélioration continue de l'efficacité énergétique du parc immobilier public.

Les investissements seront donc à maintenir à un niveau élevé afin de répondre aux défis actuels et futurs liés à l'évolution démographique et à la double transition durable et digitale. Le Gouvernement entend agir dès la phase de conception, en intégrant les principes de l'économie circulaire, et en promouvant le déploiement d'installations photovoltaïques sur les bâtiments existants, ainsi que d'autres travaux de remise en état et de mise en conformité.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- Le nombre de bâtiments publics rénovés énergétiquement ;
- Le montant annuel total des investissements publics par secteur (transition verte, numérique, infrastructures sociales) ;
- Le taux moyen d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments rénovés (kWh/m²/an avant/après) ;
- La surface totale de panneaux photovoltaïques installés seront des indicateurs pertinents.

4. Environnement (comprenant le PNEC)

De façon générale, la politique du la politique environnementale du Gouvernement est déterminée par la réponse et la résilience face aux principales crises dans le domaine de l'environnement et du climat, notamment la crise climat, la crise de la biodiversité, la crise liée aux ressources et la crise liée à la pollution, ceci dans l'esprit d'une politique climatique et environnementale ambitieuse, pragmatique et socialement équitable. La stratégie gouvernementale est également guidée par l'accord de coalition 2023-2028, ainsi que de la mise en œuvre de l'arsenal législatif et réglementaire européen dans le domaine de l'environnement et du climat.

En 2026, les priorités budgétaires du ministère restent principalement guidées par les quatre domaines environnementaux précités, à savoir :

- L'action climat, incluant la mise en œuvre du PNEC, du Plan social pour le climat et finalisation et mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques ;
- La lutte contre la perte de la biodiversité à travers la mise en œuvre du 3e plan national de la protection de la nature (PNPN3) ;
- La mise en œuvre du 3e plan de gestion de district hydrographique et l'élaboration participative du 4e plan de gestion, la mise en œuvre du 2e plan de gestion des risques d'inondation ;
- L'élaboration du 3e plan et la gestion durable des ressources (mise en œuvre du paquet déchets, notamment moyennant les centres de ressources) et le plan d'action zéro pollution.

Plan national intégré en matière d'énergie et de climat

Au sujet du PNEC, des investissements conséquents seront réalisés sur l'horizon 2026-2029, avec une nette priorité accordée à la décarbonisation.

La dimension de la décarbonisation vise une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité climatique d'ici 2050. Des objectifs sectoriels couvrent l'industrie, le transport, les bâtiments, l'agriculture et les déchets. Le pays prévoit aussi d'augmenter l'absorption nette de carbone, ainsi que d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, en la faisant passer de 25% en 2020 à 37% d'ici 2030.

La dimension de l'efficacité énergétique vise à améliorer l'efficacité énergétique de 42% d'ici 2030 par rapport à la référence européenne EU PRIMES (REF2007) pour cette même année.

En 2026, le total des dépenses allouées au PNEC atteindra 3,2 milliards d'euros. Ce montant augmente constamment jusqu'en 2029 pour atteindre 3,5 milliards d'euros, reflétant l'engagement croissant en faveur de la transition énergétique et face au défi du changement climatique.

(en millions d'euros)

Dimensions des dépenses PNEC	2025	2026	2027	2028	2029
Décarbonisation (09.3)	2 628,1	2 893,8	2 882,6	3 129,2	3 280,3
Efficacité énergétique (09.4)	56,6	184,1	190,9	128,2	131,4
Recherche, innovation et compétitivité (09.7)	73,0	71,2	69,2	69,0	69,0
Marché intérieur de l'énergie - (09.6)	53,4	54,5	47,3	56,6	65,9
Total	**2 811,1**	**3 203,5**	**3 137,6**	**3 242,5**	**3 546,2**

Source : Inspection générale des finances

Action climat

En ce qui concerne l'action climat, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre cohérente du PNEC, ainsi que la finalisation et la mise en œuvre du Plan social pour le climat de la stratégie et du plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques. La mise en œuvre du PNEC se réalise dans les secteurs définis par la loi relative au climat, à savoir l'industrie (mise en œuvre des résultats de l'étude de décarbonisation et de l'étude concernant le captage du dioxyde de carbone), la construction et les bâtiments résidentiels et tertiaires (les nouvelles aides du Klimabonus, notamment en appliquant le principe du tiers payant), les transports (aides Klimabonus, en tenant compte de critères sociaux, notamment par l'introduction du leasing social), l'agriculture et la sylviculture, ainsi que le domaine des déchets et de l'économie circulaire. Dans le contexte de l'action locale, il y a également lieu de citer le Pacte climat 2.0 avec les communes, adopté en 2021. Les dispositions liées à la neutralité énergétique telles que l'exige la nouvelle directive (UE) 2024/3019 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines dans le domaine de l'assainissement vont mener à la création d'un pacte climat avec les syndicats intercommunaux œuvrant dans le domaine industriel.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005 ;
- Nombre de ménages bénéficiant des aides Klimabonus ;
- Nombre de projets communaux dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et montant total alloué.

Lutte contre la perte de la biodiversité

Le PNPN3 comprend un catalogue de mesures qui s'inscrivent dans le cadre du nouveau règlement européen (UE) 2024/1991 relatif à la restauration de la nature: la mise en œuvre des plans d'action espèces et habitats, le rétablissement des écosystèmes et de leurs services, la défragmentation des paysages, un meilleur suivi des indicateurs, une accélération de la mise en place des différentes zones de protection et de leur gestion, la protection par l'achat d'espaces naturels protégés de grande valeur, l'amélioration de l'information et de la communication sur les aspects «protection de la nature» envers tous les acteurs concernés (communes, agriculteurs, citoyens, etc.). Le nouvel instrument du Pacte nature qui fait partie du plan national de relance et de résilience aide à stimuler l'action locale des communes dans le domaine de la protection de la nature.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- % du territoire couvert par des zones protégées ;
- Nombre de projets visant la restauration de la nature ;
- Nombre de communes adhérées au Pacte nature.

Gestion durable de l'eau et prévention des risques d'inondations

Dans le domaine de l'eau, le 3^{e} plan de gestion de district hydrographique (2021-2027) reprend toutes les mesures dans le domaine de la protection et de la gestion de l'eau qui s'ancrent dans le contexte de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. L'accent sur la mise en œuvre des mesures se basant sur la nature (*nature based solutions*, NBS), notamment les renaturations de cours d'eau et la désignation des zones de protection de ressources d'eau potable et la mise en œuvre des programmes de mesures y afférents.

Dans le domaine de la gestion des risques d'inondation, l'action se concentre sur la mise en œuvre de mesures sur les 17 cours d'eau présentant un risque d'inondation, ainsi que sur les projets liés à la gestion des risques d'inondation liés aux pluies torrentielles. La nouvelle directive (UE) 2024/3019 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines déterminera le plan d'action de mise en œuvre de la 4e étape épuratoire au niveau des stations d'épuration pour lesquelles ceci est exigé par le cadre européen.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- Nombre de nouveaux projets de renaturation de cours d'eau entamés ;
- Montant consacré aux investissements dans l'assainissement des eaux usées.

Gestion durable des ressources et réduction de la pollution

La mise en œuvre de la nouvelle législation et règlementation dans le domaine des déchets guidera la mise en œuvre de la stratégie zéro déchets du ministère en concertation avec les acteurs du secteur, notamment dans un souci d'une gestion durable des ressources. Le programme national de lutte contre la pollution atmosphérique (NAPCP) du Luxembourg donne le cadre pour la mise en œuvre des mesures visant la qualité de l'air et répond particulièrement à l'un des objectifs du PIBien-être.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- Montant consacré aux investissements pour les centres de ressources.

5. Digitalisation

La digitalisation constitue une priorité du Gouvernement tant au sein de son fonctionnement que vis-à-vis des citoyens, avec pour objectifs :

Des services publics numériques efficaces, accessibles et inclusifs

L'accord de coalition stipule qu'en matière de digitalisation, le service aux citoyens est une des principales missions d'un État moderne. Dans ce sens et pour mettre en œuvre la stratégie du Gouvernement numérique 2026-2030, il est important d'identifier et d'analyser les développements essentiels et les projets concrets liés aux besoins de la société civile afin de garantir des services publics de qualité, efficaces et inclusifs.

La stratégie sur le Gouvernement numérique est partie intégrante du programme de travail du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et du Ministère de la Digitalisation et formera le pilier stratégique futur soulignant les objectifs avisés de la digitalisation pour soutenir la mise en œuvre des priorités politiques du Gouvernement au niveau de la digitalisation. Dans l'esprit d'inclusion numérique, le ministère met en œuvre le deuxième Plan d'action national d'inclusion numérique au Luxembourg élaboré au courant de l'année 2025.

Dans ce contexte, il est entendu de mettre en place différentes initiatives afin d'étendre l'accès aux compétences numériques de base. Il est par exemple prévu de développer un cycle de formations sur la citoyenneté numérique au Luxembourg, de développer la plateforme interactive sur le développement des compétences numériques et d'élaborer un programme d'aidants numériques au Luxembourg.

Programme de valorisation des données

Dans le cadre de la mise en place du principe *once-only* ainsi que de la stratégie en matière des données et afin d'encourager la valorisation des données dans le secteur public pour permettre une transition vers un *data-driven public sector*, le ministère compte soutenir des projets tant dans le domaine du Gouvernement proactif que d'augmenter en général la valorisation des données et la *data literacy* ou culture des données au sein du secteur public.

Les projets suivants sont une première étape dans le soutien de cette transition vers un *data-driven public sector* :

- *Data Factory* – guichet national qui mutualise services et expertises pour transformer les données publiques en produits réutilisables et à forte valeur ajoutée ;
- Catalogue national des données – service centralisé offrant inventaire, interopérabilité et partage sécurisé des jeux de données publics vers acteurs publics, privés et recherche ;
- Infrastructure *once-only* & échange – plateforme standardisée permettant aux administrations de partager automatiquement les données existantes au lieu de les redemander aux usagers ;
- Réseau de *data stewards* – désignation, dans chaque entité publique, d'agents garants de la qualité, du catalogue et de la réutilisation des données de leur organisme ;
- 4 LM (Modèle linguistique juridique large) – développement d'un modèle de langage de grande taille (*Large Language Models*, LLM) multilingue sur le corpus législatif pour automatiser analyses, conformité et accessibilité des textes publics.

Mise en place du European Digital Identity Wallet (EUDIW) *pour le Luxembourg*

La solution luxembourgeoise du EUDIW doit être disponible pour le grand public le 24 décembre 2026. Les travaux à accomplir couvrent le développement du produit, les tests de pré-certification de toutes les composantes du produit, la mise en place de l'infrastructure de confiance, les certifications visant à démontrer la conformité aux exigences du Règlement 910/2014 et de ses actes d'exécution, l'accompagnement des acteurs du secteur public souhaitant émettre des attestations, proposer aux citoyens d'utiliser la signature électronique qualifiée et/ou agir en tant que partie utilisatrice.

Il convient également de mettre en place l'enregistrement des parties utilisatrices, de promouvoir le *wallet*, de veiller à ce que l'utilisation soit conviviale et à ce que le service proposé soit rapide, accessible et hautement disponible.

6. Fonction publique

Les effectifs auprès de la fonction publique ont connu une croissance importante au cours des dernières années, avec une augmentation de +42% des équivalents temps-plein (ETP) de l'État central entre 2016 et 2024.

Cette croissance des effectifs auprès de la Fonction publique s'explique principalement par la création annuelle d'un nombre de postes de renforcement élevé via le Numerus Clausus sur base des besoins en personnel identifiés par les départements et administrations de l'État.

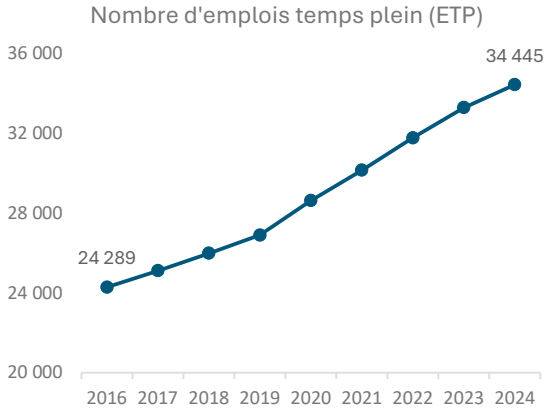

Ce phénomène de croissance des effectifs est corrélé à des difficultés de recrutement qui s'expliquent par un vivier de talents limité et la recherche par l'État-employeur de profils de plus en plus qualifiés et spécialisés. Il s'en suit qu'au mois d'octobre 2025, environ 850 postes de renforcement restent vacants.

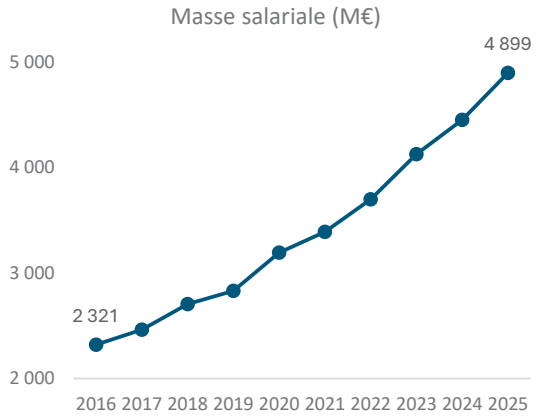

Pour 2026, le Numerus Clausus est fixé à 1 599,75 ETP. Le Numerus Clausus de 2025 respectivement de 2024 s'élevait à 1 350 et 1 500 postes de renforcement.

La croissance des effectifs a pour conséquence que la masse salariale a également connue une augmentation importante et qu'elle représente, avec 5,1 milliards d'euros pour 2026, une part importante des dépenses de l'État.

La masse salariale auprès de l'État central est passée de 2,3 milliards d'euros en 2016 à 4.9 milliards d'euros en 2025, soit une croissance de +111% entre 2016 et 2025.

7. Économie et énergie

Conformément à l'accord de coalition des initiatives telles que la transformation numérique, l'énergie et le développement économique constituent des priorités du Gouvernement, avec pour objectifs :

Digitalisation de l'économie

Le Gouvernement renforcera en 2026 sa stratégie en matière de transformation numérique. Le projet *MeluXina-AI* constitue une pierre angulaire de cette démarche en dotant le Luxembourg d'une capacité de calcul de pointe au service de l'IA.

Cette infrastructure permettra d'accélérer l'innovation dans des secteurs clés comme la finance, la santé, l'industrie ou encore l'énergie. En facilitant l'accès à des ressources de calcul avancées, le Gouvernement vise à accroître la compétitivité des entreprises et à renforcer la souveraineté technologique du pays. Cette initiative s'inscrit dans une vision d'un écosystème numérique ouvert, sécurisé et performant, soutenu également par des mesures en faveur de la formation, de la cybersécurité et de l'interconnexion avec les initiatives européennes.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- Le nombre d'aides accordées dans le contexte de la digitalisation des entreprises.

Décarbonation et transition énergétique

Dans le cadre de l'engagement du Gouvernement pour la neutralité climatique, il mettra en œuvre dès 2026 un régime d'aides ambitieux destiné à soutenir la décarbonation de l'économie luxembourgeoise, en ciblant notamment l'industrie.

Ce régime vise à encourager l'électrification des procédés, l'efficacité énergétique et l'intégration de sources renouvelables dans les modèles de production. Ce dispositif s'inscrit dans les lignes directrices européennes temporaires adoptées en réponse à la crise énergétique, et permettra de soutenir des investissements dans des technologies à faibles émissions, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

Le Gouvernement prévoit un accompagnement différencié des projets à fort impact, notamment via des aides couvrant les dépenses d'investissement (CAPEX) et, à terme, les coûts opérationnels (OPEX) des solutions décarbonées. Ce cadre contribuera également à dynamiser l'écosystème national d'innovation climatique, en lien avec le Fonds de l'Innovation et les priorités du PNEC.

Un objectif central consistera également à accélérer le développement des énergies renouvelables, avec comme indicateur clé l'augmentation de la puissance installée sur le territoire national.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- La puissance totale installée par source d'énergie (Éolienne et Photovoltaïque) sur le territoire national en mégawatt (MW).

Zones d'activités économiques (ZAE)

Le Gouvernement poursuivra en 2026 sa stratégie de développement coordonné des ZAE.

Une priorité particulière sera accordée à l'amélioration de la transparence et de la planification foncière. À cet effet, le Gouvernement mettra en place un plan cadastral spécifique aux ZAE, permettant de disposer d'une vue d'ensemble actualisée sur la disponibilité effective des terrains au sein des ZAE.

Afin d'optimiser l'utilisation des surfaces existantes et celles en développement, le concept de la densification tant dans l'horizontale que dans la verticale des constructions dans les ZAE a été lancé, en intégrant les principes de la circularité ainsi que la mutualisation des infrastructures et des services, ce dernier point se concrétisant actuellement par la construction d'un parking centralisé au sein de la ZAE Robert Steichen.

Sa réalisation et gestion devrait idéalement s'inscrire dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) dans une logique de bonne gestion des deniers publics. Cette approche intégrée vise à renforcer le rôle des ZAE en tant que leviers de compétitivité, de diversification et de durabilité de l'économie luxembourgeoise.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- Surface foncière disponible cartographiée (en %) et taux d'occupation des ZAE.

8. Défense

Dans un monde en proie à des tensions croissantes qui remettent en cause l'ordre multilatéral et face surtout à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine qui constitue une menace sans précédent pour la sécurité et la stabilité européenne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la nécessité de redynamiser la capacité de dissuasion et de défense de l'OTAN et au sein de l'UE est devenue une priorité.

Après de nombreuses années de coupes budgétaires généralisées qui ont érodé les capacités militaires de nombreuses armées européennes, le nouveau contexte a entraîné dans le cadre de l'OTAN mais aussi de l'UE un véritable changement de paradigme qui a replacé la nécessité de disposer de capacités de dissuasion et de défense au cœur des préoccupations.

En mai 2025, en vue du Sommet de l'OTAN en juin de la même année, le Luxembourg a pris l'engagement d'atteindre 2% du RNB en matière de dépenses à partir de 2025. À l'occasion du Sommet qui s'est déroulé à La Haye, les Alliés se sont engagés à consacrer, d'ici 2035, 5% de leur PIB (RNB pour le Luxembourg) à la défense, dont 3,5% au financement des besoins ayant trait à la défense proprement dite et 1,5% aux investissements liés à la défense et à la sécurité au sens large, par exemple aux infrastructures et à l'industrie.

Le Luxembourg, en sa qualité de membre fondateur des principales organisations internationales et régionales, notamment l'ONU, l'UE et l'OTAN, est donc appelé à continuer à contribuer activement aux travaux de ces dernières pour renforcer la posture de dissuasion et de défense euro-atlantique ainsi que la défense européenne.

En vue de l'augmentation progressive de l'effort de défense, le Gouvernement continue d'investir dans des capacités au profit de l'Armée ainsi que de nos partenaires, notamment l'OTAN et l'UE, ceci dans les domaines terrestre, aérien, cyber, espace et médical. Dans le cadre du développement capacitaire, le Gouvernement veillera à créer des synergies avec d'autres secteurs en privilégiant les projets ayant des retombées positives au Luxembourg, tant au niveau sociétal qu'économique.

Le soutien militaire au profit de l'Ukraine revêt une priorité absolue pour le Gouvernement. Ainsi, le Gouvernement continuera à soutenir les forces ukrainiennes contre l'agresseur russe aussi longtemps que cela sera nécessaire et a signé, dans ce contexte, un accord avec l'Ukraine portant sur dix ans.

9. Éducation, enfance, jeunesse

La société contemporaine est confrontée à des réalités et des évolutions qui mettent en cause le vivre-ensemble et les fondements mêmes de la démocratie. Ces défis quotidiens appellent à un engagement renforcé pour préserver, voire renforcer, la cohésion sociale.

Le système éducatif réunit les individus, quelles que soient leurs différences. Fondement essentiel de la société, il a pour mission d'unir plutôt que de diviser. Dans cette perspective, plusieurs projets et stratégies sont mis en œuvre.

La diversité des offres linguistiques

Le projet *ALPHA – zesumme wuessen* sera généralisé pour l'année scolaire 2026/2027. Les parents auront la possibilité de choisir au cycle 1.2 la langue d'alphabétisation de leur enfant. Parallèlement, une offre plus flexible en matière de langues d'enseignement sera mise en place. L'offre du baccalauréat international sera élargie et les classes francophones seront multipliées.

Stratégie IA

Dans le cadre de la stratégie nationale des compétences numériques, le *Digital Learning Hub*, en tant que partenaire associé de l'*AI Factory* nationale, renforce son rôle stratégique dans le développement des compétences avancées et dans la structuration d'un écosystème de formation à la pointe de l'innovation.

Pour amplifier cette dynamique, la création de trois hubs spécialisés, en Data & IA, Quantique et Cybersécurité, permettra de répondre de manière ciblée aux besoins croissants en talents, de soutenir l'innovation pédagogique et technologique, et de contribuer activement à la transformation numérique du pays.

Le Gouvernement lance une stratégie nationale pour l'utilisation de l'IA à l'école. Pour un usage responsable, il est indispensable de renforcer d'abord les compétences humaines dès l'enseignement fondamental, avant que les élèves n'apprennent, aux classes inférieures du lycée, le fonctionnement de l'IA dans le cadre du cours de *Digital Sciences*.

Aux classes supérieures, l'IA sera ensuite utilisée de manière ciblée, au bénéfice des apprentissages et des élèves. Avec la plateforme *KI-Kompass*, le Gouvernement met à disposition des directions, enseignants et élèves une sélection d'outils d'IA pour un usage sécurisé.

Jugendwunnen – logement abordable pour jeunes

Le Gouvernement veut soutenir les jeunes dans leur transition vers une vie autonome. Compte tenu de l'offre insuffisante de logements et des prix élevés, cette transition est souvent difficile. L'offre de ces logements destinés aux jeunes âgés entre 18 et 26 ans sera développée.

L'objectif sera d'apprendre aux jeunes à vivre en communauté, à mener une vie structurée, à payer leur loyer, planifier un budget, payer des factures, tenir un foyer.

Valoriser ensemble le rôle important de la Formation professionnelle

Même à l'ère de l'IA, nous avons besoin d'une formation professionnelle attractive, car l'artisanat est un pilier de notre société et de notre économie. La modernisation de la formation initiale sera poursuivie.

L'introduction de nouvelles offres de formation continue permettra à de nombreux jeunes de trouver leur vocation. La formation professionnelle reste un choix d'avenir pour notre société dans des secteurs professionnels très variés. Le ministère lancera la campagne *Shape your Future* pour mieux informer et sensibiliser sur les multiples opportunités et perspectives.

Service ambulatoire relatif au dispositif du Centre socio-thérapeutique (CST)

Pour améliorer la prise en charge des jeunes qui souffrent de troubles psychiques, l'offre dans le domaine de l'Aide à l'Enfance sera élargie, notamment à travers des conventions de coopération avec des services de psychiatrie infanto-juvénile.

Une offre de scolarisation pour les jeunes présentant des troubles du comportement sera mise en place par analogie aux centres socio-thérapeutiques de l'enseignement fondamental, qui prévoient l'ouverture d'un service ambulatoire relatif au dispositif CST en 2026.

10. Emploi

En ligne avec l'accord de coalition 2023-2028 et en tenant compte d'un monde du travail, qui est constamment en évolution, le Gouvernement entend procéder à une modernisation de certains éléments du droit du travail pour mieux tenir compte du contexte économique et sociétal actuel et mettra à disposition des salariés des outils leur permettant de mieux concilier leur vie professionnelle avec leur vie privée.

Tous ces objectifs seront réalisés en étroite concertation avec les partenaires sociaux - le dialogue social faisant partie intégrante de notre système social et étant le garant de la paix sociale dans notre pays. Le Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE) y joue un rôle clé.

En ce qui concerne la directive relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail de plateforme, le Gouvernement se prononce en faveur d'une transposition forte et ambitieuse, assurant aux travailleurs de plateforme les garanties, droits et protections nécessaires.

Le Gouvernement s'engage à faciliter une réorganisation du temps de travail. Pour assurer une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, notamment aux jeunes familles, un avant-projet de loi adaptant certains congés extraordinaires et spéciaux prévus par le Code du travail est en phase finale de préparation.

D'importants efforts de digitalisation des offres de service et de simplification administrative sont déployés notamment pour le congé de paternité, le congé d'aidant et le congé pour cas de force majeure. Le dispositif relatif au congé linguistique sera adapté dans ce même ordre d'idées.

Concernant l'évolution du marché de l'emploi, il importe de souligner qu'en août 2025 le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) s'élève à 18 065. Le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières, calculé par le STATEC, s'élève à 5,9%. En même temps presque tous les secteurs économiques sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Afin de réagir par rapport à ces données, qui paraissent contradictoires sur certains points, l'ADEM déploie une panoplie très variée de répliques. En premier lieu il s'agit des mesures en faveur de l'emploi qui sont constamment évaluées et adaptées pour aider au mieux les demandeurs à retrouver un emploi le plus rapidement possible. Le *reskilling* et l'*upskilling* sont cruciaux pour aider les salariés à s'adapter aux changements du marché du travail.

Il s'agit surtout d'anticiper les défis futurs du marché du travail mais aussi de répondre à la pénurie de main d'œuvre qualifiée de l'économie luxembourgeoise. Ces mesures sont destinées à pallier l'indéniable *skills gap* existant entre les compétences de la population active et celles nécessaires au développement économique. La loi du 19 juin 2025 portant modification du Code du travail en vue de l'introduction d'un programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences *Skillsplang* s'inscrit dans la même philosophie.

L'Inspection du Travail et des Mines (ITM) fera l'objet d'une réforme visant à redéfinir sa mission pour renforcer son rôle d'accompagnement, de conseil et de prévention. Dans le cadre de l'initiative *Méi, a méi séier bauen* et conformément à l'accord de coalition, les compétences du Service national de la sécurité dans la fonction publique (SNSFP) ont été intégrées dans l'ITM le 1er janvier 2025. Le but principal de cette fusion est de simplifier et d'accélérer la réalisation de logements en réduisant les lourdeurs administratives notamment par une harmonisation et une optimisation de l'application des normes de sécurité aux projets de construction.

Pour valoriser l'économie sociale et solidaire, le Gouvernement continuera à soutenir ce secteur en participant à son développement et à sa promotion. En ce qui concerne la thématique de l'innovation sociale, il est à noter que le Luxembourg a organisé en avril 2025 le 1er Sommet global des Gouvernements pour l'innovation sociale qui a permis d'accueillir une centaine de décideurs et délégués gouvernementaux des États membres des Nations Unies ainsi que des représentants d'institutions internationales et des acteurs de l'écosystème.

11. Famille, inclusion, cohésion sociale et accueil

Le Gouvernement poursuivra sa politique d'inclusion, de vivre-ensemble interculturel et d'accueil en soutenant des mesures concrètes au profit des populations cibles qui comprennent les personnes handicapées, les personnes les plus démunies, les personnes âgées ainsi que toute personne qui vit ou travaille au Grand-Duché de Luxembourg et souhaite s'engager au niveau du vivre-ensemble interculturel. Ces actions viseront à promouvoir une inclusion sociale sans barrières.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le maintien des dépenses en matière de prestations sociales (ex. REVIS, RPGH) demeure une priorité. À ce titre, l'allocation de vie chère (AVC) et la prime énergie seront maintenues en 2026. L'ONIS soutient la création de nouveaux concepts d'activation et d'insertion professionnelle des bénéficiaires du REVIS. Il est prévu par ailleurs de mettre en œuvre la réforme de l'accueil gérontologique en 2026.

Pour faciliter l'accès aux différentes aides et réduire le taux de non-recours, un guichet social sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE) est en phase de démarrage. En parallèle, le ministère élabore un plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté, dont le lancement est prévu en 2026, ainsi qu'une stratégie *Housing Led*. Pour maximiser la portée de ses actions, le ministère mettra un accent particulier sur la communication et la sensibilisation dans l'ensemble de ses domaines de compétence.

Inclusion des personnes handicapées, des personnes âgées et des ressortissants étrangers

Le Gouvernement poursuivra en 2026 la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH), avec le lancement d'un troisième plan d'action national. En vue de la mise en place des différentes réformes en lien avec la CRDPH, telles que la définition d'un budget d'assistance personnelle et la création d'un guichet unique, le ministère prévoit de se faire assister par un expert en la matière en 2026.

De plus, un projet pilote de deux ans prévoit de reformer l'évaluation des besoins en assistance des personnes à besoins spécifiques. Pour renforcer l'accessibilité, le Gouvernement prévoit notamment les crédits nécessaires au financement des aides destinées aux travaux requis par la loi du 7 janvier 2022, et l'Office de la surveillance de l'accessibilité des produits et services (OSAPS) mènera des actions de sensibilisation et de formation tout au long de l'année 2026.

Pour ce qui est du secteur des personnes âgées, le Gouvernement met l'accent sur la qualité des services et infrastructures, conformément à la loi du 23 août 2023. Des actions de sensibilisation prévues dans ce contexte sont par exemple la lutte contre la maltraitance, la déstigmatisation des maladies démentielles et la prévention des arnaques.

De plus, le Gouvernement lancera en 2026 le projet pilote *out of hospital*, qui permettra la prise en charge de personnes âgées après leur séjour hospitalier, facilitant leur transition vers leur domicile ou un service d'hébergement.

La mise en œuvre de la loi du 23 août 2023 sur le vivre-ensemble interculturel continue à constituer une priorité pour le Gouvernement. À cet effet, un plan d'action national, en cours d'élaboration, définira les axes stratégiques, les orientations politiques et les initiatives à déployer en 2026. Le Gouvernement prévoit aussi de mener plusieurs études dans ce domaine, dont la suite de l'étude longitudinale sur le vivre-ensemble et l'intégration socioéconomique au Luxembourg et l'analyse des travailleurs frontaliers sur le marché du travail.

En outre, le plan d'action national de mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale sera mis en œuvre à partir de 2026.

Mesures relatives au domaine de l'accueil

Étant donné que le système d'accueil national des demandeurs de protection internationale (DPI) atteindra bientôt ses limites structurelles, l'accord de coalition prévoit un plan pluriannuel pour la construction et la rénovation des infrastructures d'accueil. La mise en œuvre de ce plan nécessitera des ressources financières importantes, tant pour la construction que pour la location et l'aménagement des nouvelles structures. L'expansion du réseau entraînera également des besoins accrus en maintenance, en gardiennage des structures d'accueil, ainsi qu'en encadrement social.

À partir de juin 2026, s'ajouteront des obligations supplémentaires en lien avec la Directive Accueil (2024/1346) et le Pacte européen sur la migration et l'asile. Il convient par ailleurs de noter que le ministère poursuivra en 2026 la gestion du budget attribué par le Fonds « Asile, Migration et Intégration » (AMIF). Parallèlement, il importe de souligner que de nouvelles perspectives se dessinent dans le cadre des négociations européennes relatives au prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034). Dans ce contexte, le ministère sera amené à élaborer, en 2026, un nouveau programme AMIF pour la période 2028-2034.

12. Sécurité sociale

Le système de sécurité sociale luxembourgeois offre une couverture étendue face aux principaux risques de la vie, tels que la maladie, les accidents de travail, la vieillesse et la dépendance. Pour assurer le financement des prestations, qu'elles soient en espèces ou en nature, le système repose sur des cotisations sociales versées par les assurés et les employeurs, complétées par des contributions provenant du budget de l'État.

Le système de sécurité sociale repose sur un équilibre délicat entre solidarité, efficacité et viabilité financière. Face aux défis démographiques et économiques, il doit continuellement s'adapter pour garantir une protection sociale durable et équitable pour l'ensemble de la population assurée.

Cependant, le régime d'assurance pension est confronté à un déséquilibre croissant, dû à l'augmentation du nombre de retraités par rapport aux actifs cotisants. Ce phénomène démographique met en péril la viabilité financière du système à long terme. De même, le régime d'assurance maladie-maternité fait face à une hausse continue des dépenses de santé, qui dépasse le rythme de croissance des recettes, laissant entrevoir un déficit structurel.

Dans ce contexte, la prévisibilité financière devient un enjeu crucial pour une gestion efficace du système. Elle permet d'anticiper les besoins de financement, tant au niveau global de la sécurité sociale que dans le cadre des participations étatiques. Une bonne visibilité budgétaire est essentielle pour garantir la stabilité et la capacité d'adaptation du système.

Afin de répondre aux besoins évolutifs des assurés tout en assurant la soutenabilité financière, les différentes branches de la sécurité sociale font l'objet d'un suivi régulier. Ce suivi permet d'ajuster les prestations en fonction des réalités sociales et économiques, tout en veillant à maintenir l'équilibre financier sur des périodes définies, propres à chaque branche.

13. Affaires intérieures

Département de l'Aménagement et du Développement urbain

- Achever la réforme de l'impôt foncier, incluant l'introduction de l'impôt à la mobilisation des terrains, en développant les derniers outils informatiques nécessaires (budget CTIE) et, en collaboration avec le LISER, en ajustant les paramètres définis par le projet de loi pour le calcul des valeurs de base avant son entrée en vigueur.
- Mettre en œuvre le nouvel instrument du remembrement ministériel pour débloquer des projets de création de nouveaux quartiers résidentiels.

Département des finances communales

Adapter les subsides alloués aux communes par le ministère pour la réalisation d'équipements collectifs de base (école fondamentale, mairie, service régie, les Centres d'incendie et de secours – CIS Catégorie 1, 2 et 2bis, place publique, cimetière, infrastructure communale d'approvisionnement en eau potable) à la suite des analyses d'un groupe de travail composé de représentants du Syndicat des Villes et Communes de Luxembourg (SYVICOL) et du ministère. Pour des raisons d'équité et de transparence, le taux de subventionnement sera désormais le même pour toutes les communes et le subventionnement en fonction de la situation financière des communes sera abandonné. Afin de tenir compte de l'évolution du coût des projets, les plafonds subventionnables seront revus à la hausse.

Direction générale de l'Immigration

Pacte européen sur la migration et l'asile et la procédure *Screening* : le 10 avril 2024, le Parlement européen a adopté le pacte de l'UE sur la migration et l'asile, qui entrera en vigueur le 1er juin 2026. L'application des nouvelles procédures et règles nécessitera notamment l'engagement d'agents qui permettront de respecter de traiter les demandes dans les délais prescrits ;

La mise en œuvre d'une nouvelle procédure de filtrage est aussi prévue. En pratique, au sein d'une nouvelle structure, probablement ouverte 24/7, seront centralisés l'identification ou la vérification de l'identité, les contrôles sanitaires et de vulnérabilité, les contrôles de sécurité, un relevé d'empreintes digitales et l'enregistrement dans la base de données Eurodac des personnes se trouvant en situation irrégulière sur le territoire national. L'objectif principal du règlement *Screening* est d'accélérer soit la procédure d'asile, soit le retour dans le pays d'origine.

À part les dépenses d'installation et de fonctionnement, l'infrastructure dans laquelle sera réalisé le filtrage nécessitera un investissement d'envergure en matière de ressources humaines (RH).

14. Solidarité internationale

L'enveloppe globale de l'aide publique au développement (APD) s'élève en 2026 à 643 millions d'euros, conformément à l'accord de coalition par lequel le Gouvernement s'est engagé à maintenir l'effort quantitatif de l'APD à 1% du RNB.

Lors de la session de la Chambre des députés du 3 juillet 2024, une motion a été adoptée par une majorité de 55 contre 5 voix invitant le Gouvernement à maintenir le principe de l'additionnalité du financement climatique international et des coûts d'accueil des réfugiés par rapport à l'APD pour le reste de la législature 2023-2028. En rajoutant les dépenses en matière d'accueil des réfugiés et les mesures en faveur du climat, les dépenses relatives à l'APD élargie s'élèvent à 872 millions d'euros en 2026. Le taux de l'APD s'élèverait donc à 1,36% par rapport au RNB.

Intégration du PIBien-être dans la procédure budgétaire

Contexte

Depuis 2009, le Gouvernement, en collaboration avec le Conseil supérieur pour un Développement durable (CSDD) et le Conseil économique et social (CES), a lancé le projet PIBien-être. Ce projet vise à élaborer, par l'intermédiaire du STATEC, un ensemble d'indicateurs socioéconomiques et environnementaux complémentaires au PIB, afin de mieux évaluer le bien-être des citoyens. Depuis 2017, le STATEC pilote ce cadre et a publié en 2023 un rapport recensant 63 indicateurs répartis en 10 domaines, alliant mesures objectives et subjectives.

Dans le cadre de l'accord de coalition 2023-2028, le Gouvernement s'est engagé à renforcer l'usage du PIBien-être pour orienter les politiques publiques. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus large de réforme budgétaire, en ligne avec les recommandations de l'OCDE dans sa revue du système de finances publiques luxembourgeoises de 2025, en faveur d'une budgétisation axée sur la performance.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, un projet pilote est ainsi lancé afin d'intégrer progressivement le PIBien-être dans la procédure budgétaire.

Méthode

Ce projet repose sur l'identification des dépenses publiques ayant un impact direct et positif sur six indicateurs de qualité de vie, sélectionnés à partir de la liste établie par le STATEC, en fonction de la disponibilité des données et de leur cohérence avec les priorités politiques du Gouvernement. Pour ce faire, l'Inspection générale des finances et les ministères s'appuient sur l'expérience acquise en matière d'étiquetage budgétaire (*tagging*) – notamment le *green tagging* des dépenses PNEC, mis en œuvre depuis 2019 – pour repérer les dépenses liées au bien-être.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- Revenu disponible médian équivalent adulte ou niveau de vie (en EUR) : le rapport entre le revenu dont disposent les ménages et le nombre d'unités de consommation qui sépare la population en deux (ceux ayant un niveau de vie inférieur ou supérieur au revenu médian) ;
- Taux d'emploi des 20-64 ans (en %) : le rapport entre le nombre d'individus de la classe d'âge ayant un emploi et le nombre total d'individus dans la classe considérée ;
- Confiance dans les institutions (en %) : la part des individus de la population interrogée dans l'enquête ayant une bonne perception de la qualité de la gouvernance ;
- Taux de risque de pauvreté (en %) : la part des personnes qui, avant et après transferts sociaux, disposent d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian disponible par équivalent adulte du pays ;
- Taux de surcharge des coûts de logement (en %) : la part de la population qui consacre plus de 40% de son revenu disponible aux dépenses de logement (les remboursements d'emprunts, les intérêts, les loyers pour les locataires et les charges et taxes associées au logement) ;
- Exposition aux particules fines (en microgramme par mètre cube, $\mu g/m^3$) : la concentration de particules fines (PM2.5), pondérée en fonction de la population.

Résultats

1. 4,9 milliards d'euros ont été identifiés comme contribuant directement et positivement à au moins un des six indicateurs (soit 14,9% des dépenses totales et 5,2% du PIB prévu pour 2026) ;
2. 15 départements sur 20 ont identifié des dépenses relevant du PIBien-être, avec 3 ministères concentrant près de 80% des dépenses tagguées soulignant une forte spécialisation ;
3. Sur les 6 indicateurs retenus, ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté (69%), l'amélioration du pouvoir d'achat (10%) et à l'accès au logement (8%) sont les plus fréquemment taggués.

Indicateurs	Dépenses tagguées (en M€)	en % des dépenses de l'État	en % du PIB
Taux de risque de pauvreté	3 331	10,2%	3,5%
Revenu disponible médian équivalent adulte ou niveau de vie	485	1,5%	0,5%
Taux de surcharge des coûts de logement	410	1,3%	0,4%
Taux d'emploi des 20-64 ans	342	1,0%	0,4%
Confiance dans les institutions	285	0,9%	0,3%
Exposition aux particules fines	18	0,1%	-
Total	**4 871**	**14,9%**	**5,2%**

Enjeux

Ce projet constitue une première étape d'identification des dépenses ayant un impact sur certains indicateurs de bien-être. À ce stade, l'enjeu principal est d'ancrer des pratiques durables et d'améliorer le cadre existant à périmètre constant. Toutefois, ce cadre initial est appelé à évoluer.

À terme, il pourrait être élargi à d'autres indicateurs afin de mieux refléter la richesse de la notion de bien-être – tels que la biodiversité, le vieillissement en bonne santé ou la sécurité. Une autre piste d'expansion concerne l'intégration des recettes, notamment à travers l'analyse des incitations fiscales, positives ou négatives.

Une fois le niveau de confiance sur les dépenses identifiées jugé suffisant, une étape clé consistera à établir un lien entre l'évolution de ces dépenses et celle des indicateurs, via une modélisation de l'impact. Cette approche vise à renforcer l'efficacité de la dépense publique ainsi mobilisée.

Plus globalement, le *tagging* budgétaire vise à renforcer la cohérence des mesures politiques à impact budgétaire, portées par plusieurs ministères, et d'améliorer la transparence des finances publiques en mettant en lumière les effets multiples de la dépense publique : amélioration du bien-être, compétitivité, croissance, digitalisation, protection et régénération de l'environnement, entre autres.

D. Commentaire du budget des recettes

Ce nouveau chapitre du projet de budget présente l'évolution des principales recettes des trois administrations fiscales suivant la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État pour la période 2024-2029.

Pour chaque recette, une comparaison est effectuée entre le budget voté 2024 et son exécution ainsi qu'entre les données de la loi de programmation financière pluriannuelle 2024-2028 (LPFP 2025) et le projet de loi de programmation financière pluriannuelle 2025-2029 (PLPFP 2026). Des explications relatives aux hypothèses de prévisions sont également fournies.

Les contributions de l'Administration des contributions directes (ACD), de l'Administration des douanes et accises (ADA) et de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (AED), contribuent ainsi activement à satisfaire aux recommandations de la Cour des comptes ainsi qu'à celles de la Chambre des députés, de la Cour des Comptes et des nombreux autres parties prenantes en matière de transparence et d'information budgétaire.

Les explications présentées sont en effet indispensables pour comprendre les facteurs d'évolution, éclairer les choix budgétaires et faciliter l'interprétation des données.

1. Administration des contributions directes

En millions d'euros	2024		Variations	
	Budget voté	Compte	en mio €	en %
Impôt sur le revenu des collectivités	2 650	3 302	+652	+24,6%
Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	1 425	1 330	-95	-6,6%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	6 445	6 517	+72	+1,1%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	820	1 061	+241	+29,4%
Impôt sur la fortune	1 150	1 102	-48	-4,2%
Impôt commercial communal	1 250	1 554	+304	+24,3%

Source : ACD.

En millions d'euros	2025		Variations	
	Budget voté	Estimations	en mio €	en %
Impôt sur le revenu des collectivités	3 160	3 350	+190	+6,0%
Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	1 450	1 350	-100	-6,9%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	6 840	6 740	-100	-1,5%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	850	850	-	-
Impôt sur la fortune	1 230	1 000	-230	-18,7%
Impôt commercial communal	1 500	1 640	+140	+9,3%

Sources : ACD, calculs IGF.

En millions d'euros	2025	2026	2027	2028	2029
Impôt sur le revenu des collectivités	3 350	3 430	3 540	3 670	3 800
Variation en %	*+1,5%*	*+2,4%*	*+3,2%*	*+3,7%*	*+3,5%*
Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	1 350	1 360	1 410	1 490	1 570
Variation en %	*+1,5%*	*+0,7%*	*+3,7%*	*+5,7%*	*+5,4%*
Impôt retenu sur les traitements et salaires	6 740	7 180	7 680	8 270	8 930
Variation en %	*+3,4%*	*+6,5%*	*+7,0%*	*+7,7%*	*+8,0%*
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	850	880	920	960	1 000
Variation en %	*-19,9%*	*+3,5%*	*+4,5%*	*+4,3%*	*+4,2%*
Impôt sur la fortune	1 000	1 040	1 080	1 125	1 175
Variation en %	*-9,2%*	*+4,0%*	*+3,8%*	*+4,2%*	*+4,4%*
Impôt commercial communal	1 640	1 660	1 710	1 770	1 830
Variation en %	*+5,6%*	*+3,7%*	*+1,8%*	*+1,7%*	*+1,7%*

Sources : ACD, calculs IGF.

1.a. Impôt sur le revenu des collectivités

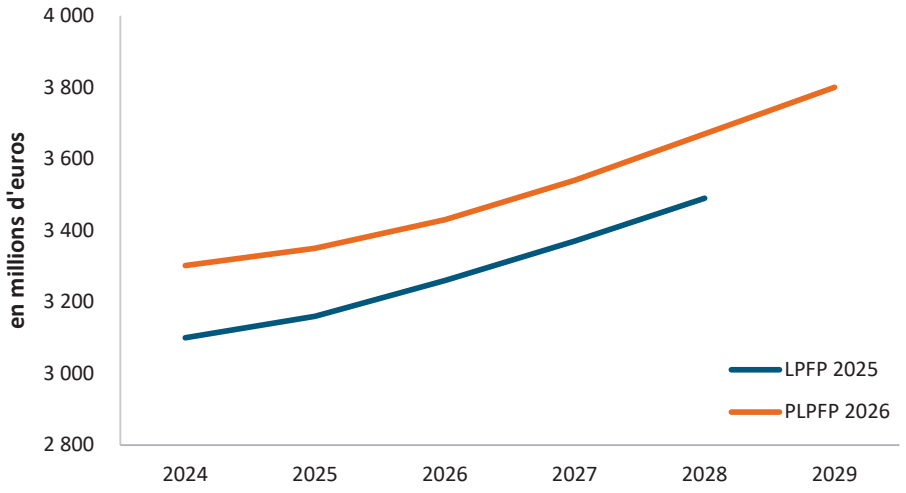

Sources : ACD, calculs IGF.

1.a.i. Explication de la situation relative à 2024

Les recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) se sont établies à 3 302 millions d'euros en 2024. Elles ont dépassé d'environ 650 millions d'euros le budget voté 2024 (+25%) et de 200 millions d'euros la prévision 2024 du budget 2025 (+6,5%). Ce développement positif s'explique par une hausse à la fois des avances d'impôt et des soldes. L'évolution des soldes a ainsi été plus importante qu'initialement prévue.

De manière générale, les avances d'impôt ont augmenté grâce à l'évolution positive de l'activité économique. Toutefois, l'analyse des différents secteurs économiques met en évidence l'importance du secteur financier. Après une longue période de taux d'intérêt bas, leur récente hausse a entraîné une augmentation des recettes, en particulier dans le secteur bancaire. Il convient de noter qu'une forte augmentation des avances en fin 2024, par rapport à 2023, s'explique principalement par le versement anticipé d'un contribuable majeur, qui a augmenté sa dernière avance 2024 pour couvrir l'intégralité estimé de ses impôts et éviter un solde ultérieur. Ce comportement exceptionnel, difficile à prévoir, n'avait pu être anticipé lors de la finalisation du budget 2025.

La hausse des soldes d'impôts s'explique, d'une part, par la bonne performance du secteur financier ces dernières années, et d'autre part, par l'imposition en 2024 d'un contribuable, ayant réalisé des bénéfices exceptionnellement élevés en 2022.

De manière générale, la déclaration électronique a contribué à réduire le délai entre le dépôt d'une déclaration et son traitement par le bureau d'imposition. Cela a permis à l'administration fiscale d'ajuster les avances d'impôt plus rapidement et plus précisément pour refléter la situation réelle des contribuables. À terme, cela entraînera une adaptation voire une augmentation des avances d'impôt et une baisse correspondante des soldes fiscaux. Cet effet est déjà observé depuis 2017, année de l'introduction de la déclaration électronique.

Toutefois, la hausse rapide et successive des taux d'intérêt a entraîné une forte hausse des revenus et des bénéfices du secteur financier sur une période relativement courte. Cette dynamique n'a pas pu être pleinement anticipée ni intégrée par l'Administration des contributions directes dans le cadre de l'établissement des prévisions.

Ainsi, ces changements ne se sont pas immédiatement traduits dans les avances d'impôt, notamment lorsque la dernière année d'imposition n'était pas récente. Cela signifie que, même si les avances récentes (basées sur la dernière année imposée) ont augmenté, elles n'ont pas entièrement reflété la hausse des bénéfices de l'année en cours. Cela a entraîné une augmentation significative des soldes fiscaux traités en 2024, expliquant la forte hausse observée il y a un an. De plus, comme mentionné précédemment, une part importante de cette augmentation est liée à un seul contribuable.

Le graphique suivant présente la répartition des recettes totales de l'IRC encaissées en 2024 par secteur d'activité. Le secteur financier reste le secteur dominant avec presque deux tiers des recettes totales.

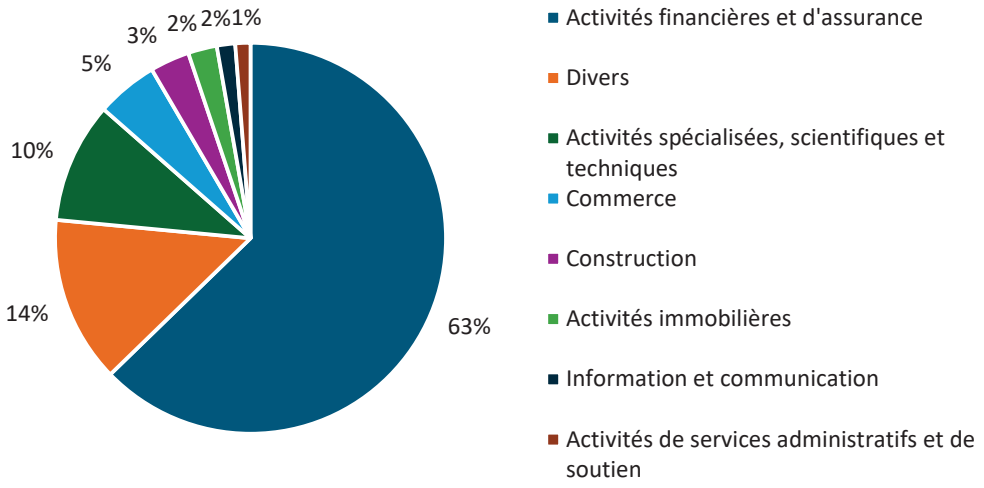

Source : ACD.

1.a.ii. <u>Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029</u>

Par rapport au budget 2025, les prévisions de l'IRC pour l'année en cours et les années subséquentes ont été revues à la hausse. L'exercice 2024 s'est clôturé avec des résultats supérieurs aux attentes, et 2025 a débuté sur une trajectoire également plus favorable que prévue.

Les prévisions pour l'année 2025 du projet de budget 2026 ont été établies sur la base des recettes encaissées au cours des 8 premiers mois de 2025. Les avances attendues pendant les 4 derniers mois sont évaluées en prenant comme point de départ les avances fixées pour toute l'année 2025 diminuées des avances déjà encaissées. Les avances constituent historiquement la majeure partie des recettes.

S'y ajoute une analyse générale des soldes qui restent à encaisser. L'évaluation ne se limite pas à estimer leur montant, mais intègre également le calendrier d'imposition par les bureaux d'imposition et le moment du paiement par les contribuables. L'analyse de ces comportements demeure complexe. L'état d'imposition des différentes années fiscales est également pris en compte. Les paiements exceptionnels, d'un montant élevé et non récurrent, enregistrés dans le passé sans vocation à se répéter, sont évidemment exclus des estimations.

La bonne performance de l'IRC observée au début d'année continue et provient notamment du secteur financier. Cependant, elle est moins forte au deuxième trimestre 2025 qu'au premier. Ce ralentissement s'explique par un effet de décalage de paiements qui ont eu lieu plus tôt dans l'année, un phénomène qui a été pris en compte lors de l'établissement des prévisions.

Dès à présent, les prévisions pour 2025 du projet de budget 2026, ainsi que celles des années suivantes, intègrent un modèle économétrique se basant sur des données macroéconomiques. Cette nouvelle approche fera l'objet de développements complémentaires dans les mois à venir.

Au niveau des éléments ayant un impact sur les recettes futures de l'IRC, la récente hausse des cotisations sociales de 8% à 8,5% a bien été prise en compte.

En comparant le budget 2025 au projet de budget 2026, les prévisions annuelles ont été revues à la hausse de +5,4% en moyenne. Le taux de croissance moyen annualisé retenu dans le projet de budget 2026 pour la période 2025-2029 s'élève à 3,2%.

Pour le projet de budget 2026, nous avons également ajouté un nouvel article relatif aux recettes à l'imposition minimale effective pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure (Pilier 2). Pour l'année budgétaire 2026, nous estimons ces recettes à 80 millions d'euros. En raison de l'incertitude de ces recettes, nous n'avons pas adapté ce montant pour les années 2027 à 2029.

1.b. Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette (IRPP)

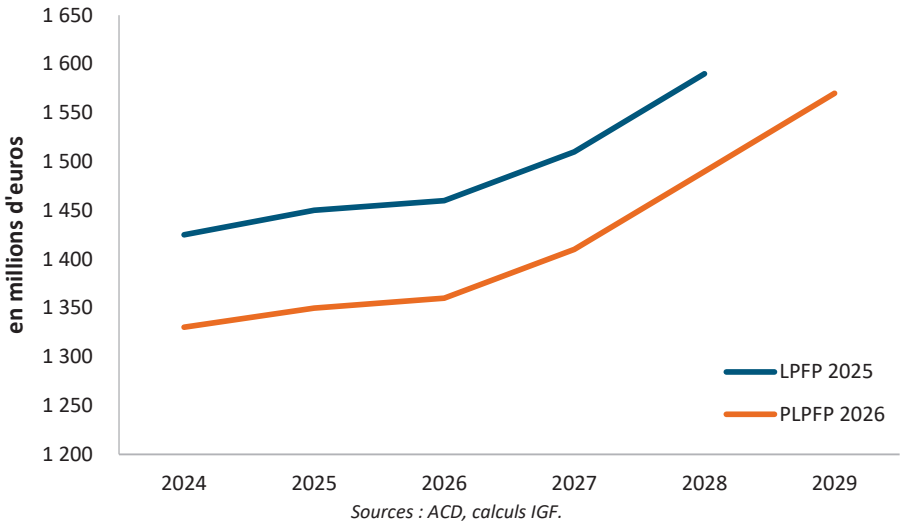

Sources : ACD, calculs IGF.

1.b.i. Explication de la situation relative à 2024

En 2024, le montant budgétisé pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), qui correspond également à la prévision de septembre 2024, n'a pas été atteint. L'écart est de -6,6%, soit une moins-value d'environ -95 millions d'euros. L'évolution positive des avances constatée dans le passé s'est poursuivie, cependant les soldes ont connu une évolution moins favorable.

Les différentes mesures prises récemment afin de soulager les contribuables, notamment la mise en place d'un barème d'impôt plus favorable et la hausse des plafonds de déductibilité des intérêts débiteurs, se sont manifestées par des soldes encaissés moins élevés.

Cependant, comme déjà mentionné dans la section sur l'IRC, lors de l'élaboration des prévisions pour l'année 2024 (et futures), l'Administration des contributions directes n'a pas été en mesure d'anticiper pleinement ni d'intégrer entièrement la série successive et rapide des hausses des taux d'intérêt et leur impact dans les calculs.

1.b.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

Comme déjà signalé ci-dessus, ni le budget 2024 ni les prévisions du budget 2025 pour l'année 2024 n'ont été atteints. Cette sous-performance, conjuguée aux recettes encaissées fin août 2025, a servi de base pour établir les nouvelles prévisions. Elle a conduit à une révision à la baisse des estimations dans le cadre du projet de budget 2026, avec une diminution de l'ordre de -7% pour l'année 2025, et pour les années suivantes, par rapport aux prévisions initialement retenues dans le cadre du budget 2025.

Bien que les avances soient en hausse, les soldes encaissés au niveau de l'IRPP sont inférieurs à ceux observés il y a un an. Cette baisse s'explique notamment par les mesures fiscales adoptées par le Gouvernement, telles que le barème d'imposition plus favorable et le relèvement successif des plafonds de déductibilité des intérêts débiteurs. L'impact de ces mesures est intégré dans la mise à jour des prévisions. Par ailleurs les soldes d'un montant élevé sont en général plus rares chez les personnes physiques que chez les collectivités, traduisant davantage un effet de masse.

Les mesures récemment décidées – à savoir la hausse des cotisations sociales de 8% à 8,5%, l'abattement pour les assurés ayant rempli les conditions pour le bénéfice d'une pension de vieillesse anticipée mais qui continuent volontairement leur activité professionnelle jusqu'à l'âge légal de départ en pension (soit 65 ans), ainsi que la hausse du plafond de déductibilité de la prévoyance-vieillesse – ont bien été prises en compte dans les prévisions, notamment en ce qui concerne leur impact sur les recettes de l'IRPP. En revanche, la réforme relative à l'individualisation de l'imposition des personnes physiques et son impact potentiel sur les recettes ne serait intégrée dans les prévisions qu'une fois les contours précis de la réforme définis et son calendrier de mise en œuvre confirmé.

Enfin, la comparaison entre le budget 2025 et le projet de budget 2026 montre une diminution moyenne des montants de -6,7%. Le taux de croissance moyen annualisé retenu dans le projet de budget 2026 pour la période 2025-2029 s'élève à 3,8%.

1.c. Impôt retenu sur les traitements et salaires

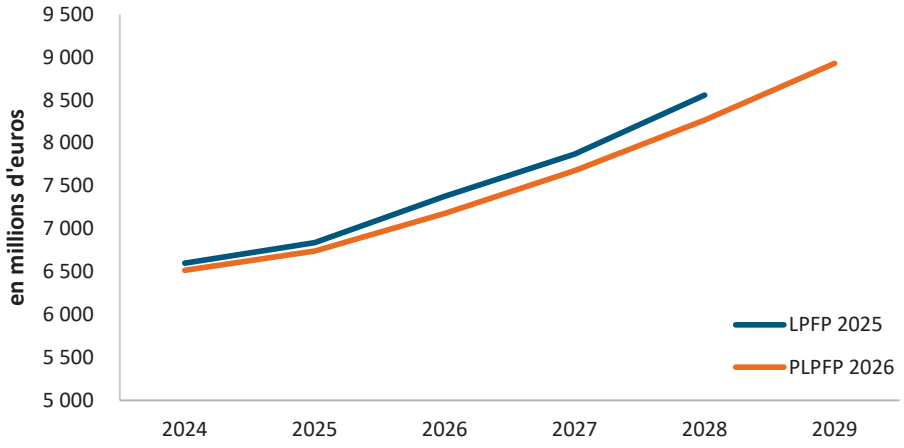

Sources : ACD, calculs IGF.

1.c.i. Explication de la situation relative à 2024

L'exécution de ce type d'impôt a dépassé le budget voté 2024 de +1,1%. La retenue sur traitements et salaires (RTS) est un impôt qui dépend de l'évolution du marché du travail et de l'évolution des salaires et pensions en général. Moins influencée par des paiements exceptionnels, elle se caractérise par des recettes régulières et prévisibles, ce qui facilite son estimation.

1.c.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

Le point de départ pour l'établissement des prévisions repose sur les recettes encaissées pendant l'année en cours. En général, l'Administration des contributions directes a recours, pour l'établissement de la prévision RTS, aux prévisions de la masse salariale établies et mises à disposition par le STATEC.

Depuis l'établissement des prévisions budgétaires pour le projet de budget 2025 en septembre 2024, la masse salariale a été revue à la baisse à deux reprises. De plus, une tranche indiciaire initialement prévue pour fin 2024 n'est finalement tombée qu'en mai 2025. L'effet combiné de ces ajustements et de ce décalage a conduit à une révision à la baisse des prévisions pour l'année en cours.

Pour les années 2027 et suivantes, la masse salariale reste le principal indicateur utilisé pour estimer ce type d'impôt. En général, la masse salariale n'a pas uniquement été revue à la baisse pour 2025, mais également pour tout l'horizon allant jusqu'en 2029. Comme l'ACD se focalise en grande partie sur la masse salariale afin d'estimer la RTS, elle est tributaire des données macroéconomiques fournies par le STATEC.

Le ralentissement de la croissance de l'emploi se reflète dans des recettes RTS dont la croissance est moins élevée que celle observée dans le passé. De même que pour l'IRPP, l'impact financier sur les recettes des mesures annoncées récemment, a été incorporé dans les prévisions des années à venir.
Une analyse comparative entre le budget 2025 et le projet de budget 2026 met en évidence que les prévisions ont été revues à la baisse en moyenne de -2,5% chaque année. La croissance moyenne annualisée retenue dans le projet de budget 2026 pour la période 2025-2029 s'élève à 7,3%.

1.d. Impôt sur la fortune

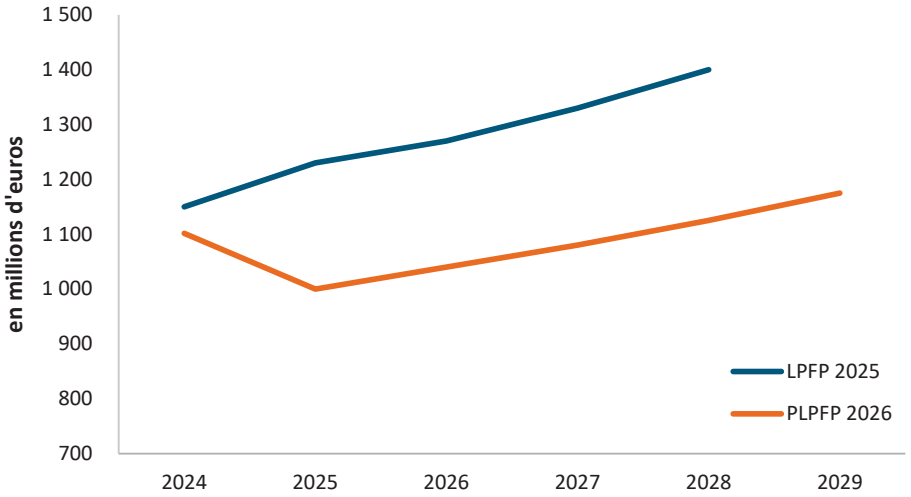

Sources : ACD, calculs IGF.

1.d.i. Explication de la situation relative à 2024

Au niveau de l'impôt sur la fortune (IF), les recettes budgétisées et les prévisions de septembre 2024 n'ont pas été atteintes, enregistrant un écart de -4,2% (-48 millions d'euros). Si les avances ont progressé conformément aux prévisions, les soldes se sont révélés moins élevés qu'anticipés. L'année 2024 se caractérise par un certain nombre de soldes à montant élevé, dus à l'imposition simultanée de plusieurs années fiscales antérieures pour un même contribuable ou à des restructurations de sociétés.

1.d.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

Pour 2025, le constat des premiers mois de l'année est que le budget voté ne sera probablement pas atteint. Au niveau des soldes, les montants exceptionnellement élevés encore observés en 2023 et 2024 font défaut. Cette baisse des soldes s'accompagne d'une légère baisse des avances à encaisser pour 2025. L'une des raisons de cette baisse des avances est la réforme du tarif de l'IF minimum à partir de l'année d'imposition 2025, qui est devenu plus favorable pour les contribuables. Ainsi, le tarif a été réagencé et la structure des différentes tranches simplifiée en prenant comme seul critère pour la fixation de l'IF minimum le total du bilan du contribuable. Cette moins-value constatée pour 2025 a été prise en considération pour le calcul des prévisions du projet de budget 2026.

Cette revue à la baisse des prévisions se manifeste également dans le graphique. La comparaison des prévisions pour la période 2025 à 2028 entre le budget 2025 et le projet de budget 2026, révèle une revue à la baisse moyenne de -19%. Le taux de croissance moyen annualisé retenu dans le projet de budget 2026 pour la période 2025-2029 s'élève à 4,1%.

1.e. Impôt retenu sur les revenus de capitaux

1.e.i. Explication de la situation relative à 2024

L'impôt retenu sur les revenus de capitaux (IRCAP) est un impôt très volatile et caractérisé par une concentration très élevée : une part importante des recettes fiscales provient d'un nombre limité de contribuables. La décision d'un contribuable de verser ou non des dividendes et, par conséquent, de s'acquitter de la retenue à la source peut avoir un impact significatif sur le total des impôts collectés.

Ces effets comportementaux sont difficiles à anticiper avec certitude.

En 2024, cet effet s'est accentué : un seul contribuable, ayant fait un double paiement, a représenté près de 30% du total des impôts collectés. Ce type de situation rend l'estimation de cet impôt particulièrement complexe, ce qui explique l'écart significatif entre les recettes encaissées et le budget voté 2024. Ainsi, les recettes s'élèvent à 1 061 millions d'euros, contre une prévision initiale de 820 millions d'euros.

1.e.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

Comme déjà mentionné dans la section ci-dessus, le degré de concentration très élevé, ou la volonté ou non de quelques contribuables à verser des dividendes et donc de payer la retenue, peut avoir une influence sur l'ensemble des recettes de l'IRCAP.

L'analyse et la prédiction de ces effets comportementaux des contribuables s'avèrent difficiles, raison pour laquelle la prévision pour 2025 et les années futures ne s'est pas inspirée des montants élevés encaissées en 2024, mais est en ligne avec les montants avancés lors du budget 2025. Les recettes augmentent progressivement sur l'horizon de projection, avec un taux de croissance moyen annualisé de 4,1%, passant de 850 millions d'euros en 2025 à 1 milliard d'euros en 2029.

1.f. Produit de l'impôt commercial communal

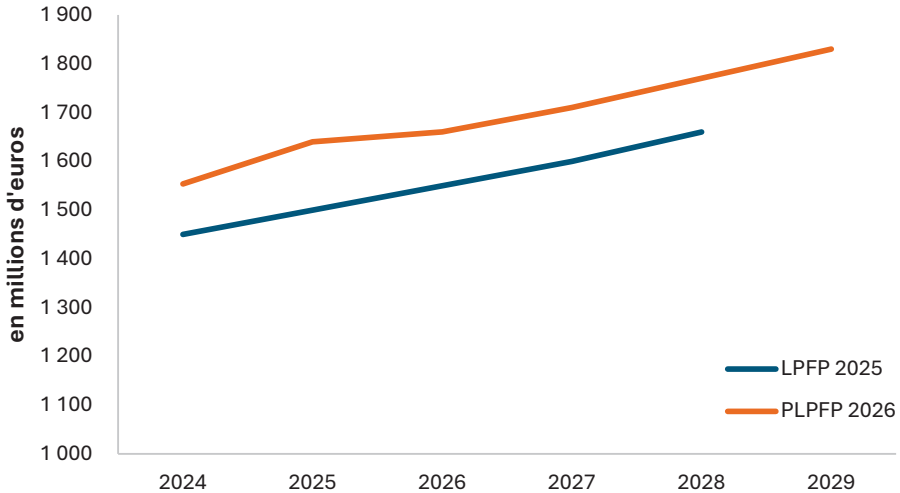

Sources : ACD, calculs IGF.

1.f.i. Explication de la situation relative à 2024

Au niveau de l'impôt commercial communal (ICC), la conclusion est similaire à celle retenue au niveau de l'IRC, étant donné que les deux impôts sont liés.

En 2024, les recettes de l'impôt commercial communal ont dépassé le budget d'environ 304 millions d'euros et les prévisions adaptées de septembre 2024 de 100 millions d'euros. Cette surperformance s'explique principalement par une hausse des avances d'impôt, mais surtout par des soldes élevés. Cette augmentation est liée d'une part à la bonne performance du secteur financier, notamment suite à la récente hausse des taux d'intérêt, et d'autre part à un seul contribuable ayant réalisé des bénéfices exceptionnels pendant la pandémie.

La déclaration électronique a amélioré la rapidité et la précision du traitement fiscal, permettant un ajustement plus rapide des avances d'impôt, mais les fortes hausses récentes n'ont pas été complètement anticipées, entraînant une hausse importante des soldes en 2024.

1.f.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

L'approche retenue pour l'établissement des prévisions de l'ICC reprend celle appliquée pour l'IRC. Les prévisions pour l'année en cours reposent sur les recettes perçues au cours des huit premiers mois de 2025. Pour estimer les avances attendues sur les quatre derniers mois, on déduit les montants déjà perçus des avances prévues pour l'ensemble de l'année. Historiquement, les avances représentent la majeure partie des recettes. À cela s'ajoute une analyse globale des soldes restants à percevoir. Les paiements exceptionnels, d'un montant important et non récurrent, enregistrés par le passé et peu susceptibles de se reproduire, sont exclus des prévisions.

La bonne performance de l'ICC constatée en début d'année, principalement portée par le secteur financier, se poursuit, mais avec une moindre intensité au deuxième trimestre 2025 par rapport au premier. Ce ralentissement s'explique par un décalage dans les paiements, plus nombreux en début d'année, phénomène intégré dans les prévisions pour 2025.

Une analyse du budget 2025 et du projet de budget de 2026 montre que les prévisions ont été revues à la hausse en moyenne de +7,5%. Le taux de croissance moyen annualisé retenu dans le projet de budget 2026 pour la période 2025-2029 s'élève à 2,8%. Ces chiffres tiennent déjà compte de la récente hausse des cotisations sociales décidée par le Gouvernement.

2. Administration des douanes et accises

En millions d'euros	2024		Variations	
	Budget voté	Compte	en mio €	en %
Accises Essence sans plomb	291	300	+9	+3,2%
Accises Diesel	584	569	-15	-2,6%
Accises taxe CO_2	282	258	-24	-8,4%
Accsies Tabac	1 063	1 201	+137	+12,9%
Accises Alcool (hl/100% alcool)	72	72	0	-0,4%
Taxe sur les véhicules	68	69	+1	+1,2%

Source : ADA.

En millions d'euros	2025		Variations	
	Budget voté	Estimations	en mio €	en %
Accises Essence sans plomb	314	313	-1	-0,2%
Accises Diesel	567	529	-38	-6,6%
Accises taxe CO_2	286	274	-12	-4,3%
Accises Tabac	1 288	1 426	+138	+10,7%
Accises Alcool (hl/100% alcool)	74	74	-	-
Taxe sur les véhicules	68	68	-	-

Sources : ADA, calculs IGF.

Les nouvelles mesures, par rapport au budget précédent, se définissent surtout par des dispositions fiscales, notamment des augmentations des taux d'accises sur les cigarettes et le tabac manufacturé à partir du 1er janvier 2026[5].

[5] Voir le Chapitre G du présent texte du projet de loi budgétaire, Chapitre 2 – Dispositions fiscales – Art. 5. Modification de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques.

En millions d'euros	2025	2026	2027	2028	2029
Accises Essence sans plomb	313	325	330	336	342
Variation en %	*+4,3%*	*+3,7%*	*+1,8%*	*+1,7%*	*+1,7%*
Accises Diesel	529	511	488	465	441
Variation en %	*-7,0%*	*-3,5%*	*-4,5%*	*-4,8%*	*-5,0%*
Accises taxe CO_2	274	292	286	280	274
Variation en %	*+6,0%*	*+6,6%*	*-2,1%*	*-2,1%*	*-2,1%*
Accises Tabac	1 426	1 530	1 573	1 616	1 677
Variation en %	*+18,8%*	*+7,3%*	*+2,8%*	*+2,7%*	*+3,8%*
Accises Alcool (hl/100% alcool)	74	74	74	74	74
Variation en %	*+2,9%*	-	-	-	-
Taxe sur les véhicules	68	68	68	68	68
Variation en %	*-1,2%*	-	-	-	-

Sources : ADA, calculs IGF.

2.a. Accises sur les carburants

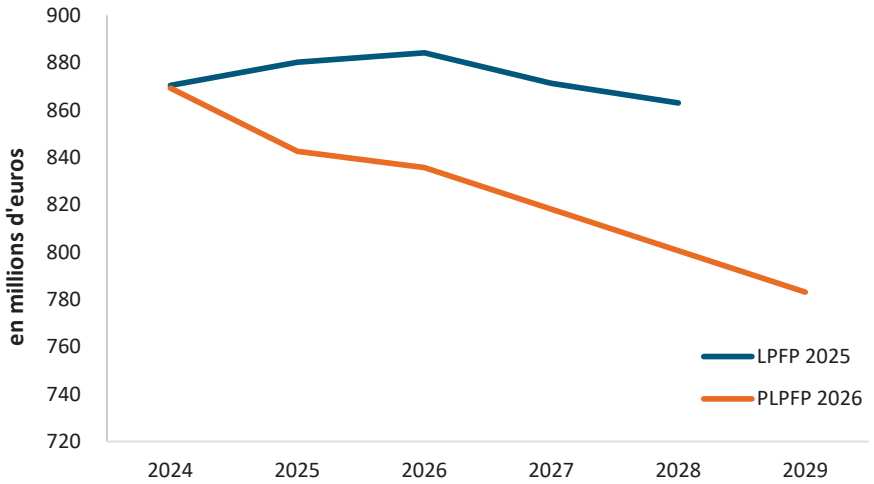

Sources : ADA, calculs IGF.

2.a.i. Explication de la situation relative à 2024

En 2024, les accises sur les carburants (y compris la taxe CO_2) se chiffrent à un peu plus de 869 millions d'euros. Ce montant est en ligne avec les estimations réalisées dans le cadre du budget 2025 et inférieur de seulement -5,6 millions d'euros par rapport au budget 2024.

La tendance baissière des ventes de diesel depuis 2021 s'explique par plusieurs facteurs, notamment le fait que les consommateurs se détournent des véhicules diesel au profit de véhicules à essence, électriques ou hybrides, mais également du fait de l'introduction de la taxe sur les émissions de CO_2.

La majorité des ventes de carburants provient des flux transfrontaliers, soutenus par un différentiel de prix historiquement favorable au Luxembourg par rapport aux pays voisins. Ce différentiel de prix demande néanmoins une attention particulière. S'il demeure avantageux pour les particuliers, une part importante des volumes concerne les transporteurs routiers, qui bénéficient de droits d'accises réduits sur le diesel professionnel en Belgique et en France. Ce différentiel a commencé à se détériorer en 2019, à la suite de l'augmentation des accises au Luxembourg. Depuis 2020, il est devenu favorable à la Belgique. L'introduction de la taxe carbone en 2021 a renforcé ce phénomène, rendant le différentiel également favorable à la France.

Le recul des ventes de gazole est également lié au fait que le parc de voitures diesel est en déclin. Les immatriculations de véhicules diesel au Luxembourg sont passées d'environ 185 000 à la fin 2023 à quelque 158 000 en septembre 2025.

2.a.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

Dans le cadre du projet de budget 2026, les accises sur les carburants prévues s'élèvent à 842,6 millions d'euros en 2025 et diminueraient progressivement pour atteindre 783 millions d'euros en 2029.

L'ADA se sert d'une base de données qui reprend l'évolution des différents impôts liés aux ventes du carburant sur les cinq dernières années. Cette procédure permet à l'administration de faire des comparaisons avec des exercices antérieurs et de dégager des tendances ainsi que des fluctuations pour certaines périodes. S'ajoutent les informations provenant des grands groupes pétroliers, notamment concernant le différentiel de prix avec les pays avoisinants.

Historiquement, le diesel luxembourgeois était particulièrement attractif pour les transporteurs en raison de son prix compétitif. Toutefois, cette attractivité s'est réduite depuis l'introduction de la taxe CO_2 au 1er janvier 2021, combinée aux politiques fiscales de la Belgique et de la France, qui prévoient des mécanismes de remboursement partiel des droits d'accises sur le carburant professionnel. Il est à noter que la Belgique n'applique pas de taxe CO_2 sur les carburants à ce stade. Si le différentiel de prix avec les pays limitrophes s'est amoindri, les ventes aux particuliers restent moins impactées par l'introduction de cette taxe.

En conséquence, le carburant au Luxembourg, surtout le diesel professionnel approvisionné par les transporteurs, est devenu moins compétitif que celui des pays voisins et a vu son attrait diminuer. S'ajoute l'achat de véhicules hybrides ou électriques ainsi que de voitures roulant à l'essence, ce qui explique également la régression des ventes de diesel.

En comparaison aux prévisions réalisées dans le cadre du budget 2025, les accises sur le carburant ont donc été révisées à la baisse.

2.b. Taxe CO_2

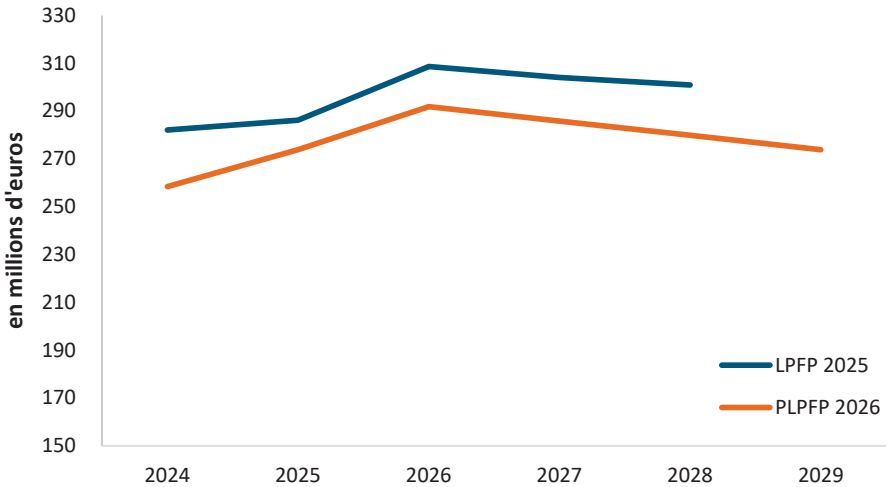

Sources : ADA, calculs IGF.

2.b.i. Explication de la situation relative à 2024

L'écart constaté sur la taxe CO_2 au 31 décembre 2024, par rapport au budget voté 2024 et par rapport aux estimations effectuées dans le cadre du budget 2025 (-23,6 millions d'euros), s'explique principalement par la diminution de la consommation de diesel.

2.b.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

La taxe CO_2 augmente progressivement pour atteindre près de 292 millions d'euros en 2026. Cette progression des recettes résulte principalement de la hausse du prix à 45 euros/tonne en 2026.

Au Luxembourg, la taxe carbone devrait atteindre 50 euros/tonne en 2027, ce qui serait probablement inférieur au prix de référence qui devrait être fixé par la Commission européenne (45 euros/tonne aux prix de 2020, ce qui pourrait être proche de 60 euros/tonne en 2027). Une augmentation plus importante des droits d'accises pourrait donc être nécessaire. En raison de l'incertitude qui règne encore à ce sujet, et du fait que la position du Gouvernement reste muette quant à une éventuelle introduction de la directive européenne ETS2 en 2027, l'ADA a pris en considération, pour l'élaboration de ses prévisions budgétaires futures, le prix de 45 euros/tonne attendu en 2026. Il convient de noter que, jusqu'en 2030, les États membres ont la possibilité de ne pas participer au système ETS2.

La directive européenne relative à l'extension du système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE2 / ETS2), qui prévoit de créer un marché européen pour les droits à émettre du CO_2 pour le transport routier (privé et commercial) et le chauffage (au gaz et au mazout), sera mise en application en 2027. Jusqu'en 2030, les pays peuvent choisir de ne pas participer à ce marché et de remplacer ces droits à émettre par une taxe carbone.

L'introduction d'ETS2 au niveau européen devrait influencer le différentiel de prix avec les pays voisins et est entourée d'une grande incertitude, tant dans sa mise en œuvre qu'en termes de conséquences que cela pourrait engendrer. L'extension à un nouveau système d'échange de quotas d'émission aura certainement un impact futur sur la taxe carbone, les accises et donc le budget.

2.c. Accises sur les tabacs

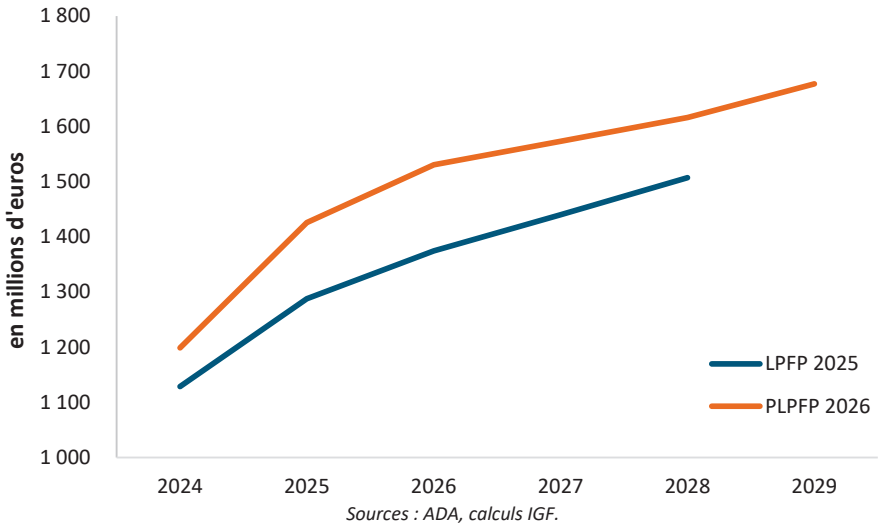

Sources : ADA, calculs IGF.

2.c.i. Explication de la situation relative à 2024

En 2024, les accises sur le tabac ont été supérieures au budget voté et aux estimations réalisées dans le cadre du budget 2025.

La hausse de recettes se situe d'une part dans un contexte d'augmentation des taux d'accises sur les produits du tabac (en juillet 2023 et en mai 2024) et d'autre part dans un accroissement des volumes de ventes, ceux-ci ayant également progressé, grâce au différentiel de prix qui reste favorable au Luxembourg par rapport aux pays voisins.

2.c.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

Entre 2024 et 2026, les accises sur le tabac augmenteraient de manière significative en raison d'un accroissement des taux et des volumes de ventes. Le tableau suivant relatif à l'évolution des taux d'accises sur les produits du tabac montre que le Gouvernement poursuit sa politique de hausse progressive des accises.

Évolution des taux d'accises sur les produits du tabac

	Cigarettes			**Cigares - cigarillos**		**Tabac fine coupe - tabac à fumer**			TVA
	Taux ad valorem %	Taux spécifique €/1000 pièces	Accise minimale €/1000 pièces	Taux ad valorem %	Accise minimale €/1000 pièces	Taux ad valorem %	Taux spécifique €/kg	Accise minimale €/kg	
01/01/2024	48,04	20,1414	132,5	10	23,50	35,10	21,00	62,40	17%
01/05/2024	48,14	20,6414	136,10	10	23,50	35,50	22,50	66,50	17%
01/01/2025	48,14	22,1414	144,50	10	23,50	35,60	24,50	73,00	17%
01/01/2026	48,14	**23,3914**	**152,80**	10	23,50	35,60	**26,40**	**77,90**	17%

Source : ADA.

L'ADA se sert d'informations provenant du secteur du tabac, qui fournit chaque année des prévisions de taux de croissance pour l'année suivante concernant les différents produits du tabac. La démarche de l'ADA est empirique tout en prenant en compte des facteurs externes pouvant avoir un impact sur les projections fiscales.

Au niveau européen, une forte pression est exercée pour renforcer la lutte contre le tabagisme afin de promouvoir des générations sans tabac. Faire abstraction de ce risque serait imprudent, car les initiatives anti-tabac pourraient à moyen terme entraîner une baisse substantielle des recettes fiscales.

La Commission européenne s'est fixée comme objectif de viser une « génération sans tabac » d'ici 2040, aspirant à ce que moins de 5% de la population consomme du tabac. Pour atteindre ce but, la Commission a récemment proposé des recommandations renforçant les politiques sur les environnements sans fumée et sans vapotage, encourageant l'élargissement des zones non-fumeurs, y compris les espaces extérieurs où les enfants se rassemblent, et appelant les États membres à étendre ces mesures aux nouveaux produits du tabac.

S'ajoute la révision de la directive sur les accises du tabac (2011/64/UE), dont le début des négociations est planifié pour septembre 2025 et qui, d'après l'état actuel, pourrait avoir un impact non négligeable sur les recettes.

3. Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Le tableau ci-dessous présente la différence entre les prévisions et les recettes constatées pour l'exercice 2024 des trois taxes les plus importantes :

En millions d'euros	2024		Variations	
	Budget voté	Compte	en mio €	en %
Taxe sur la valeur ajoutée	5 624	5 841	+217	+3,9%
Taxe d'abonnement	1 231	1 290	+59	+4,8%
Droits d'enregistrement	221	187	-34	-15,4%

Source : AED.

Ci-après figure un tableau synthétisant l'écart entre les prévisions et les recettes réalisées pour le budget voté pour l'exercice 2025 et les recettes actuellement attendues pour l'année 2025 :

En millions d'euros	2025		Variations	
	Budget voté	Estimations	en mio €	en %
Taxe sur la valeur ajoutée	6 117	5 908	-209	-3,4%
Taxe d'abonnement	1 349	1 358	+9	+0,7%
Droits d'enregistrement	255	163	-93	-36,3%

Source : AED.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes attendues pour l'exercice 2025 par rapport aux recettes de l'exercice 2024 :

En millions d'euros	2024 Compte	2025 Estimations	Variations	
			en mio €	en %
Taxe sur la valeur ajoutée	5 841	5 908	+67	+1,1%
Taxe d'abonnement	1 290	1 358	+68	+5,3%
Droits d'enregistrement	187	163	-24	-12,9%

Source : AED.

Le tableau ci-après résume les prévisions pluriannuelles pour les trois taxes les plus importantes de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA :

En millions d'euros	2025	2026	2027	2028	2029
Taxe sur la valeur ajoutée	5 908	6 324	6 647	7 059	7 451
Variation en %	*+1,1%*	*+7,0%*	*+5,1%*	*+6,2%*	*+5,6%*
Taxe d'abonnement	1 358	1 374	1 417	1 472	1 531
Variation en %	*+5,3%*	*+1,0%*	*+3,1%*	*+3,9%*	*+4,0%*
Droits d'enregistrement	163	290	363	386	409
Variation en %	*-12,9%*	*+78,0%*	*+25,2%*	*+6,3%*	*+5,9%*

Source : AED.

3.a. Taxe sur la valeur ajoutée

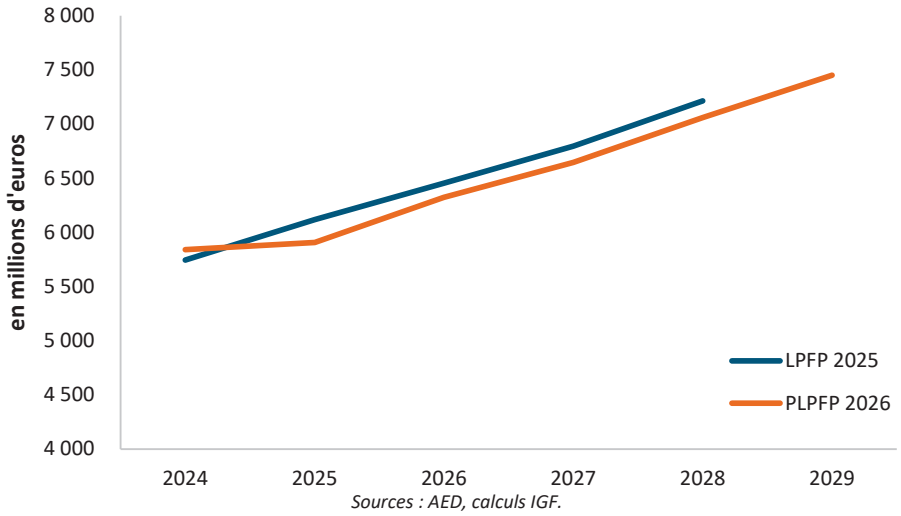

Sources : AED, calculs IGF.

3.a.i. Explication de la situation relative à 2024

Les encaissements 2024 de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'établissent à 5,841 milliards d'euros, dépassant de +217 millions d'euros les prévisions budgétaires 2024.

En millions d'euros	2024		Variations	
	Budget voté	Compte	en mio €	en %
TVA brute	7 461	7 378	-83	-1,1%
Remboursements	1 837	1 537	-300	-16,3%
TVA	**5 624**	**5 841**	**+217**	**+3,9%**

Source : AED.

Les écarts entre les hypothèses de prévision et les évolutions réellement observées s'expliquent par les facteurs suivants :

- Une surestimation des recettes brutes d'environ 186 millions d'euros, les données macroéconomiques disponibles à l'époque pour l'exercice 2024 étant trop optimistes ;

En %	2024	Septembre 2025	Variation
PIB en volume	1,5	0,5	-1,0
IPCH	3,0	2,3	-0,7
Résultat régression vs observé	4,8	2,4	-2,4

Source : AED.

- Un paiement exceptionnel, imprévisible, d'environ 103 millions d'euros lié à une régularisation au sein d'un groupe d'assujettis ;
- Une surestimation des remboursements, d'environ 300 millions d'euros découlant de la surestimation des recettes brutes et d'un ratio recettes brutes/remboursements trop élevé. À noter qu'en 2024, la forte baisse des investissements a également réduit la TVA déductible.

Par rapport aux estimations réalisées pour 2024 dans le cadre du budget 2025, les recettes de TVA ont été supérieures de 96 millions d'euros.

3.a.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

En millions d'euros	2024 Compte	2025 Estimation	Variations	
			en mio €	en %
Recettes brutes	7 378	7 831	+453	+6,1%
Remboursements	1 537	1 923	+386	+25,1%
Recettes TVA	5 841	5 908	+67	+1,1%

Source : AED.

La prévision des recettes brutes TVA hors OSS (*One Stop Shop*)[6] et hors effets extraordinaires se base sur une régression économétrique prenant en compte l'évolution du PIB en volume en t et t-1 et de l'IPCH en t. Les données macroéconomiques utilisées (tableau ci-dessous) proviennent des institutions et organismes internationaux (Commission européenne, OECD, FMI, *Oxford Economics*) ainsi que du STATEC.

PIB en volume 2024	0,5
PIB en volume 2025	1,5
IPCH en 2025	2,2
Résultat régression	4,3

Source : AED.

En considérant les recettes OSS estimées à 160 millions d'euros, les autres effets extraordinaires, ainsi que l'effet baisse des taux en 2023 qui n'aura plus d'effet en 2025, le taux de croissance des recettes brutes finalement obtenu est de 6,1%.

Les remboursements sont estimés à partir du ratio historique recettes brutes–remboursements et des données observées cette année, en tenant compte des effets non récurrents. Des prévisions par assujetti sont effectuées pour les cas spécifiques susceptibles de distordre ledit ratio.

Les recettes TVA attendues en 2025 s'élèvent donc à 5 908 millions d'euros, ce qui correspond à un taux de croissance de +1,1%.

Les données macroéconomiques sous-jacentes aux prévisions pour la période 2026-2029 sont reprises dans le tableau suivant :

Publication	PIB en volume	2025	2026	2027	2028	2029
19/05/2025	CE	1,7	2,0			
03/06/2025	OECD	2,1	2,3			
30/04/2025	FMI	1,6	2,2	2,3	2,2	2,1
01/09/2025	Oxford Economics	1,0	1,6	2,1	2,7	2,6
31/08/2025	STATEC	1,0	2,0	2,3	2,3	2,4
	Moyenne	1,5	2,0	2,2	2,4	2,4
	Écart type	0,4	0,2	0,1	0,2	0,2

Source : AED

[6] Guichet unique mis en place par l'Union européenne depuis le 1er juillet 2021, dans le cadre de la réforme de la TVA sur le commerce électronique. Il permet aux entreprises de déclarer et de payer la TVA due dans plusieurs États membres via une seule interface, dans leur État membre d'identification.

Publication	PIB en volume	2025	2026	2027	2028	2029
19/05/2025	CE	2,1	1,8			
03/06/2025	OECD	2,1	1,9			
30/04/2025	FMI	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0
01/09/2025	Oxford Economics	2,2	1,6	1,5	2,0	2,1
31/08/2025	STATEC	2,2	1,4	2,0	2,2	2,1
	Moyenne	2,2	1,7	1,8	2,0	2,1
	Écart type	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0

Source : AED.

Le résultat de la régression se trouve dans le tableau ci-dessous :

Résultat Régression	2026	2027	2028	2029
Croissance recettes brutes initiales	4,6	5,1	5,4	5,5

Source : AED.

En considérant les effets extraordinaires, les recettes OSS, l'évolution des recettes brutes, ainsi que les remboursements qui sont évalués d'une part sur la base du ratio historique entre recettes brutes et remboursements, d'autre part au moyen de prévisions par assujetti pour les cas spécifiques susceptibles de distordre ce ratio, l'évolution des recettes qui en résulte est la suivante :

En millions d'euros	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes brutes	7 831	8 135	8 522	9 008	9 479
Variation en %	*+6,1%*	*+3,9%*	*+4,8%*	*+5,7%*	*+5,2%*
Remboursements	1 923	1 811	1 875	1 949	2 028
Variation en %	*+25,1%*	*-5,8%*	*+3,5%*	*+3,9%*	*+4,1%*
Recettes TVA	5 908	6 324	6 647	7 059	7 451
Variation en %	*+1,1%*	*+7,0%*	*+5,1%*	*+6,2%*	*+5,6%*

Source : AED.

Par rapport aux prévisions du budget 2025, les recettes de TVA pour la période 2025-2028 ont été révisées à la baisse, principalement en raison d'hypothèses de croissance économique moins favorables.

3.b. Taxe d'abonnement

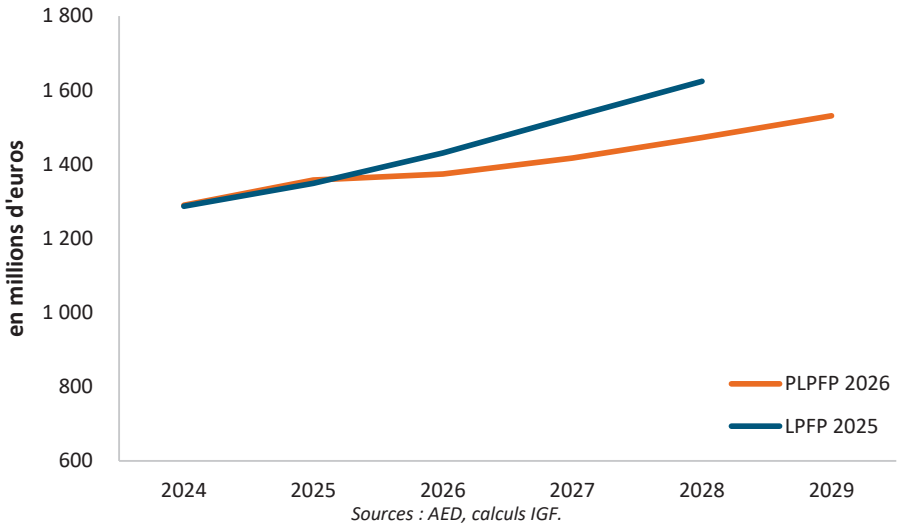

Sources : AED, calculs IGF.

3.b.i. Explication de la situation relative à 2024

Dans le cadre du budget 2024, les recettes prévues au titre de la taxe d'abonnement s'élevaient à 1 231 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, les recettes effectivement perçues atteignent un peu plus de 1 289 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 104,8% du budget voté. Cette estimation s'appuyait sur les prévisions du STATEC, elles-mêmes fondées sur le scénario d'évolution de l'EuroStoxx de l'institut *Oxford Economics*, qui s'est avéré trop pessimiste. Il convient toutefois de rappeler que les mouvements des marchés financiers restent particulièrement difficiles à anticiper.

3.b.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

Pour l'exercice 2025, le montant retenu est de 1 358 millions d'euros. L'estimation s'appuie sur la valeur nette d'inventaire des fonds (VNI) à la fin juillet, publiée par la CSSF, ainsi que sur l'évolution des marchés en août. Ce montant est en ligne avec celui prévu dans le budget 2025.

Pour la période 2026-2029, les projections reposent sur les taux de croissance du scénario central du STATEC publié en août 2025, intégrant la trajectoire anticipée de l'EuroStoxx 50 selon *Oxford Economics*, qui prévoyait une contraction de l'indice en 2026, suivie d'une quasi-stagnation sur les années suivantes. Étant donné le caractère prudent de ces prévisions, qui ne traduisent pas pleinement le dynamisme réel du marché, nos estimations pour les exercices 2026 à 2029 ont été ajustées à la hausse, avec une révision de +1,5 point de pourcentage par an.

Toutefois, en comparaison aux prévisions du budget 2025, les recettes de la taxe d'abonnement ont été revues à la baisse. Les tensions géopolitiques et commerciales engendrent une volatilité accrue des marchés financiers et compliquent davantage les prévisions.

3.c. Droits d'enregistrement

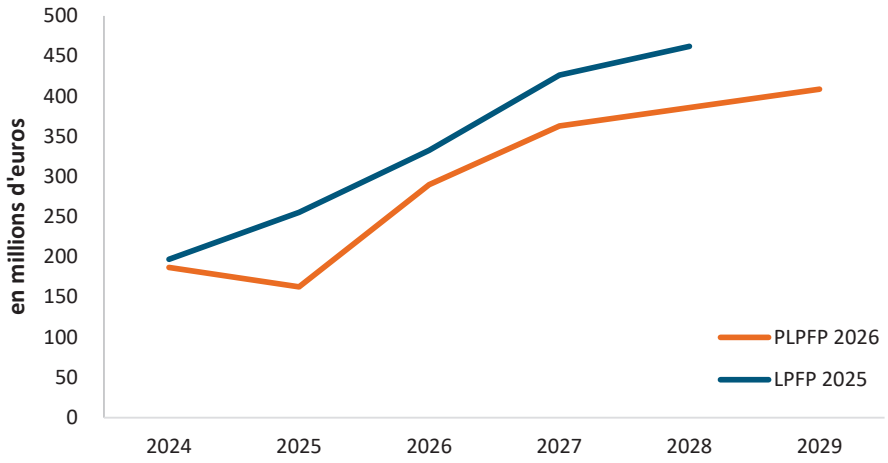

Sources : AED, calculs IGF.

3.c.i. Explication de la situation relative à 2024

En millions d'euros	2024		Variations	
	Budget voté	Compte	en mio €	en %
Droits d'enregistrement bruts	422	402	-20	-4,7%
Crédits d'impôts accordés nets	-178	-199	-21	+11,9%
Régularisation « reventes »	-23	-16	+7	-31,6%
Total droits d'enregistrement	**221**	**187**	**-34**	**-15,4%**

Source : AED.

Les recettes encaissées en matière de droits d'enregistrement se chiffrent à 187 millions d'euros, une moins-value d'environ -34 millions d'euros par rapport à la prévision établie dans le cadre du budget 2024.

Cette moins-value s'explique par les points suivants :

- Les recettes encaissées au titre des actes avec revente (hors actes extraordinaires avec des droits dus supérieurs à 1 million d'euros) sont inférieures aux prévisions d'environ 26 millions d'euros. Cela s'explique par un effet plus marqué qu'anticipé de la baisse des prix de l'immobilier sur ce type d'actes : dans la mesure où ils concernent majoritairement des investisseurs, ceux-ci ont réagi de manière particulièrement sensible aux conditions défavorables du marché immobilier. Cette moins-value est partiellement compensée par une sous-estimation modérée des droits relatifs aux actes sans revente (+23 millions d'euros ; hors actes extraordinaires) ;
- Les recettes relatives aux actes extraordinaires, par nature difficiles à estimer, ont été surestimées d'environ 8,5 millions d'euros ;
- Les crédits d'impôt accordés ont été sous-estimés d'environ 21 millions d'euros.

3.c.ii. Présentation des prévisions retenues pour 2025 et les années 2026 à 2029

En millions d'euros	2024 Compte	2025 Estimations	Variations	
			en mio €	en %
Droits d'enregistrement bruts	402	469	+67	+16,6%
Base fiscale réduite	-	-69	-69	-
Crédits d'impôts accordés nets	-199	-219	-20	+9,9%
Régularisation « reventes »	-16	-18	-2	+14,6%
Total droits d'enregistrement	**187**	**163**	**-24**	**-12,9%**

Source : AED.

Une estimation de 162,8 millions d'euros a été retenue pour l'exercice 2025, une moins-value d'environ 24 millions d'euros par rapport aux recettes encaissées en 2024. Ce montant tient compte d'une augmentation du nombre d'actes anticipée pour 2025, les droits bruts sont ainsi en progression.

Cette baisse des recettes par rapport à 2024 résulte principalement de l'introduction de la réduction de la base fiscale de 50% (loi modifiée du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement). Il convient de souligner que cette disposition n'avait pas été intégrée dans les prévisions du budget 2025, ce qui justifie la révision à la baisse des recettes attendues.

En millions d'euros	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes à politique inchangée	265	341	426	454	481
Variation en %	*+17,2%*	*+28,5%*	*+25,1%*	*+6,5%*	*+5,9%*
Recettes à politique changée	163	290	363	386	409
Variation en %	*-12,9%*	*+78,1%*	*+25,2%*	*+6,3%*	*+5,9%*

Source : AED.

Les recettes de 2026 et de 2027 estimées à politique inchangée, c'est-à-dire à l'exclusion de la pérennisation de l'augmentation du crédit d'impôt *Bëllegen Akt* de 30 000 à 40 000 euros, sont en forte progression. Cette évolution repose, sur l'hypothèse d'un niveau d'activité du marché immobilier en 2027 comparable au niveau observé en 2022 traduisant ainsi un effet de rattrapage substantiel. Les recettes prévues pour 2028 et 2029 reflètent quant à elles un retour à la normale, dans un contexte de sortie de crise du marché immobilier.

À politique changée, la pérennisation de l'augmentation du *Bëllegen Akt* continue d'impacter les recettes sur la période 2026-2029. Le taux de croissance exceptionnel de +78,1% pour l'exercice 2026 s'explique principalement par la fin de la mesure relative à la réduction de la base fiscale.

E. Commentaire du budget des dépenses

00 et 30 - Ministère d'État

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
00.00 -	*Maison du Grand-Duc*	*17 853 097*	*19 680 041*	*20 026 392*
00.01 -	*1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003)*			
	2. Cour des Comptes (article 10.020)	*76 008 275*	*84 179 266*	*86 873 992*
00.02 -	*Conseil d'Etat*	*6 187 997*	*6 327 461*	*7 246 878*
00.03 -	*Gouvernement*	*79 188 690*	*36 278 711*	*36 401 000*
00.04 -	*Service Information et Presse*	*5 334 899*	*5 812 404*	*5 732 771*
00.05 -	*Conseil économique et social*	*1 011 156*	*1 147 296*	*1 129 944*
00.06 -	*Haut-Commissariat à la Protection nationale*	*13 799 144*	*14 832 285*	*17 731 235*
00.07 -	*Cultes*	*24 290 846*	*25 387 598*	*24 046 090*
00.08 -	*Médias et Communications*	*67 718 115*	*84 027 496*	*87 545 584*
00.09 -	*Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg*	*1 002 636*	*1 133 234*	*1 159 553*
	Total des dépenses courantes	*292 394 855*	*278 805 792*	*287 893 439*
30.00 -	*Maison du Grand-Duc*	*1 521 422*	*5 586 100*	*6 187 100*
30.03 -	*Gouvernement*	*6 001*	*8 100*	*348 000*
30.04 -	*Service Information et Presse*	*21 002*	*26 000*	*26 000*
30.05 -	*Conseil économique et social*	*-*	*6 500*	*6 500*
30.06 -	*Haut-Commissariat à la Protection nationale*	*2 304 565*	*2 499 740*	*1 217 890*
30.07 -	*Cultes*	*-*	*100*	*100*
30.08 -	*Médias et Communications*	*1 782 306*	*8 774 320*	*6 997 081*
30.09 -	*Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg*	*-*	*1 500*	*1 500*
	Total des dépenses en capital	*5 635 296*	*16 902 360*	*14 784 171*
	Total général (courant + capital)	*298 030 151*	*295 708 152*	*302 677 610*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget 2026 du Ministère d'État suit une approche visant à satisfaire les exigences et besoins des institutions, administrations et services concernés et a été conçu en maintenant une gestion budgétaire prudente.

Le projet de budget s'articule autour de deux axes principaux, à savoir le renforcement de la résilience nationale et l'optimisation de la communication gouvernementale.

Renforcer la résilience nationale

Afin de renforcer la résilience nationale et dans un contexte marqué par l'instabilité géopolitique, les menaces climatiques et les risques technologiques, le ministère entend renforcer la capacité du pays à anticiper, absorber et réagir face aux crises de toute nature, mission qui incombe au Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN) dans son rôle interministériel.

Cela passe notamment prioritairement par :

- La mise en œuvre et l'implémentation d'une stratégie nationale de résilience transversale intégrant les différentes stratégies sectorielles respectives, notamment en matière de cybersécurité, de protection des infrastructures critiques ainsi qu'en matière de menaces hybrides ;
- Le renforcement de la cyber-résilience, notamment par le biais du renforcement de la coordination stratégique au sein du Comité interministériel de coordination en matière de cyber-prévention et de cybersécurité et l'optimisation de la réaction interministérielle face aux cyberattaques d'envergure ;
- L'optimisation de la planification civilo-militaire ;
- L'optimisation de la gestion de crise tant dans le domaine de prévention, d'anticipation que de gestion de crise ;
- Un renforcement de la protection des infrastructures critiques ;
- Un renforcement de la prévention et de la réponse aux cyberattaques ;
- L'amélioration de la coordination opérationnelle entre les parties prenantes, via des exercices de simulation multi-acteurs réguliers, la mise en réseau des expertises et la professionnalisation des réponses ;
- Une communication de crise claire et rapide pour maintenir la confiance citoyenne.

L'objectif principal de cette première priorité est de coordonner la mise en œuvre d'une stratégie nationale de résilience suivant une approche tout-risque couvrant la résilience de la démocratie, de la société, des biens et services essentiels, de l'économie résiliente, des ressources stratégiques et logistiques, ainsi que de la défense civile et militaire.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- Le nombre de projets interministériels d'implémentation des actions de la stratégie nationale de résilience.

À l'heure actuelle, les projets interministériels prioritaires sont la cybersécurité, la protection des infrastructures critiques, la gestion de crise ainsi que les projets de planification civilo-militaire en cas de conflit armé. À l'horizon 2026, 10 à 15 projets interministériels prioritaires seront visés comme la cybersécurité, la protection des infrastructures critiques, la gestion de crise ainsi que l'ensemble des projets identifiés dans le cadre de la stratégie d'implémentation de la stratégie nationale de résilience à décider d'ici la fin d'année sur base d'un mandat futur du Gouvernement en conseil.

Optimiser la communication gouvernementale

Afin d'optimiser la communication gouvernementale, le département ministériel entend optimiser davantage les services du Service information et presse (SIP). Il est crucial d'optimiser la diffusion des informations et la gestion des données grâce à la digitalisation. Cette modernisation est indispensable pour assurer une gouvernance plus performante, renforcer la transparence et favoriser un débat démocratique éclairé. Une communication transparente rapide et fluide contribue également à la compétitivité du pays en adoptant des outils numériques innovants et en garantissant une meilleure organisation des services. L'objectif prioritaire est de moderniser la communication publique pour améliorer la transparence, l'accessibilité et la qualité de l'information gouvernementale.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- Le suivi du pourcentage de publications gouvernementales accessibles en ligne via des formats web (état actuel : 80% versus 90% ciblés pour 2026) ;
- Le suivi de l'accessibilité et la transparence via le taux de réclamations en matière d'accessibilité de contenu numérique ayant reçu une réponse dans un délai raisonnable (état actuel : 57% versus 70% ciblés pour 2026) ;
- Le suivi de la réactivité en termes de délai moyen de traitement et de diffusion des communiqués (état actuel : 5 heures versus moins de 2 heures ciblées pour 2026).

Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC)

Le budget du SMC s'articule autour des trois priorités suivantes :

Supporter le développement et l'utilisation d'infrastructures de communication performantes et sûres

Cette priorité se traduit par la suppression progressive des zones blanches et par des investissements dans des infrastructures de communication quantique. Elle concerne spécifiquement le secteur de la connectivité.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- Le pourcentage des abonnements internet fixe au Luxembourg qui utilisent une technologie VHCN (Coax ou fibre). La valeur cible pour fin 2026 est de 83%.

Préserver la pluralité des médias audiovisuels au niveau local et régional

La priorité se traduit par la facilitation de la transition des radios locales vers une diffusion numérique. Le secteur concerné par cette priorité est celui des médias.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- Le lancement de l'appel à candidatures public pour déterminer l'opérateur du 2^{e} multiplex DAB+ (Digital Audio Broadcasting, le « + » représente une évolution de la norme de diffusion). La valeur cible pour fin 2026 est un appel à candidatures pour un deuxième multiplex DAB+ publié.

Soutenir la coordination des politiques numériques européennes propices à l'innovation

La priorité 3 se concrétise par l'organisation d'une réunion ministérielle dans le cadre de l'initiative *D9+ Digital Frontrunners*. Le secteur concerné est la politique numérique.

L'indicateur de suivi défini par le département pour évaluer cette priorité est le suivant :

- L'organisation d'une réunion ministérielle D9+. La valeur cible pour fin 2026 est l'organisation d'une réunion ministérielle D9+ réalisée au Luxembourg.

En outre, le SMC supporte activement la promotion de l'innovation, afin de préserver la position du pays à la pointe des avancées technologiques dans les domaines des données, de l'intelligence artificielle et des technologies quantiques (Souveraineté Numérique 2030).

01 et 31 - Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

(ayant dans ses attributions le Fonds de la coopération au développement et le Fonds d'équipement militaire)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
01.00 -	*Dépenses générales*	*37 000 083*	*45 558 596*	*42 408 713*
01.01 -	*Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger*	*65 537 138*	*85 317 593*	*97 647 959*
01.02 -	*Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux*	*14 796 174*	*16 337 903*	*16 932 116*
01.03 -	*Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales, Grande Région et relations transfrontalières; autres actions*	*1 311 750*	*1 647 300*	*1 822 678*
01.04 -	*Commerce extérieur*	*8 755 302*	*11 750 250*	*14 322 038*
01.05 -	*Direction de la Défense*	*134 124 628*	*152 650 736*	*236 448 023*
01.06 -	*Défense nationale*	*135 123 386*	*161 348 804*	*188 290 084*
01.07 -	*Coopération au développement et action humanitaire*	*440 308 467*	*459 938 899*	*495 731 018*
01.08 -	*Greffe et cour d'appel de la Juridiction unifiée du brevet*	*363 992*	*1 965 117*	*3 166 017*
01.09 -	*Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne*	*-*	*135 000*	*2 658 456*
	Total des dépenses courantes	*837 320 920*	*936 650 198*	*1 099 427 102*
31.00 -	*Dépenses générales*	*72 714*	*200 100*	*235 560*
31.01 -	*Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger*	*1 339 602*	*2 835 100*	*3 312 087*
31.04 -	*Commerce extérieur*	*55 096*	*98 000*	*193 028*
31.05 -	*Direction de la Défense*	*294 687 034*	*429 943 060*	*665 207 384*
31.06 -	*Défense nationale*	*4 818 663*	*9 875 600*	*9 925 910*
31.07 -	*Coopération au développement et action humanitaire*	*4 148*	*-*	*1 000*
31.08 -	*Greffe et cour d'appel de la Juridiction unifiée du brevet*	*1 038*	*115 000*	*125 100*
31.09 -	*Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne*	*-*	*-*	*50 200*
	Total des dépenses en capital	*300 978 295*	*443 066 860*	*679 050 269*
	Total général (courant + capital)	*1 138 299 215*	*1 379 717 058*	*1 778 477 371*
58.01 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*727 249*	*520 100*	*1 100 200*
	Total global (général + compte de tiers)	*1 139 026 464*	*1 380 237 158*	*1 779 577 571*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Après une phase d'expansion amorcée en 2025, le réseau des *Luxembourg Trade & Investment Offices* (LTIO) sera encore renforcé en 2026 avec l'ouverture de quatre nouvelles missions consulaires avec un bureau LTIO.

Parallèlement, un certain nombre de missions diplomatiques existantes seront dotées de cellules de développement économique par des fonctionnaires détachés, mais aussi via le recrutement local d'attachés économiques et commerciaux. L'objectif est d'offrir aux entreprises un accompagnement efficace et de proximité à l'étranger ainsi que de permettre un travail de prospection économique plus poussé. Il en résultera évidemment une augmentation de la cadence et du nombre des activités de promotion.

Il est également prévu de donner plus de moyens en termes de promotion économique à plusieurs ambassades clés dont, entre autres six en Europe et celle de Washington. À côté d'une hausse des frais de personnel et des autres frais de fonctionnement, une enveloppe budgétaire supplémentaire par rapport à 2025 sera nécessaire pour couvrir les frais de promotion proprement-dits.

La participation du Luxembourg à la "World Horticultural Exhibition YOKOHAMA 2027" est prévue et aura un impact sur le budget du Ministère pour l'exercice 2026 et au-delà, l'année 2027 marquant le 100e anniversaire des relations diplomatiques avec le Japon.

Pour ce qui est du personnel local, des renforts restent encore nécessaires dans plusieurs missions, afin de maintenir un service correct au citoyen dans les guichets consulaires, un entretien régulier des bâtiments et pour renforcer la sécurité du personnel. Pour pouvoir maintenir l'attractivité des missions diplomatiques en tant qu'employeur sur les marchés du travail, où il devient de plus en plus difficile de trouver des collaborateurs qualifiés et de les garder, le ministère veillera à procéder à des ajustements salariaux et d'autres mesures dans certains pays.

Le ministère développera encore davantage les volets formation et coaching de ses collaborateurs, notamment afin de les préparer au détachement et à l'accès à des fonctions de direction. Il reste par ailleurs beaucoup à faire en matière de formation du personnel recruté localement.

Effort de défense et soutien militaire à l'Ukraine

Les crédits prévus dans le cadre du budget de la Défense ont pour objet de mettre en œuvre la politique de défense arrêtée par l'accord de coalition. Il s'agira en premier lieu de respecter l'engagement du Gouvernement d'augmenter les investissements dans la défense en ligne avec la déclaration adoptée lors du sommet de l'OTAN à La Haye en juin 2025, à savoir d'investir, d'ici 2035, 5% du RNB dans la défense, dont 3,5% dans la défense et 1,5% dans des domaines liés. Ces crédits permettront à la Défense de se doter des capacités nécessaires pour permettre à l'Armée luxembourgeoise de réaliser ses missions nationales et internationales.

Les objectifs de la Défense se déclinent en trois priorités, qui découlent l'une de l'autre :

1. Renforcer les capacités en matière de défense, tout en assurant un retour économique ;
2. Atteindre, de manière graduelle, le niveau d'investissement requis au niveau de l'OTAN ;
3. Permettre à l'Armée de remplir ses missions aux niveaux national et international.

Renforcer les capacités en matière de défense, tout en assurant un retour économique

La Défense sera tenue de mettre en place certaines capacités en vertu des objectifs attribués au Grand-Duché et acceptés par son Gouvernement en juin 2025 dans le cadre du NATO Defence Planning Process (NDPP). Ces nouveaux objectifs s'ajoutent aux engagements que le Luxembourg a précédemment pris dans le cycle antérieur du NDPP en 2021. Les nouveaux objectifs capacitaires, dont la mise en œuvre sera assurée au cours de la prochaine décennie au moins, s'articulent autour des principales lignes de la défense aérienne et antimissile intégrée, d'une capacité médecine militaire rôle 2, des systèmes aériens sans pilote armés et d'une station de stockage de carburants déployable. À ces objectifs principaux s'ajoutent des objectifs accessoires et qualitatifs.

Outre les objectifs attribués explicitement par l'Alliance, le Gouvernement a décidé d'augmenter les capacités de défense du Luxembourg également dans les domaines dans lesquels le Luxembourg dispose d'une expertise particulière, tel que le domaine spatial.

Au-delà des nouveaux objectifs capacitaires, le budget de la Défense couvre également les capacités déjà établies telles que la composante aérienne, qui est développée davantage par des coopérations internationales comme la coopération bilatérale avec la Belgique dans le cadre de l'unité binationale A400M ou encore la participation dans la flotte multinationale MRTT (Multi-Role Tanker Transport).

Par ailleurs, les contrats avec des opérateurs civils dans le domaine des transports aériens, de l'ISR (Intelligence, Surveillance, Reconnaissance), et de l'évacuation médicale, seront poursuivis. En tenant compte des enseignements tirés de la guerre en Ukraine et sur base des premières indications reçues de la part de l'OTAN, la Défense luxembourgeoise étudiera, ensemble avec des pays partenaires, le développement de capacités dans le domaine de la défense aérienne et antimissile intégrée de l'OTAN.

Dans le contexte de la mise en place des compétences et capacités dans la cyber-défense, la Défense continuera à effectuer des investissements dans des capacités qui répondront aux besoins du Luxembourg et de ses partenaires, telles que la Cyber Range ou encore la *Cyber Defence Cloud*.

En ce qui concerne le volet Espace, le Luxembourg, en plus de lancer un deuxième satellite de communication, continuera d'investir dans le domaine des communications satellitaires. En août 2025, un satellite d'observation terrestre a été lancé et la Défense continuera des projets dans la connaissance de la situation spatiale (*Space Situational Awareness*).

Dans le contexte des investissements dans des nouvelles capacités, une attention particulière sera accordée au retour économique et sociétal des crédits déboursés. L'implication des entreprises luxembourgeoises et le renforcement du tissu économique dans le domaine de la défense sera prioritaire dans l'engagement des fonds. Prenant en compte, entre autres, les défis que posent l'IA, les nouvelles technologies disruptives émergeantes, la fragilité des chaînes d'approvisionnement, le changement climatique et d'autres développements mondiaux, tout comme les opportunités de retours économiques et sociétaux, un accent particulier sera également mis sur la recherche et le développement, dont les investissements devraient rester à un niveau substantiel.

La modernisation des infrastructures de l'Armée, notamment celles du Centre militaire, du stand de tir et du dépôt de munitions, est une priorité, ceci également dans le but de réduire l'empreinte environnementale et énergétique de ces infrastructures, en privilégiant l'efficience énergétique et les énergies renouvelables.

Dernier élément mais non des moindres, afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs ambitieux nationaux et de l'OTAN, des investissements plus importants dans les RH seront réalisés. Ces investissements visent à rendre plus attrayants la profession et le domaine militaire, selon les objectifs du programme gouvernemental, ainsi que de sensibiliser la population aux diverses opportunités professionnelles qui se présentent au sein de la Défense, ceci dans le but d'augmenter le nombre de personnes recrutées par l'Armée et la Direction de la Défense.

Atteindre, de manière graduelle, le niveau d'investissement requis au niveau de l'OTAN

Dans le contexte de l'agression russe en Ukraine et d'une situation sécuritaire internationale particulièrement instable, les États membres de l'OTAN se sont engagés à l'occasion du Sommet de La Haye en juin 2025 à porter leur effort de défense (*Defence Investment Pledge*) à hauteur de 5% de leur PIB à l'horizon 2035. Les Alliés ayant reconnu la situation spécifique luxembourgeoise, le Luxembourg s'est, quant à lui, engagé à porter son effort de défense à hauteur de 5% du RNB.

Cet engagement est divisé en deux parties complémentaires. En premier lieu, les Alliés se sont engagés à investir 3,5% du PIB (RNB dans le cas du Luxembourg) dans la défense selon les critères inchangés de l'OTAN, auxquels s'ajoutent 1,5% du PIB (RNB) pour les dépenses connexes.

Cet engagement, dont la mise en œuvre sera suivie non seulement par l'OTAN mais également par les Alliés, dont les États-Unis, est à atteindre d'ici 2035, avec des augmentations graduelles annuelles. Une revue de la situation est prévue en 2029.

Par ailleurs, le Gouvernement a également décidé dans ce contexte de maintenir son soutien militaire à l'Ukraine, fixé comme priorité dans le programme gouvernemental. Le budget proposé reflète cet engagement.

Permettre à l'Armée de remplir ses missions aux niveaux national et international

Le budget de la Défense comprend les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires pour permettre à l'Armée luxembourgeoise d'exécuter ses missions nationales et internationales.

Dans le cadre de l'augmentation de l'effort de défense du Luxembourg, ces projets permettent notamment à l'Armée d'être en mesure de réaliser pleinement et de manière fiable ses tâches et missions.

Le Fonds d'équipement militaire (FEM) permet aussi au Gouvernement luxembourgeois de participer aux efforts internationaux et de respecter ses engagements au sein de l'UE et de l'OTAN, notamment en participant à des programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux. Il couvre aussi les contributions luxembourgeoises au profit des activités en matière de sécurité des organisations internationales, en premier lieu l'ONU, l'OTAN et l'UE, dans le contexte notamment des missions et opérations qu'elles exécutent et des programmes qu'elles mettent en œuvre.

Coopération au développement et action humanitaire

L'objectif global de la coopération est d'allouer 1% du RNB à l'APD, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord de coalition 2023-2028. Cet objectif est suivi grâce au décompte de l'APD, dans le rapport annuel sur la coopération au développement et dans le système de notification *Common Reporting Standard* (CRS) transmis chaque année à l'OCDE.

Au niveau bilatéral, la coopération au développement consolidera ses programmes dans les pays avec lesquels elle a récemment signé des accords de coopération et poursuivra sa prospection d'éventuels nouveaux pays partenaires en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale. Un à deux nouveaux accords de coopération seront signés en 2026 avec de nouveaux pays partenaires. Par ailleurs, plusieurs nouveaux mandats de formulation et d'exécution seront confiés à l'agence *Lux-Development*, permettant d'aligner sa programmation avec l'enveloppe budgétaire prévue dans le budget 2026.

En ce qui concerne la coopération multilatérale et humanitaire, treize nouveaux cadres de partenariats stratégiques pluriannuels avec plusieurs agences, fonds et programmes multilatéraux débuteront en 2026. Dans cette optique, au moins dix cadres de partenariats pluriannuels seront renouvelés ou prolongés, consolidant ainsi l'engagement du pays dans la coopération multilatérale. La collaboration avec l'UE via l'initiative *Team Europe* se poursuivra également.

Conformément au programme gouvernemental, la stratégie de l'action humanitaire, révisée en 2022, verra ses priorités réévaluées en 2026.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de sensibilisation et d'éducation au développement, élaborée en collaboration avec les ONG en 2025, débutera en 2026. La coopération au développement soutiendra également l'ouverture de la nouvelle Maison des Organisations Non Gouvernementales de Développement (ONGD), prévue pour la fin 2025 :

- Une convention pluriannuelle sera signée en 2026 avec le Cercle des ONGD, couvrant la gestion de la Maison des ONGD ainsi qu'un appui renforcé du Cercle au secteur de la sensibilisation et de l'éducation au développement ;
- Un cadre sectoriel commun pour la sensibilisation et l'éducation au développement, accompagné d'une méthodologie d'évaluation d'impact, sera opérationnel en 2026 ;
- Une plateforme digitale commune au Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur et au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, développée en collaboration avec les ONGD, sera déployée en 2026 afin d'intégrer les enjeux de la coopération au développement dans les programmes scolaires.

02 et 32 - Ministère des Affaires intérieures

(ayant dans ses attributions le Fonds de dotation globale des communes et le Fonds pour la réforme communale)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
02.00 -	*Dépenses générales*	*18 581 260*	*28 767 484*	*30 831 537*
02.01 -	*Finances communales*	*1 814 749 277*	*1 913 052 490*	*1 961 347 108*
02.02 -	*Direction générale de l'Immigration*	*46 769 772*	*50 548 918*	*58 051 686*
02.03 -	*Caisse de prévoyance*	*99 320 352*	*106 230 600*	*115 337 500*
02.05 -	*Direction générale de la Sécurité civile*	*130 342 024*	*163 291 082*	*171 528 900*
02.06 -	*Police grand-ducale*	*390 645 285*	*457 495 287*	*468 035 342*
02.07 -	*Inspection générale de la Police grand-ducale*	*7 322 083*	*7 771 904*	*7 847 343*
	Total des dépenses courantes	*2 507 730 053*	*2 727 157 765*	*2 812 979 416*
32.00 -	*Dépenses générales*	*41 953*	*103 000*	*124 338*
32.01 -	*Finances communales*	*35 800 000*	*54 350 550*	*66 600 000*
32.02 -	*Direction générale de l'Immigration*	*204 396*	*162 724*	*4 531 933*
32.05 -	*Direction générale de la Sécurité civile*	*3 000 000*	*6 300 100*	*70 200*
32.06 -	*Police grand-ducale*	*32 480 280*	*50 559 972*	*57 401 473*
32.07 -	*Inspection générale de la Police grand-ducale*	*3 695*	*6 500*	*5 000*
	Total des dépenses en capital	*71 530 324*	*111 482 846*	*128 732 944*
	Total général (courant + capital)	*2 579 260 377*	*2 838 640 611*	*2 941 712 360*
58.02 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*1 561 235 460*	*1 507 526 010*	*1 666 812 599*
	Total global (général + compte de tiers)	*4 140 495 837*	*4 346 166 621*	*4 608 524 959*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Direction générale des affaires communales

Dans le cadre de la simplification administrative dans le domaine de l'aménagement communal, des travaux portant sur la mise en œuvre d'une troisième série de mesures de simplification administrative sont en cours et il est prévu de déposer un projet de loi au début 2026 qui porte notamment sur :

- La révision des procédures d'adoption des PAG et des PAP : harmoniser les procédures pour réduire les délais à une durée théorique maximale de 8 mois, pour permettre d'accélérer notamment la réalisation de nouveaux quartiers, d'équipements publics ou encore de ZAE ;
- L'introduction de la typologie dite de *co-living* dans les PAG : réviser l'instrument du PAG permettant ainsi aux communes d'encadrer la typologie *co-living* en l'autorisant dans des zones appropriées, répondant ainsi au besoin croissant en logements de plus petite taille. Afin de répondre au double défi de soutenir, d'une part, le développement de la cohabitation et d'éviter, d'autre part, des densifications excessives ;
- L'instauration d'un règlement national sur les bâtisses : mise en place d'un règlement national sur les bâtisses afin de remplacer les nombreux règlements communaux actuellement en vigueur, souvent hétérogènes et sources de complexité pour les professionnels du secteur. Cette harmonisation permettra de simplifier les démarches, réduire les erreurs de planification et alléger les charges administratives. Sous la coordination du Ministère des Affaires intérieures, six groupes de travail interministériels, incluant le SYVICOL et l'OAI, élaborent les règles qui formeront la base d'un futur règlement grand-ducal. Une attention particulière est portée à la cohérence avec d'autres normes nationales, notamment celles de l'ITM et du CGDIS. Tout en garantissant une uniformité nationale, les communes pourront, dans certains cas spécifiques, compléter ponctuellement le règlement national par des dispositions locales, sans compromettre l'objectif d'harmonisation ;

- Accord tacite pour les autorisations : Un projet de loi prévu fin 2025 introduira un mécanisme d'accord tacite pour les autorisations étatiques et communales en matière de construction. En cas de dépassement des délais, l'autorisation sera réputée accordée. Cette réforme s'accompagnera d'une digitalisation complète des procédures via *myguichet.lu*, facilitant l'introduction et le suivi des demandes ;
- Impôt foncier : Dans le cadre de la crise du logement, le Gouvernement accélère la mise en œuvre de la *Mobiliséierungssteier* et de la *Grondsteier*, afin d'inciter à la mobilisation des terrains constructibles et à l'occupation effective des logements. Des amendements seront déposés avant l'été 2025, et les outils informatiques nécessaires sont en cours de développement. Par ailleurs, les travaux relatifs au registre national des logements se poursuivent, base indispensable pour l'application de la *Leerstandssteier* visant à lutter contre la vacance ;
- Autonomie communale et pouvoirs de police communale : Suite à la révision constitutionnelle du 1er juillet 2023, le pouvoir réglementaire communal est désormais encadré par les articles 37 et 124, imposant une base légale claire pour toute disposition limitant les libertés publiques. Le projet de loi n°8429, déposé en juillet 2024, vise à garantir cette sécurité juridique tout en préservant l'autonomie communale dans l'édiction des règlements de police.

Direction générale de la sécurité civile

Le renforcement de la résilience de la population repose sur une stratégie d'information durable, en lien avec la stratégie nationale en cours d'élaboration par le HCPN, qui prévoit un pilier dédié à une société résiliente. Cette approche se traduit par des campagnes de sensibilisation, des événements publics et des outils d'information accessibles.

Dans ce cadre, le système d'alerte *LU-Alert*, déployé en 2024, continuera à être promu à travers des campagnes ciblées, dont l'initiative *LU-Alert fir eis all* prévue en 2026. Un sondage réalisé avec ILRES permettra d'évaluer la perception du système et des risques majeurs (naturels, technologiques, sociétaux), afin d'adapter les messages et les stratégies de prévention aux besoins réels de la population.

Les activités de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes seront également poursuivies. Un stand d'information sera conçu pour les événements publics et les travaux des groupes de travail seront valorisés à travers des supports adaptés (brochures, guides, outils pratiques) avec des traductions en langage facile si nécessaire.

En complément, la Direction générale de la sécurité civile prévoit, en collaboration avec le STATEC, la création d'une base de données nationale sur les pertes liées aux catastrophes (*Disaster Loss Database*). Cette base permettra de mieux documenter les impacts passés et d'orienter les politiques de gestion des risques. Les travaux préparatoires incluront la définition des types de données à collecter (dommages matériels, pertes économiques, impacts sanitaires, etc.) et l'élaboration de formats standardisés en partenariat avec une entreprise spécialisée.

Enfin, à l'image de dispositifs européens tels que *rescEU* ou le *Technisches Hilfswerk* allemand, le CGDIS mettra en place une réserve nationale de capacités opérationnelles, RESC-LU, destinée à appuyer les autorités locales et nationales en cas de crise majeure ou de catastrophe dépassant les capacités de réponse habituelles.

Direction générale de l'Immigration

Face à l'augmentation des flux migratoires, le Luxembourg réaffirme son engagement envers le droit d'asile et poursuit une politique d'accueil ouverte et responsable. Malgré des capacités d'accueil limitées, chaque demande est traitée avec rigueur et dignité, dans le respect du cadre légal. Le Luxembourg reste l'un des États européens accueillant le plus de réfugiés par habitant.

Pour les personnes en situation irrégulière, un nouveau programme de retour volontaire a été mis en place, incluant la création de la « Maison retour » en septembre 2024. Ce centre offre un encadrement social ciblé pour accompagner les personnes vers un retour digne et durable dans leur pays d'origine.

En 2024, 308 retours volontaires ont été enregistrés, contre 166 en 2023. Les retours forcés s'élèvent à 130, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Le retour volontaire, soutenu par le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile, constitue une priorité nationale et européenne. Des moyens supplémentaires seront alloués pour renforcer les aides à la réintégration.

En parallèle, la Direction générale poursuit ses efforts en matière de digitalisation, avec une feuille de route structurée et plusieurs projets en cours, tant obligatoires qu'internes. Ces initiatives visent à améliorer les processus, soutenir le travail des agents et offrir des services numériques aux usagers, tout en maintenant un traitement individualisé des dossiers.

L'entrée en vigueur du Pacte européen est prévue pour juin 2026. Le Luxembourg prépare activement cette transition en coordination avec ses partenaires européens, dans une approche fondée sur la responsabilité partagée et le respect des droits humains.

Direction générale de la Sécurité intérieure

Le recrutement renforcé de la Police grand-ducale demeure une priorité du Gouvernement, permettant de soutenir les efforts continus visant à renforcer et à garantir la sécurité au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la proximité de la Police grand-ducale auprès des citoyens.

Tel qu'inscrit dans l'accord de coalition, la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (*automatic number plate recognition « ANPR »*) présente une grande utilité en facilitant la recherche d'auteurs identifiés d'infractions, de véhicules signalés ou volés, d'auteurs non identifiés d'infractions ou dans les cas de disparitions inquiétantes. Le Luxembourg fait actuellement partie d'une minorité de pays de l'Union européenne n'ayant pas encore mis en place un tel système. C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé, en cohérence avec sa volonté de renforcer la digitalisation et les moyens policiers, de se doter de cet outil de prévention, de recherche, de constatation et de poursuite des infractions terroristes et des formes graves de criminalité.

La modernisation des infrastructures de la Police grand-ducale se poursuit. Nombre de projets d'envergure sont en cours de planification ou de construction, tels que les commissariats à Esch/Alzette (Kennedy et Raemerich), Ettelbruck, Wiltz, Mersch, Porte du Sud, Bascharage/Pétange et Dudelange.

Finalement, une attention particulière a aussi été accordée aux quartiers de la Gare et de Bonnevoie, où de concert avec les acteurs impliqués, il était possible de retenir un projet spécifique pour chaque commissariat. La mise à disposition de ces commissariats fait d'ailleurs partie des mesures du *Drogendësch 2.0*.

Le Gouvernement s'est donné comme objectif de poursuivre la coopération policière transfrontalière. La lourdeur des procédures transfrontalières rend les enquêtes complexes et longues. Les accords de coopération bilatéraux avec l'Allemagne et la France datent de 1995 et 2001, respectivement. Une actualisation du cadre législatif permettra de tenir compte des avancements opérationnels afin de combattre plus efficacement la criminalité transfrontalière et, par ce biais, contribuer au maintien de la libre circulation au sein de l'espace Schengen. La mise en place des systèmes d'échange d'informations performants constitue un élément clé dans ce contexte.

S'agissant de la lutte contre la criminalité organisée, le Ministère des Affaires intérieures organisera sous la Présidence luxembourgeoise du Benelux une conférence sur l'approche administrative en automne afin de contribuer à promouvoir cette méthode. Un état des lieux de la coopération entre administrations dans le contexte de l'approche administrative pour lutter contre le crime organisé sera dressé et une proposition pour un recours plus systématique à l'approche administrative au Luxembourg sera élaborée.

03 et 33 - Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

(ayant dans ses attributions le Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
03.00 -	*Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales*	*23 162 202*	*26 417 715*	*28 116 210*
03.01 -	*Viticulture*	*4 557 904*	*4 878 059*	*5 135 707*
03.02 -	*Administration des services techniques de l'agriculture*	*19 237 077*	*20 274 583*	*21 097 134*
03.03 -	*Service d'économie rurale*	*12 358 569*	*12 868 928*	*13 394 829*
03.05 -	*Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire*	*20 445 724*	*21 484 351*	*26 917 949*
03.06 -	*Protection des consommateurs*	*4 567 689*	*5 435 325*	*5 156 157*
	Total des dépenses courantes	*84 329 165*	*91 358 961*	*99 817 986*
33.00 -	*Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales*	*119 029 278*	*125 312 946*	*122 521 498*
33.01 -	*Viticulture*	*124 957*	*130 000*	*151 700*
33.02 -	*Administration des services techniques de l'agriculture*	*381 146*	*905 000*	*1 576 000*
33.03 -	*Service d'économie rurale*	*-*	*3 600*	*3 600*
33.05 -	*Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire*	*241 072*	*524 000*	*985 000*
33.06 -	*Protection des consommateurs*	*-*	*2 500*	*2 500*
	Total des dépenses en capital	*119 776 453*	*126 878 046*	*125 240 298*
	Total général (courant + capital)	*204 105 618*	*218 237 007*	*225 058 284*
58.03 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*-*	*130 000*	*113 500*
	Total global (général + compte de tiers)	*204 105 618*	*218 367 007*	*225 171 784*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Accompagner les projets agricoles stratégiques

La dotation du Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (FOESA) pour l'exercice 2026 a été déterminée sur la base d'une analyse approfondie visant à honorer les engagements déjà pris, à accompagner les projets planifiés et à maintenir une réserve stable d'environ 5 millions d'euros.

Dans cette optique, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture prévoit de renforcer en 2026 les mesures de soutien à la construction de serres, ainsi que l'aide à la souscription d'assurances contre les maladies animales. Ces actions s'inscrivent dans la continuité des efforts déployés pendant l'exercice 2025, au cours duquel plusieurs initiatives ont été amorcées pour répondre aux besoins croissants des exploitants.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- Nombre de projets horticoles avec quatre entreprises éligibles pour la construction de serres ;
- Nombre d'entreprises assurées contre les pertes liées aux maladies animales avec couverture de 100% de toutes les entreprises agricoles situées au Grand-Duché du Luxembourg.

Accélération de la digitalisation du secteur agricole

La transition numérique constitue un axe stratégique majeur de la politique du ministère, étant donné qu'elle est essentielle pour assurer une gestion efficiente, durable et rentable des exploitations agricoles. L'objectif est de proposer des outils numériques accessibles et performants à l'ensemble des acteurs du monde rural, afin de garantir la compétitivité des exploitations et la qualité des produits agricoles luxembourgeois.

Actuellement, plusieurs solutions numériques sont en cours de développement, notamment le passeport parcellaire, le registre des médicaments vétérinaires et d'autres applications visant à faciliter la gestion administrative et sanitaire. Les premières phases de test de ces outils ont donné des résultats prometteurs, confirmant ainsi leur pertinence et leur efficacité pour le secteur.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- Nombre d'utilisations des applications et nombre d'entreprises participant aux projets ;
- Participation de 85% de toutes les entreprises agricoles situées au Grand-Duché du Luxembourg.

Soutien à l'installation des jeunes agriculteurs : un enjeu de renouvellement générationnel

Conformément à la stratégie du ministère pour 2026 et les années à venir, une attention particulière sera accordée à l'installation des jeunes agriculteurs, viticulteurs et horticulteurs. Face au vieillissement de la population agricole, et sur proposition du Commissaire européen à l'Agriculture, M. Christophe Hansen, le renouvellement générationnel constitue un impératif stratégique pour préserver la souveraineté alimentaire et la continuité des exploitations.

À cette fin, il est prévu de mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique, incluant notamment l'institution de conseillers spécialisés dans l'installation agricole ainsi que le renforcement de projets existants tels que *Fro den Bauer* et *Landwirtschaft erliewen*, destinés à sensibiliser les jeunes aux métiers agricoles et viticoles. Ces initiatives visent à encourager de nouvelles vocations, à faciliter les transferts d'exploitation et à pérenniser le tissu agricole luxembourgeois.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer cette priorité sont les suivants :

- Le nombre de conseils « installation » demandés ;
- Le nombre de participations à *Fro den Bauer* et *Landwirtschaft erliewen*.

04 et 34 - Ministère de la Culture

(ayant dans ses attributions le Fonds pour le patrimoine architectural)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
04.00 -	*Culture. - Dépenses générales*	*23 271 597*	*21 935 881*	*22 312 198*
04.01 -	*Institut national pour le patrimoine architectural*	*6 136 202*	*7 586 980*	*8 087 514*
04.02 -	*Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art*	*13 343 562*	*14 123 160*	*15 068 746*
04.03 -	*Bibliothèque nationale*	*22 547 719*	*23 879 792*	*23 944 185*
04.04 -	*Archives nationales*	*9 395 058*	*9 610 029*	*10 904 365*
04.05 -	*Centre national de l'audiovisuel*	*9 302 314*	*12 129 960*	*13 066 663*
04.06 -	*Musée national d'histoire naturelle*	*13 111 641*	*13 892 354*	*14 016 028*
04.07 -	*Centre national de littérature*	*3 395 713*	*3 552 647*	*4 051 472*
04.08 -	*Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture*	*120 090 386*	*131 068 310*	*126 067 789*
04.09 -	*Institut national de recherche archéologique*	*15 033 851*	*18 096 598*	*23 116 990*
04.10 -	*Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch*	*-*	*831 818*	*3 203 742*
	Total des dépenses courantes	*235 628 043*	*256 707 529*	*263 839 692*
34.00 -	*Culture. - Dépenses générales*	*18 389 787*	*23 897 410*	*20 526 444*
34.01 -	*Institut national pour le patrimoine architectural*	*4 011*	*8 000*	*46 990*
34.02 -	*Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art*	*515 900*	*1 613 921*	*1 680 125*
34.03 -	*Bibliothèque nationale*	*2 369 000*	*2 266 000*	*80 000*
34.07 -	*Centre national de littérature*	*15 312*	*-*	*-*
34.08 -	*Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture*	*1 857 670*	*2 873 364*	*3 739 300*
34.09 -	*Institut national de recherche archéologique*	*153 113*	*212 293*	*163 363*
34.10 -	*Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch*	*-*	*131 000*	*119 126*
	Total des dépenses en capital	*23 304 793*	*31 001 988*	*26 355 348*
	Total général (courant + capital)	*258 932 836*	*287 709 517*	*290 195 040*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Promotion de l'accès à la culture

Plan national de l'accès à la culture

Sur la base des conclusions de l'étude sur les pratiques culturelles au Luxembourg ainsi que des contributions recueillies lors des Assises culturelles de juin 2025, le Ministère de la Culture s'engage à élaborer un Plan national de l'accès à la culture. Ce plan visera, dans une approche transversale, à identifier et mettre en œuvre des mesures concrètes pour réduire les inégalités d'accès et favoriser la participation culturelle de l'ensemble de la population, quels que soient l'âge, l'origine sociale, géographique ou culturelle.

Communication et Sensibilisation

Pour garantir l'impact de ce plan et renforcer l'adhésion du public aux politiques culturelles, il est indispensable que le ministère puisse mieux communiquer sur son action. Cela implique de disposer de moyens suffisants pour valoriser le travail politique accompli, expliquer les choix stratégiques et rendre visibles les résultats concrets. Un budget renforcé pour la sensibilisation et l'information permettrait de développer des formats modernes, accessibles et multilingues, adaptés aux attentes des citoyennes et citoyens.

Soutien à l'offre et à l'activité culturelle et artistique

Le Kulturentwécklungsplang (KEP) 2018-2028

Avec près de 70% des mesures du KEP 2018-2028 déjà réalisées ou en cours, l'année 2026 marquera à la fois la finalisation du plan actuel et le lancement des travaux pour une nouvelle version. Cela inclura la publication des états des lieux sectoriels et de nouvelles consultations, notamment sur la création numérique et la non-fiction. Pour réussir cette transition, il sera essentiel de prévoir des RH externes : des profils qualifiés devront être mobilisés pour accompagner la réflexion, coordonner les processus et structurer le KEP 2.0.

Renforcement du conventionnement

Dans un contexte de mutations sociales, culturelles et technologiques profondes, la scène libre joue un rôle fondamental dans le paysage culturel. Constituée majoritairement d'associations sans but lucratif, elle représente un espace d'expérimentation artistique, de prise de risque créatif et de liberté d'expression. Elle permet à des artistes émergents ou confirmés de développer des projets innovants, souvent en dehors des cadres institutionnels traditionnels. Conscient de cette richesse, le Ministère de la Culture a mis en place un système de conventionnement qui permet d'assurer un soutien structurel et pluriannuel à ces acteurs. Ce dispositif repose sur des conventions signées entre l'État et les structures bénéficiaires, définissant des objectifs artistiques, sociaux ou territoriaux, ainsi que les moyens financiers alloués. Il constitue un levier essentiel pour garantir la stabilité, la professionnalisation et la pérennité des initiatives indépendantes.

Soutien aux institutions culturelles nationales

Le ministère supervise douze organisations culturelles rattachées à l'Administration centrale de l'État, dont onze établissements publics et un GIE. Ces institutions bénéficient d'un financement étatique structurant, qui leur permet de consolider leurs missions de service public et de contribuer activement à la pérennisation de l'offre culturelle nationale. Parmi elles, le Théâtre National du Luxembourg (TNL) occupe une place centrale. Un réajustement budgétaire est nécessaire pour permettre au TNL de remplir pleinement ses missions et de développer ses coopérations européennes.

Promotion et développement du mécénat culturel

En 2025, le ministère déposera un projet de loi pour réorganiser le Fonds culturel national, afin de renforcer la gouvernance et mieux encadrer les différentes formes de mécénat.

Valorisation du patrimoine

Déménagement des Archives Nationales

Le déménagement des Archives Nationales vers Belval en 2026-2027 représente une étape clé pour améliorer la conservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire. Cette opération nécessite des ressources financières ciblées pour assurer le transfert sécurisé des fonds, l'adaptation des nouveaux locaux et le maintien de la qualité de service. Un financement adéquat est essentiel pour accompagner cette transition stratégique.

Ukrainian Heritage Fund (UHF)

Le Luxembourg soutient la restauration et la préservation du patrimoine culturel ukrainien via l'UHF, créé par la Déclaration sur la résilience du secteur culturel en Ukraine, adoptée le 1er février 2025.

05 et 35 - Ministère de la Digitalisation

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
05.00 -	*Digitalisation.- Dépenses générales*	*7 638 896*	*13 846 509*	*13 545 371*
05.01 -	*Centre des technologies de l'information de l'Etat*	*240 994 901*	*256 114 452*	*281 141 447*
05.02 -	*Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat*	*327 305*	*1 972 789*	*3 495 686*
	Total des dépenses courantes	*248 961 102*	*271 933 750*	*298 182 504*
35.00 -	*Digitalisation.- Dépenses générales*	*6 165*	*50 000*	*50 000*
35.02 -	*Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat*	*22 026*	*50 000*	*37 500*
	Total des dépenses en capital	*28 191*	*100 000*	*87 500*
	Total général (courant + capital)	*248 989 293*	*272 033 750*	*298 270 004*
58.05 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*183 111*	*300 000*	*300 100*
	Total global (général + compte de tiers)	*249 172 404*	*272 333 750*	*298 570 104*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La digitalisation est en marche de manière inexorable et apporte avec elle son lot de défis et d'opportunités pour notre société et notre économie. Aujourd'hui, la technologie est omniprésente : elle transforme l'économie, facilite nos démarches administratives, nous accompagne à travers les nombreuses tâches de notre vie quotidienne. L'économie du pays et sa compétitivité dépendent aussi de notre capacité à saisir les opportunités liées à un meilleur usage du numérique.

Ces opportunités passent aussi par la souveraineté numérique européenne. Le partenariat signé avec *Mistral* pour l'utilisation de ses modèles de langage avancés concrétise de façon conséquente les engagements initiés par les solutions de cloud souveraine (*Clarence*) en 2024. En intégrant des solutions souveraines et sécurisées, le Luxembourg se dote d'outils performants tout en garantissant la maîtrise totale de ses données stratégiques. Cette approche permet non seulement de moderniser nos services publics et d'accélérer l'innovation, mais aussi de positionner le pays comme un leader dans l'adoption responsable des nouvelles technologies.

Le Gouvernement en a compris les enjeux et a décidé d'agir de manière coordonnée et réfléchie pour mener à bien la transformation digitale du pays. Il s'agit d'accompagner et de promouvoir la digitalisation de la société là où cela s'avère nécessaire, de faire avancer le développement technologique dans les domaines importants pour notre économie et de développer de nouvelles stratégies permettant au pays d'avancer.

La stratégie « Gouvernance électronique 2021-2025 », élaborée conjointement par le Ministère de la Digitalisation et le CTIE, a été adoptée par le Gouvernement en conseil au début du mois de février 2021 et a guidé la transformation numérique de l'État.

Dans l'esprit de la continuité et en s'appuyant sur les résultats et succès de l'ancienne stratégie, la stratégie Gouvernement numérique 2026-2030 guidera le Luxembourg dans son ambition de la transition digitale. Le budget 2026 lui donnera une marge de manœuvre importante dans le développement et l'extension de ses compétences au fil du temps.

Ainsi, plusieurs projets et initiatives phares pourront être mis en évidence. Le ministère continuera de développer et d'étendre son service « Conseil à la digitalisation » afin d'épauler les Administrations publiques dans l'établissement de leur feuille de route pour la transformation numérique, ainsi que dans la digitalisation de leurs démarches administratives et de leurs processus internes.

Par ailleurs, le Ministère de la Digitalisation assurera la mise en œuvre du règlement (UE) 2022/868 sur la gouvernance des données *data governance act*. Conformément à l'article 8 dudit règlement, le Ministère de la Digitalisation mettra en place un point d'information unique, lequel aura pour mission de recevoir les demandes d'accès et de réutilisation de données visées, de les transmettre à l'Autorité des données et d'assurer les échanges et les démarches.

En outre, le Ministère de la Digitalisation est en charge de mettre à disposition un catalogue des ressources consultables contenant un aperçu de toutes les ressources en données disponibles à l'accès et à la réutilisation de données. Dans ce contexte le projet de loi 8395 établit par ailleurs le principe du *Once Only* dans le cadre des démarches administratives et mettra en place une base légale pour déclencher des actions proactives par les services publics.

La mise en œuvre de la stratégie nationale des données nécessitera la réalisation de maintes analyses, études et expertises juridiques, dont notamment l'étude de la mise en œuvre juridique d'un identifiant numérique, pouvant servir d'alternative au matricule national.

L'interopérabilité est un levier clé pour garantir des échanges fluides entre administrations, réduire les coûts de développement et améliorer la cohérence des services numériques publics. Le soutien à ces projets permet d'unifier les formats de données, d'établir des standards techniques et d'améliorer la réutilisation des informations, contribuant ainsi à une administration plus agile et efficiente.

Le ministère mettra également en œuvre le portefeuille européen d'identité numérique conformément au Règlement (UE) 2024/1183 du 11 avril 2024 modifiant le règlement (UE) no 910/2014 en ce qui concerne l'établissement du cadre européen relatif à une identité numérique, permettant de stocker de manière sécurisée des documents et des données émis par l'État.

Dans le contexte de l'inclusion numérique, le ministère soutient la mise en place et la promotion de divers projets et initiatives ayant comme finalité de lutter contre le clivage numérique au Luxembourg. Le ministère entend également promouvoir et développer davantage l'initiative GovTech Lab créée en 2020.

Dans le contexte de la transformation numérique de l'Administration, le ministère soutient et encourage différents projets pilotes sélectionnés dans le domaine de l'IA, de la blockchain, du traitement des données et de l'interopérabilité.

Le ministère dote le CTIE des moyens nécessaires pour d'une part garantir une digitalisation rapide et efficace des services publics au Luxembourg et d'autre part ajouter des offres de services décentralisés du guichet physique.

06 et 36 - Ministère de l'Économie

(ayant dans ses attributions le Fonds de l'innovation, le Fonds pour la promotion touristique et le Fonds climat et énergie (volet énergie))

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
06.00 -	*Economie*	*84 859 612*	*93 793 828*	*98 012 100*
06.01 -	*Institut national de la statistique et des études économiques*	*33 627 337*	*36 994 411*	*37 893 162*
06.03 -	*Energie*	*80 838 760*	*9 628 924*	*159 529 038*
06.04 -	*Commissariat aux affaires maritimes*	*2 895 727*	*2 807 135*	*3 232 590*
06.05 -	*Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)*	*12 177 422*	*13 137 298*	*13 637 596*
06.06 -	*Classes moyennes*	*6 035 360*	*6 571 000*	*7 062 000*
06.07 -	*Tourisme*	*14 449 965*	*18 769 200*	*19 472 000*
06.08 -	*Promotion de l'image de marque du Luxembourg*	*1 702 921*	*2 395 000*	*2 859 800*
	Total des dépenses courantes	*236 587 104*	*184 096 796*	*341 698 286*
36.00 -	*Economie*	*257 130 292*	*349 758 014*	*430 274 899*
36.01 -	*Institut national de la statistique et des études économiques*	*45 897*	*120 000*	*231 000*
36.03 -	*Energie*	*9 945*	*10 300*	*48 000 200*
36.05 -	*Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)*	*871 093*	*1 591 660*	*522 000*
36.06 -	*Classes moyennes*	*24 023 158*	*19 250 000*	*25 750 000*
36.07 -	*Tourisme*	*10 646 125*	*10 295 300*	*15 360 300*
36.08 -	*Promotion de l'image de marque du Luxembourg*	-	-	*440 000*
	Total des dépenses en capital	*292 726 510*	*381 025 274*	*520 578 399*
	Total général (courant + capital)	*529 313 614*	*565 122 070*	*862 276 685*
58.06 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*1 157 497*	*5 135 060*	*5 225 479*
	Total global (général + compte de tiers)	*530 471 111*	*570 257 130*	*867 502 164*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Zones d'activités économiques

Le ministère poursuivra en 2026 le développement coordonné des ZAE, en s'appuyant sur le plan directeur sectoriel et sur la mise en place d'un outil cadastral numérique destiné à offrir une vision actualisée de la disponibilité foncière. La priorité est donnée à la densification et à la revitalisation tant des zones existantes que des zones à viabiliser, afin de mieux utiliser l'espace, réduire la consommation de foncier et intégrer les principes de circularité et de mutualisation des infrastructures. Cette approche vise à répondre à la rareté croissante des terrains tout en assurant une urbanisation maîtrisée et durable.

Dans ce cadre, des parkings silos centralisés sont prévus, réalisés en PPP, permettant de limiter l'occupation de surface par le stationnement et de réduire la charge budgétaire publique. Enfin, un projet d'hébergement d'entreprises, le *Handwierkerhaff*, est en préparation, afin de répondre à des besoins sectoriels et régionaux identifiés.

Aides aux entreprises

Les aides d'état seront orientées vers la *twin transition*, combinant objectifs écologiques et numériques, avec une attention particulière aux PME. Les nouveaux régimes couvrent notamment la décarbonation de l'industrie (hydrogène renouvelable, efficacité énergétique, électrification des procédés de production, production d'énergie renouvelable, …), l'assainissement énergétique des bâtiments fonctionnels, ainsi que le déploiement des infrastructures de mobilité électrique et hydrogène. Le soutien aux infrastructures de recharge et de ravitaillement vise à lever les freins au développement de la mobilité durable, en particulier dans les zones moins denses où l'initiative privée reste insuffisante.

Enfin, la loi relative à l'innovation et la recherche met à disposition douze régimes d'aides destinés à encourager aussi bien les start-ups que les entreprises établies à investir dans la recherche et développement des entreprises, notamment dans la numérisation, l'intelligence artificielle, les données et les technologies quantiques.

Digitalisation et Deep Tech Lab (DTL)

La mise en œuvre des trois stratégies digitales – données, IA et technologies quantiques – s'appuie sur un portefeuille de onze projets phares jusqu'en 2030. Ces initiatives doivent permettre une adoption rapide et concrète de l'IA et des technologies de rupture dans divers secteurs, renforcer l'image du Luxembourg comme *digital frontrunner* et assurer un cadre aligné avec les valeurs européennes. Le DTL constitue la mesure phare de cette stratégie. Il sera dédié à la valorisation économique des résultats de recherche, à la création de *spin-offs* et à l'établissement de PPP, tout en mettant à disposition des infrastructures de pointe.

L'objectif est également d'attirer et de retenir des talents internationaux dans des domaines hautement compétitifs. Le *Luxembourg AI Factory*, cofinancé par la Commission, viendra compléter l'écosystème avec une infrastructure de supercalcul dédiée aux applications d'IA (*MeluXina-AI*), garantissant sécurité et souveraineté des données. Ensemble, ces projets renforcent la capacité du Luxembourg à transformer des découvertes scientifiques en applications industrielles et économiques.

Énergie

Le PNEC reste la feuille de route du Gouvernement pour atteindre les objectifs climatiques d'ici 2030. Les priorités portent sur la promotion accrue de la rénovation énergétique des bâtiments, l'amélioration de la productivité et de l'efficacité énergétique dans l'industrie, ainsi que sur la mobilité durable à travers l'électromobilité.

En matière d'énergies renouvelables, les efforts se concentreront sur le développement de l'éolien, du solaire, de la biomasse durable et de la géothermie, avec une attention particulière à la simplification des procédures afin d'impliquer l'ensemble des citoyens et acteurs économiques dans la transition.

Un volet spécifique concerne le développement de l'hydrogène : le Luxembourg soutient actuellement deux projets pilotes de production d'hydrogène renouvelable. Dans le contexte géopolitique marqué par la guerre en Ukraine, la sécurité d'approvisionnement énergétique constitue une priorité transversale.

Tourisme

Le secteur du tourisme représente un levier économique et social important pour le Luxembourg. Face aux attentes croissantes d'une offre moderne et durable, le Ministère de l'Économie poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le tourisme de loisirs adoptée en 2022. Cette stratégie, placée sous le leitmotiv *Mënschen, Regiounen an Ekonomie : de wäertorientéierten Tourismus als aktiven Dreiwer fir méi Liewens- an Openthaltsqualitéit*, vise à proposer des expériences authentiques et de qualité, tout en renforçant l'attractivité des régions et la qualité de vie des habitants.

Les efforts porteront sur l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée et de VTT, ainsi que sur la diversification de l'offre. En parallèle, le développement des Business Events demeure une priorité, avec la poursuite du label Green Business Events et la promotion internationale du Luxembourg comme hub pour les événements professionnels.

STATEC

Le STATEC met en œuvre une stratégie renforcée en matière de données et de qualité statistique, en cohérence avec la numérisation de l'action publique. Cette approche vise à accroître la transparence, l'efficacité des processus et la valeur ajoutée des statistiques produites pour les décideurs et citoyens.

Le budget alloué au STATEC vise notamment à mettre en œuvre leurs objectifs stratégiques comme par exemple centraliser la gestion des données du STATEC, assurer la qualité des statistiques, l'efficience des processus et la continuité de service, capitaliser sur l'expérience internationale et nationale, moderniser la gouvernance pour stimuler l'innovation et l'agilité ou encore promouvoir le développement professionnel des collaborateurs.

ILNAS

L'ILNAS poursuit ses missions en matière de normalisation, d'accréditation et de surveillance du marché, ainsi que dans les domaines de la confiance numérique et de la métrologie. Les investissements réguliers dans les équipements de haute précision et les programmes de recherche appliquée à l'Université du Luxembourg garantissent la fiabilité et la compétitivité des services rendus.

07 et 37 - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

(ayant dans ses attributions le Fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement, des infrastructures socio-familiales et des infrastructures des administrations dépendant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
07.00 -	*Dépenses générales*	138 624 655	212 950 313	169 375 694
07.01 -	*Centre de gestion informatique de l'éducation*	17 562 001	18 462 772	21 488 580
07.02 -	*Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques*	28 603 231	29 996 171	32 095 110
07.03 -	*Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires*	16 256 423	16 665 736	18 113 015
07.04 -	*Enseignement musical*	57 388 924	64 572 451	78 733 382
07.05 -	*Etablissements privés d'enseignement*	142 479 263	149 413 966	164 394 743
07.06 -	*Service des restaurants scolaires*	43 811 339	43 924 950	47 058 046
07.07 -	*Scolarisation des élèves à besoins spécifiques*	136 869 077	141 528 352	153 546 172
07.08 -	*Service de la formation des adultes*	25 375 454	27 764 250	32 491 900
07.09 -	*Directions de région de l'enseignement fondamental*	105 658 771	91 900 868	111 262 828
07.10 -	*Enseignement fondamental*	845 739 754	917 265 649	935 331 414
07.11 -	*Enseignement secondaire*	1 060 274 707	1 134 101 659	1 221 416 733
07.12 -	*Institut national des langues Luxembourg*	25 049 953	26 299 675	29 207 387
07.13 -	*Service de la formation professionnelle*	107 726 973	124 599 604	146 315 705
07.14 -	*Institut de formation de l'Education nationale*	19 569 228	22 431 303	28 694 932
07.15 -	*Secteur de l'Enfance*	728 968 016	820 285 305	889 188 159
07.16 -	*Aide à l'Enfance et à la Famille*	68 625 341	90 939 945	91 548 489
07.17 -	*Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse*	17 397 946	17 386 852	19 120 129
07.18 -	*Centre socio-éducatif de l'Etat*	27 204 825	28 117 156	30 807 068
07.19 -	*Office national de l'enfance*	188 467 805	208 529 205	232 944 990
07.20 -	*Secteur de la Jeunesse*	25 553 304	28 552 806	35 480 000
07.21 -	*Service national de la jeunesse*	45 733 325	35 758 939	41 673 692
07.22 -	*Service développement qualité des secteurs de l'éducation non-formelle et de l'aide à l'enfance et à la famille*	10 950	11 758 329	14 927 803
07.23 -	*Direction générale accréditation et reconnaissance*	-	-	76 741
07.24 -	*Service de l'intégration et de l'accueil scolaires*	-	-	11 824 242
	Total des dépenses courantes	3 872 951 265	4 263 206 256	4 557 116 954
37.00 -	*Dépenses générales*	75 719 765	46 325 000	147 225 000
37.01 -	*Centre de gestion informatique de l'éducation*	8 871 650	11 119 048	10 971 500
37.03 -	*Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires*	-	-	-
37.06 -	*Service des restaurants scolaires*	4 309 400	4 550 000	5 000 000
37.07 -	*Scolarisation des élèves à besoins spécifiques*	590 540	709 565	848 500
37.08 -	*Service de la formation des adultes*	774 892	774 892	307 000
37.09 -	*Directions de région de l'enseignement fondamental*	14 300	15 000	15 700
37.10 -	*Enseignement fondamental*	-	12 500	12 500
37.11 -	*Enseignement secondaire*	228 894	166 917	911 151
37.13 -	*Service de la formation professionnelle*	675 108	710 000	1 211 424
37.14 -	*Institut de formation de l'Education nationale*	68 224	66 524	118 481
37.16 -	*Aide à l'Enfance et à la Famille*	-	160 000	180 000
37.17 -	*Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse*	101 371	107 000	102 000
37.18 -	*Centre socio-éducatif de l'Etat*	212 702	179 153	164 000
37.19 -	*Office national de l'enfance*	-	2 000	2 000
37.24 -	*Service de l'intégration et de l'accueil scolaires*	-	-	12 500
	Total des dépenses en capital	91 566 846	64 897 599	167 081 756
	Total général (courant + capital)	3 964 518 111	4 328 103 855	4 724 198 710

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La campagne Screen-Life-Balance vise à promouvoir un équilibre entre l'utilisation des écrans et la vie réelle. Elle prévoit notamment une leçon supplémentaire d'éducation physique et sportive, ainsi que des activités physiques proposées, par les maisons relais, de même que des activités culturelles et créatives dans le cadre des activités périscolaires des lycées.

Le ministère met en place cette offre d'activités culturelles et créatives dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, de la peinture/graffiti, de la photo/film, du patrimoine culturel, des sciences naturelles, etc. proposée par des institutions et acteurs des différents secteurs, en tant que prestataires pour le ministère, et à destination des lycées du pays. L'offre des activités proposées par l'ensemble des prestataires figurera dans un catalogue en ligne géré par le ministère.

Avec l'élargissement du champ d'application du fonds d'investissement, les lycées reçoivent des moyens supplémentaires pour aménager les espaces de récréation ainsi que des espaces sports et mouvements.

Selon le programme gouvernemental *Skillsbridges*, partie intégrante de la stratégie du Gouvernement pour pallier la pénurie de main d'œuvre qualifiée, il est prévu une « Dynamisation de la formation professionnelle continue (*upskilling/reskilling*) » afin de combler les écarts en matière de compétences (*skills gap*) et en déployant une stratégie à long terme dans le domaine de la formation professionnelle continue. Une démarche nationale pour l'implémentation de la *Skills Strategy* de l'OCDE sera développée en collaboration avec les partenaires sociaux.

De plus, un élargissement des offres des maisons des jeunes et un nouveau modèle de financement selon l'accord de coalition sont prévus.

Les maisons des jeunes seront incitées à offrir davantage d'activités d'ateliers pratiques, des *Makerspaces*, des ateliers artistiques et des structures participatives telles que le Conseil communal des jeunes. En tant que parties prenantes essentielles de l'éducation non-formelle, elles contribueront à transmettre aux jeunes les compétences du 21^{e} siècle.

Les maisons des jeunes serviront également de centres d'information et d'orientation par rapport aux offres régionales et nationales qui existent dans les domaines de la Jeunesse et de l'Aide à l'Enfance et à la Jeunesse. La mise en réseau des acteurs de ce domaine sera optimisée.

08 et 38 - Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

	2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
08.00 - Egalité des genres et de la Diversité	*27 006 911*	*31 609 319*	*34 079 685*
Total général (courant + capital)	*27 006 911*	*31 609 319*	*34 079 685*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a mis en place des indicateurs de suivi pour les trois plans d'action nationaux (PAN), chacun constituant une priorité politique : le PAN contre les violences basées sur le genre, le PAN Égalité Hommes -Femmes et le PAN LGBTIQ+ :

- Indicateur : Pourcentage des mesures des trois plans d'action mises en œuvre ;
- État actuel : 0% ;
- Objectif fin 2026 : 30%.

La concrétisation des objectifs inscrits dans les trois plans d'action constitue une étape clé pour garantir des résultats tangibles et durables. Elle repose sur une approche méthodique et cohérente, impliquant divers moyens d'action tels que les campagnes de sensibilisation, les études approfondies et l'organisation de conférences.

Les campagnes de sensibilisation, par exemple, jouent un rôle crucial en mobilisant les acteurs concernés et en diffusant des messages clairs et adaptés. Elles permettent de toucher un large public et d'encourager une prise de conscience collective face aux enjeux identifiés.

Par ailleurs, les études approfondies viennent compléter cette démarche en apportant une base scientifique et analytique à la mise en œuvre. Ces recherches permettent de mieux comprendre les problématiques à résoudre, d'évaluer les impacts potentiels des mesures proposées et d'orienter les actions vers des solutions adaptées.

Enfin, les conférences et événements thématiques représentent des plateformes d'échange essentielles pour réunir des experts autour des sujets prioritaires. Ces rendez-vous offrent l'opportunité de partager des expériences, de débattre des meilleures pratiques et de renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes.

La sensibilisation par le biais de formations constitue un élément transversal fondamental de la politique, en agissant comme un levier efficace pour la mise en œuvre des trois plans d'action. Ces formations permettent non seulement de transmettre les connaissances nécessaires, mais aussi de renforcer les compétences et d'encourager l'engagement des différents acteurs.

Suite au lancement du Centre National pour Victimes de Violences (CNVV) sous forme de projet pilote en avril 2025, il est essentiel de continuer le travail de développement. Le CNVV est considéré comme un projet phare du PAN contre les violences basées sur le genre, qui répond aux exigences des différents acteurs.

Le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et la Croix-Rouge luxembourgeoise visent à renforcer le CNVV pour pouvoir assurer une prise en charge globale et holistique des victimes de violences 24/7 par une équipe pluridisciplinaire interne et des intervenants externes qui peuvent offrir une assistance policière, juridique, médicale et psycho-sociale au sein même du CNVV.

Bien que le CNVV emploie du personnel détaché auprès de partenaires externes du domaine médical, du secteur conventionné et d'autres domaines associés (barreau, éducation, administrations, société civile), il est essentiel d'assurer la gestion quotidienne d'un primo accueil, y inclus la prise en charge individuelle des victimes par du personnel qualifié, et la gestion du numéro d'urgence 24/7.

Un second projet majeur du PAN Violence fondé sur le genre consistera en l'ouverture d'un nouveau Centre d'accueil à Rumelange. Prévu pour fin 2026, ce centre, avec une capacité d'accueil de 28 usagères, visera principalement à diminuer la liste d'attente des foyers et des structures dédiés aux victimes de violence.

Afin de répondre aux exigences du PAN LGBTIQ+, plusieurs activités seront organisées, notamment la participation à la Luxembourg Pride, l'organisation de la « Semaine d'information et de formation sur la transidentité et la non-binarité », « Semaine d'information et de formation sur les variations des caractéristiques sexuées » et les consultations par des pairs dans le domaine des personnes transgenres (et intersexes).

09 et 39 - Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

(ayant dans ses attributions le Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier, Fonds pour la gestion de l'eau, Fonds climat et énergie, Fonds pour la protection de l'environnement)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
09.00 -	*Environnement. - Dépenses générales*	*24 745 045*	*29 447 630*	*30 031 872*
09.01 -	*Administration de l'environnement*	*25 536 974*	*27 367 372*	*28 944 561*
09.02 -	*Administration de la nature et des forêts*	*55 934 260*	*59 085 439*	*61 866 836*
09.03 -	*Administration de la gestion de l'eau*	*24 324 451*	*26 052 742*	*27 864 253*
	Total des dépenses courantes	*130 540 730*	*141 953 183*	*148 707 522*
39.00 -	*Environnement. - Dépenses générales*	*403 644 036*	*309 359 287*	*361 594 432*
39.01 -	*Administration de l'environnement*	*628 978*	*752 100*	*829 497*
39.02 -	*Administration de la nature et des forêts*	*6 662 260*	*5 155 394*	*6 926 945*
39.03 -	*Administration de la gestion de l'eau*	*2 183 594*	*3 055 950*	*2 682 852*
	Total des dépenses en capital	*413 118 868*	*318 322 731*	*372 033 726*
	Total général (courant + capital)	*543 659 598*	*460 275 914*	*520 741 248*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Développement durable : mise en œuvre du plan national pour un développement durable

La mise en œuvre du 3e plan national pour un développement durable (PNDD) est un élément clé orientant et guidant l'action publique dans le domaine du développement durable afin d'optimiser la cohérence entre les politiques sectorielles et afin d'accélérer la transition écologique, d'utiliser pleinement le potentiel en matière d'efficience énergétique et d'énergies renouvelables ainsi qu'une gestion durable des ressources et d'assurer ainsi un développement intelligent et durable du pays en veillant à un équilibre entre les multiples défis environnementaux, sociaux et économiques.

Les nouvelles orientations du Fonds pour la protection de l'environnement (FPE) permettent de doter les principaux acteurs, les communes dans le cadre du projet « Communes 2030 », les ONG et notamment le CSDD des moyens budgétaires nécessaires pour faire face aux défis énoncés ci-dessus.

Changement climatique : mise en œuvre du PNEC, du Plan social pour le climat, ainsi que de la stratégie et du plan d'action d'adaptation aux changements climatiques

Conformément à la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat, le PNEC identifie les mesures principales en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs et de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le PNEC révisé tel qu'adopté par le Gouvernement en conseil en juillet 2024 fixe le cadre de l'action pour le climat jusqu'en 2030 conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.

Les objectifs sectoriels sont fixés par le règlement grand-ducal du 22 juin 2022 déterminant les allocations d'émissions de gaz à effet de serre annuelles qui détermine la feuille de route pour les 5 secteurs y repris (transport, industrie, bâtiments, agriculture et déchets).

Les actions suivantes sont prévues pour l'année 2026 :

- Mise en œuvre des objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mise en œuvre et évaluation des mesures *ex-ante* et *ex-post* contenues dans le PNEC ;
- Développement de méthodes plus pertinentes et robustes pour, d'un côté, des projections de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 (en collaboration avec d'autres services, dont l'ADA, le STATEC, le Service d'économie rurale, le Ministère de l'Économie (Direction Générale de l'Énergie), l'Administration de l'environnement, l'Administration de la gestion de l'eau et l'Administration de la nature et des forêts), et des inventaires des émissions de gaz à effet de serre conformément aux nouvelles exigences de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de même que les divers rapports exigés aux niveaux européen et international pour ce qui est de la mise en œuvre de la politique climatique ;
- Mise en œuvre du plan social pour le climat ;
- Mise en œuvre du pacte climat 2.0 (pacte de collaboration avec les communes) dans le cadre duquel l'État subventionne les communes qui s'engagent à mettre en œuvre sur leur territoire un programme de gestion de qualité de réduction des émissions de gaz à effet de serre sanctionné par l'attribution d'une certification (*European Energy Award*) ;
- Mise en œuvre des régimes d'aides en matière de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine de la mobilité douce et électrique (introduction d'une différentiation sociale) ainsi que du logement (Klimabonus wunnen) avec l'introduction du concept du tiers payant ;
- Mise en œuvre des aides financières pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO_2 (*Klimabonus fueren*) avec l'introduction d'une différentiation sociale et du leasing social ;
- Diverses campagnes d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie et de l'Action climat ;
- Appui financier de la Klima-Agence ;
- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie du financement climatique international (FCI) (nouveau montant global de 320 millions d'euros pour la période 2026 à 2030 en plus du montant global de 220 millions d'euros pour la période 2021 à 2025 qui s'inscrivait à la suite de celui de 120 millions d'euros retenu pour la période 2014-2020 avec l'allocation de 12,5 millions d'euros par an au Fonds vert pour le climat (*Green Climate Fund, GCF*), ainsi que la participation de 20 millions d'euros au cours des quatre années à venir permettant le fonctionnement de la plateforme LU-BEI sur le FCI en coopération avec le Ministère des Finances en mettant un nouvel accent sur le volet des pertes et préjudices (*loss and damage*). La nouvelle stratégie FCI élaborée pour la période au-delà de 2025 sera mise en œuvre.

Le Fonds climat et énergie (FCE) continuera à couvrir les dépenses engendrées par le régime de subvention susvisé tant pour les particuliers que pour les communes. À noter les dispositions liées à la neutralité énergétique telles que l'exige la nouvelle directive (UE) 2024/3019 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines dans le domaine de l'assainissement qui vont mener à la création d'un pacte climat avec les syndicats intercommunaux œuvrant dans le domaine industriel.

La stratégie et le plan d'action d'adaptation au changement climatique constitue le principal instrument dans le contexte de la résilience climatique en tenant compte du résultat de l'évaluation des risques climatiques par la CE. Dans ce contexte, le régime d'aide concernant les installations d'utilisation des eaux pluviales chez les particuliers sera réformé en vue de le rendre plus attractif permettant une utilisation plus judicieuse de l'eau potable. La mise en œuvre d'une gestion durable et résiliente des forêts et du paysage constitue un élément clé stratégique, ceci dans le contexte de la nouvelle loi sur les forêts et le régime d'aides du *KlimaBonusBësch* et du *KlimaBonus Mouer a Wiss*.

Protection de la nature : mise en œuvre du Plan national concernant la protection de la nature (PNPN) et préfinancement du pool compensatoire national en matière de compensation écologique

Le PNPN3 ainsi que la stratégie nationale Biodiversité élaborés sur base du PNPN2 seront mis en œuvre. Le PNPN donne également le cadre pour la mise en œuvre du nouveau règlement européen (UE) 2024/1991 relatif à la restauration de la nature, mesure phare de protection et de restauration de la nature tant au niveau national qu'européen.

Les mesures dans le domaine de la protection de la nature sont mises en œuvre par l'Administration de la nature et des forêts, les communes, les syndicats intercommunaux (SICONA, Parcs naturels, SIAS etc.) et les ONG profitent du (co)financement par le biais de certains articles budgétaires, du FPE et du FCE.

Le troisième plan englobe un catalogue de mesures :

- La mise en œuvre des plans d'action espèces et habitats ;
- Le rétablissement des écosystèmes et de leurs services ;
- La défragmentation des paysages ;
- Un meilleur suivi des indicateurs ;
- Une accélération de la mise en place des différentes zones de protection et de leur gestion ;
- La protection par l'achat d'espaces naturels protégés de grande valeur ;
- L'amélioration de l'information et de la communication sur les aspects « protection de la nature » envers tous les acteurs concernés (communes, agriculteurs, citoyens, etc.).

En ce qui concerne la stratégie nationale Biodiversité, celle-ci comprend plusieurs objectifs solidaires et interdépendants qui répondent aux visées des objectifs des stratégies communautaires et internationales.

Ces objectifs servent à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques : protéger et rétablir la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques associés, diminuer les principales pressions et menaces s'exerçant sur la biodiversité au niveau national, communautaire et international, assurer le suivi de la mise en œuvre et le monitoring, assurer les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à la sensibilisation de la population.

Le catalogue des mesures du PNPN3 est soutenu par un échéancier financier avec indications des sources de financement (articles budgétaires, FPE) et couvrant la période complète du plan.

S'inscrivant dans le cadre du Plan national de protection de la nature, la politique de la protection de la nature prévoit des moyens financiers pour quantifier l'état de conservation des habitats et des espèces notamment visées par les directives 2009/147/CE (anciennement 79/409/CEE) et 92/43/CEE pour s'autoévaluer et de démontrer que les mesures mises en œuvre pour la conservation de la nature portent leurs fruits.

Le suivi scientifique permanent de la diversité biologique des espèces, permettant notamment de répondre aux exigences de reddition de comptes prévues par les directives « Oiseaux » (article 12) et « Habitats » (article 17) continuera également en 2023. La mise en œuvre des plans de gestion pour les zones Natura 2000, exigée par la directive « Habitat » dans les six années après leur désignation, sera poursuivie moyennant les comités de gestion mis en place à cet effet.

Les moyens budgétaires mis à disposition pour des projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes dans le cadre des conventions relatives au partenariat entre l'État et les syndicats de communes, progresseront en 2025 selon les estimations du PNPN3 et en fonction des besoins réels à la suite de l'adhésion de nouvelles communes aux syndicats existants, ou la création de nouveaux syndicats ou parcs naturels. Dans ce contexte il y a également lieu de soulever la mise en œuvre du « pacte nature », pacte de collaboration avec les communes (actuellement plus de 90 communes) dans le cadre duquel l'État subventionne les communes qui s'engagent à mettre en œuvre sur leur territoire un programme de protection de la nature et de la biodiversité sur base d'un catalogue de mesures prédéfinies (à l'instar du Pacte climat) du « pacte-climat ».

La loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles prévoit entre autres la constitution d'un cadre légal plus précis à la compensation écologique. Moyennant un pool compensatoire national, les dépenses relatives à la constitution et la gestion de ce pool étant imputées au FPE. Ces dépenses couvriront l'identification de sites de compensation, la planification de mesures, la réalisation des mesures, les mesures de gestion sur 25 ans, l'achat de terrains et d'éventuelles conventions de gestion avec des tiers (projets d'agriculture extensive).

Dans le contexte de la protection de la faune sauvage et de la protection des animaux le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, cofinancent le projet phare de l'agrandissement et de la modernisation du centre de soins pour la faune sauvage.

Gestion de l'eau

Pour ce qui est du budget des dépenses en matière de gestion de l'eau et plus particulièrement de l'Administration de la gestion de l'eau, celui-ci sera marqué par la mise en œuvre de la loi modifiée relative à l'eau qui a pour objet la transposition de la directive européenne 2000/60/CE dite « directive-cadre sur l'eau » qui met à charge des États membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un bon état à l'échéance 2015 avec dérogations d'échéance pour 2021 et 2027, ainsi que certaines directives-filles, notamment la « directive inondations » (directive 2007/60/CE), mais aussi de la nouvelle loi du 23 décembre 2022 relative à l'eau destinée à la consommation humaine.

En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement continue à soutenir les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées en tenant compte des priorités retenues par le programme de mesures du 3e plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg, mais aussi de l'approvisionnement en eau potable et de la mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection.

Le 3e plan de gestion de district hydrographique (y inclus le programme de mesures y afférent) et le 2e plan de gestion des risques d'inondation couvrent la période du 22 décembre 2021 au 22 décembre 2027. Les mesures y reprises couvrent les domaines notamment de la protection des ressources d'eau de surface et souterraines et les mesures de gestion des risques d'inondation ayant recours aux « solutions basées sur la nature » (NBS). Dans le domaine des eaux de surfaces, il y a notamment lieu de mentionner les mesures concernant la gestion des eaux pluviales et les renaturations des cours d'eau. Dans le domaine des eaux souterraines, la mise en place des zones de protection et des mesures y afférentes sont d'une priorité primordiale.

La création d'un nouveau syndicat mixte État-communes constituera le cadre institutionnel de la mise en œuvre la stratégie nationale pour la gestion des boues d'épuration.

La nouvelle directive (UE) 2024/3019 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines déterminera le plan d'action de mise en œuvre de la 4e étape épuratoire au niveau des stations d'épuration pour lesquelles ceci est exigé par le cadre européen.

Les dispositions traitant du Fonds pour la gestion de l'eau servira également à pouvoir subventionner les mesures prises par les fournisseurs d'eau dans le cadre de leur programme de mesures dans les zones de protection qui sont coordonnées au niveau régional par les sept animateurs de captage.

Gestion du bruit

La directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a été transposée en droit luxembourgeois par le règlement grand-ducal du 2 août 2006 portant application de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. La base légale afférente est la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit. Le règlement précité prévoit en outre la mise en œuvre des plans d'action de lutte contre le bruit, fondés sur les résultats de la cartographie du bruit.

Dans le cadre des plans d'action précités, le régime d'aides financières pour l'isolation acoustique est envisagé pour permettre à certaines personnes exposées à un niveau de bruit élevé d'insonoriser leurs habitations contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg, a été réformé par la loi du 23 août 2023 instaurant un régime d'aides en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique contre le bruit aérien. Les dispositions ont été mises à jour en vue d'élargir le périmètre des bénéficiaires d'aides liées au bruit aéroportuaire.

Gestion des déchets – économie circulaire

Le nouveau paquet législatif et règlementaire dans le domaine de la gestion des déchets a d'ores et déjà entraîné un changement de paradigme pour passer de la gestion des déchets à la gestion des ressources. L'Administration de l'environnement accompagnera les acteurs clés du secteur et se concertera avec les communes pour la mise en place des nouveaux centres de ressources qui remplaceront au fur et à mesure les parcs à conteneurs dans le domaine du recyclage.

10 et 40 - Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

(ayant dans ses attributions le Fonds d'assainissement en matière de surendettement et Fonds pour les investissements socio-familiaux)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
10.00 -	*Dépenses générales*	*17 674 320*	*21 852 943*	*22 664 518*
10.01 -	*Famille*	*210 114 668*	*274 904 601*	*300 708 119*
10.02 -	*Vivre ensemble*	*6 664 211*	*11 481 445*	*10 983 517*
10.03 -	*Office national de l'accueil*	*192 286 158*	*234 181 838*	*235 917 760*
10.04 -	*Fonds national de solidarité*	*437 937 978*	*491 418 541*	*522 559 822*
10.05 -	*Caisse pour l'avenir des enfants*	*1 442 000 000*	*1 509 096 912*	*1 509 802 216*
10.06 -	*Office de surveillance de l'accessibilité des produits et services*	*108 956*	*259 000*	*1 034 826*
10.07 -	*Office national d'inclusion sociale*	*24 128 100*	*28 116 090*	*30 803 283*
	Total des dépenses courantes	*2 330 914 391*	*2 571 311 370*	*2 634 474 061*
40.00 -	*Dépenses générales*	*50 012 710*	*40 946 195*	*65 894 200*
40.01 -	*Famille*	*40 453*	*25 000*	*108 000*
40.03 -	*Office national de l'accueil*	*3 224 901*	*3 840 000*	*6 929 582*
40.04 -	*Fonds national de solidarité*	*854 381*	*68 269*	*227 982*
40.07 -	*Office national d'inclusion sociale*	*-*	*100*	*100*
	Total des dépenses en capital	*54 132 445*	*44 879 564*	*73 159 864*
	Total général (courant + capital)	*2 385 046 836*	*2 616 190 934*	*2 707 633 925*
58.10 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*12 250 226*	*24 236 722*	*6 315 468*
	Total global (général + compte de tiers)	*2 397 297 062*	*2 640 427 656*	*2 713 949 393*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil poursuivra sa politique d'inclusion, de vivre-ensemble interculturel et d'accueil, en soutenant des mesures concrètes au profit des populations cibles du ministère, qui comprennent les personnes en situation de handicap, les personnes démunies, les personnes âgées et les ressortissants étrangers, et ceci à travers une inclusion sociale sans barrières.

Ainsi, il est prévu de majorer les crédits des articles budgétaires au profit du secteur conventionné afin de garantir aux personnes les plus vulnérables de notre société un accompagnement de qualité et un accès sans barrières aux services essentiels.

Pour maximiser la portée de ses actions, le ministère mettra un accent particulier sur la communication et la sensibilisation du public à travers une série d'initiatives visant à promouvoir les différentes mesures mises en place ainsi que les aides et les ressources disponibles.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En ligne avec l'accord de coalition 2023-2028, le ministère poursuivra en 2026 le développement de son éventail de mesures pour combattre la précarité et le sans-abrisme. Le maintien des dépenses en matière de prestations sociales (ex. Revis, RPGH) demeure une priorité pour le ministère. À ce titre, l'AVC et la prime énergie seront maintenues en 2026. L'ONIS soutient la création de nouveaux concepts d'activation et d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revis.

La réforme de l'accueil gérontologique sera mise en œuvre en 2026, sur base de la loi autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations et services fournis dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et dans les logements encadrés agréés.

Pour faciliter l'accès aux différentes aides et réduire le taux de non-recours, un Guichet social sous forme de GIE est en phase de démarrage. Ce guichet aura pour mission de promouvoir les droits sociaux et d'encourager le recours par les bénéficiaires éligibles aux aides publiques disponibles.

En parallèle, le ministère est en train d'élaborer un plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté, qui sera soumis au Gouvernement en conseil fin 2025, ainsi qu'une stratégie *Housing Led*. Il prévoit également, en collaboration avec ses partenaires, de continuer à développer l'offre en structures à bas seuil pour les personnes sans-abri.

Inclusion des personnes handicapées, des personnes âgées et des ressortissants étrangers

En matière de handicap, le ministère poursuivra la mise en œuvre de la CRDPH, avec le lancement d'un troisième plan d'action national. En vue de la mise en place des différentes réformes en lien avec la CRDPH, telles que la définition d'un budget d'assistance personnelle et la création d'un guichet unique, le ministère prévoit de se faire assister par un expert en la matière en 2026. De plus, un projet pilote de deux ans prévoit de reformer l'évaluation des besoins en assistance des personnes à besoins spécifiques.

Afin de promouvoir l'autonomie individuelle et de permettre à chacun de vivre selon ses propres choix, le ministère prévoit de renforcer l'offre de services d'assistance à domicile.

Dans le cadre des efforts en faveur de l'accessibilité, le projet de budget 2026 intègre notamment les crédits nécessaires au financement des aides destinées aux travaux requis par la loi du 7 janvier 2022, et l'OSAPS mènera des actions de sensibilisation et de formation tout au long de l'année 2026.

Pour ce qui est du secteur des personnes âgées, le ministère met l'accent sur la qualité des services et infrastructures, conformément à la loi du 23 août 2023. Des actions de sensibilisation prévues dans ce contexte sont par exemple la lutte contre la maltraitance, la déstigmatisation des maladies démentielles et la prévention des escroqueries. De plus, le ministère lancera en 2026 le projet pilote *out of hospital*, qui permettra la prise en charge de personnes âgées après leur séjour hospitalier, facilitant leur transition vers leur domicile ou un service d'hébergement.

Le ministère continuera à développer les activités des *Clubs Aktiv+*, tels que définis dans la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées, avec l'objectif de couvrir toutes les communes du pays, conformément au programme gouvernemental. Cette mesure vise principalement à lutter contre l'isolement, à promouvoir l'inclusion sociale, et à garantir le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées.

La mise en œuvre de la loi du 23 août 2023 sur le vivre-ensemble interculturel continue à constituer une priorité pour le ministère. À cet effet, un plan d'action national - en cours d'élaboration - définira les axes stratégiques, les orientations politiques et les initiatives à déployer en 2026. Le « pacte citoyen (*Biergerpakt*) » et le « programme du vivre-ensemble » sont les principaux instruments à destination des personnes visées par le « vivre-ensemble interculturel », à savoir les résidents et travailleurs transfrontaliers.

Le ministère prévoit également de mener plusieurs études dans ce domaine, dont l'analyse des travailleurs frontaliers sur le marché du travail et la suite de l'étude longitudinale sur le vivre-ensemble et l'intégration socioéconomique au Luxembourg, dont l'objectif est de recueillir des données représentatives sur les parcours de vie, les perceptions et les attitudes des nouveaux arrivants au Luxembourg, afin d'éclairer l'élaboration de mesures adaptées à leurs profils et aux besoins de la population-cible. En outre, le plan d'action national de mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale sera mis en œuvre à partir de 2026.

Mesures relatives au domaine de l'accueil des demandeurs de protection internationale

Dans le domaine de l'accueil de demandeurs de protection internationale, l'accord de coalition prévoit un plan pluriannuel pour la construction et la rénovation des infrastructures d'accueil. En effet, le taux d'occupation actuel des structures d'accueil avoisine les 98 %, révélant une situation critique. La mise en œuvre de ce plan nécessitera des ressources financières importantes, tant pour la construction que pour la location et l'aménagement des nouvelles structures, sans oublier les besoins croissants en maintenance, entretien, encadrement social et en gardiennage liés à l'expansion du réseau.

À partir de juin 2026, date de transposition nationale, s'ajouteront des obligations supplémentaires en lien avec la nouvelle Directive Accueil (2024/1346) et le Pacte européen sur la migration et l'asile. Il convient par ailleurs de noter que le ministère poursuivra en 2026 la gestion du budget attribué par le Fonds « Asile, Migration et Intégration » (AMIF). À ce titre, le programme actuel (2021-2027) bénéficie d'ores et déjà d'un financement supplémentaire d'environ 10 millions d'euros, venant s'ajouter à l'enveloppe initiale.

Parallèlement, il importe de souligner que de nouvelles perspectives se dessinent dans le cadre des négociations européennes relatives au prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034). Dans ce contexte, le ministère sera amené à élaborer, en 2026, un nouveau programme AMIF pour la période 2028-2034.

Les discussions en cours laissent entrevoir une enveloppe d'environ 60 millions d'euros – soit un doublement par rapport au programme actuel – accompagnée de critères renforcés en matière de performance, de suivi et de rapportage imposés par la CE. Les travaux de préparation et négociations ont débuté en 2025 et se poursuivront en 2026 et 2027, afin que le programme puisse être soumis à la Commission courant l'année 2027.

11 et 41 - Ministère des Finances

(ayant dans ses attributions le Fonds de rééquilibrage budgétaire)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
11.00 -	*Dépenses générales*	*735 867 932*	*723 928 661*	*726 443 232*
11.01 -	*Inspection générale des finances*	*7 499 340*	*8 479 993*	*9 737 819*
11.02 -	*Trésorerie de l'Etat*	*4 451 287*	*4 773 402*	*5 306 392*
11.03 -	*Direction du contrôle financier*	*5 598 802*	*5 889 767*	*5 840 444*
11.04 -	*Contributions directes*	*144 607 131*	*161 906 709*	*184 936 650*
11.05 -	*Enregistrement, domaines et TVA*	*68 922 467*	*74 717 644*	*75 219 897*
11.06 -	*Douanes et accises*	*66 058 134*	*70 393 798*	*75 256 381*
11.07 -	*Cadastre et topographie*	*18 904 144*	*19 018 771*	*21 258 643*
11.08 -	*Dette publique*	*177 596 108*	*255 720 200*	*326 086 200*
	Total des dépenses courantes	*1 229 505 345*	*1 324 828 945*	*1 430 085 658*
41.00 -	*Dépenses générales*	*328 067 316*	*81 600 247*	*82 640 990*
41.01 -	*Inspection générale des finances*	*-*	*7 500*	*7 500*
41.02 -	*Trésorerie de l'Etat*	*-*	*100*	*100*
41.03 -	*Direction du contrôle financier*	*-*	*1 000*	*1 000*
41.04 -	*Contributions directes*	*509 565*	*545 500*	*641 330*
41.05 -	*Enregistrement, domaines et TVA*	*109 767*	*198 427*	*155 000*
41.06 -	*Douanes et accises*	*2 357 329*	*1 742 000*	*4 954 000*
41.07 -	*Cadastre et topographie*	*669 881*	*650 000*	*734 000*
41.08 -	*Dette publique*	*42 682 961*	*34 713 830*	*34 439 000*
	Total des dépenses en capital	*374 396 819*	*119 458 604*	*123 572 920*
	Total général (courant + capital)	*1 603 902 164*	*1 444 287 549*	*1 553 658 578*
58.11 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*6 575 610 984*	*4 845 674 363*	*9 690 597 849*
	Total global (général + compte de tiers)	*8 179 513 148*	*6 289 961 912*	*11 244 256 427*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Dans un environnement économique complexe, le budget alloué au Ministère des Finances vise le renforcement du pouvoir d'achat des citoyens, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, avec une attention particulière sur la reprise dans le secteur de la construction, ainsi que la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme.

Pour concrétiser ces priorités, la mise en œuvre des mesures fiscales prévues dans l'accord de coalition se poursuivra en 2026. En particulier, les travaux sur l'introduction éventuelle d'une imposition individuelle progresseront, avec pour objectif un modèle fondé sur une classe unique d'imposition.

Par ailleurs, l'implémentation du Pilier 2 (taxation minimale effective) nécessitera toujours une implication active des équipes. À l'échelle européenne, elles suivront les nombreuses propositions en matière de fiscalité directe et indirecte actuellement en négociation, ainsi que les avancées de l'OCDE sur le Pilier 1 (réallocation des profits des multinationales vers les pays de consommation).

En matière de services financiers, les chefs d'État ou de Gouvernement des 27 États membres ont réitéré leur volonté d'accorder une priorité majeure au développement des marchés de capitaux en Europe. Les initiatives dans ce domaine seront stratégiques pour la place financière luxembourgeoise.

En parallèle, le ministère assurera la transposition en droit national des paquets législatifs récemment adoptés au niveau européen. La réglementation des assurances, des fonds d'investissement, des établissements de crédit, des établissements de paiement, des marchés de capitaux ainsi que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), sera adaptée aux nouvelles normes européennes.

Le ministère continuera à promouvoir le développement, la diversification et la compétitivité de la place financière luxembourgeoise. L'accent sera mis sur la montée en gamme des activités (banques, assurances, fonds, marchés de capitaux), ainsi que sur la digitalisation et la finance durable comme axes transversaux. Le ministère accordera en outre une dotation annuelle à la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) ainsi qu'au Commissariat aux Assurances (CAA), renforçant ainsi durablement leur efficacité dans l'exercice de leurs missions de surveillance prudentielle et de régulation du secteur financier.

Le ministère poursuivra également son soutien aux initiatives et PPP, en collaboration avec des acteurs clés tels que Luxembourg for Finance, la LHoFT, la LSFI ou encore l'Université du Luxembourg. En outre, le Ministère des Finances soutiendra le développement continu de l'écosystème start-up au Luxembourg.

Dans le contexte du 5e cycle d'évaluations mutuelles par le Groupe d'Action Financière (GAFI), les travaux de mise en œuvre par le Luxembourg des recommandations du GAFI en matière de LBC/FT/FP se poursuivront en étroite coordination avec le Ministère de la Justice.

À cela s'ajoutent les travaux relatifs au suivi régulier (regular follow-up) par le GAFI dans le cadre du 4^{e} cycle desdites évaluations mutuelles. Pour rappel, le dernier rapport d'évaluation mutuelle du Luxembourg a été publié en septembre 2023. Le rapport de suivi devra être transmis au GAFI +/- mi-2026.

Tel que prévu par l'accord de coalition, des travaux préparatoires concernant la mise à jour du cadre législatif afférant à l'architecture nationale de surveillance en matière de LBC sont également en cours. La gestion de projets en lien avec la mise en place de la nouvelle architecture nécessitera également des RH et des moyens financiers conséquents.

12 et 42 - Ministère de la Fonction publique

(ayant dans ses attributions le Fonds de pension)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
12.00 -	*Fonction publique.- Dépenses diverses*	*33 789 018*	*46 194 652*	*57 888 465*
12.01 -	*Pensions*	*904 392 856*	*949 126 280*	*957 278 960*
12.02 -	*Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État*	*19 441 688*	*20 488 388*	*23 067 483*
12.03 -	*Institut National d'Administration Publique*	*7 646 340*	*8 125 957*	*6 931 213*
12.04 -	*Sécurité dans la fonction publique*	*1 523 217*	*1 767 428*	-
12.05 -	*Service médical. - Dépenses diverses*	*2 889 977*	*3 066 109*	*3 680 977*
	Total des dépenses courantes	*969 683 096*	*1 028 768 814*	*1 048 847 098*
42.00 -	*Fonction publique.- Dépenses diverses*	*1 917*	*1 000*	*1 000*
42.03 -	*Institut National d'Administration Publique*	*5 033*	*32 000*	*30 000*
42.04 -	*Sécurité dans la fonction publique*	-	*14 000*	-
42.05 -	*Service médical. - Dépenses diverses*	*9 728*	*14 000*	*15 000*
	Total des dépenses en capital	*16 678*	*61 000*	*46 000*
	Total général (courant + capital)	*969 699 774*	*1 028 829 814*	*1 048 893 098*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le Ministère de la Fonction publique est responsable de la politique des RH et organisationnelle de l'État. Il assure la gestion quotidienne des processus administratifs RH et optimise ces derniers par une analyse approfondie en amont et une digitalisation conséquente en aval. Le Ministère de la Fonction publique et ses entités rattachées doivent continuer ce processus, en vue de maintenir le rythme soutenu des évolutions technologiques et sociétales actuelles.

Digitalisation

Le ministère et ses entités sont ainsi déterminés à continuer les efforts au niveau de la digitalisation en lançant notamment une nouvelle initiative permettant de réunir différents outils informatiques en un système intégré plus performant et un déploiement plus large pour consolider son positionnement comme employeur innovant et performant dans le monde du travail.

Dans cette même optique, l'initiative *GovCampus* est conçue pour devenir le point d'entrée commun pour tout formateur et apprenant en vue de centraliser les démarches administratives, liées à toute sorte de formations ceci pour optimiser les ressources de toutes les parties prenantes.

Un accent particulier sera mis en outre sur une évolution de la vision des acteurs concernés au regard de la formation : d'un côté la formation et l'apprentissage devraient continuer à se faire de façon plus formelle, mais il importe de développer davantage l'approche plus quotidienne, plus informelle et plus ludique de la formation. Les ambitions précitées sont transposées par un nombre important de projets dans les programmes de travail des entités respectives.

Rémunérations des agents de l'État

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations des agents de l'État figurent dans les sections budgétaires afférentes des ministères, administrations et services de l'État. La section 12.00 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction publique regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel en activité et en préretraite de l'État.

La section 12.00 permet également au ministère de couvrir des frais d'experts et d'études en matière de politique du personnel ainsi qu'à l'optimisation organisationnelle. Par ailleurs, les frais de formation internes pour garantir le soutien et l'accompagnement des départements ministériels et administrations de l'État en matière de développement organisationnel sont également couverts par ces crédits.

La section 12.01 regroupe les dépenses pour pensions allouées aux agents publics à charge du budget de l'État, l'article 12.01.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 et auquel sont imputées directement les dépenses et les recettes pour les pensions de l'État et des établissements publics dont le personnel tombe sous le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'État.

Le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO) a été institué par la loi du 25 juillet 2018. Le CGPO est regroupé dans la section 12.02. Le Centre gère l'entièreté du cycle de carrière des agents étatiques du recrutement jusqu'au paiement des pensions. À côté des attributions au niveau de la gestion des RH, le CGPO assiste également les administrations dans leurs démarches et projets d'organisation et de gestion des processus.

Institut national d'Administration publique (INAP)

L'évolution des crédits de l'INAP (section 12.03) tient compte des besoins en matière de formation générale des stagiaires et de formation continue des agents de l'État. Le champ d'action de l'Institut comprend donc la formation pendant le stage et la formation continue du personnel de l'État et des établissements publics de l'État ainsi que la formation pendant le service provisoire et la formation continue du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes.

Les crédits relatifs aux frais de fonctionnement du service médical sont repris dans la section budgétaire 12.05 « Service médical - Dépenses diverses » qui regroupe aussi bien la médecine de contrôle que la médecine de travail.

13 et 43 - Ministère de la Justice

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
13.00 -	*Justice*	*28 937 168*	*40 915 419*	*37 468 509*
13.01 -	*Services judiciaires*	*144 364 328*	*153 994 328*	*169 069 714*
13.02 -	*Administration pénitentiaire*	*121 873 351*	*132 877 468*	*138 362 213*
13.03 -	*Juridictions administratives*	*8 087 550*	*8 584 218*	*4 474 992*
13.04 -	*Conseil national de la justice*	*1 080 419*	*1 328 839*	*1 540 301*
13.05 -	*Bureau de gestion des avoirs*	*1 625 517*	*1 578 060*	*1 924 840*
13.06 -	*Office des signalements*	*366 060*	*470 610*	*685 575*
	Total des dépenses courantes	*306 334 393*	*339 748 942*	*353 526 144*
43.00 -	*Justice*	*10 647*	*8 000*	*6 970*
43.01 -	*Services judiciaires*	*386 407*	*3 743 300*	*1 746 752*
43.02 -	*Administration pénitentiaire*	*2 109 208*	*2 759 573*	*2 297 600*
43.03 -	*Juridictions administratives*	*-*	*1*	*15 000*
43.06 -	*Office des signalements*	*1 170*	*15 930*	*8 400*
	Total des dépenses en capital	*2 507 432*	*6 526 804*	*4 074 722*
	Total général (courant + capital)	*308 841 825*	*346 275 746*	*357 600 866*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Sur la base de l'accord de coalition 2023 – 2028 *Lëtzebuerg fir d'Zukunft stäerken*, le budget alloué au Ministère de la Justice s'articule autour des trois grandes priorités politiques suivantes :

Assurer que la justice puisse travailler de façon plus rapide et plus efficace

Un bon fonctionnement des autorités judiciaires est une condition fondamentale pour la confiance des citoyens dans notre système juridique. La réalisation de cet objectif est également une condition préalable à la mise en œuvre efficace des autres priorités dans le domaine de la justice. Pour atteindre cet objectif, le pouvoir judiciaire a surtout besoin de plus de personnel et de locaux supplémentaires.

Ainsi, les effectifs au sein de la magistrature seront renforcés continuellement et de manière substantielle entre 2024 et 2027. La réforme de la loi sur les attachés de justice votée en 2025 a déjà permis d'élargir les conditions d'accès à la magistrature. En 2025/2026, une section spécialisée au sein du Tribunal administratif sera créée qui traitera des affaires d'asile et d'immigration, appelée « Tribunal d'asile et d'immigration », afin de décharger les autres chambres du Tribunal administratif. Afin de répondre aux besoins à long terme des autorités judiciaires en matière de locaux, une analyse détaillée des besoins sera entamée en 2025/2026 qui envisagera la possibilité de construire une nouvelle Cité judiciaire à long terme.

Les travaux de digitalisation de la justice et de simplification des procédures continuent. Au niveau de la chaîne pénale, la refonte de l'application informatique JUCHA a débuté. Ce projet se poursuivra sur plusieurs années.

Protéger davantage les citoyens et renforcer la lutte contre la criminalité

Il s'agit surtout de donner les moyens nécessaires aux autorités judiciaires pour combattre les formes graves et organisées de criminalité. Pour renforcer la lutte contre le crime organisé, en particulier dans les domaines de la drogue et de la finance, plusieurs projets de loi ont déjà été déposés en 2025.

Ces travaux se poursuivront en 2026 à la suite des décisions prises lors du *Drogendësch 2.0* et dans le cadre des travaux du GAFI. Une autorité indépendante supplémentaire de LBC et le FT sera mise en place sous la supervision conjointe du Ministère de la Justice et du Ministère des Finances.

Une autre priorité est de renforcer la lutte contre la violence domestique et les violences fondées sur le genre, ainsi que de mieux protéger les victimes. Sous la coordination du Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, le projet pilote d'un centre national d'accueil pour les victimes de violence a été mis en place. En 2025/2026, l'aide juridique pour les victimes sera élargie dans le cadre de ce projet.

Établir un cadre juridique moderne et adapté aux besoins de notre société

Plusieurs grandes réformes pour mieux encadrer notre société, notamment la modernisation du droit de famille ou l'introduction d'un droit pénal pour mineurs, seront poursuivies. En mai 2025, les amendements gouvernementaux aux projets de loi 7991 (introduction d'un droit pénal pour mineurs) et 7992 (sur la protection des victimes et témoins mineurs) ont été déposés. En 2026, les premières étapes de cette réforme majeure devront être mises en œuvre sur le terrain.

Afin de prendre en compte l'évolution de notre société, l'objectif a été fixé en 2021 de moderniser le Code civil par étapes. Des travaux pour moderniser les délais de prescription, le droit des obligations et des contrats sont effectués en collaboration avec l'Université de Luxembourg. Ainsi, la modernisation du droit des obligations est un projet pluriannuel s'étalant jusqu'en 2026. Dans cet ordre d'idées, des crédits sont inscrits au projet de budget.

L'évolution des crédits budgétaires du Ministère de la Justice témoigne de la volonté de mettre en œuvre ces trois priorités de manière conséquente.

14 et 44 - Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

(ayant dans ses attributions le Fonds spécial pour le logement abordable)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
14.00 -	*Logement*	*74 009 478*	*100 449 404*	*97 780 184*
14.01 -	*Administration des aides individuelles au logement*	*-*	*-*	*800*
14.02 -	*Aménagement du territoire*	*13 747 350*	*16 514 530*	*17 566 549*
	Total des dépenses courantes	*87 756 828*	*116 963 934*	*115 347 533*
44.00 -	*Logement*	*257 908 346*	*388 309 200*	*451 374 700*
44.01 -	*Administration des aides individuelles au logement*	*-*	*-*	*1 100*
44.02 -	*Aménagement du territoire*	*4 602*	*11 000*	*11 000*
	Total des dépenses en capital	*257 912 948*	*388 320 200*	*451 386 800*
	Total général (courant + capital)	*345 669 776*	*505 284 134*	*566 734 333*
58.14 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*18 031 925*	*65 000 000*	*36 800 100*
	Total global (général + compte de tiers)	*363 701 701*	*570 284 134*	*603 534 433*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Département du Logement

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire mène une politique du logement proactive, ayant pour but principal de développer de façon significative le nombre de logements abordables – notamment en main publique.

Ainsi, la dotation du Fonds spécial pour le logement abordable s'élève en 2026 à 355 millions d'euros. Les dépenses ajustées du Fonds spécial pour le logement abordable s'élèvent à 340,9 millions d'euros pour 2026. Cette progression est le reflet d'une augmentation substantielle des investissements attendus au niveau du Fonds spécial grâce au développement des nombreux projets de logements abordables initiés par les promoteurs sociaux, ainsi qu'à l'implémentation progressive du nouveau Pacte logement par les communes.

Il convient d'ajouter que la dotation du Fonds spécial devrait poursuivre sa croissance dans les prochaines années. En effet, pour 2027, celle-ci s'élèvera prévisiblement à 375 millions d'euros, soit une augmentation de +62 millions d'euros par rapport au budget voté 2025 (+19%).

Cette progression s'explique en partie par la réalisation des projets de grande envergure *Wunne mat der Wooltz, Wëltgebond, An der Schmëtt (Syrdall), Elmen, Itzigerknupp, JF Kennedy Sud, Cité Militaire* et *Neischmelz*, représentant ensemble la création d'un peu plus de 4 000 logements abordables et de façon générale, par un nombre croissant de projets réalisés par les communes et les promoteurs sans but de lucre.

Cette hausse significative des dépenses prévisionnelles du Fonds spécial s'explique également par la politique volontariste d'acquisition de projets de logements VEFA par l'État qui permettra d'agrandir son parc de logement abordable et de relancer l'activité du secteur de la construction.

Toujours dans le cadre de l'engagement du Gouvernement d'accroître le parc de logements locatifs abordables au Luxembourg, un appel à projets pilote a été lancé et est destiné aux développeurs privés disposant d'un terrain. L'initiative vise la création de logements locatifs par le secteur privé sur des terrains privés et la location de ces logements à un bailleur social, en l'occurrence le Fonds du Logement, pour une durée déterminée contre un loyer qui est en-dessous de celui du marché, mais supérieur au loyer abordable.

Une autre mesure visant à accroître l'offre de logements locatifs abordables que le Gouvernement souhaite continuer à soutenir est la gestion locative sociale (GLS). Les crédits budgétaires pour la participation étatique de la GLS s'élèvent à 2,7 millions d'euros pour 2026. Depuis 2018, le budget alloué à la GLS a été multiplié par 3,4. Dans ce contexte, il y a lieu de préciser que le nombre de logements gérés en GLS est passé de 714 logements en 2018 à 1 370 en 2024.

En ce qui concerne les mesures visant à soutenir la demande, les crédits budgétaires alloués aux aides individuelles au logement (aides en intérêt, subvention de loyer, garantie locative et aides en capital) s'élèvent à près de 83 millions d'euros. Par la suite, ce budget progresse annuellement pour atteindre 114,4 millions d'euros en 2029 (soit +25% par rapport à 2025).

L'enveloppe budgétaire globale du département du Logement s'élève à près de 549 millions d'euros, ce qui représente une progression de plus de 12,3% par rapport au budget voté 2025.

Département de l'Aménagement du territoire

En matière de planification stratégique nationale, le DATer poursuivra la mise en œuvre du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

Dans ce contexte, le DATer se concentrera sur la mise en œuvre des projets issus des visions territoriales existantes pour les différents espaces d'action identifiés et sur l'élaboration des visions territoriales intercommunales pour les territoires non encore couverts, aussi bien dans les milieux urbains que ruraux.

Par ailleurs, il s'agira de poursuivre l'opérationnalisation du PDAT à travers la réalisation de projets de développement urbain qui s'inscrivent dans la nouvelle culture de planification territoriale voulue par le PDAT. Ces travaux se poursuivront dans le cadre du processus participatif instauré par l'aménagement du territoire qui vise à associer les communes, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement des projets.

En outre, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre respectivement la révision des plans sectoriels « logement », « transports » et « zones d'activités économiques » entrés en vigueur le 1er mars 2021.

En outre, le Gouvernement envisage de recourir à l'outil du plan d'occupation du sol pour transposer les zones prioritaires d'habitation du PSL, voire pour développer de nouvelles zones dédiées au logement abordable.

Le travail dans les aires de coopération intercommunale sera poursuivi et encouragé par le biais d'un renforcement des projets en cours. Dans ce contexte, il s'agira en particulier de consolider le positionnement de la Nordstad en tant que troisième pôle de développement du pays, notamment par le renforcement du rôle de la *Nordstad Entwécklungsgesellschaft* (NEG) SARL qui assure depuis l'année 2025 la gestion de certains sites pour le compte de l'État.

Sur le plan transfrontalier, il est primordial de poursuivre la mise en place d'une politique de concertation et de coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire en concordance avec les objectifs du PDAT. C'est dans ce contexte que l'année 2026 sera dédiée à l'opérationnalisation des zones fonctionnelles transfrontalières définies dans le cadre du programme Interreg VI Grande Région. En effet, après la mise en place de gouvernances propres en 2023-2025, le focus de l'année 2026 sera mis sur la réalisation de projets concrets.

Au niveau européen, le DATer poursuivra, d'une part, son engagement en tant qu'autorité de gestion des programmes Interreg Grande Région et ESPON et, d'autre part, son soutien à la mise en œuvre de l'Agenda territorial et de la Charte de Leipzig.

Sur le plan de l'observation territoriale, l'objectif de l'utilisation rationnelle du sol nécessite une approche *driven by data* et *evidence-based* qui repose sur la collecte, l'analyse et l'utilisation de données empiriques pour orienter les décisions politiques. Une priorité sera donc donnée à la poursuite de la mise en œuvre des outils afférents tels que Raum+, qui permet un recensement qualitatif et quantitatif des disponibilités foncières, et l'Observatoire du développement territorial (ODT). Afin de prendre davantage en compte la dimension transfrontalière, le DATer soutiendra le projet de l'Observatoire transfrontalier du logement qui permettra d'apporter une connaissance approfondie des dynamiques transfrontalières dans le domaine du logement.

Finalement, la mise en œuvre de ces instruments ainsi que des stratégies territoriales permettra au DATer d'assurer une des missions prévues dans l'accord de coalition, à savoir celle de coordinateur des politiques sectorielles, de facilitateur, d'accélérateur des projets étatiques et de médiateur en cas de conflits d'intérêts étatiques et communaux.

Dans la même veine, la CFUE, intégrée au DATer en 2023, contribuera en 2026 aux procédures de simplification voulues et soutenues par le nouveau Gouvernement grâce à son rôle de facilitateur et d'interlocuteur privilégié auprès de l'État en matière de gestion et d'accompagnement de projets d'urbanisme et considérant le rôle qu'elle est amenée à jouer en termes de project management office (PMO) pour des projets de développement urbain stratégiques.

Dans ce contexte, elle poursuivra les travaux concernant le développement du « portail national d'urbanisme (PNU) », guichet unique d'assistance pour les démarches administratives en matière d'urbanisme.

15 et 45 - Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

(ayant dans ses attributions le Fonds d'investissements publics administratifs, le Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux, Fonds d'investissements publics scolaires, Fonds des routes, Fonds du rail, Fonds pour l'entretien et la rénovation des propriétés immobilières de l'État et le Fonds pour la loi de garantie)

		2024 Compte	**2025** Budget	**2026** Projet de budget
15.00 -	*Mobilité/Travaux publics.- Dépenses générales*	*38 013 646*	*52 275 234*	*51 594 177*
15.01 -	*Circulation et sécurité routières*	*4 163 395*	*4 534 464*	*4 802 988*
15.02 -	*Transports publics ferroviaires*	*852 054 731*	*873 174 398*	*920 558 690*
15.03 -	*Administration des enquêtes techniques*	*883 165*	*844 866*	*1 000 516*
15.04 -	*Navigation et transports fluviaux*	*3 294 793*	*6 395 603*	*4 105 947*
15.05 -	*Direction de l'aviation civile*	*9 856 364*	*10 760 941*	*10 546 592*
15.06 -	*Administration de la navigation aérienne*	*35 645 523*	*40 520 351*	*44 219 112*
15.07 -	*Transports publics routiers*	*457 962 805*	*574 882 911*	*601 271 962*
15.08 -	*Aéroports et transports aériens*	*43 795 702*	*50 534 526*	*52 809 102*
15.09 -	*Administration des chemins de fer*	*4 929 052*	*6 936 095*	*7 757 810*
15.10 -	*Service de protection du gouvernement*	*402 487*	*1 108 880*	*1 941 227*
15.11 -	*Transports routiers et technique automobile*	*14 105 947*	*14 860 262*	*14 899 598*
15.12 -	*Ponts et chaussées. - Dépenses générales*	*124 556 805*	*128 088 286*	*130 990 827*
15.13 -	*Ponts et chaussées. - Travaux propres*	*33 567 133*	*39 977 573*	*44 077 758*
15.14 -	*Bâtiments publics.- Dépenses générales*	*25 361 242*	*27 236 076*	*28 794 652*
15.15 -	*Bâtiments publics.- Compétences propres*	*24 518 276*	*27 736 200*	*28 225 757*
15.16 -	*Travaux publics - Dépenses spécifiques*	*8 443 240*	*8 930 000*	*8 563 000*
15.17 -	*Planification de la mobilité*	*2 863 459*	*3 597 955*	*3 423 914*
	Total des dépenses courantes	*1 684 417 765*	*1 872 394 621*	*1 959 583 629*
45.00 -	*Mobilité/Travaux publics.- Dépenses générales*	*2 633 592*	*2 767 200*	*4 214 000*
45.02 -	*Transports publics ferroviaires*	*307 000 000*	*334 695 000*	*408 219 044*
45.03 -	*Administration des enquêtes techniques*	-	-	-
45.04 -	*Navigation et transports fluviaux*	*310 373*	*574 687*	*759 200*
45.05 -	*Direction de l'aviation civile*	*83 348*	*168 200*	*171 200*
45.06 -	*Administration de la navigation aérienne*	*2 028 991*	*7 576 500*	*9 596 405*
45.07 -	*Transports publics routiers*	*6 960 877*	*7 103 837*	*7 586 658*
45.08 -	*Aéroports et transports aériens*	*5 364 211*	*42 657 716*	*104 123 404*
45.09 -	*Administration des chemins de fer*	*408 536*	*1 329 100*	*1 097 654*
45.10 -	*Service de protection du gouvernement*	*532 501*	*2 322 085*	*2 461 805*
45.12 -	*Ponts et chaussées. - Dépenses générales*	*51 386 860*	*79 004 200*	*14 065 604*
45.13 -	*Ponts et chaussées. - Fonds des routes et travaux propres*	*410 000 000*	*395 000 000*	*471 807 700*
45.14 -	*Bâtiments publics*	*11 187 931*	*14 992 500*	*20 596 000*
45.15 -	*Bâtiments publics.- Compétences communes*	*9 298 472*	*17 585 000*	*15 918 391*
45.16 -	*Fonds d'investissements publics et établissements publics*	*338 945 394*	*381 877 300*	*442 700 000*
45.17 -	*Planification de la mobilité*	*188 721*	*300 000*	*430 000*
	Total des dépenses en capital	*1 146 329 807*	*1 287 953 325*	*1 503 747 065*
	Total général (courant + capital)	*2 830 747 572*	*3 160 347 946*	*3 463 330 694*
58.15 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*349 943*	*100*	*186 150*
	Total global (général + compte de tiers)	*2 831 097 515*	*3 160 348 046*	*3 463 516 844*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Circulation et sécurité routières

Sécurité routière

La sécurité routière continue à compter parmi les champs prioritaires du Gouvernement, et constitue ainsi une des préoccupations majeures de la politique des transports.

Les crédits du budget des dépenses pour la prévention des accidents de la circulation incluent les crédits pour financer l'éducation routière au sein des écoles, les crédits pour financer les campagnes préventives contre les accidents ainsi que les crédits pour accorder des subsides à des organismes privés œuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières (notamment La Sécurité Routière asbl (LSR) ainsi que l'Association des victimes de la route (AVR)).

Étant donné une réorganisation au niveau du financement de LSR et en considérant le travail important effectué par l'asbl le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics augmente sa dotation annuelle.

Afin de lutter contre les excès de vitesse, toujours la cause principale d'accidents graves, de nouveaux radars automatiques sont en cours d'installation et d'autres sont à l'étude.

Permis de conduire

L'État poursuivra sa participation aux frais des cours obligatoires pour nouveaux conducteurs (catégories A et B) considérant que l'apprentissage et la sensibilisation, axés sur le risk awareness, sont des piliers indispensables pour augmenter la sécurité sur les routes. De plus, l'État poursuit sa participation aux frais des cours obligatoires pour les conducteurs professionnels de bus et de camion.

Transports routiers et technique automobile

Transports de marchandises

Le Règlement (UE) 2020/1056 sur l'information électronique relative au transport de marchandises (eFTI) constitue une avancée majeure pour la modernisation de la logistique européenne. En remplaçant la gestion manuelle des documents par un échange numérique de données entre opérateurs et autorités, il réduit les coûts administratifs tout en renforçant transparence et traçabilité.

Sa mise en œuvre aura un impact important sur les administrations, nécessitant des ressources informatiques pour adapter ou créer des systèmes, les rendre interopérables avec les plateformes eFTI auditées par le ministère, et garantir la conformité RGPD. Cela comprend le développement d'interfaces de contrôle, l'intégration de l'identification numérique, et la formation des agents.

Ce déploiement représente un investissement conséquent, mais il est indispensable pour répondre aux exigences du règlement, améliorer la qualité des contrôles, et accompagner la transition numérique du secteur du transport.

Transports routiers

Le volume du transport de marchandises par route est croissant et devrait encore augmenter, rendant nécessaire des contrôles renforcés.

Le « Paquet mobilité I » lancé par la CE le 31 mai 2017 et publié le 31 juillet 2020 au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) impose également un tel renforcement d'où importance de la participation active du Luxembourg au GECT ECR pour assurer des contrôles coordonnés entre États membres.

Contrôle technique routier

Les contrôles techniques routiers garantissent que les véhicules utilitaires, parcourant souvent plus de 100 000 km par an, restent conformes. Outre la sécurité routière, ces contrôles inopinés préviennent aussi une concurrence déloyale dans le secteur du transport routier due aux écarts tolérés par certains États membres.

La directive 2014/47/UE a fait du contrôle technique routier des véhicules utilitaires un élément clé pour atteindre la cible de « sécurité totale » définie par la CE, visant « zéro décès » dans le secteur des transports routiers d'ici 2025.

Pour atteindre cet objectif, chaque État membre doit effectuer annuellement un nombre de contrôles techniques routiers équivalent à au moins 5% des véhicules immatriculés dans un État membre.

Les frais des contrôles initiaux sans défectuosités majeures ou critiques sont à charge par l'État via une convention avec l'organisme de contrôle technique chargé par l'État.

Immatriculation et permis de conduire

Pour améliorer l'expérience client et disposer d'infrastructures adaptées aux examens pratiques du permis, la SNCA prévoit de moderniser ses sites.

Les transformations visent à offrir partout les mêmes services avec l'aménagement de nouveaux terrains de manœuvre à Esch-sur-Alzette et Sandweiler en remplacement des terrains vétustes actuels.

La SNCA a lancé de nombreux projets de digitalisation pour permettre aux citoyens d'effectuer leurs démarches en ligne et éviter des déplacements inutiles.

Cela optimise aussi le service pour les démarches nécessitant une présence sur site. Dans ce contexte, la nouvelle base de données des véhicules immatriculés « TR-VIM », a été mis en service fin 2023.

Le nouveau système de gestion, associé à une révision partielle de la législation, vise à simplifier l'immatriculation des véhicules neufs ou d'occasion déjà immatriculés au Luxembourg.

Par ailleurs un nouveau système de rendez-vous pour les examens pratiques du permis sera introduit afin de mieux répondre aux besoins des auto-écoles et d'optimiser l'attribution des plages d'examens.

Homologation

L'article 37 du règlement (UE) 2018/858 impose la mise en place d'un système électronique de gestion des certificats de conformité (eCOC) qui devra être opérationnel au plus tard le 5 juillet 2026.

L'eCOC certifie la conformité d'un véhicule aux normes de sécurité et de performance. Indispensable pour l'immatriculation, il facilite la transmission de données, réduit la fraude, améliore la traçabilité et s'intègre aux systèmes de gestion électronique. Il est utilisé pour l'immatriculation des véhicules, les processus d'importation et d'exportation, ainsi que pour les contrôles techniques.

L'eCOC joue un rôle clé pour la conformité et la sécurité dans l'automobile. Il permettra à la SNCH d'échanger électroniquement les certificats de conformité avec les autres États membres et soutiendra la digitalisation du processus d'immatriculation à la SNCA.

Conduite autonome

L'accord de coalition 2023–2028 fait de la conduite automatisée un pilier de la diversification économique, visant à positionner le Luxembourg comme référence européenne en mobilité intelligente. En autorisant les véhicules automatisés et connectés, le pays crée un environnement propice à l'innovation et devient un laboratoire vivant où technologie et société avancent ensemble.

La stratégie nationale, adoptée en juillet 2025, fixe des objectifs ambitieux à court et moyen terme. Face à l'évolution rapide de la conduite autonome, un cadre réglementaire flexible est indispensable. Les ressources financières mobilisées ainsi un investissement stratégique pour assurer sécurité, compétitivité et pertinence des politiques publiques.

La réussite de cette transition repose sur une coordination public-privé, une veille technologique continue et la participation aux groupes de travail internationaux. La finalité est d'accompagner la dynamique technologique, d'anticiper les mutations de la mobilité et de positionner le Luxembourg comme acteur moteur et innovant dans la mobilité du futur.

Planification de la mobilité

La planification de la mobilité aligne les investissements de transports sur les besoins du pays et les initiatives de l'accord de coalition.

En 2026, les priorités seront : évaluation de l'enquête Luxmobil 2025, mise à jour du PNM 2040; mise en œuvre du PNM avec les communes (ex. étude « Ouest »), planification de priorisations pour bus, optimisation du réseau RGTR (lots à échéance en 2027), planification des extensions du tramway et l'élaboration d'un standard pour l'intermodalité et les pôles d'échanges.

L'observatoire digital de la mobillité renforcera la modélisation multimodale MMUST+ (intégration du volet allemand), améliorera la qualité de ses données et coordonnera la mise en œuvre de la directive ITS/STI. Il nécessitera pour cela des licences et études, en coopération avec administrations, communes et ZAE.

Transports publics

Transports publics par route

En 2026, le budget de l'Administration des transports publics progresse pour poursuivre la mise en œuvre du PNM 2035. Il couvre l'analyse et l'amélioration des réseaux réguliers et scolaires ainsi que des services spécialisés Adapto (transport à la demande) et Mobibus (transport régulier planifié).

Le réseau des autobus dans le sud sera réorganisé, ensemble avec le TICE et le RGTR, et les connexions transfrontalières améliorées avec e.a. la nouvelle ligne électrique à grande capacité depuis Volmerange-les-Mines.

Des projets de lois sur le financement des transports scolaires et Mobibus seront soumis à la Chambre, tandis que l'application Mobilitéit.lu va être complètement modernisée.

Transports publics par rail

Le Gouvernement continue à réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferré national.

Le Gouvernement investit dans des projets-clefs: nouvelle ligne Luxembourg-Bettembourg pour augmenter la capacité du sillon lorrain, réaménagement de la gare d'Ettelbruck, finalisation du pôle d'échange Howald et poursuite des travaux de la gare de Luxembourg, avec aménagement des voies de la tête ouest et construction d'un quai sud pour renforcer la robustesse des horaires.

Les projets de suppression des passages à niveau se poursuivent, avec la finalisation du projet de Dippach-Reckange.

Les études se poursuivent pour la modernisation de la gare voyageurs de Bettembourg, la construction du pôle d'échange Luxembourg-Hollerich, la création de parkings à haute capacité en gare de Bascharage-Sanem et la suppression de passages à niveau à Moutfort et Schieren.

Concernant les raccordements internationaux, le Luxembourg cofinance des travaux en France (gares, passages à niveau, caténaire, optimisation des sections, 3e voie fret à la frontière, modernisation des gares), ainsi que le prolongement des quais jusqu'à Metz et la construction d'un centre de remisage et de maintenance.

Tramway

Le Gouvernement poursuivra l'extension du réseau tram conformément au PNM 2035. Sont prévus: études pour des rames plus longues, dépôt des lois de financement pour les extensions Route d'Esch et CHL, préparation du projet de loi pour l'extension du tram rapide jusqu'à Foetz et études d'opportunité sur d'autres extensions (Strassen, Bertrange, Mamer).

Navigation fluviale et logistique

Le Gouvernement garantira la pérennité du port de Mertert, plateforme stratégique de transbordement fluvial-rail-route. Le règlement grand-ducal du 14 septembre 2018 soutient la modernisation et le greening du pavillon national, en ligne avec le Green Deal et le plan Naïades III, afin d'accroitre la part du rail et du fluvial dans le transport des marchandises.

Le Gouvernement soutient un secteur transport et logistique compétitif et durable via le programme Lean and Green, et une approche multimodale.

L'innovation et la digitalisation seront aussi soutenues par la mise en relation de startups avec les entreprises du secteur et par les projets EURIS, RIS COMEX II et CEERIS pour un écosystème RIS européen. Le développement de la gestion de flotte des bateaux et un projet pilote d'automatisation de la navigation marqueront les budgets futurs.

Malgré la fin des péages en 2025, le Gouvernement investit dans le renouvellement des infrastructures fluviales, avec un nouveau bâtiment technique permettant la gestion à distance d'une écluse. Il poursuit également son engagement avec l'Allemagne pour la construction des deuxièmes sas d'écluses, afin d'éviter les interruptions de trafic en cas d'accidents de bateaux.

Pour renforcer la compétitivité du transport combiné rail-fluviale, face à la route et développer le fret durable, le régime d'aide a été prolongé et élargi au fret conventionnel par rail et voie fluviale.

Aviation civile et Aéroport de Luxembourg

L'aéroport reste un pôle stratégique pour l'économie et la connectivité du Luxembourg. Malgré les crises successives, comme notamment la pandémie, il atteint un record historique de 5 millions de passagers en 2024.
Afin de garantir la sécurité et la continuité des opérations, de nouvelles infrastructures, notamment de contrôle aérien pour l'ANA sont en cours et continueront d'impacter le budget.

Le Gouvernement, avec lux-Airport et les autres acteurs, poursuivra les mesures de sécurité, de sûreté et de gestion environnementale.

La Direction de l'aviation civile développe une filière pour l'aviation étatique et militaire, tandis que lux-Airport prévoit des investissements pour un nouveau dépôt de kérosène et un nouveau salon d'honneur dans les années à venir.

Voirie et bâtiments de l'État

Dépenses de fonctionnement

Ces dépenses concernent principalement l'Administration des ponts et chaussées (APC) et l'Administration des bâtiments publics (ABP). La majeure partie concerne les salaires et les charges sociales, le reste étant lié à l'exploitation, l'entretien, la location d'immeubles, ainsi qu'aux frais de route et de véhicules.

Dépenses pour compétences et travaux propres

Pour l'APC, les dépenses couvrent l'entretien et la réparation des routes, autoroutes, tunnels, pistes cyclables et ouvrages d'art, l'éclairage de la voirie de l'État, le service d'hiver, ainsi que l'entretien du chenal de la Moselle, des berges, du port de Mertert et des aménagements hydro-électriques de la Sûre.

En ce qui concerne l'ABP, l'on peut citer les frais d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage, les frais d'entretien et de réparation des immeubles étatiques ou de ceux loués aux institutions internationales ou par l'État, les frais de location de pavillons modulaires installés sur divers sites à travers le pays ainsi que les frais pour fêtes publiques ou culturelles et les frais de déménagement des services publics.

Budget des dépenses en capital

Ces dépenses couvrent l'activité de l'APC et de l'ABP, réparties entre investissements, équipements et mobilier.

Pour l'APC, l'on y retrouve les dépenses pour les audits de sécurité, les réparations après des glissements de terrain, les travaux au port de Mertert, au Hoehenhof, et à l'aéroport, les équipements d'éclairage public, acquisition de véhicules et matériels.

Pour l'ABP, l'on y retrouve les dépenses pour travaux de construction, transformation et remise en état d'immeubles loués, installation de pavillons modulaires, acquisition de mobilier et d'équipements pour les services publics.

Les fonds spéciaux

La majorité des investissements en voirie et bâtiments de l'État passe par les fonds spéciaux : le Fonds des routes pour les infrastructures autoroutières et routières, les Fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux ainsi que le Fonds pour la loi de garantie de 1970 pour les projets préfinancés.

Dans le domaine des bâtiments de l'État, les fonds d'investissements publics et le préfinancement serviront à terminer les projets en cours et à construire de nouveaux immeubles durables à faible consommation d'énergie. Les efforts de construction durable et circulaire seront ainsi accentués, l'État s'appuyant sur l'expérience gagnée dans plusieurs projets pilotes.

Parmi les priorités figurent les infrastructures scolaires: construction d'une nouvelle école primaire européenne à Junglinster, d'un lycée à Bonnevoie, et du Lycée Michel Lucius au Kirchberg, extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux ainsi que la rénovation et l'extension du Lycée Technique Agricole à Ettelbruck.

Dans le domaine administratif, les priorités concernent les infrastructures de l'armée, de la police et de la justice, dont la reconstruction du camp militaire et du champ de tir au Bleesdall. Les lois de financement concernant ces projets ont été votées par la Chambre des Députés.

Sont également prévus : une auberge de jeunesse et une structure administrative au pôle d'échange multimodal à Ettelbruck, la rénovation de l'ancienne bibliothèque nationale à Luxembourg, la construction de laboratoires et bureaux pour l'Administration des services techniques de l'agriculture à Gilsdorf ainsi que de bâtiments administratifs pour l'*European Stability Mechanism* (ESM) à Luxembourg. Tous ces projets ont été introduits dans la procédure législative.

Créé par la loi du 22 décembre 2006, le Fonds d'entretien et de rénovation vise à introduire l'entretien préventif du patrimoine immobilier de l'État et à dépasser la contrainte de l'annualité budgétaire. Il couvre l'entretien courant, les rénovations et certains investissements, dans les immeubles de l'État.

Outre l'entretien régulier, l'accent sera mis sur l'assainissement énergétique des immeubles de l'État, avec des effets positifs sur le bilan CO_2, l'emploi et les entreprises du bâtiment. La mise en œuvre nécessitera des moyens financiers adaptés.

Les dépenses du Fonds des routes serviront à poursuivre les grands chantiers : ban de Gasperich et Midfield, échangeur de Pontpierre, élargissement de l'A3 à 2x3 voies, entretien lourd de la grande voirie, décomptes de projets déjà en service (route du Nord, liaison Micheville), construction de la nouvelle N3, mise à 2x2 voies de la B7 entre Schieren et Ettelbruck, contournement de Hosingen (E421/N7) (loi du 6 août 2021) et sécurisation de la N7 entre Fridhaff et Weiswampach.

Sous la maîtrise de l'APC, des ouvrages d'art et hydrauliques sont réalisés, dont le confortement du barrage du lac de la Haute-Sûre (loi de financement déjà votée par la Chambre). Le Fonds des routes finance par ailleurs de nouveaux projets de voirie ainsi que le développement réseau national des pistes cyclables.

Les deux établissements publics sont le Fonds Belval et le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg.

Créé par la loi modifiée du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est maître d'ouvrage pour les équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest. Il élabore des programmes et études, organise les concours d'architectes, supervise les projets et gère les finances et la comptabilité.

Sa mission inclut aussi la gestion, maintenance et exploitation des infrastructures réalisées. L'État finance son fonctionnement et rembourse les frais liés à l'entretien et à l'exploitation des équipements publics sur le site.

Créé par la loi du 7 août 1961, le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg (dit « Fonds Kirchberg ») a eu pour première mission la construction du Pont Grande-Duchesse Charlotte, dont il assure encore l'entretien lourd et les améliorations, comme la remise en peinture ou l'élargissement pour le passage du tram. Il est également chargé de l'urbanisation et de l'aménagement du Plateau de Kirchberg, ainsi que de la voirie d'accès et de desserte.

Aujourd'hui le Fonds met l'accent sur la densification du bâti et la mixité des fonctions, avec priorité au développement de l'habitat. L'objectif est de créer des quartiers à courtes distances, offrant aux usagers équipements et services de proximité.

Les développements prévus concernent l'extension du quartier Kiem, les zones Réimerwee Est et Ouest, la zone JFK Sud, le quartier Grünewald Ouest, un projet mixte dans le quartier Grünewald existant, l'ancien site Eurocontrol, le site de LuxExpo, le site Kuebebierg et le site Laangfur en coopération avec la Ville de Luxembourg.

Le Fonds Kirchberg, autonome financièrement, couvre lui-même ses frais et investissements. Les infrastructures sont conçues pour favoriser la mobilité douce et les transports publics, notamment grâce au tram, dont un tracé supplémentaire desservira les nouveaux quartiers. L'aménagement vise des centralités à l'échelle humaine, des rez-de-chaussée actifs et des espaces publics restitués aux piétons, avec une offre de logements variée pour une société en évolution.

Pour freiner la spéculation, le Fonds promeut le logement abordable en plafonnant les prix et en privilégiant le bail emphytéotique, avec droit de préemption. Dans les années à venir, le Fonds développera des concepts urbains novateurs d'une ville résiliente.

16 et 46 - Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
16.00 -	*Recherche et enseignement supérieur.- Dépenses générales*	*11 700 985*	*12 683 801*	*13 098 155*
16.01 -	*Recherche et enseignement supérieur*	*412 350 607*	*415 863 375*	*433 624 887*
16.02 -	*Université du Luxembourg*	*253 509 225*	*264 575 601*	*272 456 129*
	Total des dépenses courantes	*677 560 817*	*693 122 777*	*719 179 171*
46.01 -	*Recherche et enseignement supérieur*	*2 534 807*	*4 555 100*	*5 555 100*
	Total général (courant + capital)	*680 095 624*	*697 677 877*	*724 734 271*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget du département s'articule autour de deux axes principaux : la mise en œuvre des stratégies Data, AI et Quantum, ainsi que les négociations de nouvelles conventions pluriannuelles avec les institutions de recherche et d'enseignement supérieur.

Stratégies sur les données, l'intelligence artificielle et des technologies quantiques

Cette priorité nécessite un financement dédié au soutien de la recherche dans des domaines stratégiques tels que les données (Data), l'intelligence artificielle (AI) et les technologies quantiques (Quantum). La mise en œuvre des trois stratégies s'appuiera sur les projets phares annoncés dans ce cadre. Les *workpackages* et livrables relevant des acteurs de la recherche feront l'objet d'une évaluation basée sur le respect des délais et des budgets alloués, constituant ainsi les principaux indicateurs de performance.

Convention avec les institutions de recherche et d'enseignement supérieur

Les conventions visées sont celles conclues entre l'État et les institutions de recherche et d'enseignement supérieur – Université du Luxembourg, LIST, LIH, LISER et FNR – et arrivant à échéance fin 2025. De nouveaux accords devront être négociés pour la période 2026-2029, afin de définir le cadre général des activités et les modalités de financement public. Par ailleurs, les institutions prévoient de mobiliser leurs réserves sur la période 2025-2027.

Les indicateurs de suivi définis par le département pour évaluer ces priorités sont les suivants :

- Indicateurs financiers : en contrepartie de la dotation de base de l'État, les institutions s'engagent à générer des recettes (financements tiers) réparties entre recherche compétitive (fonds obtenus via appels à projets, comme ceux du FNR ou d'Horizon Europe) et recherche collaborative, qui remplace la notion de recherche contractuelle des précédentes conventions ;
- Indicateurs de résultats : les objectifs scientifiques et de valorisation socio-économique constituent le second pilier des conventions. La production scientifique est évaluée par le nombre et la qualité des publications (top 10% du domaine), ainsi que par le nombre de thèses soutenues. La valorisation est mesurée par l'implication de doctorants et post-doctorants dans des PPP, ainsi que par les brevets, licences et spin-offs générés. La coopération nationale est encouragée via des publications scientifiques conjointes ;
- Indicateurs structurels : au niveau des objectifs d'ordre structurel se retrouvent entre autres l'intégrité scientifique, le libre accès (*open access*) des publications scientifiques, le développement des méthodologies et la réalisation des études d'impact, etc.

Le niveau des objectifs et indicateurs varie selon les missions et visions des différentes institutions.

17 et 47 - Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

(ayant dans ses attributions le Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières)

		2024 Compte	**2025** Budget	**2026** Projet de budget
17.00 -	*Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales*	*194 274 163*	*239 780 119*	*251 049 375*
17.01 -	*Direction de la Santé*	*105 411 945*	*104 219 334*	*123 554 545*
17.02 -	*Laboratoire national de santé*	*42 100 751*	*29 438 634*	*31 688 771*
17.03 -	*Centre thermal et de santé de Mondorf*	*2 888 938*	*2 505 448*	*2 553 385*
17.05 -	*Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé*	*-*	*1 250 000*	*1 230 515*
17.06 -	*Observatoire national de la santé*	*1 925 405*	*2 475 329*	*2 302 317*
17.07 -	*Centrale nationale d'achat et de logistique*	*-*	*816 600*	*4 953 000*
17.09 -	*Inspection générale de la sécurité sociale*	*11 098 614*	*13 782 722*	*14 265 760*
17.10 -	*Contrôle médical de la sécurité sociale*	*14 406 618*	*14 487 580*	*14 270 455*
17.11 -	*Conseil arbitral de la sécurité sociale*	*4 762 456*	*5 334 020*	*5 565 931*
17.12 -	*Conseil supérieur de la sécurité sociale*	*695 509*	*732 779*	*779 277*
17.13 -	*Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance*	*11 750 561*	*12 159 693*	*13 563 287*
17.14 -	*Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé*	*2 205 042 303*	*2 337 261 209*	*2 466 685 625*
17.15 -	*Mutualité des employeurs*	*551 600 000*	*250 800 000*	*288 100 000*
17.16 -	*Assurance pension contributive*	*2 581 404 000*	*2 708 067 955*	*2 984 560 455*
17.17 -	*Assurance accidents*	*8 032 150*	*7 376 984*	*9 598 000*
17.18 -	*Dommages de guerre corporels*	*556 419*	*600 000*	*525 000*
	Total des dépenses courantes	*5 735 949 832*	*5 731 088 406*	*6 215 245 698*
47.00 -	*Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales*	*36 590*	*28 000*	*36 340*
47.01 -	*Direction de la Santé*	*327 643*	*273 500*	*413 300*
47.03 -	*Centre thermal et de santé de Mondorf*	*342 821*	*185 000*	*190 000*
47.04 -	*Santé. - Travaux sanitaires et cliniques*	*53 494 199*	*65 872 807*	*75 608 161*
47.06 -	*Observatoire national de la santé*	*14 378*	*34 000*	*34 000*
47.09 -	*Inspection générale de la sécurité sociale*	*485 836*	*194 200*	*129 500*
47.10 -	*Contrôle médical de la sécurité sociale*	*230 840*	*249 458*	*229 356*
47.11 -	*Conseil arbitral de la sécurité sociale*	*892*	*13 000*	*13 000*
	Total des dépenses en capital	*54 933 199*	*66 849 965*	*76 653 657*
	Total général (courant + capital)	*5 790 883 031*	*5 797 938 371*	*6 291 899 355*
58.17 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*9 232 866*	*200*	*8 300 000*
	Total global (général + compte de tiers)	*5 800 115 897*	*5 797 938 571*	*6 300 199 355*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Face aux défis croissants dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale, le Gouvernement réaffirme son engagement à renforcer un système de soins accessible, moderne et humain, avec une attention particulière portée aux enfants et jeunes, à la santé mentale, à la prévention et à la digitalisation.

Santé mentale et enfance

La santé mentale des enfants et des jeunes constitue une priorité absolue. Les séquelles de la pandémie, la hausse des cas de troubles neurodéveloppementaux (TND), tels que les troubles du spectre de l'autisme (TSA), la dyslexie ou les troubles de l'attention, demandent une réponse forte et coordonnée. Les postes conventionnés avec le Ministère dans les domaines infanto-juvénile et de la santé mentale continuent d'être renforcés.

Le Plan national de santé mentale met l'accent sur la création d'une filière de diagnostic des TND, en particulier des troubles du spectre de l'autisme (TSA), le renforcement des urgences en pédopsychiatrie et l'amélioration du parcours de soins intégré, notamment en psychiatrie de transition.

Ces mesures sont accompagnées d'initiatives concrètes, comme :

- L'intégration de la santé mentale dans l'éducation à la santé à l'école ;
- Le développement d'un outil numérique de suivi de l'enfant tout au long de sa scolarité ;
- Le renforcement des cours de premiers secours en santé mentale ;
- La promotion d'un meilleur équilibre *Screen-Life-Balance* via le sport et une régulation de l'usage des smartphones en milieu scolaire.

Drogendësch 2.0

Renforcer les services psycho-médico-sociaux est essentiel pour accompagner les usagers de drogues en grande précarité, prévenir les urgences médicales, limiter la transmission de maladies, favoriser la réinsertion et réduire les situations de crise.

Cela nécessite un investissement dans une approche globale, avec des interventions coordonnées, des horaires élargis (y compris nuits et week-ends) et une décentralisation accrue pour désengorger les structures existantes.

Il est prévu, entre autres, d'ouvrir la salle de consommation à moindre risque 24h/24, de renforcer la prise en charge psycho-médico-sociale des personnes sans-abris et d'ajouter un volet soins de santé à des services sociaux existants.

Prévention et innovation médicale

La prévention demeure un pilier fondamental de la politique de santé du Gouvernement. À ce titre, le dépistage néonatal par séquençage ADN — avec un élargissement progressif du nombre de pathologies dépistées, en adéquation avec les besoins et capacités nationales — représente une avancée majeure en santé publique.

En ligne avec l'accord de coalition, le Ministère renforcera le rôle de la médecine primaire dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. À cet effet, deux projets pilotes seront mis en place en 2026 :

1. L'introduction d'un bilan de santé régulier chez le médecin généraliste ;
2. La prescription d'activité physique encadrée pour un nombre limité de pathologies ciblées, notamment le cancer, le diabète de type II et les maladies cardiovasculaires.

Digitalisation du système de santé

La transformation numérique du secteur se poursuit avec la dématérialisation de processus (notamment les autorisations d'exercer) et l'implémentation de projets d'envergure :

- Espace Européen des Données de Santé (EEDS) : déploiement du programme DIGI Santé – EEDS dès septembre 2025, avec un accompagnement de gestion de programme ;
- NIS2 : mise en conformité avec la directive européenne sur la cybersécurité, garantissant un haut niveau de sécurité des infrastructures numériques de santé.

Développement territorial et accès aux soins

De nouveaux sites d'antennes ambulatoires sur sites hospitaliers supplémentaires sont en cours de planification pour renforcer l'offre de soins de proximité (Cloche d'Or, Grevenmacher, etc.).

Attractivité des métiers de la santé

Pour répondre aux besoins croissants en personnel qualifié, une nouvelle foire des métiers de la santé sera organisée en collaboration avec la FHL et la COPAS. Destinée aux jeunes et à leurs familles, elle vise à valoriser les carrières dans le secteur hospitalier et médico-social. C'est juste un élément de la campagne stratégique *health careers*, visant à rendre les professions de la santé plus attrayantes comme carrière.

Sécurité sociale

En matière de Sécurité sociale, le budget de l'État est essentiellement caractérisé par les participations financières étatiques aux différents régimes de la Sécurité sociale. Ces participations sont ancrées dans le Code de la Sécurité sociale et sont directement liées à l'évolution du nombre de personnes assurées.

Elles constituent de loin la principale partie du budget relatif aux différents piliers de la Sécurité sociale (maladie, dépendance, accident et pension). Ainsi, pour 2026, les contributions à l'assurance maladie-maternité et à l'assurance pension représentent environ 4,92 milliards d'euros : 1,95 milliards d'euros constituent la participation de l'État aux cotisations de l'assurance maladie en vertu de l'article 31 du Code de la Sécurité sociale et 2,98 milliards d'euros constituent la participation de l'État aux cotisations de l'assurance pension en vertu des articles 239 et suivants du Code de la Sécurité sociale.

Au niveau de l'assurance dépendance, la contribution de l'État s'élève en 2026 à 458,0 millions d'euros en vertu de l'article 375 du code de la Sécurité sociale.

Au niveau de l'assurance accident, la contribution de l'État s'élève en 2026 à 9,6 millions d'euros en vertu de l'article 150 du code de la Sécurité sociale.

Le financement de la Mutualité des employeurs dépend de l'absentéisme et de l'évolution de la masse cotisable. Dans ce contexte la loi prévoit la prise en charge par l'État du déficit de la Mutualité. Pour 2026, la contribution de l'État à son financement s'élève à 288,1 millions d'euros.

À ces participations légales « courantes » vient s'ajouter une dotation étatique à hauteur de 59 millions d'euros sur la période 2026-2030 au profit de l'assurance maladie-maternité en vue de contribuer par un financement forfaitaire aux charges incombant à la Caisse nationale de santé.

Assurance Pension

En continuation des consultations au sujet du système des pensions, lors des échanges entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, les lignes directrices suivantes d'une future réforme du système ont été retenues par le Gouvernement.

- Rapprocher l'âge effectif de départ en pension de vieillesse anticipée en direction de l'âge légal en prolongeant progressivement la durée des périodes de cotisations obligatoires de huit mois au total à l'horizon 2030, tout en maintenant les conditions de départ en pension anticipée à partir de l'âge de 57 ans et tout en excluant le régime actuel de la préretraite travail posté et de la préretraite ajustement ;
- Augmenter le taux de cotisation de 24,0% à 25,5% dès 2026 avec, pour des raisons de protection sociale, par dérogation exceptionnelle à la réforme du système des pensions de 2012, le maintien de l'allocation de fin d'année ;
- Insérer les périodes dites complémentaires relevant des années d'études de façon flexible au cours de la carrière d'assurance entière de l'assuré ;
- Introduire une retraite progressive sur base des modalités en vigueur dans la fonction publique.

Redressement de la trajectoire de financement de l'assurance maladie-maternité

Un groupe de travail a été instauré en 2025 sous la présidence du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale afin de préparer ensemble avec les parties prenantes des propositions pour un redressement structurel de la trajectoire de financement en vue du comité quadripartite.

Absentéisme pour cause de maladie

Un groupe de travail a été instauré en 2025 sous la présidence du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale afin d'analyser en détail les chiffres de l'absentéisme pour raisons de santé et de proposer ensemble avec les parties prenantes des solutions.

Investissements dans les infrastructures des établissement hospitaliers

En raison des projets majeurs d'infrastructures hospitalières en cours de planification dont l'exécution devrait débuter dès le vote d'une loi de financement afférente en 2027, CHNP Nei Rehaklinik et HRS Projet Tour Kirchberg, les dotations budgétaires au niveau du Fonds de financement des infrastructures hospitalières augmenteront significativement dans les années à venir. À rajouter les projets déjà autorisés du CHL NBC et CHEM Südspidol où une augmentation des budgets autorisés sera sollicitée en 2026 par les établissements respectifs en fonction de la planification adaptée donnant lieu à une modification des lois de financement existantes.

18 et 48 - Ministère des Sports

(ayant dans ses attributions le Fonds d'équipement sportif national)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
18.00 -	*Sports.- Dépenses générales*	*32 809 717*	*45 219 009*	*52 940 332*
18.01 -	*Institut national des sports*	*3 423 904*	*3 730 678*	*4 454 827*
18.02 -	*Centre national sportif et culturel*	*8 900 484*	*10 589 304*	*10 952 932*
18.03 -	*Institut national de l'activité physique et des sports*	*5 505 412*	*6 954 416*	*8 268 747*
18.04 -	*Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport*	-	-	*200*
	Total des dépenses courantes	*50 639 517*	*66 493 407*	*76 617 038*
48.00 -	*Sports.- Dépenses générales*	*5 685 320*	*5 177 500*	*10 796 134*
	Total général (courant + capital)	*56 324 837*	*71 670 907*	*87 413 172*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le développement des capacités organisationnelles du mouvement sportif passe par une augmentation des subsides alloués aux RH et aux frais de fonctionnement des fédérations. Ces subsides incluent également des aides extraordinaires pour couvrir les frais liés à l'organisation et à la participation à des compétitions internationales, ainsi que pour soutenir les programmes de sport de haut niveau.

Un appui financier et humain est prévu pour les clubs sportifs afin de renforcer leurs structures et promouvoir la santé physique et mentale à travers des programmes accessibles à tous les âges, favorisant la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances.

Le subside « Qualité + » sera révisé, et un nouveau subside intitulé « sport et société » sera mis en place pour valoriser le rôle sociétal des clubs. Par ailleurs, les dispositions relatives au congé sportif seront adaptées pour mieux soutenir le bénévolat, notamment par la réintégration des communes et établissements publics dans le champ d'application de cette mesure.

En ce qui concerne les infrastructures sportives et la collaboration communale, le ministère prévoit de renforcer la mesure du coordinateur sportif communal afin de favoriser un environnement propice à l'activité physique. Les clubs seront soutenus pour organiser des activités dans les structures d'éducation et d'accueil (SEA), et les infrastructures sportives seront développées pour répondre aux besoins régionaux et communaux.

Les infrastructures nationales seront regroupées dans un établissement public (AINS), et la digitalisation des procédures et processus sera encouragée. Le ministère finalisera la mise en œuvre du 11e plan quinquennal et clôturera le 12e plan pour la période 2023–2027, dont l'enveloppe budgétaire est entièrement engagée. Une nouvelle loi de financement devra donc être envisagée rapidement.

Enfin, le développement qualitatif du secteur de l'activité physique et des sports sera favorisé par le soutien à l'INAPS dans l'accomplissement de ses missions légales de former, conseiller, soutenir, développer et gérer, pour devenir un centre de compétences et de ressources dans le domaine de l'activité physique et des sports.

La création de l'établissement public « Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport » contribue au développement des métiers du sport dont des formations sont en train d'être élaborées en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. L'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) fera l'objet d'une réforme visant à intégrer la bientraitance et l'intégrité dans le sport, notamment par la mise en place d'une stratégie nationale de safeguarding. Le développement du *Luxembourg Institute for High Performance in Sports* (LIHPS) se poursuivra également.

19 et 49 - Ministère du Travail

(ayant dans ses attributions le Fonds pour l'emploi)

		2024 Compte	2025 Budget	2026 Projet de budget
19.00 -	*Travail. - Dépenses générales*	*21 588 622*	*28 735 469*	*26 109 576*
19.01 -	*Agence pour le développement de l'emploi*	*71 706 613*	*75 489 586*	*78 934 723*
19.02 -	*Inspection du travail et des mines*	*27 383 837*	*29 656 157*	*33 849 079*
19.03 -	*Ecole supérieure du travail*	*672 095*	*924 064*	*875 303*
19.04 -	*Fonds pour l'emploi*	*885 330 738*	*1 025 510 341*	*1 057 751 174*
19.05 -	*Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées*	*87 500 207*	*100 825 640*	*104 604 000*
19.06 -	*Economie sociale et solidaire*	*633 325*	*1 150 000*	*1 100 000*
	Total des dépenses courantes	*1 094 815 437*	*1 262 291 257*	*1 303 223 855*
49.00 -	*Travail. - Dépenses générales*	*8 651*	*15 000*	*15 000*
49.02 -	*Inspection du travail et des mines*	*200 727*	*387 500*	*385 500*
49.05 -	*Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées*	*37 511*	*47 000*	*40 000*
	Total des dépenses en capital	*246 889*	*449 500*	*440 500*
	Total général (courant + capital)	*1 095 062 326*	*1 262 740 757*	*1 303 664 355*
58.19 -	*Dépenses pour compte de tiers*	*2 722 401*	*6 200 000*	*6 000 100*
	Total global (général + compte de tiers)	*1 097 784 727*	*1 268 940 757*	*1 309 664 455*

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

À l'instar des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi s'inscrit dans le cadre du Semestre européen et du Socle européen des droits sociaux avec l'objectif de promouvoir l'insertion des demandeurs et de préserver l'emploi par la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Il y a lieu de rappeler que l'essentiel de cette politique est financé par le biais du Fonds pour l'emploi.

Vu le caractère spécifique du marché du travail luxembourgeois, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale est mise en œuvre à travers de multiples mesures et initiatives dont l'évaluation continue de leur efficacité est primordiale.

D'après les paramètres macroéconomiques du STATEC, le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières, s'élève à 5,9% en août 2025. En effet, 18 065 demandeurs d'emploi ont été inscrits à l'ADEM à ce moment. Ceci représente une hausse de 330 personnes, soit de +1,9% par rapport au mois d'août 2024.

Le nombre de demandeurs d'emploi résidents qui ont bénéficié de l'indemnité de chômage complet a diminué de 464 personnes ou de -4,5% sur un an, pour s'établir à 9 762 bénéficiaires en août 2025. En même temps, le nombre de bénéficiaires d'une mesure en faveur de l'emploi s'est établi à 4 049, en léger recul (-2,4%) par rapport à août 2024.

Au cours du mois d'août 2025, les employeurs ont déclaré 2 636 postes vacants à l'ADEM, ce qui correspond à une baisse de -6,5% par rapport à août 2024. Le nombre total de postes disponibles à la fin du mois d'août 2025 s'établit à 6 536, en recul (-9,8%) par rapport à août 2024. Ce recul concerne notamment les métiers de la comptabilité, de la construction, ainsi que de l'organisation en entreprise et des études économiques.

Les chiffres témoignent de difficultés persistantes, comme la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans presque tous les secteurs d'activité. Résolument déterminé à agir pour un marché de l'emploi dynamique, le Gouvernement s'est fixé comme mission prioritaire de contribuer à pallier le *skills gap*. Dans ce contexte, il convient d'analyser les besoins en compétences des entreprises, d'identifier les métiers d'avenir et de permettre ainsi aux demandeurs d'emploi de saisir les nouvelles opportunités qui se présentent.

Pour accroître la transparence du marché de l'emploi, l'ADEM publie de manière régulière des études sectorielles pour analyser la situation et les tendances du marché de l'emploi, des métiers et des compétences requises. Pour chaque secteur, l'ADEM collabore avec les organisations patronales qui le représentent, dans le but de valider les résultats des analyses quantitatives réalisées et de les compléter avec des apports qualitatifs de leurs représentants.

Afin d'aider les salariés à s'adapter aux exigences d'un monde du travail en mutation, la formation et le soutien à l'employabilité des demandeurs d'emploi, des salariés et des jeunes sont évidemment des leviers clés pour ce faire. En 2024, la part des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation sur les 12 derniers mois a atteint 17%, comparé à 13% en 2023. 9 170 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année (comparé à 5 143 en 2023) et 13 401 participations ont été enregistrées au total (comparé à 7 579 en 2023).

Étant donné que les lacunes linguistiques constituent souvent un obstacle à l'intégration sur le marché de l'emploi, l'ADEM propose aux demandeurs d'emploi des modules spécifiques pour favoriser l'acquisition rapide des compétences linguistiques de base.

Au lieu de financer le chômage par l'attribution d'une indemnité de chômage voire le REVIS, le Gouvernement estime qu'il y a lieu d'investir dans l'emploi des jeunes, des personnes en situation de précarité et ceux rencontrant des difficultés pour réintégrer le marché de l'emploi. En outre, le Gouvernement continue à soutenir les demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail pour trouver un emploi par des conventions avec les initiatives sociales en faveur de l'emploi et les ateliers d'inclusion professionnelle. Ces initiatives ont comme but commun, la prise en charge de personnes éloignées du marché du travail, l'amélioration de l'employabilité par la formation et par le travail ainsi que la gestion de structures adaptées aux besoins spécifiques de la population cible.

En ce qui concerne le Fonds pour l'emploi, il y a lieu de signaler que la révision prévue par la CE n° 883/2004 et (CE) n°987/2009 relatifs à la coordination des systèmes de sécurité sociale est toujours d'actualité et qu'une telle révision risque d'avoir un impact budgétaire non négligeable, non seulement au niveau du montant des indemnités de chômage à verser par le Luxembourg à l'étranger, mais également en termes d'inscriptions de demandeurs d'emploi non-résidents auprès de l'ADEM qui devra assurer leur prise en charge au même titre que celle des demandeurs d'emploi résidents.

En matière des conditions de travail englobant la sécurité et la santé au travail, le Gouvernement procédera à une réforme de l'ITM en redéfinissant sa mission. Au-delà de sa mission de contrôle et d'inspection, le rôle de l'ITM en tant qu'entité de prévention et d'accompagnement des entreprises sera renforcé. Il s'y ajoute que les compétences du Service national de la SNSFP ont été intégrées dans l'ITM à partir du 1er janvier 2025 dans une optique d'harmonisation et d'optimisation de l'application des normes de sécurité dans le cadre de projets de construction.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du budget du Ministère du Travail :

- Pour les dépenses courantes du ministère, la croissance des dépenses s'explique majoritairement par l'augmentation de l'article inscrit au budget pour le remboursement aux employeurs des frais résultant des jours de congés extraordinaires prévus à l'article L. 233-16 du Code du travail ; notamment le congé de paternité, le congé d'aidant et le congé pour cas de force majeure ;
- En ce qui concerne les mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personne handicapées, la progression des dépenses provient principalement de l'augmentation de la participation de l'État au salaire des salariés handicapés ainsi qu'aux frais de fonctionnement des ateliers d'inclusion professionnelle suite à l'évolution de l'indexation des salaires, à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT-SAS) et à la création de nouveaux ateliers et aux agrandissements de ces derniers.

F. Commentaire du projet de loi budgétaire

Chapitre 1er – Arrêté du budget

Art. 1er. Arrêté du budget

L'article 1er arrête le projet de budget de l'État pour l'exercice 2026 tel qu'il se présente d'après les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Budget courant		
Recettes	26 875 821 633	euros
Dépenses.....	25 799 872 471	euros
Budget en capital		
Recettes	148 150 200	euros
Dépenses.....	4 283 377 173	euros
Budget total *(budget courant et budget en capital)*		
Recettes	27 023 971 833	euros
Dépenses.....	30 083 249 644	euros
Solde.	-3 059 277 811	euros
Budget pour compte de tiers		
Recettes	11 421 750 645	euros
Dépenses.....	11 421 751 645	euros
Opérations financières		
Recettes	3 200 250 600	euros
Dépenses.....	1 852 606 296	euros
Solde.	1 347 644 304	euros

Chapitre 2 – Dispositions fiscales

Art. 2. Prorogation des lois établissant les impôts

Conformément à l'article 116, paragraphe 2, de la Constitution, « *les impôts au profit de l'État sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont pas renouvelées* ». Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 reconduit les lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2025, sous réserve des autres dispositions fiscales de la présente loi.

Art. 3. Modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu

Le point 1 propose une adaptation des coefficients de réévaluation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Conformément à l'article 102, alinéa 6, de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (L.I.R.), la plus-value d'ordre monétaire comprise dans les revenus provenant de la réalisation de biens rentrant dans les prévisions des articles 99*ter* à 101 L.I.R. est à éliminer du revenu imposable à retenir au titre de ces articles. L'immunisation de cette plus-value monétaire est mise en œuvre par la réévaluation du prix d'acquisition ou du prix de revient à prendre en considération pour la détermination de ces revenus. À cet effet, sont utilisés les coefficients de réévaluation se dégageant du tableau figurant à l'article 102, alinéa 6 L.I.R.

Les coefficients de réévaluation font l'objet d'une adaptation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation tous les deux ans. Comme la dernière révision biennale desdits coefficients a été effectuée pour l'année d'imposition 2024, une nouvelle adaptation des coefficients de réévaluation s'impose pour l'année 2026.

Les nouveaux coefficients sont établis par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation enregistrée en 2024. À noter que les coefficients de réévaluation de l'article 102, alinéa 6 L.I.R. peuvent également trouver application lors de la détermination d'un bénéfice de cession ou de cessation (articles 55*bis* et 55*ter* L.I.R.) ou d'un bénéfice de liquidation (articles 169 et 169*bis* L.I.R.).

Les points 2 à 4 proposent des modifications législatives afin de tenir compte du nouveau montant du crédit d'impôt CO_2 (CI-CO_2) pour indépendants, salariés et pensionnés, prévu à partir de l'année d'imposition 2026 à la suite de l'augmentation de la taxe CO_2.

Art. 4. Modification de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le Comité de Coordination tripartite du 28 avril 2006 avait conclu à neutraliser l'augmentation du prix de l'eau au niveau des taxes de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. Par conséquent, lesdites taxes n'augmentent pas automatiquement avec l'adaptation de l'échelle mobile des salaires.

En 2014, une augmentation de 25% à partir du 1er janvier 2015 avait été introduite par la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir. Depuis lors, les taxes n'ont plus augmenté.

Afin d'adapter lesdites taxes à l'évolution des prix, il est proposé de les augmenter de 26,4%, ce qui reflète l'augmentation mobile des salaires entre l'année 2015 et l'année 2026. L'adaptation des nouveaux taux s'applique aux taxes à partir de l'année 2026.

Art. 5. Modification de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques

Le Gouvernement a adopté en juillet 2024 la mise à jour du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (ci-après « *PNEC* »). Le PNEC met notamment l'accent sur l'augmentation conséquente de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute qui passe à 37% en 2030 pour le Luxembourg. Dans le secteur des transports routiers, le Luxembourg prévoit un objectif de 27,1% d'énergies renouvelables en 2030, avec un taux d'incorporation de 10% de biocarburants. Ainsi, le PNEC prévoit, pour la période de 2021 à 2030, une augmentation progressive des énergies renouvelables dans le secteur des transports routiers afin d'atteindre les objectifs.

Le pourcentage des biocarburants à incorporer dans l'essence et le gasoil routier mis à la consommation est actuellement fixé à 8,80%. Pour 2026, le Gouvernement entend fixer ce pourcentage à 9,00% en incluant non seulement les biocarburants, mais les énergies renouvelables consommées dans le secteur des transports routiers en général, comme l'électricité ou l'hydrogène renouvelable, en vue de s'aligner sur le seuil prévu dans le PNEC pour le secteur des transports routiers. Parmi les énergies renouvelables, il est également prévu d'inclure les carburants renouvelables d'origine non biologique (c.-à-d. l'hydrogène renouvelable et ses dérivés).

La part des carburants renouvelables d'origine non biologique devra, suivant l'article 25, paragraphe 1er, de la directive (UE) 2018/2001, atteindre au minimum 1% en 2030, après application de la règle de double-comptage.

La part des biocarburants avancés (ceux repris à l'annexe IX, partie A), de la directive (UE) 2018/2001 précitée devra être augmentée et atteindre, suivant la directive, au minimum 1% en 2025 et 5,5% en 2030, après application de la règle de double comptage. Ainsi, il est prévu d'élever le taux actuel de 1,1% à 1,5% en 2026, après application de la règle de double comptage.

Chapitre 3 – Dispositions relatives au logement

Art. 6. Modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement »

L'article 6 propose de modifier l'article 24 de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « *Fonds du Logement* » en remplaçant le plafond actuel de la garantie de l'État de 250 millions d'euros par un plafond de 500 millions d'euros.

Conformément au plan quinquennal 2025-2029, les dépenses d'investissement et de construction devraient doubler d'ici 2027 pour atteindre 227,7 millions d'euros, entraînant un besoin de financement supplémentaire estimé à 423,5 millions d'euros à l'horizon 2029.

La situation de trésorerie arrêtée au 24 juin 2025 révèle une exposition au crédit de 132,2 millions d'euros, indiquant que le plafond actuel de la garantie sera insuffisant dès 2026.

Le relèvement proposé permettra au Fonds du Logement de disposer des capacités de préfinancement nécessaires et de contracter des lignes de crédit dans des conditions favorables auprès d'organismes prêteurs.

Art. 7. Modification de la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable

L'article 14 de la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable définit les coûts éligibles à une participation financière pour les logements destinés à la vente abordable, à la vente à coût modéré et à la location abordable.

Les montants maximaux éligibles applicables aux terrains et aux redevances emphytéotiques sont revus à la hausse pour tenir compte des dernières recherches de l'Observatoire de l'Habitat.

Chapitre 4 – Dispositions concernant le budget des dépenses

Art. 8. Crédits pour rémunérations et pensions

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des salariés) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 6 de la loi budgétaire pour l'exercice 2025. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

Art. 9. Nouveaux engagements de personnel

Paragraphes 1er et 2

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites dans les paragraphes 1er et 2 de l'article 7 de la loi budgétaire du 20 décembre 2024 ayant pour but de réaliser un blocage de l'effectif

global du personnel occupé par l'État à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

Paragraphe 3

Ce paragraphe encadre les engagements supplémentaires de personnel au service de l'État, exprimés en équivalent temps plein, que le Gouvernement peut autoriser par dérogation aux dispositions générales des paragraphes 1er et 2.

Le point 1° fixe, pour l'année 2026, le nombre maximal d'engagements supplémentaires de personnel, couvrant à la fois les services administratifs de l'État et les différents ordres d'enseignement.

Le point 2° reconduit le dispositif permettant le remplacement anticipé d'emplois non vacants, pour une durée maximale de 6 mois.

Le point 3° autorise le Gouvernement au remplacement définitif des agents de l'État bénéficiant du régime de préretraite.

Le point 4° prévoit le renforcement de personnel à tâche partielle et à titre permanent, dans la limite de 20 unités (exprimés en équivalents temps plein), soit un contingent identique à celui de 2025.

Le texte proposé sous 5° reconduit le contingent de 55 unités (exprimées en équivalents temps plein), inchangé par rapport à 2025.

Paragraphe 4

Le paragraphe 4 reconduit pour 2026 les dispositions correspondantes relatives à la procédure d'autorisation d'engagement de personnel de l'État.

Il est à noter que la durée de la dérogation accordée au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, par le présent alinéa, doit être fixée à trois mois au lieu des deux mois, et ceci, en vue de l'imputation des remplacements journaliers (strictement inférieurs à trois mois) dans l'enseignement fondamental sur un seul poste budgétaire générique. Un nombre important de chargés de cours / remplaçants doit être engagé au cours de l'année scolaire, afin de remplacer des enseignants (instituteurs / chargés de cours), absents pour divers motifs (congé extraordinaire, congé pour raisons familiales, congé pour raison de santé, etc.).

Pour le personnel de l'enseignement fondamental, distinction est faite entre deux types d'indemnités : d'une part, une indemnité mensuelle, due au chargé de cours ou remplaçant en cas d'occupation continue de trois mois au moins ; d'autre part, une indemnité par leçon applicable lorsque l'occupation est strictement inférieure à trois mois, conformément à l'article 1er II. du règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 portant nouvelle fixation 1) de l'indemnité de remplacement due aux détenteurs de l'attestation habilitant à faire des remplacements engagés sur base des dispositions de l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental 2) de l'indemnité due pour leçons supplémentaires assurées par les chargés de cours de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental respectivement par les détenteurs de l'attestation habilitant à faire des remplacements engagés sur base de l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Paragraphe 5

Le paragraphe en question a trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'État et de certains services assimilés. Il reconduit le dispositif des exercices antérieurs.

Art. 10. Recrutement d'employés ressortissants de pays tiers auprès des administrations de l'État

Une dérogation expresse aux conditions de nationalité et de connaissance des langues s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. Le nombre de postes qui peuvent ainsi être occupés par des ressortissants de pays tiers est fixé au paragraphe 1er.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à l'engagement du personnel recruté localement auprès des représentations diplomatiques, consulaires et économiques à l'étranger ainsi que des bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise à l'étranger. Ces personnes sont recrutées sous le droit du travail applicable localement.

Art. 11. Dispositions concernant le Ministère de la famille, des solidarités, du vivre ensemble et de l'accueil

Cette disposition, qui réglemente certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement, reproduit pour le Fonds national de la solidarité le texte de l'article 9 de la loi budgétaire pour l'exercice 2025.

Chapitre 5 – Dispositions sur la comptabilité de l'État

Art. 12. Modification de la loi modifiée relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire

Dans son avis relatif au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024, la Cour des comptes « *est d'avis que le bien-fondé de certains fonds spéciaux doit être revu et que le nombre de fonds spéciaux doit être réduit en inscrivant les dépenses dans un article du budget de l'État.* ».

Le présent article entend donner suite à cette recommandation de la Cour des comptes en supprimant les dispositions relatives au Fonds des raccordements ferroviaires internationaux de la loi modifiée relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire.

Art. 13. Modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État

Le budget pour ordre regroupe des opérations dans lesquelles l'État encaisse et reverse des fonds pour le compte de tiers, sans incidence nette sur ses propres finances. Conformément à l'article 78, paragraphe 3, de la loi modifiée du 8 juin 1999 relative au budget, à la comptabilité et à la trésorerie de l'État, les dépenses pour ordre ne devraient, en principe, pas excéder les recettes correspondantes à la clôture de l'exercice.

Des écarts structurels entre les recettes et les dépenses du budget pour ordre sont toutefois régulièrement constatés, en raison notamment des mécanismes de paiement liés aux projets pluriannuels (avances et remboursements). Bien que ces opérations tendent à s'équilibrer, cet ajustement n'intervient souvent qu'à l'issue de plusieurs exercices, ce qui contrevient aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'État avait déjà proposé, dans son avis du 8 novembre 2005 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2003, et l'a rappelé à maintes reprises par la suite, soit de *« se tenir au cadre légal en place, soit d'adapter celui-ci pour répondre aux contraintes posées par les errements de comptabilisation inhérents au budget et au compte pour ordre »*.

La Commission de l'Exécution budgétaire, qui l'a encore observé dernièrement dans son rapport sur le compte général de l'État 2023 du 2 décembre 2024, reprend les observations récurrentes de la Cour des comptes et « *encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts entrepris d'ores et déjà en vue de la réduction du déséquilibre dans le budget pour ordre* ». Prenant acte de ces observations réitérées, le Gouvernement a engagé, dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2025, une nouvelle réduction du nombre d'articles de recettes et de dépenses pour ordre, en préparation de leur suppression, désormais actée pour 2026.

Il est proposé de supprimer le budget pour ordre et de le remplacer par un budget pour compte de tiers, désormais intégré au budget de l'État. Cette réforme vise à réduire la fragmentation des comptes publics et à renforcer la transparence sur des opérations souvent méconnues, mais régulières et parfois significatives. Sauf dispositions contraires et dûment motivées, les articles de recettes et de dépenses pour ordre sont remplacés par des articles regroupés sous deux nouveaux titres : « *Recettes pour compte de tiers* » et « *Dépenses pour compte de tiers* ». Cette modification introduit donc implicitement un équilibre pluriannuel entre recettes et dépenses pour compte de tiers, plus conforme à la réalité économique et comptable des opérations en question.

La numérotation des cinq derniers chiffres des nouveaux articles de dépenses pour compte de tiers est attribuée conformément au plan comptable. Les codes des recettes sont également définis selon ce même référentiel. Les libellés des recettes et des dépenses pour compte de tiers sont simplifiés et harmonisés afin de faciliter la gestion, le contrôle, le rapprochement entre recettes et dépenses pour compte de tiers, ainsi que la correspondance avec les anciens articles pour ordre.

Par ailleurs, une distinction explicite est opérée entre, d'une part, les opérations pour compte de tiers, considérées comme neutres dans le système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010), et d'autre part, les opérations courantes et en capital. Cette clarification vise à améliorer la lisibilité budgétaire et à renforcer la cohérence des imputations comptables.

Dans le cadre de la suppression du budget pour ordre, les soldes cumulés constatés à la fin de l'exercice 2025, qu'ils soient positifs ou négatifs, feront l'objet d'une régularisation budgétaire. À cet effet, il est procédé à l'inscription, dans le budget pour compte de tiers, d'un article de recette intitulé « *Régularisation des soldes cumulés négatifs à la fin 2025 – ancien budget pour ordre* » et d'un article de dépense intitulé « *Régularisation des soldes cumulés positifs à la fin 2025 – ancien budget pour ordre* ».

Le ministre des Finances agira en qualité d'ordonnateur des opérations précitées. Les départements concernés sont tenus d'identifier l'origine des écarts constatés et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à leur régularisation complète d'ici la fin de l'année 2026, dans un souci de transparence.

Art. 14. Constitution de services de l'État à gestion séparée

En exécution de l'article 74, alinéa 1er, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, la liste des administrations et institutions qui fonctionnent sous le régime de « *services de l'État à gestion séparée* » est arrêtée annuellement par la loi budgétaire relative à l'exercice budgétaire concerné.

Art. 15. Indemnités pour pertes de caisse

Le texte de cet article, qui autorise le ministre ayant les Finances dans ses attributions à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'État, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de la loi budgétaire pour l'exercice 2025.

Art. 16. Avances – marchés à caractère militaire

Aux termes de l'article 46, alinéa 3, de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics, le montant de l'avance à concéder pour un même contrat ne peut excéder 40 pour cent du montant estimé du marché. L'application de cette limite, déjà prévue par l'ancienne législation sur les marchés publics, aux travaux, fournitures et services à caractère militaire, a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2026.

Chapitre 6 – Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 17. Apprentis placés auprès de l'État et des établissements publics

Cette disposition autorise le paiement des indemnités d'apprentissage et des primes y afférentes aux apprentis placés auprès de l'État et des établissements publics par le biais du Fonds pour l'emploi.

Art. 18. Mesures concernant les emplois d'insertion pour les chômeurs de longue durée

La loi du 20 juillet 2017 portant modification du Code du travail en vue de l'introduction d'un nouveau dispositif de lutte contre le chômage de longue durée a introduit la possibilité pour certains employeurs de bénéficier d'une aide de la part du Fonds pour l'emploi lors de la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée avec un demandeur d'emploi qui est inscrit à l'ADEM et qui est sans emploi depuis au moins douze mois.

La loi précitée prévoit que le nombre maximal d'emplois d'insertion ouvrant droit à une aide est déterminé annuellement par la loi budgétaire. Pour l'année 2026, ce plafond est fixé à 400 postes pour les chômeurs de longue durée.

Chapitre 7 – Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 19. Modification de la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999

L'article 50 de la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 et portant création d'un fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales permet l'imputation sur les crédits de ce fonds, notamment les dépenses des études, des analyses et des plans dans l'intérêt d'infrastructures socio-familiales.

Cependant, lorsque la participation étatique dépasse le montant de 60 000 000 euros, conformément à l'article 80, paragraphe 1er, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, aucune participation de l'État ne peut être versée avant le vote de la loi autorisant l'État à accorder sa participation.

La soumission d'un projet de loi de financement à la Chambre des députés requiert la réalisation d'études préalables, conduisant à l'élaboration des devis qui fondent les différents projets susceptibles de bénéficier d'une participation financière au titre de la loi modifiée du 21 décembre 1998 relative au fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales.

Art. 20. Dispositions concernant les fonds d'investissements publics – Projets de construction

Cet article reconduit pour l'exercice 2026, la disposition qui autorise le Gouvernement à imputer, à charge des crédits des fonds d'investissements publics, les dépenses relatives à la construction, à la transformation ou à la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 60 000 000 euros.

Le premier paragraphe permet de déclarer d'utilité publique les projets énumérés à l'annexe II.

Depuis l'exercice budgétaire 2025, la liste des projets concernés est présentée dans une annexe, afin de faciliter la lisibilité et la compréhension de la loi, et d'éviter de l'alourdir par une succession de listes de projets financés par les fonds de l'État. Cette même approche est maintenue pour les articles 21, 22, 23 et 24 du présent projet de loi.

Art. 21. Dispositions concernant les fonds d'investissements publics – Frais d'études

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il est logique d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Traditionnellement, avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études relatifs aux phases « *avant-projet sommaire* », « *avant-projet détaillé* », « *dossier d'autorisation* » et « *dossier projet de loi* » étaient couverts par des crédits budgétaires spécifiques.

Compte tenu de la multiplication des projets et de la difficulté à anticiper le montant exact de ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est désormais préférable de les imputer dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

Le texte réitère la disposition équivalente de la loi budgétaire pour l'exercice 2025, tout en regroupant les projets de construction dans l'annexe III.

Art. 22. Dispositions concernant le Fonds du rail – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds du rail de différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial et retenues dans le cadre de la procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de grands projets d'infrastructures.

Étant donné que les frais d'études font partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il importe d'imputer ces dépenses à charge des crédits du Fonds du rail.

Ainsi, tous les honoraires d'architectes et d'ingénieurs relatifs aux différentes phases de planification (études d'opportunité, études coût-utilité, études de faisabilité technique, études de trafic et études de bruit, établissement du dossier d'avant-projet sommaire, du dossier de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi) des projets d'infrastructures retenus sont imputés sur les avoirs du Fonds du rail.

Il est proposé de placer les projets correspondants à l'annexe IV.

Art. 23. Dispositions concernant le Fonds des routes – Projets de construction

Cet article reconduit une disposition analogue de la loi budgétaire de l'exercice précédent. Il vise à permettre l'imputation, sur les crédits du Fonds des routes, des dépenses d'investissement liées aux projets de construction figurant à l'annexe V. Ces projets, bien qu'inférieurs au seuil prévu à l'article 80, paragraphe 1er, lettre c), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, présentent un volume trop important pour être absorbés par les crédits du budget en capital du département des Travaux publics.

Cet article permet également de déclarer d'utilité publique les projets énumérés à l'annexe V.

À la suite du vote de la loi du 29 mai 2009 portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un Fonds des routes, les dépenses relatives aux projets relevant du domaine de la voirie normale – notamment les routes nationales, chemins repris, ouvrages d'art, ouvrages hydrauliques, pistes cyclables, couloirs de bus, plates-formes intermodales, gares routières – sont désormais prises en charge par les crédits du Fonds des routes.

Il en résulte que le présent article devra tenir compte, en plus des projets de la grande voirie, également des projets du domaine de la voirie normale.

Art. 24. Dispositions concernant le Fonds des routes – Frais d'études

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds des routes des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets destinés à être réalisés via ce fonds spécial.

Art. 25. Dispositions concernant le Fonds pour la gestion de l'eau – Frais d'études

(1) Cette disposition reconduit la disposition identique inscrite dans la loi budgétaire de l'exercice 2025 :

Les articles 65 et 71 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau (notamment tels que remplacés par les articles 32 et 35 de la loi du 20 juillet 2017 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau), autorisent le ministre ayant la gestion de l'eau sous sa tutelle à imputer sur ce fonds la participation financière de l'État aux frais d'études, y inclus l'évaluation de l'état constructif et opérationnel des infrastructures existantes nécessaires à la réalisation des mesures visées.

Cependant, lorsque la participation de l'État dépasse le montant de 60 000 000 euros, conformément à l'article 80, paragraphe 1er, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, aucune participation de l'État ne peut être versée avant le vote de la loi autorisant l'État à accorder sa participation.

Afin de pouvoir soumettre un projet de loi de financement à la Chambre des députés, il est nécessaire de réaliser des études menant à l'élaboration des devis, qui constituent la base des différents projets d'assainissement pouvant bénéficier d'une allocation de subside, conformément au taux de participation prévu par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

(2) Il est ainsi proposé, par le biais du présent article, d'autoriser le Fonds pour la gestion de l'eau à liquider les frais d'études nécessaires à la préparation des lois de financement reprises au paragraphe 2, selon les taux prévus à l'article 65 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 précitée.

Art. 26. Fonds pour la protection de l'environnement – Frais d'études pour la mise en œuvre de l'action SuperDrecksKëscht au-delà de l'année 2028

(1) Cette disposition est nécessaire pour permettre au ministre de l'Environnement d'entamer les études nécessaires à la mise en œuvre de l'action SuperDrecksKëscht au-delà de 2028. En effet, la loi du 15 juillet 2022 relative au financement de l'action SuperDrecksKëscht stipule que le Gouvernement est autorisé à prendre en charge les frais de l'action SuperDrecksKëscht dans la période du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2028. Ces frais sont imputés sur le Fonds pour la protection de l'environnement conformément aux dispositions de l'article 4, lettre b), de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

Afin de pouvoir soumettre un projet de loi de financement à la Chambre des députés, il est nécessaire de réaliser des études menant à l'élaboration des devis qui sont la base de l'action SuperDrecksKëscht au-delà de 2028.

(2) Il est ainsi proposé, par le biais du présent article, d'autoriser le Fonds pour la protection de l'environnement à réaliser les frais d'études nécessaires à la préparation de la loi de financement de l'action SuperDrecksKëscht au-delà de 2028.

Chapitre 8 – Dispositions concernant la Sécurité sociale et la Santé

Art. 27. Modification du Code de la sécurité sociale

La présente disposition prévoit une dotation étatique à hauteur de 59 millions d'euros sur la période portant sur les années 2026 à 2030 au profit de l'assurance maladie-maternité en vue de contribuer par un financement forfaitaire aux charges incombant à la Caisse nationale de santé.

Chapitre 9 – Dispositions diverses

Art. 28. Modification de la loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire

L'introduction du point c) vise à permettre explicitement l'alimentation du fonds d'équipement militaire (FEM) par des recettes, remboursements, contributions ou participations financières provenant de sources externes.

Cette modification répond à des impératifs opérationnels futurs ainsi qu'aux enseignements tirés de projets antérieurs, et en particulier des coopérations internationales où des versements de partenaires extérieurs constituent une pratique courante. Son introduction permettra à la Défense d'utiliser directement les fonds reçus et de financer, entre autres, la quote-part de ses partenaires.

Des exemples concrets incluent la coopération avec l'OTAN, des pays partenaires dans le cadre du soutien militaire de l'Ukraine, du programme GovSat-1 et, à l'avenir, du satellite GovSat-2 ainsi que le bataillon binational. L'alimentation du FEM par des versements externes doit être expressément prévue par la loi, car elle répond à la fois à une réalité opérationnelle et à un impératif de coopération. Afin de permettre la réception directe de fonds en provenance de sources externes – notamment dans le cadre d'investissements antérieurs réalisés via le FEM et dans le cadre des coopérations internationales – il est nécessaire d'ouvrir explicitement le FEM à ce type de ressources.

Il est précisé que les sommes ainsi reçues sont portées directement en recettes du fonds. Ceci garantit leur traçabilité et leur affectation immédiate aux investissements concernés par le FEM, qui continue à constituer un instrument financier essentiel spécifiquement adapté aux besoins d'investissement et opérationnels de la Défense.

Art. 29. Modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse

Dans un contexte marqué par l'augmentation du coût de la vie et notamment des charges liées à l'accueil des enfants, le maintien des plafonds actuels ne reflète plus les réalités économiques et sociales. L'adaptation de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse procède donc par une augmentation d'un euro du montant horaire à payer par l'État. Le montant passe désormais de 6 euros à 7 euros à deux endroits de la loi, à savoir à l'article 26 et à l'article 38*bis*.

Art. 30. Modification de la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques

Cet article transpose en partie la Directive (UE) 2024/1265 du Conseil du 29 avril 2024 modifiant la Directive 2011/85/UE et adapte en conséquence la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques.

Les modifications introduites visent à élargir et renforcer l'évaluation des finances publiques, à améliorer la transparence en matière de risques budgétaires, à consolider le rôle du Conseil national des finances publiques en tant qu'organisme indépendant, et à accroître l'appropriation nationale par un contrôle parlementaire renforcé.

Ces modifications interviennent à la suite des modifications déjà apportées précédemment à travers la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2017 et la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2018.

1° L'article 3, paragraphe 5, de la susdite loi modifiée du 12 juillet 2014 est modifié comme suit :

À la lettre a), il est précisé que l'analyse des finances publiques doit également tenir compte de la croissance durable et inclusive.

À la lettre b), il est prévu que l'évaluation des politiques envisagées couvre non seulement la soutenabilité des finances publiques, mais aussi les risques climatiques, l'impact environnemental et les effets distributifs.

À la lettre c), il est ajouté que doivent figurer des explications sur les écarts entre lois de programmation successives, des informations sur les engagements conditionnels (garanties, prêts improductifs, passifs d'entreprises publiques), sur les coûts liés aux catastrophes et aux chocs climatiques, ainsi que sur les participations publiques économiquement significatives.

2° À l'article 7

À la lettre a), il est précisé que le Conseil national des finances publiques (le Conseil) est érigé en organisme indépendant au sens du droit de l'Union, en remplacement de l'ancienne référence au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.

À la lettre b), il est ajouté que le Conseil fait l'objet d'évaluations externes régulières menées par des experts indépendants.

3° À l'article 8

À la lettre a), il est précisé que le Conseil évalue désormais l'homogénéité, la cohérence et l'efficacité du cadre budgétaire national.

À la lettre b), il est proposé que le CNFP est habilité à évaluer le plan budgétaire et structurel national à moyen terme (PBSN), ainsi que les rapports d'avancement y afférents, y compris la conformité de la trajectoire des dépenses nettes aux résultats budgétaires.

À la lettre c), il est prévu que ses avis soient transmis non seulement au Gouvernement, mais également à la Chambre des députés.

Art. 31. Fonds spécial d'aides financières à l'exportation

L'article 37, paragraphe 1er, point 1°, de la loi modifiée du 4 décembre 2019 relative à l'Office du Ducroire Luxembourg dispose que le budget du Fonds spécial d'aides financières à l'exportation est alimenté par un prélèvement sur un crédit à inscrire chaque année au budget du ministre ayant l'Économie dans ses attributions.

Conformément à l'annexe B du règlement interne du Gouvernement publié au Mémorial A N°779 du 28 novembre 2023, les attributions du Commerce extérieur ont été transférées du Ministère de l'économie vers le Ministère des affaires étrangères et européennes, de la défense, de la coopération et du commerce extérieur. Ce transfert inclut la Direction de la promotion du commerce extérieur et des investissements.

En conséquence de ce transfert de compétences, il est nécessaire de modifier la loi du 4 décembre 2019 relative à l'Office du Ducroire Luxembourg, telle que modifiée, pour refléter la nouvelle répartition des attributions ministérielles. Plus précisément, la référence au « *ministre ayant l'Économie dans ses attributions* » sera remplacée par « *ministre ayant le Commerce Extérieur dans ses attributions* ». Ainsi, à l'article 37, paragraphe 1er, point 1°, les termes « *l'Économie* » seront remplacés par « *le Commerce extérieur* ».

Pour l'exercice budgétaire 2024, un accord exceptionnel du contrôle financier a été accordé afin de ne pas léser les intérêts légaux des entreprises exportatrices luxembourgeoises et, pour l'exercice 2025, une dérogation a été octroyée pour assurer la continuité des mesures de soutien.

En ce qui concerne la loi du budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2026, dans l'éventualité où la modification législative ne pourrait être finalisée et adoptée avant la fin de l'exercice budgétaire 2025, il est proposé d'inclure de nouveau une disposition dérogatoire. Cette disposition permettra de déroger à l'article 37, paragraphe 1er, point 1°, de la loi du 4 décembre 2019 relative à l'Office du Ducroire Luxembourg, telle que modifiée, afin d'autoriser ainsi le versement d'aides financières à l'exportation. Cette dérogation permettant à l'ODL de remplir ses obligations légales envers les entreprises exportatrices luxembourgeoises.

Ces modifications visent à assurer la continuité du soutien public aux exportations luxembourgeoises malgré les changements organisationnels et à éviter toute interruption dans l'engagement des dépenses liées aux aides financières à l'exportation. La disposition dérogatoire pour l'exercice budgétaire 2026 est essentielle afin de compenser le délai requis pour l'adoption des modifications législatives prévues.

Art. 32. Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

La présente disposition a pour objet de conférer au ministre ayant le Trésor dans ses attributions l'autorisation d'émettre des emprunts pour un montant maximum de 6 000 000 000 euros. Ce montant tient compte du niveau anticipé des liquidités disponibles en 2026, du déficit prévisible de l'Administration centrale, du projet d'un emprunt grand public de type « defense bond » (150 000 000 euros), ainsi que du besoin de refinancement de la dette à moyen et long terme venant à échéance au cours de l'année 2026 (1 700 000 000 euros), tout en prévoyant une marge pour parer des situations imprévues. Il tient également compte des besoins prévisibles en liquidités au cours du premier trimestre de l'année 2027 (au regard notamment d'un emprunt de 2 000 000 000 euros venant à échéance au 1er février), afin de permettre une certaine flexibilité et disposer de l'option, en fonction de l'évolution des marchés, de prévoir un éventuel préfinancement dès 2026. Il ne présente aucune indication quant au besoin de financement effectif ou prévisible au cours des exercices en question.

Les émissions correspondantes pourront se faire en une ou plusieurs fois, en fonction des conditions de marché, à évaluer par la Trésorerie de l'État. L'autorisation étant limitée dans le temps, le solde restant disponible au 31 décembre 2026 ne pourra pas être reporté sur l'année 2027.

Chapitre 10 – Dispositions finales

Art. 33. Intitulé de citation

Cet article est similaire à l'article 49 de la loi budgétaire du 20 décembre 2024.

Art. 34. Entrée en vigueur

Le présent article fixe l'entrée en vigueur de la présente loi au 1er janvier 2026, à l'exception de l'article 3, qui est applicable à partir de l'année d'imposition 2026.

G. Texte du projet de loi budgétaire

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État
pour l'exercice 2026

et modifiant :

1° le Code de la sécurité sociale ;
2° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État ;
5° la loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire ;
6° la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
7° la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;
8° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
9° la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques ;
10° la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement » ;
11° la loi modifiée relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire ;
12° la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable

Chapitre 1er – Arrêté du budget

Art. 1er. Arrêté du budget

Le budget de l'État pour l'exercice 2026 est arrêté aux montants suivants et conformément aux tableaux figurant à l'annexe I :

- Recettes courantes	26 875 821 633	euros
- Recettes en capital	148 150 200	euros
- Recettes pour compte de tiers.....	11 421 750 645	euros
- Recettes des opérations financières .	3 200 250 600	euros
- Dépenses courantes	25 799 872 471	euros
- Dépenses en capital	4 283 377 173	euros
- Dépenses pour compte de tiers.....	11 421 751 645	euros
- Dépenses des opérations financières	1 852 606 296	euros

Chapitre 2 – Dispositions fiscales

Art. 2. Prorogation des lois établissant les impôts

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 2025 sont recouvrés pendant l'exercice 2026 d'après les lois qui en règlent l'assiette, les taux ou tarifs et la perception sous réserve des dispositions de l'article 3.

Art. 3. Modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu

La loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu est modifiée comme suit :

1° À l'article 102, alinéa 6, le tableau des coefficients de réévaluation est remplacé par le tableau ci-après :

Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient	Année	Coefficient
1918 et antérieures	206,57	1951	8,38	1985	2,24	2019	1,16
		1952	8,24	1986	2,23	2020	1,15
1919	93,90	1953	8,25	1987	2,23	2021	1,12
1920	50,26	1954	8,17	1988	2,20	2022	1,06
1921	51,43	1955	8,18	1989	2,13	2023	1,02
1922	55,20	1956	8,14	1990	2,05	2024 et postérieures	1,00
1923	46,66	1957	7,78	1991	1,99		
1924	41,55	1958	7,73	1992	1,93		
1925	39,71	1959	7,70	1993	1,86		
1926	33,51	1960	7,68	1994	1,82		
1927	26,55	1961	7,63	1995	1,79		
1928	25,47	1962	7,56	1996	1,76		
1929	23,71	1963	7,35	1997	1,74		
1930	23,29	1964	7,13	1998	1,72		
1931	25,97	1965	6,90	1999	1,70		
1932	29,91	1966	6,72	2000	1,65		
1933	30,07	1967	6,56	2001	1,61		
1934	31,25	1968	6,36	2002	1,58		
1935	31,83	1969	6,22	2003	1,55		
1936	31,66	1970	5,95	2004	1,51		
1937	29,99	1971	5,68	2005	1,48		
1938	29,15	1972	5,40	2006	1,44		
1939	29,24	1973	5,09	2007	1,41		
1940	26,89	1974	4,65	2008	1,36		
1941	17,34	1975	4,20	2009	1,36		
1942	17,34	1976	3,82	2010	1,33		
1943	17,34	1977	3,58	2011	1,28		
1944	17,34	1978	3,47	2012	1,25		
1945	13,82	1979	3,32	2013	1,23		
1946	10,97	1980	3,13	2014	1,22		
1947	10,55	1981	2,89	2015	1,22		
1948	9,88	1982	2,65	2016	1,22		
1949	9,38	1983	2,43	2017	1,19		
1950	9,05	1984	2,30	2018	1,18		

2° À l'article 152*ter*, alinéa 2, deuxième phrase, les termes « 192 euros » sont remplacés par les termes « 216 euros » et les termes « [192 – (bénéfice net – 40.000) x 0,0048] » sont remplacés par les termes « [216 – (bénéfice net – 40.000) x 0,0054] ».

3° À l'article 154*quater*, alinéa 2, deuxième phrase, les termes « 192 euros » sont remplacés par les termes « 216 euros » et les termes « [192 – (salaire brut – 40.000) x 0,0048] » sont remplacés par les termes « [216 – (salaire brut – 40.000) x 0,0054] ».

4° À l'article 154*quinquies*, alinéa 2, deuxième phrase, les termes « 192 euros » sont remplacés par les termes « 216 euros » et les termes « [192 – (pension ou rente brute – 40.000) x 0,0048] » sont remplacés par les termes « [216 – (pension ou rente brute – 40.000) x 0,0054] ».

Art. 4. Modification de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

La loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau est modifiée comme suit :

1° L'article 15, paragraphe 3 est remplacé par la disposition suivante :

« La taxe est fixée à 0,158 euro par mètre cube, sauf pour les prélèvements ne dépassant pas le volume de 200 mètres cubes par an, pour lesquels elle est fixée au montant forfaitaire de 31,6 euros par an. ».

2° À l'article 16, paragraphe 2, la dernière phrase est remplacée par la phrase suivante :

« À partir du 1er janvier 2026, la taxe par unité de charge polluante, ci-après dénommée « taxe unitaire », des eaux rejetées est fixée à 1,58 euro. »

Art. 5. Modification de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques

L'article 1er de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques est modifié comme suit :

1° Au paragraphe 1er sont apportées les modifications suivantes :

a) L'alinéa 1er est modifié comme suit :

i) Les termes «, de carburants renouvelables d'origine non biologique ou d'électricité renouvelable, » sont insérés entre les termes « biocarburants » et « au sens de la directive (UE) 2018/2001 » ;

ii) Les termes « et de ses actes délégués, » sont insérés entre les termes « de l'énergie produite à partir de sources renouvelables » et « qui respectent les critères de durabilité y prévus » ;

iii) Les chiffres « 8,80% » sont remplacés par les chiffres « 9,00% » ;

iv) Les termes « dès que cette dernière est complètement accessible » sont supprimés ;

b) L'alinéa 2 est modifié comme suit :

i) Les termes « les biocarburants » sont remplacés par les termes « l'essence et le gasoil routier » ;

ii) Les termes « 1,1% de matières premières énumérées à l'annexe IX, partie A » sont remplacés par les termes « 1,5% de biocarburants avancés au sens » ;

c) À l'alinéa 5, les chiffres « 8,80% » sont remplacés par les chiffres « 9,00% » ;

2° Au paragraphe 1*bis* sont apportées les modifications suivantes :

a) À l'alinéa 1er, les termes « 2023/2413 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 modifiant la directive (UE) 2018/2001, le règlement (UE) 2018/1999 et la directive 98/70/CE en ce qui concerne la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, » sont remplacés par les termes « 2018/2001 précitée et de ses actes délégués » ;

b) L'alinéa 2 est modifié comme suit :

i) Les termes « consommation » sont remplacés par les termes « fourniture » ;

ii) Il est ajouté in fine la phrase : « Pour le mécanisme de crédits, les crédits exprimés en kilowattheures sont convertis en gigajoules. » ;

3° Au paragraphe 3, les termes « de carburants renouvelables d'origine non biologique ou d'électricité renouvelable » sont insérés entre les termes « biocarburants » et « qui aurait dû être utilisée ».

Chapitre 3 – Dispositions relatives au logement

Art. 6. Modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement »

La loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement » est modifiée comme suit :

À l'article 24, les termes « deux cent cinquante » sont remplacés par les termes « cinq cents ».

Art. 7. Modification de la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable

L'article 14 de la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable est modifié comme suit :

1° Le paragraphe 2 est modifié comme suit :

a) À l'alinéa 2, les chiffres « 900 » sont remplacés par les chiffres « 1886 » ;

b) À l'alinéa 3, les chiffres « 450 » sont remplacés par les chiffres « 943 » ;

2° Le paragraphe 4 est modifié comme suit :

a) Au point 1° :

i) Les chiffres « 1300 » sont remplacés par les chiffres « 2300 » ;

ii) Les chiffres « 650 » sont remplacés par les chiffres « 1150 » ;

b) Au point 2°, les chiffres « 1300 » sont remplacés par les chiffres « 2300 ».

Chapitre 4 – Dispositions concernant le budget des dépenses

Art. 8. Crédits pour rémunérations et pensions

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice. Dans les limites définies par l'article 9 de la présente loi et par dérogation aux articles 17, paragraphe 5, et 66, de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, le ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions peut dépasser les crédits en relation avec les rémunérations principales des agents de l'État à charge du budget des dépenses courantes sans autorisation préalable du ministre ayant le Budget dans ses attributions.

Art. 9. Nouveaux engagements de personnel

(1) Au cours de l'année 2026, le Gouvernement est autorisé à procéder au remplacement du titulaire d'un emploi vacant dans la limite de l'effectif total autorisé.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend les fonctionnaires, les employés et les salariés occupés à titre permanent et à tâche complète ou partielle au service de l'État à la date du 31 décembre 2025. Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2026 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux paragraphes 1er et 2, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2026 :

1° à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'État ainsi que dans les différents ordres d'enseignement dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 1 599,75 unités.

2° aux engagements de personnel pour les besoins des services de l'État reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée puisse être supérieure à six mois ;

3° au remplacement à titre définitif des agents de l'État bénéficiant du régime de la préretraite ;
4° à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'État dans la limite de 20 unités ;

5° dans la limite de 55 unités :

a) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'État disposant de la qualité de salarié handicapé telle que définie par l'article L. 561-1 du Code du travail ;

b) à des réintégrations à tâche complète ou dans le cadre d'un service à temps partiel d'agents qui ne sont plus sujets à des infirmités qui les mettraient hors d'état de continuer leur service à un degré de tâche déterminé par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 25 mars 2015 instituant un régime de pension spécial transitoire pour les fonctionnaires de l'État et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois et la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'État et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois ;

c) à des réaffectations d'agents de l'État reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 25 mars 2015 instituant un régime de pension spécial transitoire pour les fonctionnaires de l'État et des communes, ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, et la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'État et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois ;

d) à des reclassements internes et externes d'employés et salariés à la suite d'une décision de la Commission mixte prévue à l'article L. 552-1 du Code du travail ;

e) à des déplacements d'agents de l'État prononcés par le Conseil de discipline, conformément à l'article 47, point 4, de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;

f) à des réintégrations de fonctionnaires et employés de l'État à la suite de l'arrivée à terme d'un congé sans traitement ou d'un service à temps partiel à durée déterminée, conformément aux articles 30 et 31 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;

g) à des réaffectations d'agents de l'État préconisées à titre de mesure préventive pour faire cesser un comportement de harcèlement.

(4) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'État, y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier ministre, sur la base du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 portant
a) allocation d'une indemnité aux fonctionnaires et employés de l'État ;
b) uniformisation du supplément familial ;
c) allocation d'un supplément aux pensionnaires ;
d) adaptation intégrale des traitements, indemnités et pensions au nombre-indice.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre groupes de traitements, d'indemnités et de salaires ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'État, la décision visée à l'alinéa 1er incombe au Gouvernement en conseil. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la Commission des pensions ou à titre de sanction. Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'État, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas 1er à 3, le Gouvernement en conseil peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa 1er, autoriser le ministre ayant l'Éducation nationale, l'Enfance et la Jeunesse dans ses attributions, le ministre ayant la Recherche et l'Enseignement supérieur dans ses attributions et le ministre ayant la Famille, les Solidarités, le Vivre ensemble et l'Accueil dans ses attributions, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas trois mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles.

Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et psycho-social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier ministre, qui le transmet à la commission spéciale visée à l'alinéa 1er.

(5) La participation de l'État aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 404 du Code de la sécurité sociale, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'État, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les ministres compétents, sur avis de la commission spéciale visée au paragraphe 4, alinéa 1er.

Art. 10. Recrutement d'employés ressortissants de pays tiers auprès des administrations de l'État

(1) Peuvent être autorisés pour 2026, en cas de nécessité de service dûment motivée, par le Gouvernement en conseil et sur le vu de l'avis préalable de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 portant a) allocation d'une indemnité aux fonctionnaires et employés de l'État, b) uniformisation du supplément familial, c) allocation d'un supplément aux pensionnaires, d) adaptation intégrale des traitements, indemnités et pensions au nombre-indice, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un État membre de l'Union européenne :

Administration	Effectif
I. Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse :	
Enseignement fondamental ainsi que l'enseignement secondaire classique et général	65
Service de l'intégration et de l'accueil scolaires	50
Autres services	20
II. Ministère des affaires étrangères et européennes, de la défense, de la coopération et du commerce extérieur :	
Représentations diplomatiques et bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise	60
Représentations économiques	16
III. Autres services :	20

Les recrutements prévus au présent paragraphe sont inclus dans les renforcements de personnel prévus à l'article 9, paragraphe 3, point 1°, de la présente loi.

(2) Le recrutement du personnel visé au paragraphe 1er ne peut se faire qu'après publication des postes vacants par voie électronique ou par toute autre voie appropriée.
Le personnel visé au paragraphe 1er est engagé sous le régime de l'employé de l'État, par dérogation à l'article 3, paragraphe 1er, lettres a) et e), de la loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'État.

Par dérogation à l'alinéa 2 du présent paragraphe, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, consulaires et économiques et des bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise à l'étranger est fixé par le droit du travail local du pays d'accréditation.

Art. 11. Dispositions concernant le Ministère de la famille, des solidarités, du vivre ensemble et de l'accueil

Par dérogation aux lois et règlements en vigueur, et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 9, paragraphe 5, le Fonds national de solidarité ne peut engager ou régler des frais de fonctionnement imputables à l'exercice 2026 et excédant les crédits budgétaires prévus au titre de la participation de l'État à ces dépenses, qu'avec l'autorisation préalable des membres du Gouvernement compétents, après avis du ministre ayant les Finances dans ses attributions. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que pour des dépenses urgentes, dont le report risquerait de compromettre la continuité des services en question.

Chapitre 5 – Dispositions sur la comptabilité de l'État

Art. 12. Modification de la loi modifiée relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire

La loi modifiée relative à la gestion, à l'accès, à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et à la régulation du marché ferroviaire est modifiée comme suit :

1° L'article 12 est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 12.
Les dépenses engendrées par ces participations sont imputées sur les crédits du budget des dépenses en capital du ministre ayant la Mobilité et les Travaux publics dans ses attributions. » ;

2° L'article 13 est abrogé.

Art. 13. Modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État

La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État est modifiée comme suit :

1° L'article 3 est modifié comme suit :

a) Au paragraphe 1er, les mots « pour ordre » sont remplacés par les mots « pour compte de tiers » ;

b) Le paragraphe 2 est remplacé par la disposition suivante :
« (2) Les dépenses courantes et les dépenses en capital, les recettes courantes et les recettes en capital, ainsi que les recettes pour compte de tiers et les dépenses pour compte de tiers sont regroupées sous des titres distincts. »

2° L'article 78 est abrogé.

Art. 14. Constitution de services de l'État à gestion séparée

Les administrations suivantes sont constituées services de l'État à gestion séparée :

I. Administrations dépendant du Ministère de la culture :
- Archives nationales du Luxembourg ;
- Bibliothèque nationale du Luxembourg ;
- Centre national de l'audiovisuel ;
- Centre national de littérature ;
- Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art ;
- Musée national d'histoire naturelle.

II. Administrations dépendant du Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse :
- Atert Lycée Réiden ;
- Athénée de Luxembourg ;
- Bouneweger Lycée ;
- Centre pour le développement des apprentissages ;
- Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives ;
- Centre pour le développement des compétences relatives à la vue ;
- Centre de gestion informatique de l'éducation ;
- École de commerce et de gestion - School of business and management ;
- École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ;
- École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette ;
- École internationale Gaston Thorn ;
- École internationale Mersch Anne Beffort ;
- École internationale de Mondorf-les-Bains ;
- École nationale pour adultes ;
- École nationale de Santé du Luxembourg ;
- Eis Schoul - École primaire de recherche basée sur la pédagogie inclusive ;
- Institut de formation de l'Éducation nationale ;
- Institut national des langues Luxembourg ;
- Lënster Lycée International School ;
- Lycée Aline Mayrisch ;
- Lycée des Arts et Métiers ;
- Lycée Bel-Val ;
- Lycée Classique de Diekirch ;
- Lycée Classique d'Echternach ;
- Lycée Edward Steichen Clervaux ;
- Lycée Ermesinde ;
- Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette ;
- Lycée de Garçons de Luxembourg ;
- Lycée Guillaume Kroll ;
- Lycée Hubert Clément ;
- Lycée Josy Barthel Mamer ;
- Lycée Mathias Adam ;
- Lycée / International School Michel Lucius ;
- Lycée Michel Rodange ;
- Lycée Nic-Biever ;
- Lycée du Nord ;
- Lycée Robert Schuman ;
- Lycée Technique Agricole ;
- Lycée Technique du Centre ;

- Lycée Technique d'Ettelbruck ;
- Lycée Technique de Lallange ;
- Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales ;
- Maacher Lycée ;
- Nordstad-Lycée ;
- Restopolis ;
- Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques ;
- Service de la formation des adultes ;
- Service de la formation professionnelle ;
- Service national de la jeunesse ;
- Sportlycée.

III. Administration dépendant du Ministère de l'économie :
- Commissariat aux affaires maritimes.

IV. Administration dépendant du Ministère des sports :
- Institut national de l'activité physique et des sports ;
- Institut national des sports.

V. Administration dépendant du Ministère de la digitalisation :
- Centre des technologies de l'information de l'État.

VI. Administration dépendant du Ministère du travail :
- Agence pour le développement de l'emploi.

VII. Administration dépendant du Ministère de la justice :
- Bureau de gestion des avoirs.

Art. 15. Indemnités pour pertes de caisse

Le ministre ayant les Finances dans ses attributions peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses courantes, accorder aux comptables de l'État des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

Art. 16. Avances – Marchés à caractère militaire

La limite de 40 pour cent, prévue à l'article 46, alinéa 3, de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

Chapitre 6 – Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 17. Apprentis placés auprès de l'État et des établissements publics

Les indemnités d'apprentissage et les primes associées aux apprentis placés auprès de l'État et des établissements publics sont à la charge du Fonds pour l'emploi.

Art. 18. Mesures concernant les emplois d'insertion pour les chômeurs de longue durée

Le nombre maximal de nouveaux emplois d'insertion, prévu à l'article L. 541-5 du Code du travail, est fixé à 400 nouveaux emplois pour l'année 2026.

Chapitre 7 – Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 19. Modification de la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999

À l'article 50 de la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999, le paragraphe 4 est remplacé comme suit :

« (4) Dispositions concernant les frais d'études et lignes de crédit :

Pour l'exercice 2026, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge du fonds la participation de l'État aux frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation, du dossier du projet de loi ainsi que les intérêts débiteurs des lignes de crédit, concernant :

- le projet de construction d'une structure d'hébergement pour personnes âgées à Steinfort ;
- le projet de construction d'une structure d'hébergement pour personnes âgées à Bertrange ;
- le projet de construction d'une structure d'hébergement pour personnes âgées à Bofferdange ;
- le projet de construction d'une structure d'hébergement pour personnes âgées à Vianden ;
- le projet de construction d'une structure d'hébergement pour personnes âgées à Echternach.

Par projet, les dépenses pour frais d'études et lignes de crédit ne peuvent pas dépasser le montant du plafond fixé à l'article 80, paragraphe 1er, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État. »

Art. 20. Dispositions concernant les fonds d'investissements publics – Projets de construction

(1) Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets figurant à l'annexe II. Le Gouvernement est également autorisé à réaliser l'ensemble desdits projets et à procéder, de cas en cas, par voie d'arrêté grand-ducal à leur déclaration d'utilité publique.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent excéder les montants fixés pour chaque projet dans le tableau figurant à l'annexe II, sans préjudice des incidences des hausses légales susceptibles d'intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Art. 21. Dispositions concernant les fonds d'investissements publics – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier du projet de loi, concernant les projets de construction énumérés à l'annexe III.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant du plafond fixé conformément à l'article 80, paragraphe 1er, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Art. 22. Dispositions concernant le Fonds du rail – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds du rail les frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier du projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés à l'annexe IV, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets énumérés à l'annexe IV que l'ensemble du réseau ferré existant.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant du plafond fixé conformément à l'article 80, paragraphe 1er, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Art. 23. Dispositions concernant le Fonds des routes – Projets de construction

Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des routes les dépenses d'investissement relatives aux projets figurant à l'annexe V. Le Gouvernement est également autorisé à réaliser l'ensemble desdits projets et à procéder, de cas en cas, par voie d'arrêté grand-ducal à leur déclaration d'utilité publique.

Art. 24. Dispositions concernant le Fonds des routes – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier du projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés à l'annexe VI, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets à l'annexe VI que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant du plafond fixé conformément à l'article 80, paragraphe 1er, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Art. 25. Dispositions concernant le Fonds pour la gestion de l'eau – Frais d'études

(1) Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds pour la gestion de l'eau la participation de l'État aux frais d'études, de la relation coût-efficacité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'étude préalable avec la comparaison de variantes, du projet détaillé, des dossiers d'autorisation ainsi que du dossier du projet de loi des projets d'infrastructures, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que la participation de l'État relative aux frais d'études des évaluations des incidences sur l'environnement (EIE), les frais des études olfactives, géotechniques, des études de bruit, de protection de la nature et de l'étude relative à la gestion de projets concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant du plafond fixé conformément à l'article 80, paragraphe 1er, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État. Le taux de la participation de l'État aux frais d'études est le même qui est applicable au projet énuméré ci-dessous :

- Travaux d'agrandissement et de modernisation y inclus d'une 4e étape épuratoire (élimination de micropolluants) de la station d'épuration de Pétange du Syndicat intercommunal SIACH ;
- Mise en œuvre d'une solution de rechange d'envergure pour la production d'eau potable ;
- Mise en œuvre d'une solution nationale pour les boues d'épuration.

Art. 26. Fonds pour la protection de l'environnement – Frais d'études pour la mise en œuvre de l'action SuperDrecksKëscht au-delà de l'année 2028

(1) Au cours de l'exercice 2026, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds pour la protection de l'environnement, les frais d'études, de la relation coût-efficacité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'étude préalable avec la comparaison de variantes, du projet détaillé, des dossiers d'autorisation ainsi que du dossier du projet de loi relatif à la mise en œuvre de l'action SuperDrecksKëscht, ainsi que les frais d'études des incidences sur l'environnement (EIE), les frais des études olfactives, géotechniques , des études de bruit, de protection de la nature et de l'étude relative à la gestion de projet concernant l'action SuperDrecksKëscht au-delà de l'année 2028.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser le montant du plafond fixé à l'article 80, paragraphe 1er, lettre d), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Chapitre 8 – Dispositions concernant la Sécurité sociale et la Santé

Art. 27. Modification du Code de la sécurité sociale

Le Code de la sécurité sociale est modifié comme suit :

1° Après l'article 39, il est inséré un intitulé libellé comme suit :

« Participation forfaitaire de l'État au financement de l'assurance maladie-maternité »

2° L'article 40 est rétabli dans la teneur suivante :

« Art. 40.
L'État participe annuellement au financement de l'assurance maladie-maternité à hauteur de 59 millions d'euros pour les années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030. »

Chapitre 9 – Dispositions diverses

Art. 28. Modification de la loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire

La loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire est modifiée comme suit :

À l'article 2, il est inséré, après le point b), un point c) libellé comme suit :

« c) des recettes, remboursements, contributions ou participations financières versés par des États partenaires, l'Union européenne, des organisations internationales ou tout autre tiers. Les sommes en question sont portées directement en recettes au fonds. »

Art. 29. Modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse

La loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse est modifiée comme suit :

1° À l'article 26, point 1°, deuxième tiret, les mots « six » sont remplacés par les mots « sept » ;

2° À l'article 38*bis*, paragraphe 2, deuxième phrase, les mots « six » sont remplacés par les mots « sept ».

Art. 30. Modification de la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques

La loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques est modifiée comme suit :

1° À l'article 3, paragraphe 5 :

a) Au troisième tiret, après les mots « finances publiques des administrations publiques », sont insérés les mots « et la croissance durable et inclusive » ;

b) Le quatrième tiret est remplacé par le texte suivant :

« – une évaluation de l'effet que, à la lumière de leur impact direct à moyen et à long terme sur les finances des administrations publiques, les politiques envisagées sont susceptibles d'avoir sur la soutenabilité à moyen et à long terme des finances publiques ainsi que sur la croissance durable et inclusive, en tenant compte des risques macrobudgétaires dus au changement climatique, de leur impact sur l'environnement et de leurs effets distributifs ; » ;

c) Après le quatrième tiret, il est inséré trois tirets nouveaux libellés comme suit :

« – des informations pertinentes sur les engagements conditionnels susceptibles d'avoir un impact élevé sur les budgets publics, y compris les garanties publiques, les prêts improductifs et les passifs découlant de l'activité d'entreprises publiques, y compris leur étendue ;
– des informations sur les engagements conditionnels et, le cas échéant, des coûts de chocs liés aux catastrophes et au climat ;
– des informations sur les participations des administrations publiques au capital de sociétés privées et publiques pour des montants économiquement significatifs. »au capital de sociétés privées et publiques pour des montants économiquement significatifs. »

2° À l'article 7 :

a) Au paragraphe 1er, la première phrase est remplacée par la phrase suivante :

« Il est instauré un organisme indépendant au sens de l'article 8bis de la directive 2011/85/UE du Conseil du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres, tel qu'introduit par la directive (UE) 2024/1265 du 29 avril 2024, sous la dénomination « Conseil national des finances publiques », ci-après dénommé le « Conseil ». » ;

b) Au paragraphe 2, à la troisième phrase, après les mots « en toute neutralité et indépendance », sont insérés les mots « et ne reçoivent ni ne sollicitent d'instructions d'aucun organisme public ou privé ».

c) Au paragraphe 5, il est ajouté au début le texte suivant :

« Le Conseil est habilité à demander des informations économiques, financières et budgétaires auprès des organes, administrations et services de l'État, sans entraver la marche des services. Les informations ainsi obtenues ne peuvent être utilisées par le Conseil qu'aux fins de l'accomplissement de ses missions. »

d) Il est ajouté un paragraphe 8 libellé comme suit :
« (8) Le Conseil fait régulièrement l'objet d'évaluations externes réalisées par des évaluateurs indépendants. »

3° À l'article 8 :

a) Il est inséré un point d) libellé comme suit :

« d) évaluation de l'homogénéité, de la cohérence et de l'efficacité du cadre budgétaire national ; » ;

b) Il est inséré un point e) libellé comme suit :

« e) évaluation du plan budgétaire et structurel national à moyen terme, ci-après « PBSN » et des rapports d'avancements concernant le PBSN, y compris une évaluation de la conformité de la trajectoire des dépenses nettes avec les résultats budgétaires. »

c) L'alinéa 2 est complété in fine par les mots « et les présente au Gouvernement et à la Chambre des députés ».

Art. 31. Fonds spécial d'aides financières à l'exportation

Pour l'exercice 2026, par dérogation à l'article 37, paragraphe 1er, point 1°, de la loi modifiée du 4 décembre 2019 relative à l'Office du Ducroire Luxembourg, le Fonds spécial d'aides financières à l'exportation est alimenté par un prélèvement sur un crédit inscrit au budget du ministre ayant le Commerce extérieur dans ses attributions et qui est à comptabiliser dans la rubrique des recettes du fonds spécial.

Art. 32. Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme

Le ministre ayant le Trésor dans ses attributions est autorisé à émettre au cours de l'année 2026 des emprunts pour un montant global de 6 000 000 000 euros.

Chapitre 10 – Dispositions finales

Art. 33. Intitulé de citation

La référence à la présente loi se fait sous la forme suivante : « loi du xx décembre 2025 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2026 ».

Art. 34. Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1er janvier 2026, à l'exception de l'article 3, qui est applicable à partir de l'année d'imposition 2026.

Annexe 1
Tableaux budgétaires

Budget des recettes

CHAPITRE Ier

RECETTES COURANTES

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		64 — MINISTERE DES FINANCES			
		Administration des contributions directes (sections 64.00 à 64.04)			
		Section 64.00 — Impôts directs			
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités.....	3.301.858.390	3.160.000.000	3.430.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	248.526.976	237.849.462	258.172.043
37.002 (37.10)	13.90	Impôt minimum "Pilier 2".....	—	—	80.000.000
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	1.330.317.965	1.450.000.000	1.360.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires.....	6.516.601.988	6.840.000.000	7.180.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.129.977	1.500.000	1.500.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	608.812.755	643.189.655	662.586.207
37.014 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants	6.327.540	7.500.000	8.000.000
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux...	1.061.005.834	850.000.000	880.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune	1.101.913.920	1.230.000.000	1.040.000.000
37.023 (26.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	26.221.900	27.000.000	28.000.000
37.024 (38.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues.....	9.463.363	11.500.000	12.000.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	77.759.392	76.000.000	77.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts.....	163.080.852	160.000.000	130.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
37.027 (37.00)	13.90	Contributions de crise	622	—	—
37.028 (37.00)	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire	9.530	100	100
37.029 (37.00)	13.60	Prélèvement immobilier	2.321.093	7.600.000	7.600.000
		Total de la section 64.00	14.455.352.097	14.702.139.217	15.154.858.350
		Section 64.01 — Impôts indirects			
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	—	100	100
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	20.210.579	20.000.000	24.000.000
		Total de la section 64.01	20.210.579	20.000.100	24.000.100
		Section 64.02 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances			
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	—	190.000	190.000
16.070 (16.00)	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers	416.000	300.000	400.000
36.100 (16.00)	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale	184.770	230.000	230.000
36.101 (36.09)	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique	127.808	90.000	100.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation	19.200	23.100	23.700
38.040 (38.50)	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	—	100	100
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	—	100	100
		Total de la section 64.02	747.778	833.300	943.900
		Section 64.03 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat			
28.001 (36.02)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du contrat du 18 novembre 2015 entre l'Etat et la SEO	4.590.588	2.000.000	2.000.000

64.03 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
28.003 (16.00)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	30.359	1.500.000	1.500.000
28.005 (28.10)	13.90	Redevances à payer par les sociétés des satellites	—	50.000	50.000
		Total de la section 64.03	4.620.947	3.550.000	3.550.000
		Section 64.04 — Remboursements de dépenses			
10.010 (10.00)	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées	1.070.485	1.000.000	1.000.000
11.350 (11.00)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	469.092	600.000	600.000
12.090 (12.21)	13.90	Ecostart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	—	100	100
14.380 (38.00)	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	240.648	300.000	300.000
		Total de la section 64.04	1.780.225	1.900.100	1.900.100
		Administration des douanes et des accises			
		Section 64.05 — Douanes et accises			
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	138.378	35.000	35.000
28.000 (36.02)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.198.553	1.100.000	1.100.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	1.184.924.809	1.179.961.969	1.300.560.195
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	152.077.523	149.102.906	136.163.086
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	426.262.515	515.502.580	610.003.800
36.013 (36.02)	13.60	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	57.347.804	59.400.000	59.400.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	1.626.252	2.400.000	2.400.000
36.015 (36.02)	13.60	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	115.979.882	116.411.124	113.112.824
36.016 (36.02)	13.60	Produit de la contribution spéciale à l'assurance-dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	1.705.852	2.000.000	2.000.000
36.018 (36.02)	13.90	Produit de la contribution taxe CO2	258.456.811	286.180.558	291.904.324
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	68.834.365	68.000.000	68.000.000
36.021 (16.00)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	15.727.769	16.000.000	16.000.000
36.022 (37.00)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	148.474	150.000	150.000
36.023 (36.02)	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	3.900.364	3.761.600	3.871.600
36.024 (36.02)	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	13.465	50.000	50.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets	512.268	600.000	600.000
36.071 (26.00)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	1.072	50.000	50.000
38.000 (16.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	110.193	50.000	50.000
38.050 (38.00)	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	25.365	20.000	20.000
39.001 (16.11)	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	4.848.509	5.000.000	5.000.000
		Total de la section 64.05	2.293.840.223	2.405.775.737	2.610.470.829
		Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (sections 64.06 à 64.09)			
		Section 64.06 — Impôts, droits et taxes			
16.010 (16.11)	12.40	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne	13.951.338	14.436.800	17.671.300

64.06 — Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
16.011 (16.11)	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	68.270	90.000	90.000
16.012 (16.11)	12.40	Refacturation de frais divers par l'Administration de la navigation aérienne	—	15.000	15.000
16.060 (16.13)	12.40	Quote-part EUROCONTROL des redevances pour services en route de la circulation aérienne	3.554.212	3.817.827	4.471.100
16.061 (16.13)	12.40	Quote-part de l'Administration de la navigation aérienne des redevances pour services en route de la circulation aérienne	7.157.699	7.688.583	9.611.100
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	5.841.075.122	6.117.000.000	6.324.000.000
36.030 (36.05)	13.60	Droits d'hypothèques	32.815.922	49.000.000	48.500.000
36.031 (36.05)	13.60	Hypothèques: salaires	885.700	1.175.000	1.175.000
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	1.289.776.288	1.349.000.000	1.374.000.000
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement	186.807.291	255.400.000	289.900.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances	81.045.124	92.300.000	87.900.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	720.796	750.000	750.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	11.710	8.750	11.000
38.041 (16.00)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe .	7.950	9.000	9.000
38.050 (37.00)	13.60	Droits de timbre	20.651.834	20.100.000	22.600.000
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités provenant de la gestion des brevets d'invention	2.429.536	2.300.000	2.750.000
39.011 (39.20)	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale et de l'équipage	4.400	43.000	31.000
		Total de la section 64.06	7.480.963.192	7.913.133.960	8.183.484.500
		Section 64.07 — Recettes domaniales			
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.675.578	1.691.000	1.745.000

64.07 — Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	96.153.412	81.916.000	79.678.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	549.723	516.000	537.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	2.353.105	2.481.000	1.696.000
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole	53.488	60.000	50.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	4.947.557	5.156.000	5.113.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	1.323.253	1.351.000	1.351.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	2.191.477	1.660.000	1.900.000
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	—	100	100
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	39.731	38.950	47.000
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	—	15.000	10.000
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	—	1.200.000	720.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	331.010	144.700	145.200
28.021 (28.30)	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial	91.442	100.000	105.000
28.022 (28.30)	13.90	Domaine de l'Etat: vente de gibier	—	10.000	10.000
		Total de la section 64.07	109.709.776	96.339.750	93.107.300
		Section 64.08 — Recettes d'exploitation et autres			
12.320 (16.12)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	15.140	100.000	100.000
12.321 (16.12)	13.90	Taxes, amendes, redevances liées au contrôle de la chaîne alimentaire	52.170	125.000	50.000

64.08 — Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.322 (16.12)	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament	1.450	2.500	2.500
12.323 (16.12)	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé	401.596	400.000	400.000
12.360 (16.12)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	11.843	11.500	12.000
12.361 (16.12)	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture	68.732	115.000	100.000
12.380 (16.12)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	791.706	800.000	800.000
16.000 (16.20)	13.90	Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire	27.686.453	17.000.000	18.000.000
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	4.680.440	3.100.000	5.000.000
16.070 (16.00)	13.90	Recettes en relation avec la vente de publications par l'Institut national de recherche archéologique	—	25.000	3.050
16.071 (16.00)	13.90	Recettes en relation avec la vente de publications par le Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch	—	110.000	100.000
16.072 (16.00)	13.90	Réalisation de mesures par le service d'analyses radiologiques de la radioprotection	9.350	15.000	15.000
16.074 (16.00)	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs).	13.601	50.000	50.000
16.075 (16.00)	13.90	Régime de taxation des autorisations	138.400	140.000	140.000
16.076 (36.02)	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	5.884.836	6.000.000	6.000.000
16.077 (16.00)	05.30	Taxes dans le cadre des demandes d'autorisation en vue de la réalisation d'essais cliniques, d'études ou d'expérimentation cliniques	26.750	25.000	25.000
16.078 (36.02)	07.40	Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées	13.391.795	9.000.000	11.379.310
28.000 (28.10)	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 2011 relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	2.598.525	2.023.000	3.138.411

64.08 — Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.001 (33.00)	13.90	Remboursement par les ateliers d'insertion professionnelle des montants perçus en trop de la part du Ministère du Travail suite aux remboursements de la mutualité des caisses luxembourgeoises	—	1.000.000	1.000.000
36.100 (38.10)	13.60	Droits en sus et amendes	10.302.119	12.500.000	12.500.000
36.101 (16.00)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	52.525	75.000	75.000
38.000 (16.00)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.216.039	1.500.000	1.500.000
38.001 (16.00)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	435.056	325.000	325.000
38.003 (16.00)	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	2.876.650	4.000.000	3.000.000
38.006 (16.00)	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	4.504.556	2.000.000	2.000.000
38.007 (38.10)	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	191.740	212.000	287.220
38.050 (16.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	204.781	150.000	200.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	38.042.221	42.800.000	41.900.000
38.052 (34.40)	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	124.584	90.000	90.000
38.053 (38.00)	03.00	Produit des avertissements taxés dus dans le cadre d'infractions contre la loi sur les forêts	—	7.500	500
38.054 (16.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	7.196.485	1.000.000	1.000.000
39.020 (39.30)	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères	1.826.450	4.000.000	3.000.000
		Total de la section 64.08	122.745.993	108.701.500	112.192.991
		Section 64.09 — Remboursements			
12.380 (12.30)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	36.542	35.000	35.000

64.09 — Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.381 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	—	10.000	10.000
14.380 (38.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.486.708	1.650.000	1.650.000
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	21.151	15.000	15.000
		Total de la section 64.09	1.544.401	1.710.000	1.710.000
		Total du département 64	24.491.515.211	25.254.083.664	26.186.218.070

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	1.070.485	1.000.000	1.000.000
-11	Remboursement de dépenses de personnel	469.092	600.000	600.000
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1.379.179	1.599.100	1.509.600
-14	Remboursement de dépenses de réparation et d'entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.727.356	1.950.000	1.950.000
16	Vente de biens non durables et de services	186.404.846	156.923.260	165.322.960
17	Vente de biens militaires durables	—	—	—
28	Autres produits du patrimoine	8.840.477	8.127.700	8.768.611
-33	Libellé manquant à spécifier	—	1.000.000	1.000.000
36	Impôts indirects et prélèvements	9.751.523.269	10.297.090.837	10.767.395.929
37	Impôts directs	14.455.352.097	14.702.139.217	15.154.858.350
38	Autres transferts de revenus	75.639.515	72.310.550	73.031.620
39	Transferts de revenus de l'étranger	9.108.895	11.343.000	10.781.000
Total		24.491.515.211	25.254.083.664	26.186.218.070

65.00 — Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR			
		Trésorerie de l'Etat (sections 65.00 à 65.08)			
		Section 65.00 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes			
11.300 (48.22)	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	2.525.766	2.560.000	2.653.766
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage.....	7.909.244	8.500.000	8.500.000
11.302 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat.....	3.136.173	2.000.000	2.907.671
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	735.384	110.000	400.000
12.301 (48.22)	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC.....	—	100	—
26.000 (26.20)	13.10	Intérêts payés par les syndicats de communes sur prêts liés au rachat de terrains et halls.....	—	100	—
		Total de la section 65.00	14.306.567	13.170.200	14.461.437
		Section 65.01 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale			
11.353 (47.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	—	1.700	100
42.000 (11.00)	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension	—	100	100
42.001 (42.00)	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie ..	—	100	100

65.01 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
42.002 (42.00)	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat	8.369.826	850.000	100
42.003 (42.00)	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur la contribution versée par l'Etat	—	100	100
42.004 (67.00)	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat	5.673.434	100	100
		Total de la section 65.01	14.043.260	852.100	600
		Section 65.02 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics			
11.300 (48.22)	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	126.583	126.000	130.560
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	71.127	85.000	80.000
11.321 (11.00)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	—	100	—
11.323 (11.00)	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat	12.228.092	14.500.000	12.830.634
42.310 (38.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	218.444	200.000	125.000
		Total de la section 65.02	12.644.246	14.911.100	13.166.194
		Section 65.03 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières			
10.320 (16.00)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	296.371	215.000	250.000
11.320 (16.00)	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	33.218	35.000	34.000
11.330 (11.00)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	190.061	170.000	190.000

65.03 — Remboursements versés par les sociétés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.340 (11.00)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	—	41.500	41.000
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	3.067	35.000	10.000
38.000 (16.00)	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit	560.810	532.100	670.000
38.001 (42.00)	13.90	Remboursements dans le cadre de l'accord tripartite du 7 mars 2023 – mesure Mutualité des employeurs	61.335	100	100
38.003 (16.00)	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes	242.090	355.000	250.000
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	—	100	100
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques	86.780	100	100
38.012 (38.10)	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public	—	1.000.000	500.000
38.013 (51.12)	13.90	Remboursement d'aides étatiques versés par le Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises	—	100	—
38.014 (38.20)	13.90	Recettes provenant de la mise en œuvre du droit de la consommation	—	100	100
		Total de la section 65.03	1.473.732	2.384.100	1.945.400
		Section 65.04 — Recettes versées par les comptables extraordinaires			
10.011 (16.12)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	9.385.714	2.000.000	—
16.000 (16.20)	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	—	1.250.000	100
16.010 (16.11)	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs	—	100	—
16.020 (16.12)	13.90	Administration des transports publics: versement des recettes	449.558	480.000	536.770
16.040 (16.12)	06.32	Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (aitia) (anc. Maisons d'enfants de l'État) : versement des frais d'entretien recouvrés des pensionnaires	292.359	255.000	280.000

65.04 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
16.041 (16.12)	06.32	Recettes provenant de la participation des bénéficiaires de la protection internationale aux frais d'hébergement; recettes diverses.....	7.206.650	7.300.000	7.300.000
16.042 (16.12)	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	—	100	—
16.043 (16.12)	06.32	ONE (Office national de l'enfance) : versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance.....	2.039.738	1.320.000	1.636.822
16.050 (16.12)	10.10	Ministère de l'agriculture: versement des recettes et remboursements..	256.748	155.000	150.000
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	—	3.200	3.500
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.229.037	1.400.000	1.400.000
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes.....	—	110.000	—
16.056 (16.12)	13.90	Ministère de la Culture : versement des recettes	17.973	100	2.500
16.057 (16.12)	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat): recettes provenant de la production de cartes d'identité.....	950.355	850.000	970.000
16.058 (16.12)	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"): versement des recettes autres que des publications.....	—	100	—
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements.....	365.855	330.000	291.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements.....	198.554	135.000	200.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	1.869.960	2.626.594	2.719.000
		Détail:			
		1)) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 1.426.000			
		2)) Centre pénitentiaire de Givenich..... 70.000			
		3)) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff..... 1.223.000			
		Total..... 2.719.000			
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	200.948	175.000	200.000
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	—	44.000	55.000

65.04 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
16.075 (16.00)	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans	—	100	—
16.076 (16.00)	06.32	Centre de rétention: versement des recettes	57.536	65.000	58.000
16.079 (16.00)	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	636.238	600.000	625.000
16.080 (16.00)	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes	22.929	50.000	50.000
16.081 (16.00)	06.32	ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS	—	100	—
36.100 (16.00)	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire.....	—	100	—
36.101 (16.00)	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative	—	100	100
36.102 (36.09)	07.30	Environnement : recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.....	4.186.834	9.650.000	9.600.000
38.042 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	40.656	55.000	40.000
38.043 (38.50)	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire.....	377.802	155.000	200.000
38.044 (38.50)	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés	4.231.318	3.000.000	3.800.000
38.045 (38.50)	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers	1.462.337	1.440.000	1.480.000
38.046 (38.50)	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements.....	801.267	620.000	620.000
38.047 (38.50)	13.90	Département des Sports: versement des recettes.....	—	100	—
38.055 (16.00)	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	—	46.500	20.000

65.04 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements	650.111	355.000	—
		Total de la section 65.04	36.930.477	34.471.194	32.237.792
		Section 65.05 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé et de droit public			
28.010 (28.20)	13.90	Dividendes provenant des participations de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé et de droit public	388.347.062	393.000.000	407.000.000
		Total de la section 65.05	388.347.062	393.000.000	407.000.000
		Section 65.06 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux			
10.000 (39.40)	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	—	100	100
10.010 (39.40)	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale	104.962	510.000	100.000
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	39.319	150.000	35.000
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	507.051	100	250.000
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	8.440	25.000	30.000
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	494.231	295.000	300.000
11.361 (39.40)	13.90	Remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	898.623	700.000	635.000
12.300 (12.30)	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX	4.127.207	3.753.000	4.538.000
12.301 (12.30)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des projets de l'Observatoire National de la Santé	—	100	122.310

65.06 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.330 (12.30)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre du programme EU4Health	—	100	1.100.000
12.362 (39.10)	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative « Semaine européenne du Sport »	—	160.000	160.000
12.380 (39.40)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	—	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	—	100	100
16.045 (39.10)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	—	100	100
16.060 (16.13)	13.90	Participation de pays partenaires à des capacités liées à l'effort de la défense.....	—	100	100
39.000 (10.00)	13.90	Fonds social européen plus (FSE+) : concours financiers de l'Union européenne.....	—	—	6.000.000
39.001 (39.10)	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	—	680.000	100
39.002 (39.10)	13.90	Union Européenne: recettes provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (RRF).....	—	52.723.793	98.192.690
39.003 (59.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers.....	349.943	100	100
39.004 (39.10)	13.90	Union Européenne: subsides financiers liés aux coûts opérationnels d'EuRIS.....	—	—	10.666
39.005 (39.10)	13.90	Remboursements de la part de l'Union européenne au titre des ressources propres de cette union.....	5.779.613	100	100
39.006 (39.10)	13.90	Union Européenne: recettes provenant d'instruments budgétaires européens divers.....	347.200	100	100
39.008 (39.10)	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH).....	6.538	13.500	13.000
39.009 (39.10)	13.90	Remboursement par l'Union européenne pour la digitalisation de l'Administration des chemins de fer.....	—	800.000	1.658.243
39.010 (39.20)	13.90	Participation française au poste de modélisateur franco-luxembourgeois MMUST.....	—	—	67.000

65.06 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
39.011 (39.20)	13.90	Participation du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics à des programmes INTERREG	—	—	158.150
39.030 (39.40)	13.90	Remboursements reçus d'organisation internationales dans le cadre de la politique de défense	—	—	2.476.302
		Total de la section 65.06	12.663.127	59.811.393	115.847.261
		Section 65.07 — Recettes d'exploitation			
10.002 (57.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999 et du 30 mars 2022	4.159.316	10.000	10.000
10.003 (10.00)	13.90	Bureau de gestion des avoirs: recette provenant des biens confisqués échus à l'Etat	—	100	100
16.011 (16.00)	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique	50.000	80.500	100
26.009 (26.20)	13.90	Intérêts reçus sur prêts octroyés au secteur public	—	100	100
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts créditeurs sur avoirs en compte et dépôts à terme	102.275.030	75.000.000	65.000.000
26.011 (26.10)	13.90	Intérêts négatifs reçus en amont sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux	—	100	100
26.012 (26.10)	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: intérêts	527.950	100	100
38.000 (16.00)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de trésorerie	—	100	100
38.001 (38.10)	01.23	Rémunérations reçues sur garanties de l'Etat octroyées	1.581.540	75.000	1.250.000
		Total de la section 65.07	108.593.836	75.166.000	66.260.600
		Section 65.08 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat			
10.000 (12.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	14.498.973	3.000.000	5.000.000
10.001 (10.00)	13.90	Avocats: remboursements d'assistance judiciaire trop perçue	10.643	20.000	20.000

65.08 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
10.002 (34.00)	13.90	Ministère de la Justice: versement des recettes et remboursements	159.207	65.000	65.000
10.003 (39.00)	13.90	Recettes en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne.....	247.209	140.000	150.000
10.005 (10.00)	13.90	Remboursement des frais liés aux activités de l'autorité nationale de surveillance des prestataires de services de navigation aérienne.....	—	100	—
10.006 (10.00)	13.90	Remboursement des frais liés aux activités d'autorité de l'aviation militaire	—	100	100
10.010 (16.20)	13.90	Recettes diverses non ventilées	4.211.226	2.300.000	2.500.000
12.300 (12.30)	13.90	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique.....	—	600.000	—
16.000 (16.20)	12.20	Recettes en relation avec des prestations effectuées par l'Administration des chemins de fer.....	83.286	50.000	50.000
16.001 (16.20)	13.90	Recettes en relation avec des prestations effectuées par la direction de l'aviation civile.....	—	—	50.000
16.040 (33.00)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat.....	6.282.899	5.200.000	100
16.041 (16.12)	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur d'éducation et d'accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat	19.515.455	5.900.000	20.303.879
16.042 (16.12)	13.90	Intervenants bénéficiaires de chèques-service accueil: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	56.131	110.000	60.000
16.043 (16.12)	13.90	Etablissements oeuvrant dans le secteur handicap: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	1.502.444	3.000.000	—
16.044 (16.12)	06.36	Offices Sociaux: remboursement du solde des frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale avancés par l'ONIS...	657.268	220.000	220.000
16.045 (16.12)	13.90	ONG (organisations non gouvernementales): remboursement du solde des frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS avancés par l'ONIS	166.860	160.000	160.000
16.046 (16.12)	13.90	Etablissements œuvrant dans le secteur de la solidarité: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	—	100	—
16.047 (16.12)	13.90	Offices sociaux: restitution sur la contribution versée par l'Etat	68.002	100	—
16.050 (16.12)	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes.....	—	100	—

65.08 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
16.051 (16.12)	13.90	Etudiants: restitution d'aide financière CEDIES trop perçue	115.592	75.000	105.000
36.040 (36.05)	07.30	Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie	1.508.390	5.000.000	10.000.000
38.001 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	—	100	100
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	—	100	—
38.053 (38.40)	13.90	Dons en faveur du Fonds de relance et de solidarité en faveur des entreprises	—	100	—
39.010 (39.20)	13.60	Transfert en provenance de la Belgique dans le cadre de l'union belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise.....	—	100	—
98.000 (98.00)	13.90	Recettes en provenance de la clôture d'entités relevant de l'Administration centrale.....	—	100	100
		Total de la section 65.08	49.083.585	25.841.000	38.684.279
		Total du département 65	638.085.892	619.607.087	689.603.563

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances: Trésor

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	33.073.621	8.260.400	8.095.300
-11	Remboursement de dépenses de personnel	28.167.928	29.189.400	28.617.731
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	4.862.591	4.623.400	6.320.410
-14	Remboursement de dépenses de réparation et d'entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	—	100	100
16	Vente de biens non durables et de services	44.295.442	31.980.394	37.436.971
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	102.802.980	75.000.400	65.000.300
28	Autres produits du patrimoine	388.347.062	393.000.000	407.000.000
36	Impôts indirects et prélèvements	5.695.224	14.650.200	19.600.100
38	Autres transferts de revenus	9.445.935	7.279.600	8.830.600
39	Transferts de revenus de l'étranger	7.133.405	54.572.693	108.576.451
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	14.261.704	1.050.400	125.500
98	Prélèvements sur les fonds de réserve	—	100	100
Total		638.085.892	619.607.087	689.603.563

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes courantes

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	34.144.106	9.260.400	9.095.300
-11	Remboursement de dépenses de personnel	28.637.020	29.789.400	29.217.731
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	6.241.770	6.222.500	7.830.010
-14	Remboursement de dépenses de réparation et d'entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.727.356	1.950.100	1.950.100
16	Vente de biens non durables et de services	230.700.288	188.903.654	202.759.931
17	Vente de biens militaires durables	—	—	—
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	102.802.980	75.000.400	65.000.300
28	Autres produits du patrimoine	397.187.539	401.127.700	415.768.611
-33	Libellé manquant à spécifier	—	1.000.000	1.000.000
36	Impôts indirects et prélèvements	9.757.218.493	10.311.741.037	10.786.996.029
37	Impôts directs	14.455.352.097	14.702.139.217	15.154.858.350
38	Autres transferts de revenus	85.085.450	79.590.150	81.862.220
39	Transferts de revenus de l'étranger	16.242.300	65.915.693	119.357.451
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	14.261.704	1.050.400	125.500
98	Prélèvements sur les fonds de réserve	—	100	100
Total		25.129.601.103	25.873.690.751	26.875.821.633

Budget des recettes

CHAPITRE II

RECETTES EN CAPITAL

94.01 — Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		94 — MINISTERE DES FINANCES			
		Section 94.01 — Autres recettes en capital			
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession	135.997.919	140.000.000	140.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	182.699	70.000	70.000
58.010 (51.00)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	1.007.517	100	504.000
58.031 (58.22)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	141.507	500.000	500.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	763.371	1.500.000	1.500.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	21.352.867	1.500.000	1.500.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables	1.180.670	1.000.000	1.000.000
		Total de la section 94.01	160.626.550	144.570.100	145.074.000
		Total du département 94	160.626.550	144.570.100	145.074.000

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
56	Impôts en capital	135.997.919	140.000.000	140.000.000
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	182.699	70.000	70.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.149.024	500.100	1.004.000
76	Vente de terrains et bâtiments dans le pays	22.116.238	3.000.000	3.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	1.180.670	1.000.000	1.000.000
Total		160.626.550	144.570.100	145.074.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR			
		Trésorerie de l'Etat			
		Section 95.01 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat			
12.371 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	121.500	76.000	76.000
17.000 (59.11)	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché.....	—	100	100
53.360 (53.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	2.202.440	7.000.000	3.000.000
59.000 (59.11)	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues.....	—	100	100
63.007 (63.21)	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	—	100	—
66.030 (98.00)	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés	—	100	—
76.000 (76.11)	07.10	Recettes provenant de l'aliénation de terrains destinées au Fonds spécial de soutien au développement du logement	—	100	—
		Total de la section 95.01	2.323.940	7.076.500	3.076.200
		Total du département 95	2.323.940	7.076.500	3.076.200

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes du ministère des Finances: Trésor

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	121.500	76.000	76.000
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
-53	Remboursement de transferts de capitaux aux ménages	2.202.440	7.000.000	3.000.000
59	Transferts en capital de l'étranger	—	100	100
-63	Remboursement de transferts de capitaux aux administrations publiques, régionales et locales	—	100	—
66	Transfert en capital de l'administration centrale	—	100	—
76	Vente de terrains et bâtiments dans le pays	—	100	—
Total		2.323.940	7.076.500	3.076.200

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes en capital

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	121.500	76.000	76.000
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
-53	Remboursement de transferts de capitaux aux ménages	2.202.440	7.000.000	3.000.000
56	Impôts en capital	135.997.919	140.000.000	140.000.000
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	182.699	70.000	70.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.149.024	500.100	1.004.000
59	Transferts en capital de l'étranger	—	100	100
-63	Remboursement de transferts de capitaux aux administrations publiques, régionales et locales	—	100	—
66	Transfert en capital de l'administration centrale	—	100	—
76	Vente de terrains et bâtiments dans le pays	22.116.238	3.000.100	3.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	1.180.670	1.000.000	1.000.000
Total		162.950.490	151.646.600	148.150.200

Budget des recettes

CHAPITRE III

RECETTES POUR COMPTE DE TIERS

98.00 — Administration des contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		98 — COMPTE DE TIERS			
		Section 98.00 — Administration des contributions directes			
36.092 (36.09)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino (ex-PO14).....	25.263.223	25.000.000	6.000.000
37.020 (37.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) (ex-PO59).....	—	100	100
38.040 (38.50)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'ACD sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension (ex-PO38)	58.442.431	55.000.000	55.000.000
93.000 (93.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal (ex-PO10)	1.553.525.750	1.500.000.000	1.660.000.000
		Total de la section 98.00	1.637.231.404	1.580.000.100	1.721.000.100
		Section 98.01 — Administration des douanes et des accises			
39.001 (39.10)	13.90	UE – Recettes pour le compte de l'UE en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune (ex-PO3)	19.040.445	20.000.000	15.000.000
		Total de la section 98.01	19.040.445	20.000.000	15.000.000
		Section 98.02 — Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA			
36.000 (36.01)	13.90	TVA – part de la recette OSS collectée pour les autres Etats membres (ex-PO4).....	6.432.352.001	4.700.000.000	9.600.000.000
38.001 (38.10)	13.90	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications (ex-PO78)	27.206	30.000	30.000
38.050 (38.00)	13.90	Part des amendes et des astreintes revenant aux organismes d'autorégulation, prononcées contre leurs membres, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (ex-PO95).....	40.400	50.000	25.000
38.051 (38.00)	13.90	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Règlementation sur le stationnement payant : dépenses brutes (ex-PO31)	32.377.479	37.100.000	4.900.000

98.02 — Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
39.000 (39.10)	13.90	Prise en location pour les besoins de l'Office des Publications de l'Union européenne (ex-PO96)	2.158.179	8.494.163	9.642.549
		Total de la section 98.02	6.466.955.265	4.745.674.163	9.614.597.549
		Section 98.03 — Trésorerie de l'État			
11.005 (11.11)	13.90	SNST – indemnités & charges sociales ; intérêts de retard (ex-PO51)	—	100	7.000.000
11.006 (11.11)	13.90	CHNP – rémunérations & charges sociales ; intérêts de retard (ex-PO35)	—	100	1.300.000
12.122 (12.30)	13.90	UE INTERREG – participation Mobilité & Travaux publics (ex-PO46)	—	100	186.150
12.302 (12.30)	13.90	ILNAS – recettes provenant des redevances versées aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes (ex-PO50)	132.561	140.000	150.000
33.020 (33.00)	13.90	SERVIOR – remboursement de dépenses de personnel avancés par l'État (ex-PO37)	13.979.997	20.064.219	100
38.050 (38.00)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité (ex-PO49)	—	100	100
38.051 (38.00)	13.90	Contributions partenaires – Exposition universelle Osaka 2025 (ex-PO90)	—	100	100
38.052 (38.00)	13.90	Contributions partenaires – Exposition universelle Riyad 2030	—	—	100
38.053 (38.00)	13.90	Contributions partenaires – événements de promotion touristique (ex-PO30)	476.573	—	600.000
39.000 (39.10)	13.90	ALVA – part des institutions internationales aux frais de mise en œuvre de projets communautaires dans le domaine de la chaîne alimentaire et aux frais de fonctionnement du point focal de l'EFSA au Luxembourg (ex-PO71)	32.521	130.000	113.500
39.001 (39.10)	13.90	UE FSE – recettes : interventions intermédiaires (ex-PO19)	2.842.761	6.200.000	6.000.000
39.002 (39.10)	13.90	UE – recettes en matière de réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations pour le compte de cofinancement de l'UE dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg (ex-PO94)	—	300.000	300.000
39.003 (39.10)	13.90	UE FEDER – recettes : interventions autorités intermédiaires (ex-PO18)	23.141.472	4.995.060	5.075.379
39.004 (39.10)	13.90	UE INTERREG & ESPON – recettes (ex-PO44)	14.757.686	65.000.000	36.800.000

98.03 — Trésorerie de l'État

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
39.005 (39.10)	13.90	UE – part : projets d'inclusion sociale (programmes communautaires) (ex-PO82).....	—	100	100
39.007 (39.10)	13.90	UE FSE+ – soutien aux personnes les plus démunies (ex-PO87).....	470.856	315.097	356.400
39.008 (39.10)	13.90	UE – part : Fonds Asile, Migration et Intégration (ex-PO85)	1.435.343	3.857.306	5.958.568
39.009 (39.10)	13.90	Cofinancement UE – activités et formations en sécurité publique (ex-PO61, non exclusif).....	5.593.860	7.526.010	6.812.399
39.040 (39.50)	13.90	Rémunération personnel civil – autorités militaires alliées (ex-PO6).....	235.345	520.000	500.000
		Total de la section 98.03	63.098.975	109.048.292	71.152.896
		Section 98.04 — Régularisation de soldes			
39.000 (39.10)	13.90	Régularisation des soldes cumulés négatifs à fin 2025 – ancien budget pour ordre	—	—	100
		Total de la section 98.04	—	—	100
		Total du département 98	8.186.326.089	6.454.722.555	11.421.750.645

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes pour compte de tiers

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
-11	Remboursement de dépenses de personnel	—	200	8.300.000
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	132.561	140.100	336.150
-33	Libellé manquant à spécifier	13.979.997	20.064.219	100
36	Impôts indirects et prélèvements	6.457.615.224	4.725.000.000	9.606.000.000
37	Impôts directs	—	100	100
38	Autres transferts de revenus	91.364.089	92.180.200	60.555.300
39	Transferts de revenus de l'étranger	69.708.468	117.337.736	86.558.995
-93	Libellé manquant à spécifier	1.553.525.750	1.500.000.000	1.660.000.000
Total		8.186.326.089	6.454.722.555	11.421.750.645

Budget des recettes

CHAPITRE IV

RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		99 — OPERATIONS FINANCIERES			
		Section 99.00 — Opérations financières			
29.000 (96.00)	13.90	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises	224.957	310.000	250.000
58.030 (97.00)	01.24	Recettes en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	—	100	100
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financières internationales: Restitutions en rapport avec des ajustements de valeur de la participation dans le capital et remboursement de prêts octroyés par l'Etat	564.130	100	100
86.000 (86.10)	01.23	Remboursements d'aides dans le cadre de la crise sanitaire: principal	32.803.023	100	—
86.030 (86.40)	04.42	Produit de vente de participations de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé	8.682.919	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produit d'emprunts nouveaux	1.960.500.000	1.250.000.000	1.500.000.000
96.001 (96.11)	01.23	Produit de certificats de trésorerie nouveaux	—	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Remboursement de prêts octroyés par l'Etat	84.521	93.000	100
96.003 (96.11)	13.90	Produit d'emprunts nouveaux pour refinancement de la dette publique	539.500.000	1.500.000.000	1.700.000.000
96.004 (96.11)	13.90	Surcote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux	—	100	100
96.040 (96.30)	07.20	Remboursement du capital des prêts, octroyés aux syndicats de communes, liés au rachat de terrains et halls	—	100	—
		Total de la section 99.00	2.542.359.550	2.750.403.700	3.200.250.600
		Total du département 99	2.542.359.550	2.750.403.700	3.200.250.600

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes des opérations financières

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
29	Intérêts imputés en crédit	224.957	310.000	250.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	—	100	100
-84	Remboursement de crédits octroyés à l'étranger	564.130	100	100
86	Remboursement de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	41.485.942	200	100
96	Produits des emprunts publics consolidés	2.500.084.521	2.750.093.300	3.200.000.300
Total		2.542.359.550	2.750.403.700	3.200.250.600

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
-10	Recettes non ventilées	34.144.106	9.260.400	9.095.300
-11	Remboursement de dépenses de personnel	28.637.020	29.789.600	37.517.731
-12	Remboursement de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	6.495.831	6.438.600	8.242.160
-14	Remboursement de dépenses de réparation et d'entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.727.356	1.950.100	1.950.100
16	Vente de biens non durables et de services	230.700.288	188.903.654	202.759.931
17	Vente de biens militaires durables	—	100	100
26	Intérêts de créances des pouvoirs publics	102.802.980	75.000.400	65.000.300
28	Autres produits du patrimoine	397.187.539	401.127.700	415.768.611
29	Intérêts imputés en crédit	224.957	310.000	250.000
-33	Libellé manquant à spécifier	13.979.997	21.064.219	1.000.100
36	Impôts indirects et prélèvements	16.214.833.717	15.036.741.037	20.392.996.029
37	Impôts directs	14.455.352.097	14.702.139.317	15.154.858.450
38	Autres transferts de revenus	176.449.539	171.770.350	142.417.520
39	Transferts de revenus de l'étranger	85.950.768	183.253.429	205.916.446
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	14.261.704	1.050.400	125.500
-53	Remboursement de transferts de capitaux aux ménages	2.202.440	7.000.000	3.000.000
56	Impôts en capital	135.997.919	140.000.000	140.000.000
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	182.699	70.000	70.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.149.024	500.200	1.004.100
59	Transferts en capital de l'étranger	—	100	100
-63	Remboursement de transferts de capitaux aux administrations publiques, régionales et locales	—	100	—
66	Transfert en capital de l'administration centrale	—	100	—
76	Vente de terrains et bâtiments dans le pays	22.116.238	3.000.100	3.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	1.180.670	1.000.000	1.000.000
-84	Remboursement de crédits octroyés à l'étranger	564.130	100	100
86	Remboursement de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	41.485.942	200	100
-93	Libellé manquant à spécifier	1.553.525.750	1.500.000.000	1.660.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	2.500.084.521	2.750.093.300	3.200.000.300
98	Prélèvements sur les fonds de réserve	—	100	100
Total		36.021.237.232	35.230.463.606	41.645.973.078

Budget des dépenses

CHAPITRE V

DEPENSES COURANTES

Remarques générales

1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés) **et pensions** sont « non limitatifs » et « sans distinction d'exercice » (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

   Le caractère « non limitatif » de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses.

   La mention « sans distinction d'exercice » permet de régler à charge des prédits crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État, le terme de « fonctionnaire » vise indistinctement les fonctionnaires de l'État et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

   Le terme de « traitement » comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi modifiée précitée du 25 mars 2015 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

   Ces remarques s'appliquent pareillement aux « indemnités des employés » et aux « salaires des salariés ».

3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'État) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi modifiée du 25 mars 2015 précitée et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 978,12 points pour toute l'année 2026.

4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés** directement **à l'échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 978,12 points pour toute l'année 2026.

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		00 — MINISTERE D'ETAT			
		Section 00.00 — Maison du Grand-Duc			
10.012 (11.00)	13.90	Dotation à la famille grand-ducale. (Crédit non limitatif)	813.608	838.000	866.376
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel (fonctionnaires, employés ou salariés de l'Etat)	12.485.021	13.145.751	13.628.734
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *10.866.063*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *1.302.759*			
		3) Charges sociales patronales — *1.237.077*			
		4) Allocations de repas — *222.835*			
		Total — *13.628.734*			
11.301 (11.00)	13.90	Dépenses de personnel spécifiques de la Maison du Grand-Duc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.158.873	1.267.478	1.145.209
		Détail:			
		1) Pensions complémentaires — *959.109*			
		2) Personnel de remplacement / soutien via sociétés de personnel temporaire — *36.400*			
		3) Auxiliaires de service lors d'évènements à caractère protocolaire ou social — *149.700*			
		Total — *1.145.209*			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	243.925	286.000	290.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national — *10.100*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger — *279.900*			
		Total — *290.000*			
12.013 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	119.937	130.000	136.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.331	121.000	123.000
		Détail:			
		1) Assurances — *29.000*			
		2) Carburants et lubrifiants — *46.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien *48.000*			
		Total *123.000*			
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.375	63.000	206.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	104.902	256.000	200.000
12.140 (12.16)	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.547	199.000	203.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants ..... *108.000* *9) Divers* *95.000*			
		Total *203.000*			
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	395.263	565.000	600.000
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection ..... *103.000* *1204 Frais de bureau* *1) Articles et matériel de bureau* ..... *154.300* *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications* *2) Frais téléphoniques* ..... *38.000* *8) Réseau multimédia* ..... *72.200* *9) Divers* ..... *84.500* *1206 Location et entretien des installations de télécommunications* *1) Location* ..... *30.100* *1212 Frais de traduction* ..... *15.000* *1219 Frais de formation* ..... *98.300* *1229 Assurances* *4.600*			
		Total *600.000*			
12.270 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	392.515	540.000	474.000
12.271 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	729.251	1.000.000	847.000
12.272 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	141.662	224.000	219.000

00.00 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.273 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.416	29.000	31.000
12.274 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Service Jardins et Fleurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	192.761	280.000	293.000
12.301 (12.30)	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123.381	141.000	147.000
12.321 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	649.883	429.000	449.000
12.323 (12.30)	13.90	Festivités 25 ans de Règne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.330 (12.30)	13.90	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	50.000
24.010 (24.10)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.446	63.000	54.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	878
12.513 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour: Protection rapprochée	—	—	14.926
12.640 (12.16)	13.90	Journaux et périodiques, documentation, frais de communication et dépenses diverses	—	53	768
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	—	138
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Palais grand-ducal	—	182	—
12.771 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: Château de Berg	—	2.268	41.343
12.772 (12.30)	13.90	Entretien et exploitation d'immeubles, dépenses diverses: Château de Fischbach	—	209	242

00.00 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.773 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses: bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes	—	—	4.334
12.821 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social	—	—	1.444
		Total de la section 00.00	17.853.097	19.680.041	20.026.392
		Section 00.01 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)			
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés. (Crédit non limitatif)	64.990.507	72.876.708	74.669.667
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.579.314	2.461.884	2.409.532
10.003 (41.40)	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	807.179	908.800	1.035.114
10.004 (41.40)	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.270.000	2.443.275	2.467.664
10.020 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	5.361.275	5.488.599	6.292.015
		Total de la section 00.01	76.008.275	84.179.266	86.873.992
		Section 00.02 — Conseil d'Etat			
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	2.348.090	2.439.100	2.514.195
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel	3.839.907	3.888.361	4.732.683
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *4.204.320*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *139.590*			
		3) Charges sociales patronales — *305.145*			
		4) Allocations de repas — *83.628*			
		Total — *4.732.683*			
		Total de la section 00.02	6.187.997	6.327.461	7.246.878

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 00.03 — Gouvernement			
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel	29.204.349	11.968.891	12.240.011
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 10.914.057			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 328.033			
		3) Charges sociales patronales 793.482			
		4) Allocations de repas 204.439			
		Total 12.240.011			
11.006 (11.11)	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement.....	4.980.449	4.363.967	4.321.836
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.059.427			
		3) Charges sociales patronales 223.269			
		4) Allocations de repas 39.140			
		Total 4.321.836			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	149.656	178.518	29.875
11.310 (11.00)	01.10	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.715.562	705.631
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20.904	27.769	26.888
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	872.043	1.150.000	1.000.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 500			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 799.500			
		3) Frais de route et de séjour à l'étranger (Gouvernement - Décomptes VISA)..... 120.000			
		4) Frais de route et de séjour à l'étranger (Gouvernement - Assurances)..... 80.000			
		Total 1.000.000			
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.529	7.700	7.700
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.341	12.000	12.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	83.066	111.078	84.823
		Détail:			
		1) Nettoyage *52.823*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *30.000*			
		9) Divers *2.000*			
		Total *84.823*			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.850.940	1.500.000	2.000.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	637.789	545.518	308.650
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.977.857	2.250.000	2.500.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.894	50.000	40.000
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif)	—	5.000	17.500
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	20.108	20.000	22.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau *19.000*			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur *3.000*			
		Total *22.000*			
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	727.300	650.160	826.541
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.976.213	530.000	530.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88.317	660.000	730.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.038.527	6.099.990	6.525.115
12.345 (12.30)	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale. (Crédit sans distinction d'exercice)	34.141	65.000	65.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.216.603	30.000	30.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.485.673	100	100
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.187.177	4.155.055	4.167.619
33.012 (33.00)	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	120.000	120.000
34.040 (34.40)	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.070.390	50.000	50.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	—	10.000	10.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	—	100	100
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.399.241	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	37	—	—
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux	—	—	56
		Détail:			
		1) Frais postaux 56			
12.580 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	—	—	7.706
		Détail:			
		3) Chauffage 7.706			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.610 (12.30)	13.90	Frais de contentieux	—	—	4.534
12.640 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	—	6.921
		Détail:			
		9) Divers 6.921			
12.821 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	146	2.203	6.064
43.500 (43.22)	13.90	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	—	—	4.230
		Total de la section 00.03	79.188.690	36.278.711	36.401.000
		Section 00.04 — Service Information et Presse			
11.005 (11.11)	01.10	Rémunérations du personnel	4.029.248	4.285.794	4.173.351
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.725.129			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 76.965			
		3) Charges sociales patronales 292.717			
		4) Allocations de repas 78.540			
		Total 4.173.351			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice)	299	500	1.000
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit sans distinction d'exercice)	20.320	26.100	26.952
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	164.903	192.000	220.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif)	652.816	730.000	730.000
12.340 (12.30)	01.10	Frais de publication, de diffusion, de promotion, de documentation, d'abonnements et d'études; frais de développement et de maintenance des applications et réseaux électroniques et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	467.313	578.010	581.468
		Détail:			
		1) Frais de publication, frais de promotion, de documentation et d'études 333.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations ..... *192.557* *3) Frais de développement de réseaux électroniques d'information* ..... *55.411* *Total* *581.468*			
		Total de la section 00.04	5.334.899	5.812.404	5.732.771
		Section 00.05 — Conseil économique et social			
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel	697.854	741.936	754.911
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... *649.768* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... *48.437* *3) Charges sociales patronales* ..... *46.008* *4) Allocations de repas* ..... *10.698* *Total* *754.911*			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires - membres et experts fonctionnaires de l'Etat, employés de l'Etat et employés publics (CES, CESGR, CESE). (Crédit non limitatif)	50.954	55.130	45.626
		Détail: *1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)* *45.626*			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.006	3.500	3.500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	29.365	30.600	33.467
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	202.090	250.830	234.240
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif)	7.683	5.800	7.700
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	—	1.000	1.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	17.704	54.000	45.000
		Détail: *1204 Frais de bureau* *16.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications ..... *10.500* *1206 Location et entretien des installations de télécommunications* ..... *500* *1213 Frais de publication* ..... *18.000* *Total* *45.000*			
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 00.05	1.011.156	1.147.296	1.129.944
		Section 00.06 — Haut-Commissariat à la Protection nationale			
11.005 (11.11)	02.00	Rémunération du personnel	7.769.789	7.839.295	9.773.852
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... *8.355.246* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... *645.705* *3) Charges sociales patronales* ..... *625.997* *4) Allocations de repas* ..... *146.904* *Total* *9.773.852*			
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers	—	6.000	6.000
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour	236	2.200	2.200
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	34.480	34.650	36.383
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	349.871	700.000	600.000
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.848	305.000	270.000
12.130 (12.16)	13.90	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.463	53.000	171.000
12.190 (12.30)	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	273.109	400.000	410.000
12.270 (12.30)	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	316.460	444.000	700.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.300 (12.30)	13.90	Service de la communication de crise: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	27.010	—	—
12.345 (12.14)	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	122.598	150.000	159.900
12.356 (12.30)	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.780.796	2.630.000	2.710.000
12.385 (12.30)	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.985.484	2.265.727	2.891.900
		Détail:			
		1) Frais de fonctionnement ... *1.816.900*			
		2) Frais de fonctionnement: NESTOR ... *1.075.000*			
		Total ... *2.891.900*			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	2.413	—
		Total de la section 00.06	13.799.144	14.832.285	17.731.235
		Section 00.07 — Cultes			
11.005 (11.11)	08.50	Rémunération du personnel	23.454.937	24.283.993	22.951.663
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *19.905.754*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *1.274.673*			
		3) Charges sociales patronales ... *1.343.309*			
		4) Allocations de repas ... *427.927*			
		Total ... *22.951.663*			
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	46.249	51.700	50.000
33.010 (33.00)	08.50	Subside au culte musulman. (Crédit non limitatif)	548.258	564.304	568.966
33.011 (12.12)	08.50	Culte catholique: Participation aux frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6.250	6.250	9.815

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.012 (33.00)	08.50	Subside au culte protestant. (Crédit non limitatif)	—	240.000	235.000
33.013 (33.00)	08.50	Subside au culte israélite. (Crédit non limitatif)	80.458	82.000	70.000
33.015 (33.00)	08.50	Subside au culte catholique. (Crédit non limitatif)	—	100	100
33.016 (33.00)	08.50	Subside au culte orthodoxe. (Crédit non limitatif)	—	100	100
33.017 (33.00)	08.50	Subside au culte anglican. (Crédit non limitatif)	152.294	156.751	158.046
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2.400	2.400	2.400
		Total de la section 00.07	24.290.846	25.387.598	24.046.090
		Section 00.08 — Médias et Communications			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	5.223.978	5.713.795	6.274.527
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *5.605.159*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *172.621*			
		3) Charges sociales patronales — *397.202*			
		4) Allocations de repas — *99.545*			
		Total — *6.274.527*			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	124.302	134.913	128.997
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123.345	160.000	160.250
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national — *250*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger — *160.000*			
		Total — *160.250*			
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.240	5.000	5.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	99.403	119.000	118.589
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400.995	400.000	369.229
12.190 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	7.598	15.000	15.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	45.517	80.000	244.000
12.345 (12.30)	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	298.313	450.000	360.000
12.347 (12.30)	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	73.442	400.000	335.000
		Détail: *2) Stratégie UHD 335.000*			
12.348 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	28.000	28.000
12.349 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	305.850	1.082.250	774.375
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice)	55.000	55.000	55.000
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.094.726	8.248.932	9.355.265
		Détail: *1) Fonctionnement du réseau..... 7.872.875* *2) Formation des utilisateurs..... 9.360* *3) Expertise technique externe ..... 1.064.700* *4) Fonctionnement Service RENITA ..... 25.740* *5) Projets..... 171.990*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		6) RENITA NG 210.600			
		Total 9.355.265			
12.390 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	518.713	1.062.500	1.000.000
31.010 (12.30)	13.90	Subventions dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.675.686	100	—
31.020 (31.22)	08.40	Autres aides, subventions et participations aux entreprises publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700.000	3.000.000	—
31.051 (31.32)	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000.000	15.000.000	15.000.000
31.053 (31.32)	08.40	Initiatives en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	362.845	418.100	417.673
31.054 (31.32)	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.792.043	13.216.585	12.305.619
31.055 (31.32)	13.90	Co-financement public de la radiodiffusion DAB+ en multiplex numérique au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150.000	150.000
31.056 (31.32)	13.90	Co-financement de l'installation de couverture DAB+ dans les tunnels autoroutiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.765	100	—
31.057 (31.32)	13.90	Subvention dans le cadre de l'accès des ménages défavorisés aux services de communications électroniques à ultra haut débit. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.195.669	1.600.000	1.800.000
32.020 (32.00)	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale «Innovative initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	120.000	182.500
32.021 (32.00)	13.90	Dépenses en relation avec la participation au Concours Eurovision de la chanson. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.380.375	1.600.000	1.600.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice)	358.350	466.700	471.700
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.886	9.600	25.853

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.333.489	12.446.288	13.983.874
41.013 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif)	1.529.284	1.850.000	3.574.564
41.014 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt du Média de service public 100,7. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.647.882	12.191.860	12.663.659
41.015 (41.40)	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.722.419	2.503.773	3.046.910
41.016 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique « GIE - MyConnectivity ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500.000	1.500.000	1.800.000
41.017 (41.40)	13.90	Transferts vers le Fonds national de la recherche (FNR) dans le cadre des appels à projets 5G. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.300.000
		Total de la section 00.08	67.718.115	84.027.496	87.545.584
		Section 00.09 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel	971.334	1.077.809	1.096.753
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *946.014*			
		3) Charges sociales patronales — *127.712*			
		4) Allocations de repas — *23.027*			
		Total — *1.096.753*			
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.163	1.100	1.800
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers	3.319	4.000	4.000
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	5.187	24.500	20.000

00.09 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	9.600
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.662	6.500	8.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.861	8.500	8.500
		Détail:			
		1204 Frais de bureau 7.100			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications 800			
		1213 Frais de publication 600			
		Total 8.500			
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	10.110	10.000	10.800
		Restants d'exercices antérieurs			
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	725	—
		Total de la section 00.09	1.002.636	1.133.234	1.159.553
		Total du département 00	292.394.855	278.805.792	287.893.439

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	79.169.973	87.456.366	90.254.563
11	Salaires et charges sociales	94.141.814	80.662.293	82.005.459
12	Achat de biens non durables et de services	59.115.851	39.149.367	41.845.289
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	45.446	63.000	54.000
31	Subventions d'exploitation	24.760.008	33.384.885	29.673.292
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.480.375	1.720.000	1.782.500
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.452.787	5.791.260	5.801.346
34	Transferts de revenus aux ménages	1.072.790	62.400	62.400
35	Transferts de revenus à l'étranger	23.496	24.200	41.253
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	25.733.074	30.491.921	36.369.007
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.399.241	100	4.330
Total		292.394.855	278.805.792	287.893.439

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		01 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, DE LA DEFENSE, DE LA COOPERATION ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
		Section 01.00 — Dépenses générales			
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel	31.535.336	32.385.702	32.109.503
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 28.087.709			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 855.079			
		3) Charges sociales patronales 2.510.669			
		4) Allocations de repas 656.046			
		Total 32.109.503			
11.130 (11.12)	01.43	Indemnités pour services extraordinaires	18.575	22.000	22.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 22.000			
11.310 (11.00)	01.10	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.253.277	2.967.023
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour; Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.266.516	2.943.283	2.800.853
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.564	35.000	—
12.061 (12.12)	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	145.505	175.000	180.000
12.120 (12.15)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.219	85.000	99.687
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92.254	197.181	227.386

01.00 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.42	Frais de formation et de réalisation de conférences au Luxembourg; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.665	165.000	189.405
		Détail:			
		1) 12.190 - Frais de formation: Frais d'organisation et de participation; bilans de compétences et management et leadership coaching; dépenses diverses — *189.305*			
		2) 12.192 - Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg; dépenses diverses — *100*			
		Total — *189.405*			
12.192 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.230 (12.00)	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	181.179	520.843	279.123
12.252 (12.30)	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	433.113	714.720	802.038
		Détail:			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances — *935*			
		2) Carburants et lubrifiants — *5.173*			
		3) Réparations et entretien — *7.705*			
		9) Divers — *1.150*			
		1204 Frais de bureau			
		1) Frais de bureau (abonnements journaux) — *55.000*			
		2) Frais de transport (courrier diplomatique) — *198.500*			
		3) Frais de matériel (service des traités + Pool Courriel et Archivage) — *45.000*			
		4) Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données — *75.000*			
		5) Achat de biens et services postaux et de télécommunications — *36.000*			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien — *1.800*			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage — *295.550*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes — *55.550*			
		12121 Frais de traduction — *9.675*			
		12350 Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger — *15.000*			
		Total — *802.038*			
12.253 (12.30)	01.40	Activités en relation avec le siège de membre du Luxembourg au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	513.892	440.000	—

01.00 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.254 (12.30)	13.90	Activités en relation avec la Présidence du Luxembourg du Conseil de l'Europe, département et missions diplomatiques, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	273.873	713.000	—
12.255 (12.30)	13.90	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg à un siège comme membre au Conseil exécutif de l'UNESCO, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31.268	230.000	57.818
12.256 (12.30)	13.90	Présidence de la Commission Internationale des archives d'Arolsen; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas, affaires consulaires et aides aux personnes en situation de détresse à l'étranger; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	914.846	1.950.790	2.161.789
		Détail:			
		1) 12.300 - Passeports et visas: Frais d'acquisition de matériel; entretien, maintenance et réparation des machines et logiciels; dépenses diverses.....	*2.095.789*		
		2) 12.310 - Achat de timbres de chancellerie	*40.000*		
		3) 12.352 - Aides aux personnes en situation de détresse à l'étranger; aide, information et sensibilisation; dépenses diverses	*26.000*		
		Total.....	*2.161.789*		
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	20.000	48.000	—
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens : frais de fonctionnement, frais de promotion; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	339.047	413.000	417.688
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger ; aide, information et sensibilisation ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	25.000	—
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice)	23.344	26.000	26.000
33.010 (33.00)	01.42	Subsides et contributions à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger.....	16.770	65.000	60.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.010 (35.20)	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.450	14.000	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour	—	4.250	3.000
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	637	—	—
12.730 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	2.160	7.000	3.600
12.751 (12.30)	13.90	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets	—	50	—
12.752 (12.30)	13.90	Frais généraux de fonctionnement; dépenses diverses	870	2.400	1.600
12.800 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien, maintenance et réparation des machines et logiciels; dépenses diverses	—	400	—
12.840 (12.30)	13.90	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement.....	—	122.500	—
		Total de la section 01.00	37.000.083	45.558.596	42.408.713
		Section 01.01 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger			
11.005 (11.11)	01.42	Rémunération du personnel	22.590.573	24.523.047	26.641.539
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 24.221.741			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 660.158			
		3) Charges sociales patronales..... 1.368.504			
		4) Allocations de repas..... 391.136			
		Total..... 26.641.539			
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.868.543	13.083.595	15.759.702

01.01 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.076.332	2.292.000	—
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	396.991	1.041.696	—
11.142 (11.40)	13.90	Frais de scolarité et frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	5.007.698
		Détail: *1) 11.140 - Frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger ..... 2.521.057* *2) 11.141 - Frais médicaux des agents en fonction à l'étranger ..... 2.486.641* *Total..... 5.007.698*			
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; indemnités stagiaires; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.193.101	22.419.533	23.417.307
12.010 (12.13)	13.90	Frais de déménagement et de voyages statutaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	2.316.591
		Détail: *1) 12.011 - Frais de déménagement..... 1.567.045* *2) 12.012 - Voyages statutaires..... 749.546* *Total..... 2.316.591*			
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	927.221	1.853.624	—
12.012 (12.13)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	428.631	664.151	—
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	746.253	863.000	874.253
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.707.464	4.840.248	6.798.481
12.256 (12.00)	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	213.757	287.500	340.929

01.01 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1211 Frais de contentieux *40.000*			
		1212 Frais d'experts et d'agences *300.929*			
		Total *340.929*			
12.260 (12.30)	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.530.864	3.032.299	2.569.158
		Détail:			
		1201 Frais de route et de séjour à l'intérieur des pays d'accréditation *383.187*			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances et assurances-casco *112.529*			
		2) Carburants et lubrifiants *157.086*			
		3) Réparations et entretien *144.311*			
		4) Divers *90.868*			
		1204 Frais de bureau *485.483*			
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications *568.219*			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications *121.788*			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques *102.392*			
		1219 Formation et stages *171.008*			
		1220 Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles *23.817*			
		1230 Frais de banque *50.291*			
		1231 Taxes et impôts *26.572*			
		1232 Frais de transport *131.607*			
		Total *2.569.158*			
12.270 (12.30)	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.891.077	8.900.000	12.387.840
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage			
		a) Contrats de nettoyage *358.605*			
		b) Produits et matériel de nettoyage *60.272*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *1.010.821*			
		3) Chauffage *164.829*			
		4) Réparations et entretien			
		a) Contrats d'entretien *417.508*			
		b) Menus travaux *427.840*			
		5) Assurances et assurances multirisques *179.007*			
		9) Divers *410.806*			
		10) Gardiennage et sécurité *584.704*			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers *7.207.351*			
		2) Charges locatives accessoires *857.590*			
		3) Garanties locatives *708.507*			
		Total *12.387.840*			

01.01 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.280 (12.50)	13.90	Réalisation de mesures de sécurité; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	162.500	84.734
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger, dons, cadeaux, pourboires, étrennes, divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	960.094	1.350.000	1.375.927
		Détail:			
		1230 Frais de représentation 1.003.427			
		1231 Actions de promotion économique et commerciale du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions 12.500			
		1232 Actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions 140.000			
		1233 Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: dépenses dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg 220.000			
		Total 1.375.927			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.590 (11.12)	13.90	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	1.109	—	58.800
11.640 (11.40)	13.90	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	—	—	450
12.511 (12.13)	13.90	Frais de déménagement	5.128	4.400	8.000
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	1.000
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	—	5.550
		Total de la section 01.01	65.537.138	85.317.593	97.647.959
		Section 01.02 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux			
11.300 (11.00)	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	12.000	12.000
12.300 (35.40)	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	12.000	12.000

01.02 — Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		9.849.060	9.762.341	10.963.487
		Détail:				
		1) Organisation des Nations Unies (ONU)				
		a) Contributions au budget ordinaire	*2.412.746*			
		2) Organisation du traité Atlantique nord (OTAN)	*853.000*			
		3) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris l'agence internationale pour l'énergie	*2.540.000*			
		4) Conseil de l'Europe, y compris le Fonds Européen pour la Jeunesse	*1.346.543*			
		6) Union économique Benelux	*595.431*			
		7) Bureau international du travail (B.I.T.)	*282.736*			
		8) Organisation Mondiale des Douanes (OMD)	*31.064*			
		9) Organisation mondiale pour le commerce (OMC)	*1.216.421*			
		10) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	*13.292*			
		11) Conférence de La Haye de droit international privé	*13.126*			
		12) Cour permanente d'arbitrage à La Haye	*3.152*			
		14) Organisation maritime internationale (OMI)	*56.171*			
		15) OSCE				
		a) Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	*502.292*			
		b) O.S.C.E.: Court of Counciliation and Arbitration	*955*			
		16) WASENAAR - Arrangement	*4.866*			
		19) CTBTO et OPCW				
		a) Traité de non-prolifération des armes nucléaires (CTBTO)	*92.909*			
		b) Prohibition des armes chimiques (OPCW)	*50.366*			
		20) Cour Pénale Internationale	*273.195*			
		21) Union Européenne	*130.000*			
		23) Tribunal International de la Mer	*12.609*			
		24) International Seabed Authority	*7.064*			
		25) Juridiction unifiée du brevet	*100.000*			
		26) Organisation internationale de la Francophonie	*285.000*			
		28) IHRA International Task Force on Holocaust Education	*60.000*			
		29) Convention on Cluster Munitions Implementation Support Unit	*745*			
		30) Arms Trade Treaty	*3.992*			
		31) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (MTPI)	*56.812*			
		32) Conférences et réunions internationales; Participation aux frais communs	*14.000*			
		33) Divers, imprévus	*5.000*			
		Total	*10.963.487*			
35.031 (35.40)	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité		1.129.909	1.250.000	1.250.002
		Détail:				
		A – Subventions à des institutions et organisations internationales				
		1) Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies	*187.500*			
		2) Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme	*208.334*			

01.02 — Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		B – Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité			
		1) Promotion des droits de l'homme 416.667			
		2) Action dans le secteur du désarmement et de la non-prolifération 104.167			
		D – Projets du Conseil de l'Europe 145.834			
		E – Projets OSCE 93.750			
		F – Organisation internationale de la Francophonie 93.750			
		Total 1.250.002			
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.935.576	4.467.562	3.865.670
		Détail:			
		1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (FINUL) 414.952			
		2) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO) 53.232			
		3) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MUNOSCO) 712.659			
		4) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP) 23.948			
		5) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) 53.642			
		7) Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (UNSOS) 395.980			
		8) Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) 31.674			
		9) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS) 972.274			
		10) Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (UNISFA) 236.313			
		11) Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) 929.060			
		12) IRMCT 31.936			
		13) Divers 10.000			
		Total 3.865.670			
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.000	54.000	54.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	354.944	310.000	315.000
35.061 (35.00)	01.54	Contribution financière à l'Institut Européen d'Administration Publique. (Crédit sans distinction d'exercice)	473.685	470.000	459.957
		Total de la section 01.02	14.796.174	16.337.903	16.932.116

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 01.03 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales, Grande Région et relations transfrontalières; autres actions			
12.250 (12.30)	13.90	Présidence de la Grande Région; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	59.812
12.260 (12.30)	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	832	1.000	4.984
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		4) Consommables bureautiques..... 4.984			
12.270 (12.30)	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	27.606	118.000	130.590
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		10) Maison de la Grande Région..... 130.590			
12.320 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	40.407	45.000	45.856
35.040 (35.50)	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.099.743	1.300.000	1.400.000
35.065 (35.20)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	143.162	175.000	179.436
		Restants d'exercices antérieurs			
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	—	2.000
12.820 (12.30)	13.90	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	—	8.300	—
		Total de la section 01.03	1.311.750	1.647.300	1.822.678

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 01.04 — Commerce extérieur			
11.300 (11.00)	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.404.779	2.073.000	3.056.000
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	285.003	580.000	413.700
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90	4.000	—
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	90.000	69.781
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	870.343	1.285.500	2.423.926
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice)	560.658	880.000	—
12.300 (12.30)	11.10	Frais liés à la participation à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	600.000	1.475.364
12.310 (12.30)	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	554.113	862.000	1.176.304
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.850.000	3.050.000	3.116.208

01.04 — Commerce extérieur

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	75.000	75.000	74.765
31.056 (31.32)	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40.000	50.000	79.749
		Détail:			
		a) Trade and Investment Board..... 79.749			
33.000 (33.00)	01.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'intérêt économique "NEXUS2050 G.I.E". (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	62.500
33.002 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers. (Crédit sans distinction d'exercice)	158.548	101.000	180.433
41.015 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "GIE - Luxembourg@Expo 2025 Osaka". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
41.016 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "GIE - Luxembourg@Expo 2030 Riyadh". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
41.017 (41.40)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation". (Crédit sans distinction d'exercice)	1.895.768	2.027.000	2.121.334
		Détail:			
		A) Frais de personnel			
		1) – Commerce extérieur..... 1.421.504			
		B) Frais de fonctionnement			
		1) – Commerce extérieur..... 699.830			
		Total..... 2.121.334			
44.000 (44.00)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et coréenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	61.000	61.000	71.774

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.641 (12.16)	13.90	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès	—	11.750	—
		Total de la section 01.04	8.755.302	11.750.250	14.322.038
		Section 01.05 — Direction de la Défense			
11.005 (11.11)	02.10	Rémunération du personnel	7.230.949	7.190.106	8.856.189
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 7.731.459			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 387.679			
		3) Charges sociales patronales 593.148			
		4) Allocations de repas 143.903			
		Total 8.856.189			
11.090 (11.12)	13.90	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000	70.000
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.224	2.000	6.000
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	381.842	354.000	576.800
		Détail:			
		1) A l'intérieur du pays 5.200			
		2) A l'étranger 571.600			
		Total 576.800			
12.020 (12.14)	13.90	Prestations de services dans le domaine aérien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.857	345.000	—
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	958.412	1.305.000	1.700.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.140 (12.16)	13.90	Foires, salons, colloques et autres manifestations: frais d'organisation et de participation; sponsoring, promotion et frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	162.855	236.600	1.393.600
		Détail:			
		1) R&D / volet industirel..... *1.204.000*			
		3) Cyber..... *161.000*			
		5) Direction de la Défense..... *28.600*			
		Total..... *1.393.600*			
12.190 (12.30)	13.90	Frais de participation à des cours, stages, séminaires et formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.889	10.000	25.500
12.230 (12.00)	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.280	92.500	147.850
12.260 (12.30)	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	160.259	127.750	40.050
		Détail:			
		1200 Indemnités pour services de tiers.			
		4) Prestations individuelles..... *100*			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances..... *500*			
		3) Réparation et entretien..... *2.300*			
		9) Divers..... *2.000*			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... *3.500*			
		5) Documentation et bibliothèque..... *26.000*			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications..... *1.650*			
		1208 Frais administratifs divers			
		1) contrat de maintenance..... *2.000*			
		1219 frais divers..... *2.000*			
		Total..... *40.050*			
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	630.741	950.348	976.750
12.300 (12.30)	02.00	Frais en relation avec les capacités dans le domaine de la défense; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.069.460	2.832.750	29.963.162
		Détail:			
		A – Air..... *2.210.000*			
		B – Cyber..... *1.710.700*			
		C – Space..... *17.711.675*			
		D – Systèmes de communication et d'information..... *7.303.871*			
		E – Prestations de services réalisées au profit de la Défense par d'autres entités publiques..... *756.916*			
		F – Médecine militaire..... *270.000*			
		Total..... *29.963.162*			

01.05 — Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.301 (12.30)	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des technologies spatiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.059.365	17.817.424	—
12.302 (12.30)	13.90	Développements, locations, et acquisitions de services dans le domaine des systèmes de communication et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.987.757	4.957.660	—
12.303 (12.30)	13.90	Prestation de service dans le cadre de la médecine militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.581	1.000.000	—
12.310 (12.30)	13.90	Participation aux frais liés aux prestations de services réalisées au profit de la Défense par d'autres entités publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.000	508.447	—
33.010 (33.00)	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	10.000	10.000	10.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	10.000	10.000	50.000
34.040 (35.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	94.500	94.500
35.030 (35.40)	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des institutions internationales, aux quotes-parts de divers programmes de défense, centres d'excellence, agence, états-majors, quartiers généraux multinationaux ou d'unités multinationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.384.891	6.191.013	45.398.135
35.032 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	110.000	110.000
35.033 (35.40)	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, centres d'excellence, agence, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	404.085	1.143.820	—
35.035 (35.40)	02.10	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.801.195	45.176.172	83.560.421

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		A – pour assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales..... 21.450.000			
		B – dans le cadre de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN..... 57.110.421			
		C – pour des projets de réhabilitation et d'actions post-conflit en matière de sécurité et de défense effectués dans le cadre d'organisations internationales ou de la coopération bilatérale..... 3.800.000			
		D – pour des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. 1.200.000			
		Total..... 83.560.421			
35.036 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.558.328	21.000.000	—
35.037 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	22.511.870	17.000.000	—
35.038 (35.40)	Divers codes	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	22.647.960	20.932.771	59.067.866
35.041 (12.30)	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.784.420	3.200.000	4.400.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	777	—	—
12.730 (12.00)	13.90	Frais de représentation	—	1.675	—
35.531 (35.40)	13.90	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN	632.890	—	—
35.535 (35.40)	13.90	Contribution du Luxembourg dans le cadre de la politique de défense....	158.741	—	—
		Total de la section 01.05	134.124.628	152.650.736	236.448.023

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 01.06 — Défense nationale			
11.005 (11.11)	02.10	Rémunération du personnel	97.369.973	103.161.898	117.615.550
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 91.235.084			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.016.348			
		3) Charges sociales patronales..... 8.690.637			
		4) Allocations de repas..... 1.673.481			
		Total..... 117.615.550			
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	97.769	150.000	247.500
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.236.930	1.228.000	1.300.000
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	183	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	43.165	54.000	53.000
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	24.480	22.000	31.000
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.294.351	1.311.000	1.570.500
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	392.022	1.983.533	6.488.747
		Détail:			
		C) Indemnités de compensations pour entraînement et instructions militaires..... 6.488.747			
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	691.169	894.832	946.778

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers	49.176	—	—
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.053.755	1.086.000	1.600.000
		Détail:			
		1) A l'intérieur du pays 75.500			
		2) A l'étranger 1.524.500			
		Total 1.600.000			
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.634.533	5.378.000	9.101.700
		Détail:			
		1) Assurances 60.000			
		2) Carburants et lubrifiants 725.000			
		3) Réparation et entretien 8.316.700			
		Total 9.101.700			
12.120 (12.30)	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.313.438	3.725.000	5.575.351
12.190 (12.30)	02.10	Frais pour stage et cours. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.250.651	1.786.483	2.018.736
12.192 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	39.369	34.125	26.000
12.260 (12.30)	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	8.180.726	17.279.532	14.703.022
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection 3.742.457			
		1204 Frais de bureau 237.200			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications 294.000			
		1206 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques 6.115.115			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques 2.009.000			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 1.125.000			
		1215 Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires 705.000			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire 349.250			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 53.000			
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles 29.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1231 Education physique et sports: matériel et compétitions..... 44.000			
		Total..... 14.703.022			
12.270 (12.30)	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.728.498	4.064.682	4.441.500
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien 3.447.200			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques 238.300			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques..... 756.000			
		Total..... 4.441.500			
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.471.229	2.205.748	3.098.232
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.091.150	4.705.410	5.028.690
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses	71.387	300.500	346.500
12.330 (12.30)	13.90	Matériel et entretien pour protection, de détection et de décontamination CBRN	496.578	782.500	741.800
12.350 (12.30)	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.877.206	8.142.566	9.227.755
		Détail:			
		1) Acquisition de munitions..... 8.674.455			
		2) Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers..... 553.300			
		Total..... 9.227.755			
12.352 (12.30)	02.10	Frais à l'occasion d'exercices et de transport pour exercices, cours, formations et réunions. (Crédit sans distinction d'exercice)	730.552	1.932.550	2.457.913
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	752.483	636.000	1.036.500
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	68.351	55.000	92.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	66.829	53.000	54.000
32.010 (32.00)	09.30	Compensation de gaz à effet de serre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit sans distinction d'exercice)	33.476	150.500	195.970
		Restants d'exercices antérieurs			
11.580 (11.31)	13.90	Restant d'exercices antérieurs - Frais médicaux divers	—	—	9.360
11.641 (11.40)	13.90	Frais d'alimentation	3.407	—	—
11.650 (11.12)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	182	—	510
12.510 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.247	—	845
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	20.169	—	—
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	22.800	9.945
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	6.660	32.250
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	12.551	—	—
12.803 (12.30)	13.90	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	1.745	22.200	237.500
12.852 (12.30)	13.90	Frais à l'occasion d'exercices	—	—	545
12.860 (12.30)	13.90	Matériel et fourniture de casernement, entretien et réparations	24.656	—	—
35.530 (35.40)	13.90	Contributions à des institutions internationales	—	174.000	—
		Total de la section 01.06	135.123.386	161.348.804	188.290.084

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 01.07 — Coopération au développement et action humanitaire			
11.005 (11.11)	01.53	Rémunération du personnel	3.654.065	5.498.677	3.802.519
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.364.351			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 61.782			
		3) Charges sociales patronales 302.282			
		4) Allocations de repas 74.104			
		Total 3.802.519			
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	661.849	950.000	950.000
12.050 (12.12)	01.53	Frais de port	—	10.000	—
12.120 (12.30)	01.53	Efficacité de l'aide au développement: Expertise diverse, suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice)	502.366	1.250.000	1.200.000
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice)	60.793	250.000	200.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice)	141.100	200.000	200.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	74.945	300.000	150.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	100
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	21.999	90.000	70.000
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organismes et d'associations relevant de la coopération au développement pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.511.692	4.500.000	5.000.000

01.07 — Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.010 (33.00)	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice)	557.328	1.600.000	1.600.000
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.248.830	2.900.000	2.750.000
35.030 (35.40)	Divers codes	Coopération au développement: contributions aux budgets, aux programmes et à des priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice)	54.960.100	60.000.000	63.500.000
		Détail:			
		1 – Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) 600.000			
		2 – Organisation mondiale de la santé (OMS) 11.500.000			
		3 – Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)..... 6.800.000			
		4 – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 6.000.000			
		5 – Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)..... 1.000.000			
		6 – Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA) 7.000.000			
		7 – Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) 4.600.000			
		8 – Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)..... 800.000			
		9 – Fonds international de développement agricole (FIDA) 1.500.000			
		11 – Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)..... 7.500.000			
		12 – Global Alliance for Vaccines and Immunization (GAVI) 1.000.000			
		13 – Fonds global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria (GFATM) 4.400.000			
		14 – Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes / UN Women) 4.000.000			
		15 – Bureau international du travail (BIT)..... 1.700.000			
		16 – Organisation internationale de la francophonie (OIF)..... 100.000			
		17 – Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR) 1.500.000			
		18 – Programme commun UNFPA/UNICEF (Mutilations génitales féminines)..... 800.000			
		19 – Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI)..... 200.000			
		20 – Réseau d'Évaluation de la Performance des Organisations Multilatérales (MOPAN)..... 283.000			
		23 – Contributions volontaires au système des Nations Unies 2.217.000			
		Total..... 63.500.000			
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice)	472.960	510.000	535.000
		Détail:			
		1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)..... 360.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ..... *100.000* *3) Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)* ..... *8.000* *4) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)* ..... *67.000* *Total* *535.000*			
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif)	369.440.440	381.880.222	415.773.399
		Total de la section 01.07	440.308.467	459.938.899	495.731.018
		Section 01.08 — Greffe et cour d'appel de la Juridiction unifiée du brevet			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	286.034	1.505.907	2.726.081
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... *2.321.688* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... *29.914* *3) Charges sociales patronales* ..... *317.466* *4) Allocations de repas* ..... *57.013* *Total* *2.726.081*			
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.806	60.000	14.953
12.252 (12.11)	13.90	Frais généraux de fonctionnement; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.152	399.110	422.283
35.030 (35.40)	13.90	Contributions au fonctionnement de la Cour d'appel et le Greffe de la Juridiction unifiée du brevet; Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
12.752 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation courants	—	—	2.600
		Total de la section 01.08	363.992	1.965.117	3.166.017

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 01.09 — Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne			
11.300 (11.00)	13.90	Frais de personnel, rémunération du personnel supplémentaire, indemnités pour services extraordinaires, indemnités de poste et de logement, dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100.000	1.554.256
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
12.253 (12.30)	03.20	Dépenses courantes de la Police grand-ducale dans le cadre de la Présidence UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
12.300 (12.30)	13.90	Frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	35.000	1.104.000
		Total de la section 01.09	—	135.000	2.658.456
		Total du département 01	837.320.920	936.650.198	1.099.427.102

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	196.412.019	225.259.088	254.331.297
12	Achat de biens non durables et de services	80.617.081	121.485.809	138.725.499
31	Subventions d'exploitation	2.965.000	3.175.000	3.270.722
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	21.999	90.000	70.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.264.338	6.286.000	6.962.933
34	Transferts de revenus aux ménages	—	94.500	94.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	176.858.855	193.091.579	273.605.344
-37	Remboursement d'impôts directs	3.784.420	3.200.000	4.400.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.895.768	2.027.000	2.121.534
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	61.000	61.000	71.774
93	Dotation de fonds de réserve	369.440.440	381.880.222	415.773.399
Total		837.320.920	936.650.198	1.099.427.102

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		02 — MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES			
		Section 02.00 — Dépenses générales			
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel	17.410.997	18.362.688	19.592.286
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 17.591.944			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 390.624			
		3) Charges sociales patronales 1.254.852			
		4) Allocations de repas 354.866			
		Total 19.592.286			
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.831	7.000	13.860
		Détail:			
		1) Conseil supérieur des finances communales 750			
		2) Conseil supérieur de la sécurité civile 2.300			
		3) Conseil de discipline de la Force publique 3.400			
		4) Cellule indépendante fusions communales - (CIFC) 7.410			
		Total 13.860			
11.310 (11.00)	01.33	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8.173.069	7.575.013
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	644	6.375	36.244
		Détail:			
		1) Commission d'aménagement: frais d'experts 1.654			
		2) Conseil supérieur des finances communales 1.050			
		3) Conseil supérieur de la sécurité civile 3.900			
		4) Cellule indépendante – fusions communales (CIFC) 29.640			
		Total 36.244			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78.607	112.500	122.500
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.051	20.000	20.000
		Détail:			
		1) Assurances 750			
		1) Consommation d'électricité 5.400			
		2) Carburants et lubrifiants 600			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien ..... *12.500* *1) Imprévus* ..... *750* *Total* *20.000*			
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.264	20.000	40.000
		Détail: *1) Courrier à affranchir* ..... *30.000* *1) Service Distri+* ..... *5.520* *1) Colis* ..... *4.080* *1) Imprévus* ..... *400* *Total* *40.000*			
12.070 (12.12)	13.90	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.457	10.000	3.000
		Détail: *9) Divers* *3.000*			
12.110 (12.30)	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102.353	800.000	800.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	405.053	344.200	1.500.000
		Détail: *2) Autres* *1.500.000*			
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	101.496	97.000	55.000
12.141 (12.16)	01.10	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	133.927	300.000	305.000
		Détail: *2) Campagnes publicitaires* *305.000*			
12.230 (12.00)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.307	58.500	58.500
12.250 (12.11)	01.10	Entretien, frais d'exploitation et administratifs, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158.507	246.500	500.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	25.519	76.500	70.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 16.950			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 5.250			
		4) Consommables bureautiques..... 1.500			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.000			
		6) Abonnement journaux, documentation bibliothèque .. 12.000			
		1219 Colloques, séminaires, frais de stage/formations 33.300			
		Total..... 70.000			
12.300 (12.30)	13.90	Frais administratifs; exécution d'expertises et de missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
33.010 (33.00)	13.90	Subside à l'asbl SECURITE ROUTIERE Luxembourg.....	—	20.000	20.000
33.011 (33.00)	13.90	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	5.000
35.060 (35.00)	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	94.247	102.000	115.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	134
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	11.052	—
		Total de la section 02.00	18.581.260	28.767.484	30.831.537
		Section 02.01 — Finances communales			
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	1.000.000	1.000.000	1.000.000
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	40.000	40.000	40.000
43.004 (43.22)	08.20	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	50.000	50.000	50.000
43.010 (43.21)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	—	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	351.072	300.000	300.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.201.098.759	1.271.852.390	1.301.852.008
93.002 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	541.094.769	564.810.000	585.105.000
93.003 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.766.873	13.600.000	13.600.000
93.004 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: produit de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.347.804	59.400.000	59.400.000
93.005 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes : compensation unique de l'impact du statut de centre de développement et d'attraction (CDA)	—	2.000.000	—
		Total de la section 02.01	1.814.749.277	1.913.052.490	1.961.347.108
		Section 02.02 — Direction générale de l'Immigration			
11.005 (11.11)	01.40	Rémunération du personnel	27.936.410	29.205.603	32.505.014
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *27.395.199*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *1.615.100*			
		3) Charges sociales patronales — *2.763.195*			
		4) Allocations de repas — *731.520*			
		Total — *32.505.014*			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	—	10.950	10.950
		Détail:			
		1) missions EUAA (anc. EASO) — *10.950*			
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	881.416	925.395	963.971

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.012 (12.13)	01.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175.377	232.000	232.000
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	157.602	149.000	189.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	891.146	1.049.355	1.018.290
		Détail:			
		1) Frais de gardiennage — *602.170*			
		2) Frais de nettoyage — *176.000*			
		9) Divers — *240.120*			
		Total — *1.018.290*			
12.120 (12.30)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	116.805	118.000	293.000
12.150 (12.30)	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.600	37.000	647.000
12.190 (12.30)	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.214	3.500	3.500
12.250 (12.30)	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice)	10.329	24.600	24.600
		Détail:			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances — *300*			
		2) Carburants et lubrifiants — *2.700*			
		3) Réparation et entretien — *3.000*			
		9) Divers — *300*			
		1204 Frais de bureau			
		6) Documentation et bibliothèque — *1.650*			
		1230 Achats de biens et services spécifiques — *10.555*			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien — *6.095*			
		Total — *24.600*			
12.251 (12.00)	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.377.338	4.814.722	4.897.796
		Détail:			
		1200 Indemnités pour services de tiers			
		4) Prestations individuelles: frais de traduction — *3.156*			
		1201 Frais de route et de séjour — *169*			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances — *501*			
		2) Carburants et lubrifiants — *1.444*			
		3) Réparation et entretien — *2.853*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		4) Divers ..... *1.141* *1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection* ..... *38.401* *1204 Frais de bureau:* *1) Articles et matériel de bureau* ..... *8.653* *1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications* ..... *15.144* *1207 Location et entretien des équipements informatiques* ..... *9.700* *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage* ..... *191.739* *2) Eau, gaz, électricité, taxes* ..... *137.210* *4) Réparations et entretien* ..... *28.620* *8) Frais de gardiennage* ..... *2.764.923* *9) Divers* ..... *31.924* *1215 Soins médicaux* ..... *913.009* *1219 Formation du personnel et frais d'encadrement des retenus* ..... *91.487* *1221 Frais d'alimentation* ..... *457.154* *1223 Frais de représentation* ..... *1.778* *3401 Entretien des retenus: vêtements et matériel de première nécessité* ..... *46.540* *3409 Pécules des retenus* ..... *97.250* *8300 Dépenses remboursables par les détenus* ..... *55.000* *Total* *4.897.796*			
12.252 (12.30)	01.42	Maison retour: Frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.957.122	6.937.513	6.299.892
		Détail: *1200 Indemnités pour services de tiers* ..... *4.000* *1201 Frais de route et de séjour* ..... *250* *1204 Frais de bureau* *1) Articles et matériel de bureau* ..... *6.489* *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage* ..... *159.236* *2) Eau, gaz, électricité, taxes* ..... *200.000* *4) Réparations et entretien* ..... *15.000* *8) Gardiennage* ..... *4.228.013* *9) Divers* ..... *36.681* *1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques* *1) Loyers* ..... *754.025* *1215 Frais médicaux* *1) Frais médicaux divers* ..... *2.300* *1219 Frais d'encadrement des assignés* ..... *16.340* *1221 Dépenses d'alimentation* ..... *814.958* *3401 Entretien des assignés: vêtements et matériel de première nécessité* ..... *62.600* *Total* *6.299.892*			
12.253 (12.30)	13.90	Structure de filtrage: Frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	3.894.647
		Détail: *1200 Indemnités pour services de tiers.* *9) Divers* ..... *4.750* *1201 Frais de route et de séjour* ..... *250* *1204 Frais de bureau* *6.500*			

02.02 — Direction générale de l'Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 119.430			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 150.000			
		4) Réparations et entretien 10.000			
		8) Gardiennage 3.173.747			
		9) Divers 19.146			
		1210 Loyers d'immeubles 100			
		1215 Frais médicaux 6.000			
		1219 Frais d'encadrement 13.130			
		1221 Frais d'alimentation 291.594			
		3401 Entretien des occupants: vêtements et matériel de première nécessité 100.000			
		Total 3.894.647			
12.300 (12.30)	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.182.457	962.493	1.172.000
12.301 (12.30)	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	605.000	100
12.330 (12.30)	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration" et du Fonds pour la sécurité intérieure et de l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (BMVI). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	115.000	442.623
33.300 (35.00)	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice)	12.500	25.000	25.000
35.000 (35.10)	13.90	Transferts de fonds dans le cadre d'un mécanisme européen de solidarité et de gestion de flux migratoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	50.000	100.000
35.030 (35.40)	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	58.089	64.950	75.700
		Détail:			
		1) Organisation internationale pour les migrations (OIM) 75.700			
35.061 (35.00)	13.90	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.973.387	5.165.000	5.253.059
		Restants d'exercices antérieurs			
12.751 (12.30)	13.90	Centre de rétention: Frais de fonctionnement	18.598	53.738	—

02.02 — Direction générale de l'Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.752 (12.30)	13.90	Structure d'hébergement d'urgence : Frais d'exploitation courants.....	—	99	—
12.800 (12.30)	13.90	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière.....	382	—	3.544
		Total de la section 02.02	46.769.772	50.548.918	58.051.686
		Section 02.03 — Caisse de prévoyance			
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive des communes transitant par le budget de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	95.267.059	102.375.600	111.633.500
		Détail: *a) Part contributive dans les cotisations d'assurance-pension 111.633.500*			
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.053.293	3.855.000	3.704.000
		Total de la section 02.03	99.320.352	106.230.600	115.337.500
		Section 02.05 — Direction générale de la Sécurité civile			
12.140 (12.16)	13.90	Frais de sensibilisation et d'information de la population en matière de sécurité civile. (Crédit sans distinction d'exercice)	50.000	120.000	200.000
		Détail: *1) Campagnes publicitaires..... 200.000*			
12.152 (12.30)	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
31.050 (33.00)	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.400.000	1.400.000	1.400.000
33.000 (33.00)	03.40	Subvention extraordinaire à la Fédération nationale des pompiers du Grand-Duché. (Crédit sans distinction d'exercice)	10.000	75.000	10.000

02.05 — Direction générale de la Sécurité civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.010 (33.00)	03.40	Subvention à la Commission des jeunes pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40.000	40.000	40.000
33.012 (33.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.197	6.197	6.200
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération nationale des pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240.000	260.000	300.000
33.020 (33.00)	03.40	Subvention à l'Amicale des vétérans du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.000	15.000	15.000
35.010 (35.20)	01.10	Secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.652.859	3.000.000	3.000.000
35.040 (35.50)	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro-Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.500
35.060 (35.00)	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
41.001 (41.40)	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	39.062.000	78.053.500	82.680.000
41.002 (41.40)	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.561.919	6.410.000	7.240.000
41.003 (41.40)	03.50	Réaffectation à l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours" du produit de l'impôt spécial à charge des assureurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.261.549	5.400.000	7.300.000
41.004 (41.40)	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	64.041.000	67.067.000	69.336.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
41.500 (41.50)	13.90	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat.....	—	1.442.685	—
		Total de la section 02.05	130.342.024	163.291.082	171.528.900
		Section 02.06 — Police grand-ducale			
11.005 (11.11)	03.20	Rémunération du personnel	341.701.804	394.722.651	400.245.820
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 319.013.575			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 50.606.197			
		3) Charges sociales patronales..... 22.363.016			
		4) Allocations de repas..... 8.263.032			
		Total..... 400.245.820			
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	165.032	165.304	170.000
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	186.670	344.143	250.000
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	—	100	—
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	244.422	240.000	260.000
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	183.485	400.000	360.000
		Détail:			
		2) Cours et examens..... 15.000			
		5) Prestations individuelles..... 2.000			
		6) Prime Mission Frontex..... 343.000			
		Total..... 360.000			
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
11.140 (11.40)	13.90	Paiement frais scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19.220	52.000	32.000

02.06 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	116.472	145.000	125.605
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129.523	160.000	160.000
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers	23.798	50.000	50.000
		Détail:			
		2) Cours et examens ... *50.000*			
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	489.520	490.000	530.000
		Détail:			
		1) A l'intérieur du pays ... *10.000* *2) A l'étranger* ... *400.000* *4) Frais de service de nuit* ... *120.000* *Total* ... *530.000*			
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.908.745	4.107.548	4.373.373
		Détail:			
		1) Assurances ... *310.000* *2) Carburants et lubrifiants* ... *1.785.373* *3) Réparation et entretien* ... *2.278.000* *Total* ... *4.373.373*			
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.068.129	5.209.000	6.075.079
12.070 (12.12)	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.811.530	11.211.000	—
12.071 (12.12)	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.345.423	2.195.493	—
12.072 (12.12)	03.20	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	536.383	676.361	—
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	101.881	175.000	707.178
		Détail:			
		12120) ... *200.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		12121) *507.178*			
		Total *707.178*			
12.121 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.206.335	938.211	—
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.094.906	1.388.473	1.550.000
12.251 (12.00)	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	372	55.000	—
12.260 (12.30)	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.475.792	4.811.849	6.871.174
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection *5.706.174*			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *180.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier *30.000*			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau *30.000*			
		4) Consommables bureautiques *250.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure *60.000*			
		6) Documentation et bibliothèque *50.000*			
		12042 Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers *40.000*			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		2) Campagnes publicitaires *345.000*			
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles *70.000*			
		1239 Frais de banque *110.000*			
		Total *6.871.174*			
12.261 (12.30)	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.984.148	7.928.801	—
12.270 (12.30)	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.582.872	18.876.872	19.043.081
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *3.775.120*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *4.960.000*			
		3) Chauffage *66.229*			
		4) Réparations et entretien *1.736.063*			
		9) Divers *110.000*			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques			
		1) Loyers *259.475*			
		2) Charges locatives accessoires *78.013*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques *1) Loyers ..... 6.187.496* *2) Charges locatives accessoires ..... 1.870.685* *Total 19.043.081*			
12.300 (12.30)	03.20	Frais en matière d'ordre public, y compris armement et munitions et matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	2.952.540
		Détail: *12.301) Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N. 1235) ..... 523.509* *12.350) Frais d'armement et munitions* *1) Acquisition de munitions ..... 651.000* *2) Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers ..... 1.228.825* *3) Frais consommable de la Police Technique ..... 110.000* *12.360) Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes* *1) Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes ..... 439.206* *Total 2.952.540*			
12.301 (12.30)	03.20	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	387.366	403.125	—
12.302 (12.30)	03.20	Missions civiles organisées par le Luxembourg : formations, interprètes, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	160.000	100
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.337	115.000	90.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs. (Crédit sans distinction d'exercice)	69.641	80.000	156.000
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	64.070	46.000	241.500
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	83.624	82.000	130.000
12.340 (12.30)	03.20	Frais de communication, de location et d'exploitation des systèmes informatiques, y compris le Centre de Coopération Policière et Douanière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	23.622.574

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		12.070) Location et entretien des équipements informatiques *9) Divers 11.094.000*			
		12.071) Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information *1) Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information 4.289.074*			
		12.072) Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale *9) Divers 624.000*			
		12.251) Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement *1205) ..... A 15.000* *1206) ..... L 40.000*			
		12.261) Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication *1205) Achat de biens et services postaux et de télécommunications* *1 – Frais postaux ..... 2.082.000* *2 – Frais téléphoniques ..... 533.000* *12051 – Achat de biens et de services postaux et de télécommunications; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications ..... 1.296.500* *1206) Location et entretien des installations de télécommunications* *2 – Contrats d'entretien ..... 2.614.000* *9 – Divers 1.035.000*			
		Total 23.622.574			
12.350 (12.30)	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.185.029	1.848.585	—
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	182.750	376.871	—
33.000 (33.00)	13.90	Aides, subventions et participations à caractère légal, réglementaire ou conventionnel aux administrations privées	—	30.000	32.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	13.90	Indemnités d'habillement	257.500	—	—
12.510 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	90
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	—	3.544
		Détail:			
		3) Réparation et entretien 3.544			
12.620 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études	—	—	175

02.06 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.690 (12.30)	13.90	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	5.523	10.800	—
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	983	—	3.409
		Total de la section 02.06	390.645.285	457.495.287	468.035.342
		Section 02.07 — Inspection générale de la Police grand-ducale			
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel	7.188.757	7.616.634	7.673.333
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 6.380.571			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 726.254			
		3) Charges sociales patronales..... 447.915			
		4) Allocations de repas..... 118.593			
		Total..... 7.673.333			
12.250 (12.00)	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	133.326	155.270	174.010
		Détail:			
		1112 Gratifications pour croix de service..... 2.500			
		1113 Indemnités de permanence à domicile..... 100			
		12012 Frais de route à l'étranger 14.460			
		1200 Indemnités pour services de tiers 500			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs 20.500			
		1204 Frais de bureau 11.500			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications 5.200			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunication 1.500			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien 83.000			
		1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours 24.600			
		1232 Frais de représentation: cérémonies, réceptions, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte divers..... 2.000			
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radioélectrique..... 5.550			
		1235 Acquisition de munition 2.100			
		12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers..... 500			
		Total..... 174.010			
		Total de la section 02.07	7.322.083	7.771.904	7.847.343
		Total du département 02	2.507.730.053	2.727.157.765	2.812.979.416

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires intérieures

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	395.543.123	459.605.242	468.973.981
12	Achat de biens non durables et de services	62.687.054	79.641.501	90.366.268
31	Subventions d'exploitation	1.400.000	1.400.000	1.400.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	323.697	471.197	453.200
35	Transferts de revenus à l'étranger	17.780.082	8.383.550	8.545.359
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	115.926.468	158.373.185	166.556.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	99.320.352	106.230.600	115.337.500
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.441.072	1.390.100	1.390.100
93	Dotation de fonds de réserve	1.813.308.205	1.911.662.390	1.959.957.008
Total		2.507.730.053	2.727.157.765	2.812.979.416

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		03 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA VITICULTURE			
		Section 03.00 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales			
11.005 (11.11)	10.20	Rémunération du personnel	6.836.031	7.490.238	7.863.845
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 7.012.906			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 215.431			
		3) Charges sociales patronales 505.956			
		4) Allocations de repas 129.552			
		Total 7.863.845			
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.080	2.700	2.700
11.310 (11.00)	10.20	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.064.020	314.176
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	—	100	440
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	181.420	175.000	185.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 100			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 184.900			
		Total 185.000			
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	3.415	5.245	4.499
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	549	1.950	2.450
		Détail:			
		1) Assurances 250			
		2) Carburants et lubrifiants 700			
		3) Réparation et entretien 1.000			
		4) Vélos 500			
		Total 2.450			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.116	18.000	15.238
		Détail:			
		1) Assurances *1.225*			
		2) Carburants et lubrifiants *8.770*			
		3) Réparation et entretien *5.243*			
		Total *15.238*			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	20.975	30.000	30.450
		Détail:			
		1) Nettoyage *30.242*			
		9) Divers *208*			
		Total *30.450*			
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	1.383	2.202	1.738
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	176.086	200.000	327.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	15.283	130.000	124.807
12.122 (12.30)	13.90	Mise en place et coordination de la politique alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	193.471	—	—
12.123 (12.30)	13.90	Frais en relation avec la digitalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300.000	700.000
12.124 (12.30)	10.10	Frais en relation avec la mise en œuvre du Programme de Développement Rural 2014-2022 et du Plan Stratégique National 2023-2027 ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64.726	150.000	280.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.333	25.000	121.365
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	714.008	1.050.000	920.000
12.141 (12.16)	10.10	Politique alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	113.493	596.000	1.046.000
		Détail:			
		1) Information et sensibilisation *148.500*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Soutien de projets innovants ..... *165.000* *3) Mise en place et coordination de la politique alimentaire* .. *732.500* *Total* *1.046.000*			
12.190 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	2.048	2.632	3.073
12.191 (12.30)	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	24.484	30.500	45.000
12.230 (12.00)	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64.664	83.385	103.385
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	30.545	35.500	36.000
		Détail: *1204 Frais de bureau* ..... *24.500* *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications* ..... *11.500* *Total* *36.000*			
12.261 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	5.286	8.710	9.671
		Détail: *1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection* ..... *3.604* *1204 Frais de bureau* ..... *1.018* *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications* ..... *3.054* *1206 Frais d'impression et de reliure* ..... *468* *1208 Abonnements et livres* ..... *814* *9 Divers* ..... *713* *Total* *9.671*			
12.340 (31.11)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	971.336	820.000	1.153.360
12.341 (12.30)	13.90	Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2029 ». (Crédit sans distinction d'exercice)	561.402	1.338.000	798.000
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	70.000	35.000	35.000
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	188.639	100	100
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.592.932	3.265.255	5.114.179
33.011 (33.00)	13.90	Co-financement des nouvelles missions de modernisation de la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice)	275.000	275.000	275.000
33.016 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau rural. (Crédit sans distinction d'exercice)	278.801	425.000	200.000
33.017 (33.00)	13.90	Projets et initiatives pédagogiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	322.500
33.018 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la viticulture et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice)	16.231	75.000	190.000
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck.....	45.985	56.000	56.000
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	20.000	20.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice)	302.282	400.000	725.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	234.168	236.151	254.600
		Détail:			
		1) Organismes animaliers..... 97.780			
		2) Organismes végétaux..... 74.760			
		3) Organismes de technique agraire 63.975			
		4) Organismes divers..... 12.475			
		5) Organismes de développement rural 5.610			
		Total..... 254.600			
41.000 (33.00)	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	51.091	100	100
41.010 (31.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	3.328	8.625	7.500
41.011 (41.40)	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	4.500.000	3.500.000	5.300.000
41.012 (12.30)	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice)	500.000	500.000	500.000
43.001 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	160.000	160.000	160.000
43.002 (43.22)	10.10	Contribution financière de l'Etat au budget de l'exposition horticole organisée en 2023 par "LUGA A.s.b.l.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.748.133	3.657.206	655.649
43.003 (43.22)	13.90	Participation de l'État à des projets réalisés par les parcs naturels dans les volets agricole, alimentaire, développement rural et villageois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	165.430	184.000	204.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.625 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	6.048	27.052	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	4.529

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.761 (12.30)	13.90	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	133	—
12.841 (12.30)	13.90	Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 »	—	21.201	—
33.510 (33.00)	13.90	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture	—	7.310	—
35.560 (35.00)	13.90	Contributions à des organismes internationaux	—	5.000	—
41.510 (12.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie"	—	—	3.456
		Total de la section 03.00	23.162.202	26.417.715	28.116.210
		Section 03.01 — Viticulture			
11.005 (11.11)	10.10	Rémunération du personnel	3.348.734	3.484.730	3.815.611
		Détail:			
		1) Rémunérations de base	*3.351.296*		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*120.558*		
		3) Charges sociales patronales	*278.785*		
		4) Allocations de repas	*64.972*		
		Total	*3.815.611*		
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	—	3.980	4.577
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	3.058	2.500	3.300
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.118	15.440	14.520
		Détail:			
		1) Assurances	*1.360*		
		2) Carburants et lubrifiants	*5.200*		
		3) Réparation et entretien	*7.700*		
		9) Divers	*260*		
		Total	*14.520*		
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	177.150	181.700	180.500
		Détail:			
		1) Nettoyage	*71.900*		

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Eau, électricité, taxes ..... *57.600* *3) Chauffage (gaz)*..... *43.000* *9) Divers* ..... *8.000* *Total*..... *180.500*			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.833	11.000	11.000
		Détail: *1) Frais d'experts et d'études* *11.000*			
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	13.338	15.000	23.693
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses	26.810	30.300	38.000
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	266.253	290.000	288.950
		Détail: *1204 Frais de bureau* ..... *13.300* *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications*..... *8.300* *1206 Location et entretien des installations de télécommunications*..... *3.850* *1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire* ..... *179.300* *1230 Exploitation de l'institut viti-vinicole* ..... *84.200* *Total*..... *288.950*			
33.011 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	702.610	751.100	751.100
		Restants d'exercices antérieurs			
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	4.456
		Détail: *4) Prestations individuelles*..... *4.456*			
33.511 (33.00)	13.90	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole.....	—	92.309	—
		Total de la section 03.01	4.557.904	4.878.059	5.135.707

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 03.02 — Administration des services techniques de l'agriculture			
11.005 (11.11)	10.10	Rémunération du personnel	16.648.264	17.521.351	18.489.643
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 16.523.447			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 364.632			
		3) Charges sociales patronales 1.272.400			
		4) Allocations de repas 329.164			
		Total 18.489.643			
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux et autres frais immédiats résultant des demandes et recommandations du médecin du travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	5.000
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	11.698	12.000	14.000
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	17.049	18.000	18.000
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	11.570	15.000	15.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	107.466	115.000	115.000
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	215.814	250.000	243.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	433.360	500.000	436.000
12.150 (12.30)	13.90	Mesures phytosanitaires d'urgence pour l'éradication des organismes de quarantaine de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	30.825	25.000	31.000
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.169.985	1.200.000	1.000.000
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection 20.000			
		1204 Frais de bureau 65.292			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications 47.750			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques 64.796			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 46.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire ..... 676.392 *1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 77.270* *1230 Frais de contrôle de la production biologique ..... 2.000* *Total..... 1.000.000*			
12.270 (12.30)	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	540.284	545.000	660.000
		Détail: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien ..... 329.000* *1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques..... 331.000* *Total..... 660.000*			
12.330 (12.30)	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	42.440	60.000	60.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	10.199	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	8.322	2.933	10.391
		Total de la section 03.02	19.237.077	20.274.583	21.097.134
		Section 03.03 — Service d'économie rurale			
11.005 (11.11)	10.10	Rémunération du personnel	11.217.815	11.707.428	11.986.568
		Détail: *1) Rémunérations de base..... 10.780.250* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... 179.605* *3) Charges sociales patronales..... 765.521* *4) Allocations de repas..... 261.192* *Total..... 11.986.568*			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	12.994	12.000	15.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.248	2.000	2.000
		Détail: *1) Assurances 150*			

03.03 — Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien ..... 1.500 *9) Divers ..... 350* *Total 2.000*			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	8.058	20.000	55.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	5.427	12.000	12.180
12.260 (12.30)	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	28.472	40.000	40.600
		Détail: *1204 Frais de bureau ..... 40.000* *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications ..... 600* *Total 40.600*			
12.270 (12.30)	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	817.094	840.000	872.000
		Détail: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien ..... 150.000* *1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques ..... 722.000* *Total 872.000*			
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif)	97.940	90.000	100.000
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	387	3.500	7.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	169.134	142.000	300.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.800 (12.30)	13.90	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	—	—	4.481
		Total de la section 03.03	12.358.569	12.868.928	13.394.829

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 03.05 — Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	12.724.602	13.411.806	17.039.685
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 14.915.896			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 621.881			
		3) Charges sociales patronales 1.200.859			
		4) Allocations de repas 301.049			
		Total 17.039.685			
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	653	2.484	2.522
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	3.000	3.000
		Détail:			
		3) Indemnités pour services extraordinaires - Labo 3.000			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays. (Crédit non limitatif)	4.475	6.000	6.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.860	55.000	70.000
		Détail:			
		1) Assurances 5.000			
		2) Carburants, lubrifiants et recharge électrique 21.000			
		3) Réparation et entretien 44.000			
		Total 70.000			
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	138.766	178.000	165.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 125.000			
		9) Frais d'envoi express 40.000			
		Total 165.000			
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'analyses à effectuer dans les laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.616.269	1.200.000	1.400.000
12.121 (12.30)	13.90	Frais d'échantillonnage officiel. (Crédit non limitatif)	50.000	50.000	50.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.122 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif)	46.906	120.000	130.000
12.123 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études: experts externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.245	28.110	115.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.009	70.000	77.000
		Détail:			
		— Maintenance de logiciels ... *77.000*			
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.475	36.500	40.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants ... *24.500*			
		2) Campagnes publicitaires ... *15.000*			
		9) Divers ... *500*			
		Total ... *40.000*			
12.150 (12.30)	13.90	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt des missions de contrôle et de surveillance de l'ALVA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.888.192	2.150.000	3.150.000
		Détail:			
		— Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt des missions de contôle et de surveillance de l'ALVA ... *3.150.000*			
12.160 (12.30)	13.90	Achat de matériel d'identification des animaux de rente, de matériel de lutte contre les épizooties, de matériel pour l'échantillonnage et les prélèvements ainsi que les prestations de service directes en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.727.301	2.200.000	3.050.000
12.190 (12.30)	13.90	Formation du personnel	24.689	50.000	75.000
		Détail:			
		— Cours de formation continue, participation à des conférences/congrès ... *27.000*			
		— Formation - chien de détection ... *10.000*			
		— Formation spécifiques dans le cadre de la formation initiale et continue des laboratoires étatiques ... *8.000*			
		— Formations associées aux fusions multiples ... *30.000*			
		Total ... *75.000*			
12.191 (12.30)	13.90	Colloques: frais d'organisation et de participation	4.751	15.495	30.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.250 (12.30)	13.90	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58.984	30.000	30.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	153.895	400.000	480.000
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection *15.000*			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *25.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure *18.000*			
		6) Documentation et bibliothèque *5.000*			
		9) Divers *37.100*			
		1230 Achats de biens et services spécifiques *57.500*			
		1111 Contrats de maintenances et réparation *322.400*			
		Total *480.000*			
12.261 (12.30)	13.90	Indemnisation de frais d'hébergement et de soins d'animaux dans le cadre de la loi du 27 juin 2018 sur la protection animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	5.000
12.262 (12.30)	13.90	Chien de détection organismes nuisibles. (Crédit non limitatif)	7.000	5.000	5.000
12.270 (12.30)	13.90	Exploitation et location d'immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	632.310	1.000.000	820.000
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *140.000*			
		2) Réparations et entretien *6.500*			
		3) Frais de loyer et entretien au bureau de l'aéroport *8.500*			
		4) Divers *15.000*			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Prestation de services LNS-LVA *650.000*			
		Total *820.000*			
24.010 (12.30)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	56.015	201.050	134.500
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	3.000	—	3.000
		Détail:			
		5) Prestations individuelles *3.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	134
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	—	242
		Détail:			
		3) Réparation et entretien ... *242*			
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	43.949	—	745
		Détail:			
		9) Frais d'envoi express ... *745*			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	47.485	2.613	—
12.622 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études: Frais d'accréditation	—	75	—
12.623 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études: experts externes	6.961	—	—
12.625 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique	—	—	3.819
12.650 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	22.932	69.163	30.018
12.660 (12.30)	13.90	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	—	54.491	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	—	1.216
12.770 (12.30)	13.90	Exploitation et location d'immeubles	—	145.464	1.068
		Total de la section 03.05	20.445.724	21.484.351	26.917.949
		Section 03.06 — Protection des consommateurs			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	2.654.310	2.855.779	2.986.913
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *2.630.412*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *82.644*			
		3) Charges sociales patronales ... *222.975*			
		4) Allocations de repas ... *50.882*			
		Total ... *2.986.913*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités de médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiation dans le cadre du recours collectif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.501	36.100	36.200
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national ... *4.000*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger ... *32.200*			
		Total ... *36.200*			
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.049	3.000	3.000
		Détail:			
		9) Divers ... *3.000*			
12.110 (12.30)	11.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15.000	15.000
		Détail:			
		1) Actions en cessation ... *15.000*			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	284.604	319.000	269.000
12.122 (12.30)	13.90	Mise en place et coordination de la politique alimentaire	11.700	445.000	—
12.140 (12.16)	11.70	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	207.000	285.000	213.000
12.191 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	7.598	8.000	8.000
12.230 (12.00)	11.10	Frais en relation avec les actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.396	5.000	92.000
12.250 (12.30)	11.70	Frais de fonctionnement du service de la Protection des consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	10.972	16.000	15.000
		Détail:			
		12040 Frais de bureau ... *15.000*			

03.06 — Protection des consommateurs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.260 (12.30)	13.90	Frais pour tests-achats en lien avec le Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.705	10.000	10.000
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	477.854	507.246	508.044
		Détail:			
		— Grant agreement 508.044			
33.010 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat à des projets en matière de protection des consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	54.000	100.000	150.000
		Détail:			
		1) Participation de l'Etat à des projets en matière de protection des consommateurs..... 150.000			
33.020 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	830.000	830.000	850.000
		Total de la section 03.06	4.567.689	5.435.325	5.156.157
		Total du département 03	84.329.165	91.358.961	99.817.986

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	53.446.187	57.565.835	62.526.663
12	Achat de biens non durables et de services	15.461.345	18.359.274	20.574.195
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	225.149	343.050	434.500
31	Subventions d'exploitation	258.639	35.300	35.300
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	100	100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.227.428	6.328.220	8.360.823
34	Transferts de revenus aux ménages	348.267	476.000	801.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	234.168	241.251	254.700
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.054.419	4.008.725	5.811.056
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	4.073.563	4.001.206	1.019.649
Total		84.329.165	91.358.961	99.817.986

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		04 — MINISTERE DE LA CULTURE			
		Section 04.00 — Culture. - Dépenses générales			
11.005 (11.11)	08.00	Rémunération du personnel	8.147.762	8.653.237	8.427.139
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 7.469.284			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 230.090			
		3) Charges sociales patronales 591.429			
		4) Allocations de repas 136.336			
		Total 8.427.139			
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	3.385	5.000	5.079
11.310 (11.00)	08.00	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.119.148	449.966
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	9.192	8.700	9.958
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.220	122.000	139.561
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 7.975			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 114.639			
		3) Frais de route et de séjour en rapport avec la commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O. 16.947			
		Total 139.561			
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.452	6.000	6.081
		Détail:			
		1) Assurances 250			
		2) Carburants et lubrifiants 894			
		3) Réparation et entretien 3.577			
		9) Divers 1.360			
		Total 6.081			
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.040.592	1.130.000	1.195.001

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.190 (12.30)	08.00	Frais de colloques, séminaires et formations pour le secteur culturel : participation et organisation	48.494	63.500	65.725
12.210 (12.30)	08.00	Dépenses d'alimentation	9.782	12.000	12.000
12.230 (12.00)	08.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.221	44.000	43.862
		Détail:			
		1) Culture : Dépenses générales	*38.379*		
		2) Institut national pour le patrimoine architectural	*997*		
		3) Institut national de recherche archéologique	*4.486*		
		Total	*43.862*		
12.250 (12.30)	08.00	Mise en oeuvre du plan de développement culturel: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	91.646	200.000	318.000
12.260 (12.30)	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	140.124	202.000	410.512
		Détail:			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau	*5.981*		
		6) Documentation et bibliothèque	*9.470*		
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	*9.969*		
		2) Frais téléphoniques	*2.991*		
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		3) Réparations et pièces de rechange	*6.211*		
		9) Divers	*2.935*		
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants	*98.172*		
		2) Campagnes publicitaires	*239.395*		
		9) Divers	*35.388*		
		Total	*410.512*		
12.262 (12.30)	08.00	Frais relatifs au département "Artothèque" du ministère	29.283	42.500	35.887
12.270 (12.30)	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	364.657	182.182	77.730
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	*28.803*		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*16.977*		
		3) Chauffage	*17.944*		
		9) Divers	*4.037*		

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques *1) Loyers ..... 9.969* *Total..... 77.730*			
12.300 (12.30)	08.20	Concours et prix culturels : dépenses diverses	48.989	5.266	72.684
12.301 (12.30)	08.00	Observatoire de la Culture. (Crédit sans distinction d'exercice)	111.030	150.000	150.000
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	49.378	50.000	52.250
12.315 (12.30)	04.00	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement	19.001	—	—
12.316 (12.30)	04.00	Centre pour le luxembourgeois; dépenses de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	663.936	—	—
32.010 (32.00)	08.00	Aide financière de l'Etat aux organismes professionnels du secteur culturel	129.500	136.000	142.100
33.003 (33.00)	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	140.967	145.000	147.148
		Détail: *1) Cathédrale de luxembourg..... 79.252* *2) Basilique d'Echternach ..... 67.896* *Total..... 147.148*			
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	1.331.011	1.351.289	1.412.097
33.012 (33.00)	08.20	Coordination de la politique culturelle internationale	—	140.000	176.300
33.014 (31.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	94.000	80.000	72.450
34.020 (34.31)	13.90	Mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et les intermittents du spectacle et bourses de relève aux artistes émergents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	6.517.510	6.866.780
34.040 (34.42)	13.90	Dommages et intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique.....	299.964	400.000	400.000

04.00 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles.....	337.410	334.473	350.000
34.070 (34.51)	08.10	Concours, récompenses et prix culturels	56.500	77.000	88.500
34.072 (34.51)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.726	10.000	29.875
35.011 (35.20)	08.00	Participation de l'État aux actions et aux projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26.589	195.901	240.241
35.013 (35.20)	13.90	Cotisations à des organismes nationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	2.600	2.600
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	357.740	360.375	703.166
41.050 (41.12)	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.606.281	100	100
41.051 (41.12)	08.20	Education culturelle et artistique.....	50.465	65.000	70.000
43.007 (43.22)	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles.....	67.000	125.000	125.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.145.000	—	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	686
12.800 (12.30)	13.90	Concours et prix culturels : dépenses diverses	—	—	1.864
33.505 (41.40)	13.90	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	206.600	—	—
33.517 (41.40)	13.90	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle	86.700	—	—
33.535 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes".....	220.000	—	—
33.541 (33.00)	13.90	Dotation à structure en charge de la préfiguration de la future Maison de la Danse.....	52.000	—	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.542 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	275.000	—	—
34.572 (34.51)	13.90	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans le cadre de la loi sur le congé culturel.	—	—	11.756
41.516 (41.40)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	900.000	—	—
		Total de la section 04.00	23.271.597	21.935.881	22.312.198
		Section 04.01 — Institut national pour le patrimoine architectural			
11.005 (11.11)	08.10	Rémunération du personnel	4.835.746	5.116.363	5.828.582
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 5.056.481			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 102.519			
		3) Charges sociales patronales 565.601			
		4) Allocations de repas 103.981			
		Total 5.828.582			
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	32.593	31.000	35.000
		Détail:			
		a) Frais de route et de séjour au niveau national 27.000			
		b) Frais de route et de séjour à l'étranger 8.000			
		Total 35.000			
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.059	6.140	6.367
		Détail:			
		1) Assurances 900			
		2) Carburants et lubrifiants 1.881			
		3) Réparation et entretien 1.933			
		5) Recharge 600			
		6) Pneus 303			
		9) Divers 750			
		Total 6.367			
12.120 (12.30)	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	166.216	200.000	179.250
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique	4.880	179.911	164.280

04.01 — Institut national pour le patrimoine architectural

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.190 (12.30)	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	50	1.500	4.300
12.210 (12.30)	13.90	Dépenses d'alimentation	367	500	500
12.260 (12.30)	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	83.420	85.340	66.075
		Détail:			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau	*8.700*		
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*17.175*		
		4) Abo journaux quotidiens et périodiques	*2.825*		
		6) Documentation et bibliothèque	*600*		
		7) Frais en relation avec procédures de protection nationale	*400*		
		8) réparation des machines de bureau	*500*		
		10) Divers	*900*		
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	*10.475*		
		2) Frais téléphoniques	*7.500*		
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	*15.000*		
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	*2.000*		
		Total	*66.075*		
12.261 (12.30)	08.10	Publication de l'inventaire scientifique: frais divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	153.256	420.000	268.000
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	258.587	818.551	909.160
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage	*6.255*		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*17.100*		
		4) Réparations et entretien	*7.005*		
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers	*734.800*		
		2) Charges	*144.000*		
		Total	*909.160*		
12.320 (12.30)	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	590.028	—	—
14.030 (14.10)	13.90	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	725.675	624.000
		Détail:			
		1) travaux de jardinage et d'entretien, travaux de débroussaillage	*162.200*		
		2) électricité	*222.677*		

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		3) frais de chauffage (gaz, gasoil, pellets)	*147.650*			
		4) contrats d'entretien et de maintenance	*81.949*			
		5) taxes	*4.624*			
		6) dépannages	*4.900*			
		Total	*624.000*			
35.060 (35.00)	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux		2.000	2.000	2.000
		Total de la section 04.01		6.136.202	7.586.980	8.087.514
		Section 04.02 — Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art				
11.005 (11.11)	08.10	Rémunération du personnel		10.093.562	10.574.060	11.157.161
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*9.308.813*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*652.533*			
		3) Charges sociales patronales	*1.008.010*			
		4) Allocations de repas	*187.805*			
		Total	*11.157.161*			
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art. (Crédit sans distinction d'exercice)		3.250.000	3.549.100	3.911.585
		Total de la section 04.02		13.343.562	14.123.160	15.068.746
		Section 04.03 — Bibliothèque nationale				
11.005 (11.11)	08.20	Rémunération du personnel		14.388.359	14.832.792	15.372.625
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*13.280.918*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*573.322*			
		3) Charges sociales patronales	*1.239.841*			
		4) Allocations de repas	*278.544*			
		Total	*15.372.625*			
41.050 (41.12)	08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Bibliothèque nationale. (Crédit sans distinction d'exercice)		8.159.360	9.047.000	8.571.560
		Total de la section 04.03		22.547.719	23.879.792	23.944.185

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 04.04 — Archives nationales				
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel		6.253.154	6.651.529	7.259.877
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*6.318.140*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*250.099*			
		3) Charges sociales patronales	*560.651*			
		4) Allocations de repas	*130.987*			
		Total	*7.259.877*			
12.300 (12.30)	13.90	Assainissement des Archives publiques (étatiques et communales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		2.455	158.500	120.000
41.050 (41.12)	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Archives nationales. (Crédit sans distinction d'exercice)		2.652.886	2.800.000	3.524.488
41.051 (41.12)	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri. (Crédit sans distinction d'exercice)		485.000	—	—
		Restants d'exercices antérieurs				
11.600 (11.40)	13.90	Indemnités d'habillement		1.563	—	—
		Total de la section 04.04		9.395.058	9.610.029	10.904.365
		Section 04.05 — Centre national de l'audiovisuel				
11.005 (11.11)	08.20	Rémunération du personnel		6.352.314	6.591.960	7.206.795
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*6.174.193*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*214.088*			
		3) Charges sociales patronales	*695.876*			
		4) Allocations de repas	*122.638*			
		Total	*7.206.795*			
33.003 (33.00)	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création		—	38.000	38.000

04.05 — Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre National de l'Audiovisuel. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.950.000	5.500.000	5.821.868
		Total de la section 04.05	9.302.314	12.129.960	13.066.663
		Section 04.06 — Musée national d'histoire naturelle			
11.005 (11.11)	08.10	Rémunération du personnel	10.696.741	11.316.354	11.385.028
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 9.780.735			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 596.598			
		3) Charges sociales patronales 827.783			
		4) Allocations de repas 179.912			
		Total 11.385.028			
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	13.500	13.500	13.500
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	26.400	27.500	27.500
34.071 (34.51)	08.10	Prix national du patrimoine naturel "Präis Hëllef fir d'Natur"	—	5.000	5.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Musée national d'histoire naturelle. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.375.000	2.530.000	2.585.000
		Total de la section 04.06	13.111.641	13.892.354	14.016.028
		Section 04.07 — Centre national de littérature			
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel	2.862.413	2.942.647	3.399.072
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.004.900			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 100.170			
		3) Charges sociales patronales 241.163			
		4) Allocations de repas 52.839			
		Total 3.399.072			

04.07 — Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.050 (41.12)	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre national de littérature. (Crédit sans distinction d'exercice)	533.300	610.000	652.400
		Total de la section 04.07	3.395.713	3.552.647	4.051.472
		Section 04.08 — Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture			
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Conventions avec des structures culturelles de la scène libre	16.192.760	10.601.025	11.750.000
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	140.000	145.000	145.000
33.002 (33.00)	13.90	Conventions avec des structures culturelles para-administratives	—	9.412.125	10.500.000
33.007 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	261.500	280.000	717.001
33.009 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Villa Louvigny"	50.000	51.000	52.000
33.010 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Cultur'all".	192.961	—	—
33.011 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151.335	100	—
33.021 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Actioun Lëtzebuergesch a.s.b.l"	10.300	—	—
33.040 (41.40)	08.10	Dotation à la structure en charge de la préfiguration du futur Centre des Monuments du Grand-Duché du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	400.000	462.901
41.010 (41.40)	08.10	Dotation à la structure en charge de Luxembourg Ticket. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	866.000	866.000	1.000.000
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.245.000	5.700.000	6.313.904
41.012 (41.40)	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.150.000	26.305.000	26.338.989

04.08 — Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.013 (41.40)	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.700.000	4.250.000	3.297.463
41.014 (41.40)	08.10	Dotation à l'établissement public "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.870.000	2.920.000	3.300.000
41.015 (41.40)	08.10	Dotation à l'établissement public "Rotondes". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.361.000	2.300.000	2.500.000
41.016 (41.40)	08.10	Dotation à l'établissement public "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.210.000	9.635.000	10.037.980
41.017 (41.40)	08.10	Dotation à l'établissement public "Théâtre national du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.330.000	2.639.000	3.386.000
41.018 (41.40)	08.10	Dotation à l'établissement public "Trois-CL - Maison pour la Danse". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	684.000	900.000	1.008.484
41.019 (41.40)	08.00	Dotation à l'établissement public "Kultur|LX - Arts Council". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.462.220	5.270.000	5.920.000
41.020 (41.40)	13.90	Dotation à l'établissement public "Fonds culturel national"	—	170.000	270.000
41.021 (41.40)	13.90	Dotation à l'établissement public "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain" - Liquidation solde Casino asbl. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
41.022 (41.40)	12.60	Dotation à l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle" pour ses frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.354.860	5.577.098	6.103.067
41.023 (41.40)	13.90	Dotation à l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle" pour soutenir la production audiovisuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	41.001.377	30.000.000
43.000 (43.22)	Divers codes	Participation de l'État aux frais de fonctionnement des infrastructures culturelles gérées par des collectivités locales. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.206.950	2.229.188	2.329.500
43.008 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	351.500	397.000	635.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
33.510 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Culturl'all"	—	19.297	—
		Total de la section 04.08	120.090.386	131.068.310	126.067.789
		Section 04.09 — Institut national de recherche archéologique			
11.005 (11.11)	08.10	Rémunération du personnel	4.428.401	4.629.566	4.655.683
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.076.116			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 66.818			
		3) Charges sociales patronales 425.076			
		4) Allocations de repas 87.673			
		Total 4.655.683			
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	—	100	100
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	31.500	31.967
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 9.969			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 21.998			
		Total 31.967			
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	14.000	16.231
		Détail:			
		1) Assurances 1.879			
		2) Carburants et lubrifiants 4.750			
		3) Réparation et entretien 9.602			
		Total 16.231			
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	13.000	14.305
12.210 (12.30)	13.90	Dépenses d'alimentation	—	1.000	2.000
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles préventives et d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.732.426	10.360.000	14.424.134

04.09 — Institut national de recherche archéologique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.221 (12.30)	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.471.629	2.600.000	3.509.881
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	191.400	199.386
		Détail:			
		12040 Frais de bureau 19.175			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications..... 9.361			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques..... 4.082			
		12130 Frais de publication..... 85.890			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 80.878			
		Total..... 199.386			
12.270 (12.30)	08.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	195.626	250.932	255.980
12.300 (12.30)	08.10	Frais de fonctionnement de l'Institut national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	205.769	—	—
32.010 (32.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des entreprises privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
33.000 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des associations sans but lucratif et fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
34.040 (34.42)	13.90	Subventions pour cause de dommages matériels.....	—	2.000	1.994
34.090 (34.49)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
35.060 (35.00)	13.90	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	2.500	5.129
41.010 (41.40)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
43.000 (43.22)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—

04.09 — Institut national de recherche archéologique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
43.020 (43.52)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fouilles archéologiques préventives faites par des syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
		Total de la section 04.09	15.033.851	18.096.598	23.116.990
		Section 04.10 — Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	—	—	2.282.737
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *1.962.854* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ... *62.786* *3) Charges sociales patronales* ... *218.432* *4) Allocations de repas* ... *38.665* *Total* ... *2.282.737*			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	20.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	102.600	133.555
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique	—	15.600	29.906
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	10.000	13.956
12.210 (12.30)	13.90	Dépenses d'alimentation	—	1.000	997
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	357.700	392.665
		Détail:			
		12040 Frais de bureau *1) Articles et matériel de bureau* ... *997* *6) Documentation et bibliothèque* ... *4.984* *12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications* *1) Frais postaux* ... *1.495* *12130 Frais de publication* ... *54.828* *12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information* *2) Campagnes publicitaires* ... *149.530* *3) Foires* ... *5.383* *4) Expositions* ... *149.530* *9) Divers* ... *19.937* *12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur* ... *5.981* *Total* ... *392.665*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	295.604	295.602
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 498			
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers..... 263.904			
		2) Charges locatives accessoires..... 31.200			
		Total..... 295.602			
12.300 (12.30)	13.90	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
35.060 (35.00)	13.90	Cotisations à des organismes internationaux.....	—	1.500	1.500
41.010 (41.40)	13.90	Convention avec l'Université de luxembourg.....	—	47.714	32.724
		Total de la section 04.10	—	831.818	3.203.742
		Total du département 04	235.628.043	256.707.529	263.839.692

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	68.063.400	72.432.656	77.429.744
12	Achat de biens non durables et de services	14.629.358	18.364.126	23.685.498
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	—	725.675	624.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	129.500	136.100	142.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	19.718.634	22.676.436	25.486.497
34	Transferts de revenus aux ménages	735.000	7.373.683	7.781.505
35	Transferts de revenus à l'étranger	386.329	564.876	954.636
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	124.195.372	131.682.589	124.645.712
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	2.625.450	2.751.388	3.090.000
93	Dotation de fonds de réserve	5.145.000	—	—
Total		235.628.043	256.707.529	263.839.692

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		05 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION			
		Section 05.00 — Digitalisation.- Dépenses générales			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	4.312.980	4.516.879	5.785.077
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 5.144.618			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 157.258			
		3) Charges sociales patronales..... 391.353			
		4) Allocations de repas 91.848			
		Total..... 5.785.077			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	500	500
		Détail:			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)..... 500			
11.310 (11.00)	13.90	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	3.608.130	1.957.794
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	500	500
		Détail:			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)..... 500			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	53.758	50.000	75.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	500	500
		Détail:			
		3) Réparation et entretien..... 500			
12.120 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	557.789	1.650.000	1.700.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais d'information, de sensibilisation et de promotion	1.004.896	1.025.000	1.025.000
		Détail:			
		2) Frais d'information, de sensibilisation et de promotion 1.025.000			

05.00 — Digitalisation.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	102.174	220.000	220.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.426	20.000	25.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	8.229	15.000	15.000
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.474	12.000	13.000
		Détail:			
		1) Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses 13.000			
12.300 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec des plans et initiatives pour soutenir la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.327.457	2.350.000	2.350.000
12.301 (12.30)	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport	338	3.000	3.000
		Détail:			
		1) Voitures en libre-service 3.000			
12.302 (12.30)	13.90	Frais en relation avec le Gov Tech Lab. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.298	25.000	25.000
32.020 (32.00)	01.10	Subsides dans le cadre de la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	236.077	350.000	350.000
		Total de la section 05.00	7.638.896	13.846.509	13.545.371
		Section 05.01 — Centre des technologies de l'information de l'Etat			
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel	75.994.481	81.113.892	89.140.347
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 73.814.537			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.800.895			
		3) Charges sociales patronales 8.031.998			
		4) Allocations de repas 1.492.917			
		Total 89.140.347			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	380	480	1.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence *1.000*			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers.	40	80	100
		Détail:			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail) *100*			
41.050 (41.12)	01.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service CTIE. (Crédit non limitatif)	165.000.000	175.000.000	192.000.000
		Total de la section 05.01	240.994.901	256.114.452	281.141.447
		Section 05.02 — Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	—	1.480.689	2.970.586
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *2.596.827*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *71.237*			
		3) Charges sociales patronales *251.901*			
		4) Allocations de repas *50.621*			
		Total *2.970.586*			
12.011 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.342	25.000	45.000
		Détail:			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger *45.000*			
12.041 (12.12)	13.90	Frais de bureau. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.883	12.000	15.000
		Détail:			
		9) Divers *15.000*			
12.121 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.072	375.000	385.000
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100

05.02 — Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.346 (12.30)	13.90	Indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	59.008	80.000	80.000
		Total de la section 05.02	327.305	1.972.789	3.495.686
		Total du département 05	248.961.102	271.933.750	298.182.504

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Digitalisation

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	80.307.841	90.720.570	99.855.304
12	Achat de biens non durables et de services	3.417.184	5.863.180	5.977.200
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	236.077	350.000	350.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	165.000.000	175.000.000	192.000.000
Total		248.961.102	271.933.750	298.182.504

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		06 — MINISTERE DE L'ECONOMIE			
		Section 06.00 — Economie			
11.005 (11.11)	11.10	Rémunération du personnel	34.783.676	35.879.209	37.769.988
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 33.816.432			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 932.045			
		3) Charges sociales patronales 2.360.181			
		4) Allocations de repas 661.330			
		Total 37.769.988			
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	6.067	10.550	11.283
		Détail:			
		2) Cours et examens 11.283			
11.310 (11.00)	11.10	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.339.242	712.256
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	449	300	1.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.000			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	675.354	580.000	640.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	10.229	14.150	14.650
		Détail:			
		1) Assurances 800			
		2) Carburants et lubrifiants 4.480			
		3) Réparations et entretien 9.370			
		Total 14.650			
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111.807	83.000	80.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 80.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	408.767	464.000	470.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 167.080			
		2) Projets Green 22.920			
		4) Réparations et entretien 45.000			
		5) Gardiennage 216.000			
		9) Divers 19.000			
		Total 470.000			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	722.225	1.450.000	1.495.000
12.121 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité, et Conseil national de la Productivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	41.488	398.000	405.000
12.122 (12.30)	13.90	Luxembourg Stratégie: Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	158.317	—	—
12.190 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	104.201	307.500	179.500
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.063	102.000	120.000
12.260 (12.30)	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	95.849	215.000	213.800
		Détail:			
		1204 Frais de bureau 42.500			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques 51.500			
		1214 Frais de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information 119.800			
		Total 213.800			
12.300 (12.30)	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.331.012	1.367.000	1.367.000
12.301 (12.30)	13.90	Redevance à verser à l'asbl Luxorr pour l'autorisation accordée à l'Etat pour les droits de reproduction par reprographie et par numérisation....	—	—	386.500
12.302 (12.30)	13.90	Participation aux frais des fonctionnement dans le cadre du DeepTechLab. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.500.000	7.300.000	7.300.000
12.305 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité et Conseil national de la Productivité: frais de fonctionnement.....	47.340	95.000	96.700
12.308 (12.30)	13.90	Luxembourg Stratégie: frais de fonctionnement	18.146	—	—
12.326 (12.30)	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": frais d'experts, d'études, de communication et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60.404	150.000	150.000
12.327 (12.30)	11.70	Frais de supervision, de co-médiation et de remplacement du Médiateur de la consommation en cas de conflit d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.682	10.000	10.000
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Frais de gestion, d'entretien et de suivi d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements, de zones de verdures et de mesures compensatoires / d'atténuation dans le cadre de la mise en oeuvre de zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et de zones spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	889.023	815.000	1.600.000
		Détail: *1) "EUROHUB SUD"..... 120.000* *2) Autres..... 1.480.000* *Total..... 1.600.000*			
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	369.845	900.000	900.000
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	232.511	300.493	191.790
31.055 (31.32)	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	376.000	376.000	476.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.057 (31.32)	13.90	Participation financière de l'Etat au projet de recherche JUMP. (Crédit sans distinction d'exercice)	300.000	300.000	300.000
32.012 (32.00)	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE).....	67.500	67.500	67.500
32.013 (32.00)	13.90	Mesures et interventions dans le cadre de l'affiliation de l'Etat à EuroNCAP, dépenses et frais connexes: participations à ces dépenses....	446.010	495.000	495.000
32.015 (12.30)	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises.....	205.000	205.000	230.750
32.017 (32.00)	11.70	Veille et diffusion des connaissances.....	21.165	55.000	55.000
33.011 (33.00)	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International"	15.000	15.000	15.000
33.031 (33.00)	13.90	Subsides bénévoles au secteur privé, sponsoring d'évènements. (Crédit sans distinction d'exercice)	167.500	200.000	267.500
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	517.078	339.000	546.280
41.001 (41.50)	13.90	Participation aux frais de services d'hébergement pour le centre de contrôle IRIS2. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
41.006 (41.50)	13.90	Participation de l'État à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.887	—	—
41.008 (12.30)	13.90	Convention de partenariat projet HelloFuture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
41.009 (41.40)	13.90	Dotation du Groupement d'Intérêt Economique "Terra Matters". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	800.000	800.000	800.000
41.011 (41.40)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg House of Cybersecurity" (LHC). (Crédit sans distinction d'exercice)	3.786.913	4.591.500	4.813.546
41.013 (41.40)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert". (Crédit sans distinction d'exercice)	2.438.674	2.719.000	2.779.000
41.015 (41.40)	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.570.000	1.721.500	1.769.540

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.016 (31.32)	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.465.599	15.435.000	16.000.000
41.018 (41.40)	13.90	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: chaire universitaire et programme de recherche " Secteur logistique". (Crédit sans distinction d'exercice)	164.702	150.000	150.000
41.019 (31.32)	13.90	Dotation de l'Etat au Groupement d'Intérêt Economique "LU-CIX". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.735.110	3.838.500	3.850.000
41.020 (31.32)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "NEOBUILD". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	256.000	256.000	296.000
41.021 (41.40)	13.90	Dotation Luxembourg Space Agency. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.790.000	5.960.000	5.960.000
41.022 (41.40)	13.90	Participation financière à l'Autorité de la concurrence du Grand-Duché du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.729.000	4.254.000	4.671.217
43.001 (43.22)	13.90	Frais de gestion, d'entretien et de suivi d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements, de zones de verdure et de mesures compensatoires / d'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de zones d'activités économiques régionales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	75.084	75.000
43.002 (43.22)	13.90	Frais de personnel et de consultance pour la mise en oeuvre des principes de l'économie circulaire dans le cadre de la planification et de la gestion de zones d'activités économiques régionales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	73.333	160.000	280.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications.....	260.686	—	—
		Total de la section 06.00	84.859.612	93.793.828	98.012.100
		Section 06.01 — Institut national de la statistique et des études économiques			
11.005 (11.11)	01.32	Rémunération du personnel	25.252.083	26.304.411	28.213.662
		<u>Détail</u>: *1) Rémunérations de base..... 24.531.839*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... *1.020.216* *3) Charges sociales patronales* ..... *2.187.887* *4) Allocations de repas* ..... *473.720* *Total* *28.213.662*			
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	5.979	8.300	8.300
		Détail: *1) Jetons de présence* ..... *1.800* *2) Cours de formation* ..... *6.500* *Total* *8.300*			
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers	2.253	3.700	3.700
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.212	3.300	3.300
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.216	12.000	10.500
		Détail: *1) Assurances* ..... *1.000* *2) Carburants et lubrifiants* ..... *3.500* *3) Réparations et entretien* ..... *5.000* *4) Recharge* ..... *1.000* *Total* *10.500*			
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.235.510	2.100.000	2.200.000
12.125 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	430.422	437.000	406.000
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation	44.007	65.000	70.000
12.192 (12.30)	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	34.038	40.000	98.500
12.260 (12.30)	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	485.869	530.000	623.100
		Détail: *1204 Frais de bureau* *1) Articles et matériel de bureau* ..... *25.000* *2) Location et entretien des machines à photocopier* ..... *10.000* *3) Location et entretien d'autres machines de bureau* ..... *10.000* *4) Consommables bureautiques* ..... *1.000* *5) Frais d'impression et de reliure* ..... *3.000* *6) Documentation et bibliothèque* ..... *30.000* *9) Divers* *2.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications *1) Frais postaux ..... 275.000* *9) Divers..... 6.600* *1207 Location et entretien des équipements informatiques* *2) Maintenance de matériel informatique..... 45.500* *3) Réparations et pièces de rechange ..... 2.000* *9) Divers..... 13.000* *1213 Frais de publication..... 200.000* *Total..... 623.100*			
12.270 (12.30)	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.747.571	2.805.500	1.343.200
		<u>Détail</u>: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage et entretien ..... 300.000* *2) Divers..... 213.200* *3) Frais de consommation d'eau, de gaz, d'electricité et de chauffage..... 650.000* *4) Gardiennage ..... 150.000* *6) Sécurité et santé au travail..... 28.000* *1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques* *3) Location salles de réunion..... 2.000* *Total..... 1.343.200*			
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.185.597	2.470.700	2.626.200
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: développements informatiques et maintenance. (Crédit sans distinction d'exercice)	338.278	366.900	467.700
12.310 (11.00)	01.32	Recensement de la population.....	289.783	100.000	100.000
24.010 (12.12)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	301.237	434.000	364.650
33.011 (33.00)	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations ..	2.900	5.050	5.350
34.090 (34.49)	13.90	European Statistics Competition (frais d'organisation et récompenses) ..	20.711	33.000	33.000
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales	3.671	5.050	6.000
41.010 (41.40)	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research.....	1.240.000	1.270.500	1.310.000
		Total de la section 06.01	33.627.337	36.994.411	37.893.162

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 06.03 — Energie			
12.120 (12.30)	09.30 09.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	739.767	850.000	900.000
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	52.402	71.500	72.500
31.040 (31.31)	13.90	Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ainsi qu'en relation avec la prise en charge par l'Etat des frais engendrés par des contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en gaz naturel et en chaleur fournie à travers des réseaux de chauffage urbain pour certains clients finals. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	73.140.663	100	—
31.042 (31.31)	13.90	Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat de frais engendrés par l'utilisation des réseaux d'électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	150.000.000
33.004 (33.00)	09.31	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.906.697	6.756.924	6.166.338
33.005 (33.00)	09.31	Soutien financier pour la production d'hydrogène renouvelable et de ses dérivés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100.000
34.060 (34.41)	13.90	Aide aux utilisateurs des bornes de recharge électriques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.244.231	100	—
35.010 (35.20)	13.90	Frais en relation avec l'exécution de l'article 13 du règlement (UE) 2017/1938 du 25 octobre 2017 concernant des mesures visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
41.012 (41.40)	09.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.755.000	1.950.000	2.290.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.014 (41.40)	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 06.03	80.838.760	9.628.924	159.529.038
		Section 06.04 — Commissariat aux affaires maritimes			
11.005 (11.11)	12.34	Rémunération du personnel	2.894.418	2.803.035	3.228.490
		Détail: *1) Rémunérations de base* — *2.818.542* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* — *123.631* *3) Charges sociales patronales* — *228.129* *4) Allocations de repas* — *58.188* *Total* — *3.228.490*			
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	1.309	4.000	4.000
		Détail: *1) Jetons de présence* — *500* *2) Cours et examens* — *3.500* *Total* — *4.000*			
41.050 (41.12)	12.34	Dotation financière de l'Etat au profit du service Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif)	—	100	100
		Total de la section 06.04	2.895.727	2.807.135	3.232.590
		Section 06.05 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)			
11.005 (11.11)	09.00	Rémunération du personnel	8.056.385	8.459.396	8.901.311
		Détail: *1) Rémunérations de base* — *7.961.783* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* — *174.851* *3) Charges sociales patronales* — *607.336* *4) Allocations de repas* — *157.341* *Total* — *8.901.311*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	10.640	10.800	10.800
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation *10.800*			
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	3.808	7.200	6.800
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité d'accréditation *6.800*			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.697	6.535	8.745
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	35.174	50.100	50.100
		Détail:			
		1) Assurances *2.000*			
		2) Carburants et lubrifiants *10.000*			
		3) Réparations et entretien *38.000*			
		9) Divers *100*			
		Total *50.100*			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.825	158.400	207.000
		Détail:			
		2) Autres *207.000*			
12.191 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	27.059	434.977	179.400
12.250 (12.00)	11.10	Frais de fonctionnement et d'entretien du Bureau luxembourgeois de métrologie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	123.988	123.500	143.900
12.260 (12.30)	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	103.004	155.180	155.700
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection *4.160*			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *5.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier *1.500*			
		4) Consommables bureautiques *2.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure *8.000*			
		6) Documentation et bibliothèque *6.500*			
		9) Divers *3.300*			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux *4.500*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Frais téléphoniques ..... *10.000* *1207 Location et entretien des équipements informatiques* *2) Contrats d'entretien* ..... *52.500* *3) Réparation et pièces de rechange* ..... *3.600* *1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information* *2) Campagnes publicitaires* ..... *53.140* *1220 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles* ..... *1.500* *Total* *155.700*			
12.270 (12.30)	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.351.964	1.365.500	1.378.000
		<u>Détail</u>: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage* ..... *118.000* *2) Eau, gaz, électricité, taxes* ..... *58.000* *3) Chauffage* ..... *24.000* *4) Réparations et entretien* ..... *6.000* *1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques* *1) Loyers* ..... *974.000* *2) Charges locatives accessoires* ..... *198.000* *Total* *1.378.000*			
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.631	19.250	19.500
12.301 (12.30)	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	209.434	300.000	320.000
12.304 (12.30)	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	679.974	600.000	780.000
12.320 (12.30)	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses	13.447	14.000	14.400
32.010 (32.00)	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie. (Crédit non limitatif)	—	100	100
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	241.981	276.760	286.240
41.011 (41.40)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance"	992.811	945.000	965.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.013 (41.40)	04.60	Dotation de l'Etat à l'Université de Luxembourg: Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable et durable des domaines de l'ICT, de la construction et de l'aérospatial"	210.600	210.600	210.600
		Total de la section 06.05	12.177.422	13.137.298	13.637.596
		Section 06.06 — Classes moyennes			
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	184.558	190.000	370.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	166.563	175.000	—
12.141 (12.16)	13.90	Frais de publicité	12.769	15.000	15.000
		Détail: *1) Brochures et dépliants ..... 7.500* *2) Campagnes publicitaires..... 7.500* *Total..... 15.000*			
24.010 (12.30)	11.40	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques.....	38.555	44.000	42.000
31.031 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre PME ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises : bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100.000	100.000
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	125.000	125.000	125.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	4.000	4.000	4.000

06.06 — Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
32.016 (31.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	284.146	295.000	305.000
33.000 (33.00)	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat et Creative Industries Cluster Luxembourg, de même que les études, les réflexions et les actions en matière de complémentarité des sexes, en vue de soutenir et renforcer les entreprises luxembourgeoises. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.088.418	1.125.000	1.400.000
33.008 (33.00)	13.90	Promotion de l'esprit d'entreprise à l'école fondamentale et secondaire dans le cadre des programmes des Jonk Entrepreneuren	102.500	113.000	216.000
33.009 (33.00)	13.90	Promotion du développement durable au sein des PME dans le cadre du Klimapakt fir Betriber	—	60.000	60.000
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des PME, de l'artisanat et du commerce : participation aux frais d'organismes professionnels	2.200.000	2.200.000	2.250.000
		Détail: *1) Service de promotion auprès de la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel) 2.250.000*			
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	125.000	125.000	125.000
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels.....	53.851	150.000	150.000
41.005 (41.50)	13.90	Financement de projets d'optimisation au sein de la Chambre des Métiers	850.000	900.000	900.000
41.006 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxembourg for shopping"	400.000	400.000	400.000
41.007 (31.32)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Observatoire National PME"	350.000	500.000	550.000
		Total de la section 06.06	6.035.360	6.571.000	7.062.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 06.07 — Tourisme			
12.124 (12.30)	11.60	Frais d'experts et frais d'élaboration d'études et de concepts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	196.957	500.000	494.000
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	943.648	1.100.000	1.100.000
12.141 (12.16)	11.60	Organisation d'événements à caractère touristique et participation à des foires, salons, expositions ou d'autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	261.727	670.000	600.000
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	497.902	1.090.500	1.020.000
12.302 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec la mise en œuvre de projets liés au développement du secteur touristique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	49.292	330.000	240.000
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl. (Crédit sans distinction d'exercice)	744.300	1.067.000	1.270.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national. (Crédit sans distinction d'exercice)	677.965	808.000	740.000
33.014 (33.00)	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	143.463	145.000	150.000
33.015 (33.00)	13.90	Participation aux frais en relation avec la gestion des labels touristiques et de la classification des hébergements touristiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	221.660	249.700	250.000
33.021 (33.00)	11.60	Participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.264.962	3.875.000	4.265.000
33.028 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	100.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.029 (33.00)	11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	85.887	140.000	125.000
33.030 (33.00)	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	419.144	430.000	530.000
35.010 (35.20)	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	56.695	400.000	250.000
41.000 (41.40)	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.799.700	6.666.000	7.000.000
41.001 (41.40)	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg Convention Bureau. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.001.700	1.168.000	1.228.000
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	84.963	130.000	110.000
		Total de la section 06.07	14.449.965	18.769.200	19.472.000
		Section 06.08 — Promotion de l'image de marque du Luxembourg			
12.101 (12.11)	13.90	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles, charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques et contrôle des comptes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	59.244	82.000	85.800
		Détail: *1) Loyers..... 85.800*			
12.140 (12.16)	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.336.615	1.913.000	2.064.000
12.300 (12.30)	13.90	Frais de fonctionnement de dispositifs de promotion à des endroits stratégiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	260.000
33.010 (33.00)	13.90	Promotion de l'image du Luxembourg; contributions volontaires, co-financements ou subsides à des porteurs de projets luxembourgeois afin de soutenir des événements, projets ou actions de caractère national ou international; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	307.062	375.000	425.000

06.08 — Promotion de l'image de marque du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.060 (35.00)	13.90	Promotion de l'image du Luxembourg; contributions volontaires, co-financements ou subsides à des actions de caractère international; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	25.000	25.000
		Total de la section 06.08	1.702.921	2.395.000	2.859.800
		Total du département 06	236.587.104	184.096.796	341.698.286

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	71.010.557	74.818.943	78.860.090
12	Achat de biens non durables et de services	24.613.224	31.691.692	31.366.295
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	889.023	815.000	1.600.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	339.792	478.000	406.650
31	Subventions d'exploitation	74.598.019	2.155.693	152.146.890
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.023.821	1.117.600	1.153.350
33	Transferts de revenus aux administrations privées	10.147.458	15.364.774	16.085.188
34	Transferts de revenus aux ménages	2.264.942	33.100	33.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	819.425	1.045.910	1.113.620
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	50.722.547	56.211.000	58.468.203
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	158.296	365.084	465.000
Total		236.587.104	184.096.796	341.698.286

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		07 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE			
		Section 07.00 — Dépenses générales			
11.005 (11.11)	04.00	Rémunération du personnel	56.559.308	59.566.787	58.512.001
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 51.556.013			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.650.049			
		3) Charges sociales patronales 4.334.920			
		4) Allocations de repas 971.019			
		Total 58.512.001			
11.060 (43.22)	04.00	Cotisations sociales des élèves majeurs fréquentant les établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général et le centre national de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.170	116.000	133.000
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 133.000			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	137.707	190.000	187.500
11.310 (11.00)	04.00	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	57.137.223	13.389.513
12.001 (12.15)	Divers codes	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	142.420	129.265	145.883
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.608			
		2) Cours et examens 144.275			
		Total 145.883			
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	213.709	254.915	173.500
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 44.000			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 129.500			
		Total 173.500			

07.00 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.233	30.000	35.000
		Détail:			
		1) Assurances ... *976*			
		2) Carburants et lubrifiants ... *19.406*			
		3) Réparation et entretien ... *13.648*			
		9) Divers ... *970*			
		Total ... *35.000*			
12.051 (12.12)	04.00	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	183.286	125.000	187.318
		Détail:			
		1) Frais postaux ... *187.318*			
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.669.807	2.675.000	2.723.150
12.110 (12.30)	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	100	100
12.120 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	314.517	170.000	255.000
12.190 (12.30)	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.453	9.000	12.100
12.261 (12.30)	04.00	Frais de publication, d'information et de sensibilisation : dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.107.635	2.500.000	2.517.500
12.270 (12.11)	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.332.114	40.000.000	45.956.831
12.301 (12.30)	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement	89.721	100.000	32.000
12.302 (12.30)	Divers codes	Maison de l'Orientation: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	825.321	870.000	—
12.303 (12.30)	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	108.913	130.000	136.000

07.00 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.304 (12.30)	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	946.729	1.350.000	1.826.000
12.308 (12.30)	04.00	Service de médiation de l'Education nationale: dépenses de fonctionnement	57.660	62.654	65.000
12.315 (12.30)	04.00 02.00	Service de l'intégration et de l'accueil scolaires: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	338.471	960.000	—
24.000 (24.10)	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.273	29.303	29.303
32.020 (32.00)	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.370	13.343	7.000
33.000 (33.40)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.000.000	15.751.432	17.646.128
33.001 (41.40)	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.250.000	2.500.000	2.612.500
33.002 (41.40)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques	725.000	750.000	800.000
33.003 (33.00)	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes. (Crédit non limitatif)	2.953.438	3.000.000	60.000
33.004 (33.00)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement du centre d'éducation interculturelle-ikl	110.700	131.000	—
33.015 (33.00)	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL	240.000	255.000	265.000
33.016 (33.00)	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP	520.000	535.000	1.045.000
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORE chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	460.000	480.000	497.500
33.042 (33.00)	13.90	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	666.235	668.995

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.011 (35.20)	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.966.545	1.900.000	—
35.060 (35.00)	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.412	42.000	47.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général	400.000	480.000	490.000
41.052 (41.12)	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.750.138	20.000.000	18.850.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.11)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.134	17.344	8.501
12.501 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers	1.027	—	—
12.520 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	215	25	768
		Détail:			
		3) Réparation et entretien *768*			
12.551 (12.12)	04.00	Achat de biens et de services postaux	5.552	—	—
12.770 (12.30)	04.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	12.177	22.312	60.494
12.806 (12.30)	13.90	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement	—	1.375	—
12.815 (12.30)	13.90	Service de l'intégration et de l'accueil scolaires : dépenses diverses	—	—	109
		Total de la section 07.00	138.624.655	212.950.313	169.375.694
		Section 07.01 — Centre de gestion informatique de l'éducation			
11.005 (11.11)	04.10	Rémunération du personnel	12.184.001	12.581.820	13.960.080
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *11.405.614*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *1.161.847*			
		3) Charges sociales patronales *1.141.651*			

07.01 — Centre de gestion informatique de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		4) Allocations de repas *250.968*			
		Total *13.960.080*			
41.050 (41.12)	04.10	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif)	5.378.000	5.880.952	7.528.500
		Total de la section 07.01	17.562.001	18.462.772	21.488.580
		Section 07.02 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
11.005 (11.11)	04.01	Rémunération du personnel	11.109.288	12.040.884	13.096.825
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *11.455.318*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *468.449*			
		3) Charges sociales patronales *972.438*			
		4) Allocations de repas *200.620*			
		Total *13.096.825*			
11.130 (11.12)	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	899.045	985.000	1.000.000
12.001 (12.15)	13.90	Gratuité Licences AI en éducation. (Crédit non limitatif)	—	—	600.000
		Détail:			
		9) Divers *600.000*			
12.130 (12.16)	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.994.898	11.171.000	11.334.385
33.001 (33.00)	13.90	Promotion de l'initiation à la gestion d'entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	180.900
41.050 (41.12)	04.01	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	5.600.000	5.790.000	5.883.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.630 (12.16)	13.90	Gratuité des livres scolaires	—	9.287	—
		Total de la section 07.02	28.603.231	29.996.171	32.095.110

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 07.03 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires			
11.005 (11.11)	04.10	Rémunération du personnel	6.226.652	5.942.476	7.050.827
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.141.367			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 238.593			
		3) Charges sociales patronales 568.036			
		4) Allocations de repas 102.831			
		Total 7.050.827			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	—	1.525	1.525
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	89.835	121.705	94.270
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4.722	6.639	6.675
12.140 (12.16)	04.10	Frais de sensibilisation et d'information	29.785	31.000	63.000
		Détail:			
		2) Campagnes publicitaires 32.883			
		3) Foires 26.030			
		9) Divers 4.087			
		Total 63.000			
12.191 (12.30)	04.10	Formation continue du personnel des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires, des Services socio-educatifs, des Internats et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires	65.329	82.500	93.600
12.260 (12.12)	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	35.058	23.546	38.300
12.300 (12.30)	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psycho-pédagogique des élèves	38.844	41.000	41.251
32.010 (32.00)	04.10	Renforcement des compétences socio-émotionnelles en milieu scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
34.061 (34.40)	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	9.683.713	10.300.000	10.406.467

07.03 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.010 (41.40)	04.10	Projets de recherche : élaboration et évaluation du test "SKIL" et évaluation de l'accessibilité de mesures sociales coordonnées par le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires et évaluation de la qualité. (Crédit sans distinction d'exercice)	82.485	115.245	292.000
74.065 (74.40)	13.90	Dépenses informatiques et de digitalisation	—	—	25.000
		Total de la section 07.03	16.256.423	16.665.736	18.113.015
		Section 07.04 — Enseignement musical			
11.005 (11.11)	08.00	Rémunération du personnel	216.891	227.801	—
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.712	10.325	10.452
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	525	1.055	1.072
12.190 (12.30)	08.00	Formation continue des enseignants, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	4.999	5.170	5.250
12.260 (12.30)	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	10.215	10.000	10.000
		Détail: *1204 Frais de bureau* *9) Divers..... 10.000*			
33.000 (33.00)	08.00	Conventions avec des associations oeuvrant dans l'intérêt de l'enseignement musical.....	87.500	90.500	92.000
		Détail: *1) Ecole de musique de l'Union Grand-Duc Adolphe..... 76.000* *2) Association des écoles de musique du Grand-Duché de Luxembourg ..... 16.000* *Total..... 92.000*			
33.005 (33.00)	08.00	Subside à destination d'associations sans but lucratif pour des projets pédagogiques de l'enseignement musical.....	165.000	170.500	173.200
33.006 (33.00)	13.90	Participation aux frais liés à la prestation d'activités culturelles et créatives dans le cadre périscolaire des établissements d'enseignement secondaire	—	—	300.000
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	8.000	13.500	13.500

07.04 — Enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.090 (34.49)	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif)	6.880	80.000	40.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	—	100	100
41.010 (12.00)	08.00	Convention avec l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte"	275.000	275.000	300.000
41.011 (12.30)	13.90	Participation aux frais liés à la prestation d'activités culturelles et créatives dans le cadre périscolaire des établissements d'enseignement secondaire	—	—	300.000
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif)	56.507.720	63.588.500	77.132.308
43.001 (43.22)	08.00	Participation aux frais liés à la prestation de projets pédagogiques par des enseignants de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif)	99.482	100.000	141.250
43.002 (43.22)	13.90	Participation aux frais liés à la prestation d'activités culturelles et créatives dans le cadre périscolaire des établissements d'enseignement secondaire	—	—	214.250
		Total de la section 07.04	57.388.924	64.572.451	78.733.382
		Section 07.05 — Etablissements privés d'enseignement			
44.000 (33.40)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	142.479.263	149.413.966	164.394.743
		Total de la section 07.05	142.479.263	149.413.966	164.394.743
		Section 07.06 — Service des restaurants scolaires			
11.005 (11.11)	04.10	Rémunération du personnel	9.829.368	10.497.196	10.550.746
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *8.566.315*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *718.071*			
		3) Charges sociales patronales — *1.195.553*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		4) Allocations de repas *70.807*			
		Total *10.550.746*			
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Détail:			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *100*			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	3.570	7.140	7.200
41.050 (41.12)	04.10 02.00	Dotation financière de l'Etat au profit du Service des restaurants scolaires "Restopolis". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.978.401	33.420.514	36.500.000
		Total de la section 07.06	43.811.339	43.924.950	47.058.046
		Section 07.07 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques			
11.005 (11.11)	04.52	Rémunération du personnel	122.334.049	125.929.377	135.849.620
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *118.648.687*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *3.948.259*			
		3) Charges sociales patronales *11.062.277*			
		4) Allocations de repas *2.190.397*			
		Total *135.849.620*			
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.520	2.535
		Détail:			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail) *2.535*			
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	201.864	55.000	549.143
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	83.684	160.000	165.000
		Détail:			
		2) Prestations individuelles *165.000*			
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	86.822	65.000	90.500

07.07 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 15.707			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 74.793			
		Total 90.500			
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	75.000	76.000
12.140 (12.16)	04.52	Développement et mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation et d'information sur la situation et l'inclusion des élèves à besoins spécifiques et des enfants, jeunes et adultes handicapés.....	63.168	80.000	83.500
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	52.037	105.000	110.000
12.253 (12.00)	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel: frais d'exploitation courants	138.888	300.000	305.000
12.262 (12.00)	04.52	Centre pour le développement socio-émotionnel: frais d'exploitation courants	145.256	280.000	227.115
12.273 (12.00)	04.52	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme: frais d'exploitation courants	201.596	250.000	295.236
12.274 (12.30)	04.52	Centre pour le développement des apprentissages: frais d'exploitation courants	149.776	—	—
12.275 (12.30)	04.52	Centre pour le développement intellectuel: frais d'exploitation courants	812.670	875.000	866.225
12.276 (12.30)	04.52	Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces: frais d'exploitation courants	52.181	65.400	66.000
12.277 (12.30)	04.52	Service national de l'éducation inclusive: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24.391	30.000	33.000
		Détail:			
		2) Service national de l'éducation inclusive 33.000			
12.278 (12.30)	04.52	Agence de transition à la vie active: frais d'exploitation courants	13.269	25.000	26.000
12.300 (12.30)	04.52	Mesures supplémentaires à mettre en place auprès d'un certain nombre d'élèves à besoins spécifiques durant le transport scolaire – dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.493.076	3.000.000	4.635.435
12.301 (12.30)	04.52	Cellule d'accompagnement pour élèves hospitalisés ou en rémission – dépenses diverses	38.107	50.000	52.250

07.07 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.302 (12.30)	04.52	Équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques - dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	80.992	130.000	150.000
33.001 (33.00)	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés œuvrant au bénéfice d'élèves à besoins spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.897.506	5.140.000	5.478.463
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant des enfants et jeunes à besoins spécifiques	855	1.000	1.000
33.020 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	204.190	—
34.010 (34.31)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'élèves à besoins spécifiques	1.344	2.000	1.500
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive.....	18.865	18.865	20.752
35.011 (35.20)	06.34	Prise en charge des frais liés à l'inscription des élèves à besoins spécifiques dans des institutions scolaires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.208.681	2.550.000	2.040.000
		Détail: *1) Institutions scolaires auprès de la communauté germanophone de Belgique ..... 852.560* *2) Institutions scolaires à l'étranger ..... 342.579* *3) Institutions scolaires à l'étranger à la demande des instances autres que la commission nationale d'inclusion .. 844.861* *Total..... 2.040.000*			
41.010 (12.30)	04.52	Conventions avec des établissements universitaires et entités similaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	200.000	250.000	261.250
41.050 (41.12)	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	530.000	680.000	861.000
41.051 (41.12)	04.52	Dotation financière de l'Etat au profit du service Centre des compétences relatives à la vue	550.000	550.000	640.000
41.052 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'État au profit du Centre pour le développement des apprentissages.....	—	165.000	169.290

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
44.009 (33.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	490.000	490.000	490.000
		Détail:			
		1) Frais de personnel 490.000			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.773 (12.30)	13.90	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme : frais d'exploitation courants	—	—	358
		Total de la section 07.07	136.869.077	141.528.352	153.546.172
		Section 07.08 — Service de la formation des adultes			
11.005 (11.11)	04.30	Rémunération du personnel	16.363.356	16.447.615	19.152.779
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 16.654.279			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 477.375			
		3) Charges sociales patronales 1.704.178			
		4) Allocations de repas 316.947			
		Total 19.152.779			
11.060 (11.00)	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.395	100	—
11.130 (11.12)	04.53	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	374.945	544.683	450.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 450.000			
11.132 (11.12)	13.90	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement : Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	103.868	—
12.000 (12.15)	04.53	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.157.270	2.298.360	2.638.916
		Détail:			
		2) Cours et examens 2.638.916			

07.08 — Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.250 (12.30)	04.53	Mesures diverses dans l'intérêt de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise et de l'intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150.573	410.000	417.500
12.251 (12.30)	04.53	Mise en place d'une université populaire: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	282.840	607.300	618.500
12.307 (12.30)	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet de formation Digital Learning Hub. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	938.855	1.800.000	2.053.000
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.506.675	1.950.000	2.534.033
33.003 (33.00)	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	154.278	160.000
35.010 (35.20)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec les associations organisatrices étrangères. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
35.020 (35.30)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes : conventions avec prestataires institutionnels à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
41.050 (41.12)	04.53	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation des adultes.....	1.295.763	2.250.000	3.140.000
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours pour adultes: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.264.909	1.170.000	1.310.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	04.53	Indemnités pour services extraordinaires.....	3.444	5.747	7.423
		Détail:			
		2) Cours et examens..... 7.423			
12.500 (12.15)	04.53	Indemnités pour services de tiers	5.600	11.555	5.465
		Détail:			
		2) Cours et examens..... 5.465			

07.08 — Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.750 (12.30)	13.90	Mesures diverses dans l'intérêt de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise et de l'intégration	—	65	—
33.503 (33.00)	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateur	829	10.479	4.084
		Total de la section 07.08	25.375.454	27.764.250	32.491.900
		Section 07.09 — Directions de région de l'enseignement fondamental			
11.005 (11.11)	04.20	Rémunération du personnel	105.117.110	91.325.310	110.592.954
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *95.732.347*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			
		— Indemnités dans l'intérêt de la collaboration aux travaux du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental — *888.632*			
		— Autres primes, indemnités et suppléments — *1.999.958*			
		3) Charges sociales patronales — *10.336.454*			
		4) Allocations de repas — *1.635.563*			
		Total — *110.592.954*			
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.281	76.546	76.546
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif)	164.900	160.000	180.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	—	30.000
		Détail:			
		2) Carburants et lubrifiants — *30.000*			
12.190 (12.30)	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	13.711	15.512	20.000
12.260 (12.12)	04.20	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice)	299.425	323.500	360.000
		Détail:			
		1) Directions de région — *356.400*			
		2) Collège des directeurs de région — *3.600*			
		Total — *360.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.275 (12.30)	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.344	—	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	3.328
		Total de la section 07.09	105.658.771	91.900.868	111.262.828
		Section 07.10 — Enseignement fondamental			
11.005 (11.11)	04.20	Rémunération de personnel.....	840.817.732	910.925.177	926.739.740
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 816.666.139			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			
		— Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires..... 8.600.446			
		— Autres primes, indemnités et suppléments..... 34.891.619			
		3) Charges sociales patronales..... 51.933.175			
		4) Allocations de repas..... 14.648.361			
		Total..... 926.739.740			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	399.202	545.472	2.630.256
		Détail:			
		1) Jetons de présence..... 95.792			
		2) Cours et examens..... 2.534.464			
		Total..... 2.630.256			
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28.543	38.000	39.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence..... 39.000			
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.861	6.000	5.600
12.120 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	30.500	40.000

07.10 — Enseignement fondamental

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.304 (12.30)	04.20	Elections des délégués du personnel enseignant à la Commission scolaire nationale : dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	11.240	—	100
12.305 (12.30)	04.20 02.00	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	544.309	850.000	900.000
32.020 (32.00)	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.706	6.200	6.500
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale et artistique: participation aux frais d'associations	7.500	7.500	7.500
		Détail: *1) Participation aux frais de l'association MUSEP asbl ..... 5.000* *2) Participation aux frais de l'association "Arts à l'école" ..... 2.500* *Total 7.500*			
41.050 (41.12)	04.20	Dotation financière de l'Etat au profit du service Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif)	200.000	100.000	200.000
41.053 (41.12)	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire international et européen aux établissements d'enseignement public	1.778.000	1.906.800	1.931.300
43.000 (43.22)	04.20 02.00	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	421.218	1.000.000	781.202
43.002 (43.22)	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	567.771	550.000	600.000
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	946.651	1.300.000	1.450.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	216
12.805 (12.30)	04.20	Classes spécialisées de l'Etat : frais divers	2.021	—	—
		Total de la section 07.10	845.739.754	917.265.649	935.331.414

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 07.11 — Enseignement secondaire			
11.005 (11.11)	04.33	Rémunération du personnel	1.029.922.170	1.100.469.260	1.182.518.595
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.007.726.283			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			
		— Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires 47.897.344			
		— Autres primes, indemnités et suppléments 28.974.770			
		3) Charges sociales patronales 81.072.713			
		4) Allocations de repas 16.847.485			
		Total 1.182.518.595			
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.702.529	3.102.300	3.187.203
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.158.653	1.300.000	1.350.000
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice)	57.244	63.000	72.750
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 42.750			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 30.000			
		Total 72.750			
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	3.000	8.200
12.250 (12.30)	13.90	Frais d'accréditation des écoles internationales et autres frais internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	960.000
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	2.000	53.000
12.301 (12.30)	13.90	Achats de biens et services spécifiques	—	—	57.611
32.010 (31.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	857.188	1.350.000	1.300.000

07.11 — Enseignement secondaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.010 (35.20)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif)	568.734	572.787	838.000
35.011 (35.20)	13.90	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Écoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	1.728.714
41.010 (12.00)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif)	—	100	318.000
41.085 (41.12)	04.33 04.34	Dotation financière de l'Etat au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général: frais de fonctionnement	25.000.000	27.200.000	29.018.700
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires	4.838	2.825	2.089
12.500 (12.15)	04..33 04..34	Indemnités pour services de tiers	3.188	34.276	2.077
12.510 (12.13)	04..33 04..34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	163	2.111	1.794
		Total de la section 07.11	1.060.274.707	1.134.101.659	1.221.416.733
		Section 07.12 — Institut national des langues Luxembourg			
11.005 (11.11)	04.34	Rémunération du personnel	24.912.872	26.187.475	29.031.387
		Détail:			
		1) Rémunérations de base	*25.152.895*		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*1.087.036*		
		3) Charges sociales patronales	*2.333.453*		
		4) Allocations de repas	*458.003*		
		Total	*29.031.387*		
11.130 (11.12)	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	137.081	112.200	176.000
		Détail:			
		2) Cours et examens	*176.000*		
		Total de la section 07.12	25.049.953	26.299.675	29.207.387

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 07.13 — Service de la formation professionnelle			
11.005 (11.11)	04.34	Rémunération du personnel	27.921.828	31.017.707	35.501.745
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 30.124.562			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			
		— Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue 1.127.720			
		— Autres primes, indemnités et suppléments 848.883			
		3) Charges sociales patronales 2.816.605			
		4) Allocations de repas 583.975			
		Total 35.501.745			
11.060 (43.22)	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	117.676	450.000	662.088
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	730.278	800.000	774.115
		Détail:			
		2) Cours et examens 774.115			
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	686.308	703.360	756.135
12.001 (12.15)	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	536.502	640.000	3.953.000
12.301 (12.30)	13.90	Maison de l'Orientation: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	910.000
12.305 (12.30)	04.34	Mise en oeuvre de la politique de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.776	150.000	150.000
12.306 (12.30)	04.34	Prise en charge des frais générés par le projet formation Diplom+ et des projets similaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	413.884	500.000	522.500
31.020 (31.22)	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	699.071	850.000	862.000

07.13 — Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
32.010 (31.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice)	34.617.128	42.531.148	44.305.833
32.011 (31.00)	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation et d'apprentis de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	683.006	1.000.000	1.226.573
32.020 (32.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.499.085	19.835.330	28.995.000
32.021 (32.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.358.572	2.420.382	2.937.711
33.002 (33.00)	04.00	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides.....	172.150	178.020	—
33.005 (33.00)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	115.372	125.000	127.875
34.051 (34.31)	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.148.115	1.300.000	1.624.500
34.052 (34.30)	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.893.720	5.200.000	5.297.440
41.001 (41.50)	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers.....	2.940.000	3.000.000	3.135.000
41.002 (41.50)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.076.553	2.386.196	2.413.851
41.005 (41.50)	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la révision du brevet de maîtrise. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.108.435	1.475.000	1.155.000
		Détail:			
		2) Réforme du brevet de maitrise..... 1.155.000			
41.010 (41.40)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif).....	2.800.000	2.980.240	3.115.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.050 (41.12)	04.34	Dotation financière de l'Etat au profit du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif)	5.092.012	7.000.000	7.788.576
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	3.468	10.095	3.795
		Détail: *1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)* *3.795*			
12.500 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers	10.034	21.209	97.968
12.501 (12.15)	13.90	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs (restant d'exercices antérieurs)	—	24.553	—
32.511 (32.00)	13.90	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation et d'apprentis de la formation professionnelle	—	1.364	—
		Total de la section 07.13	107.726.973	124.599.604	146.315.705
		Section 07.14 — Institut de formation de l'Education nationale			
11.005 (11.11)	04.01	Rémunération du personnel	13.834.691	14.609.911	19.231.786
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... *16.743.097* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... *796.660* *3) Charges sociales patronales* ..... *1.397.058* *4) Allocations de repas* ..... *294.971* *Total* *19.231.786*			
11.130 (11.12)	04.01	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre de la politique éducative et de la formation continue du personnel enseignant et socio-éducatif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.055.003	2.600.516	2.649.244
		Détail: *1) Formation continue* ..... *480.405* *2) Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif* ..... *1.905.222* *3) Projets prioritaires de la politique éducative* *244.523*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		4) Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée 19.094			
		Total 2.649.244			
12.190 (12.30)	04.01	Dépenses dans l'intérêt de la formation continue du personnel enseignant et socio-éducatif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.433.177	—	—
12.260 (12.30)	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	174.554	—	—
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	64.944	—	—
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'État au profit de l'Institut de formation de l'Éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.200.980	6.800.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre de la politique éducative et de la formation continue du personnel enseignant et socio-éducatif	—	13.771	13.902
		Détail:			
		9) Divers 13.902			
12.690 (12.30)	04.01	Dépenses dans l'intérêt de la formation continue du personnel enseignant et socio-éducatif	6.859	6.125	—
		Total de la section 07.14	19.569.228	22.431.303	28.694.932
		Section 07.15 — Secteur de l'Enfance			
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	70.000	339.381	344.181
12.124 (12.30)	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit sans distinction d'exercice)	343.933	355.730	363.912
12.190 (12.30)	06.36	Frais d'organisation de la Semaine nationale de l'Enfance. (Crédit sans distinction d'exercice)	117.155	—	—
12.310 (12.30)	06.36	Pilotage du secteur de l'enfance et promotion de l'éducation non formelle. (Crédit sans distinction d'exercice)	165.374	301.064	350.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.040 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	243.846.203	264.224.346	294.815.372
33.020 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	25.503.976	—
33.037 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un soutien au secteur de l'éducation non-formelle des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.407.986	14.467.311	15.888.971
33.038 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290.969.513	311.580.112	352.160.406
34.090 (34.49)	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.890.498	16.996.193	16.904.903
43.005 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	162.024.324	185.309.406	207.098.414
43.020 (43.52)	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.133.030	1.207.786	1.262.000
		Total de la section 07.15	728.968.016	820.285.305	889.188.159
		Section 07.16 — Aide à l'Enfance et à la Famille			
12.311 (12.30)	04.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des forums parentaux, du service qualité et du service droits de l'enfant. (Crédit sans distinction d'exercice)	795.532	1.400.000	1.400.000
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.581.121	1.912.677	—
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.333.477	18.642.724	—

07.16 — Aide à l'Enfance et à la Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.004 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	187.024	215.319	—
33.008 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.909.139	8.350.008	—
33.020 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	3.082.959	—
33.034 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes. (Crédit non limitatif).....	22.962	120.324	80.000
33.040 (33.00)	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.041 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26.354.066	38.310.084	89.786.989
33.042 (33.00)	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.180.307	—	—
33.043 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.657.874	3.966.767	—
33.044 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de la mise en place des centres de prise en charge socio-éducative intense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.619.674	12.557.893	—
33.045 (33.00)	06.32	Mesures d'urgence dans l'intérêt de l'enfance et de la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.046 (33.00)	06.32	Participation de l'État aux frais des mesures préventives par voie de convention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.984.165	2.380.990	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.000 (41.50)	13.90	Transferts de revenus aux organismes professionnels de droit public – Participation au projet « stratégie de collecte et de gestion des données en matière de droits de l'enfant ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	280.202
		Restants d'exercices antérieurs			
12.811 (12.30)	13.90	Dépenses diverses dans l'intérêt des forums parentaux, du service qualité et du service droits de l'enfant	—	—	1.098
		Total de la section 07.16	68.625.341	90.939.945	91.548.489
		Section 07.17 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse			
11.005 (11.11)	06.32	Rémunération du personnel	16.040.039	15.779.219	17.505.791
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *14.624.865* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* — *922.958* *3) Charges sociales patronales* — *1.660.981* *4) Allocations de repas* — *296.987* *Total* — *17.505.791*			
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	26.524	85.000	60.000
		Détail:			
		2) Cours et examens — *3.000* *4) Prestations individuelles* — *55.000* *9) Divers* — *2.000* *Total* — *60.000*			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	155.525	170.000	165.000
		Détail:			
		2) Cours et examens — *15.000* *3) Prestations individuelles* — *145.000* *9) Divers* — *5.000* *Total* — *165.000*			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	46.155	45.000	47.250
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national — *28.572*			

07.17 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger *18.678*			
		Total..... *47.250*			
12.150 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110.550	107.731	113.093
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	595.414	758.652	785.000
12.254 (12.30)	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses.....	36.978	40.000	40.000
12.270 (12.30)	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	373.811	379.507	385.200
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien *354.600*			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques *30.600*			
		Total..... *385.200*			
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	12.950	20.000	18.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.750 (12.30)	06.32	Frais d'exploitation courants.....	—	1.743	795
		Total de la section 07.17	17.397.946	17.386.852	19.120.129
		Section 07.18 — Centre socio-éducatif de l'Etat			
11.005 (11.11)	06.32	Rémunération du personnel	22.217.553	22.369.056	24.094.085
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... *19.620.575*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... *1.837.234*			
		3) Charges sociales patronales..... *2.262.433*			
		4) Allocations de repas..... *373.843*			
		Total..... *24.094.085*			
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	7.560	17.100	12.262

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Jetons de présence *839*			
		9) Primes des chefs d'unités *9.043*			
		2) Indemnités pour chargés de cours *2.380*			
		Total *12.262*			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	74.924	109.424	76.102
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.936	30.000	26.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national *18.000*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger *8.000*			
		Total *26.000*			
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	44.847	90.000	90.000
12.151 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et thérapeutiques et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	189.800	147.903	162.085
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif)	312.157	233.438	237.332
12.254 (12.30)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers.....	364.816	370.000	375.550
12.270 (12.30)	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.097.596	1.979.841	2.120.863
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *397.309*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *311.953*			
		3) Chauffage *79.362*			
		9) Divers *1.313.739*			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques *18.500*			
		Total *2.120.863*			
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives à l'encadrement et au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières, frais divers. (Crédit non limitatif)	418.147	420.000	470.000
12.301 (12.30)	06.32	Unité de sécurité pour mineurs : Dépenses diverses	54.545	1.793.394	2.692.789

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.090 (34.49)	06.32	Transport des pensionnaires des centres socio-éducatifs de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	404.944	557.000	450.000
		Total de la section 07.18	27.204.825	28.117.156	30.807.068
		Section 07.19 — Office national de l'enfance			
11.005 (11.11)	06.32	Rémunération du personnel	10.213.621	12.134.608	13.501.934
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *12.053.267*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *93.387*			
		3) Charges sociales patronales — *1.140.131*			
		4) Allocations de repas — *215.149*			
		Total — *13.501.934*			
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73.245	100.218	130.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national — *100.000*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger — *30.000*			
		Total — *130.000*			
12.110 (12.30)	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	7.268	9.000	8.820
12.150 (12.30)	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.190 (12.30)	06.32	Frais de formation	3.461	66.363	52.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation courants	81.891	244.629	155.000
		Détail:			
		1) Office national de l'Enfance — *108.500*			
		2) Guichets régionaux ONE — *46.500*			
		Total — *155.000*			
12.251 (12.30)	06.32	Frais d'exploitation courants des guichets régionaux ONE	25.449	—	—

07.19 — Office national de l'enfance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.270 (12.30)	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	73.259	108.111	84.580
33.000 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	198.784.221
		Détail:			
		1) Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 6, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale 27.975.997			
		2) Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6 ..... 99.596.632			
		3) Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14..... 11.453.613			
		4) Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9 ..... 59.757.979			
		Total..... 198.784.221			
33.001 (33.00)	02.00	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 6, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.667.536	28.089.300	—
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	86.221.085	86.469.000	—
33.008 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.601.823	8.672.940	—
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	47.994.929	48.364.760	—
33.020 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	5.965.816	—

07.19 — Office national de l'enfance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.011 (34.30)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.343.010	8.404.000	9.959.888
34.012 (34.30)	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.161.228	9.900.000	10.267.737
		Restants d'exercices antérieurs			
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	260	—
12.750 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation courants.....	—	—	710
		Total de la section 07.19	188.467.805	208.529.205	232.944.990
		Section 07.20 — Secteur de la Jeunesse			
12.300 (12.30)	06.32	Promotion, mise en oeuvre et soutien des actions en faveur de la jeunesse : plan d'action national, intégration et inclusion sociales, développement personnel, transition vers l'emploi . (Crédit sans distinction d'exercice)	50.390	—	—
32.010 (32.00)	06.36	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
33.000 (33.00)	06.36 02.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour jeunes par voie de conventions avec les administrations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	22.258.526	22.529.708	32.278.000
33.009 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services logements pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.729.107	2.072.663	—
33.020 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	1.147.660	—
33.023 (33.00)	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	105.000	126.000	150.000
34.012 (34.30)	13.90	Soutien aux bénévoles : remboursement de frais de formation. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	10.000
34.060 (34.41)	13.90	Congé-jeunesse : remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	501.000	400.000
41.010 (41.40)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'établissements publics ou d'instituts de recherche actifs dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice)	328.795	521.863	1.105.000
41.011 (12.30)	06.32	Renforcement des capacités du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi: collaboration avec les instituts de recherche dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
41.012 (41.40)	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice)	539.070	604.070	—
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	542.416	1.049.542	1.537.000
		Total de la section 07.20	25.553.304	28.552.806	35.480.000
		Section 07.21 — Service national de la jeunesse			
11.005 (11.11)	06.32	Rémunération du personnel	20.705.232	19.793.439	22.158.692
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 19.197.339			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 514.264			
		3) Charges sociales patronales..... 2.099.458			
		4) Allocations de repas..... 347.631			
		Total..... 22.158.692			
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	25.081	26.000	27.000
		Détail:			
		5) Prestations individuelles..... 27.000			

07.21 — Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.010 (33.00)	06.32	Participation aux frais des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice)	85.089	100.000	—
34.012 (34.30)	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation. (Crédit sans distinction d'exercice)	7.750	15.500	—
34.061 (34.40)	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	310.173	—	—
41.050 (41.12)	06.32	Dotation financière de l'Etat au profit du Service national de la jeunesse	4.600.000	4.058.000	4.605.000
41.051 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt des programmes soutenant les jeunes dans la transition vers la vie active. (Crédit non limitatif).....	4.000.000	4.300.000	4.886.000
41.052 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt de la formation continue organisée par le Service national de la jeunesse. (Crédit non limitatif).....	9.200.000	—	—
41.053 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat dans l'intérêt de l'exploitation des bâtiments gérés par le Service national de la jeunesse. (Crédit non limitatif).....	6.800.000	7.466.000	9.997.000
		Total de la section 07.21	45.733.325	35.758.939	41.673.692
		Section 07.22 — Service développement qualité des secteurs de l'éducation non-formelle et de l'aide à l'enfance et à la famille			
12.030 (12.16)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de projets pédagogiques innovateurs et soutien du développement de la qualité dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
12.050 (12.12)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du dispositif de la formation continue dans le cadre du dispositif d'assurance qualité introduit par la loi modifiée du 8 juin 2008 sur la jeunesse	—	22.000	26.203
		Détail:			
		9) Divers 26.203			
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études. Frais d'organisation et de participation : dépenses diverses.....	—	254.160	300.000
12.300 (12.30)	13.90	Promotion des mesures d'assurance qualité des secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille : frais de publications, d'information et de sensibilisation : dépenses diverses	—	205.700	210.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.301 (12.30)	13.90	Frais de fonctionnement du Service développement qualité des secteurs de l'éducation non-formelle et de l'aide à l'enfance et à la famille : dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	70.000
33.020 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	199.219	—
33.030 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.950	100	411.000
33.050 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du dispositif de la formation continue dans le cadre du dispositif d'assurance qualité introduit par la loi modifiée du 8 juin 2008 sur la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	11.076.750	13.552.000
35.020 (35.30)	13.90	Transferts de revenus au secteur privé de pays membres des CE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
41.010 (12.30)	13.90	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	155.000
43.030 (43.51)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de projets pédagogiques innovateurs et soutien du développement de la qualité dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	203.500
		Total de la section 07.22	10.950	11.758.329	14.927.803
		Section 07.23 — Direction générale accréditation et reconnaissance			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	—	—	46.557
		Détail: *9) Divers 46.557*			
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif).....	—	—	30.184

07.23 — Direction générale accréditation et reconnaissance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		9) Divers 30.184			
		Total de la section 07.23	—	—	76.741
		Section 07.24 — Service de l'intégration et de l'accueil scolaires			
11.005 (11.11)	04.00	Rémunération du personnel	—	—	10.639.406
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 9.425.793			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 70.033			
		3) Charges sociales patronales 916.748			
		4) Allocations de repas 226.832			
		Total 10.639.406			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif)	—	—	76.521
12.300 (12.30)	13.90	Service de l'intégration et de l'accueil scolaires: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	—	—	978.011
33.000 (33.00)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement du centre d'éducation interculturelle - ikl	—	—	130.304
		Total de la section 07.24	—	—	11.824.242
		Total du département 07	3.872.951.265	4.263.206.256	4.557.116.954

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	2.354.572.556	2.554.853.193	2.675.746.490
12	Achat de biens non durables et de services	78.052.231	86.477.248	102.181.666
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	19.273	29.303	29.303
31	Subventions d'exploitation	244.545.274	265.074.346	295.677.372
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	57.027.055	67.157.967	78.778.717
33	Transferts de revenus aux administrations privées	582.093.878	688.005.494	735.876.269
34	Transferts de revenus aux ménages	51.872.325	53.289.193	55.393.935
35	Transferts de revenus à l'étranger	4.789.237	5.084.052	4.674.866
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	133.502.652	138.056.160	152.118.669
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	223.507.521	255.275.334	291.729.924
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	142.969.263	149.903.966	164.884.743
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	—	—	25.000
Total		3.872.951.265	4.263.206.256	4.557.116.954

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		08 — MINISTERE DE L'EGALITE DES GENRES ET DE LA DIVERSITE			
		Section 08.00 — Egalité des genres et de la Diversité			
11.005 (11.11)	06.36	Rémunération du personnel	2.507.111	2.635.762	2.621.109
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.408.010			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.698			
		3) Charges sociales patronales 165.391			
		4) Allocations de repas 42.010			
		Total 2.621.109			
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	—	500	500
11.310 (11.00)	06.36	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	103.963	74.170
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	—	3.345	500
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	58.755	60.860	68.140
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement 1.500			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 66.640			
		Total 68.140			
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	478	1.800	2.000
		Détail:			
		1) Assurances 100			
		3) Réparation et entretien 1.100			
		9) Divers 800			
		Total 2.000			
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études en matière d'Égalité et de Diversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	309.823	644.136	990.000
		Détail:			
		A – Frais d'experts et d'études en matière d'égalité et de diversité 160.000			
		B – Actions positives 267.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		C – Gender based violence ..... *192.000* *D – Gender mainstreaming* ..... *189.000* *E – Formations* ..... *24.900* *F – Préparation élections* ..... *100* *G – Diversité/LGBTIQ+* ..... *157.000* *Total* *990.000*			
12.121 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit sans distinction d'exercice)	146.924	—	—
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	63.089	125.900	114.000
12.230 (12.00)	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	51.521	80.000	97.000
12.260 (12.30)	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	22.668	67.178	45.000
		Détail: *1204 Frais de bureau* *1) Articles et matériel de bureau* ..... *3.000* *5) Frais d'impression et de reliure* ..... *17.500* *6) Documentation et bibliothèque* ..... *2.440* *9) Divers* ..... *1.500* *1212 Frais de traduction* ..... *14.000* *1213 Frais de publication* ..... *6.560* *Total* *45.000*			
12.270 (12.30)	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	28.958	30.300	30.600
		Détail: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage* *30.600*			
12.300 (12.30)	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Egalité des genres. (Crédit sans distinction d'exercice)	251.761	209.000	209.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'Égalité des genres et la Diversité. (Crédit sans distinction d'exercice)	307.276	387.000	329.500
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services de consultation dans le domaine de l'Égalité des genres et de la Diversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.646.689	24.875.479	28.722.409
		Détail: *1) Centres d'accueil* *9.942.200*			

08.00 — Egalité des genres et de la Diversité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Services *18.780.209*			
		Total *28.722.409*			
33.001 (33.00)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement d'une structure de prise en charge de victimes de violence - "National Ulafstell"	—	520.000	—
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	382.680	364.718	375.757
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité ...	125.020	247.500	245.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité	39.158	30.000	30.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice)	35.000	60.000	60.000
33.020 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux	—	1.061.878	—
43.000 (43.22)	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'Égalité des genres et de la Diversité dans le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	70.000	35.000
43.001 (43.22)	06.36	Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'Égalité des genres et de la Diversité dans le secteur communal	30.000	30.000	30.000
		Total de la section 08.00	27.006.911	31.609.319	34.079.685
		Total du département 08	27.006.911	31.609.319	34.079.685

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Egalité des genres et de la Diversité

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	2.507.111	2.740.225	2.695.779
12	Achat de biens non durables et de services	1.241.253	1.609.519	1.885.740
33	Transferts de revenus aux administrations privées	23.228.547	27.159.575	29.433.166
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	30.000	100.000	65.000
Total		27.006.911	31.609.319	34.079.685

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		09 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE			
		Section 09.00 — Environnement. - Dépenses générales			
11.005 (11.11)	07.30	Rémunération du personnel	11.215.940	11.850.501	13.376.096
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 11.952.955			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 272.203			
		3) Charges sociales patronales 920.927			
		4) Allocations de repas 230.011			
		Total 13.376.096			
11.090 (11.12)	13.90	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	—	1.500	1.350
		Détail:			
		2) Observatoire et comité de la gestion de l'eau 1.350			
11.310 (11.00)	07.30	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.068.869	857.926
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers	113	1.900	2.150
		Détail:			
		1) Ministère 900			
		2) Observatoire et comité de la gestion de l'eau 1.250			
		Total 2.150			
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	408.573	363.000	424.201
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 5.190			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 419.011			
		Total 424.201			
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	7.055	6.000	10.511

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Assurances *648*			
		2) Carburants et lubrifiants *1.196*			
		3) Réparations et entretien *5.978*			
		5) Recharge *1.295*			
		6) Pneus *1.394*			
		Total *10.511*			
12.110 (12.30)	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	343.229	395.000	450.000
		Détail:			
		1) Environnement naturel *225.000*			
		2) Environnement humain *120.000*			
		3) Développement durable *85.000*			
		4) Assistance juridique et administrative *20.000*			
		Total *450.000*			
12.122 (12.30)	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice)	85.941	87.000	87.633
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	51.737	50.000	53.000
12.190 (12.30)	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, formations continues, conférences : frais d'organisation et de participation	21.710	115.000	92.613
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.742	70.000	100.000
12.260 (12.30)	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	327.792	304.300	304.842
		Détail:			
		12040 Frais de bureau			
		4) Consommables bureautiques *5.383*			
		6) Documentation et bibliothèque *7.576*			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux *11.962*			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien *5.782*			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants, campagnes publicitaires *214.327*			
		2) parcs naturels *59.812*			
		Total *304.842*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.270 (12.30)	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.809	10.300	9.969
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... *8.673*			
		4) Réparations et entretien..... *1.296*			
		Total..... *9.969*			
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	97.002	100.000	100.000
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	48.953	50.000	50.000
12.307 (12.30)	09.30	Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique : indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	100.000	75.000
12.308 (12.30)	09.30	Observatoire de la politique climatique: jetons de présence, indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	83.295	125.000	125.000
33.000 (33.00)	07.50	Subsides à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	114.811	298.416	250.000
		Détail:			
		1) Environnement..... *236.000*			
		2) Gestion de l'eau *14.000*			
		Total..... *250.000*			
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	398.000	408.000	408.000
33.003 (33.00)	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau cofinancés par des organismes sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice)	106.569	110.710	111.877

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.004 (33.00)	07.50	Subsides à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	59.000	54.000	59.000
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice)	139.681	145.000	145.000
33.006 (33.00)	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	2.094.059
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.870.948	2.089.059	—
35.021 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	357.037	383.729	830.289
		Détail:			
		1) Environnement..... 830.289			
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	833.243	850.000	857.200
		Détail:			
		1) Environnement..... 744.400			
		2) Gestion de l'eau 112.800			
		Total..... 857.200			
41.010 (41.40)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées aux institutions de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.077.124	1.092.000	1.178.227
		Détail:			
		1) Helpdesk "Reach" "CLP"..... 153.750			
		3) Autres missions..... 503.477			
		5) Gestion de l'eau - LIST..... 471.000			
		6) Gestion de l'eau - uni.lu..... 50.000			
		Total..... 1.178.227			
41.011 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.755.000	1.950.000	2.290.000
		Détail:			
		1) Financement des activités de la Klima-agence en vue d'une transition énergétique durable..... 2.290.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
43.001 (43.22)	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice)	230.000	240.000	250.000
43.002 (43.22)	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique des communes. (Crédit sans distinction d'exercice)	60.000	60.000	66.000
43.020 (35.30)	07.33	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice)	189.463	212.660	214.960
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.486.735	1.600.000	1.758.480
43.042 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.249.227	3.250.000	3.396.250
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	48.316	—	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.730 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocollaire ou social; dépenses diverses.....	—	—	1.139
43.502 (43.22)	13.90	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique des communes.....	—	4.586	—
		Total de la section 09.00	24.745.045	29.447.630	30.031.872
		Section 09.01 — Administration de l'environnement			
11.005 (11.11)	07.30	Rémunération du personnel	22.782.891	24.131.902	25.677.755
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 22.902.537			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 677.038			
		3) Charges sociales patronales..... 1.654.075			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		4) Allocations de repas	*444.105*			
		Total	*25.677.755*			
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux		—	250	250
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		50.858	55.600	55.600
		Détail:				
		1) Frais de route et de séjour au niveau national	*2.600*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger	*53.000*			
		Total	*55.600*			
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)		13.868	22.070	22.946
		Détail:				
		1) Assurances	*1.695*			
		2) Carburants et lubrifiants	*6.280*			
		3) Réparation et entretien	*9.968*			
		4) Location / Crédit-bail	*997*			
		5) Recharge	*797*			
		6) Pneus	*2.990*			
		9) Divers	*219*			
		Total	*22.946*			
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.092.094	1.400.000	1.300.000
		Détail:				
		1) Surveillance et analyses	*143.400*			
		3) Inventaires et rapports	*358.000*			
		4) Stratégies et concepts	*690.000*			
		6) Contrôles de qualité	*17.500*			
		7) Produits et substances	*1.100*			
		9) Divers	*90.000*			
		Total	*1.300.000*			
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique		46.703	89.800	128.000
12.190 (12.30)	07.30	Formation initiale et continue, colloques, conférences, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses		61.418	75.000	84.707
12.260 (12.30)	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)		518.740	580.000	512.838
		Détail:				
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection	*8.274*			
		12040 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*34.890*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*13.956*			
		6) Documentation et bibliothèque	*5.981*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		9) Divers *17.944*			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux *119.624*			
		2) Frais téléphoniques *15.451*			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications			
		1) Location *2.293*			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien *38.678*			
		3) Réparations et pièces de rechange *1.296*			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants *37.383*			
		5) Actions pédagogiques *74.616*			
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire *142.452*			
		Total *512.838*			
12.270 (12.30)	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	134.047	175.050	291.683
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *19.937*			
		2) Eau, gaz, électricité, chauffage *179.436*			
		4) Réparation et entretien *997*			
		9) Divers *91.313*			
		Total *291.683*			
12.301 (12.30)	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	783.497	765.000	818.519
		Détail:			
		1) Surveillance et analyses *582.933*			
		2) Inspections environnementales *101.735*			
		4) Stratégies et concepts *49.870*			
		7) Produits et substances *83.981*			
		Total *818.519*			
12.304 (12.30)	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.858	67.600	47.163
12.307 (12.30)	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.000
12.310 (12.16)	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif)	—	100	100
		Total de la section 09.01	25.536.974	27.367.372	28.944.561

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 09.02 — Administration de la nature et des forêts			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	45.808.677	47.810.275	50.388.944
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 41.923.320			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.603.198			
		3) Charges sociales patronales 4.279.115			
		4) Allocations de repas 583.311			
		Total 50.388.944			
11.080 (11.00)	Divers codes	Frais médicaux	—	100	100
11.120 (11.12)	Divers codes	Gratifications pour croix de service	5.619	18.500	9.759
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	407.620	470.725	407.000
12.000 (12.15)	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	60.135	70.000	67.717
		Détail:			
		2) Cours et examens 2.988			
		3) Visites guidées 64.729			
		Total 67.717			
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.547	60.000	61.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 29.000			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 32.000			
		Total 61.000			
12.020 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	554.803	589.921	603.977
		Détail:			
		1) Assurances 26.910			
		2) Carburants et lubrifiants 159.466			
		3) Réparation et entretien 379.728			
		5) Recharge 2.990			
		6) Pneus 34.883			
		Total 603.977			
12.120 (12.30)	10.30 09.30	Frais d'experts et d'études, frais d'analyses, indemnités pour services de tiers, frais de fonctionnement et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.214.477	2.274.700	2.315.314

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Protection de l'environnement naturel *485.967*			
		2) Milieu forestier *1.829.347*			
		Total *2.315.314*			
12.121 (12.30)	13.90	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice)	149.973	150.000	248.959
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	331.276	355.000	355.000
12.190 (12.30)	Divers codes	Formation initiale et continue,colloques,conférences: frais d'organisation et de participation, achat de matériaux, dépenses diverses	110.284	250.000	225.000
		Détail:			
		1) Frais de formation des ouvriers forestiers *51.000*			
		2) Examen de chasse et cours de formation *19.500*			
		3) Formation/entraînement de tir *4.150*			
		4) Formation initiale/Ecole forestière *26.750*			
		5) Formation continue *123.600*			
		Total *225.000*			
12.260 (12.30)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	575.719	805.432	711.356
		Détail:			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection *358.817*			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *28.905*			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau *997*			
		5) Frais d'impression et de reliure *9.967*			
		6) Documentation et bibliothèque *11.462*			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux *79.737*			
		2) Frais téléphoniques *33.490*			
		5) Radiophonie *698*			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications			
		1) Location *399*			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques et spéciaux			
		1) Location *34.885*			
		12130 Frais de publication *49.836*			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants *99.671*			
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire *2.492*			
		Total *711.356*			
12.270 (12.30)	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	688.288	808.806	807.338

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 20.931			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 334.397			
		3) Chauffage 83.226			
		4) Réparations et entretien 59.803			
		12090 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques			
		1) Loyers 264.129			
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers 44.852			
		Total 807.338			
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	7.418	8.600	8.872
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel	174.083	161.000	140.031
		Détail:			
		1) Infrastructures 104.649			
		2) Activités pédagogiques 26.910			
		3) Assurance responsabilité civile 8.472			
		Total 140.031			
12.302 (12.30)	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.504.605	1.981.200	2.070.350
12.303 (12.30)	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement	10.972	11.000	10.960
12.304 (12.30)	09.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	31.058	34.000	35.857
12.306 (12.30)	10.30 09.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.515.891	1.783.080	1.863.000

09.02 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.307 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.558	16.500	16.500
12.308 (12.30)	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	90	10.000	—
12.310 (12.30)	07.50 09.30	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	287.579	300.000	350.000
12.330 (12.30)	01.34	Achat de croix de service	606	2.000	1.047
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.738	300.000	300.000
		Détail: *1) Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle de l'indemnisation des dégâts causés par le gibier; dépenses diverses* ... *39.000* *2) Dépenses résultant de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à l'indemnisation des dégâts causés par les animaux protégés* ... *261.000* *Total* ... *300.000*			
12.380 (12.30)	09.30	Suivi de l'évolution des écosystèmes forestiers face au changement climatique, aux problèmes phytosanitaires et aux catastrophes naturelles: frais d'analyses, indemnités pour services de tiers; frais pour l'acquisition de matériel, frais dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	15.000	9.961
24.001 (24.10)	07.50	Location des baux de chasse exploités par l'Etat; indemnisation des propriétaires particuliers. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.089	17.000	13.000
31.050 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 30 septembre 2019. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159.958	72.500	100.000

09.02 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.051 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
31.052 (31.32)	10.30 09.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert.	155.526	80.000	94.000
		Détail: *1) PEFC (Programm for the Endorsement of Forest Certification Schemes) 46.000* *2) FSC (Forest Stewardship Council) 48.000* *Total 94.000*			
33.010 (31.00)	09.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	300.000	—	—
34.050 (34.31)	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	156.671	180.000	187.316
93.004 (93.00)	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450.000	450.000	450.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	—	815
12.806 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses	—	—	252
12.810 (12.30)	13.90	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts	—	—	13.411
		Total de la section 09.02	55.934.260	59.085.439	61.866.836

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 09.03 — Administration de la gestion de l'eau			
11.005 (11.11)	07.33	Rémunération du personnel	20.007.362	21.033.986	22.706.326
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 19.955.870			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 725.736			
		3) Charges sociales patronales 1.642.978			
		4) Allocations de repas 381.742			
		Total 22.706.326			
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux	212	500	500
11.130 (11.12)	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires	259	—	—
12.000 (12.13)	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	172	—	—
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.074	69.000	69.780
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 28.000			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 41.780			
		Total 69.780			
12.020 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	199.575	206.710	209.343
		Détail:			
		1) Assurances 9.969			
		2) Carburants et lubrifiants 103.674			
		3) Réparations et entretien 69.781			
		5) Recharge 997			
		6) Pneus 23.925			
		9) Divers 997			
		Total 209.343			
12.120 (12.30)	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.351.102	1.572.444	1.570.000
		Détail:			
		2) Autres 1.570.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.121 (12.30)	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.951	150.000	125.000
12.122 (12.30)	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	34.575	42.000	43.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.232	226.150	196.000
12.190 (12.30)	Divers codes	Formation initiale et continue, colloques, conférences, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	97.965	90.000	95.000
		Détail:			
		1) Formation continue des agents	*85.730*		
		2) Organisation de conférences	*9.270*		
		Total	*95.000*		
12.260 (12.30)	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.135.740	1.331.570	1.408.706
		Détail:			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection	*50.000*		
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau	*10.500*		
		4) Consommables bureautiques	*500*		
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.400*		
		6) Documentation et bibliothèque	*12.500*		
		9) Divers	*100*		
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux	*13.000*		
		2) Frais téléphoniques	*34.000*		
		9) Divers	*100*		
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		1) Location	*170*		
		2) Contrats d'entretien	*44.350*		
		3) Réparations et pièces de rechange	*6.500*		
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		3) Foires	*188.586*		
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire			
		1) Consommables laboratoire	*587.500*		
		3) Contrats d'entretien	*375.000*		
		4) SicoPol	*7.500*		
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur			
		1) Frais d'exploitation et d'entretien des stations du réseau de surveillance de la qualité des eaux	*76.000*		
		Total	*1.408.706*		
12.270 (12.30)	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	560.239	626.122	587.154

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 279.621			
		3) Chauffage 129.593			
		4) Nettoyage, réparations et entretien 91.712			
		6) Installations sanitaires du Lac de la Haute-Sûre 1.495			
		9) Divers 84.539			
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques			
		1) Loyers 194			
		Total 587.154			
12.302 (12.30)	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.000	3.000
12.304 (12.30)	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
14.016 (14.10)	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau et aux cours d'eau frontaliers ainsi que des travaux extraordinaires aux embouchures de cours d'eau aux abords de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	363.087	700.000	850.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.170	—	—
93.001 (93.00)	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67.536	—	—
93.002 (93.00)	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	83.200	—	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	1.160	—
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	—	282

09.03 — Gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	162
		Total de la section 09.03	24.324.451	26.052.742	27.864.253
		Total du département 09	130.540.730	141.953.183	148.707.522

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	100.228.580	108.387.108	113.426.106
12	Achat de biens non durables et de services	16.548.759	19.318.315	19.677.758
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	363.087	700.000	850.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.089	17.000	13.000
31	Subventions d'exploitation	315.484	152.600	194.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.989.009	3.105.185	3.067.936
34	Transferts de revenus aux ménages	156.671	180.000	187.316
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.190.280	1.233.729	1.687.489
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.832.124	3.042.000	3.468.227
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	5.263.741	5.367.246	5.685.690
93	Dotation de fonds de réserve	643.906	450.000	450.000
Total		130.540.730	141.953.183	148.707.522

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		10 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DES SOLIDARITES, DU VIVRE ENSEMBLE ET DE L'ACCUEIL			
		Section 10.00 — Dépenses générales			
11.005 (11.11)	06.36	Rémunération du personnel	16.411.815	17.505.237	19.678.443
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 17.535.773			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 298.195			
		3) Charges sociales patronales 1.449.425			
		4) Allocations de repas 395.050			
		Total 19.678.443			
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.571	10.602	9.635
11.310 (11.00)	06.36	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.815.887	517.789
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	14.113	43.266	42.439
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.605	81.700	105.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.485	8.291	12.342
		Détail:			
		1) Assurances 800			
		2) Carburants et lubrifiants 4.000			
		3) Réparation et entretien 7.542			
		Total 12.342			
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.765	33.403	35.416
		Détail:			
		1) Frais postaux 5.016			
		2) Livraison et ramassage du courrier 5.400			
		3) Affranchissements 25.000			
		Total 35.416			

10.00 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.123 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.905	408.195	789.415
12.141 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'accessibilité à l'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	139.513	406.070	950.000
		Détail:			
		2) Campagnes publicitaires *950.000*			
12.190 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	5.799	5.075	32.858
12.230 (12.00)	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.143	96.260	78.040
12.260 (12.30)	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	25.286	65.800	34.600
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *25.600*			
		6) Documentation et bibliothèque *9.000*			
		Total *34.600*			
12.270 (12.30)	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	326.663	372.760	351.763
		Détail:			
		1) Nettoyage *28.429*			
		2) Gardiennage *239.070*			
		9) Divers *67.264*			
		4) Electricité *17.000*			
		Total *351.763*			
24.010 (12.30)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	—	—	19.726
41.010 (12.30)	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	604.657	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
12.623 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	—	—	3.326
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	297	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
24.510 (12.30)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	—	—	3.626
		Total de la section 10.00	17.674.320	21.852.943	22.664.518
		Section 10.01 — Famille			
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	102.262	159.650	—
12.251 (12.30)	13.90	Centres d'hébergement d'urgence: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	4.887	82.900	95.284
12.311 (12.30)	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.	575	1.500	1.500
12.312 (33.00)	06.32	Frais relatifs à la mise en place d'un système d'évaluation des besoins individuels des personnes en situation de handicap.....	—	20.000	210.600
12.313 (12.30)	06.32	Prise en charge par l'État des frais liés aux aides sensorielles pour les personnes en situation de handicap. (Crédit non limitatif).....	4.554	21.800	89.480
12.314 (12.30)	13.90	Mise en œuvre du Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.438	134.350	300.000
12.321 (12.30)	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
12.323 (12.30)	13.90	Mise en oeuvre du Plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100

10.01 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.332 (12.30)	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif)	62.806	100	100
12.333 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon", dépenses diverses	103	—	—
12.334 (12.30)	06.33	Actions de suivi 'Gesond iessen, méi beweegen'	4.073	27.500	5.000
12.335 (12.30)	06.33	Mise en œuvre des politiques du "bien vieillir". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.561	50.500	15.000
12.336 (12.30)	06.33	Commission permanente pour le secteur des personnes âgées, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.337 (12.30)	06.33	Service national d'information et de médiation dans le domaine des services pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.993	35.000	35.000
12.350 (33.00)	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.463	5.600	5.600
32.021 (32.00)	13.90	Congé pour soutien familial: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.975.918	10.108.364	12.091.093
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	621.719	636.358	949.164
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.309.825	8.500.000	—
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.073.104	745.094	200.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.005 (33.00)	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux et de tranches indiciaires non prévues au moment du vote du budget. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.006 (33.00)	13.90	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre du Fonds "Asile, Migration et Intégration" et d'autres programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	307.540	1.100.000	1.747.646
		Détail: *1) Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil - Vivre ensemble..... 247.360* *2) Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil - Accueil..... 324.658* *3) Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil - Immigration ..... 536.932* *4) Pacte migration et asile ..... 638.696* *Total..... 1.747.646*			
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique.....	13.730	60.000	60.000
33.031 (33.00)	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	114.204.545	145.992.479	152.514.312
33.032 (33.00)	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	144.083	240.000	560.000
33.033 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pour le projet COSP-HR. (Crédit sans distinction d'exercice)	772.700	753.700	754.700
33.040 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes et de centres médico-sociaux aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40.801.103	47.135.039	60.397.660
33.041 (33.00)	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	62.510	59.011	124.575

10.01 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.042 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la structure d'urgence multifonctionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.415.727	2.703.565	3.641.840
33.050 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prestation "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	316.269	355.000	357.000
33.051 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services proposés aux personnes âgées, aux personnes en fin de vie et à leur entourage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.200.850	16.233.436	19.337.339
33.052 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	463.849	1.267.000	1.230.000
33.053 (33.00)	06.33	Projet pilote "out of hospital". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	3.200.000
33.054 (31.00)	06.33	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la promotion d'initiatives d'information et de soutien aux personnes atteintes d'une maladie cognitive, ainsi qu'à leur entourage familial et/ou professionnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	62.110	70.000	—
33.055 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
33.056 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de soutien et de suivi de l'entourage des personnes en fin de vie dans le cadre du maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260.290	245.000	330.100
33.057 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	52.500	57.500	5.000
33.058 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen".....	—	22.500	100
33.059 (33.00)	13.90	Participation au financement du surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les structures d'hébergement pour personnes âgées, les logements encadrés et les centres de jour pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	6.608.144	7.378.570
34.010 (34.31)	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.802	60.000	60.000

10.01 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.012 (53.20)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56	50.000	50.000
34.013 (34.31)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	71.884	110.000	—
34.050 (34.38)	13.90	Stages de formation rémunérés conformément à l'article L.152 du Code de Travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	180.000	180.000
34.090 (34.40)	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif)	19.015	20.000	—
35.013 (35.20)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	110.000
41.011 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Centre de la Communication Accessible à Tous". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	613.754	918.242	1.053.563
41.012 (12.30)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique dans le cadre de la promotion des droits sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.034.593	2.170.201
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.109.049	2.630.466	3.899.129
43.003 (43.22)	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior"	—	20.000	100
43.020 (43.52)	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	353.311	582.197	706.705
43.040 (43.52)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.651.710	24.867.213	26.840.681

10.01 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
34.590 (34.49)	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires	—	—	277
		Total de la section 10.01	210.114.668	274.904.601	300.708.119
		Section 10.02 — Vivre ensemble			
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	1.025	11.250	11.750
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	34.892	200.000	—
12.141 (12.16)	13.90	Campagne dans le cadre des élections communales et européennes.....	117.267	100	—
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	10.362	40.000	—
12.300 (12.30)	06.36	Mesures en faveur du vivre-ensemble interculturel: plans d'actions nationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	804.428	2.280.000	2.000.000
12.322 (12.30)	13.90	Actions dans le cadre de la lutte contre les discriminations, des crimes et des discours de haine.....	10.360	23.500	23.200
12.351 (12.30)	13.90	Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.652	30.000	53.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine du Vivre ensemble. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.592.064	5.726.495	5.665.467
33.001 (33.00)	13.90	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.010 (33.00)	13.90	Subsides à des projets dans le domaine du vivre-ensemble interculturel et de la lutte contre les discriminations.....	77.474	90.000	100.000
41.010 (12.30)	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	148.506	—	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
43.000 (43.22)	06.36	Participation aux frais des entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional liés au pacte communal du vivre-ensemble interculturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	831.303	3.050.000	3.100.000
43.001 (43.22)	13.90	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue du vivre ensemble interculturel	27.755	30.000	30.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.760 (12.30)	13.90	Restant d'exercice antérieur: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	1.123	—	—
		Total de la section 10.02	6.664.211	11.481.445	10.983.517
		Section 10.03 — Office national de l'accueil			
11.005 (11.11)	06.36	Rémunération du personnel	26.207.314	28.220.129	30.399.775
		Détail:			
		1) Rémunérations de base	*26.406.804*		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*738.016*		
		3) Charges sociales patronales	*2.582.634*		
		4) Allocations de repas	*672.321*		
		Total	*30.399.775*		
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.396	42.700	88.750
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	84.229	96.000	96.000
		Détail:			
		1) Assurances	*4.000*		
		2) Carburants	*37.500*		
		3) Entretien et réparations	*16.500*		
		9) Divers	*38.000*		
		Total	*96.000*		
12.120 (12.16)	06.36	Frais d'experts, d'études, de contentieux et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.443.357	1.700.000	1.900.000
12.260 (12.30)	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	102.158	140.000	165.000

10.03 — Office national de l'accueil

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1204 Frais de bureau 165.000			
12.270 (12.30)	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35.777.023	46.163.486	45.579.758
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 5.067.724			
		2) Eau, chauffage, électricité, taxes..... 9.396.033			
		9) Divers..... 12.297.095			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques			
		1) Loyers 15.748.373			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers 1.625.736			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 1.444.797			
		Total..... 45.579.758			
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation	34.197	75.000	77.000
12.302 (12.30)	06.36	Services de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	58.513.417	71.701.207	64.000.000
24.010 (12.30)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	—	—	22.500
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale initiant et mettant en oeuvre des projets en faveur de l'accueil des demandeurs de protection internationale, de protection temporaire et autres ressortissants de pays tiers	—	30.000	30.000
33.012 (33.00)	06.36	Prestations d'accueil et d'encadrement à des demandeurs de protection internationale, de protection temporaire et autres ressortissants de pays tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	70.053.527	85.983.000	93.558.977
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.871	—	—
		Restants d'exercices antérieurs			
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1.268	751	—
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	16.530	4.331	—

10.03 — Office national de l'accueil

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.802 (12.30)	13.90	Services de gardiennage	1.607	—	—
33.512 (33.00)	13.90	Prestations d'accueil et d'encadrement à des demandeurs de protection internationale, de protection temporaire et autres ressortissants de pays tiers	22.264	25.234	—
		Total de la section 10.03	192.286.158	234.181.838	235.917.760
		Section 10.04 — Fonds national de solidarité			
11.005 (11.11)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel	8.371.557	9.853.255	11.177.833
		Détail:			
		1) Rémunérations de base	*10.401.425*		
		3) Charges sociales patronales	*546.959*		
		4) Allocations de repas	*229.449*		
		Total	*11.177.833*		
12.110 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	194.370	261.000	245.000
12.125 (12.30)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif)	—	5.148	5.148
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	893.997	1.035.940	996.057
		Détail:			
		1110 Indemnités d'habillement	*290*		
		1113 Indemnités pour services extraordinaires	*40.298*		
		1201 Frais de route et de séjour	*1.200*		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	*10.179*		
		1204 Frais de bureau	*72.000*		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	*813.990*		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications	*31.000*		
		1214 Annonces et publicité	*3.100*		
		1216 Achat de matériel informatique	*2.500*		
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	*10.000*		
		1220 Frais de représentation	*8.500*		
		1230 Divers	*3.000*		
		Total	*996.057*		

10.04 — Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.270 (12.30)	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.150.000	1.276.524	1.307.252
		Détail: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage..... 111.980* *2) Eau, gaz, électricité, taxes ..... 27.000* *3) Indemnités pour services de tiers..... 75.992* *4) Réparations et entretien..... 35.825* *5) Assurances..... 5.800* *1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques* *1) Loyers ..... 1.050.655* *Total..... 1.307.252*			
12.300 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	96.443	87.000	103.000
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.737.611	1.844.470	1.965.000
34.010 (34.31)	06.20	Dotation du Fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 28.7.2018 relative au revenu d'inclusion sociale, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	237.565.000	250.094.000	270.779.453
34.011 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65.000	57.448	48.715
34.013 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	365.000	246.100	222.400
34.014 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65.666.000	98.269.456	101.638.202

10.04 — Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.015 (34.32)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.194.000	11.423.200	12.194.400
34.016 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	67.803.000	72.644.000	79.078.000
42.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 28 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	44.836.000	44.321.000	42.799.362
		Total de la section 10.04	437.937.978	491.418.541	522.559.822
		Section 10.05 — Caisse pour l'avenir des enfants			
42.000 (42.00)	13.90	Dotation de l'Etat à la Caisse pour l'avenir des enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.442.000.000	1.509.096.712	1.509.802.016
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
		Total de la section 10.05	1.442.000.000	1.509.096.912	1.509.802.216
		Section 10.06 — Office de surveillance de l'accessibilité des produits et services			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	—	—	767.876

10.06 — Office de surveillance de l'accessibilité des produits et services

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 713.425			
		3) Charges sociales patronales 42.709			
		4) Allocations de repas 11.742			
		Total 767.876			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	229	4.250	4.500
12.110 (12.30)	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.123 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.245	6.000	53.100
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	7.200	—
12.141 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'accessibilité à l'information	97.914	126.000	52.000
		Détail:			
		2) Campagnes publicitaires 31.000			
		5) Accessibilité à l'information 16.000			
		9) Divers 5.000			
		Total 52.000			
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	3.000	19.300
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	3.714	4.950	9.250
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	774	5.500	7.850
12.301 (12.30)	13.90	Surveillance du marché des produits et services, et des équipements relevant de la compétence de l'OSAPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000	5.000
12.302 (12.30)	13.90	Promotion de l'accessibilité des produits et services : Formation, sensibilisation, documentation, projets divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.080	100.000	113.500
24.010 (12.30)	13.90	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	—	—	2.350
		Total de la section 10.06	108.956	259.000	1.034.826

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 10.07 — Office national d'inclusion sociale			
11.005 (11.11)	06.20	Rémunération du personnel	2.737.206	2.946.063	3.027.849
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.723.010			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 62.354			
		3) Charges sociales patronales 184.297			
		4) Allocations de repas 58.188			
		Total 3.027.849			
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.991	4.500	5.500
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.714	8.000	8.000
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.123	15.000	8.000
12.200 (12.30)	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.485	4.000	4.000
12.260 (12.30)	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	87.450	88.480	111.285
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Documentation et bibliothèque 4.880			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 104.805			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		9) Divers 1.600			
		Total 111.285			
12.321 (12.30)	13.90	Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	354.860	699.658

10.07 — Office national d'inclusion sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.001 (33.00)	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.545.198	11.679.348	12.622.468
34.090 (34.49)	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.605	65.000	37.500
43.040 (43.52)	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.695.328	12.950.739	14.278.813
		Détail: *1) Frais de personnel ..... 11.144.959* *2) Frais de fonctionnement ..... 3.133.854* *Total 14.278.813*			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Restant d'ex. antérieur - Frais de route et de séjour	—	—	110
		Total de la section 10.07	24.128.100	28.116.090	30.803.283
		Total du département 10	2.330.914.391	2.571.311.370	2.634.474.061

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	53.730.463	61.351.173	65.579.200
12	Achat de biens non durables et de services	102.171.423	129.812.864	122.910.531
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	—	—	48.202
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	100	100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	271.360.770	346.426.567	376.856.211
34	Transferts de revenus aux ménages	380.780.362	433.219.204	464.288.947
35	Transferts de revenus à l'étranger	—	—	110.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.366.917	2.952.935	3.223.864
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.486.836.000	1.553.417.912	1.552.601.578
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	34.668.456	44.130.615	48.855.428
Total		2.330.914.391	2.571.311.370	2.634.474.061

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		11 — MINISTERE DES FINANCES			
		Section 11.00 — Dépenses générales			
10.000 (10.00)	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000	100.000	100.000
11.005 (11.11)	01.23	Rémunération du personnel	15.841.033	16.585.338	20.890.261
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 18.853.986			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 324.915			
		3) Charges sociales patronales..... 1.343.447			
		4) Allocations de repas..... 367.913			
		Total..... 20.890.261			
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	40.445	49.935	133.185
11.130 (11.12)	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35.800	40.949	107.349
11.140 (11.40)	13.90	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	41.078
11.310 (11.00)	01.23	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	13.991.485	3.390.831
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	3.000
		Détail:			
		9) Divers..... 3.000			
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	972.789	790.000	900.000
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.902	7.000	8.000
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau.....	72.101	77.000	84.830

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 114			
		6) Documentation et bibliothèque 73.189			
		9) Divers 11.527			
		Total..... 84.830			
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	5.000	7.600
		Détail:			
		1) Frais postaux..... 7.600			
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	263.350	294.798	305.143
		Détail:			
		1) Nettoyage 155.643			
		2) Frais de gardiennage..... 149.500			
		Total..... 305.143			
12.120 (12.30)	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.173.523	500.000	1.112.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25.529.661	28.509.250	8.024.000
12.124 (12.30)	13.90	Soutien au développement de la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.540.588	4.049.500	4.500.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	75.000	75.000
12.190 (12.30)	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	14.643	25.000	25.000
12.230 (12.00)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	173.926	1.327.113	75.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.004	660	9.970
12.270 (12.30)	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	55.880.385	68.000.000	68.000.000
		Détail:			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques 10.000.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques..... 58.000.000			
		Total..... 68.000.000			
12.300 (12.30)	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.234.486	1.000	1.000
23.000 (23.00)	13.90	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26.496	10.000	10.000
32.010 (32.00)	13.90	Indemnités de départ et de préavis de fin de contrat dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation d'une station-service. (Crédit non limitatif).....	—	100	—
33.011 (33.00)	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances	85.250	84.250	84.250
33.031 (33.00)	13.90	Subsides bénévoles au secteur privé, sponsoring d'événements. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	62.500
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
35.000 (35.10)	01.43	Contribution à verser à l'Union européenne à titre de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	92.859.900	91.500.000	81.900.000
35.001 (35.10)	01.43	Contribution assise sur le revenu national brut à verser à l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	332.863.213	372.400.000	381.150.000
35.002 (35.10)	13.90	Contribution assise sur le volume des déchets en plastique non-recyclés à verser à l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.183.933	5.000.000	9.900.000
35.010 (35.20)	13.90	Transfert vers la Belgique dans le cadre de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	113.518.741	50.000.000	52.500.000
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit sans distinction d'exercice)	61.710	75.890	80.000
35.060 (35.00)	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.868.066	2.594.484	2.594.484

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.010 (12.00)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif)	4.204.726	4.481.875	4.545.823
41.011 (41.40)	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61.307.261	63.352.834	63.818.926
41.012 (41.40)	13.90	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission de Surveillance du Secteur Financier"	—	—	20.000.000
41.013 (41.40)	13.90	Dotation en faveur de l'établissement public "Commissariat aux Assurances"	—	—	2.000.000
93.000 (93.00)	01.20	Alimentation du fonds de rééquilibrage budgétaire institué par la loi modifiée du 27.7.1938. (Crédit non limitatif)	—	100	—
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	—	3.600
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 3.600			
12.730 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	—	—	302
		Total de la section 11.00	735.867.932	723.928.661	726.443.232
		Section 11.01 — Inspection générale des finances			
11.005 (11.11)	01.23	Rémunération du personnel	5.699.093	6.518.393	7.702.019
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ..... 6.894.173 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... 177.738* *3) Charges sociales patronales ..... 506.427* *4) Allocations de repas ..... 123.681* *Total 7.702.019*			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.917	21.000	30.000
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	—	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	241	500	700
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.227	50.000	70.000
		Détail:			
		1) Nettoyage ... *55.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes ... *3.000*			
		9) Divers ... *12.000*			
		Total ... *70.000*			
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.662.404	1.500.000	1.500.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	98.729	325.000	325.000
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	7.104	30.000	60.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.000
12.260 (12.30)	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.625	30.000	30.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau ... *20.900*			
		1230 Achats de biens et services spécifiques ... *9.100*			
		Total ... *30.000*			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	—	15.000
		Total de la section 11.01	7.499.340	8.479.993	9.737.819
		Section 11.02 — Trésorerie de l'Etat			
11.005 (11.11)	01.23	Rémunération du personnel	4.048.801	4.143.848	4.566.557
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *4.069.445*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... *159.984* *3) Charges sociales patronales* ..... *258.588* *4) Allocations de repas* ..... *78.540* *Total* *4.566.557*			
11.300 (11.00)	13.90	Régularisation de créances non recouvrables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	54.173	55.000	103.468
		Détail: *1) Nettoyage* *103.468*			
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	52.583	9.930	50.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	112.000	167.000
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	1.252	10.000	50.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère social; dépenses diverses	—	5.000	5.000
12.260 (12.30)	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	14.337	23.784	24.167
		Détail: *1204 Frais de bureau* ..... *19.000* *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications* ..... *5.167* *Total* *24.167*			
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	280.141	413.640	340.000
12.310 (12.30)	13.10	Intérêts négatifs sur avoirs en compte et dépôts à terme. (Crédit non limitatif)	—	100	100
		Total de la section 11.02	4.451.287	4.773.402	5.306.392
		Section 11.03 — Direction du contrôle financier			
11.005 (11.11)	01.30	Rémunération du personnel	5.594.455	5.873.667	5.824.344

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*5.292.855*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*133.495*			
		3) Charges sociales patronales	*298.449*			
		4) Allocations de repas	*99.545*			
		Total	*5.824.344*			
11.130 (11.12)	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)		—	5.000	5.000
		Détail:				
		4) Indemnités de remplacement	*5.000*			
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour		1.134	—	—
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau		3.213	—	—
12.250 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	11.100	11.100
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour	*1.000*			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		9) Divers (carsharing)	*500*			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*1.500*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.000*			
		6) Documentation et bibliothèque	*500*			
		9) Divers	*500*			
		1212 Frais d'experts et d'études	*100*			
		1219 Formation du personnel	*5.000*			
		Total	*11.100*			
		Total de la section 11.03		5.598.802	5.889.767	5.840.444
		Section 11.04 — Contributions directes				
11.005 (11.11)	01.22	Rémunération du personnel		121.303.338	131.636.335	143.912.222
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*122.395.025*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*9.202.004*			
		3) Charges sociales patronales	*9.553.565*			
		4) Allocations de repas	*2.761.628*			
		Total	*143.912.222*			

11.04 — Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	127.825	143.000	372.290
		Détail:			
		2) Cours et examens ... *358.290*			
		4) Indemnités de remplacement ... *14.000*			
		Total ... *372.290*			
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	26.666
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	14.965	15.000	20.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.408	42.500	43.138
		Détail:			
		1) Assurances ... *5.000*			
		2) Carburants et lubrifiants ... *14.000*			
		3) Réparations et entretien ... *19.138*			
		9) Divers ... *5.000*			
		Total ... *43.138*			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.584.009	3.678.569	4.395.700
		Détail:			
		1) Frais postaux ... *4.275.700*			
		2) Frais téléphoniques ... *120.000*			
		Total ... *4.395.700*			
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	231.974	210.000	240.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	222.008	1.130.000	4.700.000
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	799.771	1.202.570	1.300.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	—	400.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	31.583	75.000	325.710
12.191 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	—	127.000

11.04 — Contributions directes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.260 (12.30)	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	719.779	1.080.319	661.500
		Détail:			
		1204 Articles et matériel de bureau *323.000*			
		1206 Frais téléphonie *338.500*			
		Total *661.500*			
12.270 (12.30)	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.221.099	22.226.699	27.875.038
		Détail:			
		1208 Exploitation et entretien *2.925.196*			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques *762.943*			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques *24.186.899*			
		Total *27.875.038*			
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	127.501	232.000	200.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	189.871	168.810	195.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	—	50.472	137.734
		Détail:			
		2) Cours et examens *137.560*			
		4) Indemnités de remplacement *174*			
		Total *137.734*			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	4.652
12.800 (12.30)	13.90	Achats de biens et services spécifiques	—	15.435	—
		Total de la section 11.04	144.607.131	161.906.709	184.936.650

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 11.05 — Enregistrement, domaines et TVA			
11.005 (11.11)	01.22	Rémunération du personnel	54.682.756	57.841.255	58.556.436
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 49.715.488			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.245.672			
		3) Charges sociales patronales 3.440.917			
		4) Allocations de repas 1.154.359			
		Total 58.556.436			
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	5.000	5.000	5.000
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	56.783	64.545	79.800
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif)	179.157	217.000	225.000
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	43.457	42.000	42.000
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	18.102	16.000	19.000
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.913	16.881	19.000
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.172.193	1.070.000	1.600.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	69.615	100	75.000
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.470.397	5.681.000	5.696.000
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	27.233	45.678	46.500
12.260 (12.30)	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	95.327	144.978	130.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau 111.000			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques 18.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1212 Frais de traduction *1.000*			
		Total *130.000*			
12.270 (12.30)	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.814.034	3.059.000	2.834.000
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien *364.000*			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques *2.470.000*			
		Total *2.834.000*			
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	978.332	1.206.495	1.078.500
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.746.450	1.750.000	1.800.000
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire dans le cadre de la procédure en débet en matière de faillite, règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.540.601	3.550.000	3.000.000
24.010 (12.12)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	6.548	7.200	7.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	1.279	512	—
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	16
12.800 (12.30)	13.90	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses	—	—	6.192
12.810 (12.30)	13.90	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires	290	—	453
		Total de la section 11.05	68.922.467	74.717.644	75.219.897

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 11.06 — Douanes et accises				
11.005 (11.11)	01.22	Rémunération du personnel		55.380.816	57.610.772	62.787.937
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*51.988.048*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*6.224.529*			
		3) Charges sociales patronales	*3.354.464*			
		4) Allocations de repas	*1.220.896*			
		Total	*62.787.937*			
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service		37.928	45.000	34.000
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires		369.337	400.000	449.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		20.493	28.100	28.100
		Détail:				
		1) Frais de route et de séjour au niveau national	*28.000*			
		2) Frais de route et de séjour (PLAN VIGILNAT)	*100*			
		Total	*28.100*			
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		351.639	440.000	430.000
		Détail:				
		1) Assurances	*25.000*			
		2) Carburant	*149.000*			
		3) Réparations et entretien	*256.000*			
		Total	*430.000*			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.005.871	1.143.000	1.250.000
		Détail:				
		1) Frais postaux	*1.145.000*			
		2) Frais téléphoniques	*70.000*			
		3) Luxpac	*20.000*			
		4) Télex et téléfax	*5.000*			
		9) Divers	*10.000*			
		Total	*1.250.000*			
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		6.152.069	7.050.000	6.230.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	18.605	85.000	85.000
12.260 (12.30)	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	462.113	600.000	620.000
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection *188.000*			
		1204 Frais de bureau *63.000*			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications *81.000*			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques *208.000*			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur *80.000*			
		Total *620.000*			
12.270 (12.30)	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.415.595	1.930.000	1.755.000
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien *1.139.000*			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques *6.000*			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques *610.000*			
		Total *1.755.000*			
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	259.815	373.000	663.000
12.320 (12.30)	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	464.278	533.000	540.000
24.010 (12.12)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	118.698	151.000	165.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	608	—	37
		Détail:			
		1) Frais postaux *37*			
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	—	215.721

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.800 (12.30)	13.90	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	—	—	2.038
12.820 (12.30)	01.22	Achats de biens et services spécifiques	269	4.926	1.548
		Total de la section 11.06	66.058.134	70.393.798	75.256.381
		Section 11.07 — Cadastre et topographie			
11.005 (11.11)	01.22	Rémunération du personnel	15.805.901	16.101.661	16.764.393
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *14.944.254*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *624.202*			
		3) Charges sociales patronales — *888.169*			
		4) Allocations de repas — *307.768*			
		Total — *16.764.393*			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	7.705	18.000	36.000
		Détail:			
		2) Cours et examens — *36.000*			
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.148	35.000	36.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	22.525	20.000	25.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.223	40.000	40.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts pour l'adaptation et la mise à jour de la documentation cadastrale dans le cadre de l'IFON et de l'IMOB. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	900.000
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.262.309	1.310.760	1.731.100
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de perfectionnement du personnel	23.535	30.000	30.000
12.260 (12.30)	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	503.970	390.000	410.000
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection — *4.000*			

11.07 — Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1204 Frais de bureau ..... 45.000 *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications..... 60.000* *1207 Location et entretien des équipements informatiques..... 147.000* *1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information ..... 5.000* *1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 20.000* *1230 Achats de biens et services spécifiques ..... 129.000* *Total..... 410.000*			
12.270 (12.30)	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	695.062	765.000	835.000
		Détail: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien ..... 270.000* *1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques..... 565.000* *Total..... 835.000*			
12.330 (12.30)	01.22	Création et mise à jour des données cartographiques de référence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	444.226	240.200	383.000
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	62.729	65.000	65.000
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque.....	1.253	2.500	2.500
24.010 (12.12)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	558	650	650
		Total de la section 11.07	18.904.144	19.018.771	21.258.643
		Section 11.08 — Dette publique			
12.300 (12.30)	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.130.835	7.830.000	5.680.000
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	466.821	6.000.000	6.000.000
21.005 (21.11)	13.10	Intérêts échus sur dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	171.106.575	238.250.000	312.524.000

11.08 — Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
21.006 (21.30)	13.90	Intérêts à payer sur dépôts de fonds opérés par des entités appartenant au périmètre de consolidation des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
93.000 (41.40)	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
93.002 (41.40)	07.20	Intérêts échus sur prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	891.877	3.640.000	1.882.000
		Total de la section 11.08	177.596.108	255.720.200	326.086.200
		Total du département 11	1.229.505.345	1.324.828.945	1.430.085.658

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	100.000	100.000	100.000
11	Salaires et charges sociales	279.235.369	311.363.267	326.069.136
12	Achat de biens non durables et de services	161.066.424	181.816.995	170.691.589
21	Intérêts de la dette publique	171.106.575	238.250.100	312.524.100
23	Intérêts imputés en débit	26.496	10.000	10.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	125.804	158.850	172.650
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	100	—
33	Transferts de revenus aux administrations privées	85.250	84.250	146.750
34	Transferts de revenus aux ménages	—	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	551.355.563	521.570.374	528.124.484
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	65.511.987	67.834.709	90.364.749
93	Dotation de fonds de réserve	891.877	3.640.200	1.882.100
Total		1.229.505.345	1.324.828.945	1.430.085.658

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		12 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE			
		Section 12.00 — Fonction publique.- Dépenses diverses			
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel	8.387.584	8.884.015	9.905.137
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 8.685.111			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 418.379			
		3) Charges sociales patronales 650.568			
		4) Allocations de repas 151.079			
		Total 9.905.137			
11.006 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel détaché hors de l'Etat luxembourgeois	574.955	599.709	560.892
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 456.904			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 48.485			
		3) Charges sociales patronales 47.675			
		4) Allocations de repas 7.828			
		Total 560.892			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des élèves et étudiants	4.224.062	3.054.560	4.285.400
		Détail:			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base 4.285.400			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement spéciale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33.984	49.600	49.600
11.130 (11.12)	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	510.436	600.000	600.000
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	190.508	100.000	100.000

12.00 — Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.310 (11.00)	01.33	Nouveaux recrutements et autres mesures et dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	21.550.350	22.550.789
		Détail:			
		1) Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:			
		a) Engagements de renforcement à titre permanent et à tâche complète *247.906*			
		c) Remplacements anticipatifs *777.672*			
		d) Engagements de renforcement à titre permanent et à tâche partielle *972.090*			
		e) Engagements de renforcement temporaires *14.581.350*			
		f) Engagements de remplacement temporaires *4.860.450*			
		g) Engagements de renforcement à titre permanent relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés *986.321*			
		2) Cotisations pour le financement du service national de santé au travail *125.000*			
		Total *22.550.789*			
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.920.508	100	100
11.312 (12.15)	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77.266	14.000	14.000
11.313 (12.15)	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.001 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34.018	30.000	30.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39.351	61.000	70.000
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	4.000
		Détail:			
		1) Assurances *2.000*			
		2) Carburants et lubrifiants *500*			
		3) Réparation et entretien *500*			
		9) Divers *1.000*			
		Total *4.000*			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	43.904	45.000	45.000

12.00 — Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	53.435	50.000	50.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	303.112	383.700	409.355
12.190 (12.30)	01.33 01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice)	161.854	250.000	305.000
12.200 (12.30)	13.90	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	109.200
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25.184	35.000	50.000
12.260 (12.30)	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	24.020	27.000	44.500
		Détail: *1204 Frais de bureau* *1) Matériel de bureau..... 14.000* *2) Abonnements ..... 28.000* *3) Documentation et bibliothèque..... 2.500* *Total..... 44.500*			
12.270 (12.30)	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	295.279	400.000	454.000
		Détail: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage..... 66.000* *2) Entretien..... 356.800* *1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques..... 31.200* *Total..... 454.000*			
12.271 (12.30)	13.90	Espaces coworking : entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	385.000	700.000
33.000 (11.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.918.046	3.812.000	3.812.000

12.00 — Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.010 (11.00)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.311.794	2.676.233	2.971.865
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.550.171	3.000.000	10.700.000
		Détail: *1) Bonification d'intérêt aux agents publics 10.700.000*			
41.000 (33.00)	01.33	Indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau auprès de la Chambre des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non limitatif).....	37.185	37.185	65.000
41.001 (41.50)	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non limitatif).....	—	150.000	100
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	13.90	Indemnités d'habillement	261	—	—
11.630 (11.12)	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	70.837	—	—
11.670 (11.31)	13.90	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions.....	—	—	2.427
12.501 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	1.264	—	—
		Total de la section 12.00	33.789.018	46.194.652	57.888.465
		Section 12.01 — Pensions			
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	46.020	50.000	60.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	5.000	5.000

12.01 — Pensions

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pension introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	904.346.836	949.071.280	957.213.960
		Total de la section 12.01	904.392.856	949.126.280	957.278.960
		Section 12.02 — Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État			
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel	17.050.681	17.728.299	19.339.454
		Détail:			
		1) Rémunérations de base	*16.967.798*		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*539.467*		
		3) Charges sociales patronales	*1.491.478*		
		4) Allocations de repas	*340.711*		
		Total	*19.339.454*		
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour	7.737	7.000	—
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	—	100	100
12.120 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.479.602	1.700.000	2.500.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	295.791	450.000	463.000
		Détail:			
		2) Campagnes publicitaires	*397.000*		
		3) Foires	*47.500*		
		9) Divers	*18.500*		
		Total	*463.000*		
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages, journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice)	29.817	30.000	30.000
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif)	137.120	90.000	90.000
12.260 (12.30)	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	18.561	15.000	10.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque 3.000			
		7) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications 5.000			
		Total 10.000			
12.261 (12.30)	13.90	Acquisitions et entretien de petit outillage et équipements informatiques; dépenses diverses	—	17.700	34.000
12.270 (12.30)	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	802	—	—
12.300 (12.30)	01.33	Frais liés aux procédures de recrutement et à la sélection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	421.577	450.000	600.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	289	929
		Total de la section 12.02	19.441.688	20.488.388	23.067.483
		Section 12.03 — Institut National d'Administration Publique			
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel	5.789.622	6.105.457	5.045.213
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.516.531			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 28.747			
		3) Charges sociales patronales 397.389			
		4) Allocations de repas 102.546			
		Total 5.045.213			
11.130 (11.12)	01.33	Services extraordinaires: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	243.599	310.000	350.000
		Détail:			
		1) Formation générale 40.000			
		2) Formation continue 310.000			
		Total 350.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.000 (12.15)	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	864.486	955.500	1.000.000
		Détail:			
		1) Formation continue — *704.000*			
		2) Plan de formation sur mesure — *96.000*			
		6) Formation générale — *5.000*			
		7) Programme Management et Leadership — *195.000*			
		Total — *1.000.000*			
12.122 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	649.720	655.000	443.000
		Détail:			
		1) Développement de l'organisation — *85.000*			
		2) Achat d'e-learning en marque blanche — *79.000*			
		3) Développement de formations — *79.000*			
		5) GovCampus - stratégie de contenus et productions de contenus — *120.000*			
		14) Support à la division Conception et Design (CoDe) dans la création de vidéos, de sous-titrages, de traduction, de voix-off et autres prestations — *30.000*			
		17) Réseau Formateurs — *25.000*			
		18) Réseau DALF — *25.000*			
		Total — *443.000*			
12.260 (12.30)	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	30.419	46.000	46.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau — *27.000*			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications — *7.000*			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information — *12.000*			
		Total — *46.000*			
12.261 (12.30)	13.90	Acquisitions et entretien de petit outillage et équipements informatiques; dépenses diverses	39.823	54.000	47.000
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	28.671	—	—
		Total de la section 12.03	7.646.340	8.125.957	6.931.213
		Section 12.04 — Sécurité dans la fonction publique			
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel	1.400.063	1.583.228	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	—	7.000	—
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	—	2.000	—
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	10	2.000	—
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.112	4.000	—
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études, frais d'échantillonnage et d'analyse par un laboratoire dans le cadre de la surveillance des exigences règlementaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.945	25.000	—
12.190 (12.30)	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.391	25.000	—
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	109.174	109.200	—
12.260 (12.30)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	1.522	10.000	—
		Total de la section 12.04	1.523.217	1.767.428	—
		Section 12.05 — Service médical. - Dépenses diverses			
11.005 (11.11)	01.33	Rémunération du personnel	2.850.756	2.999.109	3.605.477
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *2.830.126*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *500.745*			
		3) Charges sociales patronales — *224.768*			
		4) Allocations de repas — *49.838*			
		Total — *3.605.477*			
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif)	—	5.000	5.000
		Détail:			
		4) Prestations individuelles — *5.000*			
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	19	1.000	—

12.05 — Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.33	Frais de formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice)	13.239	16.000	18.000
		Détail:			
		1) Formation continue..... 18.000			
12.260 (12.30)	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	25.963	45.000	52.500
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 8.500			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 20.000			
		1215 Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires 9.000			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire 15.000			
		Total..... 52.500			
		Total de la section 12.05	2.889.977	3.066.109	3.680.977
		Total du département 12	969.683.096	1.028.768.814	1.048.847.098

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction publique

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	50.371.142	63.635.627	66.468.589
12	Achat de biens non durables et de services	5.147.922	6.386.489	7.615.584
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.918.046	3.812.000	3.812.000
34	Transferts de revenus aux ménages	6.861.965	5.676.233	13.671.865
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	37.185	187.185	65.100
93	Dotation de fonds de réserve	904.346.836	949.071.280	957.213.960
Total		969.683.096	1.028.768.814	1.048.847.098

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		13 — MINISTERE DE LA JUSTICE			
		Section 13.00 — Justice			
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel	14.705.595	16.403.357	18.444.737
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 16.220.072			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 535.149			
		3) Charges sociales patronales 1.370.824			
		4) Allocations de repas 318.692			
		Total 18.444.737			
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.648	5.150	16.360
11.310 (11.00)	03.10	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	6.506.762	2.862.896
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	1.023	30.600	34.790
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	449	21.787	10.000
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	239.458	200.000	240.000
		Détail:			
		1) A l'intérieur 1.000			
		2) A l'étranger 239.000			
		Total 240.000			
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.813	2.170	2.210
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122.483	75.000	142.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 142.000			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, gardiennage, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76.071	125.900	209.128

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	305.270	1.100.000	1.007.312
12.130 (12.16)	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.832	—	—
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	23.445	175.000	100.000
		Détail: *9) Divers 100.000*			
12.190 (12.30)	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	816.000	550.000	700.000
12.191 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.803	81.050	103.220
12.230 (12.00)	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	42.018	65.000	75.000
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	111.866	118.000	99.687
		Détail: *1204 Bibliothèque ..... 70.000* *1230 Frais de bureau, achats de biens et services spécifiques ..... 29.687* *Total 99.687*			
12.300 (12.30)	13.90	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.244.912	9.539.743	7.400.000
12.303 (41.40)	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses	290.000	290.000	290.000
12.305 (12.30)	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
12.310 (12.30)	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	297.586	400.000	500.000
33.000 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.564.025	1.913.054	2.255.184

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.001 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	162.734	181.625	172.689
33.002 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement de la médiation civile et commerciale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	150.000	150.000
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux, autres associations juridiques nationales et organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	19.676	8.000	14.500
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3.000	3.000	—
33.012 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat aux frais des Organisations oeuvrant dans le domaine des droits humains au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	75.000	75.000
33.013 (33.00)	13.90	Subsides pour appel à projets - Accès à la culture	15.000	15.000	15.000
33.090 (33.00)	13.90	Programme de transition entre la vie en prison et la vie en société. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	297.915	316.846	327.533
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.217.400	1.200.000	1.200.000
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	1.500	4.500	—
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	953.402	800.000	800.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	12.150	50.300	60.000
41.010 (41.40)	13.90	Remboursement des frais de fonctionnement du registre national des identifiants numériques d'entreprise « ReGINE » au GIE LBR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500.000	150.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires	14.379	—	—
12.501 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	—	—	249

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 249			
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	6.832	90	—
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	3.970	—	—
12.630 (12.16)	13.90	Frais de publication	1.241	—	—
12.690 (12.30)	13.90	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation	—	—	750
12.730 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	40.125	—	457
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	285	—
12.800 (12.30)	13.90	Assistance judiciaire	2.054	—	—
12.810 (12.30)	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire	1.650	—	1.707
33.500 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch	143.343	—	—
34.550 (11.00)	13.90	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	4.500	8.100	8.100
		Total de la section 13.00	28.937.168	40.915.419	37.468.509
		Section 13.01 — Services judiciaires			
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel	116.618.847	122.313.706	135.391.729
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 117.377.289			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 6.976.540			
		3) Charges sociales patronales 8.675.365			
		4) Allocations de repas 2.362.535			
		Total 135.391.729			
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	97	1.000	1.000

13.01 — Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	334.623	602.312	866.871
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	14.638	47.758	37.524
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs et facilitateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.200	—	—
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.005.950	5.306.125	5.597.567
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	37.979	45.000	—
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	137.130	289.240	405.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	53.294	55.000	61.080
		Détail:			
		1) Assurances 5.090			
		2) Carburants et lubrifiants 20.360			
		3) Réparation et entretien 35.630			
		Total 61.080			
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.571.754	2.481.762	2.622.778
		Détail:			
		1) Frais postaux 2.522.838			
		2) Frais téléphoniques 96.336			
		3) Radiophonie 3.604			
		Total 2.622.778			
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	763	500.000	450.000
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	36.155	15.270
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	133.368	169.928	187.740
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	97.392	723.102	196.671

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	654.725	785.080	806.466
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection..... 30.540			
		1204 Frais de bureau 721.101			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications..... 54.825			
		Total..... 806.466			
12.270 (12.30)	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.111.976	4.456.704	6.040.266
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien 1.795.007			
		1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques..... 4.245.259			
		Total..... 6.040.266			
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.422.376	14.991.335	15.000.000
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	—	10.000	10.000
12.302 (12.30)	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	143.229	229.326	224.576
12.311 (11.12)	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	141.295	136.425	183.000
12.320 (12.30)	13.90	Confection des tables décennales des actes de l'état civil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.378	19.000	19.342
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	10.209	17.000	17.000
12.335 (12.30)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.430	21.000	21.000
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	116.195	125.000	125.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse.....	79.016	90.000	90.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.092 (34.49)	13.90	Programme d'aide aux mineurs tombant sous le régime de la justice pénale. (Crédit non limitatif)	—	60.000	125.000
35.060 (35.00)	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	23.774	42.500	50.850
43.030 (43.51)	13.90	Participation de l'Etat aux travaux d'aménagement d'une unité légiste au crématoire de Hamm. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	186.462	227.898
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	113	183.176	—
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	125	1.560	—
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	30	222	308
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	2.441	60	—
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5	—	—
12.800 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales	611.760	68.390	295.778
12.830 (12.30)	13.90	Exécution du régime des peines de substitution; frais d'organisation des travaux d'intérêt général	974	—	—
33.501 (33.00)	13.90	Frais de fonctionnement de la justice restaurative	7.242	—	—
		Total de la section 13.01	144.364.328	153.994.328	169.069.714
		Section 13.02 — Administration pénitentiaire			
11.005 (11.11)	03.30	Rémunération du personnel	83.562.653	85.515.266	89.412.210
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *69.288.568* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* — *12.799.379* *3) Charges sociales patronales* — *5.249.470* *4) Allocations de repas* — *2.074.793* *Total* — *89.412.210*			

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.080 (11.31)	13.90	Direction: Frais médicaux. (Crédit non limitatif)	335	2.000	2.000
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	700	900	900
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg — *300*			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich — *300*			
		3) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff — *300*			
		Total — *900*			
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service	46.356	70.000	51.100
11.130 (11.12)	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Indemnités pour services extraordinaires	13.342	30.000	25.000
12.000 (12.15)	03.30	Direction: Indemnités pour services de tiers	9.407	10.000	15.000
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	54.873	72.500	85.500
		Détail:			
		1) Direction de l'Administration pénitentiaire — *9.000*			
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg — *15.000*			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich — *7.500*			
		4) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff — *14.000*			
		5) Administration pénitentiaire — *40.000*			
		Total — *85.500*			
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	63.448	77.250	80.500
		Détail:			
		1) Direction de l'Administration pénitentiaire — *25.000*			
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg — *14.600*			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich — *27.400*			
		4) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff — *13.500*			
		Total — *80.500*			
12.040 (12.12)	03.30	Frais de bureau	6.269	79.310	71.600
		Détail:			
		1) Direction de l'Administration pénitentiaire — *10.000*			
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg — *12.000*			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich — *12.000*			
		4) Centre pénitentiaire D'Uerschterhaff — *34.000*			
		5) Institut de Formation Pénitentiaire — *3.600*			
		Total — *71.600*			
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais de bureau	9.709	—	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais de bureau.....	7.619	—	—
12.043 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais de bureau	26.157	—	—
12.044 (12.12)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: frais de bureau	2.999	—	—
12.050 (12.12)	03.30	Direction: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	7.065	8.300	8.600
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Achat, location et entretien de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	229.014	485.767	477.898
		Détail: *1) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 284.498* *2) Location et entretien des installations de télécommunications..... 193.400* *Total..... 477.898*			
12.052 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.815	44.750	46.950
		Détail: *1) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 13.000* *2) Location et entretien des installations de télécommunications..... 33.950* *Total..... 46.950*			
12.053 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	231.233	336.209	303.048
		Détail: *1) Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 239.048* *2) Location et entretien des installations de télécommunications..... 64.000* *Total..... 303.048*			
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	128.132	—	—
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Location et entretien des installations de télécommunications.....	28.566	—	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.062 (12.12)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.314	—	—
12.070 (12.12)	03.30	Direction: Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	181.479	263.600	304.000
		Détail: *1) Location ..... 92.000* *2) Contrats d'entretien ..... 148.000* *3) Réparation et pièces de rechange ..... 48.000* *4) Hosting site Internet ..... 16.000* *Total 304.000*			
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	208.520	3.742.198	4.019.980
		Détail: *1) Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours 4.019.980*			
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.150	651.690	599.500
		Détail: *1) Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours 599.500*			
12.082 (12.11)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.459	2.326.684	2.244.364
		Détail: *1) Exploitation, réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours 2.244.364*			
12.083 (12.11)	13.90	Direction: Exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.235	49.500	50.500
12.084 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.870.050	—	—
12.085 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.285	—	—

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.086 (12.11)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.749.817	—	—
12.125 (12.30)	03.30	Direction: Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	140.000	110.000
12.141 (12.16)	13.90	Direction : Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	42.291	100.000	60.000
12.150 (12.30)	13.90	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde ; vaccinations préventives dans l'intérêt du service ; frais d'expertise et de psychothérapie au profit des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19.407	5.220.716	5.723.017
		Détail: *1) Direction de l'Administration pénitentiaire ..... 88.000* *2) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 2.870.017* *3) Centre pénitentiaire de Givenich..... 635.000* *4) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff..... 2.130.000* *Total..... 5.723.017*			
12.151 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.255.360	—	—
12.152 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	473.921	—	—
12.153 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.565.731	—	—
12.190 (12.30)	03.30	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel. (Crédit sans distinction d'exercice)	191.934	275.000	458.559
12.191 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice)	115.024	199.534	172.458

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.192 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice)	16.616	17.300	17.000
12.193 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Formation des détenus et frais d'encadrement. (Crédit sans distinction d'exercice)	127.839	184.000	198.377
12.210 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.219.747	1.529.304	1.466.392
12.211 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	202.230	245.000	229.280
12.212 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.715.930	1.970.640	1.992.738
12.213 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	817.655	860.853	857.306
12.214 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Economat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	482.112	533.570	498.434
12.250 (11.12)	13.90	Frais de mise en place du centre pénitentiaire pour mineurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	468.817	468.055
		Détail: *1113 Indemnités pour services extraordinaires..... 4.522* *1200 Indemnités pour services de tiers.* *1) Cours et examens..... 44.444* *1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement..... 5.243* *12012 Frais de route à l'étranger ..... 342* *1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs ..... 4.500* *1204 Frais de bureau ..... 10.667* *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage..... 85.408* *2) Eau, gaz, électricité, taxes ..... 32.165* *3) Chauffage ..... 15.392* *4) Réparations et entretien..... 41.000* *1212 Frais d'experts et d'études ..... 1.872* *1215 Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires ..... 32.417* *1221 Dépenses d'alimentation..... 113.140* *1230 Achats de biens et services spécifiques ..... 76.943* *Total..... 468.055*			
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs, diverses dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	298.715	671.922	606.096
		Détail: *1) Vêtements de travail..... 518.096* *2) Frais de représentation* *a) Direction de l'Administration pénitentiaire..... 80.800* *b) Centre pénitentiaire de Luxembourg 2.700*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		c) Centre pénitentiaire de Givenich..... 1.500 *d) Centre pénitentiaire D'Uerschterhaff..... 2.000* *e) Institut de Formation Pénitentiaire..... 1.000* *Total..... 606.096*			
12.310 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus : Habillement, chaussures, couchage ; dépenses diverses.....	143.853	386.293	379.807
		Détail: *1) Entretien des détenus : Habillement, chaussures, couchage ; dépenses diverses 379.807*			
12.311 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Entretien des détenus: Menues dépenses de ménage; dépenses diverses	209.970	—	—
12.312 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus: Habillement, chaussures, couchage ; dépenses diverses	57.245	105.000	107.662
		Détail: *1) Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus: Habillement, chaussures, couchage ; dépenses diverses..... 107.662*			
12.313 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Entretien des détenus; menues dépenses de ménage; dépenses diverses	48.081	—	—
12.314 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: Habillement, chaussures, couchage ; dépenses diverses.....	200.764	455.221	481.487
		Détail: *1) Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage 481.487*			
12.315 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Entretien des détenus: Menues dépenses de ménage; dépenses diverses	196.473	—	—
12.320 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	256.600	317.365	322.985
12.321 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	197.812	222.000	224.794
12.322 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	47.170	23.000	59.000
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg et aux Hôpitaux Robert Schuman et au Centre Hospitalier Emile Mayrisch. (Crédit sans distinction d'exercice)	165.840	179.000	179.935

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg 47.500			
		2) Frais de location de chambres-cellules pour détenus aux Hôpitaux Robert Schuman 50.000			
		3) Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier Emile Mayrisch 82.435			
		Total 179.935			
12.331 (12.30)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.280.019	8.962.687	9.388.793
		Détail:			
		1) Remboursement au CHL des frais découlant de l'organisation de services de soins 5.750.125			
		2) Remboursement au CHNP des frais découlant de l'organisation de services de soins 3.638.668			
		Total 9.388.793			
12.333 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück et à Doheem versuergt a.s.b.l.des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	336.455	419.860	433.873
		Détail:			
		1) Remboursement au CHNP des frais découlant de l'organisation de services de soins 155.529			
		2) Remboursement à Doheem Versuergt a.s.b.l.des frais découlant de l'organisation de services de soins 278.344			
		Total 433.873			
12.334 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Remboursement au Centre Hospitalier Emile Mayrisch des frais découlant de l'organisation de services de soins et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.439.864	9.748.948	10.341.162
		Détail:			
		1) Centre Hospitalier Emile Mayrisch 6.643.162			
		2) Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique 3.698.000			
		Total 10.341.162			
12.336 (12.30)	13.90	Direction : Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	8.742	39.000	32.250
12.337 (12.30)	13.90	Direction : Frais de consultance, de santé et bien-être au travail dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif)	16.125	32.725	35.000

13.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.340 (12.50)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Droit d'accise et taxe de consommation	672	2.000	2.000
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions, matériel anti-feu et matériel de sécurité	61.093	218.910	310.524
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg ... *72.500*			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich ... *16.000*			
		3) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff ... *217.024*			
		4) Institut de Formation Pénitentiaire ... *5.000*			
		Total ... *310.524*			
12.351 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	9.905	—	—
12.352 (12.30)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Frais d'acquisition et d'entretien de matériel de protection individuelle;acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	83.202	—	—
12.353 (12.30)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité	973	—	—
12.354 (12.30)	13.90	Direction: Acquisition de croix de service	—	10.000	10.000
12.370 (12.30)	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.691.724	2.080.726	2.187.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg/Centre pénitentiaire de Givenich ... *1.481.000*			
		2) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff ... *706.000*			
		Total ... *2.187.000*			
33.000 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice)	517.687	713.140	740.625
34.090 (11.00)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	2.055.341	2.684.200	2.460.875
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg ... *1.553.875*			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich ... *309.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		3) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff..... 598.000			
		Total..... 2.460.875			
35.060 (35.00)	13.90	Contribution à des organismes internationaux.....	—	—	5.500
		Restants d'exercices antérieurs			
11.580 (11.31)	13.90	Gratuité médicale.....	—	—	20
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	57	—	380
12.510 (12.13)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Direction de l'Administration pénitentiaire: Frais de route et de séjour, frais de déménagement	60	4.370	740
12.511 (12.13)	13.90	CPL Frais de route et de séjour, frais de déménagement	183	—	—
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	62	—	—
12.561 (12.12)	13.90	Location et entretien des installations de télécommunications	1.385	—	—
12.581 (12.11)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaire de Givenich: Réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours.....	—	645	—
12.585 (12.11)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaires de Givenich: Exploitation et entretien; dépenses diverses.....	—	3.471	—
12.586 (12.11)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Exploitation et entretien, dépenses diverses.....	—	79.042	—
12.650 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Direction: Frais d'expertise et de psychothérapies au profit des détenus.....	—	1.655	—
12.690 (12.30)	13.90	Institut de formation pénitentiaire: Formation du personnel.....	2.527	4.786	—
12.692 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaire de Givenich: Formation des détenus et frais d'encadrement	—	687	—
12.814 (12.30)	13.90	CPU - Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	2.980	—	—
12.821 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Centre pénitentiaire de Givenich: Dépenses relatives au travail des détenus ; acquisition d'outillage et de matières premières	—	157	—
12.836 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs - Direction : Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe.....	—	—	1.439

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.500 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	91.974	—	—
		Total de la section 13.02	121.873.351	132.877.468	138.362.213
		Section 13.03 — Juridictions administratives			
11.005 (11.11)	03.10	Rémunération du personnel	7.865.251	8.299.177	4.144.098
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *3.556.459*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *175.490*			
		3) Charges sociales patronales — *324.085*			
		4) Allocations de repas — *88.064*			
		Total — *4.144.098*			
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500	500
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	26	300	300
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.803	25.825	26.290
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88.748	105.000	107.000
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	4.509	9.814	43.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.043	10.330	10.516
12.260 (12.30)	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	100.810	126.150	136.650
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection — *10.000*			
		1204 Frais de bureau — *68.700*			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications — *57.900*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1207 Médicaments et matériel de premier secours *50*			
		Total *136.650*			
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.066	2.103
35.060 (35.00)	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	3.360	4.360	4.435
		Restants d'exercices antérieurs			
12.760 (12.30)	13.90	Restants d'exercices antérieurs: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	596	—
		Total de la section 13.03	8.087.550	8.584.218	4.474.992
		Section 13.04 — Conseil national de la justice			
10.000 (12.00)	13.90	Dotation au profit du Conseil national de la justice. (Crédit non limitatif)	527.800	728.313	834.125
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	552.619	600.526	706.176
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *610.297*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *44.674*			
		3) Charges sociales patronales *40.768*			
		4) Allocations de repas *10.437*			
		Total *706.176*			
		Total de la section 13.04	1.080.419	1.328.839	1.540.301
		Section 13.05 — Bureau de gestion des avoirs			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	1.264.317	1.178.360	1.553.240
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *1.349.844*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *47.528*			
		3) Charges sociales patronales *121.947*			
		4) Allocations de repas *33.921*			
		Total *1.553.240*			

13.05 — Bureau de gestion des avoirs

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Bureau de gestion des avoirs). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	361.200	399.700	371.600
		Total de la section 13.05	1.625.517	1.578.060	1.924.840
		Section 13.06 — Office des signalements			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	323.755	384.010	602.775
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *546.851*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *14.607*			
		3) Charges sociales patronales — *30.880*			
		4) Allocations de repas — *10.437*			
		Total — *602.775*			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	6.200	6.100
		Détail:			
		1 – Frais de route et de séjour — *900*			
		2 – Frais de route et de séjour à l'étranger — *5.200*			
		Total — *6.100*			
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	877	—	—
12.110 (12.30)	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.500	2.500
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.914	10.000	10.700
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.400
12.140 (12.16)	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	30.481	25.900	26.400
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants — *6.200*			
		2) Campagnes publicitaires — *20.200*			
		Total — *26.400*			

13.06 — Office des signalements

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.392	10.000	5.100
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.641	26.000	25.600
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.500			
		2) Documentation et bibliothèque..... 1.100			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 900			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		1) Contrats d'entretien..... 100			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 14.600			
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques			
		1) Loyers 100			
		2) Charges locatives accessoires..... 100			
		1230 Achats de biens et services spécifiques			
		1) Système gestion horaire du personnel..... 2.200			
		2) Frais de représentation..... 4.000			
		Total..... 25.600			
35.060 (35.00)	13.90	Transferts de revenus à l'étranger (non ventilé). (Crédit sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
		Total de la section 13.06	366.060	470.610	685.575
		Total du département 13	306.334.393	339.748.942	353.526.144

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	527.800	728.313	834.125
11	Salaires et charges sociales	225.304.630	242.096.202	254.081.612
12	Achat de biens non durables et de services	72.701.529	87.392.640	89.179.618
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.972.596	3.375.665	3.750.531
34	Transferts de revenus aux ménages	4.427.354	4.971.800	4.808.975
35	Transferts de revenus à l'étranger	39.284	98.160	121.785
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	361.200	899.700	521.600
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	—	186.462	227.898
Total		306.334.393	339.748.942	353.526.144

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		14 — MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
		Section 14.00 — Logement			
11.005 (11.11)	07.10	Rémunération du personnel	10.390.697	11.547.073	13.725.710
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 12.075.737			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 185.395			
		3) Charges sociales patronales 1.166.517			
		4) Allocations de repas 298.061			
		Total 13.725.710			
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat. - Participation aux frais de fonctionnement : frais de personnel. (Crédit non limitatif)	498.905	457.000	392.000
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 320.669			
		3) Charges sociales patronales 63.645			
		4) Allocations de repas 6.784			
		5) Arrondi 902			
		Total 392.000			
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.950	3.000	5.200
		Détail:			
		1) Jetons de présence 5.200			
11.310 (11.00)	07.10	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.020.338	331.054
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	66.016	41.000	81.000
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 81.000			
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.118	3.000	3.700
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.140	4.450	7.350

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Assurances *250*			
		2) Carburants et lubrifiants *3.600*			
		3) Réparation et entretien *3.500*			
		Total *7.350*			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105.364	335.000	425.000
		Détail:			
		1) Assistance juridique *80.000*			
		2) Autres études *345.000*			
		Total *425.000*			
12.140 (12.16)	07.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la thématique du logement. (Crédit sans distinction d'exercice)	552.663	560.000	620.000
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.991	5.000	25.000
12.230 (12.00)	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.318	40.000	60.000
12.260 (12.30)	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	222.611	253.000	267.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *5.000*			
		2) Divers *13.000*			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau *8.000*			
		5) Frais d'impression et de reliure *2.000*			
		7) Location et entretien d'autres machines de bureau *5.000*			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux *230.000*			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien *4.000*			
		Total *267.000*			
12.270 (12.30)	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	666.196	692.873	710.000
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *120.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *25.000*			
		9) Divers *15.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques *1) Loyers ..... 438.000* *2) Charges locatives accessoires ..... 42.000* *1210 Agent de sécurité* *1) Agent de sécurité ..... 70.000* *Total 710.000*			
12.300 (12.30)	07.10	Guichet individuel des aides au logement ; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses.....	1.574	2.500	—
32.000 (32.00)	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	170	170
32.002 (32.00)	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de nouvelles missions en relation avec des projets de logements d'intérêt général: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	11.520	15.000	15.000
33.000 (33.00)	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif, fondations et sociétés d'impact sociétal oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.331.853	1.800.000	1.800.000
33.003 (33.00)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement d'un dialogue structuré "Logement abordable" avec le secteur associatif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	52.000	55.000	79.000
33.010 (33.00)	07.10	Participation financière pour la réalisation de projets innovateurs dans le domaine du logement ou pour le soutien à des initiatives en faveur du logement	70.762	100.000	385.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide individuelle au logement: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24.666.667	45.000.000	30.000.000
		Détail: *1) Subvention d'intérêt 30.000.000*			
34.081 (34.52)	09.40 09.63	Subvention d'intérêt pour prêt climatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	275.000	300.000	315.000
34.090 (34.49)	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32.400.000	35.000.000	45.000.000
35.010 (35.20)	07.10	Participation aux frais d'études réalisées dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	30.000	50.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.010 (41.40)	09.70 07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Klima-Agence". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.208.017	1.405.000	1.525.000
		Détail:			
		1) Convention générale *1.420.000*			
		2) Pacte logement *105.000*			
		Total *1.525.000*			
41.011 (12.30)	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par l'Observatoire de l'habitat ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	867.785	865.000	875.000
41.012 (12.30)	13.90	Participations au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par l'Observatoire transfrontalier du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	168.000
43.002 (43.22)	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes et aux syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	584.548	900.000	900.000
43.020 (43.52)	07.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'outil informatique du Pacte Logement 2.0. (Crédit sans distinction d'exercice)	15.000	15.000	15.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	7.783	—	—
		Total de la section 14.00	74.009.478	100.449.404	97.780.184
		Section 14.01 — Administration des aides individuelles au logement			
11.060 (43.22)	13.90	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'État - Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif)	—	—	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *100*			
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	—	—	100
		Détail:			
		9) Divers *100*			

14.01 — Administration des aides individuelles au logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
12.300 (12.30)	13.90	Guichet unique des aides individuelles au logement ; frais de fonctionnement ; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	—	—	100
34.080 (34.52)	13.90	Aide individuelle au logement: Participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
34.081 (34.52)	13.90	Subvention d'intérêt pour prêt climatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
34.090 (34.49)	13.90	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
		Total de la section 14.01	—	—	800
		Section 14.02 — Aménagement du territoire			
11.005 (11.11)	07.20	Rémunération du personnel	7.469.737	7.458.430	7.705.149
		Détail:			
		1) Rémunérations de base	*6.870.944*		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*184.047*		
		3) Charges sociales patronales	*516.561*		
		4) Allocations de repas	*133.597*		
		Total	*7.705.149*		
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	497	3.000	2.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire	*2.000*		
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	864	4.000	6.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire	*6.000*		

14.02 — Aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25.606	44.000	40.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays *4.000*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger *36.000*			
		Total *40.000*			
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.235	6.000	7.000
		Détail:			
		1) Assurances *250*			
		2) Carburants et lubrifiants *2.500*			
		3) Réparations et entretien *2.150*			
		7) Entretien vélos *500*			
		8) Carsharing *1.000*			
		9) Pneus *400*			
		10) Divers *200*			
		Total *7.000*			
12.120 (12.30)	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	766.802	1.550.000	1.200.000
		Détail:			
		1) Plans directeurs sectoriels *65.000*			
		2) Évaluation environnementale stratégique *168.000*			
		3) Programme directeur d'aménagement du territoire *27.000*			
		4) Processus participatifs dans le domaine de l'aménagement du territoire *46.000*			
		5) Projets de développement urbain *116.000*			
		6) Plans d'occupation du sol *65.000*			
		7) Planifications conventionnées "Etat-Communes" et mesures accompagnatrices au développement régional *139.000*			
		8) Visions territoriales *55.000*			
		9) Coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire *203.000*			
		10) Autres planifications territoriales *9.000*			
		11) Reconversion des friches industrielles et recherche de sites *23.000*			
		12) Auxiliaires scientifiques *5.000*			
		13) Parcs naturels *105.000*			
		14) Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG) *89.000*			
		15) Cellule de facilitation urbanisme et environnement *85.000*			
		Total *1.200.000*			
12.140 (12.16)	13.90	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	165.000	137.000
		Détail:			
		1) Frais de confection et de publication d'études, d'études d'impact, de plans, de cartes et de rapports *35.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 102.000			
		Total..... 137.000			
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	6.546	32.000	50.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.705	31.000	—
12.251 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	255.000	330.000	330.000
12.260 (12.30)	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	117.553	30.500	22.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		5) Frais d'impression et de reliure 500			
		6) Documentation et bibliothèque 5.000			
		9) Divers..... 2.500			
		1205 Achats de biens et de services postaux 5.000			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien..... 7.000			
		3) Réparations et pièces de rechange 2.000			
		Total..... 22.000			
12.270 (12.30)	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.238	6.000	7.000
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 6.500			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 7.000			
33.000 (33.00)	07.20	Participation de l'État au financement des démarches conventionnées avec des asbl, fondations et autres organisations en vue de la mise en œuvre d'une politique de développement territorial durable. (Crédit sans distinction d'exercice)	70.000	70.000	75.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	481.652	397.200	429.800
		Détail:			
		1) Programme INTERREG Grande Région..... 35.000			
		2) Programme INTERREG ENO 10.350			
		3) Programme INTERREG Europe 13.050			
		4) Programme Interact..... 6.400			
		7) Projets Interreg 355.000			

14.02 — Aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		8) Sensibilisation 10.000			
		Total..... 429.800			
35.020 (35.30)	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice)	164.821	150.000	150.000
35.030 (35.40)	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260.978	1.010.000	1.150.000
35.040 (35.50)	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes et participation financière de l'Etat en cas d'évaluations environnementales supplémentaires à charge des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
35.060 (35.00)	07.20	Contributions à des organismes internationaux	25.370	27.200	25.500
41.000 (41.40)	13.90	Participation de l'État aux frais de fonctionnement et de personnel de l'« Entwécklungsgesellschaft Nordstad ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	270.000	300.000	450.000
41.001 (41.50)	13.90	Participation financière aux frais de fonctionnement du GIE "Centre écologique et touristique du Parc Housen". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
41.002 (41.40)	13.90	Participation financière de l'État aux frais de fonctionnement du GIE LERAS et du GECT ESPON. (Crédit sans distinction d'exercice)	497.855	618.000	634.000
41.010 (12.30)	07.20	Participation de l'État au financement de services et de recherches dans le domaine de l'aménagement du territoire prestés par l'Observatoire du développement territorial ou d'autres établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200.000	210.000	345.000
		Détail: *1) Observatoire du développement territorial du Luxembourg 220.000* *2) Observatoire transfrontalier du logement ..... 125.000* *Total..... 345.000*			
43.001 (12.30)	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	518.543	825.000	1.018.500
		Détail: *1) Forum régional Centre (FRC) / (Regionalforum Zentrum (RFZ))..... 40.000* *2) Nordstad ..... 173.000* *3) La région SUD..... 197.000* *4) De Réidener Kanton 200.000*			

14.02 — Aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		5) Wiltz et alentours	*110.000*			
		6) Bertrange	*70.000*			
		7) GECT Belval/Alzette	*90.000*			
		8) Gestionnaire régional EOM	*26.000*			
		9) Coopération transfrontalière Luxembourg – Wallonie	*70.000*			
		10) Coopération transfrontalière Luxembourg – Communauté germanophone de Belgique – Rhénanie-Palatinat	*20.000*			
		11) Junglinster	*22.500*			
		Total	*1.018.500*			
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice)		2.391.911	3.022.000	3.557.500
		Détail:				
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre				
		a) Frais de personnel	*1.219.000*			
		b) Frais de fonctionnement	*65.000*			
		2) Parc naturel de l'Our				
		a) Frais de personnel	*1.256.000*			
		b) Frais de fonctionnement	*65.000*			
		3) Parc naturel et Geopark du Mëllerdall				
		a) Frais de personnel	*887.500*			
		b) Frais de fonctionnement	*65.000*			
		Total	*3.557.500*			
43.031 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice)		200.437	200.000	200.000
		Détail:				
		1) Projets communs	*80.000*			
		2) Parc naturel de la Haute-Sûre	*40.000*			
		3) Parc naturel de l'Our	*40.000*			
		4) Parc naturel et Geopark du Mëllerdall	*40.000*			
		Total	*200.000*			
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional		—	25.000	25.000
		Total de la section 14.02		13.747.350	16.514.530	17.566.549
		Total du département 14		87.756.828	116.963.934	115.347.533

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	18.362.786	20.488.841	22.161.213
12	Achat de biens non durables et de services	2.829.323	4.135.323	3.998.450
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	11.520	15.170	15.170
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.524.615	2.025.000	2.339.000
34	Transferts de revenus aux ménages	57.341.667	80.300.000	75.315.300
35	Transferts de revenus à l'étranger	932.821	1.614.500	1.805.400
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	3.043.657	3.398.100	3.997.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	3.710.439	4.987.000	5.716.000
Total		87.756.828	116.963.934	115.347.533

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		15 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS			
		Section 15.00 — Mobilité/Travaux publics.- Dépenses générales			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération de personnel.....	22.805.847	23.797.082	25.807.657
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 21.863.835			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.910.432			
		3) Charges sociales patronales..... 1.580.936			
		4) Allocations de repas..... 452.454			
		Total..... 25.807.657			
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	11.869	12.820	13.400
11.310 (11.00)	12.00	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	3.516.466	1.520.452
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers	7.435	7.700	7.995
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	431.752	507.722	353.888
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 498			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger			
		a) Mobilité/Transports : Dépenses générales 353.390			
		Total..... 353.888			
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	10.086	16.375	16.500
		Détail:			
		1) Assurances 1.300			
		2) Carburants et lubrifiants 2.400			
		3) Réparations et entretien 10.500			
		4) Location / Crédit-bail..... 300			
		5) Recharge 1.000			
		6) Pneus 1.000			
		Total..... 16.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.110 (12.30)	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	307.033	231.509	254.321
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	642.662	1.330.000	1.465.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	59.736	410.000	570.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	84.662	173.645	300.000
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	900.533	1.093.561	1.157.618
		Détail:			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection..... 200			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.245			
		2) Location et entretiens des autres machines de bureau 500			
		6) Documentation et bibliothèque 20.517			
		9) Frais de promotion du bien-être et de la santé au travail 500			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 334.000			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications..... 1.000			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques..... 74.718			
		12130 Frais de publication..... 142.538			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Frais de publicité..... 575.000			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 5.400			
		Total..... 1.157.618			
12.270 (12.11)	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	420.689	432.809	436.000
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 208.953			
		6) Gardiennage..... 226.047			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 436.000			
12.320 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60.345	95.619	70.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.000 (33.00)	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	221.095	257.406	259.913
33.010 (33.00)	09.30	Promotion du transport de fret conventionnel par chemin de fer	6.500.000	7.450.000	7.850.000
33.011 (33.00)	09.30	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial	4.835.791	12.000.000	10.500.000
33.012 (33.00)	13.90	Subsides à des organismes privés œuvrant dans le domaine de la logistique durable	60.500	75.000	75.000
33.013 (33.00)	13.90	Promotion du transport de fret conventionnel par barge	397.148	550.000	600.000
34.040 (34.40)	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110.293	150.000	150.000
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	134.008	162.283	170.000
43.001 (43.22)	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	2.630	—
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	11.162	2.507	16.333
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	1.000	—	—
		Total de la section 15.00	38.013.646	52.275.234	51.594.177
		Section 15.01 — Circulation et sécurité routières			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	13.949	20.000	18.640
		Détail:			
		1) Jetons de présence *18.640*			
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	1.464	5.200	6.069
		Détail:			
		1) Jetons de présence *6.069*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.260 (12.30)	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	325.169	330.125	328.989
		Détail:			
		12140 Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de sensibilisation et d'information..... 328.864			
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical 125			
		Total..... 328.989			
32.000 (32.00)	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	364.921	450.000	498.186
32.001 (32.00)	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	42.145	130.000	129.465
33.010 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	141.500	170.000	243.000
		Détail:			
		1) Association des victimes de la route..... 20.000			
		2) Sécurité routière..... 200.000			
		4) Fit for your bike 20.000			
		5) Divers 3.000			
		Total..... 243.000			
41.001 (31.22)	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	3.263.579	3.403.935	3.463.490
		Restants d'exercices antérieurs			
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	2.147
32.500 (32.00)	13.90	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs	—	25.204	113.002
41.501 (41.50)	13.90	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars.....	10.668	—	—
		Total de la section 15.01	4.163.395	4.534.464	4.802.988
		Section 15.02 — Transports publics ferroviaires			
31.020 (41.40)	09.30	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	382.202.307	366.738.024	396.788.732

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.021 (41.40)	09.30	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.315.000	18.157.000	18.407.800
31.022 (31.22)	13.90	Aides aux opérateurs ferroviaires en faveur de l'équipement de matériel roulant avec un couplage automatique	—	5.000	6.758.750
32.001 (32.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	199.674.000	208.119.834	205.541.470
41.011 (41.40)	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.133.000	8.373.000	6.350.000
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	233.051.592	254.781.540	268.711.938
93.001 (93.00)	13.90	Dotation au profit du fonds du rail en provenance de la redevance d'utilisation du réseau ferré national. (Crédit non limitatif)	18.678.832	17.000.000	18.000.000
		Total de la section 15.02	852.054.731	873.174.398	920.558.690
		Section 15.03 — Administration des enquêtes techniques			
11.005 (11.11)	12.00	Rémunération du personnel	861.185	788.866	942.939
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *864.033*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *10.905*			
		3) Charges sociales patronales — *52.997*			
		4) Allocations de repas — *15.004*			
		Total — *942.939*			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.958	18.000	18.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national — *100*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger — *17.900*			
		Total — *18.000*			
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.022	5.150	5.150

15.03 — Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Assurances *620*			
		2) Carburants et lubrifiants *1.550*			
		3) Réparations et entretien *2.050*			
		5) Recharge *410*			
		6) Pneus *520*			
		Total *5.150*			
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	4.927	5.450	5.477
		Détail:			
		1) Nettoyage *5.377*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *100*			
		Total *5.477*			
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.000	10.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	—	1.000	1.000
12.191 (12.30)	12.00	Cours de formation et de recyclage	751	12.500	13.500
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	2.265	2.700	2.700
		Détail:			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection *500*			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau *100*			
		4) Consommables bureautiques *100*			
		5) Frais d'impression et de reliure *100*			
		6) Documentation et bibliothèque *300*			
		9) Divers *100*			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques *700*			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur *800*			
		Total *2.700*			
35.060 (35.00)	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	1.057	1.200	1.750
		Total de la section 15.03	883.165	844.866	1.000.516
		Section 15.04 — Navigation et transports fluviaux			
11.005 (11.11)	12.34	Rémunération du personnel	2.478.881	2.779.980	2.958.498

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.546.426			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 163.696			
		3) Charges sociales patronales 176.881			
		4) Allocations de repas 71.495			
		Total 2.958.498			
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	668	2.350	2.220
		Détail:			
		1) Indemnités des membres de la commission de visite 910			
		2) Indemnités des membres de la commission d'examen 1.310			
		Total 2.220			
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	224	500	500
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	—	9.000	5.020
		Détail:			
		1) Indemnités des experts de la commission de visite 520			
		2) Indemnités des experts de la commission d'examen 4.500			
		Total 5.020			
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.188	4.200	4.400
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	12.855	21.000	18.500
		Détail:			
		1) Assurances 900			
		2) Carburants et lubrifiants 6.000			
		3) Réparations et entretien 9.500			
		5) Recharge 400			
		6) Pneus 700			
		9) Divers 1.000			
		Total 18.500			
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.826	70.000	80.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 16.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 55.000			
		3) Chauffage 7.000			
		4) Réparations et entretien 1.500			
		9) Divers 500			
		Total 80.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49.772	80.000	80.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	80.000	60.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation	6.851	20.000	16.700
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.623	3.800	3.900
12.260 (12.30)	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	30.631	47.600	43.600
		Détail:			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection — *11.100*			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau — *4.500*			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau — *500*			
		5) Frais d'impression et de reliure — *800*			
		6) Documentation et bibliothèque — *2.500*			
		9) Acquisition d'imprimés personnalisés et de cartes plastifiées — *2.000*			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux — *1.700*			
		2) Frais téléphoniques — *6.000*			
		5) Radiophonie — *2.000*			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications			
		3) Réparations et pièces de rechange — *1.000*			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		3) Réparations et pièces de rechange — *1.500*			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants ainsi que traduction de documents — *2.000*			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur — *8.000*			
		Total — *43.600*			
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	49.422	90.000	90.000
		Détail:			
		1) Exploitation de la voie d'eau — *70.000*			
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues — *20.000*			
		Total — *90.000*			
14.010 (14.10)	09.30	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	313.697	383.000	390.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Entretien courant 240.000			
		2) Renouvellement et modernisation des installations 35.000			
		3) Entretien des équipements spéciaux 52.000			
		4) Taxes diverses 26.000			
		5) Hydrométrie 37.000			
		Total 390.000			
14.011 (14.10)	09.30	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.151	55.000	88.000
		Détail:			
		1) Participation aux frais avancés par les autorités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle 17.000			
		2) Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques d'Apach/Schengen 1.000			
		3) Participation aux frais d'implémentation et d'exploitation du projet international 'Corridor RIS Implementation' dans le cadre des activités RIS COMEX 65.000			
		4) Participation aux frais d'implémentation et d'exploitation du projet international CEERIS 5.000			
		Total 88.000			
35.010 (35.20)	13.90	Participation aux frais de formation et d'examen en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure	—	9.000	6.000
35.011 (35.20)	13.90	Participation aux frais d'abrogation des péages et de dissolution de la Société Internationale de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.500.000	100
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	229.902	239.300	249.400
		Détail:			
		1) Commission de la Moselle 150.000			
		2) Instance internationale de péréquation et Conférence des parties contractantes en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation intérieure 86.000			
		3) Fédération européenne pour la promotion de la navigation intérieure (INE) 11.000			
		4) Verein für europäische Binnenschifffahrt und Wasserstrassen (VWB) 2.100			
		5) Education in Inland navigation (EDINNA) 300			
		Total 249.400			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	918	22	672
12.690 (12.30)	13.90	Cours de formation et de perfectionnement: frais d'organisation et de participation	65	—	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	360	7.944
12.800 (12.30)	13.90	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	—	—	493
14.510 (14.10)	13.90	Barrages-écluses de la Moselle et d'infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements	—	491	—
14.511 (14.10)	13.90	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	21.119	—	—
		Total de la section 15.04	3.294.793	6.395.603	4.105.947
		Section 15.05 — Direction de l'aviation civile			
11.005 (11.11)	12.40	Rémunération du personnel	5.752.148	5.849.461	5.864.640
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *5.029.840*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *275.675*			
		3) Charges sociales patronales — *458.536*			
		4) Allocations de repas — *100.589*			
		Total — *5.864.640*			
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	252	1.600	1.200
		Détail:			
		1) Jetons de présence — *1.200*			
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers	126	1.000	800
		Détail:			
		1) Jetons de présence — *800*			
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99.540	130.000	120.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 500			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 119.500			
		Total 120.000			
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.479	11.000	10.966
		Détail:			
		1) Assurances 598			
		2) Carburants et lubrifiants 5.483			
		3) Réparations et entretien 3.489			
		5) Recharge 499			
		6) Pneus 897			
		Total 10.966			
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.896	4.000	54.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.812	400.000	86.000
12.190 (12.30)	12.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études ; frais d'organisation et de participation	44.894	62.500	63.426
12.260 (12.30)	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	39.781	43.200	98.160
		Détail:			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection 1.000			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 11.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.500			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.500			
		6) Documentation et bibliothèque 5.500			
		8) Frais de traduction 3.468			
		9) Divers 1.000			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 6.000			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques et électroniques 8.000			
		12140 Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise / Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 56.692			
		12150 Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres 500			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur 1.000			
		Total 98.160			
12.270 (12.30)	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	503.581	642.900	646.900

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 90.400			
		12090 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques			
		1) Loyers 556.500			
		Total 646.900			
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif)	2.915.194	3.200.000	3.200.000
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	416.342	414.900	400.500
		Détail:			
		1) a) Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) - Contribution annuelle 362.600			
		2) Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.) 34.900			
		3) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe ABIS (Autriche/Benelux/Irlande/Suisse) 3.000			
		Total 400.500			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	2.319	380	—
		Total de la section 15.05	9.856.364	10.760.941	10.546.592
		Section 15.06 — Administration de la navigation aérienne			
11.005 (11.11)	12.44	Rémunération du personnel	26.221.617	27.077.778	28.825.569
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 23.446.402			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.123.220			
		3) Charges sociales patronales 1.753.655			
		4) Allocations de repas 502.292			
		Total 28.825.569			
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	257.765	650.000	679.250
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 9.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger	*670.250*			
		Total	*679.250*			
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)		93.346	130.000	130.739
		Détail:				
		1) Assurances	*14.650*			
		2) Carburants et lubrifiants	*40.000*			
		3) Réparation et entretien	*59.589*			
		5) Recharge	*3.000*			
		6) Pneus	*8.000*			
		9) Divers	*5.500*			
		Total	*130.739*			
12.110 (12.30)	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	100	1.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		1.244.108	1.160.000	1.185.615
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		30.388	200.000	151.915
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		586.533	1.300.000	1.205.000
12.210 (12.30)	13.90	Dépenses d'alimentation		14.585	15.000	15.000
12.260 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)		895.461	1.175.230	1.659.997
		Détail:				
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection	*20.000*			
		12040 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*12.000*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*3.000*			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	*500*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*7.500*			
		6) Documentation et bibliothèque	*30.000*			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications				
		1) Frais postaux	*18.500*			
		2) Frais téléphoniques	*262.317*			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications				
		2) Contrats d'entretien	*35.000*			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques				
		1) Location	*31.200*			
		2) Contrats d'entretien	*892.680*			
		3) Réparations et pièces de rechange	*8.000*			
		9) Divers	*1.000*			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information				
		1) Brochures et dépliants	*15.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Campagnes publicitaires ..... *10.000* *3) Foires* ..... *12.000* *9) Divers* ..... *1.000* *12150 Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires* ..... *33.500* *12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur* ..... *1.500* *12200 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles* ..... *265.300* *Total* *1.659.997*			
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.630.788	3.233.361	4.374.158
		Détail: *12080 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage* ..... *146.734* *2) Eau, gaz, électricité, taxes* ..... *1.215.784* *3) Chauffage* ..... *90.000* *4) Réparations et entretien* ..... *180.000* *6) Carburant groupe de secours* ..... *15.000* *9) Divers* ..... *10.000* *12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques* *1) Loyers* ..... *2.369.150* *2) Charges locatives accessoires* ..... *347.490* *Total* *4.374.158*			
12.300 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation spécifiques de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	37.671	245.250	229.732
		Détail: *3) Elimination de déchets* ..... *31.800* *4) Frais de surveillance* ..... *126.445* *5) Redevances ILR* ..... *19.542* *7) Outillage et fournitures de faible valeur* ..... *50.945* *9) Divers: Achats de biens et services spécifiques* ..... *1.000* *Total* *229.732*			
14.030 (14.10)	13.90	Frais de réparation et d'entretien des équipements spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.108.812	3.591.350	4.152.960
		Détail: *1) Réparation/Entretien des équipements de l'aérodrome* ..... *43.875* *3) Entretien des équipements électriques* ..... *1.125.699* *4) Entretien des équipements de communication, navigation et surveillance* ..... *2.695.786* *5) Entretien des équipements météorologiques* ..... *287.600* *Total* *4.152.960*			
35.060 (35.00)	13.90	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.465.756	1.699.670	1.556.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) European Organisation for the Exploitation of Meteorological Satellites (EUMETSAT) *1.486.605*			
		2) Functional Airspace Block Europe Central (FABEC) *30.000*			
		3) European Meteorological Network (EUMETNET) *22.395*			
		4) Civil Air Navigation Services Organisation (CANSO) *15.000*			
		5) Association des Aéroports de Langue Française Associés à Airport Council International (ALFA-ACI) *2.000*			
		Total *1.556.000*			
41.000 (41.50)	13.90	Transferts de revenus à des entités étatiques	1.925	5.500	5.500
41.010 (12.30)	13.90	Cotisations et contributions à des organismes nationaux.....	3.279	3.300	3.840
		Restants d'exercices antérieurs			
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	750	—	1.127
12.625 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	30.713	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	392	41.297
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	39.385	—	413
14.530 (14.10)	13.90	Frais de réparation et d'entretien des équipements spécifiques.....	13.354	—	—
35.560 (35.00)	13.90	Transferts de revenus à l'étranger (non ventilé)	—	2.707	—
		Total de la section 15.06	35.645.523	40.520.351	44.219.112
		Section 15.07 — Transports publics routiers			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération de personnel.....	9.498.932	9.437.302	10.933.812
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *9.131.708*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *487.496*			
		3) Charges sociales patronales *1.067.115*			
		4) Allocations de repas *247.493*			
		Total *10.933.812*			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.661	12.500	12.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 1.500			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 11.000			
		Total 12.500			
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.420	7.100	6.855
		Détail:			
		1) Assurances 240			
		2) Carburants et lubrifiants 1.530			
		3) Réparation et entretien 3.050			
		5) Recharge 935			
		6) Pneus 600			
		9) Divers 500			
		Total 6.855			
12.120 (12.30)	09.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	146.325	450.000	350.000
12.125 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.661.796	5.626.000	6.022.484
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.854	14.500	19.500
12.210 (12.30)	13.90	Dépenses d'alimentation	2.875	4.600	4.600
12.260 (12.30)	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	313.241	346.020	432.740
		Détail:			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 10.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 550			
		4) Consommables bureautiques 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque 21.650			
		9) Divers 5.000			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 16.000			
		2) Frais téléphoniques 11.000			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications 40.940			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		3) Réparations et pièces de rechange 62.000			
		9) Divers 1.000			
		12130 Frais de publication 1.000			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants 50.900			
		2) Campagnes publicitaires 152.700			
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire 1.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur *55.000*			
		Total *432.740*			
12.270 (12.30)	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.763.022	1.953.720	1.983.026
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *78.200*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *153.063*			
		4) Réparations et entretien *101.458*			
		5) Assurances *7.235*			
		9) Divers *1.000*			
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques			
		1) Loyers *1.536.500*			
		2) Charges locatives accessoires *105.570*			
		Total *1.983.026*			
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	119.943	169.010	193.265
31.020 (41.40)	13.90	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	59.124.803	61.704.270
31.040 (31.31)	09.30	Services publics d'autobus réguliers assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	241.467.146	275.587.267	275.412.400
		Détail:			
		1) Loi de financement *263.586.706*			
		2) Nouvelles lignes, lignes usines et navettes diverses *10.834.515*			
		3) Lignes provisoires pour chantiers *991.179*			
		Total *275.412.400*			
31.041 (31.31)	09.30	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale et de personnes sans abri. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	549.819	900.450	1.661.436
		Détail:			
		1) Demandeurs de protection internationale *1.610.586*			
		2) Personnes sans abri *50.850*			
		Total *1.661.436*			
31.042 (31.31)	09.30	Transports scolaires assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.367.609	52.867.805	62.855.588

15.07 — Transports publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.043 (31.31)	13.90	Participation aux frais d'exploitation de services de transports publics par route transfrontaliers réguliers ou à la demande en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat et des autorités transfrontalières . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	1.150.711
33.010 (33.00)	09.30	Subsides aux associations promouvant les transports publics.....	—	2.000	2.000
33.012 (33.00)	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE).....	200.000	200.000	300.000
34.091 (34.32)	04.50	Services de transports spécifiques réguliers spécialisés assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	53.503.384	64.086.296	69.941.848
34.092 (34.32)	12.13	Services de transports spécifiques occasionnels et à la demande assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	21.726.972	18.753.712	17.124.458
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	6.495	7.050	7.250
41.000 (12.00)	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite	33.251	60.000	65.000
43.000 (43.22)	09.30	Services publics d'autobus assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	30.000.000	30.000.000	30.000.000
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus"	1.140.119	1.180.000	1.500.000
43.003 (43.22)	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR	—	50.000	50.000
43.020 (31.00)	09.30	Services publics d'autobus assurés par le Syndicat des T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	48.101.080	54.000.000	59.500.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	49.602	—	—
12.625 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	47.654	1.931	5.678
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	450	2.727	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	750	484	—
12.801 (12.30)	13.90	Régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée concernant des exercices antérieures	1.216.233	—	—
31.540 (31.31)	09.30	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.....	3.966	15.532	9.903
31.541 (31.31)	13.90	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale et de personnes sans abri	—	—	12.894
31.542 (31.31)	13.90	Transports scolaires assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de services publics conclus avec l'Etat.....	11.790	22.102	—
34.591 (34.49)	13.90	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	713	—	—
34.592 (34.49)	13.90	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.....	16.703	—	—
43.502 (43.22)	13.90	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus"	—	—	9.744
		Total de la section 15.07	457.962.805	574.882.911	601.271.962
		Section 15.08 — Aéroports et transports aériens			
32.000 (32.00)	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	1.045.253	1.666.362	1.704.102
32.001 (12.00)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	41.693.115	47.670.136	49.940.000
41.000 (41.50)	13.90	Remboursement à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours des frais locatifs du Service d'incendie et de sauvetage de l'Aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.057.334	1.198.028	1.165.000
		Total de la section 15.08	43.795.702	50.534.526	52.809.102

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 15.09 — Administration des chemins de fer				
11.005 (11.11)	12.20	Rémunération du personnel		2.633.027	2.772.995	3.546.150
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*3.190.738*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*66.954*			
		3) Charges sociales patronales	*222.051*			
		4) Allocations de repas	*66.407*			
		Total	*3.546.150*			
12.010 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		57.215	60.000	59.906
		Détail:				
		1) Frais de route et de séjour au niveau national	*100*			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger	*59.806*			
		Total	*59.906*			
12.020 (12.14)	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)		2.001	5.500	3.987
		Détail:				
		1) Assurances	*498*			
		2) Carburants et lubrifiants	*1.495*			
		3) Réparations et entretien	*1.994*			
		Total	*3.987*			
12.120 (12.30)	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		89.430	90.000	89.625
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)		190.192	1.800.000	1.734.550
12.190 (12.30)	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)		65.856	75.000	74.688
12.210 (12.30)	13.90	Dépenses d'alimentation		491	500	500
12.260 (12.30)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses		12.888	21.600	21.532
		Détail:				
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection	*997*			
		12040 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*1.994*			
		4) Consommables bureautiques	*2.991*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		5) Frais d'impression et de reliure ..... *4.984* *6) Documentation et bibliothèque* ..... *5.981* *12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications* *1) Frais postaux* ..... *997* *2) Frais téléphoniques* ..... *498* *9) Divers* ..... *498* *12130 Frais de publication Internet* ..... *100* *12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information* ..... *997* *12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur* ..... *1.495* *Total* *21.532*			
12.270 (12.30)	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.259	80.000	66.779
		Détail: *12080 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage* ..... *22.426* *2) Eau, gaz, électricité, taxes* ..... *39.868* *9) Divers* ..... *498* *12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques* *2) Charges locatives accessoires* ..... *3.987* *Total* *66.779*			
32.000 (32.00)	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif)	1.792.794	1.910.000	2.021.543
35.060 (35.00)	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	41.899	120.500	120.500
		Restants d'exercices antérieurs			
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	—	18.050
		Total de la section 15.09	4.929.052	6.936.095	7.757.810
		Section 15.10 — Service de protection du gouvernement			
11.100 (11.40)	01.34	Masse d'habillement	19.064	21.080	26.040
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	220.000

15.10 — Service de protection du gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		271.233	437.200	316.474
		Détail:				
		1) Assurances	*9.968*			
		2) Carburants et lubrifiants	*99.677*			
		3) Réparations et entretien	*169.450*			
		5) Recharge	*7.476*			
		6) Pneumatiques	*29.903*			
		Total	*316.474*			
12.190 (12.30)	01.34	Cours de formation des officiers de sécurité		35.177	150.000	199.374
12.260 (12.12)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses		2.613	35.500	51.239
		Détail:				
		12040 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*5.882*			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications	*24.922*			
		12160 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	*19.937*			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	*498*			
		Total	*51.239*			
12.270 (12.30)	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		7.472	10.000	69.022
		Détail:				
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	*13.444*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*54.828*			
		9) Divers	*750*			
		Total	*69.022*			
12.300 (12.30)	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif)		—	100	100
12.301 (12.30)	01.34	Armement et équipements; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice)		66.928	455.000	1.051.600
		Restants d'exercices antérieurs				
12.690 (12.30)	13.90	Cours de formation des officiers de sécurité		—	—	7.378
		Total de la section 15.10		402.487	1.108.880	1.941.227

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 15.11 — Transports routiers et technique automobile			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	—	1.800
		Détail:			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)..... 1.800			
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	900
		Détail:			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)..... 900			
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.903.146	14.630.837	14.662.924
12.320 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires.....	53.364	66.325	64.712
41.000 (41.50)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	5.953	7.000	6.774
41.001 (41.50)	13.90	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	143.484	156.000	162.388
41.010 (31.00)	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
		Total de la section 15.11	14.105.947	14.860.262	14.899.598
		Section 15.12 — Ponts et chaussées. - Dépenses générales			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	114.404.494	116.418.038	121.233.154
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 95.399.848			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.957.981			
		3) Charges sociales patronales..... 10.424.679			
		4) Allocations de repas..... 1.450.646			
		Total..... 121.233.154			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
11.080 (11.31)	13.90	Frais médicaux	106	2.000	2.000
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	7.025	25.000	25.000
		Détail:			
		3) Permanences à domicile 18.000			
		9) Divers 7.000			
		Total 25.000			
11.150 (11.12)	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	45.719	80.000	80.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour 80.000			
12.020 (12.14)	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.217.771	3.400.000	3.489.037
		Détail:			
		1) Assurances 99.687			
		2) Carburants et lubrifiants 2.093.422			
		3) Réparations et entretien 1.295.928			
		Total 3.489.037			
12.030 (12.16)	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	379.189	400.000	—
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	118.557	140.000	240.000
12.121 (12.30)	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67.554	76.000	82.500
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	99.175	215.000	215.000
12.126 (12.30)	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.806.001	2.100.000	—
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	695.129	770.000	790.000
12.190 (12.30)	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	280.981	220.000	248.959

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Formation informatique du personnel 19.917			
		2) Formation des chauffeurs professionnels de poids lourds ... 109.542			
		3) Formation suivant le Code du Travail 34.854			
		4) Formations à caractère juridique, technique ou scientifique non assurés par l'INAP 84.646			
		Total 248.959			
12.250 (12.30)	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.138	25.000	10.000
12.260 (12.30)	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	378.694	589.000	900.000
		Détail:			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection 400.000			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 101.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 12.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 6.500			
		4) Consommables bureautiques 124.500			
		5) Frais d'impression et de reliure 4.700			
		6) Documentation et bibliothèque 21.500			
		9) Divers 36.500			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 16.800			
		2) Frais téléphoniques 130.000			
		12060 Location et entretien des installations de télécommunications			
		3) Réparations et pièces de rechange 5.000			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien 20.000			
		4) Frais d'acquisition et de réparation des micro-ordinateurs 21.000			
		Total 900.000			
12.270 (12.30)	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.948.191	2.396.048	2.410.857
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 612.438			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 594.605			
		3) Chauffage 695.814			
		4) Réparations et entretien 464.000			
		5) Location 44.000			
		Total 2.410.857			
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	159.177	160.000	180.000

15.12 — Ponts et chaussées. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.301 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques et de sous-traitance du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	268.488	346.000	662.705
		Détail:			
		1) Laboratoire			
		a) Fonctionnement ... *95.000*			
		b) Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ... *25.000*			
		2) Service géologique de l'Etat ... *92.705*			
		3) Division des géomètres et de la photogrammétrie			
		a) Fonctionnement ... *165.000*			
		b) Campagnes ... *285.000*			
		Total ... *662.705*			
12.302 (12.30)	13.90	Signaux colores lumineux et feux d'affectation des voies sur la voirie normale de l'Etat: frais d'adaptation des programmes et frais de gestion de qualité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.467	73.000	—
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif)	34.477	25.000	—
12.304 (12.12)	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.136	88.000	—
12.305 (12.30)	13.90	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée nationale ou internationale sur la voirie de l'Etat: dépenses diverses	—	100	10.000
12.306 (12.30)	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées. (Crédit sans distinction d'exercice)	249.216	270.000	—
24.010 (12.12)	12.10	Location de logiciels informatiques	328.351	270.000	400.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	769	—	77
12.520 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	—	—	7.081
12.770 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	—	—	57
24.510 (12.30)	13.90	Location de logiciels informatiques	—	—	4.400
		Total de la section 15.12	124.556.805	128.088.286	130.990.827

15.13 — Ponts et chaussées. - Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 15.13 — Ponts et chaussées. - Travaux propres			
12.126 (12.30)	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	2.200.000
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.809.972	5.900.000	6.165.500
12.301 (12.30)	13.90	Signaux colores lumineux : frais d'exploitation et d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	172.400
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation; travaux connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.557.052	6.860.000	7.500.000
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.560.409	5.558.000	5.568.000
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.574.824	6.988.473	7.000.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.019.813	1.100.000	1.150.000
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.099.556	2.100.000	2.100.000
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	504.429	700.000	690.000
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	296.707	330.000	330.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	902.196	1.000.000	1.045.000
14.008 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.319.492	3.650.000	3.814.250

15.13 — Ponts et chaussées. - Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
14.009 (14.10)	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	937.510	1.000.000	1.023.784
14.010 (14.10)	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus.....	63.079	100.000	150.000
14.011 (14.10)	13.90	Elimination de plantes invasives et ravageurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	23.026	—	—
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice)	158.398	160.000	167.200
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	110.432	450.000	408.000
		Détail:			
		A – Participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle..... *400.000*			
		B – Réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg *8.000*			
		Total..... *408.000*			
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	209.297	240.000	240.000
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.700	6.000	—
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice)	138.470	560.000	400.000
14.040 (14.20)	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	109.845	75.000	645.000
43.000 (43.22)	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.166.926	3.200.000	3.300.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
14.503 (14.10)	13.90	Ouvrages d'art routiers : travaux d'entretien et de réparation.....	—	—	8.524
		Total de la section 15.13	33.567.133	39.977.573	44.077.758
		Section 15.14 — Bâtiments publics.- Dépenses générales			
11.005 (11.11)	01.34	Rémunération du personnel	24.582.265	26.369.617	27.853.120
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 24.840.474			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 628.213			
		3) Charges sociales patronales..... 1.893.361			
		4) Allocations de repas..... 491.072			
		Total..... 27.853.120			
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	3.537	5.000	5.000
		Détail:			
		1) Cours et examens..... 5.000			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	32.278	40.000	40.000
		Détail:			
		I – Frais de route et de séjour..... 40.000			
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	120.061	127.000	127.000
		Détail:			
		1) Assurances..... 7.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 31.000			
		3) Réparations et entretien..... 76.500			
		5) Recharge..... 5.500			
		6) Pneus 7.000			
		Total..... 127.000			
12.260 (12.30)	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	217.489	280.600	359.850
		Détail:			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection..... 23.000			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 20.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau..... 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 66.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 10.100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		9) Divers ..... *1.000* *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications* *1) Frais postaux* ..... *15.000* *2) Frais téléphoniques* ..... *20.000* *1207 Location et entretien des équipements informatiques* ..... *107.750* *1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur* ..... *96.000* *Total* *359.850*			
12.270 (12.30)	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	405.612	412.819	408.500
		Détail: *1208 Bâtiments: exploitation et entretien* *1) Nettoyage* ..... *193.500* *2) Eau, gaz, électricité, taxes* ..... *125.000* *3) Chauffage* ..... *85.000* *4) Réparations et entretien* ..... *5.000* *Total* *408.500*			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	—	1.040	1.182
		Total de la section 15.14	25.361.242	27.236.076	28.794.652
		Section 15.15 — Bâtiments publics.- Compétences propres			
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.470.968	8.502.000	8.156.000
		Détail: *1) Nettoyage* ..... *285.000* *2) Eau, gaz, électricité, taxes* ..... *1.700.000* *3) Chauffage* ..... *880.000* *4) Réparations et entretien* ..... *3.591.000* *6) Frais de gardiennage* ..... *1.700.000* *Total* *8.156.000*			
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.997.642	4.880.000	—
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.499.656	3.145.000	—

15.15 — Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.085 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	14.825.000
		Détail:			
		1) Eau, gaz, électricité, taxes..... 4.025.000			
		2) Chauffage 3.600.000			
		3) Contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation..... 7.200.000			
		Total..... 14.825.000			
12.089 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	523.582	700.000	700.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.508.885	7.700.000	—
12.110 (12.30)	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	722.178	1.024.000	1.323.000
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	265.161	400.000	330.100
		Détail:			
		1) Frais d'experts et d'études 330.000			
		2) Frais d'experts et d'études en matière informatique..... 100			
		Total..... 330.100			
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.344.828	1.200.000	2.800.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	185.376	185.000	90.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.589 (12.11)	13.90	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation.....	—	—	1.557
		Total de la section 15.15	24.518.276	27.736.200	28.225.757

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 15.16 — Travaux publics - Dépenses spécifiques			
41.002 (41.40)	01.34	Subside au GIE CRTI-B	318.240	330.000	335.000
41.010 (41.40)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.125.000	8.600.000	8.228.000
		Détail:			
		1) Frais de personnel 7.673.000			
		2) Frais de fonctionnement 550.000			
		3) Divers 5.000			
		Total 8.228.000			
		Total de la section 15.16	8.443.240	8.930.000	8.563.000
		Section 15.17 — Planification de la mobilité			
12.120 (12.30)	09.30	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	925.554	1.500.000	1.500.000
12.122 (12.30)	09.30	Observatoire digital de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.201.520	1.200.000	1.070.000
12.320 (12.30)	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600.385	675.800	717.400
33.014 (33.00)	09.30	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce. (Crédit sans distinction d'exercice)	136.000	136.000	136.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité.....	—	34.970	—
12.622 (12.30)	13.90	Observatoire digital de la mobilité.....	—	51.185	514
		Total de la section 15.17	2.863.459	3.597.955	3.423.914
		Total du département 15	1.684.417.765	1.872.394.621	1.959.583.629

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	209.295.090	218.898.035	229.581.791
12	Achat de biens non durables et de services	73.890.077	90.394.126	94.265.775
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	30.079.368	34.907.314	36.870.718
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	328.351	270.000	404.400
31	Subventions d'exploitation	682.917.637	773.417.983	824.762.484
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	244.612.228	259.971.536	259.947.768
33	Transferts de revenus aux administrations privées	12.492.034	20.840.406	19.965.913
34	Transferts de revenus aux ménages	75.358.065	82.990.008	87.216.306
35	Transferts de revenus à l'étranger	5.210.653	8.356.610	5.711.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	17.095.713	22.136.863	19.785.092
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	81.408.125	88.430.200	94.359.944
93	Dotation de fonds de réserve	251.730.424	271.781.540	286.711.938
Total		1.684.417.765	1.872.394.621	1.959.583.629

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		16 — MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
		Section 16.00 — Recherche et enseignement supérieur.- Dépenses générales			
11.005 (11.11)	04.60	Rémunération du personnel	8.246.419	8.819.661	9.265.916
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 8.134.444			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 326.682			
		3) Charges sociales patronales 629.575			
		4) Allocations de repas 175.215			
		Total 9.265.916			
11.130 (11.12)	04.40 04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	473.613	485.966	496.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 46.000			
		2) Cours et examens 45.000			
		3) Organisation du brevet de technicien supérieur 405.000			
		Total 496.000			
11.310 (11.00)	04.60	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	179.689	46.010
12.000 (12.15)	04.40 04.60	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.362.288	1.507.485	1.482.797
		Détail:			
		1) Jetons de présence 9.000			
		2) Cours et examens 7.000			
		3) Organisation du brevet de technicien supérieur 1.466.797			
		Total 1.482.797			
12.010 (12.13)	04.40 04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	101.111	120.000	121.000
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 2.500			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 118.500			
		Total 121.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.020 (12.14)	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.311	2.500	2.500
		Détail:			
		1) Assurances 250			
		2) Carburants et lubrifiants 400			
		3) Réparation et entretien 1.850			
		Total 2.500			
12.050 (12.12)	04.40	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.170	110.000	140.000
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	73.125	90.000	90.000
12.125 (12.30)	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	120.832	160.000	142.000
12.142 (12.16)	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations. (Crédit sans distinction d'exercice)	239.565	250.000	254.000
12.192 (12.30)	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	4.362	4.500	4.500
12.260 (11.12)	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	31.335	35.000	35.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 18.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 550			
		6) Documentation et bibliothèque 5.600			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		2) Contrats d'entretien 1.750			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien 2.100			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants 6.000			
		Total 35.000			
12.270 (12.30)	04.40	Entretien et exploitation d'immeubles: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	72.010	80.000	80.000
		Détail:			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 80.000			

16.00 — Recherche et enseignement supérieur.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.300 (12.30)	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.728	39.000	41.000
12.302 (12.30)	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	388.097	360.000	447.300
12.303 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice)	407.019	440.000	447.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	3.132
		Total de la section 16.00	11.700.985	12.683.801	13.098.155
		Section 16.01 — Recherche et enseignement supérieur			
32.010 (32.00)	04.43 04.44	Aide particulière aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'étudiants BTS en stage de formation et aide de promotion des BTS en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	482.901	1.479.000	1.479.810
33.000 (33.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	70.000	80.000	83.000
33.001 (41.40)	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	725.000	750.000	800.000
33.002 (33.00)	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY". (Crédit sans distinction d'exercice)	220.000	220.000	220.000
33.004 (33.00)	04.60 08.30	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de la médecine du sport. (Crédit sans distinction d'exercice)	320.000	330.000	340.000
33.006 (33.00)	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice)	160.000	165.000	170.000
33.010 (33.00)	04.40	Subsides aux associations estudiantines	12.000	12.000	15.000

16.01 — Recherche et enseignement supérieur

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.011 (33.00)	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	731.031	749.315	749.315
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion du programme de recherche européen: participation aux frais de fonctionnement du GIE Luxinnovation. (Crédit sans distinction d'exercice)	811.904	845.000	867.000
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'Institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges, Natolin et Tirana. (Crédit non limitatif).....	122.180	151.340	126.500
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.269.937	12.000.000	6.500.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	176.163.964	175.902.000	181.279.662
35.010 (35.20)	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union européenne	1.401.699	1.979.000	2.050.000
35.020 (35.30)	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'infrastructure européenne Genome EDIC. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100.000	300.000
35.040 (35.50)	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union européenne. (Crédit sans distinction d'exercice)	166.000	166.000	66.000
35.060 (34.40)	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
41.011 (41.40)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.417.000	—	—
41.012 (41.40)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE "Media and Digital Design Centre". (Crédit sans distinction d'exercice)	1.250.000	1.500.000	1.800.000
41.013 (41.40)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'un GIE «Plateforme Nationale d'Echange de Données». (Crédit sans distinction d'exercice)	6.000.000	7.000.000	7.200.000
41.014 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds national de la recherche. (Crédit sans distinction d'exercice)	75.000.000	80.000.000	84.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.015 (41.40)	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice)	15.820.000	17.190.000	17.620.000
41.021 (41.40)	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice)	55.500.000	57.700.000	59.500.000
41.022 (41.40)	04.60	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	12.300.000	9.000.000	9.405.000
41.023 (41.40)	13.90	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat dans le cadre des trois stratégies AI, Data et Quantum. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	9.000.000
41.024 (41.40)	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit sans distinction d'exercice)	45.970.000	48.100.000	49.600.000
41.050 (41.12)	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur	155.000	160.000	165.000
44.000 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center. (Crédit sans distinction d'exercice)	207.000	207.000	207.000
44.003 (35.30)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice)	74.991	77.620	81.500
		Total de la section 16.01	412.350.607	415.863.375	433.624.887
		Section 16.02 — Université du Luxembourg			
11.005 (11.11)	04.40	Rémunération du personnel	5.098.225	4.704.601	5.133.129
		Détail: *1) Rémunérations de base..... 4.564.766* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 211.646* *3) Charges sociales patronales..... 280.264*			

16.02 — Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		4) Allocations de repas *76.453*			
		Total *5.133.129*			
33.000 (41.40)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des associations oeuvrant dans l'intérêt de l'Université du Luxembourg	82.000	83.000	84.000
		Détail:			
		1) Amis de l'Université *49.000*			
		2) Université de la Grande Région - UniGR *35.000*			
		Total *84.000*			
41.010 (41.40)	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit sans distinction d'exercice)	238.180.000	249.632.000	256.789.000
41.011 (41.40)	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale et de formations de certaines professions de santé au sein de l'Université du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.711.000	9.711.000	10.000.000
41.012 (41.40)	04.42	Bourses pour études supérieures à l'Université du Luxembourg en faveur d'étudiants ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	438.000	445.000	450.000
		Total de la section 16.02	253.509.225	264.575.601	272.456.129
		Total du département 16	677.560.817	693.122.777	719.179.171

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	13.818.257	14.189.917	14.941.055
12	Achat de biens non durables et de services	2.980.953	3.198.485	3.290.229
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	482.901	1.479.000	1.479.810
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.131.935	3.234.315	3.328.315
34	Transferts de revenus aux ménages	192.556.081	188.053.340	187.906.162
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.567.699	2.245.100	2.416.100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	462.741.000	480.438.000	505.529.000
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	281.991	284.620	288.500
Total		677.560.817	693.122.777	719.179.171

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		17 — MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE			
		Section 17.00 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales			
11.005 (11.11)	05.00	Rémunération du personnel	11.119.086	12.021.568	14.132.936
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 12.467.150			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 436.844			
		3) Charges sociales patronales 979.753			
		4) Allocations de repas 249.189			
		Total 14.132.936			
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	12.398	52.000	30.000
11.310 (11.00)	05.00	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.354.405	557.106
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	66.776	288.000	150.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	16.019	7.000	140.000
		Détail:			
		A – Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays 5.000			
		B – Frais de route et de séjour à l'étranger 135.000			
		Total 140.000			
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111.275	140.000	—
12.015 (12.13)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	500	—
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.958	12.500	5.000
		Détail:			
		1) Assurances 1.500			
		2) Carburants et lubrifiants 1.500			
		3) Réparations et entretien 2.000			
		Total 5.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.043 (12.12)	05.00	Conseil supérieur de certaines professions de santé: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	13.750	32.520	93.720
12.045 (12.12)	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	—	10.000	30.000
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45.906	70.000	50.000
		Détail: *1) Frais postaux..... 50.000*			
12.100 (12.11)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	144.000	155.000
		Détail: *1) Loyers..... 155.000*			
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	338.552	363.000	380.000
12.122 (12.30)	05.22	Système de soins de santé, planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.445	100.000	100.000
12.123 (12.30)	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	656.967	2.875.000	3.189.977
12.126 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	180.000	180.000
12.128 (12.30)	13.90	Communication et nouveaux médias.....	67.077	207.700	175.000
12.129 (12.30)	13.90	Professions de santé et professions médicales, revalorisation et mise-à-jour du cadre légal: frais d'experts et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	232.041	805.428	850.000
12.132 (12.16)	13.90	Financement des activités visant à accompagner la digitalisation du système de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	219.950	1.200.000	1.476.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.150 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.882.098	3.000.000	3.326.000
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	89	1.000	—
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé et de la sécurité sociale	—	35.000	40.000
12.191 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	26.363	140.000	130.000
12.230 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	166.608	92.000	221.000
12.251 (12.30)	13.90	Service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins : indemnités et frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.515.090	3.376.677	3.835.000
12.260 (12.30)	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	35.551	100.950	51.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau *35.000*			
		1213 Frais de publication *6.000*			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information *10.000*			
		Total *51.000*			
12.270 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122.994	315.500	116.000
		Détail:			
		1) Nettoyage *21.000*			
		2) Frais de surveillance du bâtiment *80.000*			
		4) Réparations et entretien *6.000*			
		9) Divers *9.000*			
		Total *116.000*			
12.311 (12.30)	06.10	Programme d'action pour la réduction des risques liés à l'inactivité physique, aux blessures sportives et à une alimentation non-équilibrée. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	15.000	30.000
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	24.889	40.000	—

17.00 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.342 (12.30)	13.90	Assurance responsabilité civile pour les médecins en voie de spécialisation inscrits aux diplômes d'études spécialisées en médecine à l'Uni.lu. (Crédit non limitatif)	21.472	54.900	65.754
12.345 (12.30)	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.967	26.000	26.000
12.356 (12.30)	13.90	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises sanitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.137	150.000	20.000
31.002 (31.11)	13.90	Participation aux frais des activités de l'Institut national du cancer	1.794.397	2.382.320	—
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	196.800	—	—
31.013 (31.21)	13.90	Sites supplémentaires ambulatoires: Remboursement à la CNS de la part de l'Etat des frais de location d'infrastructures et d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.563.161	1.487.650	1.894.000
31.031 (31.12)	05.20	Participation aux frais exposés pour l'organisation de formations agréées pour la propagation des soins palliatifs	5.000	20.000	15.000
31.032 (31.12)	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif)	55.276	—	—
31.050 (31.32)	05.20	Service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.382.891	1.745.746	1.824.000
31.051 (31.32)	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.108.096	7.925.539	8.651.429
31.052 (31.32)	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins lors de l'installation de cabinets de groupe. (Crédit non limitatif)	—	100	100
31.053 (31.32)	13.90	Service de continuité des gardes des pharmacies: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	778.780	782.000	1.267.000
31.054 (31.32)	13.90	Service de garde vétérinaire: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	810.488	812.000	809.520

17.00 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.055 (31.32)	13.90	Gardes et astreintes des médecins dans les centres hospitaliers et établissements spécialisés: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.279.889	60.557.261	61.702.000
33.001 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement du Centre de Transfusion Sanguine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.402.902	1.540.373	1.598.000
33.002 (33.00)	13.90	Remboursement aux associations conventionnées des frais liés à l'affiliation à l'assurance-maladie de personnes non affiliées par un autre moyen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	999.951	1.747.920	2.073.000
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	95.000	105.000	—
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue	—	40.000	20.000
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	—	50.000	50.000
33.007 (33.00)	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation socio-professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice)	772.700	753.700	754.700
33.008 (33.00)	13.90	Prise en charge d'un Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (cesas)	724.676	825.716	967.108
33.009 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos	283.380	303.780	—
33.010 (33.00)	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation	59.500	60.000	60.000
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	10.000	10.000	10.000
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	17.406.455	20.281.309	21.068.000
33.015 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	30.708.779	37.915.832	40.720.000
33.017 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	30.145.365	34.647.752	39.878.000
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	25.000	25.000	—

17.00 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.019 (33.00)	05.10	Subsides aux organismes actifs dans le domaine de la santé et non-conventionnés pour soutenir des actions contribuant à la santé et à sa prévention.....	107.800	120.000	130.000
33.020 (33.00)	13.90	Subsides à caractère bénévole pour la prévention sécurité routière.....	—	—	70.000
33.021 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	6.688.356	7.443.123	7.406.000
33.022 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession.....	111.222	115.069	117.140
33.023 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978.....	3.950.421	4.377.626	4.516.000
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	591.292	—	—
33.026 (33.00)	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires de frais de personnel ; solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	4.064.968	250.000
33.027 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale : solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	103.972	100	—
34.011 (34.32)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.886.047	3.500.000	3.700.000
34.030 (34.30)	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.850.715	180.000	1.100.000
34.050 (34.30)	13.90	Indemnités et participations aux frais des médecins en voie de spécialisation : frais encadrement, bourses, indemnités de stage, participations rémunérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	168.250	1.024.000	17.226.000

17.00 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
34.051 (34.38)	13.90	Stages de formation à indemniser sur base de l'article L. 152-4 du Code du travail – participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.529.155	1.487.650	1.494.000
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	—	1.500	1.500
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.056.934	1.440.000	—
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation de spécialisation en médecine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.507.887	10.634.000	—
34.063 (34.41)	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.175.982	1.712.000	—
35.010 (35.20)	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	346.309	362.330	367.705
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	625.292	455.000	1.338.700
		Détail: *1) Contributions à l'OMS ..... 1.041.500* *2) Contributions à l'AIEA ..... 290.000* *3) Autres cotisations et contributions..... 7.200* *Total..... 1.338.700*			
41.011 (12.00)	13.90	Projet de recherches cliniques: remboursement des frais générés par des médecins-chercheurs implantés dans les établissements hospitaliers nationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	568.400	—	—
41.012 (12.30)	13.90	Projet Interreg - participation aux frais. (Crédit sans distinction d'exercice)	8.000	8.000	8.000
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	157.096	157.100
42.003 (31.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	41.000	42.000	35.000

17.00 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	1.770	1.324	8.944
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	3.865	6.823	11.278
12.510 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	3.189	675
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	—	—	605
12.543 (12.12)	13.90	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	—	799	413
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études (restant d'exercices antérieurs)	422.585	—	—
12.629 (12.30)	13.90	Professions de santé et professionnels médicales, revalorisation et mise à jour du cadre légal : frais d'experts et dépenses diverses	19.668	24.295	—
12.691 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	—	—	650
12.730 (12.00)	13.90	Frais de représentation	—	—	8.016
12.751 (12.30)	13.90	Service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins : indemnités et frais de fonctionnement	93.271	—	—
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	—	120	—
12.821 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social : dépenses diverses	746	—	—
12.845 (12.30)	13.90	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé	—	—	299
31.513 (31.21)	13.90	Virage ambulatoire: Remboursement à la Caisse Nationale de Santé de la part de l'Etat des frais de location d'infrastructures et d'équipements	—	181.677	—
31.555 (31.32)	13.90	Gardes et astreintes des médecins dans les centres hospitaliers et établissements spécialisés: participation aux frais	66.280	—	—
33.502 (33.00)	13.90	Aides, subventions et participations à caractère légal, réglementaire ou conventionnel aux administrations privées	—	116.094	—
33.510 (33.00)	13.90	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation	—	59.500	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.515 (33.00)	13.90	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies - Restants d'exercices antérieurs	—	31.290	—
33.518 (33.00)	13.90	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	—	—	25.000
34.550 (34.30)	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg	—	900	4.800
35.560 (35.00)	13.90	Contributions à des organismes internationaux	—	—	75.000
42.500 (42.00)	13.90	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	—	—	79.200
		Total de la section 17.00	194.274.163	239.780.119	251.049.375
		Section 17.01 — Direction de la Santé			
11.005 (11.11)	05.00	Rémunération du personnel	42.182.584	43.420.256	44.993.683
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *38.513.149*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *2.200.074*			
		3) Charges sociales patronales — *3.494.014*			
		4) Allocations de repas — *786.446*			
		Total — *44.993.683*			
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	2.240	—	—
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	36.800	—	—
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	82.741	95.000	—
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	122.018	142.800	238.000
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	457.444	425.000	—
12.122 (12.30)	05.00	Pôle protection sanitaire : Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais d'impression et de conférences, frais d'analyses et de mesures dans le cadre des activités du pôle protection sanitaire. (Crédit non limitatif)	647.970	565.000	750.000

17.01 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.123 (12.30)	13.90	Pôle soins de santé: Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais d'impression et de conférences dans le cadre des activités du pôle soins de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	332.517	1.280.000	1.000.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	33.799	150.000	56.000
12.127 (12.30)	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits cosmétiques : frais de fonctionnement, frais d'experts et d'études et dépenses spécifiques au service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	466.544	50.000	519.000
12.130 (12.16)	13.90	Pôle support à l'innovation - Service épidémiologie et statistiques et Point focal OEDT : frais d'experts et dépenses spécifiques au service	76.668	225.000	450.000
		Détail:			
		1) Service épidémiologie et statistiques *182.000*			
		1) Point focal de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT) *268.000*			
		Total *450.000*			
12.134 (12.16)	13.90	Pôle support à l'innovation : Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais de communication, d'impression et de conférences dans le cadre des activités du service coordination des plans nationaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.535.062	2.100.000	1.084.000
12.140 (12.30)	05.10	Pôle médecine préventive et santé des populations : Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais d'impression et de conférences dans le cadre des activités du pôle. (Crédit sans distinction d'exercice)	891.212	860.000	823.000
12.190 (12.30)	13.90	Frais d'inscription à des formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	79.297	90.000	130.000
12.230 (12.00)	13.90	Frais de repas et dépenses diverses dans le cadre de conférences et de manifestations liés à la prévention et à la promotion de la santé	36.366	40.000	—
12.250 (12.12)	05.00	Service de la direction de la santé : frais administratifs, frais d'exploitation des véhicules, frais postaux et de télécommunication et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	133.664	180.000	650.000
		Détail:			
		A – Frais administratifs			
		1) Articles et matériel de bureau *50.000*			
		B – Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances *5.000*			
		2) Carburants et lubrifiants *25.000*			
		3) Réparations et entretien *30.000*			
		C – Dépenses diverses *70.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		C – Frais postaux et de télécommunications *470.000*			
		Total *650.000*			
12.252 (12.12)	05.20	Pôle Soins de santé: frais de fonctionnement et dépenses spécifiques au pôle	1.214	6.500	—
12.256 (12.12)	05.00	Frais de fonctionnement et dépenses spécifiques des pôles. (Crédit sans distinction d'exercice)	240.679	340.000	484.230
		Détail:			
		A) Pôle médecine préventive et santé des populations			
		1) – Division de la médecine préventive *900*			
		2) – Service d'orthoptie *23.600*			
		3) – Service audiophonologique *45.000*			
		4) – Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents *74.830*			
		5) – Division de la santé au travail *3.000*			
		B) Pôle soins de santé			
		1) – Division de la médecine curative et de la qualité en santé *4.500*			
		2) – Division de la médecine sociale *1.000*			
		3) – Service risques de santé *1.000*			
		C) Pôle protection sanitaire			
		1) – Service santé environnementale *3.000*			
		2) – Division de l'inspection sanitaire *50.000*			
		3) – Division de la radioprotection *260.400*			
		4) – Service santé des réfugiés *17.000*			
		Total *484.230*			
12.257 (12.30)	05.10	Service Communication: campagnes de santé publique et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice)	87.131	600.000	850.000
12.258 (12.12)	05.00	Pôle support à l'innovation : acquisition et entretien d'équipement informatique et consommables, frais d'experts, dépenses spécifiques au service informatique et gestion de projets de digitalisation en santé. (Crédit sans distinction d'exercice)	548.264	969.000	700.000
12.259 (12.12)	05.10	Pôle médecine préventive et santé des populations: frais de fonctionnement et dépenses spécifiques au pôle	88.048	140.000	—
12.270 (12.11)	13.90	Bâtiments: loyers, charges, exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.410.016	5.400.000	5.665.000
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires pour prestations médicales et de soins et formation médecine scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	715.017	930.000	830.000
		Détail:			
		1)) Honoraires des médecins scolaires *710.000*			
		2)) Formation médecine scolaire *20.000*			
		3)) Convention enfants à besoins spécifiques *20.000*			
		4)) Projet Ecole-Santé *29.000*			

17.01 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		5)) Divers ..... *1.000* *6)) E-learning* ..... *50.000* *Total* *830.000*			
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.308.952	3.765.000	175.000
12.304 (12.30)	05.10	Acquisition de vaccins, médicaments d'urgence, trousses d'urgences et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.668.145	11.000.000	21.007.000
12.306 (12.12)	05.10	Programmes de dépistage des cancers: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	814.938	1.000.000	1.250.000
12.307 (12.30)	13.90	Dépistage néonatal par séquençage ADN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	2.000.000
12.309 (12.30)	13.90	Accueil des demandeurs de protection international: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.138.089	3.500.000	2.700.000
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	429.072	500.000	500.000
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.320 (12.30)	13.90	Acquisition et distribution du cannabis médical: frais de mise en oeuvre, frais d'experts, formation et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.038.881	3.000.000	3.000.000
12.322 (12.30)	13.90	Maisons médicales : frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.995.001	2.730.000	3.513.000
12.324 (12.30)	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	412.551	—	—
12.330 (12.30)	13.90	Programme EU4Health: frais de déploiement du programme européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	912.250	911.950

17.01 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.335 (12.30)	13.90	Service Emergency, Preparedness and Response: Frais d'experts, frais de fonctionnement et gestion de la Réserve sanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.692	125.000	125.000
12.340 (12.30)	13.90	Création de la Centrale Nationale d'Achat et de Logistique: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	379.866	435.000	100
12.342 (12.30)	13.90	Frais de mise en place, de coordination et d'évaluation des réseaux de compétences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	625.086	2.350.000	3.000.000
12.345 (12.30)	13.90	Frais d'enquêtes, de registres et de collectes de données en santé publique. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	2.357.500	2.623.000
12.350 (12.30)	13.90	Remboursement de projets et d'études financés par les institutions européennes. (Crédit non limitatif).....	—	—	100
31.000 (31.11)	13.90	Participation aux frais découlants de services prestés par les établissements hospitaliers. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	1.798.000	2.635.000
		Détail:			
		1) Service de recensement des pollens et des spores fongiques	*283.000*		
		2) Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV	*56.000*		
		3) Centre national (Hub) de coordination des maladies rares .	*1.092.000*		
		4) Dépistage de l'hypercholestérolémie familiale.....	*957.000*		
		5) Surveillance épidémiologique.....	*247.000*		
		Total.....	*2.635.000*		
31.010 (31.21)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	620.000	620.000
33.000 (33.00)	13.90	Subventions en faveur du développement et le soutien de la recherche médicale à l'hôpital et des projets de recherches cliniques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	149.375	1.034.486	1.063.000
33.001 (33.00)	13.90	Participation aux frais d'instituts, d'associations et de centres de prévention. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	3.192.000
		Détail:			
		A – Institut national du cancer	*2.774.000*		
		A – AKUT a.s.b.l.....	*107.000*		
		A – Centre de Prévention pour le Dos - Prévendos	*311.000*		
		Total.....	*3.192.000*		

17.01 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.010 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement de l'association oeuvrant dans la gestion et l'exploitation du stock national de pandémie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	980.000	387.000	897.000
41.011 (12.30)	13.90	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.960.115	—	—
42.001 (42.00)	13.90	Participation aux programmes de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale et prise en charge des indemnités des médecins-généralistes du service de remplacement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.296.887	10.600.000	14.950.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.627 (12.30)	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits cosmétiques : frais de fonctionnement, frais d'experts et d'études et dépenses spécifiques au service	—	55.400	11.521
12.634 (12.16)	13.90	Pôle support à l'innovation : Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais de communication, d'impression et de conférences dans le cadre des activités du service coordination des plans nationaux.....	—	1.170	—
12.640 (12.16)	13.90	Pôle médecine préventive et santé des populations: Frais d'experts, projets et plans nationaux du pôle, frais de communication, d'impression et de conférences dans le cadre des activités du pôle.....	—	3.500	—
12.750 (12.30)	13.90	Service de la direction de la santé : frais administratifs, frais d'exploitation des véhicules, dépenses diverses.....	—	2.500	370
12.756 (12.30)	13.90	Pôle protection sanitaire: frais de fonctionnement et dépenses spécifiques du pôle.....	—	372	10.941
12.757 (12.30)	13.90	Service Communication: campagnes de santé publique et dépenses spécifiques au service.....	—	—	8.200
12.803 (12.30)	13.90	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe.	—	—	51.800
12.822 (12.30)	13.90	Maisons médicales : frais de fonctionnement	—	33.500	—
12.824 (12.30)	13.90	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en œuvre, dépenses diverses	—	—	56.150

17.01 — Direction de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
31.500 (31.11)	13.90	Participation aux frais découlants de services prestés par les établissements hospitaliers	—	—	30.500
		Total de la section 17.01	105.411.945	104.219.334	123.554.545
		Section 17.02 — Laboratoire national de santé			
11.005 (11.11)	05.20	Rémunération du personnel	11.781.659	12.830.634	10.960.771
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ... *9.730.465*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... *318.636*			
		3) Charges sociales patronales ... *750.284*			
		4) Allocations de repas ... *161.386*			
		Total ... *10.960.771*			
41.000 (41.40)	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif)	30.319.092	16.608.000	20.728.000
		Total de la section 17.02	42.100.751	29.438.634	31.688.771
		Section 17.03 — Centre thermal et de santé de Mondorf			
31.010 (31.21)	13.90	Remboursement au Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du surcoût de l'énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	572.316	—	—
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.316.622	2.505.448	2.553.385
		Détail:			
		1) Frais de personnel:			
		b) Personnel propre: traitements et charges ... *1.707.000*			
		2) Frais de matériel:			
		a) Fournitures énergétiques ... *153.615*			
		b) Autre matériel ... *34.620*			
		c) Frais d'entretien et de réparation ... *339.024*			
		3) Amortissement des équipements ... *84.147*			
		4) Frais de révision ... *4.685*			
		5) Travaux effectués par des entreprises tierces ... *65.259*			
		6) Part des frais de gestion imputables:			
		a) Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 % ... *163.077*			

17.03 — Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		b) Frais énumérés sub V: taux 3 % 1.958			
		Total..... 2.553.385			
		Total de la section 17.03	2.888.938	2.505.448	2.553.385
		Section 17.05 — Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé			
41.000 (41.40)	13.90	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Agence luxembourgeoise des médicaments et produits de santé". (Crédit non limitatif).....	—	1.250.000	1.230.515
		Total de la section 17.05	—	1.250.000	1.230.515
		Section 17.06 — Observatoire national de la santé			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	1.722.518	1.870.119	1.791.777
		Détail:			
		1) Rémunérations de base..... 1.566.826			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 37.614			
		3) Charges sociales patronales..... 156.286			
		4) Allocations de repas 31.051			
		Total..... 1.791.777			
11.130 (11.12)	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	360	240
12.000 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	24.000	48.000	54.000
12.010 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour	707	2.000	41.000
		Détail:			
		a) Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays 2.000			
		b) Frais de route et de séjour à l'étranger 39.000			
		Total..... 41.000			
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger	19.077	40.150	—
12.020 (12.14)	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.000
		Détail:			
		1) Assurances 500			

17.06 — Observatoire national de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants ..... *500* *3) Réparation et entretien* ..... *2.000* *5) Recharge* ..... *200* *6) Pneus* ..... *400* *9) Divers* ..... *1.400* *Total* *5.000*			
12.080 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.678	95.000	50.000
		Détail: *1) Nettoyage* *50.000*			
12.120 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.780	185.000	188.000
12.121 (12.30)	13.90	Frais d'études et de participation à des études nationales et internationales	—	3.000	—
12.128 (12.30)	13.90	Communication et nouveaux médias	39.871	65.000	65.000
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.484	46.500	30.500
12.191 (12.30)	13.90	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Observatoire national de santé	7.836	14.000	16.000
12.250 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	10.454	33.000	25.000
12.258 (12.30)	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien d'équipement informatique, gestion des imprimantes et consommables et dépenses spécifiques au service ..	—	1.000	—
12.300 (12.30)	13.90	Projet UE HORIZON-MSCA HealthIntelAct : frais de déploiement du projet européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	67.200	35.800
		Total de la section 17.06	1.925.405	2.475.329	2.302.317
		Section 17.07 — Centrale nationale d'achat et de logistique			
11.000 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	—	100	2.767.000
		Détail: *1) Rémunérations de base* *2.767.000*			

17.07 — Centrale nationale d'achat et de logistique

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.000 (41.40)	13.90	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public " Centrale nationale d'achat et de logistique". (Crédit non limitatif)	—	816.500	2.186.000
		Total de la section 17.07	—	816.600	4.953.000
		Section 17.09 — Inspection générale de la sécurité sociale			
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel	10.585.021	12.142.847	12.486.885
		Détail:			
		1) Rémunérations de base	*11.180.273*		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*351.904*		
		3) Charges sociales patronales	*756.400*		
		4) Allocations de repas	*198.308*		
		Total	*12.486.885*		
12.070 (12.12)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	889.100	945.900
		Détail:			
		9) Participation au centre commun de la sécurité sociale	*945.900*		
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	409.412	579.600	656.850
		Détail:			
		1) En matière informatique			
		a) Logiciel d'audit: maintenance et adaptations	*10.250*		
		b) Politique de sécurité de l'information	*14.000*		
		c) Assistances diverses	*7.000*		
		d) PenCom & PenConnect: maintenance et support	*238.500*		
		e) Digitalisation	*11.700*		
		2) Autres			
		a) Procédures de contrôle des institutions de sécurité sociale:			
		— Implémentation des éléments de bonne gouvernance auprès des ISS	*53.300*		
		— Audit dans le secteur de la sécurité sociale	*57.100*		
		c) Méthodologie	*165.000*		
		e) Cellule d'expertise médicale	*100.000*		
		Total	*656.850*		
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice)	31.056	28.000	33.500
		Détail:			
		1) Rapport général de la sécurité sociale	*3.000*		
		2) Droit de la sécurité sociale	*6.000*		

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		5) Code de la sécurité sociale (partie nat.)	*14.500*			
		6) Recueil de la régl. internat. de séc. soc.	*10.000*			
		Total	*33.500*			
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)		63.494	132.875	132.625
		Détail:				
		1113 Indemnités pour services extraordinaires				
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)	*320*			
		2) Cours et examens	*100*			
		9) Médiateur - secrétariat	*675*			
		1200 Indemnités pour services de tiers.				
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)	*960*			
		2) Cours et examens	*100*			
		9) Médiateur	*16.000*			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*250*			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	*120*			
		2) Carburants et lubrifiants	*500*			
		3) Réparation et entretien	*1.800*			
		6) Pneus	*500*			
		9) Divers	*100*			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*5.000*			
		4) Consommables bureautiques	*300*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*2.500*			
		6) Documentation et bibliothèque	*12.000*			
		7) Promotion du bien-être et de la santé au travail	*10.000*			
		9) Divers	*1.200*			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications				
		1) Frais postaux	*3.000*			
		2) Contrat Distri+	*5.200*			
		1207 Entretien du matériel informatique				
		3) Réparations et pièces de rechange	*5.000*			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	*9.000*			
		4) Réparations et entretien	*1.500*			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation				
		1) Organisation de colloques et de séminaires	*4.000*			
		2) Cours de formation spéciaux	*42.000*			
		1229 Frais de traduction	*4.000*			
		1230 Cotisations à diverses associations	*6.500*			
		Total	*132.625*			
35.060 (35.20)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux		9.631	10.300	10.000
		Détail:				
		1) Cotisation Bateliers Rhénans	*10.000*			
		Total de la section 17.09		11.098.614	13.782.722	14.265.760

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 17.10 — Contrôle médical de la sécurité sociale			
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel	11.433.743	11.265.236	10.831.793
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 9.128.810			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 858.194			
		3) Charges sociales patronales 676.228			
		4) Allocations de repas 168.561			
		Total 10.831.793			
12.050 (12.12)	13.90	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	—	100	57.643
12.110 (12.30)	13.90	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.457	10.000	10.000
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.551	124.800	124.800
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement	166.498	132.269	130.146
		Détail:			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement 252			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 200			
		2) Carburants et lubrifiants 500			
		3) Réparation et entretien 500			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 21.918			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 400			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque 17.420			
		9) Divers 6.000			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques 1.300			
		9) Divers 5.460			
		1208 Frais de petit entretien des locaux et du mobilier			
		9) Divers 800			
		1213 Frais de publication 30.000			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical 15.236			
		1219 Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical 12.880			
		1230 Cotisations diverses			
		2) Collège médical 15.280			
		Total 130.146			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.270 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.793.369	2.955.175	3.116.073
		Détail: *1209) ... L 2.501.120* *1210) ... C 614.953* *Total ... 3.116.073*			
		Total de la section 17.10	14.406.618	14.487.580	14.270.455
		Section 17.11 — Conseil arbitral de la sécurité sociale			
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel	4.047.017	4.412.120	4.670.131
		Détail: *1) Rémunérations de base ... 4.190.699* *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... 110.890* *3) Charges sociales patronales ... 279.043* *4) Allocations de repas ... 89.499* *Total ... 4.670.131*			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	300	700	700
		Détail: *9) Divers:* *a) Vacations du président ff. ... 200* *b) Indemnités des délégués-patrons et délégués-assurés 500* *Total ... 700*			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	48.913	63.100	65.100
		Détail: *9) Divers:* *a) Indemnités des délégués-patrons et délégués-assurés 55.000* *c) Taxes de témoin, remboursements pour pertes de salaire ... 100* *d) Perte de salaire ... 10.000* *Total ... 65.100*			
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430.795	580.000	580.000
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)	235.431	278.100	250.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	*865*			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*11.245*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*1.730*			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau	*865*			
		4) Consommables bureautiques	*6.921*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*3.893*			
		6) Documentation et bibliothèque	*6.921*			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications				
		1) Frais postaux	*91.699*			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	*51.905*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*87*			
		4) Frais de gardiennage	*57.000*			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	*8.218*			
		1219 Frais d'inscription à des formations	*8.651*			
		Total	*250.000*			
		Total de la section 17.11		4.762.456	5.334.020	5.565.931
		Section 17.12 — Conseil supérieur de la sécurité sociale				
11.005 (11.11)	06.10	Rémunération du personnel		619.820	641.741	684.539
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*598.221*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*20.214*			
		3) Charges sociales patronales	*53.057*			
		4) Allocations de repas	*13.047*			
		Total	*684.539*			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires		100	260	560
		Détail:				
		4) Vacations des assesseurs-employeurs et salariés	*500*			
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation du secrétaire)	*60*			
		Total	*560*			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers		14.185	13.500	15.000
		Détail:				
		9) Divers:				
		a) Indemnités des assesseur-assurés et des assesseurs-employeurs	*7.000*			
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin	*8.000*			
		Total	*15.000*			

17.12 — Conseil supérieur de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.250	43.000	40.000
		Détail:			
		1) Frais d'expertises médicales — *39.300*			
		2) Autres frais d'instruction — *500*			
		3) Frais de déplacement y relatifs — *200*			
		Total — *40.000*			
12.250 (12.30)	06.10	Frais généraux de fonctionnement	29.154	34.278	39.178
		Détail:			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement — *1.400*			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau — *2.700*			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau — *900*			
		4) Consommables bureautiques — *521*			
		5) Frais d'impression et de reliure — *1.148*			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux — *24.000*			
		2) Frais téléphoniques — *1.320*			
		9) Divers — *6.389*			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage — *700*			
		9) Divers — *100*			
		Total — *39.178*			
		Total de la section 17.12	695.509	732.779	779.277
		Section 17.13 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance			
11.005 (11.11)	06.12	Rémunération du personnel	9.242.694	9.546.656	10.613.652
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *8.902.844*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *591.322*			
		3) Charges sociales patronales — *936.573*			
		4) Allocations de repas — *182.913*			
		Total — *10.613.652*			
12.120 (12.15)	06.12	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	126.614	185.914	140.000
12.121 (12.30)	06.12	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	62.101	6.595	101.166

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Frais d'experts et d'études 101.166			
12.150 (12.15)	06.12	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	472.536	552.000	564.690
12.250 (12.30)	06.12	Frais généraux de fonctionnement	133.357	175.000	253.800
		Détail:			
		1113 Indemnités pour services extraordinaires			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)			
		A – Commission consultative..... 450			
		1200 Indemnités pour services de tiers.			
		1) Jetons de présence (commissions et groupes de travail)			
		A – Commission consultative..... 400			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement..... 31.000			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances..... 950			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.500			
		7) Contrôle technique 420			
		3) Recharge..... 2.500			
		4) Réparation et entretien 10.000			
		6) Pneus..... 3.000			
		5) Location..... 3.000			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.000			
		4) Consommables bureautiques..... 1.800			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 7.400			
		6) Documentation et bibliothèque 3.100			
		9) Divers..... 100			
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 28.000			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Campagne, brochures, dépliants, clips - Frais d'organisation de la journée nationale de l'assurance dépendance 117.034			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire 14.500			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais de participation..... 16.500			
		1230 Cotisations 2.146			
		Total..... 253.800			
12.270 (12.21)	06.12	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.693.528	1.693.528	1.889.979
		Détail:			
		1208)..... 1.523.743			
		1210)..... 366.236			
		Total..... 1.889.979			

17.13 — Admin. d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.590 (12.21)	13.90	Part dans les frais communs du bâtiment administratif (Hollerich).....	19.731	—	—
		Note:			
		Total de la section 17.13	11.750.561	12.159.693	13.563.287
		Section 17.14 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé			
34.010 (34.30)	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13, 15 et 22 du C.S.S.. (Crédit non limitatif).....	3.324.303	1.616.381	1.618.970
		Détail: *1) Assurance maladie ..... 1.416.970* *2) Assurance dépendance ..... 202.000* *Total..... 1.618.970*			
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.687.017.000	1.781.546.508	1.848.684.907
42.004 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	90.041.000	94.739.527	97.600.406
42.005 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire.....	20.000.000	20.000.000	59.000.000
42.006 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance-maladie: dotation pour dépenses liées aux mesures COVID-19. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	402.760.000	437.477.101	458.001.957
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	5.000	5.000

17.14 — Caisse nationale de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
42.010 (42.00)	06.12	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	1.900.000	1.876.592	1.774.385
		Total de la section 17.14	2.205.042.303	2.337.261.209	2.466.685.625
		Section 17.15 — Mutualité des employeurs			
42.000 (42.00)	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	551.600.000	250.800.000	288.100.000
		Total de la section 17.15	551.600.000	250.800.000	288.100.000
		Section 17.16 — Assurance pension contributive			
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.581.404.000	2.708.067.955	2.984.560.455
		Total de la section 17.16	2.581.404.000	2.708.067.955	2.984.560.455
		Section 17.17 — Assurance accidents			
42.001 (42.00)	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.032.150	7.376.984	9.598.000
		Total de la section 17.17	8.032.150	7.376.984	9.598.000

17.18 — Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 17.18 — Dommages de guerre corporels			
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	556.419	600.000	525.000
		Total de la section 17.18	556.419	600.000	525.000
		Total du département 17	5.735.949.832	5.731.088.406	6.215.245.698

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	102.750.950	110.560.326	114.530.717
12	Achat de biens non durables et de services	61.968.172	69.259.277	79.687.499
31	Subventions d'exploitation	67.929.996	80.817.741	82.001.934
33	Transferts de revenus aux administrations privées	95.316.146	116.055.638	124.864.948
34	Transferts de revenus aux ménages	18.055.692	22.196.431	25.670.270
35	Transferts de revenus à l'étranger	981.232	827.630	1.791.405
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	32.855.607	18.682.500	24.152.515
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	5.356.092.037	5.312.688.863	5.762.546.410
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	—	—	—
Total		5.735.949.832	5.731.088.406	6.215.245.698

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		18 — MINISTERE DES SPORTS			
		Section 18.00 — Sports.- Dépenses générales			
11.005 (11.11)	08.30	Rémunération du personnel	4.964.580	4.919.790	6.097.380
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 5.381.801			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 153.303			
		3) Charges sociales patronales 451.902			
		4) Allocations de repas 110.374			
		Total 6.097.380			
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.697	75.076	76.726
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	42.488	—	—
11.132 (11.12)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	98	—	—
11.133 (11.12)	Divers codes	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	108.868	120.000	120.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 120.000			
11.310 (11.00)	08.30	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	958.503	441.915
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	880	1.871.408	1.876.095
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	1.844.894	—	—
12.002 (12.15)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice)	38.067	—	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.004 (12.15)	08.30	Sportlycée - Centres de formation: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	676.482	900.000	925.000
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	12.918	12.000	13.500
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56.623	65.000	35.000
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos électriques. (Crédit sans distinction d'exercice)	7.315	8.600	8.600
		Détail:			
		1) Assurances — *1.100*			
		2) Carburants et lubrifiants — *3.000*			
		3) Réparation et entretien — *4.500*			
		Total — *8.600*			
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	69.150	148.500	600.000
12.140 (12.16)	08.30	Communication, médias sociaux et campagnes de sensibilisation, frais divers	116.993	150.000	209.000
		Détail:			
		2) Projets — *54.000*			
		3) Campagnes de sensibilisation — *145.000*			
		4) Communication interne / Acquisition de matériel de promotion — *10.000*			
		Total — *209.000*			
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses	66.923	116.000	122.500
		Détail:			
		1) Examens sportifs d'élite — *82.500*			
		2) Analyses médicales — *4.000*			
		3) Matériel et entretien — *15.000*			
		4) Entretien périod. app. ECG — *13.000*			
		5) Dépenses diverses — *8.000*			
		Total — *122.500*			
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	—	8.000	10.000
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif)	138.820	155.932	168.258

18.00 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.230 (12.00)	13.90	Frais de représentation, frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	71.500	46.500
12.260 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	43.075	50.600	51.360
		Détail: *1204 Frais de bureau* *1) Articles et matériel de bureau ... 7.000* *3) Location et entretien d'autres machines de bureau ... 1.000* *4) Consommables bureautiques ... 2.000* *5) Frais d'impression et de reliure ... 5.000* *6) Documentation et bibliothèque ... 3.000* *9) Divers ... 6.100* *1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications* *2) Frais courrier postal ... 27.260* *Total ... 51.360*			
12.270 (12.30)	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	18.500	14.500	18.500
		Détail: *1210 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques* *2) Charges locatives accessoires ... 18.500*			
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	—	1.500	1.500
12.302 (12.30)	08.30	Programme de gestion des centres médico-sportifs	470	—	—
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	1.372	—	—
12.305 (12.30)	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.291	—	—
12.310 (12.30)	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du sport loisir et du bénévolat : dépenses diverses	54.411	170.000	285.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	22.704	25.000	25.000
12.341 (12.30)	13.90	Soutien à une "Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500.000	250.000

18.00 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
12.360 (12.30)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	44.426	—	—
12.361 (12.30)	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses.....	—	80.000	—
12.362 (12.30)	08.30	Participation de l'Etat dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du sport". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	160.000	160.000
12.363 (12.30)	08.30	Plan cadre national "Gesond iessen, méi beweegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	50.000	—
12.365 (12.30)	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	15.000	15.000
12.366 (12.30)	08.30	Participation du Ministère des Sports à des événements internationaux: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.167.018	100.000	50.000
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	796.690	2.200.000	1.500.000
		<u>Détail</u>: *1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement..... 1.500.000*			
33.000 (33.00)	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	759.425	1.100.000	1.400.000
33.001 (33.00)	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	1.500.000	1.750.000	2.245.000
33.002 (33.00)	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris par l'association sans but lucratif "Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science" (LIROMS)	115.000	115.000	115.000
33.010 (33.00)	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées, aux sociétés affiliées et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	1.504.667	2.500.000	3.750.000
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	59.400	150.000	150.000
33.012 (33.00)	08.30	Promotion de l'image du Luxembourg dans le sport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	879.500	950.000	1.000.000

18.00 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.932.399	11.500.000	15.000.000
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	219.790	250.000	250.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195.535	480.000	450.000
33.020 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.724.944	3.000.000	3.300.000
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	745.000	1.000.000	—
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	573.000	745.200	1.175.000
33.028 (33.00)	08.30	Subsides de base et Qualité Plus accordés aux clubs sportifs agréés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.600.300	4.500.000	5.030.000
33.030 (33.00)	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	490.737	285.700	285.000
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif)	31.936	37.000	40.000
35.060 (35.20)	08.30	Contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.540	18.000	25.000
41.011 (31.22)	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin, d'infirmière et de physiothérapeute pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice)	69.277	120.900	123.722
		Détail:			
		1) Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif *123.722*			
41.051 (41.12)	Divers codes	Dotation financière de l'Etat au profit du service Sportlycée: participation du Ministère des Sports	95.000	106.400	113.802

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.994.514	2.618.900	2.666.100
43.001 (43.22)	13.90	Soutien aux communes et des syndicats de commune en vue du développement de l'activité physique et des sports. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.045.000	2.714.874
		Total de la section 18.00	32.809.717	45.219.009	52.940.332
		Section 18.01 — Institut national des sports			
11.005 (11.11)	08.30	Rémunération du personnel	2.423.904	2.590.678	2.695.091
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *2.149.671*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *251.277*			
		3) Charges sociales patronales — *273.790*			
		4) Allocations de repas — *20.353*			
		Total — *2.695.091*			
41.050 (41.12)	13.90	Dotation financière de l'Etat au profit du service de l'Etat à gestion séparée "Institut national des sports". (Crédit non limitatif)	1.000.000	1.140.000	1.759.736
		Total de la section 18.01	3.423.904	3.730.678	4.454.827
		Section 18.02 — Centre national sportif et culturel			
11.005 (11.11)	08.30	Rémunération du personnel	200.484	214.304	162.887
		Détail:			
		1) Rémunérations de base — *121.453*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération — *24.631*			
		3) Charges sociales patronales — *15.498*			
		4) Allocations de repas — *1.305*			
		Total — *162.887*			
41.010 (41.40)	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif)	8.700.000	10.375.000	10.790.045
		Total de la section 18.02	8.900.484	10.589.304	10.952.932

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 18.03 — Institut national de l'activité physique et des sports			
11.005 (11.11)	08.30	Rémunération du personnel	3.826.567	4.292.656	5.395.607
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.765.117			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 90.847			
		3) Charges sociales patronales 438.924			
		4) Allocations de repas 100.719			
		Total 5.395.607			
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	189.727	217.560	227.000
		Détail:			
		2) Cours et examens			
		a) Formations 227.000			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	439.118	984.200	1.030.000
41.050 (41.12)	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national de l'activité physique et des sports. (Crédit non limitatif)	1.050.000	1.460.000	1.615.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	—	1.140
		Détail:			
		2) Cours et examens 1.140			
		Total de la section 18.03	5.505.412	6.954.416	8.268.747
		Section 18.04 — Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	—	—	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			

18.04 —

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
41.010 (41.40)	13.90	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public " Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport". (Crédit non limitatif).....	—	—	100
		Total de la section 18.04	—	—	200
		Total du département 18	50.639.517	66.493.407	76.617.038

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Sports

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	11.758.413	13.388.567	15.216.706
12	Achat de biens non durables et de services	4.842.450	5.657.740	5.901.953
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	796.690	2.200.000	1.500.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	20.299.697	28.325.900	34.150.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	33.476	55.000	65.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	10.914.277	13.202.300	14.402.405
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.994.514	3.663.900	5.380.974
Total		50.639.517	66.493.407	76.617.038

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		19 — MINISTERE DU TRAVAIL				
		Section 19.00 — Travail. - Dépenses générales				
11.005 (11.11)	06.40	Rémunération du personnel		6.881.092	7.193.721	7.900.506
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*6.878.654*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*345.031*			
		3) Charges sociales patronales	*534.092*			
		4) Allocations de repas	*142.729*			
		Total	*7.900.506*			
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires		12.678	12.000	13.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission de suivi Adem	*100*			
		b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage	*1.600*			
		c) Commission spéciale de réexamen en matière de salariés handicapés	*250*			
		d) Office national de conciliation - membres	*200*			
		5) Prestations individuelles				
		a) Ecole Supérieure du Travail	*10.600*			
		b) Office national de conciliation - secrétaire	*750*			
		Total	*13.500*			
11.310 (11.00)	06.40	Nouveaux recrutements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		—	4.166.948	934.870
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers		5.122	5.100	5.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission de suivi Adem	*100*			
		b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage	*3.200*			
		c) Commission spéciale de réexamen en matière de salariés handicapés	*1.400*			
		d) Office national de conciliation	*800*			
		Total	*5.500*			
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		79.319	120.000	100.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 3.000			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 97.000			
		Total 100.000			
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.790	5.500	5.000
		Détail:			
		1) Assurances 400			
		2) Carburants et lubrifiants 1.000			
		3) Réparations et entretien 3.000			
		6) Pneus 600			
		Total 5.000			
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit sans distinction d'exercice)	18.882	40.000	40.000
12.122 (12.30)	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le Fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	40.000	20.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	21.427	25.000	25.000
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.224	30.000	25.000
12.210 (12.30)	13.90	Dépenses d'alimentation	6.830	10.000	10.000
12.230 (12.00)	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.334	50.000	110.000
12.260 (12.30)	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	51.086	170.000	140.000
		Détail:			
		12040 Frais de bureau			
		6) Documentation et bibliothèque 14.000			
		9) Frais de fonctionnement - Social Business Incubator (S.B.I.) 40.000			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants 1.000			
		2) Campagnes publicitaires 75.000			
		12141 Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail 5.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		12150 Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de salariés handicapés et de la commission mixte de reclassement *5.000*			
		Total *140.000*			
12.270 (12.30)	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345.553	373.000	385.000
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *20.000*			
		4) Réparations et entretien *10.000*			
		12100 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques *355.000*			
		Total *385.000*			
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
12.302 (12.30)	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice)	305.755	325.000	315.000
32.011 (31.00)	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif)	—	100	100
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	134.649	120.000	135.000
32.013 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	147.588	260.000	250.000
32.014 (32.00)	06.40	Remboursement aux employeurs des frais résultant des jours de congés extraordinaires prévus à l'article L. 233-16 du Code du travail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.999.991	11.500.000	13.650.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Congé en cas de naissance d'un enfant et en cas d'accueil d'un enfant de moins de seize ans en vue de son adoption . 12.550.000			
		2) Congé d'aidant 1.000.000			
		3) Congé pour raisons de force majeure 100.000			
		Total 13.650.000			
33.001 (33.00)	06.42	Participation financière de l'État à des organismes mettant en œuvre des actions nationales et transfrontalières ayant trait au travail et à l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.005.342	921.000	1.050.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	200.000	230.000	300.000
33.003 (33.00)	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.370.000	100
33.004 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement du "Musée vun der Aarbecht" (MUAR). (Crédit sans distinction d'exercice)	25.000	25.000	40.000
33.011 (33.00)	13.90	Participation aux projets de formation des délégués du personnel par la Chambre des Salariés Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice)	163.000	163.000	175.000
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés. (Crédit sans distinction d'exercice)	349.093	360.000	360.000
33.014 (33.00)	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	48.132	100.000	—
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	—	5.000	5.000
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	111.342	115.000	115.000
41.002 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	634.393	—	—
		Total de la section 19.00	21.588.622	28.735.469	26.109.576

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 19.01 — Agence pour le développement de l'emploi				
11.005 (11.11)	06.43	Rémunération du personnel		61.671.923	64.481.186	67.927.723
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*59.470.976*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*1.283.020*			
		3) Charges sociales patronales	*5.703.955*			
		4) Allocations de repas	*1.469.772*			
		Total	*67.927.723*			
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires		5.115	8.400	7.000
		Détail:				
		1) Jetons de présence				
		a) Commission d'orientation et de reclassement professionnel des salariés handicapés	*1.600*			
		b) Commission mixte des salariés à capacité de travail réduite et incapables à exercer leur dernier poste de travail	*1.500*			
		c) Orientation professionnelle	*1.200*			
		d) Commission médicale	*2.700*			
		Total	*7.000*			
41.050 (41.12)	06.43	Dotation financière de l'Etat au profit du service (Agence pour le Développement de l'Emploi). (Crédit non limitatif)		10.029.575	11.000.000	11.000.000
		Total de la section 19.01		71.706.613	75.489.586	78.934.723
		Section 19.02 — Inspection du travail et des mines				
11.005 (11.11)	06.42	Rémunération du personnel		25.352.479	26.853.957	30.760.015
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	*27.631.809*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	*632.292*			
		3) Charges sociales patronales	*1.886.249*			
		4) Allocations de repas	*609.665*			
		Total	*30.760.015*			
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		57.785	85.000	85.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour au niveau national 35.000			
		2) Frais de route et de séjour à l'étranger 50.000			
		Total 85.000			
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service. (Crédit sans distinction d'exercice)	63.585	92.500	82.500
		Détail:			
		1) Assurances 4.500			
		2) Carburants et lubrifiants 22.000			
		3) Réparations et entretien 31.000			
		5) Recharge 10.000			
		6) Pneus 13.000			
		9) Divers 2.000			
		Total 82.500			
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	755.090	946.200	1.083.500
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique	128.857	170.000	120.000
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	218.510	320.000	520.000
12.210 (12.30)	06.42	Dépenses d'alimentation	930	12.000	10.000
12.260 (12.30)	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	443.568	695.000	600.000
		Détail:			
		12030 Fourniture de vêtements de travail et de protection 25.000			
		12040 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 60.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 24.000			
		6) Documentation et bibliothèque 70.000			
		9) Divers 15.000			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux 274.000			
		2) Frais téléphoniques 4.000			
		12070 Location et entretien des équipements informatiques			
		1) Location 15.000			
		2) Contrats d'entretien 42.000			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information 50.000			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur 21.000			
		Total 600.000			
12.270 (12.30)	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	152.126	230.000	335.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage *90.000*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes *176.000*			
		4) Réparations et entretien *17.000*			
		6) Sécurité *30.000*			
		9) Divers *20.800*			
		12090 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques *1.200*			
		Total *335.000*			
34.110 (31.00)	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice)	209.983	250.000	250.000
35.030 (35.40)	06.42	Contributions à des organismes internationaux	924	1.500	1.500
		Restants d'exercices antérieurs			
12.760 (12.30)	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	—	1.564
		Total de la section 19.02	27.383.837	29.656.157	33.849.079
		Section 19.03 — Ecole supérieure du travail			
11.005 (11.11)	04.54	Rémunération du personnel	604.963	744.664	735.903
		Détail:			
		1) Rémunérations de base *667.567*			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération *5.072*			
		3) Charges sociales patronales *48.913*			
		4) Allocations de repas *14.351*			
		Total *735.903*			
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.041	2.800	2.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence *500*			
		2) Cours et examens *1.500*			
		Total *2.000*			
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers	1.264	2.800	2.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence *500*			

19.03 — Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé		2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Cours et examens	*1.500*			
		Total	*2.000*			
12.010 (12.13)	04.54	Frais de route et de séjour		1.320	4.000	4.000
12.190 (12.30)	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice)		47.719	151.800	105.000
		Détail:				
		A – Cours de formation des délégués du personnel (art. L.415-10 du Code du travail)	*104.250*			
		B – Autres cours de formation:				
		1) Assurances-accidents et responsabilité civile	*750*			
		Total	*105.000*			
12.260 (12.30)	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses		4.398	5.000	5.000
		Détail:				
		12040 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	*1.650*			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	*750*			
		5) Frais d'impression et de reliure	*500*			
		12050 Achat de biens et services postaux et de télécommunications				
		1) Frais postaux	*600*			
		12140 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	*1.000*			
		12170 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	*500*			
		Total	*5.000*			
12.270 (12.30)	04.54	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)		11.390	13.000	21.400
		Détail:				
		12080 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	*9.565*			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	*5.935*			
		5) Assurances	*500*			
		12090 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques				
		1) Loyers	*5.400*			
		Total	*21.400*			
		Total de la section 19.03		672.095	924.064	875.303

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 19.04 — Fonds pour l'emploi			
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	731.775.417	881.039.117	920.758.250
		Détail: *1) Impôt de solidarité sur le revenu des collectivités ..... 258.172.043* *2) Impôt de solidarité sur le revenu des personnes physiques. 662.586.207* *Total..... 920.758.250*			
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.333.333	1.000.000	1.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
93.003 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	24.242.106	27.060.000	22.880.000
93.004 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	115.979.882	116.411.124	113.112.824
		Total de la section 19.04	885.330.738	1.025.510.341	1.057.751.174
		Section 19.05 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées			
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.041.737	15.321.000	14.890.000
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	44.900.000	49.605.000	51.571.000

19.05 — Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
32.020 (31.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	474.996	1.179.640	1.143.000
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice)	30.614.177	34.670.000	36.950.000
34.090 (34.30)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	41.183	50.000	50.000
		Restants d'exercices antérieurs			
33.501 (33.00)	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	1.428.114	—	—
		Total de la section 19.05	87.500.207	100.825.640	104.604.000
		Section 19.06 — Economie sociale et solidaire			
12.120 (12.30)	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	37.768	150.000	100.000
12.140 (12.16)	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice)	54.471	100.000	80.000
12.190 (12.30)	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice)	150.086	300.000	300.000
31.020 (31.22)	13.90	Aides, subventions et participations financières de l'Etat à des opérateurs économiques du secteur de l'économie sociale et solidaire et d'autres opérateurs économiques mettant en oeuvre des activités ayant trait à l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	30.000	50.000
33.000 (33.00)	06.30	Participations financières de l'Etat à des organisations représentatives de l'économie sociale et solidaire et d'autres organismes mettant en oeuvre des activités nationales ayant trait à l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	391.000	470.000	470.000

19.06 — Economie sociale et solidaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.030 (35.40)	13.90	Participations financières de l'Etat à des institutions internationales mettant en oeuvre des activités ayant trait à l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	100.000	100.000
		Total de la section 19.06	633.325	1.150.000	1.100.000
		Total du département 19	1.094.815.437	1.262.291.257	1.303.223.855

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	94.529.291	103.463.676	108.281.517
12	Achat de biens non durables et de services	3.005.189	4.471.000	4.635.464
31	Subventions d'exploitation	54.941.737	64.956.000	66.511.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	11.757.224	13.059.740	15.178.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	34.223.858	39.309.000	39.345.100
34	Transferts de revenus aux ménages	251.166	305.000	305.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	112.266	216.500	216.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	10.663.968	11.000.000	11.000.000
93	Dotation de fonds de réserve	885.330.738	1.025.510.341	1.057.751.174
Total		1.094.815.437	1.262.291.257	1.303.223.855

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses courantes

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	79.797.773	88.284.679	91.188.688
11	Salaires et charges sociales	4.475.389.579	4.886.480.784	5.132.762.449
12	Achat de biens non durables et de services	846.986.802	1.004.484.970	1.058.462.100
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	31.331.478	37.147.989	39.944.718
21	Intérêts de la dette publique	171.106.575	238.250.100	312.524.100
23	Intérêts imputés en débit	26.496	10.000	10.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	1.092.904	1.359.203	1.562.705
31	Subventions d'exploitation	1.154.631.794	1.224.569.548	1.455.672.994
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	317.579.390	347.297.413	360.397.815
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.098.770.723	1.338.676.882	1.440.086.126
34	Transferts de revenus aux ménages	792.082.347	879.220.992	923.536.581
35	Transferts de revenus à l'étranger	762.314.866	744.653.021	831.239.441
-37	Remboursement d'impôts directs	3.784.420	3.200.000	4.400.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.229.453.935	1.319.624.872	1.414.599.733
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	6.942.248.389	6.972.337.375	7.430.485.488
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	360.280.418	410.648.635	457.989.937
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	143.312.254	150.249.586	165.245.017
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	—	—	25.000
93	Dotation de fonds de réserve	4.230.837.426	4.543.995.973	4.679.739.579
Total		22.641.027.569	24.190.492.022	25.799.872.471

Budget des dépenses

CHAPITRE VI

DEPENSES EN CAPITAL

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		30 — MINISTERE D'ETAT			
		Section 30.00 — Maison du Grand-Duc			
72.000 (12.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Palais grand-ducal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	170.751	280.000	200.000
72.001 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Berg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	248.116	600.000	970.000
72.002 (72.30)	13.90	Travaux de rénovation et gros entretien du Château de Fischbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	209.381	461.000	983.000
72.003 (72.30)	13.90	Sécurisation du Palais et des châteaux de Berg et Fischbach: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	424.208	3.617.000	3.506.000
72.004 (72.30)	13.90	Travaux de sécurisation, de rénovation et de gros entretien du bâtiment sis 15 rue du Marché-aux-Herbes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	138.288	95.000	106.000
		Détail:			
		1) Voitures..... 106.000			
74.020 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.925	12.000	13.000
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 13.000			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	151.781	165.000	173.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	30.711	33.000	33.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition et développement de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	142.261	167.000	173.000

30.00 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	156.000	30.000
		Total de la section 30.00	1.521.422	5.586.100	6.187.100
		Section 30.03 — Gouvernement			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	4.000	4.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	6.001	4.000	4.000
74.070 (74.22)	13.90	Création et installation d'un monument en l'honneur du Grand-Duc Jean. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	340.000
		Total de la section 30.03	6.001	8.100	348.000
		Section 30.04 — Service Information et Presse			
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	11.300	7.000	12.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	—	3.000	—
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	9.702	16.000	14.000
		Total de la section 30.04	21.002	26.000	26.000
		Section 30.05 — Conseil économique et social			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	—	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3.500	3.500
		Total de la section 30.05	—	6.500	6.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 30.06 — Haut-Commissariat à la Protection nationale			
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	1.500	3.000
74.301 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication. (Crédit sans distinction d'exercice)	18.292	45.000	146.650
74.310 (74.22)	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert). (Crédit sans distinction d'exercice)	2.286.273	2.452.240	1.067.240
		Détail: *1) Acquisition et installation d'équipements spéciaux..... 267.240* *2) Acquisition et installation d'équipements spéciaux: NESTOR..... 800.000* *Total..... 1.067.240*			
		Total de la section 30.06	2.304.565	2.499.740	1.217.890
		Section 30.07 — Cultes			
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
		Total de la section 30.07	—	100	100
		Section 30.08 — Médias et Communications			
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	4.000.000	4.000.000
		Détail: *2) Stratégie UHD 4.000.000*			
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	49.939	—	—
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.723.628	3.440.220	2.102.081
		Détail:			
		1) Mise en place du réseau *936.761*			
		2) Terminaux et appareils *421.200*			
		3) Intégration véhicules *5.850*			
		4) Fonctionnement Service CRC *140.400*			
		5) Projets *369.720*			
		6) RENITA NG *228.150*			
		Total *2.102.081*			
74.040 (74.22)	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	7.226	10.000	10.000
74.051 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo et l'autorité compétente GOVSATCOM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.513	53.000	53.000
74.052 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel technique en relation avec le projet "Quantum Communication Infrastructure". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.170.000	1.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	100	30.000
74.315 (74.22)	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale «Innovative Initiatives». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	100.000
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du Fonds pour l'Innovation dans le cadre des appels à projets 5G. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	700.000
		Total de la section 30.08	1.782.306	8.774.320	6.997.081
		Section 30.09 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.500	1.500
		Total de la section 30.09	—	1.500	1.500
		Total du département 30	5.635.296	16.902.360	14.784.171

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	4.000.000	4.000.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	100	100
72	Construction de bâtiments	1.052.456	4.958.100	5.659.100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.582.840	7.944.160	4.424.971
93	Dotation de fonds de réserve	—	—	700.000
Total		5.635.296	16.902.360	14.784.171

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, DE LA DEFENSE, DE LA COOPERATION ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
		Section 31.00 — Dépenses générales			
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	110.000	109.655
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux, machines de bureau, mobilier; dépenses diverses	16.575	36.000	65.295
		Détail:			
		1) Bureau des passeports 21.200			
		2) Autres..... 44.095			
		Total..... 65.295			
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	27.984	29.000	29.906
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	28.155	25.000	30.604
74.311 (74.22)	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
		Total de la section 31.00	72.714	200.100	235.560
		Section 31.01 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger			
72.010 (72.10)	01.42	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement, de sécurité et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	262.865	400.000	850.000
72.011 (72.10)	13.90	Réalisation de mesures de sécurité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130.493	350.000	—
74.000 (74.10)	01.42	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	96.351	369.000	400.000
		Détail:			
		1) Voitures ordinaires..... 400.000			

31.01 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.070 (74.22)	01.42	Acquisition d'oeuvres d'art.....	31.998	32.000	31.900
74.250 (74.00)	01.42	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	346.382	880.000	927.087
		Détail:			
		7401 Acquisition de machines de bureau et d'équipements informatiques			
		2) Photocopieurs, duplicateurs, ordinateurs 142.200			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 82.800			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers 502.987			
		7409 Acquisition d'équipements de sécurité..... 199.100			
		Total..... 927.087			
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	471.513	804.000	1.103.000
74.312 (74.22)	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
		Total de la section 31.01	1.339.602	2.835.100	3.312.087
		Section 31.04 — Commerce extérieur			
61.010 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais d'investissement et aux frais de démantèlement du groupement d'intérêt économique "GIE - Luxembourg@Expo 2030 Riyadh". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
61.011 (41.40)	13.90	Participation financière aux frais d'investissement et aux frais de démantèlement du groupement d'intérêt économique "GIE - Luxembourg@Expo 2025 Osaka". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	39.000	55.000	54.828
		Détail:			
		1) Voitures..... 54.828			
74.250 (74.00)	11.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	16.096	43.000	138.000
		Total de la section 31.04	55.096	98.000	193.028

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 31.05 — Direction de la Défense			
54.060 (54.41)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.044.161	5.300.000	7.448.787
54.061 (54.41)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.089.371	5.680.000	4.320.000
54.062 (54.41)	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.345.480	16.350.000	4.125.842
54.063 (54.41)	13.90	Participation au financement du "NATO Innovation Venture Capital Fund". (Crédit sans distinction d'exercice)	2.805.000	2.850.000	2.850.000
72.020 (72.10)	13.90	Participation au financement des infrastructures à caractère militaire à l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	216.610	3.763.060	3.761.955
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements en relation avec les capacités dans le domaine de la défense; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.259.288	1.700.000	1.345.000
74.041 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements dans le domaine de la cyber-défense et des systèmes de communication et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.000	1.600.000	—
74.051 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	2.460	200.000	5.700
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	19.861	—	100
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260.000.000	390.000.000	635.000.000
93.001 (93.00)	13.90	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.500.000	2.500.000	6.350.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
54.561 (54.41)	13.90	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.	154.803	—	—
		Total de la section 31.05	294.687.034	429.943.060	665.207.384
		Section 31.06 — Défense nationale			
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	278.183	1.022.000	1.541.000
74.010 (74.22)	02.10	Acquisition de machines de bureau	907	1.000	1.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition équipements de communication, d'observation, audio-visuels, multimédia et de surveillance. (Crédit sans distinction d'exercice)	384.792	3.389.400	816.300
74.030 (74.22)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	107.566	106.000	96.100
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	608.300	411.000	1.261.640
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques, logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.781.312	2.179.000	2.503.550
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	241.830	409.300	428.420
74.320 (13.00)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	807.523	2.014.100	2.677.000
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection, de détection et de décontamination C.B.R.N.. (Crédit sans distinction d'exercice)	375.085	182.000	344.000
74.340 (74.22)	02.10	Acquisition d'instruments de musique	82.991	72.000	137.000
74.391 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de sport	38.782	39.800	76.800
74.392 (74.22)	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	59.927	50.000	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
74.520 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications	14.389	—	—
74.820 (74.22)	13.90	Equipement de casernement et équipements divers	37.076	—	—
74.830 (74.22)	13.90	Matériel de protection NBC	—	—	43.000
		Total de la section 31.06	4.818.663	9.875.600	9.925.910
		Section 31.07 — Coopération au développement et action humanitaire			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	1.000
74.065 (74.40)	01.53	Développement de logiciel informatique. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.148	—	—
		Total de la section 31.07	4.148	—	1.000
		Section 31.08 — Greffe et cour d'appel de la Juridiction unifiée du brevet			
54.030 (54.41)	13.90	Contributions au frais d'investissement de la Cour d'appel et le Greffe de la Juridiction unifiée du brevet; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres équipements; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.038	115.000	125.000
		Total de la section 31.08	1.038	115.000	125.100
		Section 31.09 — Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne			
10.000 (12.00)	13.90	Location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100

31.09 — Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.250 (74.00)	03.20	Acquisition d'équipements spécifiques pour la Police grand-ducale dans le cadre de la Présidence UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
74.300 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	50.000
		Total de la section 31.09	—	—	50.200
		Total du département 31	300.978.295	443.066.860	679.050.269

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	—	—	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	29.438.815	30.180.000	18.744.729
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	—	—	200
72	Construction de bâtiments	609.968	4.513.060	4.611.955
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	9.429.512	15.873.800	14.343.285
93	Dotation de fonds de réserve	261.500.000	392.500.000	641.350.000
Total		300.978.295	443.066.860	679.050.269

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		32 — MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES			
		Section 32.00 — Dépenses générales			
74.063 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	36.740	60.000	80.000
74.250 (74.40)	01.10	Frais d'équipement. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.213	43.000	43.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.750 (74.00)	13.90	Frais d'équipement	—	—	1.338
		Total de la section 32.00	41.953	103.000	124.338
		Section 32.01 — Finances communales			
63.000 (63.21)	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	31.449.550	50.000.000	60.000.000
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg.....	350.450	350.450	—
63.020 (63.51)	13.90	Participation de l'Etat aux frais d'investissements des syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	2.600.000
		Détail: — *Extension du Crématorium de Luxembourg 2.600.000*			
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	4.000.000	4.000.000	4.000.000
		Total de la section 32.01	35.800.000	54.350.550	66.600.000

32.02 — Direction générale de l'Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 32.02 — Direction générale de l'Immigration			
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	30.943	1.500	11.500
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	1.819	2.500	2.500
74.250 (74.40)	01.40	Centre de rétention: Acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.398	135.084	—
74.251 (74.00)	13.90	Centre de rétention: Acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	372.180
74.252 (74.00)	01.40	Maison retour : Acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.236	23.540	815.500
74.253 (74.00)	13.90	Structure de filtrage: Acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	3.330.153
74.302 (74.22)	13.90	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 32.02	204.396	162.724	4.531.933
		Section 32.05 — Direction générale de la Sécurité civile			
61.000 (52.10)	13.90	Aide à l'investissement pour l'acquisition d'hélicoptères par l'association "Luxembourg Air Rescue a.s.b.l.". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000.000	3.000.000	100
72.000 (72.30)	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg: remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.001 (74.10)	03.50	Subventions engagées pour équipements courants au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.300.000	70.000
		Détail: *4) Véhicules de secours et d'intervention 70.000*			
		Total de la section 32.05	3.000.000	6.300.100	70.200

32.06 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 32.06 — Police grand-ducale			
72.010 (72.10)	13.90	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.426.523	9.075.105
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.157.080	7.800.000	8.200.000
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.990	40.000	80.000
		Détail: *1) Vélos de service..... 80.000*			
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau	68.380	100.000	—
74.020 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.901.873	11.086.206	—
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.041.621	5.365.470	—
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.991	6.000	—
74.050 (74.22)	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.487.001	5.477.358	—
74.051 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.038.093	5.862.579	—
74.052 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.778.355	7.580.107	—
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	—	6.000	—
74.250 (74.00)	03.20	Acquisition de matériels, de systèmes technologiques de communication et d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	29.107.678

32.06 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		74.010) Acquisition de machines de bureau			
		1) Acquisition de machines de bureau 260.000			
		74.020) Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données			
		1) Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données 7.851.000			
		74.050) Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques			
		1) Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques 4.883.000			
		74.051) Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information			
		1) Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information 11.050.678			
		74.052) Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale			
		1) Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale 5.038.000			
		74.251) Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition			
		1) Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition 25.000			
		Total..... 29.107.678			
74.251 (74.22)	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition	125.367	80.000	—
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériels et d'équipements spécialisés pour les besoins opérationnels (y compris C.B.R.N.), sécuritaires et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	81.507	10.903.290
		Détail:			
		74.300)..... 239.431			
		74.040) Acquisition d'équipements spéciaux			
		74.040)..... 4.328.127			
		74.041) Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police			
		74.041)..... 65.000			
		74.310) Acquisition d'armement et d'équipements connexes			
		74.310)..... 6.270.732			
		Total..... 10.903.290			
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.820.227	5.450.313	—
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	—	35.400

32.06 — Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.810 (74.22)	13.90	Acquisition d'armement et d'équipements connexes.....	51.302	197.909	—
		Total de la section 32.06	32.480.280	50.559.972	57.401.473
		Section 32.07 — Inspection générale de la Police grand-ducale			
74.250 (74.22)	03.10	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.695	6.500	5.000
		Détail:			
		7431 Acquisition d'armement et d'équipements connexes..... 1.500			
		7450 Acquisition de matériel de transmission et de communication, de détection et de contrôle d'équipements de transmission de données..... 1.500			
		7480 Acquisition de mobilier de bureau..... 2.000			
		Total..... 5.000			
		Total de la section 32.07	3.695	6.500	5.000
		Total du département 32	71.530.324	111.482.846	128.732.944

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires intérieures

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	3.000.000	3.000.000	100
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	31.800.000	50.350.550	62.600.000
72	Construction de bâtiments	—	1.426.623	9.075.205
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	32.730.324	52.705.673	53.057.639
93	Dotation de fonds de réserve	4.000.000	4.000.000	4.000.000
Total		71.530.324	111.482.846	128.732.944

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		33 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA VITICULTURE			
		Section 33.00 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales			
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	26.000	33.056	—
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau.....	489	2.375	2.000
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	676	12.294	9.425
74.041 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	3.000	3.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	79	3.500	3.500
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	981	1.000	1.000
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.053	7.721	2.573
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	250.000	500.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	119.000.000	125.000.000	122.000.000
		Total de la section 33.00	119.029.278	125.312.946	122.521.498
		Section 33.01 — Viticulture			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	124.957	129.000	150.700
		Total de la section 33.01	124.957	130.000	151.700

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 33.02 — Administration des services techniques de l'agriculture			
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	54.851	80.000	290.000
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	246.355	235.000	1.200.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	79.940	555.000	80.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	—	30.000	1.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	4.000	4.000
		Total de la section 33.02	381.146	905.000	1.576.000
		Section 33.03 — Service d'économie rurale			
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	3.600	3.600
		Total de la section 33.03	—	3.600	3.600
		Section 33.05 — Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire			
53.030 (35.40)	13.90	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail : indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.027	78.000	166.000
		Détail:			
		1) Voitures 166.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.030 (74.22)	13.90	Acquisition d'appareils spécifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	131.913	400.000	734.000
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.132	45.000	84.000
		Total de la section 33.05	241.072	524.000	985.000
		Section 33.06 — Protection des consommateurs			
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau	—	2.500	2.500
		Détail:			
		9) Divers *2.500*			
		Total de la section 33.06	—	2.500	2.500
		Total du département 33	119.776.453	126.878.046	125.240.298

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
53	Transferts de capitaux aux ménages	—	1.000	1.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	776.453	1.877.046	3.239.298
93	Dotation de fonds de réserve	119.000.000	125.000.000	122.000.000
Total		119.776.453	126.878.046	125.240.298

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		34 — MINISTERE DE LA CULTURE			
		Section 34.00 — Culture. - Dépenses générales			
52.000 (52.10)	08.00	Aides de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice)	99.995	100.100	1.900.100
52.001 (52.10)	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge du "Kierchefong"	—	15.000	35.000
52.010 (52.20)	08.00	Aides de l'Etat au financement de l'équipement informatique du réseau de salles de cinéma régional géré par le Centre de diffusion et d'animation cinématographique (CDAC). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150.719	40.000	—
52.011 (52.20)	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
52.012 (52.20)	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une asbl ou d'une fondation	—	10.000	5.000
53.000 (53.10)	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'un particulier.....	—	15.000	7.500
53.040 (53.10)	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une entreprise.....	—	15.000	7.500
61.011 (52.10)	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
63.000 (63.21)	08.20	Aides de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.383.934	3.000.000	3.300.000
63.001 (63.21)	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'une commune	—	15.000	15.000
63.020 (63.51)	08.10	Aides de l'Etat aux frais de restauration ou de mise en valeur de biens culturels mobiliers classés à charge d'un syndicat de commune	—	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2.949	100	20.495
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	—	11.600	100
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques, d'oeuvres d'art ainsi que commandes de compositions musicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	252.190	225.310	235.449
		Détail: *1) Acquisition d'objets historiques et archéologiques ..... 104* *2) Acquisition d'oeuvres d'art ..... 162.195* *3) Commandes de compositions musicales ..... 73.150* *Total 235.449*			
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour le patrimoine architectural. (Crédit non limitatif)	15.500.000	20.450.000	15.000.000
		Total de la section 34.00	18.389.787	23.897.410	20.526.444
		Section 34.01 — Institut national pour le patrimoine architectural			
74.010 (74.22)	08.10	Acquisition de machines de bureau	4.011	3.000	3.000
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	20.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	—	—	3.490
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	2.500	2.500
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels et numérisation	—	—	15.500
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de documents historiques	—	2.500	2.500
		Total de la section 34.01	4.011	8.000	46.990
		Section 34.02 — Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art			
61.010 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art à Schouweiler. (Crédit sans distinction d'exercice)	200.000	200.000	—

34.02 — Musée national d'Archéologie, d'Histoire et d'Art

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de l'exposition d'archéologie permanente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	963.921	963.921
74.041 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux pour la modernisation et digitalisation	—	—	250.000
74.070 (74.22)	13.90	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	315.900	450.000	466.204
		Total de la section 34.02	515.900	1.613.921	1.680.125
		Section 34.03 — Bibliothèque nationale			
74.070 (74.22)	13.90	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.369.000	2.266.000	80.000
		Total de la section 34.03	2.369.000	2.266.000	80.000
		Section 34.07 — Centre national de littérature			
74.250 (74.00)	01.34	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	15.312	—	—
		Total de la section 34.07	15.312	—	—
		Section 34.08 — Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture			
61.010 (41.40)	08.30	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées". (Crédit sans distinction d'exercice)	450.000	450.000	450.000
61.011 (41.40)	08.20	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit sans distinction d'exercice)	770.000	770.000	770.000
61.012 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition d'oeuvres et d'objets d'art par l'établissement public "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit sans distinction d'exercice)	637.670	656.364	685.900

34.08 — Culture. - Secteur conventionné du Ministère de la Culture

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
61.013 (41.40)	13.90	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte".. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	645.000	1.433.000
61.014 (41.40)	13.90	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Théâtre national du Luxembourg".. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	28.000	150.000
61.015 (41.40)	13.90	Aides de l'Etat aux frais d'investissement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit sans distinction d'exercice)	—	209.000	125.000
61.016 (41.40)	13.90	Aides de l'Etat aux frais d'investissement du "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit sans distinction d'exercice)	—	115.000	125.400
		Total de la section 34.08	1.857.670	2.873.364	3.739.300
		Section 34.09 — Institut national de recherche archéologique			
74.000 (74.10)	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	44.000	—
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	152.363	149.691
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	—	13.830	11.615
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	2.000	1.957
74.070 (74.22)	13.90	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
74.250 (74.00)	08.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour l'Institut national de recherche archéologique.....	153.113	—	—
		Total de la section 34.09	153.113	212.293	163.363
		Section 34.10 — Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch			
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	26.000	19.439

34.10 — Zenter fir d'Lëtzebuerger Sprooch

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	105.000	99.687
		Total de la section 34.10	—	131.000	119.126
		Total du département 34	23.304.793	31.001.988	26.355.348

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	250.714	165.200	1.940.200
53	Transferts de capitaux aux ménages	—	30.000	15.000
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	2.057.670	3.073.464	3.739.400
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	2.383.934	3.015.100	3.315.100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.112.475	4.268.224	2.345.648
93	Dotation de fonds de réserve	15.500.000	20.450.000	15.000.000
Total		23.304.793	31.001.988	26.355.348

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		35 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION			
		Section 35.00 — Digitalisation.- Dépenses générales			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	6.165	25.000	25.000
74.300 (74.22)	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec la transformation numérique du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25.000	25.000
		Total de la section 35.00	6.165	50.000	50.000
		Section 35.02 — Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat			
74.011 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.499	5.000	2.500
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	1.999	4.000	—
74.060 (74.40)	13.90	Développement site Internet/Intranet	5.031	6.000	—
74.081 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice)	12.497	35.000	35.000
		Total de la section 35.02	22.026	50.000	37.500
		Total du département 35	28.191	100.000	87.500

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Digitalisation

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	28.191	100.000	87.500
Total		28.191	100.000	87.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		36 — MINISTERE DE L'ECONOMIE			
		Section 36.00 — Economie			
31.050 (31.32)	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	804.679	760.724	759.085
51.040 (51.10)	Divers codes	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	71.116.481	73.385.690	85.507.314
51.041 (51.10)	11.30	Création, mise en valeur, aménagement, construction et entretien constructif d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.364.609	4.000.000	4.000.000
51.042 (51.10)	09.30	Régime d'aide pour bornes de recharge pour véhicules électriques et station de ravitaillement en hydrogène. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.578.458	12.100.000	14.500.000
51.043 (51.10)	13.90	Régime d'aide pour des projets de décarbonation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	2.400.000
51.044 (51.10)	13.90	Soutien aux projets notifiés individuellement à la Commission européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
51.054 (51.20)	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	22.354.820	50.000.000	40.000.000
63.000 (63.21)	11.30	Mise en oeuvre de zones d'activités économiques régionales et communales (viabilisation, aménagement, construction, amélioration ou acquisition de terrains et d'infrastructures, de bâtiments et d'équipements, de zones de verdure et de mesures compensatoires/d'atténuation). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.989.425	16.000.000	16.000.000
72.010 (72.10)	Divers codes	Acquisition, aménagement, construction, amélioration, démolition de bâtiments et d'équipements au sein des zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et de zones spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.108.324	15.000.000	10.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
72.011 (72.10)	13.90	Participation aux frais d'infrastructure pour le centre de contrôle IRIS2. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	21.000.000	100
72.012 (72.10)	13.90	Coûts infrastructure, moyens de tests et exploitation pour un centre de tests sur le Space Campus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
72.013 (72.10)	13.90	Participation aux frais d'infrastructure du DeepTechLab. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
73.071 (73.41)	11.30	Mise en œuvre de zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales et de zones spéciales (viabilisation, aménagement, construction, amélioration, acquisition, démolition de terrains et d'infrastructures, d'équipements et de zones de verdure). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.088.707	15.000.000	15.000.000
73.072 (73.41)	13.90	Mise en œuvre de mesures compensatoires/d'atténuation dans le cadre de la viabilisation de zones d'activités économiques nationales, spécifiques nationales ou de zones spéciales ou de l'aménagement de terrains au sein de ces zones. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.354.390	2.000.000	2.000.000
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	9.426	20.000	13.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	7.592	19.500	2.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels	71.400	85.500	93.100
74.061 (74.43)	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	281.981	386.500	—
93.000 (93.00)	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135.000.000	140.000.000	240.000.000
		Total de la section 36.00	257.130.292	349.758.014	430.274.899
		Section 36.01 — Institut national de la statistique et des études économiques			
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau	3.038	47.000	29.000
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	—	25.000	15.000

36.01 — STATEC

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.051 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la Centrale des bilans	—	6.000	6.000
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	42.859	30.000	30.000
74.061 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la Centrale des bilans	—	12.000	12.000
74.065 (74.40)	13.90	Projets informatiques et de digitalisation. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	139.000
		Total de la section 36.01	45.897	120.000	231.000
		Section 36.03 — Energie			
51.000 (51.10)	09.31	Système de préfinancement des installations photovoltaïques pour personnes privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	43.000.000
51.001 (51.10)	13.90	Frais en relation avec la prise en charge par l'Etat de frais engendrés par l'utilisation des réseaux d'électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
51.040 (51.10)	09.31	Soutien financier pour la production d'hydrogène renouvelable et de ses dérivés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	5.000.000
74.064 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	9.945	10.000	—
93.001 (93.00)	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	—	100	100
		Total de la section 36.03	9.945	10.300	48.000.200
		Section 36.05 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)			
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	535.338	1.143.360	156.000
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif)	—	1.000	1.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 1.000			
74.030 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire.....	22.452	33.500	14.000
74.031 (74.22)	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique. (Crédit sans distinction d'exercice)	250.252	348.800	172.000
74.042 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	995	54.000	43.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3.509	1.000	1.000
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels	58.547	10.000	135.000
		Total de la section 36.05	871.093	1.591.660	522.000
		Section 36.06 — Classes moyennes			
52.000 (52.10)	13.90	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23.344	250.000	250.000
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre PME ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23.999.814	19.000.000	25.500.000
		Total de la section 36.06	24.023.158	19.250.000	25.750.000
		Section 36.07 — Tourisme			
51.053 (51.20)	13.90	Participation à la reconstruction du Parc des Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
51.055 (51.20)	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
52.000 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	39.542	45.000	48.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
52.010 (52.20)	11.60	Participation de l'Etat au financement du réaménagement du musée A Possen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400.000	100	100
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	21.566	50.000	52.000
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	185.017	200.000	260.000
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif)	10.000.000	10.000.000	15.000.000
		Total de la section 36.07	10.646.125	10.295.300	15.360.300
		Section 36.08 — Promotion de l'image de marque du Luxembourg			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux pour dispositifs de promotion à des endroits stratégiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	440.000
		Total de la section 36.08	—	—	440.000
		Total du département 36	292.726.510	381.025.274	520.578.399

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
31	Subventions d'exploitation	804.679	760.724	759.085
51	Transferts de capitaux aux entreprises	103.414.368	139.486.190	194.407.714
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	462.886	295.100	298.100
53	Transferts de capitaux aux ménages	23.999.814	19.000.000	25.500.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	7.010.991	16.050.000	16.052.000
72	Construction de bâtiments	3.108.324	36.000.000	10.000.300
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	7.443.097	17.000.000	17.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.482.351	2.433.160	1.561.100
93	Dotation de fonds de réserve	145.000.000	150.000.100	255.000.100
Total		292.726.510	381.025.274	520.578.399

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		37 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE			
		Section 37.00 — Dépenses générales			
41.050 (41.12)	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	5.700.000	6.300.000	7.200.000
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	19.765	25.000	25.000
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif)	70.000.000	40.000.000	140.000.000
		Total de la section 37.00	75.719.765	46.325.000	147.225.000
		Section 37.01 — Centre de gestion informatique de l'éducation			
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de matériel informatique par le Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.871.650	11.119.048	10.971.500
		Total de la section 37.01	8.871.650	11.119.048	10.971.500
		Section 37.06 — Service des restaurants scolaires			
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements par le service des restaurants scolaires	4.309.400	4.550.000	5.000.000
		Total de la section 37.06	4.309.400	4.550.000	5.000.000
		Section 37.07 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques			
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	122.837	159.565	198.500

37.07 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Camionnettes, camions et autobus 198.500			
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau	2.083	—	—
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	465.620	550.000	650.000
		Total de la section 37.07	590.540	709.565	848.500
		Section 37.08 — Service de la formation des adultes			
41.050 (41.12)	13.90	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Services de l'Etat à gestion séparée	774.892	774.892	307.000
		Total de la section 37.08	774.892	774.892	307.000
		Section 37.09 — Directions de région de l'enseignement fondamental			
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	14.300	15.000	15.700
		Total de la section 37.09	14.300	15.000	15.700
		Section 37.10 — Enseignement fondamental			
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	—	12.500	12.500
		Total de la section 37.10	—	12.500	12.500
		Section 37.11 — Enseignement secondaire			
54.080 (54.22)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure et d'équipement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif)	228.894	165.917	435.151
61.010 (12.00)	04.34	Dotation dans l'intérêt de la mise en place d'un hôtel-restaurant d'application. (Crédit non limitatif)	—	1.000	476.000
		Total de la section 37.11	228.894	166.917	911.151

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 37.13 — Service de la formation professionnelle			
41.050 (41.12)	04.34	Dotation financière de l'État au profit du Service de la formation professionnelle	675.108	710.000	1.211.424
		Total de la section 37.13	675.108	710.000	1.211.424
		Section 37.14 — Institut de formation de l'Education nationale			
41.050 (41.12)	13.90	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux de l'Institut de formation de l'Éducation nationale	—	—	118.481
74.040 (74.22)	04.01	Acquisition d'équipements spéciaux	68.224	66.524	—
		Total de la section 37.14	68.224	66.524	118.481
		Section 37.16 — Aide à l'Enfance et à la Famille			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	160.000	180.000
		Total de la section 37.16	—	160.000	180.000
		Section 37.17 — Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse			
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	39.462	45.000	40.000
		Détail:			
		1) Voiture *40.000*			
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	39.985	40.000	40.000
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier	21.924	22.000	22.000
		Total de la section 37.17	101.371	107.000	102.000

37.18 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 37.18 — Centre socio-éducatif de l'Etat			
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	39.650	90.000	66.000
		Détail:			
		1) Voitures *66.000*			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	599	1.500	—
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	168.049	83.000	92.000
74.041 (74.22)	06.32	Unité de sécurité pour mineurs : Dépenses diverses	4.404	4.653	6.000
		Total de la section 37.18	212.702	179.153	164.000
		Section 37.19 — Office national de l'enfance			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	—	2.000	—
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	2.000
		Total de la section 37.19	—	2.000	2.000
		Section 37.24 — Service de l'intégration et de l'accueil scolaires			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	12.500
		Total de la section 37.24	—	—	12.500
		Total du département 37	91.566.846	64.897.599	167.081.756

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	20.331.050	23.453.940	24.808.405
54	Transferts de capitaux à l'étranger	228.894	165.917	435.151
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	—	1.000	476.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.006.902	1.276.742	1.362.200
93	Dotation de fonds de réserve	70.000.000	40.000.000	140.000.000
Total		91.566.846	64.897.599	167.081.756

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		39 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE			
		Section 39.00 — Environnement. - Dépenses générales			
52.000 (52.10)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	1.750.000	1.752.000
63.023 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice)	7.000.000	15.000.000	15.000.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	1.203	4.000	4.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	2.000	2.000
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	44.933.000	44.933.000	26.000.000
93.001 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	33.333.333	12.260.000	17.620.690
93.002 (93.00)	07.30	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. (Crédit non limitatif).....	8.845.000	9.000.000	11.379.310
93.004 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des lots de pêche (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	—	45.062	44.397
93.005 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour la gestion de l'eau de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	—	83.200	68.500
93.006 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la vente des permis de pêche dans les eaux frontalières. (Crédit non limitatif).....	—	65.525	67.035

39.00 — Environnement. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
93.007 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour la gestion de l'eau des montants disponibles au 31 décembre 2024 à l'actuel fonds spécial portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures. (Crédit non limitatif).....	—	100.000	—
93.008 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour la gestion de l'eau des montants disponibles au 31 décembre 2024 à l'actuel fonds spécial portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune . (Crédit non limitatif).....	—	460.000	—
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	152.000.000	56.000.000	120.000.000
93.012 (93.00)	07.30	Versement au fonds climat et énergie de 40% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	27.200.000	27.200.000	27.200.000
93.013 (93.00)	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la vente de droits d'émissions. (Crédit non limitatif).....	1.000.000	5.000.000	10.000.000
93.014 (93.00)	13.90	Versement au fonds pour la protection de l'environnement des recettes en relation avec le système numérique d'évaluation et de compensation en éco-points concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. (Crédit non limitatif).....	9.600.000	9.600.000	9.600.000
93.015 (93.00)	13.90	Versement au fonds climat et énergie au titre de la taxe CO2. (Crédit non limitatif).....	119.631.500	127.756.500	122.756.500
		Détail:			
		1) Dotation équivalant à l'ancienne contribution changement climatique 52.756.500			
		2) Dotation équivalant à une partie du produit de la nouvelle taxe CO2 ..... 70.000.000			
		Total..... 122.756.500			
93.016 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds climat et énergie pour la prise en charge de la compensation des émissions de CO2 des voyages de service des agents de l'Etat à l'étranger par avion. (Crédit non limitatif).....	100.000	100.000	100.000
		Total de la section 39.00	403.644.036	309.359.287	361.594.432

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 39.01 — Administration de l'environnement			
52.010 (52.20)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.100	250.000	100.000
52.020 (52.20)	09.70	Participation à des projets pilotes et contrats de recherches dans le domaine des compétences de l'Administration de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.984	35.000	48.955
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	25.478	—	—
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau	—	600	600
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs *600*			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	—	1.000	1.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses	411.625	177.000	376.600
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	7.883	1.000	9.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	37.231	12.400	18.342
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	127.677	270.000	270.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	5.000	5.000
		Total de la section 39.01	628.978	752.100	829.497
		Section 39.02 — Administration de la nature et des forêts			
53.020 (53.10)	09.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.299.965	2.279.300	3.500.000

39.02 — Administration de la nature et des forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	337.167	350.000	365.750
74.000 (74.10)	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	252.954	285.984	1.025.000
		Détail: *1) Voitures 1.025.000*			
74.002 (74.10)	10.30	Acquisition de véhicules automoteurs spécialisés et de véhicules agricoles et forestiers	469.397	536.220	300.000
74.020 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications	—	1.000	—
74.040 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	430.034	496.500	507.406
		Détail: *– Nature et forêts 507.406*			
74.050 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	6.812	47.000	40.872
74.060 (74.22)	Divers codes	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	7.609	40.000	40.000
74.065 (74.40)	10.00	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	309.086	474.720	497.917
74.300 (74.22)	09.30	Frais d'investissement initiaux pour la reconstitution de peuplements forestiers (achat de plants et de semences, frais de préparation du terrain pour la plantation, frais de plantation, frais de regarnissage et premier dégagement des plants). (Crédit sans distinction d'exercice)	549.236	644.670	650.000
		Total de la section 39.02	6.662.260	5.155.394	6.926.945
		Section 39.03 — Administration de la gestion de l'eau			
53.010 (53.20)	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	92.474	360.000	—
72.010 (72.10)	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice)	9.663	10.000	12.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
73.032 (73.21)	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.826	50.000	—
73.070 (73.41)	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice)	149.448	155.000	165.000
74.000 (74.10)	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	554.132	304.100	504.000
		Détail:			
		1) Voitures ... *106.000*			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs ... *398.000*			
		Total ... *504.000*			
74.010 (74.22)	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	—	17.000	2.000
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs ... *2.000*			
74.020 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications	2.999	2.500	3.000
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques ... *3.000*			
74.030 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire	963.844	1.520.000	1.383.652
74.040 (74.22)	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	163.040	224.000	272.700
		Détail:			
		2) Hydrologie et Hydrométrie ... *141.700*			
		3) Protection des eaux ... *49.500*			
		4) Laboratoire ... *20.000*			
		5) Eaux souterraines et eaux potables ... *38.500*			
		6) Direction ... *23.000*			
		Total ... *272.700*			
74.051 (74.22)	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	38.276	10.000	10.000
74.061 (74.40)	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.. (Crédit sans distinction d'exercice)	179.384	393.350	320.000

39.03 — Gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.080 (74.22)	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	9.508	10.000	10.000
		Total de la section 39.03	2.183.594	3.055.950	2.682.852
		Total du département 39	413.118.868	318.322.731	372.033.726

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	7.100	2.000.100	1.852.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	4.392.439	2.639.300	3.500.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	7.000.000	15.000.000	15.000.000
72	Construction de bâtiments	9.663	10.000	12.500
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	519.425	590.000	579.705
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.547.408	5.480.044	6.253.089
93	Dotation de fonds de réserve	396.642.833	292.603.287	344.836.432
Total		413.118.868	318.322.731	372.033.726

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		40 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DES SOLIDARITES, DU VIVRE ENSEMBLE ET DE L'ACCUEIL			
		Section 40.00 — Dépenses générales			
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
53.040 (53.10)	13.90	Subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.940.000	2.940.000
63.000 (63.21)	13.90	Aides à l'investissement des communes; subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.940.000	2.940.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	7.000	7.000
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	10.731	3.000	3.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.979	55.995	4.000
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif)	50.000.000	35.000.000	60.000.000
93.001 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 40.00	50.012.710	40.946.195	65.894.200

40.01 — Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 40.01 — Famille			
63.040 (63.51)	13.90	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement des locaux des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.453	25.000	108.000
		Total de la section 40.01	40.453	25.000	108.000
		Section 40.03 — Office national de l'accueil			
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	64.997	130.000	70.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	1.741	2.000	2.000
74.040 (74.22)	06.36	Construction, rénovation et mise en conformité de structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.724.552	2.250.000	3.727.500
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	50.000	—
74.080 (74.22)	06.36	Acquisition de mobilier et d'autres équipements pour structures d'hébergement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.433.611	1.408.000	3.130.082
		Total de la section 40.03	3.224.901	3.840.000	6.929.582
		Section 40.04 — Fonds national de solidarité			
72.010 (72.10)	13.90	Participation de l'Etat aux frais d'extension et de rénovation du bâtiment administratif FNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	775.092	—	165.000
74.000 (74.10)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	31.891	38.000	—
74.001 (74.10)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de vélos de service	2.646	—	—
74.020 (74.22)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition installations de télécommunications	42.150	—	—

40.04 — Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.065 (74.40)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	25.000	25.000
74.080 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.602	3.000	3.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.500 (74.10)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	—	—	29.996
		Détail:			
		1) Voitures *29.996*			
74.510 (74.22)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisitions de machines de bureau	—	—	4.986
		Détail:			
		9) Divers *4.986*			
74.540 (74.22)	13.90	Restants d'exercice antérieurs: Acquisition d'équipements spéciaux	—	2.269	—
		Total de la section 40.04	854.381	68.269	227.982
		Section 40.07 — Office national d'inclusion sociale			
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif)	—	100	100
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs *100*			
		Total de la section 40.07	—	100	100
		Total du département 40	54.132.445	44.879.564	73.159.864

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	100	100
53	Transferts de capitaux aux ménages	—	2.940.000	2.940.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	40.453	2.965.000	3.048.000
72	Construction de bâtiments	775.092	—	165.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.316.900	3.974.364	7.006.664
93	Dotation de fonds de réserve	50.000.000	35.000.100	60.000.100
Total		54.132.445	44.879.564	73.159.864

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		41 — MINISTERE DES FINANCES			
		Section 41.00 — Dépenses générales			
51.010 (41.40)	13.90	Autres transferts de capitaux aux sociétés et quasi-sociétés publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.000.000	10.000.000	5.000.000
52.000 (52.10)	13.90	Participation aux frais de construction et d'aménagement du Centre de transfusion sanguine de la Maison de la Croix Rouge. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.940.000	20.263.847	26.304.590
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.328.641	1.333.000	1.333.000
71.010 (71.12)	13.90	Frais en relation avec la délocalisation d'entreprises dans le contexte de la construction du contournement de Bascharage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	1.000	1.000
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	60.428.686	5.000.000	5.000.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	202.020.010	35.000.000	35.000.000
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.317.667	1.000	1.000
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	117.386	1.000	1.000
74.080 (74.22)	13.90	Frais en relation avec le premier équipement de surfaces louées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	39.914.926	10.000.000	10.000.000

41.00 — Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
81.030 (58.51)	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif)	—	100	—
81.040 (41.40)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	—	100	100
81.050 (51.20)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 41.00	328.067.316	81.600.247	82.640.990
		Section 41.01 — Inspection générale des finances			
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	—	2.500	2.500
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	—	2.500	2.500
74.250 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'équipements spéciaux	—	2.500	2.500
		Total de la section 41.01	—	7.500	7.500
		Section 41.02 — Trésorerie de l'Etat			
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
		Total de la section 41.02	—	100	100
		Section 41.03 — Direction du contrôle financier			
74.250 (74.00)	13.90	Frais d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000
		Total de la section 41.03	—	1.000	1.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 41.04 — Contributions directes			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	19.895	50.500	87.330
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	362.526	194.000	204.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	79.339	300.000	300.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	47.805	1.000	50.000
		Total de la section 41.04	509.565	545.500	641.330
		Section 41.05 — Enregistrement, domaines et TVA			
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	49.927	—
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	827	1.000	1.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs *1.000*			
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	2.802	5.000	5.000
74.050 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	23.780	35.000	44.000
74.060 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.437	67.500	65.000
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	34.921	40.000	40.000
		Total de la section 41.05	109.767	198.427	155.000
		Section 41.06 — Douanes et accises			
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	67.544	75.000	75.000

41.06 — Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	370.853	342.000	352.000
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	—	5.000	—
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	117.402	150.000	120.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	504.700	285.000	3.412.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	382.612	60.000	110.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	796.542	700.000	750.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	51.951	55.000	55.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	65.725	70.000	80.000
		Total de la section 41.06	2.357.329	1.742.000	4.954.000
		Section 41.07 — Cadastre et topographie			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	—	55.000	—
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	—	5.000	5.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	29.000	44.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	641.450	500.000	595.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.431	61.000	90.000
		Total de la section 41.07	669.881	650.000	734.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 41.08 — Dette publique			
84.037 (35.40)	01.53	Décaissement de "Billets à ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre de reconstitutions des ressources. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42.048.970	34.713.730	33.439.000
91.006 (51.32)	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	633.991	100	1.000.000
		Total de la section 41.08	42.682.961	34.713.830	34.439.000
		Total du département 41	374.396.819	119.458.604	123.572.920

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	15.000.000	10.000.000	5.000.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	—	100
53	Transferts de capitaux aux ménages	—	100	100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	9.268.641	21.596.847	27.637.590
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	262.448.696	40.001.000	40.001.000
72	Construction de bâtiments	67.544	75.000	75.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	1.317.667	1.000	1.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	43.611.310	13.070.527	16.418.930
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	—	300	200
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	42.048.970	34.713.730	33.439.000
91	Remboursement de la dette publique	633.991	100	1.000.000
Total		374.396.819	119.458.604	123.572.920

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		42 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE			
		Section 42.00 — Fonction publique.- Dépenses diverses			
74.040 (74.22)	74.22	Acquisition d'équipements spéciaux	1.917	1.000	1.000
		Total de la section 42.00	1.917	1.000	1.000
		Section 42.03 — Institut National d'Administration Publique			
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau	—	7.000	—
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	5.033	25.000	30.000
		Total de la section 42.03	5.033	32.000	30.000
		Section 42.04 — Sécurité dans la fonction publique			
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	—	14.000	—
		Total de la section 42.04	—	14.000	—
		Section 42.05 — Service médical. - Dépenses diverses			
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	9.728	14.000	15.000
		Total de la section 42.05	9.728	14.000	15.000
		Total du département 42	16.678	61.000	46.000

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction publique

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	16.678	61.000	46.000
Total		16.678	61.000	46.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		43 — MINISTERE DE LA JUSTICE			
		Section 43.00 — Justice			
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	10.647	8.000	5.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	1.970
		Total de la section 43.00	10.647	8.000	6.970
		Section 43.01 — Services judiciaires			
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	140.000	—
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	14.070	50.000	100.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	6.213	20.400	14.252
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	4.162	5.000	100.000
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10.080	27.900	32.500
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	351.882	3.500.000	1.500.000
		Total de la section 43.01	386.407	3.743.300	1.746.752
		Section 43.02 — Administration pénitentiaire			
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	148.990	187.200	183.500
		Détail:			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich *183.500*			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	2.080	42.300	1.474.900

43.02 — Administration pénitentiaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Direction de l'Administration pénitentiaire 2.000			
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 461.200			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich..... 218.700			
		4) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff 793.000			
		Total..... 1.474.900			
74.041 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition d'équipements spéciaux.....	455.027	979.930	—
74.042 (74.22)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition d'équipements spéciaux...	213.323	103.850	—
74.043 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition d'équipements spéciaux.....	983.950	928.293	—
74.050 (74.22)	03.30	Direction: Acquisition d'équipements informatiques	25.241	33.000	88.000
74.060 (74.40)	03.30	Direction: Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels....	15.632	202.000	165.000
74.065 (74.40)	13.90	Direction: Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	34.739	170.000	135.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	—	244.700
		Détail:			
		2) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 22.900			
		3) Centre pénitentiaire de Givenich..... 64.800			
		4) Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff 157.000			
		Total..... 244.700			
74.081 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire de Luxembourg: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	18.431	19.500	—
74.082 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire de Givenich: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	57.651	15.000	—
74.083 (74.22)	13.90	Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff: Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	154.144	72.000	—
74.250 (74.22)	13.90	Frais de mise en place du centre pénitentiaire pour mineurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	6.500	6.500
		Total de la section 43.02	2.109.208	2.759.573	2.297.600

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 43.03 — Juridictions administratives			
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	—	1	—
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	—	—	15.000
		Total de la section 43.03	—	1	15.000
		Section 43.06 — Office des signalements			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	2.500	8.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	—	100	100
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	10.330	100
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit non limitatif)	1.170	3.000	100
		Total de la section 43.06	1.170	15.930	8.400
		Total du département 43	2.507.432	6.526.804	4.074.722

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.507.432	6.526.804	4.074.722
Total		2.507.432	6.526.804	4.074.722

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		44 — MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
		Section 44.00 — Logement			
53.000 (53.10)	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.071.060	10.500.000	7.000.000
		Détail:			
		1) Prime d'accession à la propriété 6.500.000			
		2) Prime d'épargne..... 100.000			
		3) Prime d'amélioration 1..... 200.000			
		4) Prime d'amélioration 2..... 200.000			
		Total..... 7.000.000			
53.001 (53.10)	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
53.002 (53.10)	09.40 09.63	Garantie de l'Etat pour prêt climatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
53.003 (53.10)	09.40 09.63	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
53.004 (53.10)	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	11.000	11.000
53.006 (53.10)	07.10	Aide individuelle au logement : prime de création d'un logement intégré. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000	500.000	500.000
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.517	50.000	50.000
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	500	1.000
		Détail:			
		2) Télex et Téléfax 1.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.040 (74.22)	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	—	100	1.000
74.050 (74.22)	07.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	—	5.000	5.000
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	5.200	5.200
81.030 (51.12)	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.542.722	55.000.000	55.000.000
81.031 (51.12)	07.10	Etablissements placés sous la surveillance de l'Etat : compensation de service public en lien avec la réalisation d'un projet-pilote visant la création de logements abordables sur terrains privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.536.000	100
81.032 (51.12)	07.10	Compensation de service public - bailleur social. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.178.047	7.700.000	33.800.000
82.000 (51.12)	13.90	Société Nationale d'Habitations à Bon Marché - Compensation de frais en lien avec la gestion de projets de logements abordables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
93.000 (93.00)	07.10	Alimentation du fonds spécial pour le logement abordable. (Crédit non limitatif)	227.000.000	313.000.000	355.000.000
		Détail: *A – Volet "Aides à la pierre et acquisition Etat"* ..... *350.000.000* *B – Volet "Pacte logement 2.0"* ..... *5.000.000* *Total* *355.000.000*			
		Total de la section 44.00	257.908.346	388.309.200	451.374.700
		Section 44.01 — Administration des aides individuelles au logement			
53.000 (53.10)	13.90	Aide individuelle au logement : primes en relation avec un logement et un habitat durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
53.001 (53.10)	13.90	Aide individuelle au logement : garantie de l'État. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
53.002 (53.10)	13.90	Garantie de l'État pour prêt climatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100

44.01 — Administration des aides individuelles au logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
53.003 (53.10)	13.90	Prêt climatique à taux zéro : Prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
53.004 (53.10)	13.90	Aide individuelle au logement : participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
53.006 (53.10)	13.90	Aide individuelle au logement : primes de création d'un logement intégré. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
53.007 (53.10)	13.90	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau. (Crédit non limitatif)	—	—	100
		Détail:			
		9) Divers *100*			
74.020 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif)	—	—	100
		Détail:			
		9) Divers *100*			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	—	—	100
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	—	—	100
		Total de la section 44.01	—	—	1.100
		Section 44.02 — Aménagement du territoire			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	1.000	1.000
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	2.048	6.000	6.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels	2.554	4.000	4.000
		Total de la section 44.02	4.602	11.000	11.000
		Total du département 44	257.912.948	388.320.200	451.386.800

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
53	Transferts de capitaux aux ménages	4.187.577	11.061.300	7.562.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	—	—	—
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.602	22.800	24.600
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	26.720.769	64.236.000	88.800.100
82	Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	—	100	100
93	Dotation de fonds de réserve	227.000.000	313.000.000	355.000.000
Total		257.912.948	388.320.200	451.386.800

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		45 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS			
		Section 45.00 — Mobilité/Travaux publics.- Dépenses générales			
72.010 (72.10)	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment Alcide de Gasperi	—	8.200	8.000
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs dans le cadre de la soumission centralisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.330.931	2.297.000	3.235.000
		Détail: *1) Voitures* *A – Voitures électriques ..... 923.000* *B – Voitures plug-in hybrides ..... 606.000* *2) Fourgonnettes* *A – Fourgonnettes électriques ..... 1.706.000* *Total..... 3.235.000*			
74.001 (74.10)	12.00	Acquisition de vélos de service dans le cadre de la soumission centralisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	65.988	42.000	51.000
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau	—	1.000	1.000
		Détail: *9) Divers..... 1.000*			
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	1.000	1.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	6.730	35.000	35.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1.015	23.000	13.000
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	228.928	360.000	870.000
		Total de la section 45.00	2.633.592	2.767.200	4.214.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 45.02 — Transports publics ferroviaires			
54.010 (54.21)	13.90	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement de travaux d'infrastructures ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	26.047.844
61.010 (41.40)	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
61.011 (41.40)	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.000.000	9.000.000	6.000.000
61.012 (41.40)	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	39.000.000	20.000.000	100
61.013 (41.40)	13.90	Participation aux frais d'investissements liés aux extensions futures du tramway. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	2.000.000	6.333.000
61.014 (41.40)	13.90	Participation aux frais d'investissements liés aux extensions du tramway entre Rout Bréck – Pafendall et Laangfur, et entre Gare Centrale et Hollerich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000.000	15.333.000	24.667.000
61.015 (41.40)	13.90	Participation aux frais d'investissements liés à la construction du centre de remisage et de maintenance Sud à la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	862.000	5.171.000
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	240.000.000	280.000.000	340.000.000
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000.000	7.500.000	—
		Total de la section 45.02	307.000.000	334.695.000	408.219.044
		Section 45.04 — Navigation et transports fluviaux			
51.000 (51.10)	09.30	Régime d'aide aux sociétés en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	70.490	100.000	100.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1 – Aides à l'acquisition d'équipement des bateaux de navigation intérieure 40.000			
		2 – Aides en faveur de projets d'infrastructures ou de superstructures fluviales 60.000			
		Total 100.000			
63.000 (63.21)	09.30	Régime d'aide aux communes en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.	—	20.000	20.000
		Détail:			
		1 – Aides à l'acquisition d'équipement des bateaux de navigation intérieure 10.000			
		2 – Aides en faveur de projets d'infrastructures ou de superstructures fluviales 10.000			
		Total 20.000			
63.001 (63.21)	13.90	Subsides pour l'optimisation et l'automatisation du bac entre Wasserbillig et Oberbillig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	145.000	145.000
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	80.000	224.000
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	7.100	100
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs 100			
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	239.883	213.000	270.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	9.487	—
		Total de la section 45.04	310.373	574.687	759.200
		Section 45.05 — Direction de l'aviation civile			
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif)	—	100	100

45.05 — Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques et audiovisuels	—	100	100
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	83.348	168.000	171.000
		Total de la section 45.05	83.348	168.200	171.200
		Section 45.06 — Administration de la navigation aérienne			
72.010 (72.10)	13.90	Aménagement et transformation des locaux affectés à l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	81.637	500.000	142.500
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	1.500	1.500
		Détail:			
		9) Divers *1.500*			
74.020 (74.22)	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications	24.340	20.000	426.000
		Détail:			
		9) Divers *426.000*			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.608.155	5.000.000	8.085.606
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	137.228	1.000.000	500.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	145.273	1.000.000	258.500
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	35.000	117.050
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	3.706	20.000	20.900
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	44.349
74.565 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels	28.652	—	—
		Total de la section 45.06	2.028.991	7.576.500	9.596.405

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 45.07 — Transports publics routiers			
74.040 (74.22)	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.657.556	5.877.337	4.903.920
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	15.629	5.000	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.697.012	1.181.500	2.301.965
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	25.142	40.000	40.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux	565.538	—	335.773
		Total de la section 45.07	6.960.877	7.103.837	7.586.658
		Section 45.08 — Aéroports et transports aériens			
73.011 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.831.094	12.321.455	9.745.379
73.070 (73.41)	13.90	Construction d'un dépôt de carburant pour l'aviation à l'aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	533.117	28.336.261	46.033.025
73.071 (73.41)	13.90	Construction d'une nouvelle infrastructure pour le contrôle aérien à l'aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000.000	44.000.000
73.072 (73.41)	13.90	Construction d'un nouveau salon d'honneur à l'aéroport de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	4.345.000
		Total de la section 45.08	5.364.211	42.657.716	104.123.404

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 45.09 — Administration des chemins de fer			
74.010 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	100	100
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3.000	—
74.050 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	30	1.000	1.000
74.060 (74.40)	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	408.506	1.325.000	1.096.554
		Total de la section 45.09	408.536	1.329.100	1.097.654
		Section 45.10 — Service de protection du gouvernement			
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	484.284	590.000	1.721.000
		Détail:			
		1) Voitures *1.721.000*			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	6.949	587.180	96.500
74.310 (74.22)	01.34	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	41.268	1.144.905	644.305
		Total de la section 45.10	532.501	2.322.085	2.461.805
		Section 45.12 — Ponts et chaussées. - Dépenses générales			
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.845	100	—
63.001 (63.21)	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82.374	1.000.000	—

45.12 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	57.818	50.000	—
72.010 (72.10)	12.12	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des bâtiments et hangars de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.038.208	1.030.000	3.230.000
73.002 (73.13)	13.90	Voirie non-étatique: travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	304.009	100	—
73.012 (73.11)	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.005.119	1.300.000	—
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice)	42.726	95.000	—
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.288.848	2.586.000	—
73.016 (73.11)	13.90	Prestations de service et travaux lors du déclenchement de plans d'intervention d'urgence dans le cadre de la prévention et de la gestion de crise d'envergure régionale et nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice)	655.306	1.000.000	—
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.004.260	2.500.000	—
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.076.015	6.000.000	—

45.12 — Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.995.228	3.300.000	—
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000.000	—
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20.000	—
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.245.763	800.000	—
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice)	391.478	370.000	—
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.746	35.000	—
73.064 (73.43)	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.183	2.000.000	—
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.212	405.000	—
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.831.251	9.000.000	—
73.067 (12.00)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.408.638	9.000.000	—
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.686	100	—
73.072 (73.41)	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires	—	110.000	—
73.073 (73.41)	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	463.679	100.000	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
73.074 (73.41)	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.943.270	21.000.000	—
73.075 (73.41)	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.204	700.000	—
73.078 (73.41)	13.90	Mise en place d'un système de pesage dynamique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	196.072	50.000	—
74.000 (74.10)	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	6.389.250
		Détail:			
		1) Voitures	*183.000*		
		2) Camionnettes, camions et autobus	*3.852.750*		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs	*1.793.500*		
		9) Divers	*560.000*		
		Total	*6.389.250*		
74.001 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.834.847	5.700.000	—
74.002 (74.10)	12.10	Acquisition de voitures automobiles	213.106	263.000	—
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau	—	40.000	25.000
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	130.492	133.500	200.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.543.713	3.500.000	3.742.354
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	3.018.433	3.250.000	—
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	121.207	130.000	—
74.043 (74.22)	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	—
74.044 (74.22)	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art	158.097	81.000	—

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.045 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif)	—	100	—
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	125.198	240.000	250.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.413	90.000	100.000
74.076 (74.22)	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisées sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zoufftgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	—
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	108.416	125.000	129.000
		Total de la section 45.12	51.386.860	79.004.200	14.065.604
		Section 45.13 — Ponts et chaussées. - Fonds des routes et travaux propres			
54.060 (54.01)	13.90	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisés sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zoufftgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100.000
63.000 (63.21)	13.90	Remboursement aux communes pour l'acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis et d'emprises dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	30.100
63.001 (63.21)	13.90	Aides financières aux communes pour raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	500.000
71.000 (71.11)	13.90	Emprises : acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitude et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
71.010 (71.12)	13.90	Emprises : acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoireset de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitude et droits acquis, démolition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	60.000

45.13 — Ponts et chaussées. - Fonds des routes et travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
73.002 (73.13)	13.90	Voirie non-étatique : travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
73.012 (73.11)	13.90	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	1.000.000
73.014 (73.11)	13.90	Voirie de l'Etat : construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	110.000
73.015 (73.11)	13.90	Glissement de terrains : réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir les chutes de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	2.745.000
73.016 (73.11)	13.90	Prestations de service et travaux lors du déclenchement derégionale et nationale plans d'intervention d'urgence dans le cadre de la prévention et de la gestion de crise d'envergure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
73.017 (73.11)	13.90	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public : travaux d'infrastructure et de génie civile. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	700.000
73.019 (73.11)	13.90	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes : travaux d'installation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	2.500.000
73.020 (73.23)	13.90	Port de Mertert et Moselle canalisée : Travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	5.600.000
73.031 (73.21)	13.90	Aménagements hydro-électriques de la Sûre : travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	2.700.000
73.032 (73.21)	13.90	Moselle canalisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	1.500.000
		Détail: *A – Participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle..... 1.480.000* *B – Réalisation de travaux d'investissements sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg..... 20.000* *Total..... 1.500.000*			

45.13 — Ponts et chaussées. - Fonds des routes et travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
73.060 (73.43)	13.90	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	400.000
73.062 (73.43)	13.90	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	400.000
73.063 (73.43)	13.90	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	35.000
73.064 (73.43)	13.90	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	2.000.000
73.065 (73.43)	13.90	Loi du 14 juillet 2005 relative à la valorisation du site de Höhenhof : travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	405.000
73.066 (73.43)	13.90	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport : travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	7.400.000
73.067 (73.43)	13.90	Aéroport de Luxembourg : travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	9.000.000
73.068 (73.43)	13.90	Aérodrome de Noertrange : dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100.000
73.069 (73.43)	13.90	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100
73.072 (73.41)	13.90	Redressement et renforcement des routes étatiques : mesures compensatoires	—	—	260.000
73.073 (73.41)	13.90	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	200.000
73.074 (73.41)	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	27.100.000
73.075 (73.41)	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	150.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
73.078 (73.41)	13.90	Mise en place d'un système de pesage dynamique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
74.041 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements d'éclairage public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	3.532.100
		Détail:			
		1) Nouveaux équipements et remplacement d'équipements vétustes..... 3.396.250			
		2) Equipements endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière 135.850			
		Total..... 3.532.100			
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	410.000.000	395.000.000	403.280.000
		Total de la section 45.13	410.000.000	395.000.000	471.807.700
		Section 45.14 — Bâtiments publics			
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.502.970	11.370.000	12.070.000
		Détail:			
		1) European Convention Center + Tour AdG..... 1.600.000			
		3) Centre de Conférences - site..... 50.000			
		5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg..... 120.000			
		12) Tour B..... 8.300.000			
		13) European Convention Center Luxembourg..... 2.000.000			
		Total..... 12.070.000			
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	740.801	365.000	700.000
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.400.000	1.000.000	5.500.000
72.026 (72.10)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.379.262	2.150.000	2.150.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	127.320	—	110.000

45.14 — Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Voitures 110.000			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	—	5.000	5.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 5.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	10.442	50.500	8.000
		Détail:			
		4) Service serrurerie 8.000			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.515	8.000	—
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques, logiciels, brevets et autres bien incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	7.395	20.000	35.000
		Détail:			
		1) Acquisition d'équipements informatiques 20.000			
		2) Logiciels, brevets et autres biens incorporels 15.000			
		Total 35.000			
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	11.304	15.000	—
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.922	9.000	—
74.250 (74.00)	13.90	Acquisition d'équipements et de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	—	18.000
		Détail:			
		1) Equipements spéciaux 9.000			
		2) Mobilier 9.000			
		Total 18.000			
		Total de la section 45.14	11.187.931	14.992.500	20.596.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 45.15 — Bâtiments publics.- Compétences communes			
10.000 (72.10)	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.931.292	10.500.000	8.200.000
74.102 (74.22)	01.34	Administrations et services publics: acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.154.936	6.850.000	7.400.000
		Détail:			
		1) Département Etat *285.000*			
		2) Département Affaires étrangères et européennes *2.000.000*			
		3) Département Culture *22.000*			
		4) Département Fonction publique et Réforme administrative *17.000*			
		5) Département Finances *70.000*			
		6) Département Justice *270.000*			
		7) Département Affaires intérieurs..... *1.100.000*			
		8) Département Sports..... *46.000*			
		9) Département Education nationale, Enfance et Jeunesse..... *3.030.000*			
		10) Département Famille, Intégration et Grande Région *18.000*			
		11) Département Santé et Sécurité sociale *40.000*			
		12) Département Travail, Emploi et Economie sociale et solidaire *60.000*			
		13) Département Sécurité sociale (plus en 2025)..... *10.000*			
		14) Département Agriculture de l'alimentation et da la viticulture..... *30.000*			
		15) Département Economie *17.000*			
		16) Département Logement et aménagement du territoire..... *8.000*			
		17) Département Enseignement supérieur et Recherche *8.500*			
		18) Département Mobilité et Infrastructures..... *220.000*			
		20) Département Environnement, Climat et Développement durable..... *20.000*			
		21) Département Digitalisation..... *1.000*			
		22) Energie et Aménagement du territoire (plus en 2025)..... *2.000*			
		24) Imprévus suite déménagement..... *18.000*			
		25) Imprévus suite nouvelle création..... *80.000*			
		26) Réserve..... *25.000*			
		27) Places publiques..... *2.500*			
		Total..... *7.400.000*			
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux	60.214	90.000	90.000
		Détail:			
		1) Centre de conférences (n.b.) Kirchberg *30.000*			
		2) Tour Alcide de Gaspéri *30.000*			
		3) Tour B..... *30.000*			
		Total..... *90.000*			

45.15 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
74.106 (74.22)	06.34	Personnes handicapées: acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	152.030	145.000	155.000
		Restants d'exercices antérieurs			
10.500 (12.00)	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux	—	—	73.391
		Total de la section 45.15	9.298.472	17.585.000	15.918.391
		Section 45.16 — Fonds d'investissements publics et établissements publics			
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280.894	300.000	300.000
93.001 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.000.000	90.000.000	120.000.000
93.002 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000.000	70.000.000	90.000.000
93.003 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000.000	50.000.000	60.000.000
93.004 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65.000.000	65.000.000	65.000.000
93.005 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.000.000	90.000.000	90.000.000
93.006 (41.40)	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.664.500	14.600.000	15.500.000
93.007 (41.40)	13.90	Mise en œuvre du plan directeur "Midfield": remboursement au Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.977.300	1.900.000
		Total de la section 45.16	338.945.394	381.877.300	442.700.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 45.17 — Planification de la mobilité			
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	188.721	300.000	430.000
		Total de la section 45.17	188.721	300.000	430.000
		Total du département 45	1.146.329.807	1.287.953.325	1.503.747.065

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	2.931.292	10.500.000	8.273.391
51	Transferts de capitaux aux entreprises	70.490	100.000	100.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	—	—	26.147.844
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	57.000.000	47.195.000	42.171.200
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	84.219	1.165.100	695.100
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	57.818	50.100	60.100
72	Construction de bâtiments	12.423.772	16.723.200	24.100.500
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	43.263.904	105.029.016	168.428.804
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	31.833.812	43.113.609	48.090.126
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	—	—	—
93	Dotation de fonds de réserve	998.664.500	1.064.077.300	1.185.680.000
Total		1.146.329.807	1.287.953.325	1.503.747.065

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		46 — MINISTERE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			
		Section 46.01 — Recherche et enseignement supérieur			
41.050 (41.12)	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	300.000	300.000	300.000
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	234.528	250.000	250.000
54.011 (54.21)	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	279	5.000	5.000
74.300 (74.22)	04.43	Participation aux frais de transformation d'immeubles et acquisition de 1er équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.000.000	4.000.000	5.000.000
		Total de la section 46.01	2.534.807	4.555.100	5.555.100
		Total du département 46	2.534.807	4.555.100	5.555.100

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	300.000	300.000	300.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	234.528	250.000	250.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	—	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	2.000.279	4.005.000	5.005.000
Total		2.534.807	4.555.100	5.555.100

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		47 — MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE			
		Section 47.00 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. - Dépenses générales			
74.010 (74.22)	05.00	Acquisition de machines de bureau	—	3.000	4.000
74.035 (74.22)	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux	—	17.000	17.340
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	4.890	5.000	10.000
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	—	3.000	5.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.535 (74.22)	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux	31.700	—	—
		Total de la section 47.00	36.590	28.000	36.340
		Section 47.01 — Direction de la Santé			
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils et matériel médical. (Crédit sans distinction d'exercice)	252.620	166.500	298.300
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	5.267	40.000	—
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	69.756	60.000	115.000
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	—	7.000	—
		Total de la section 47.01	327.643	273.500	413.300

47.03 — Centre thermal et de santé Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 47.03 — Centre thermal et de santé de Mondorf			
52.000 (51.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice)	171.713	185.000	190.000
		Restants d'exercices antérieurs			
52.500 (52.10)	13.90	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains.	171.108	—	—
		Total de la section 47.03	342.821	185.000	190.000
		Section 47.04 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques			
51.002 (51.10)	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier : participation aux frais d'investissements visés par les articles 15, point 1. et 18 (2) de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière : aides non imputables au fonds pour le financement des infrastructures hospitalières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.148.935	8.300.000	7.150.000
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des organismes conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.708.503	1.474.660	1.700.000
52.003 (52.10)	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise.....	66.986	66.986	—
52.007 (52.10)	13.90	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: Acquisition d'équipements spéciaux.....	117.968	—	—
52.008 (52.10)	13.90	Acquisitions d'équipements médicaux, logistiques et informatiques et divers pour le Centre de Transfusion Sanguine.....	451.807	408.480	727.000
52.009 (52.10)	13.90	Programme Mammographie: participation aux frais. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	221.479	221.479
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	401.202	409.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Détail:			
		4) Licence de logiciel 3M DRGFinder 409.500			
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	50.000.000	55.000.000	65.000.000
		Restants d'exercices antérieurs			
52.500 (52.10)	13.90	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des organismes conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique.....	—	—	8.250
52.508 (52.10)	13.90	Acquisitions d'équipements médicaux, logistiques et informatiques et divers pour le Centre de Transfusion Sanguine.....	—	—	391.932
		Total de la section 47.04	53.494.199	65.872.807	75.608.161
		Section 47.06 — Observatoire national de la santé			
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques.....	11.362	30.000	30.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	3.016	4.000	4.000
		Total de la section 47.06	14.378	34.000	34.000
		Section 47.09 — Inspection générale de la sécurité sociale			
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	8.057	3.000	3.000
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	475.731	188.200	123.500
		Détail:			
		1) Développements logiciel PenCom ..... 105.000 *2) Autres logiciels..... 1.000* *3) Logiciel d'audit (licences) 17.500*			
		Total..... 123.500			
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers	2.048	3.000	3.000
		Total de la section 47.09	485.836	194.200	129.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 47.10 — Contrôle médical de la sécurité sociale			
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	230.840	249.458	229.356
		Détail:			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux 223.956			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau 5.400			
		Total 229.356			
		Total de la section 47.10	230.840	249.458	229.356
		Section 47.11 — Conseil arbitral de la sécurité sociale			
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement	892	13.000	13.000
		Détail:			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux 3.000			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux 4.500			
		7406 Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels 5.500			
		Total 13.000			
		Total de la section 47.11	892	13.000	13.000
		Total du département 47	54.933.199	66.849.965	76.653.657

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	1.148.935	8.300.000	7.150.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	2.688.085	2.356.605	3.238.661
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	—	—	—
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.096.179	1.193.360	1.264.996
93	Dotation de fonds de réserve	50.000.000	55.000.000	65.000.000
Total		54.933.199	66.849.965	76.653.657

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		48 — MINISTERE DES SPORTS			
		Section 48.00 — Sports.- Dépenses générales			
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	160.157	100.000	200.000
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	—	2.500	2.500
		Détail:			
		2) Remplacement équipements défect. rsp. devenues vétustes 2.500			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	18.603	20.000	20.000
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.688	55.000	55.000
93.000 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif)	5.489.872	5.000.000	9.516.134
		Restants d'exercices antérieurs			
72.510 (72.10)	13.90	Travaux de remise en état de la Sportsfabrik	—	—	1.002.500
		Total de la section 48.00	5.685.320	5.177.500	10.796.134
		Total du département 48	5.685.320	5.177.500	10.796.134

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Sports

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	160.157	100.000	200.000
72	Construction de bâtiments	—	—	1.002.500
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	35.291	77.500	77.500
93	Dotation de fonds de réserve	5.489.872	5.000.000	9.516.134
Total		5.685.320	5.177.500	10.796.134

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		49 — MINISTERE DU TRAVAIL			
		Section 49.00 — Travail. - Dépenses générales			
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	2.221	3.000	3.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice)	6.430	12.000	12.000
		Total de la section 49.00	8.651	15.000	15.000
		Section 49.02 — Inspection du travail et des mines			
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	123.607	132.000	120.000
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	14.788	10.000	57.500
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques	11.817	30.500	18.000
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	50.515	95.000	70.000
74.065 (74.40)	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	120.000	120.000
		Total de la section 49.02	200.727	387.500	385.500
		Section 49.05 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées			
74.040 (74.22)	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.511	47.000	40.000
		Total de la section 49.05	37.511	47.000	40.000
		Total du département 49	246.889	449.500	440.500

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	246.889	449.500	440.500
Total		246.889	449.500	440.500

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses en capital

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	2.931.292	10.500.000	8.273.491
31	Subventions d'exploitation	804.679	760.724	759.085
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	20.631.050	23.753.940	25.108.405
51	Transferts de capitaux aux entreprises	119.633.793	161.886.290	210.657.814
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	3.568.942	4.917.105	7.529.161
53	Transferts de capitaux aux ménages	32.814.358	35.921.700	39.768.100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	38.936.350	51.942.864	72.965.414
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	62.057.670	53.269.464	46.386.900
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	—	—	—
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	48.319.597	88.545.750	100.710.200
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	262.506.514	40.051.100	40.061.100
72	Construction de bâtiments	18.046.819	63.705.983	54.702.060
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	52.544.093	122.620.016	186.009.509
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	142.365.828	164.453.313	169.123.768
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	26.720.769	64.236.300	88.800.300
82	Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	—	100	100
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	42.048.970	34.713.730	33.439.000
91	Remboursement de la dette publique	633.991	100	1.000.000
93	Dotation de fonds de réserve	2.342.797.205	2.496.630.787	3.198.082.766
Total		3.217.361.920	3.417.909.266	4.283.377.173

Budget des dépenses

CHAPITRE VII

DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		58 — COMPTE DE TIERS			
		Section 58.01 — Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur			
35.040 (35.50)	13.90	Rémunération personnel civil – autorités militaires alliées (ex-PO6). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400.720	520.000	500.000
41.015 (41.40)	13.90	Contributions partenaires – Exposition universelle Osaka 2025 (ex-PO90). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
41.016 (41.40)	13.90	Contributions partenaires – Exposition universelle Riyad 2030. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
41.017 (41.40)	13.90	Contributions partenaires – événements de promotion touristique (ex-PO30). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	326.529	—	600.000
		Total de la section 58.01	727.249	520.100	1.100.200
		Section 58.02 — Ministère des Affaires intérieures			
12.300 (12.30)	13.90	Cofinancement UE – activités et formations en sécurité publique (ex-PO61, non exclusif). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.919.370	3.386.705	4.166.131
12.301 (12.30)	13.90	Cofinancement UE – activités et formations en sécurité publique (ex-PO61) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
74.250 (74.00)	13.90	Cofinancement UE – projets en sécurité publique (ex-PO61, non exclusif). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.790.340	4.139.305	2.646.268
74.251 (74.00)	13.90	Cofinancement UE – projets en sécurité publique (ex-PO61) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100

58.02 — Affaires intérieures

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
93.000 (93.00)	13.90	Impôt commercial communal – versement aux communes du produit de l'impôt (ex-PO10). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.553.525.750	1.500.000.000	1.660.000.000
		Total de la section 58.02	1.561.235.460	1.507.526.010	1.666.812.599
		Section 58.03 — Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture			
12.300 (12.30)	13.90	ALVA – Part des institutions internationales aux frais de mise en œuvre de projets communautaires dans le domaine de la chaîne alimentaire et aux frais de fonctionnement du point focal de l'EFSA au Luxembourg (ex-PO71). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	130.000	113.500
		Total de la section 58.03	—	130.000	113.500
		Section 58.05 — Ministère de la Digitalisation			
35.000 (35.10)	13.90	UE – Dépenses en matière de réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations pour le compte de cofinancement de l'UE dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg (ex-PO94). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	183.111	300.000	300.000
35.001 (35.10)	13.90	UE – Dépenses en matière de réalisation de projets, programmes d'activités ou de formations pour le compte de cofinancement de l'UE dans l'intérêt de la transformation numérique du Luxembourg (ex-PO94) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
		Total de la section 58.05	183.111	300.000	300.100
		Section 58.06 — Ministère de l'Économie			
12.302 (12.30)	13.90	ILNAS – dépenses effectuées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes (ex-PO50). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	132.561	140.000	150.000
35.000 (35.10)	13.90	UE FEDER – dépenses : interventions autorités intermédiaires (ex-PO18). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.024.936	4.995.060	5.075.379

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.001 (35.10)	13.90	UE FEDER – dépenses : interventions autorités intermédiaires (ex-PO18) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
		Total de la section 58.06	1.157.497	5.135.060	5.225.479
		Section 58.10 — Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil			
33.020 (33.00)	13.90	SERVIOR – remboursement de dépenses de personnel avancés par l'État (ex-PO37). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.260.885	20.064.219	100
35.000 (35.10)	13.90	UE – part : projets d'inclusion sociale (programmes communautaires) (ex-PO82). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
35.001 (35.10)	13.90	UE – part : projets d'inclusion sociale (programmes communautaires) (ex-PO82) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
35.002 (35.10)	13.90	UE FSE+ – soutien aux personnes les plus démunies (ex-PO87). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	283.588	315.097	356.400
35.003 (35.10)	13.90	UE FSE+ – soutien aux personnes les plus démunies (ex-PO87) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
35.004 (35.10)	13.90	UE – part : Fonds Asile, Migration et Intégration (ex-PO85). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.705.753	3.857.306	5.958.568
35.005 (35.10)	13.90	UE – part : Fonds Asile, Migration et Intégration (ex-PO85) (remboursements)	—	—	100
		Total de la section 58.10	12.250.226	24.236.722	6.315.468
		Section 58.11 — Ministère des Finances			
12.270 (12.30)	13.90	Prise en location pour les besoins de l'Office des Publications de l'Union européenne (ex-PO96). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.431.645	8.494.163	9.642.549
32.000 (32.00)	13.90	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications (ex-PO78). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.547	30.000	30.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
32.020 (32.00)	13.90	Part des amendes et des astreintes revenant aux organismes d'autorégulation, prononcées contre leurs membres, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (ex-PO95). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.900	50.000	25.000
35.000 (35.10)	13.90	TVA – part de la recette OSS collectée pour les autres Etats membres (ex-PO4). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.432.352.001	4.700.000.000	9.600.000.000
35.001 (35.10)	13.90	UE – dépenses pour le compte de l'UE en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune (ex-PO3). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	19.040.445	20.000.000	15.000.000
35.002 (35.10)	13.90	UE – dépenses pour le compte de l'UE en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune (ex-PO3) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
35.010 (35.20)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) (ex-PO59). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
42.000 (42.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'ACD sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension (ex-PO38). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	57.118.744	55.000.000	55.000.000
43.000 (43.22)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino (ex-PO14). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25.263.223	25.000.000	6.000.000
43.001 (43.22)	13.90	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Règlementation sur le stationnement payant : dépenses brutes (ex-PO31). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32.377.479	37.100.000	4.900.000
93.000 (93.00)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité (ex-PO49). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
		Total de la section 58.11	6.575.610.984	4.845.674.363	9.690.597.849
		Section 58.14 — Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire			
35.000 (35.10)	13.90	UE INTERREG & ESPON – dépenses (ex-PO44). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	18.031.925	65.000.000	36.800.000

58.14 — Logement et Aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
35.001 (35.10)	13.90	UE INTERREG & ESPON – dépenses (ex-PO44) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
		Total de la section 58.14	18.031.925	65.000.000	36.800.100
		Section 58.15 — Ministère de la Mobilité et des Travaux publics			
35.000 (35.10)	13.90	UE INTERREG – participation Mobilité & Travaux publics (ex-PO46). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	349.943	100	186.150
		Total de la section 58.15	349.943	100	186.150
		Section 58.17 — Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale			
11.005 (11.11)	13.90	SNST – indemnités & charges sociales ; intérêts de retard (ex-PO51). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.398.827	100	7.000.000
11.006 (11.11)	13.90	CHNP – rémunérations & charges sociales ; intérêts de retard (ex-PO35). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	7.834.039	100	1.300.000
		Total de la section 58.17	9.232.866	200	8.300.000
		Section 58.19 — Ministère du Travail			
35.001 (35.10)	13.90	UE FSE – dépenses : interventions intermédiaires (ex-PO19). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.722.401	6.200.000	6.000.000
35.002 (35.10)	13.90	UE FSE – dépenses : interventions intermédiaires (ex-PO19) (remboursements). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
		Total de la section 58.19	2.722.401	6.200.000	6.000.100

58.40 — Régularisation des soldes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		Section 58.40 — Régularisation des soldes			
35.000 (35.10)	13.90	Régularisation des soldes cumulés positifs à fin 2025 – ancien budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	100
		Total de la section 58.40	—	—	100
		Total du département 58	8.181.501.662	6.454.722.555	11.421.751.645

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses pour compte de tiers

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	9.232.866	200	8.300.000
12	Achat de biens non durables et de services	13.483.576	12.150.868	14.072.280
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	27.447	80.000	55.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	10.260.885	20.064.219	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	6.476.094.823	4.801.187.763	9.670.177.597
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	326.529	100	600.200
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	57.118.744	55.000.000	55.000.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	57.640.702	62.100.000	10.900.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.790.340	4.139.305	2.646.368
93	Dotation de fonds de réserve	1.553.525.750	1.500.000.100	1.660.000.100
Total		8.181.501.662	6.454.722.555	11.421.751.645

Budget des dépenses

CHAPITRE VIII

DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		59 — OPERATIONS FINANCIERES			
		Section 59.00 — Opérations financières			
12.250 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.999.299	14.350.000	14.350.000
		Détail: *1) Campus scolaire Mersch* *a) Loyers* *— Loyer de construction ..... 7.810.000* *— Loyer de maintenance ..... 6.418.000* *b) Assurances ..... 92.000* *c) Honoraires ..... 30.000* *Total 14.350.000*			
23.010 (91.60)	01.23	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif).....	683.262	750.000	800.000
81.000 (81.10)	14.10	Amortissement de prêts et lignes de crédit contractés sous la garantie de l'Etat par le Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	32.170.064	88.000.000	58.000.000
81.035 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.135.655	100	50.000.000
82.000 (82.00)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100.000	100.000
84.030 (84.14)	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.317.338	13.500.000	10.500.000
84.036 (84.14)	01.23	Financement d'opérations découlant des engagements du Luxembourg envers les institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.353.307	5.074.560	5.248.096
		Détail: *1) Contribution prise en compte dans le calcul de l'Aide publique au développement 3.220.310*			

59.00 — Opérations financières

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2024 Compte provisoire	2025 Budget voté	2026 Projet de Budget
		2) Contribution non prise en compte dans le calcul de l'Aide publique au développement..... 2.027.786			
		Total..... 5.248.096			
85.010 (85.14)	13.90	Octroi de prêts au secteur public. (Crédit non limitatif).....	5.000.000	100	100
85.011 (85.14)	13.90	Prêt envers les syndicats de communes gérant des zones d'activités économiques afin de racheter des terrains et des halls. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	—
91.005 (91.11)	14.10	Amortissement de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	503.088.830	1.500.000.000	1.700.000.000
91.006 (91.11)	13.90	Décote sur emprunts et certificats de trésorerie nouveaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.400.000	27.500.000	13.608.000
91.007 (91.11)	13.90	Décaissement de "Billets à Ordre" émis au profit d'institutions financières internationales dans le cadre d'augmentations de capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
		Total de la section 59.00	583.147.755	1.649.274.960	1.852.606.296
		Total du département 59	583.147.755	1.649.274.960	1.852.606.296

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses des opérations financières

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
12	Achat de biens non durables et de services	12.999.299	14.350.000	14.350.000
23	Intérêts imputés en débit	683.262	750.000	800.000
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	37.305.719	88.000.100	108.000.000
82	Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	—	100.000	100.000
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	14.670.645	18.574.560	15.748.096
85	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur des administrations publiques	5.000.000	200	100
91	Remboursement de la dette publique	512.488.830	1.527.500.100	1.713.608.100
Total		583.147.755	1.649.274.960	1.852.606.296

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses

Code	Classes de comptes	**2024** Compte provisoire	**2025** Budget voté	**2026** Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	82.729.065	98.784.679	99.462.179
11	Salaires et charges sociales	4.484.622.445	4.886.480.984	5.141.062.449
12	Achat de biens non durables et de services	873.469.677	1.030.985.838	1.086.884.380
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	31.331.478	37.147.989	39.944.718
21	Intérêts de la dette publique	171.106.575	238.250.100	312.524.100
23	Intérêts imputés en débit	709.758	760.000	810.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	1.092.904	1.359.203	1.562.705
31	Subventions d'exploitation	1.155.436.473	1.225.330.272	1.456.432.079
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	317.606.837	347.377.413	360.452.815
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.109.031.608	1.358.741.101	1.440.086.226
34	Transferts de revenus aux ménages	792.082.347	879.220.992	923.536.581
35	Transferts de revenus à l'étranger	7.238.409.689	5.545.840.784	10.501.417.038
-37	Remboursement d'impôts directs	3.784.420	3.200.000	4.400.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.250.411.514	1.343.378.912	1.440.308.338
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	6.999.367.133	7.027.337.375	7.485.485.488
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	417.921.120	472.748.635	468.889.937
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	143.312.254	150.249.586	165.245.017
51	Transferts de capitaux aux entreprises	119.633.793	161.886.290	210.657.814
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	3.568.942	4.917.105	7.529.161
53	Transferts de capitaux aux ménages	32.814.358	35.921.700	39.768.100
54	Transferts de capitaux à l'étranger	38.936.350	51.942.864	72.965.414
61	Transferts de capitaux à l'administration centrale	62.057.670	53.269.464	46.386.900
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	—	—	—
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	48.319.597	88.545.750	100.710.200
71	Achats de terrains et bâtiments dans le pays	262.506.514	40.051.100	40.061.100
72	Construction de bâtiments	18.046.819	63.705.983	54.702.060
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	52.544.093	122.620.016	186.009.509
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	146.156.168	168.592.618	171.795.136
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	64.026.488	152.236.400	196.800.300
82	Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	—	100.100	100.100
84	Octrois de crédits et participations à l'étranger	56.719.615	53.288.290	49.187.096
85	Octrois de crédits à l'intérieur du secteur des administrations publiques	5.000.000	200	100
91	Remboursement de la dette publique	513.122.821	1.527.500.200	1.714.608.100
93	Dotation de fonds de réserve	8.127.160.381	8.540.626.860	9.537.822.445

Annexe 2

Fonds d'investissements publics - Projets de construction

1. Fonds d'investissements publics administratifs

Centre Marienthal – travaux d'infrastructures	4 269 000 euros
Administration des ponts et chaussées à Mersch – dépôt	23 139 000 euros
Palais de Justice à Diekirch – réaménagement	10 538 000 euros
Centre mosellan Ehnen – réaménagement et extension	15 795 000 euros
Centre d'accueil à Burfelt	10 771 000 euros
Château à Schoenfels – aménagement des bureaux de l'Administration de la nature et des forêts (2e phase)	6 709 000 euros
Château Senningen – centre national de crise	21 793 000 euros
Police et bâtiment administratif à Wiltz – nouvelle construction	36 262 000 euros
Centre pénitentiaire à Schrassig – rénovations diverses	9 825 000 euros
Centre Hollenfels – rénovation et extension	40 724 000 euros
Auberge de jeunesse à Vianden	20 655 000 euros
Centre Marienthal – réfection des murs d'enceinte	7 738 000 euros
Défi-job à Givenich	4 389 000 euros
Palais de la Cour de justice de l'Union européenne – mesures de sécurité	35 955 000 euros
Ministère des Finances – transformation des 3e et 4e étages	3 760 000 euros
Château de Senningen – mise en sécurité du site et aménagements extérieurs	24 999 000 euros
Philharmonie – extension du foyer et de l'accueil	31 719 000 euros
Administration de la nature et des forêts à Dudelange	24 390 000 euros
Administration des ponts et chaussées à Banzelt	5 211 000 euros
Police Syrdall à Niederanven – nouvelle construction	9 544 000 euros
Centre pénitentiaire à Givenich – nouvelle étable	8 284 000 euros
Chambre des députés – sécurisation des bâtiments	24 422 000 euros
Administration du cadastre et de la topographie à Luxembourg – rénovation et extension	53 112 000 euros
Administration des ponts et chaussées à Grevenmacher – dépôt Potaschberg – déconstruction et nouvelle construction	29 852 000 euros
Centre de formation Uerschterhaff à Sanem	15 668 000 euros
Tour A au Kirchberg – aménagement pour les besoins du Ministère de la Fonction publique	35 753 000 euros
Bâtiment au Verlorenkost, Luxembourg – rénovation pour le Service de protection du Gouvernement	33 132 000 euros
Château de Senningen – nouvelle construction pour le Centre de communications du Gouvernement (Bâtiment Permanence)	36 362 000 euros
Police à Esch-sur-Alzette – nouvelle construction	13 117 000 euros
Installation de panneaux photovoltaïques et travaux d'infrastructures Smart-Grid au Herrenberg	32 523 000 euros
Pavillon Parc des Trois Glands	11 950 000 euros
Viabilisation de terrain à Esch/Raemerich	5 980 000 euros
Nogemerhaff – construction agricole	1 607 000 euros
Ancien laboratoire national – rénovation pour l'INPA	39 184 000 euros

Les Rotondes – 2e phase	33 966 000 euros
Stand de tir Schmettenhaff – mise en conformité	3 583 000 euros
Bâtiment administratif Kirchberg – aménagement intérieur	45 807 000 euros
Château de Senningen – transformation du château et du centre de conférences	48 664 000 euros

2. Fonds d'investissements publics scolaires

Lycée technique du Centre – nouvelle construction sports et réfectoire	19 032 000 euros
Lycée classique d'Echternach – transformation de l'aile de la gendarmerie en salles de classe et nouveau hall des sports (phase 1+2)	22 323 000 euros
Lycée technique Mathias Adam à Lamadelaine – extension administration	5 305 000 euros
Internat à Diekirch pour l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg	26 732 000 euros
Lycée Guillaume Kroll à Esch-sur-Alzette – assainissement énergétique et modernisation technique des ateliers	7 980 000 euros
Château à Walferdange – rénovation et assainissement	50 922 000 euros
Lycée Guillaume Kroll à Esch-sur-Alzette – extension	27 504 000 euros
Centre national de formation professionnelle continue à Ettelbruck – extension	9 464 000 euros
Lycée Nic-Biever à Dudelange – extension de l'annexe Alliance	12 734 000 euros
Réaménagement du Campus Geesseknäppchen (phase 1 – part études et travaux préparatoires)	44 896 000 euros
Internat Michel Lucius à Luxembourg-Kirchberg	42 075 000 euros
Site de l'Université du Luxembourg au Kirchberg – démolition, travaux préparatoires et infrastructures	10 136 000 euros
Infrastructures sportives et scolaires à Bonnevoie	38 651 000 euros
Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg – assainissement énergétique et mise en conformité	55 061 000 euros
Lycée de Garçons de Luxembourg – extension et réaménagement	17 921 000 euros
École internationale Gaston Thorn à Cessange	59 821 000 euros

3. Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère	7 895 000 euros
Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne	7 640 000 euros
Ligue HMC Capellen – nouvelle construction	47 551 000 euros
Diverses structures d'urgence pour les besoins du Ministère des Affaires étrangères et européennes	30 839 000 euros
Domaine thermal à Mondorf-les-Bains – château d'eau, puits de captage et traitement d'eau	4 996 000 euros
Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse (A.I.T.I.A.), rue du Stade à Schifflange	13 681 000 euros
Centre pour réfugiés Héliar à Weilerbach – rénovation et assainissement	28 506 000 euros
Centre maternel sur le site « Pro Familia » à Dudelange – transformation	7 264 000 euros
Maison pour jeunes adultes à Pétange	15 822 000 euros
Foyer pour refugiés et route d'accès à Bascharage	7 585 000 euros
ONA Foyer d'accueil pour demandeurs de protection internationale à	6 349 000 euros

Hesperange – nouvelle construction	
ONA Nouveau foyer au Kirchberg	13 755 000 euros
Structures pour demandeurs de protection internationale à Wiltz/Batzendell	17 908 000 euros
Descente de poissons au droit de la centrale hydro-électrique à Rosport	16 757 000 euros
ONA Foyer d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Rodange – nouvelle construction	4 512 000 euros
A.I.T.I.A. à Schifflange – construction de structures pour enfants et mineurs en détresse, rue Denis Netgen à Schifflange	31 183 000 euros
A.I.T.I.A. à Soleuvre – construction de structures pour enfants et mineurs en détresse	15 556 000 euros
ONA Foyer d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Bollendorf-Pont – déconstruction de l'Hôtel André et nouvelle construction	17 201 000 euros
Structure d'accueil d'urgence pour adolescents à Capellen	11 960 000 euros
Internat socio-familial pour enfants de l'enseignement fondamental – Rollingergrund	11 959 000 euros
Foyer « Eisleker Heem » à Lullange – extension	18 419 000 euros
Ferme à Frisange – rénovation et extension pour le Centre socio-éducatif de l'État	14 352 000 euros

Annexe 3

Fonds d'investissements publics – Frais d'études

1. Fonds d'investissements publics administratifs

Centre pénitentiaire de Luxembourg à Schrassig – déconstruction et nouvelle construction
Bâtiment Robert Schuman – transformation/nouvelle construction
Maison de Cassal
Bâtiment administratif à Remich – nouvelle construction
Police et bâtiment administratif à Esch/Raemerich
Administration des ponts et chaussées à Redange – nouvel hangar centralisé
Administration des ponts et chaussées site Monkeler
Administration des ponts et chaussées au Windhof – nouveau hall pour le dépôt
Bâtiment administratif pour l'E.S.M. et l'État à Luxembourg-Kirchberg
Cour des comptes européenne au Kirchberg
Bâtiment administratif à Luxembourg-Bonnevoie
Centre national des collections publiques à Dudelange
Infrastructures logistiques et cyber au Herrenberg
Police et bâtiment administratif à Dudelange
Musée de la Police
Bâtiment administratif à Mersch
Laboratoire pour l'ASTA
Théâtre national du Luxembourg – rénovation et extension
Bâtiment administratif, rue Bender à Luxembourg – mise en conformité et assainissement
Police à Mersch
Administration de la nature et des forêts à Berbourg – nouveaux ateliers
Police à Kayl
Nouveau Centre douanier
Réhabilitation du site de Cinqfontaines
A.I.T.I.A. à Dommeldange – espace de rencontres protégées et service de consultation
Centre pénitentiaire pour mineurs à Dreiborn – rénovation et extension
Cité policière Grand-Duc Henri – 2e phase
Bâtiment administratif sis route d'Arlon à Luxembourg-Ville
Centre national de tir au Reckenthal – extension
Château de Senningen – transformation du château et du centre de conférences
Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art à Schouweiler – rénovation du dépôt
Villa Louvigny – rénovation
Place de la Constitution
Bireler Haff, Section canine de l'administration des douanes et accises – transformation
Centre national de littérature à Mersch – extension
Administration des ponts et chaussées à Clervaux – déconstruction et nouvelle construction
Bâtiment administratif et piscine à Grevenmacher
Bâtiment Royal Arsenal à Luxembourg – rénovation
Centre polyvalent de la petite enfance au Kirchberg (CPE1+CPE2) – nouvelle construction
Dépôts de l'Administration des ponts et chaussées et gestion de l'eau au Fridhaff

Maison de l'emploi et des compétences, rue de Hollerich
Cité des contributions directes à Luxembourg-Kirchberg
Administration de la nature et des forêts au Schwaarzenhaff à Steinfort
Futur Parc des Congrès et Expositions au Kirchberg
Construction d'un nouveau complexe centralisé du Service régional de Clervaux à Marnach
Police à Echternach
Police à Remich
Bâtiment administratif, rue Beaumont à Luxembourg – rénovation
Institut viti-vinicole à Remich – nouvelle construction
Complexe administratif, Boulevard Franklin D. Roosevelt, Luxembourg
Hôtel des Terres Rouges à Luxembourg – rénovation
Bâtiment administratif à Verlorenkost, Luxembourg
SALT et fourrière Police
Centre "A Possen" à Bech-Kleinmacher – rénovation
Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA à Esch-sur-Alzette – rénovation
Centre national sportif et culturel à Luxembourg – rénovation
Bâtiment administratif et Maison pour la danse à Luxembourg – nouvelle construction
Police et bâtiment administratif à Redange
Administration des ponts et chaussées à Grevenmacher - Dépôt pour le service électromécanique et l'éclairage public - nouvelle construction
Maison de Luxembourg à Bruxelles - chancellerie
Bâtiment administratif, Plateau du Saint-Esprit à Luxembourg - rénovation
Administration des ponts et chaussées à Bertrange - extension
Institut national des sports à Luxembourg - rénovation
Bâtiment administratif et social à Luxembourg

2. Fonds d'investissements publics scolaires

Sportlycée Luxembourg à Mamer
École internationale à Mondorf-les-Bains
Nouveau Lycée technique du Centre
Campus à Walferdange – réaménagement et assainissement
Université du Luxembourg, Faculté de droit, d'économie et de finance et Institut Max Planck à Luxembourg-Kirchberg
Ancien Lycée technique agricole à Ettelbruck – transformation et extension
École fondamentale Michel Lucius à Luxembourg-Kirchberg
Lycée à Clervaux – extension
Lycée technique du Centre – rénovation et extension
École de commerce et de gestion au Geesseknäppchen – rénovation
Athénée de Luxembourg – hall des sports
Bâtiment préfabriqué pour le Nordstad-Lycée
Nouvelle école de commerce et de gestion à Luxembourg-Kirchberg
Réaménagement du Campus Geesseknäppchen (Phase 2)
Lycée technique d'Ettelbruck – rénovation
École nationale pour adultes et Université populaire (SFA) à Luxembourg-Kirchberg
École internationale Mersch Anne Beffort (primaire)
Château de Sanem – antenne E.H.T.L.
Hôtel d'application (E.H.T.L.) à Diekirch – déconstruction et nouvelle construction

École européenne agréée à Dudelange – nouvelle construction
Infrastructures sportives à Diekirch
Ancien séminaire à Luxembourg-Limpertsberg – réaménagement et assainissement
Lycée technique de Bonnevoie – réaménagement
École européenne agréée Campus Geesseknäppchen
Lycée Josy Barthel à Mamer – rénovation et extension
Centre pour le développement des compétences relatives à la vue – rénovation et extension
E.H.T.L. à Diekirch – rénovation
Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette – assainissement
École européenne I Kirchberg – rénovations et extensions
École européenne I Kirchberg – rénovation de l'ancien bâtiment secondaire
Lycée Nic-Biever à Dudelange – rénovation et extension du bâtiment "Wolkeschdall"
Internat Lycée Edward Steichen à Clervaux
Maacher Lycée extension
Centre national de formation professionnelle continue à Ettelbruck – déconstruction et nouvelle construction
Lycée Robert Schuman à Luxembourg

3. Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

Foyer Ste Claire à Echternach – mise en conformité
Domaine thermal à Mondorf-les-Bains – La Roseraie
A.I.T.I.A. Centre de ressources à Frisange
Structure fermée pour personnes à besoins spécifiques au Findel
Structure d'hébergement d'urgence pour demandeurs de protection internationale au Irrgarten
Foyer d'accueil d'urgence à Mamer
Groupe d'accueil à Moutfort
Fondation Kraïzbierg - Foyer La Cerisaie à Dalheim – nouvelle construction
Fondation Kraïzbierg - Foyer La Cerisaie à Dalheim – rénovation
Unité de psychiatrie spéciale judiciaire – nouvelle construction
ONA Foyer d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Rumelange – nouvelle construction
Foyer Lily Unden II
Structure d'hébergement pour DPI à Dudelange
APEMH à Bettange-sur-Mess – transformation du domaine agricole
Foyer d'accueil pour DPI à Mersch – nouvelle construction
Structure d'hébergement pour DPI à Trintange
Structure de filtrage des ressortissants de pays tiers

Annexe 4

Fonds du rail – Frais d'études

- Gare de Bettembourg – modernisation et mise en conformité des infrastructures ferroviaires du secteur voyageurs
- Gare de Bettembourg – modernisation du secteur fret
- Gare Belval-Usines (Fret) – modernisation et renouvellement complètes des installations fixes
- Ligne de Luxembourg à Troisvierges – suppression des passages à niveau Nos 15 et 16
- Gare de Rodange – réaménagement de la tête ouest
- Réaménagement complet de la ligne Bettembourg – Volmerange-les-Mines
- Gare de Kleinbettingen – suppression du passage à niveau 85
- Gare de Wiltz – adaptation des installations fixes (phase 1)
- Ligne de Luxembourg à Wasserbillig – mise à double voie du tronçon de ligne entre Sandweiler-Contern et Oetrange
- Mise à double de la voie du tronçon de ligne entre Alzingen et Oetrange
- Construction d'un nouveau Centre de remisage et de maintenance – CRM Sud
- Gare de Luxembourg – réaménagement de la tête ouest
- Pôle d'échange multimodal de la gare de Hollerich
- Construction du Centre national du patrimoine ferroviaire
- Nouvelle Gare Metzeschmelz à Esch-sur-Alzette
- Ligne de Luxembourg à Wasserbillig – renouvellement des voies entre Roodt-sur-Syre et Wecker
- Pôle d'échange Howald – construction d'un bâtiment à usage ferroviaire et administratif
- Pôle d'échange Erpeldange-sur-Sûre
- Modernisation de la Gare d'Oetrange
- Gare de Troisvierges – réaménagement des infrastructures ferroviaires et voyageurs.
- Ligne de Bettembourg à Volmerange-les-Mines – suppression du passage à niveau 102d à Dudelange et construction d'une nouvelle voie d'évitement à Dudelange-Burange
- Point d'arrêt de Bascharage-Sanem – aménagement d'un bâtiment P&R
- Ligne de Ettelbruck à Diekirch – réaménagement de la Gare de Diekirch
- Ligne de Luxembourg à Kleinbettingen - renouvellement des réseaux d'assainissement et réaménagement des pistes et traces de caniveaux.

Annexe 5

Fonds des routes – Projets de construction

1) Nouveaux investissements

Projets à coût total ≥ 30 000 000 EUR TTC

Plateforme multimodale Hoehenhof et voirie connexe
Réaménagement de l'échangeur Senningerberg (A1)
Mise à 2 X 2 voies de la N1 entre Senningerberg et aéroport
Bâtiment Park and Ride à la Cloche d'Or (part étatique)
OA1037 Helfenterbruck
OA1047 Viaduc Hamm et OA1049 Viaduc Itzig sur A1
OA1122 - A7 Viaduc Schieren
OA1131 - A1 Viaduc de la Syre
OA1176 Viaduc Kalchesbruck et OA1177 Viaduc Neudorf sur A1
OA1219 Assainissement zone de gonflement Tunnel Markusberg
OA7001/7002 P&R Frisange frontière sur l'A13
OA7003 - P&R Mesenich (parkhouse aire de Wasserbillig)
N3 Contournement Alzingen, nouvelle N3: module sud
N7 Apaisement du trafic et promotion de la mobilité douce sur la N7 Walferdange-Lintgen
OA265 Réhabilitation / Reconstruction de l'OA sur CFL à Bettembourg (N13)
Bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région Sud (Dudelange - Rodange)
N10/E29/N11 Voies de délestage à Echternach (PST)

Projets à coût total entre 15 000 000 et 30 000 000 EUR TTC

Croix de Gasperich: Optimisation des bretelles A3 (Metz, Luxembourg-Ville) vers A1 (Trèves)
Boulevard du Hoehenhof
Park and Ride Mesenich frontière sur A1
Réaménagement Rond-point Irrgarten
Pénétrante de Differdange (N32)
OA 34 Pont frontalier à Schengen (part luxembourgeoise)
OA232 Reconstruction OA à Colmar-Berg
OA401 Pont frontalier à Grevenmacher
OA682 réhabilitation OA entre Schrassig et Oetrange
OA788 Pont Passerelle
OA998 Maertesgrond - Plateau Kirchberg
OA1001 - A6 Viaduc de Mamer
OA1041 - A1 Viaduc Droosbaach
OA1065 - A13 Bettembourg
OA1084 Bowstring à Schifflange
OA1120 - A7 Viaduc Ingeldorf
OA1135 - A1 Viaduc de la Haute-Syre
OA1278, OA1279 et OA1280 - A7 Grünewald
OA 1456 Passerelle de la Haute-Sûre
OA 962 /OA 7111 - Pôle d'échange N6 Place de l'Étoile
N7 / CR115 / CR306 Concept de mobilité global Z.A. « Um Rouscht » à Bissen
N7/CR123 route de substitution et suppression PN24 et PN24A à Pettingen
N10 Redressement Machtum - Ahn - Hettermillen avec piste cyclable PC3

N10 Réaménagement Esplanade de Remich (Traversée de Remich)
N13 Contournement Dippach-Gare
N33 / CR165 Kayl Réaménagement
CR121A Réaménagement de la traversée de Junglinster (anc. N11)
CR190 Réaménagement dans cadre projet Nei Schmelz à Dudelange
N7 Nouvel accès secondaire Fridhaff N7 - caserne Herrenberg
N22/CR304 Axe de desserte/voie de délestage à Redange
CR329A/CR319/N26A Reconversion des friches industrielles à Wiltz
PC21 Clervaux - Cinqfontaines - Troisvierges

Autres projets

Adaptation échangeur Strassen - N6
2*2 voies N1 entre Irrgarten et aéroport & CHNS A1-N1-N2
Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt à Sanem
Raccordement de l'aire de Wasserbillig à la station d'épuration (part du Fonds des Routes)
Entrée en ville de Differdange et PC8 vers Niederkorn
Mise en conformité des dispositifs de retenue sur l'autoroute A1 entre Wasserbillig et Potaschberg
N2 Giratoire Sandweiler Ouest rond-point turbo
Extension de la zone d'attente pour bus au Park and Ride Sud Howald
Refonte équipements techniques Tunnel Cents (TCE)
Renouvellement installation Lanzing Tunnels Stafelter & Grouft
Refonte équipements techniques Tunnel Mondorf-les-Bains (TMO)
Refonte équipements techniques Tunnel Frisange (TFR)
Refonte équipements techniques Tunnel Pénétrante Sud (TPS)
Mise à niveau du système de ventilation Tunnel Markusberg (TMA)
OA 39 Pont frontalier à Remich (part luxembourgeoise)
OA 73 - CR 175 à Sanem
OA115 Réhabilitation des piles du pont routier à Bivels
OA383 Pont frontalier à Echternach (part luxembourgeoise)
OA509 à Esch-sur-Sûre et OA510 à Tadler-Moulin
OA784 - N7 Boufferknupp
OA788 Pont Passerelle, élargissement pour piste cyclable
OA848 Réhabilitation OA à Dudelange
OA1004 Réhabilitation - A6 Capellen
OA1006 - A6 Échangeur Capellen
OA1009 - A6 Hagen-Garnich
OA1043 - A1 Hamm
OA1048 Pont haubané - Victor Bodson sur A1
OA1110 - N15 à Ettelbruck
OA1113 B7 Ditgesbaach
OA 1145 et OA 1146 - Voie de service et sol artificiel - Aéroport
OA1210 et OA1211 A1 à Irrgarten/Sandweiler
OA1374 - N56 Hollerich
Travaux complémentaires au barrage Rosport
Réhabilitation du barrage principal à Esch-Sûre
Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre
N1 Optimisation traversée Wasserbillig
N1 Réaménagement + mise en place d'une infrastructure cyclable + élargissement de l'OA386 et du ponceau Kuelesbaach à Roodt-sur-Syre (Traversé de Roodt-sur-Syre)
N4 Réaménagement du carrefour Esch-Lallange
N4 Réaménagement du boulevard G-D Charlotte / N4C et l'aménagement d'une rampe d'accès au

nouveau Cactus à Lallange
N5 Mise en place de mesures favorisant le bus sur la N5 à Bascharage
N5 Apaisement du trafic et promotion de mobilité douce sur la N5 (Dippach - Sprinkange)
N6 Mise en place et optimisation de feux tricolores entre Mamer et Capellen
N6/A6/CR102 Aménagement d'un P&R au droit de l'échangeur de Mamer - Capellen
N7 Facilités pour bus et mobilité douce sur la N7 à Bereldange
N7 Réhabilitation et mise en conformité « Impasse Aloyse Kayser » à Mersch et reconstruction du P&R
N7 Aménagement de l'accès au site Google à Bissen
N7 dans la traversée de Rollingen et N22 Boevange-Bissen
N7/N8/CR123 Réaménagement de la « Stäreplaz » à Mersch
N7D Giratoire pour accès vers site agricole projeté à Colmar-Berg
N10 sécurisation talus de la N10 à Wasserbillig
N12 Réaménagement de la rue de Rollingergrund à la hauteur de « Villeroy & Boch » à Luxembourg
N13 Aménagement de l'entrée en localité et d'une liaison cycliste entre le giratoire « Cité du Soleil » et le carrefour N13/CR161 à Bettembourg
N13 Pontpierre-Bergem Réaménagement
N16 Revalorisation de la traversée de Mondorf-les-Bains
N31 Réaménagement de la « route d'Esch » à Belvaux avec PC8
N31 Raccord de la liaison cyclable (PC8) Arcelor - Bvd Prince Henri
N31 « route d'Esch » à Bettembourg
N31 / CR186 Réaménagement du carrefour « Parapress »
CR101/CR102 Sécurisation du carrefour à Schoenfels
CR106 Réaménagement de la traversée de Hobscheid
CR106 Sécurisation du CR entre Limpach et Mondercange
CR118 Réaménagement Larochette - Christnach avec stabilisation murs de soutènement et talus
CR122 Réaménagement « rue Principale » à Wormeldange
CR122/CR134 réaménagement « Rue de Flaxweiler /Rue de Betzdorf » à Olingen (et OA437 reconstruction)
CR124 Suppression du PN18 à Heisdorf
CR129 Réaménagement « rue de la Gare » à Junglinster
CR132 Réaménagement Bettembourg - Peppange / Peppange - Crauthem
CR134 Réaménagement « rue du moulin/principale/Beyren » à Mensdorf PR 8.950 - PR 10.230
CR134 Manternach vers Wecker PR 21.550 - 23.100
CR142 Ahn - Niederdonven avec stabilisation talus
CR142 Réaménagement de la traversée d'Oberdonven
CR158 Redressement CR à Roeser avec OA1267, OA1266, OA85
CR164 Réaménagement de la « rue de Boudersberg » à Dudelange
CR166 Réaménagement de la rue Michel en tant que voie de substitution à la rue du Commerce/rue de Schifflange à Kayl – mise à double voie de la rue Michel
CR168 Elimination passages à niveau traversée de Schifflange
CR184 Transformation de la « rue du Commerce » à Dudelange
OA194 Reconstruction de l'OA et réaménagement carrefour à Reckange (N8)
OA201 Reconstruction de l'OA à Mersch (CR102)
OA447 Reconstruction de l'OA à Fausermillen (CR134)
OA672 Construction de l'OA à Greiwelsbarrière (PC38)
OA716 Réhab./reconstr.de l'OA s/Alzette à Luxembourg-Bonnevoie (CR225)
OA730 Reconstruction de l'OA à Moutfort sur CFL (CR234)
OA756 Reconstruction de l'OA à Alzingen sur CFL (N3)
OA777 Reconstruction de l'OA s/Alzette à Dommeldange (CR233)
OA818 Tunnel Schuman (panneaux acoustiques) à Luxembourg-Ville (N51)
OA897 Construction de l'OA passerelle piétonne/cycliste à Bettembourg-Gare (PC6)

OA952 (=OA438bis) Construction de l'OA à Betzdorf sous CFL (CR134)
OA1149 Rétablissement de la structure de l'ancien tunnel ferroviaire entre Hobscheid et Hovelange (PC12)
OA4378 Reconstruction mur de soutènement + OA442 à Manternach (CR134)
VB N2 Facilités pour bus le long du Val de Hamm et du « Boulevard Patton »
VB N11 entre Gonderange et Waldhof
VB N13/N16 Réaménagement de l'intersection et priorisation bus à Aspelt
P&R à Quatre-Vents
PC1 Strassen - Bridel - « Juegdschlass »
PC6 Aspelt - Mondorf-les-Bains (vision moyen)
PC8 Bettembourg - Dudelange - Kayl
PC10 Abweiler - Leudelange
PC11 Aménagement entre Alzingen et Hassel (lot 1)+ CR154 entre Alzingen et Syren (lot2)
PC12 Kleinbettingen - Steinfort
PC38 Dippach-Gare - Greivelsbarrière
N7 Giratoire à Fischbach + PC7
N7 Réaménagement N7 à Ettelbruck (Ettelbruck-ONE)
N10/PC3 Aménagement de la N10 et de la PC3 dans traversée de Dillingen
N10 Redressement Reisdorf - Hoesdorf
N10/N18 carrefour à Marnach
N10 mur de soutènement à Bivels
N11 Renforcement Lauterborn - Echternach et réaménagement de l'entrée d'Echternach avec aménagement voie bus + PC2
N12 rue d'Asselborn à Troisvierges
N15 Renouvellement de la couche de roulement entre Ettelbruck et Niederfeulen
N17 Aménagement rue Clairefontaine de Diekirch à Bleesbruck avec rec. OA163/Blees
N18 Aménagement traversée de Clervaux
N18 Aménagement du carrefour N18/CR332E/CR373A à Lentzweiler
N18 Reprofilage/glissières Clervaux - Lentzweiler
N21 Couche de roulement Niederfeulen - Grosbous
CR116 Réaménagement traversée de Folschette lot 2
CR139/OA371/OA372 Redressement Lellig - Herborn avec reconstruction des OA371 et OA372
CR309 Réaménagement traversée de Brachtenbach
CR314/N27 Sécurisation du carrefour à Lultzhausen
CR320 Réaménagement à Weiler
CR324 Reprofilage Bockholtz - limite SRCL
CR325 Aménagement Drauffelt - Mecher
CR335 Elargissement Weiswampach - Beiler
CR337/CR338 Redressement traversée de Binsfeld
CR374A Réaménagement de l'accès à la gare de Troisvierges
OA309/CR304 sur l'Attert à Redange
OA370/CR135 Givenich - Moersdorf (avec renforcement CR135 Givenich - Moersdorf)
OA898/PC3 à Vianden
OA1185 Ficelles-Bréck à Diekirch
OA1188 ligne CFL près de Hautbellain direction Gouvy
OA4402/OA4403/OA4404/N10 Born-Moulin - Hinkel
PC2 Scheidgen - Echternach
PC3 Bettel - Hoesdorf
PC3 passerelle (OA640) sur l'Our à Vianden
PC5 Ermsdorf - Moestroff (3 lots)
PC5 Reisdorf - Ermsdorf section 2
PC7/PC15/PC16 Création d'un réseau performant dans la Nordstad

PC7 Nordstad (ZAE Fridhaff) - Weiswampach (le long de la N7)
PC15 Ettelbruck - Schieren
PC15 Itinéraire cyclable express entre Schieren et Bettendorf – Nordstad 2035
PC16 (anc. PC34) Diekirch – campus LTA Gilsdorf
PC17 (anc. PC18) Haut-Martelange - Martelange (Rombach)
PC18 (anc. PC19) Niederfeulen – Esch-sur-Sûre
PC18 Esch-sur-Sûre - Lultzhausen
PC18 (anc. PC17) Arsdorf - Lultzhausen
PC21 Goebelsmuehle - Kautenbach
PC21 Raccordement à la transversale de Clervaux
PC21 Clervaux - Wilwerwiltz
PC22 Groesteen - Fouhren
PC22 (anc. PC23) Bleesbruck - Tandel - Fouhren
PC22 passerelle sur la Sûre à Gilsdorf
PC25 Useldange - Grosbous - Niederfeulen
Modernisation des systèmes d'automatisation et de communication avec le CITA Tunnel Markusberg
Remplacement des ventilateurs Tunnel Mersch (TME)
Remplacement des ventilateurs latéraux + remplacement équipements CITA Tunnel Mondorf-les-Bains (TMO)
Refonte des équipement d'éclairage TSC (Tunnel Schuman)
Renouvellement alimentation eau principale Tunnel Markusberg (TMA)
Bassin de rétention Kahler
Mise en conformité du bassin de rétention Reckenthal
Mur de séparation des voies Tunnel Ehlerange (THE)
Renouvellement éclairage LED passage à gibier Rengelbour (PRE)
Refonte équipements techniques CITA Tunnel Howald (THO)
Renouvellement des installations d'éclairage Tunnel Biff (TBI)
Installations pour la production d'énergies renouvelables
OA391 - N1 à Mertert
OA 1162 - A1 Tunnel Cents
OA 1164 - A13 Tunnel Ehlerange
N4D/CR110 Réaménagement de la N4D et de la rue Jos Kieffer/CR110 à Lankelz/Esch-sur-Alzette
N6 Mise en place et optimisation de feux tricolores entre Strassen et Bertrange
N6 Ecole Européenne Mamer – phase 2 bypass
N7/CR115 Réaménagement provisoire de l'intersection N7/CR115 à Roost
N10 Mise en conformité du passage piéton sur la N10 à Bech-Kleinmacher
N11 Réaménagement du carrefour N11/CR125 à Waldhof
N12 Bypass giratoire à Bridel
N13 Réaménagement du carrefour N13/CR101 à Garnich en carrefour giratoire
N28 Optimisation de l'intersection à feux tricolores N28-CR132 à Oetrange
N28 Sandweiler - Oetrange – Aménagement d'un gué pour piétons et éclairage des arrêts de bus à la hauteur du CPL
N31 Signalisation Rondpoint à Burange
N31 Croisement « rue de Turi » à Livange – accès vers la zone d'activités
N35 / N5 Réaménagement d'un Bypass en provenance de Bertrange (N35), en direction de Dippach (N5)
CR106 Redressement entre Kahler et Hivange
CR106 et PC6 entre Esch-sur-Alzette et Mondercange
CR113 Protection pour migration des crapauds le long du CR113 à Hollenfels
CR122 Traversée de Bourglinster P.R. 7.900-8.600
CR122 Renouvellemt rigoles en pavé à Rodenbourg

CR132 Traversée de Brouch sur les CR132 / CR136
CR139 Traversée « rue de Wecker » à Grevenmacher
CR168 Réaménagement de la rue d'Esch / CR168 depuis l'entrée en localité de Schifflange jusqu'au PN92 à Schifflange
CR177 Réaménagement de l' « Avenue de la Gare » à Lamadelaine
CR185 Réaménagement du CR185 dans la traversée de Sandweiler/Birelergronn
CR186 Kockelscheuer - Luxite Réaménagement + arrêt bus
CR215A mise en sécurité d'un talus entre Luxembourg et le lieu-dit « Biergerkräiz »
CR230 Merl - Réaménagement accès rond-point / rue Charles Martel
Passage souterrain pour la mobilité douce (rue de Gasperich) à Howald (CR231)
OA30 Réhabilitation de l'OA s/Gander à Mondorf-les-Bains (N16A)
OA96 Réhabilitation de l'OA à Esch-sur-Alzette (N4)
OA103 Reconstruction de l'OA à Limpach (CR106)
OA178 Réhabilitation de l'OA à Hunsdorf (CR122)
OA224 Reconstruction de l'OA à Schrondweiler (CR346)
OA281 Réhab./reconstr.de l'OA s/passage piétons à Reckange (CR178)
OA394 Réhab./reconstr.de l'OA s/Lennengerbaach à Ehnen (N10)
OA403 Reconstruction de l'OA à Imbringen (CR119)
OA405 Reconstruction de l'OA à Altlinster (CR119)
OA424 Reconstruction de l'OA à Brouch (CR132)
OA457 Reconstruction de l'OA à Grevenmacher
OA595 Réhabilitation de l'OA à Mamer (N6)
OA654 Réhab./reconstr.de l'OA s/Giewelerbaach à Koerich (CR109)
OA675 Réhab./reconstr.de l'OA de décharge de l'Alzette à Müllendorf (CR124)
OA700 Réhab./reconstr.de l'OA s/Zéisséngerbaach à Luxembourg-Hollerich (CR178)
OA721 Reconstruction de l'OA à Senningen (N1)
OA891 Reconstruction de l'OA s/ruisseau à Moesdorf (CR306)
OA929 Reconstruction tablier et réhabilitation culées s/Eisch (PC12)
OA931 Reconstruction de l'OA s/Eisch à Hagen (PC12)
OA933 Reconstruction de l'OA s/Eisch à Hagen (PC12)
OA1242 Réhabilitation de l'OA à Betzdorf (CR145)
OA4937 Reconstruction du Mur de soutènement (PR26+178 à +228) à Grevenmacher (N1)
VB N3 Arrêts bus à la hauteur du P&R Frisange
VB N6 mesures bus Traversée de Steinfort
VB CR103 Aménagement d'un arrêt bus à Capellen - Gare
VB CR118 Sécurisation de l'arrêt « Hangelsbourg » à Larochette
VB CR161 Aménagement d'arrêts bus dans la Z.I. Wolser H (anc. Z.I. Riedgen) à Dudelange
PC1 Décharge Strassen - PC13
PC6 Ellange - Mondorf-les-Bains
PC9 Limpach - Reckange-sur-Mess
PC9 entre Reckange-sur-Mess et Roedgen
PC15 Construction piste cyclable Mersch – Nouveau Quartier de l'Alzette
PC27 Gare de Sandweiler - Schaedhaff
PC27 entre rue John Mac Adam et la gare CFL du Cents
PC27 Gare Cents - Pulvermuhl
PC28 Bettembourg - Kockelscheuer
PC35 Bascharage - Dippach-Gare
PC104 « intermédiaire » entre Leudelange et Cloche d'Or
N7 multitubulaire N7 entre Hoscheid-Dickt et Marnach
N8 Mise en état de la traversée de Saeul
N10 Rejointoiement de 4 murs de soutènement au bord de l'Our le long de la N10
N11 Renouvellement du drainage le long de la N11 entre Graulinster et Echternach

N12 Reconstruction dans la traversée de Préizerdaul
N15 Réaménagement route de Bastogne à Ettelbruck
N18 Reprofilage/glissières Clervaux - Lentzweiler
N27 Aménagement rue Sauerstrooss à Michelau
N27/CR308 Réaménagement entrées à Michelau, Kehmen, Bourscheid
CR116 Réaménagement entrée de Pratz avec ralentisseur sous forme d'un portail
CR135 Renforcement Givenich - Moersdorf avec reconstruction OA370
CR308/N27 Réaménagement entrées à Michelau, Kehmen, Bourscheid
CR312 Mise en état de la traversée de Perlé
CR322 entrées en localité à Holtzthum
CR325 Sécurisation Erpeldange - lieu-dit Halte
CR332 Reprofilage Wincrange - Crendal
CR337 Reprofilage Basbellain - croisement N12
CR353 mur de soutènement entre Brandenbourg et Putscheid
CR360 Redressement rue Michelbouch à Mertzig
CR366 rue des Remparts à Echternach
OA15/CR373 sur la Wolz à Maulusmuehle
OA135/CR314 à Oberfeulen
OA324/N12 Reichlange-Redange
OA335/CR116 Pratz
OA514/OA513/PC20 à Winseler
OA855/N21 à Oberfeulen
OA986/PC20 à Winseler (avec renf. OA513+OA514)
PC2 Zittig-gare - Tunnel Bech
PC3 Bollendorf/Pont - Grundhof
PC5 Medernach - Ermsdorf
PC7B raccordement campus scolaire à Reuler
PC7B PC21 - transversale de Clervaux lot 2 (ancien CR339)
PC12 Optimisation à Useldange
PC16 (anc. PC32) Ettelbruck-CHDN - Ettelbruck-Gare
PC17 Rambrouch - Koetschette - PC18
PC17 Koetschette - lieu-dit Weissenhaff
PC20 rue des Sports - Centre sportif à Wiltz
PC20 Weidingen - Wiltz (OA493 - rue J Simon)
PC21 Niederfeulen - Warken - Ettelbruck (Feler Dielchen)
PC22 raccordement Bettendorf - PC22 Bleesbruck
PC24 Medernach - Schrondweiler
PC36 Niederwampach - Troisvierges
Voie bus N27B 2 arrêts suppl. ZAE Fridhaff
Voie bus N10 réaménagement arrêts de bus à la hauteur de Bivels
Voie bus N12 P&R Schwebach phase 2
Voie bus N12 P&R Schwebach phase 3

2) Entretien constructif, investissements récurrents et améliorations

Projets à coût total ≥ 30 000 000 EUR TTC

Renforcement, reprofilage et raclage CR, RN, PC, VB, OA - DVD

Projets à coût total entre 15 000 000 et 30 000 000 EUR TTC

Réfections couches de roulement réseau autoroutier
Ponts sur la Sûre (part luxembourgeoise)
Contrat d'entretien ouvrages d'art (6ème)
Entretien OA Grande Voirie
P&R et Pôles d'échange
Renforcement, reprofilage et raclage CR, RN, PC, VB, OA - DVL
Aménagements sécuritaires

Autres projets

Park & Ride et pôles d'échange
Voie bus sur autoroutes
Entretien équipements électromécaniques CITA (contrats MAIG)
Refonte EP autoroutes (LED)
Refonte signalisation variable SSVT A6
Voirie structurante et OAs au Kirchberg
Ponts sur l'Our (part luxembourgeoise)
Ponts provisoires
Contrat d'entretien ouvrages d'art (7^{e})
Inspection des ouvrages d'art
Remise en état des murs
Remplacement joints de chaussées
Voirie structurante et OAs au Kirchberg
Entretien ouvrages hydrauliques
Redressement et aménagement CR, RN, PC, VB, OA - DVL
Entretien des ouvrages d'art de la DVD (1er)
Redressement et aménagement CR, RN, PC, VB, OA - DVD
Entretien Aires (Berchem, Capellen, Pontpierre, Wasserbillig)
Mesures sécuritaires réseau grande voirie
Contrôle et information du trafic (CITA)
Modernisation tunnels existants (travaux d'entretien, de remplacement, d’optimisation.)
Entretien OA ouvrages d'art
Entretien ICT CITA
Travaux de marquage
Refonte équipements SCTV A1

Annexe 6

Fonds des routes – Frais d'études

1) Nouveaux investissements

Aménagement d'un couloir multimodal sur l'A4 entre la jonction Lankelz et l'échangeur Foetz
A4: PC express entre jonction Lankelz-Ehlerange/ZARE et échangeur de Foetz
Pôle d'échange A4/A13
Pôle d'échange Quartier de l'Alzette
A4 : Infrastructures en relation avec le « Vëlo-Express-Wee »
A4: Autoroute multimodale entre Foetz et Leudelange
Pôle d'échange Foetz
Pôle d'échange Raemerich
Échangeur Leudelange-Sud
Échangeur Leudelange-Nord
Couloir pour tram sur la N6 (route d'Arlon) / Pôle d'échange CHL
N1 prolongement tram de Findel vers Kalchesbruck
Couloir tram dans le cadre du réseau routier bvd Merl - échangeur A6/A4 - bvd Cessange - N4
Contournement routier de Dippach
Descente vers la Vallée de l'Alzette
Desserte interurbaine Differdange-Sanem
Transformation/sécurisation de l'échangeur de Sanem
Étude de trafic Belval
Quartier Midfield - tunnel enjambant l'autoroute A3
Voirie de desserte Midfield
Mesures en vue de l'augmentation du niveau de sécurité du Tunnel René Konen (Tunnel du Saint-Esprit)
Échangeur Hesperange et raccord rue des Scillas
Pôle d'échange Midfield / Luxembourg-Sud
Pôle d'échange et Road Center A3 - Dudelange
Échangeur Haneboesch / CR175A
Liaison avec la Sarre - station de service et parking
Boulevard de Cessange (A4-N4)
Contournement de Cessange (N5-A4 et raccordement zone d'activités Eco-Cluster)
A6 : Croix de Cessange - fluidification à court terme
Croix de Cessange : sécurisation à long terme
Mise à 2 X 3 voies : Helfent - Mamer
Boulevard de Hollerich (liaison A4/N4 - Pont Buchler)
Pôle d'échange Gare Centrale
Réaménagement A4/B4 et avenue du Geesseknäppchen
Pôle d'échange « Ouest » et P&R Nouveau Bouillon
Échangeur central A6 entre N5 et N6 et PE Ouest
Contournement Nord de Strassen (N6, direction échangeur de Bridel)
Déplacement de l'échangeur A6 Mamer/Capellen depuis la N6 vers le CR102
Recherche de liaison cyclable Nord/Sud de la N6
Réaménagement N1 en boulevard urbain entre l'Irrgarten et le giratoire de l'aérogare
Élargissement du viaduc Haute-Syre (OA1135)
Mise à 2 X 2 voies de la B7 entre A7 et N7
Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen
Optimisation parking dynamique aire de Capellen

Optimisation parking dynamique Aire de Berchem sur A3 direction Luxembourg
Réhabilitation de l'OA 1012 (autoroute A6) entre Kleinbettingen et Kahler
Couloir Bus A7 entre Waldhof et Kirchberg
Facilités pour bus sur autoroute A1 entre P&R Mesenich et le pôle d'échanges Hoehenhof
Aménagement d'une voie pour covoiturage et transports en commun sur l'autoroute A6 entre la frontière belge et l'échangeur de Mamer (phase 1)
Optimisation échangeur de Frisange avec installations feux tricolores
N2 Pôle d'échange Moutfort – nouvelle conception
A1 : Réaménagement de l'échangeur Cargo-Center
Park House Hoehenhof et voirie connexe
Nouvel échangeur Zone nationale d'Activités Logistiques Centre sur A1
Réaménagement échangeur de Bridel
Réaménagement échangeur de Schoenfels
Réaménagement échangeur Windhof
Réaménagement avenue de l'Europe entre Biff et Athus (PED) et suppression passage à niveau à Rodange
Passage pour gibiers sur l'autoroute A1 entre l'échangeur de Grünewald et l'échangeur de Senningerberg
Ouvrage de franchissement pour un couloir écologique sur l'autoroute A13 entre la Croix de Bettembourg et l'échangeur de Hellange
Pôle d'échange Hollerich
Nouvelle N4 et routes étatiques dans le cadre du développement de la friche Arbed-Schifflange (infrastructures multimodales Quartier de l'Alzette)
Infrastructures multimodales de mobilité en relation avec la friche Esch/Schifflange et le site « Quartier de l'Alzette »
Infrastructures multimodales en relation avec le site Belval
Refonte équipements techniques Tunnel Pénétrante Sud (TPS)
Refonte équipements techniques Tunnel Mondorf-les-Bains (TMO)
Refonte équipements techniques Tunnel Frisange (TFR)
Refonte équipements techniques Tunnel Cents (TCE)
Refonte équipements techniques Tunnel Markusberg (TMA)
Refonte tunnel Ehlerange - modification local technique
Refonte tunnel Ehlerange - filtration eaux de pluie
Renouvellement alimentation eau principale Tunnel Markusberg (TMA)
OA 165 - N14 à Reisdorf
OA 233 - N7 à Colmar-Berg
OA 500 - N27 à Esch-sur-Sûre
OA 1042 - A1 Luxembourg
OA 1076 - A13 Ehlerange
OA 1155 et OA 1165 - N57 Tunnel St. Esprit
OA 1163 - A13 Tunnel Aessen
OA 1170 - A7 Tunnel Schieren
OA 1200 - A1 Sauertalbrücke (part luxembourgeoise)
OA 1217 - A13 Viaduc de Schengen (part luxembourgeoise)
OA 1225 - A13 Tunnel Mondorf-les-Bains
OA 1233 - A13 Tunnel Frisange
OA 1251 - A7 Tunnel Mersch
OA 1264 - A7 Viaduc Colmar-Berg
OA 1287 - A7 Tunnel Gosseldange
OA 1336 - B3 Tunnel Rocade de Bonnevoie
Pôle d'échange Raemerich
OA 7011 Pôle d'échange Monkeler A4/A13

OA 7012-Pôle d'échange Echternach
OA 7013 P&R Nouveau Bouillon
OA 7014 Pôle d'échange et Road Center A3 - Dudelange
OA 7015 Pôle d'échange « Ouest »
OA 7016 Pôle d'échange Erpeldange-sur-Sûre
OA 7017 Pôle d'échange Bascharage (COBA)
OA 7018 Pôle d'échange Midfield/Luxembourg-Sud
OA 7112-Pôle d'échange Leudelange
OA 7113-Pôle d'échange Wickrange
OA 7114 Pôle d'échange Foetz
OA 7115 Pôle d'échange Mamer A6
OA 7116 Pôle d'échange CHL
OA 7117 Pôle d'échange Gare centrale (Rocade)
OA 7118 Pôle d'échange Hollerich
OA 7119 Pôle d'échange Metzeschmelz
OA 7120 Pôle d'échange Belvaux-Mairie
Parkhouse Hoehenhof et voirie connexe
Hoehenhof: Parkhouse P&R auxiliaire
N1 / CR143 Elargissement du CR143 entre Potaschberg et Oberdonven et réaménagement de la bifurcation N1 / CR143 à Potaschberg
N1/CR127 Réaménagement des traversées de Niederanven et de Senningen en intégrant une infrastructure cyclable
N2 Moutfort , Suppression PN60
N2 Optimisation LSA-N2-016 à Moutfort
N2 Optimisation R.P. Irrgarten et voies entre Irrgarten et Sandweiler
N3 Hesperange Route de Thionville (4,0+25-4,5+266) Réaménagement, Lot 2
N4 Redressement « Boulevard Prince Henri » à Esch-sur-Alzette
N5 Réaménagement de la N5 entre Dippach et le giratoire « Greivelsbarrière » avec réalisation d'une piste cyclable
N6/N5 Boulevard de Merl (N6-Bourmicht-N5)
N6 Réaménagement sécuritaire échangeur N6/A6 à Capellen (voir aussi part VB)
N6 Axe de Délestage Pafebroch / Hirenknäppchen / N6
N6 Réaménagement de la « route d'Arlon » entre le giratoire à « Mamer Ouest » et Capellen
N6/N13 Redressement des N6/N13 à Windhof
N7 Réaménagement de la N7 entre les 2 giratoires au Mierscherbierg
N7 Zentrum Eech à Luxembourg
N7c Équipement carrefour N7c/N22 par une installation SLT
N8/A7 Sécurisation de l'échangeur de Mersch
N10 Réaménagement de la N10 le long de l'esplanade de Schengen
N11 Réaménagement de l'échangeur à Gonderange
N11 / N11D / CR122 Réaménagement du carrefour N11 N11D (Phase 1) et de la voirie d’accès du CR122 vers la N11 à Gonderange (Phase 2)
N11E Mise en état des bretelles de la N11 à Gonderange
N12 Traversée de Bridel
N12 Optimisation carrefour N12/CR101 à Kopstal
N13 Réaménagement à Aspelt, Frisange et Hellange - Intersection N3/N13 à Frisange
N13 Réaménagement de la traversée de Dippach-Gare
N13 à Bettembourg - 4e bras rondpoint
N22 Suppression PN116 à Colmar-Berg
N28 Raccordement N28 / N2 à Bous
N31 Aménagement du contournement de Pétange (Avenue de l'Europe)
N31 Réaménagement entre échangeur Burange et croisement Michelini

N31 - CR184 Suppression PN103a à Dudelange (Ville)
N32 Nouvelle Liaison N31-N32 Scheierhaff
N32 - CR178 Sanem – Nouveau RP pour extension centre logistique WSA
N50 Réaménagement « Boulevard Franklin D. Roosevelt » entre le viaduc et la « Place de Bruxelles » Luxembourg
CR101 Réaménagement du CR101 à Mamer (route de Holzem + rue du Commerce + rue Henri Kirpach)
CR102 Nouvel accès Z.A. Kehlen depuis CR102
CR103 Suppression PN81b à Capellen
CR106 Kleinbettingen, Suppression PN85
CR110 Équipement carrefour CR110/CR101 par une installation SLT
CR112 Redressement Buschdorf – Boevange
CR112-CR116 Buschdorf – Réaménagement des traversées « rue am Fuert & Am Moul »
CR115 Réaménagement du CR 115 entre Bill et Bissen
CR118 Angelsberg - Binzrath – Stabilisation de l'accotement
CR119/CR126 Réaménagement du carrefour formé par les CR119 et CR126 au lieu-dit « Stafelter »
CR122 Réaménagement de la voirie d'accès du CR122 vers la N11 à Gonderange
CR129 de Rodenbourg vers Eschweiler
CR134 Redressement entre Gostingen et Ehnen PR1.50+425 - PR3.50+250
CR134 Manternach – Schorenshof
CR134 Suppression PN71 à Wecker-Gare
CR140 « rue Kummer » à Grevenmacher
CR141 Réaménagement « rue Boxbierg » à Wasserbillig
CR142 Réaménagement entre Potaschberg et Flaxweiler
CR146 « Rue des Romains » à Niederdonven PR10,00+040 - PR9,00+200
CR159 Réaménagement de la « rue Geespelt » à Livange
CR164 Réaménagement à Foetz
CR164/CR165 Suppression PN88 et PN89 à Noertzange
CR167 « Kettegaass » à Dalheim
CR172 Réaménagement du Kiemelbach entre la rue des Champs et le CR172 à Mondercange
CR178 Cessange « Rue de Roedgen » École internationale
CR185 Optimisation traversée de Sandweiler pour bus
CR234 Réaménagement des CR234/CR234B avec couloir bus et piste mixte entre Sandweiler et Contern
CR345 Équipement carrefour « rue de Mertzig » - CR345 - « An der Sang » par une installation SLT
OA Passage mobilité douce (« Bamkrounebréck ») entre Waldhof et Gonderange (N11)
OA Passage mobilité douce à Remerschen (N10)
OA86 Reconstruction de l'OA à Oberkorn et OA840 Réhabilitation à Belvaux sur CFL (N31)
OA197 Reconstruction de l'OA à Hunnebour (CR105)
OA208 Reconstruction de l'OA à Tuntange (N12)
OA236 Reconstruction de l'OA entre Boevange et Bissen (N22)
OA286/OA287/OA288 Réhabilitation des OAS sur le CR165 à Huncherange
OA294 Reconstruction de l'OA à Dudelange (CR160)
OA404 Reconstruction de l'OA entre Imbringen et Altlinster (CR119)
OA413 Reconstruction de l'OA à Gonderange (N11)
OA449 / OA450 Reconstruction de l'OA à Mertert sur CFL (CR134)
OA471 Reconstruction de l'OA s/Aalbaach à Dreiborn (sous le CR et le parking du pénitencier) (CR146)
OA561 Reconstruction de l'OA à Schrassig (CR132)
OA587 Reconstruction de l'OA à Mersch (PC14 projeté)
OA606 Reconstruction de l'OA s/Bräderbaach à Holzem (CR101)
OA668 Reconstruction de lOA s/Hellgebaach à Sanem (PC6)

OA688 Reconstruction de l'OA entre Alzingen et Syren sur CFL (CR154)
OA706 Réhabilitation de l'OA s/Alzette à Luxembourg-Pfaffenthal (à Siechenhof) (CR218)
OA764+765+766 Réhabilitation/reconstruction des OA dans la Montée Clausen (N1)
OA772 Réhabilitation de l'OA s/CFL au plateau du Rham à Luxembourg (N1a)
OA818 Tunnel Schuman (phase II: réhabilitation voiles trémies d'accès) à Luxembourg-Ville (N51)
OA970 Reconstruction de l'OA entre Ahn et Niederdonven (CR142)
OA980 / PC8 Aménagement d'une passerelle pour cyclistes au-dessus de la N31 à Dudelange
OA1250 Réhabilitation de l'OA s/Mamer à Mersch (CR102)
OA1276 Reconstruction de l'OA s/Pissbaach à Pissange (CR172)
OA1389 Reconstruction de l'OA s/CFL à Cruchten (PC15)
OA1473 Réhabilitation/reconstruction de l'OA à Steinfort (PC12)
VB N2 Aménagement d'un couloir de bus à Remich, partie 2, voie bus
VB N4 Facilités pour bus « rue de Luxembourg » à Leudelange
VB N6 Mise en fluidité et priorisation des bus Steinfort et Capellen
VB N7 Place Dargent - rue de Beggen
VB N7 Priorisation bus dans la Côte d'Eich
VB N12 Couloir d'approche pour bus à Kopstal entre intersection CR103 et CR101
VB N33 Facilités bus dans traversées Kayl, Tétange et Rumelange
VB CR132 Aménagement d'un arrêt bus sur le CR132 entre Gonderange et Eschweiler (monument national des victimes de la route)
Priorisation bus dans la Région Sud – tronçon Niederkorn
Priorisation bus dans la Région Sud – tronçon Pétange
Priorisation bus dans la Région Sud – tronçon Esch/Alzette
Priorisation bus dans la Région Sud – tronçon Tétange-Rumelange
PC4 Roodt – Wecker
PC6 Remerschen – Wintrange
PC8 Niederkorn – Pétange
PC8 Kayl - Rumelange
PC8 Bettembourg et alentours
PC8 Bascharage - Niederkorn Zone industrielle
PC11b Itzig-Contern
PC11b Hesperange – Itzig
PC12 Bissen - Boevange
PC13 Luxembourg (Ville haute) - Luxembourg (Merl)
PC14 Kopstal – Schoenfels
PC15 Beggen – Walferdange
PC15 Mersch – Walferdange (Lot 2)
PC15 Mersch – Lintgen (Lot 1)
PC24 entre Cruchten et Medernach
PC26 PC3 - Ehnen - Gostingen - Roodt-sur-Syre - PC4 - Lot 1 + 2
PC27 Stadtbredimus - Bous Lot 2
PC27 Rolling - Moutfort - Gare Sandweiler - Lot 1 + 2
PC28 Capellen - PC12 Steinfort Lot 1 + 2
PC28 Passage cyclable inférieur à travers la N13 à Windhof
PC29 Junglinster - Lintgen - Lot 2
PC35 Bascharage - Linger
PC37 Useldange - Keispelt
N7/E421 Contournement de Heinerscheid
N7/N14/N17 Réorganisation du réseau routier au centre de Diekirch
N7 Réaménagement du giratoire à Wemperhardt
N7 Réorganisation du trafic entre le lieu-dit Schmiede et Wemperhardt
N7 Réaménagement du carrefour au PR 71,5 à Weiswamapch

N7/N17/CR356 Contournement de proximité Diekirch – Nordstad 2035
N7 Nouvel axe central apaisé avec voies bus entre Erpeldange-sur-Sûre et Diekirch – Nordstad 2035
N7 Déplacement de la N7 entre Erpeldange-sur-Sûre et Diekirch – Nordstad 2035
N8 Mise en sécurité Saeul - Brouch
N12 Contournement de Troisvierges
N12 Réaménagement traversée de Wincrange
N12 Renouvellement rue GD Charlotte à Wiltz
N12 Sécurisation Grosbous - Hierheck
N12 Réaménagement de la traversée Préizerdaul Lot 3
N12/N15 Réaménagement du croisement N12/N15 à Buderscheid
N14/CR347 Sécurisation croisement à Stegen
N15 Sécurisation traversée de Niederfeulen
N15/N26/CR318 Réaménagement du carrefour au lieu-dit Schuman
N17/CR322 carrefour à Vianden
N18 Renforcement Reuler - Clervaux
N25 Reprofilage Kautenbach - Merkholtz
N26 Aménagement place de village à Bavigne
N26 Schumannseck - Bavigne
N26A Redressement Bavigne - Harlange
N27 Reprofilage Heiderscheidergrund - Goebelsmuehle
N27B Aménagement de la rue du Moulin et cv rue des Remparts à Esch-sur-Sûre
B7/N15/CR349 Contournement de proximité Ettelbruck – Nordstad 2035
B7 Mise à 2x2 voies de la B7 entre Ettelbruck et Fridhaff – Nordstad 2035
B7 Pôle d'échange à Erpeldange-sur-Sûre – Nordstad 2035
CR106 Réaménagement Kreuzerbuch - Schweich
CR121 Redressement Muellerthal - carrefour CR121/CR118
CR132 Réaménagement traversée de Bech
CR137 Renforcement entre N11 et Consdorf
CR137 Réaménagement entrée de Consdorf
CR138 Renforcement entre Bech et Herborn
CR139 Renforcement Osweiler - Echternach
CR141 Aménagement entrée d'Osweiler
CR141/CR370/CR368 carrefour au lieu-dit Kräizerbierg entre Osweiler - Dickweiler
CR301 raccordement du nouveau site scolaire de Beckerich
CR305 Renforcement Michelbouch - Carelshof
CR305 Aménagement croisement à Michelbouch
CR306 Sécurisation Grosbous - Vichten
CR308 Redressement Heiderscheid - Kehmen - Bourscheid
CR316 Réaménagement de la rue d'Eschdorf à Esch-sur-Sûre
CR317B Réaménagement à Dirbach
CR321 Sécurisation Harderbaach - Bockholtzmuehle
CR323 Redressement traversée de Lellingen
CR324 Redressement Pintsch - Bockholtz (avec recon.OA475)
CR326 CFL-ligne du Nord – suppression des PN39/40/41/41A à Enscherange et Wilwerwiltz
CR327/CR332B à Weicherdange
CR331 Réaménagement Kautenbach - Alscheid
CR331 Redressement à Dahl
CR331 Réaménagement traversée de Wilwerwiltz
CR332 Réaménagement de la rue du village à Eselborn
CR332 Élargissement Lullange - Doennange
CR333 Reprofilage Troine - Hoffelt/passage Sporbech

CR336 Weiswampach - Wilwerdange + PC
CR337 Aménagement à Hautbellain
CR337 Nouveau tracé à Troisvierges
CR338 Reprofilage Rossmuehle - Heinerscheid
CR342 Redressement N7 - Rodershausen
CR351A Aménagement du CR351A à Diekirch lot 2 (rue de l'Industrie)
CR359 nouvel accès Walebroch – réaménagement du CR359 à Ingeldorf
CR364 Aménagement de la sortie de Beaufort direction Grundhof
CR365 à Kräizenhéicht
CR365 Renforcement Kräizenhéicht - Colbette
CR365A Aménagement Kräizenhéicht - Kobenbour
OA14/CR373 sur la Tretterbaach à Sassel
OA129/Wark à Ettelbruck
OA155/CR353 Gralingen - Pont
OA317/N12 Schwebach - Saeul
OA796/N10 Dasbourg - Marnach
OA1108A/OA1108B à Ettelbruck
OA1114/N7F à Schieren
OA1492/N15 à Ettelbruck
OA4411/N10 Mur de soutènement le long N10 entre Echternach et Steinheim
Voie bus N10 gare routière A Kack à Echternach
Voie bus N11A P&R Ste Croix à Echternach
Voie bus N18 extension gare routière à Clervaux

2) Entretien constructif, investissements récurrents et améliorations

Aires de service et parkings dynamiques
Aménagements sécuritaires
Inspection et classification des autoroutes
Entretien grande voirie
Entretien OA grande voirie
Modernisation tunnels existants
Voies combinées bus/covoiturage sur autoroutes
Mesures « plan d'action national anti-bruit »
Surveillance des chantiers (non compris projets ayant fait l'objet d'une loi)
Park and Ride et Pôles d'échange
Audits de sécurité sur autoroutes TERN (Trans European Road Network)
Comptages/enquêtes sur autoroutes
Études en relation avec la résilience du réseau routier
Recensement trafic transfrontalier sur le réseau autoroutier
Études en rapport avec le transport en commun par l'autoroute
Inspection et classification des autoroutes et tunnels
Passerelles Mobilité Douce
Études charges admissibles sur OA-PCH pour convois exceptionnels
BD-OA: banque de données OA + études générales OA
Inspections et expertises d'ouvrages d'art
Ponts à faible portée standardisés
Réaménagement dans diverses localités concernant le couloir multimodal entre la capitale et agglo-Sud
Études en rapport avec le transport en commun par la route

***

Liste des abréviations

A.I.T.I.A.	Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse
ABP	Administration des bâtiments publics
ACA	Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances
ACD	Administration des contributions directes
ADA	Administration des douanes et accises
ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
ADN	Acide Désoxyribonucléique
AED	Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA
AINS	Agence des infrastructures nationales des sports
ALAD	Agence Luxembourgeoise Antidopage
AMIF	Fonds « Asile, Migration et Intégration »
ANA	Administration de la navigation aérienne
APC	Administration des ponts et chaussées
APD	Aide publique au développement
APEMH	Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés
ASBL	Associations sans but lucratif
ASTA	Administration des services techniques de l'agriculture
ATAD	Directive anti-évasion fiscale
AVC	Allocation de vie chère
AVR	Association des victimes de la route
BCL	Banque centrale du Luxembourg
BHNS	Bus à haut niveau de service
CAPEX	Dépenses d'investissement
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CCT-SAS	Convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social
CE	Commission européenne
CEERIS	Central and Eastern European Reporting Information System
CER	Commission d'économies et de rationalisation
CES	Conseil économique et social
CFL	Société nationale des chemins de fer luxembourgeois
CFUE	Cellule de facilitation urbanisme et environnement
CGDIS	Corps grand-ducal d'incendie et de secours
CGPO	Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État
CHEM	Centre Hospitalier Emile Mayrisch
CHL	Centre Hospitalier de Luxembourg
CHNP	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
CI-CO2	Crédit d'impôt CO2
CIS	Centres d'incendie et de secours
CITA	Contrôle et information du trafic sur les autoroutes
CNT	Comptes nationaux trimestriels
CNVV	Centre National pour Victimes de Violences
COBA	Contournement de Bascharage
COMEXBU	Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire
COPAS	Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins
CPE	Centre polyvalent de l'enfance
CPL	Centre pénitentiaire de Luxembourg
CPTE	Comité permanent du travail et de l'emploi
CR	Chemin Repris
CRDPH	Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées
CRM	Centre de remisage et de maintenance
CRS	Common Reporting Standard
CSDD	Conseil supérieur pour un développement durable
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier
CST	Centre socio-thérapeutique
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
cvs	Corrigé des variations saisonnières
DAB	Digital Audio Broadcasting
DAC	Directive sur la coopération administrative

DATer	Département de l'aménagement du territoire
DPI	Demandeurs de protection internationale
DTL	Deep Tech Lab
E.H.T.L.	École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg
EASA	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne
eCOC	Certificat de conformité sous forme électronique
ECR	Euro contrôle route
EEDS/EHDS	Espace Européen des Données de Santé
eFTI	Freight Transport Information
EIE	Évaluation des incidences sur l'environnement
ESM	European Stability Mecanism
ESPON	European Spatial Planning Observation Network
ETP	Équivalents temps plein
EUDIW	European Digital Identity Wallet
EURIS	European River Information Services
FCE	Fonds climat et énergie
FCI	Financement climatique international
FEM	Fonds d'équipement militaire
FHL	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois
FMI	Fonds monétaire international
FNR	Fonds national de la recherche
FOESA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture
FP	Financement de la prolifération
FPE	Fonds pour la protection de l'environnement
FT	Financement du terrorisme
GAFI	Groupe d'action financière
GCF	Green climate fund
GECT	Groupement européen de coopération territoriale
GIE	Groupement d'intérêt économique
GLS	Gestion locative sociale
HCPN	Haut-Commissariat à la protection nationale
HRS	Hôpitaux Robert Schuman
IA/AI/KI	Intelligence artificelle
ICC	Impôt commercial communal
ICT	Information and Communication Technology
IF	Impôt sur la fortune
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
ILRES	Institut luxembourgeois de recherches sociales et d'études de marchés
INAP	Institut national d'administration publique
INAPS	Institut national de l'activité physique et des sports
INPA	Institut national pour le patrimoine architectural
IPCH	Indices des prix à la consommation harmonisés
IRC	Impôt sur le revenu des collectivités
IRCAP	Impôt retenu sur les revenus de capitaux
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
ISR	Intelligence, Surveillance, Reconnaissance
ITM	Inspection du travail et des mines
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
JUCHA	Justice Chaine Pénale
KEP	Kulturentwécklungsplang
L.I.R.	Loi concernant l'impôt sur le revenu
LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
LGBTIQ+	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer+
LHoFT	Luxembourg House of Financial Technology
LIH	Luxembourg Institute of Health
LIHPS	Luxembourg Institute for High Performance in Sports
LISER	Luxembourg Institute of Socio-economic Research
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LPFP	Loi de programmation financière pluriannuelle
LSFI	Luxembourg Sustainable Finance Initiative
LTA	Lycée Technique Agricole

LTIO	Luxembourg Trade & Investment Offices
MAIG	Marché à intérêt général
MFP	Ministère de la Fonction publique
MRTT	Multi-Role Tanker Transport
MW	Mégawatt
NAPCP	Programme national de lutte contre la pollution atmosphérique
NBC	Nouveau bâtiment du Centre Hospitalier de Luxembourg
NBS	Nature based solutions
NDC	Note de conjoncture
NDPP	NATO Defence Planning Process
NEG	Nordstad Entwécklungsgesellschaft
NIS	Network and Information Security
OA	Ouvrage d'art
OAI	Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils
OCDE/OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
ODL	Office du Ducroire
ODM	Observatoire digital de la mobilité
ODT	Observatoire du développement territorial
OE	Oxford economics
ONA	Office national de l'accueil
ONG	Organisations non gouvernementales
ONGD	Organisation non gouvernementale de développement
ONIS	Office national d'inclusion sociale
ONU	Organisation des Nations unies
OPEX	Dépenses opérationnelles
OSAPS	Office de la surveillance de l'accessibilité des produits et services
OSS	One Stop Shop
OTAN/NATO	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PAG	Plan d'aménagement général
PAN	Plan d'action national
PAP	Plan d'aménagement particulier
PC	Piste Cyclable
PDAT	Programme directeur d'aménagement du territoire
PED	Pôle européen de développement
PIB	Produit intérieur brut
PLPFP	Projet de loi de programmation financière pluriannuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Purchasing Managers' Index
PMO	Project management office
PNDD	Plan national pour un développement durable
PNEC	Plan national intégré en matière d'énergie et de climat
PNM	Plan national de mobilité
PNPN	Plan national concernant la protection de la nature
PNPN2	Deuxième plan national de la protection de la nature
PNPN3	Troisième plan national de la protection de la nature
PNU	Portail national d'urbanisme
PPP	Partenariat public-privé
PRE	Passage à gibier Rengelbour
PSL	Plan sectoriel logements
RDI	Recherche, Développement et Innovation
REVIS	Revenu d'inclusion sociale
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RGTR	Régime Général des Transports Routiers
RH	Ressources humaines
RIS COMEX	River Information Services Corridor Management Execution
RNB	Revenu national brut
RP	Rond-Point
RPGH	Revenu pour personnes gravement handicapées
RTS	Retenu d'impôt sur les traitements et salaires
SEA	Structures d'éducation et d'accueil
SEC	Système Européen de Comptes
SEQE/ETS	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
SFA	Service de la formation des adultes

SIACH	Syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Chiers
SIAS	Syndicat intercommunal à vocation sociale
SICONA	Syndicat intercommunal pour la conservation de la nature
SIP	Service information et presse
SLT	Signaux Lumineux Tricolores
SMC	Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique
SNCA	Société nationale de circulation automobile
SNCH	Société Nationale de Certification et d'Homologation
SNHBM	Société Nationale des Habitations à Bon Marché
SNSFP	Service national de la sécurité dans la fonction publique
SSVT	Système de signalisation variable de trafic
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques
STI/ITS	Systèmes de Transport Intelligents
SYVICOL	Syndicat des villes et communes luxembourgeoises
TBI	Tunnel Biff
TCE	Tunnel Cents
TERN	Trans european road network
TFR	Tunnel Frisange
THE	Tunnel Ehlerange
THO	Tunnel Howald
TICE	Transport intercommunal de personnes dans le canton d'Esch-sur-Alzette
TMA	Tunnel Markusberg
TME	Tunnel Mersch
TMO	Tunnel Mondorf
TND	Troubles neurodéveloppementaux
TNL	Théâtre National du Luxembourg
TPS	Tunnel Pénétrante Sud
TSA	Troubles du spectre de l'autisme
TSC	Tunnel Schuman
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
UHF	Ukrainian Heritage Fund
VB	Voie Bus
VEFA	Vente en l'état futur d'achèvement
VHCN	Very High Capacity Networks
VNI	Valeur nette d'inventaire
VTT	Vélo tout terrain
WSA	Warehouses Services Agency
Z.A.	Zone d'Activités
ZAE	Zones d'activités économiques
ZPH	Zone prioritaire d'habitation